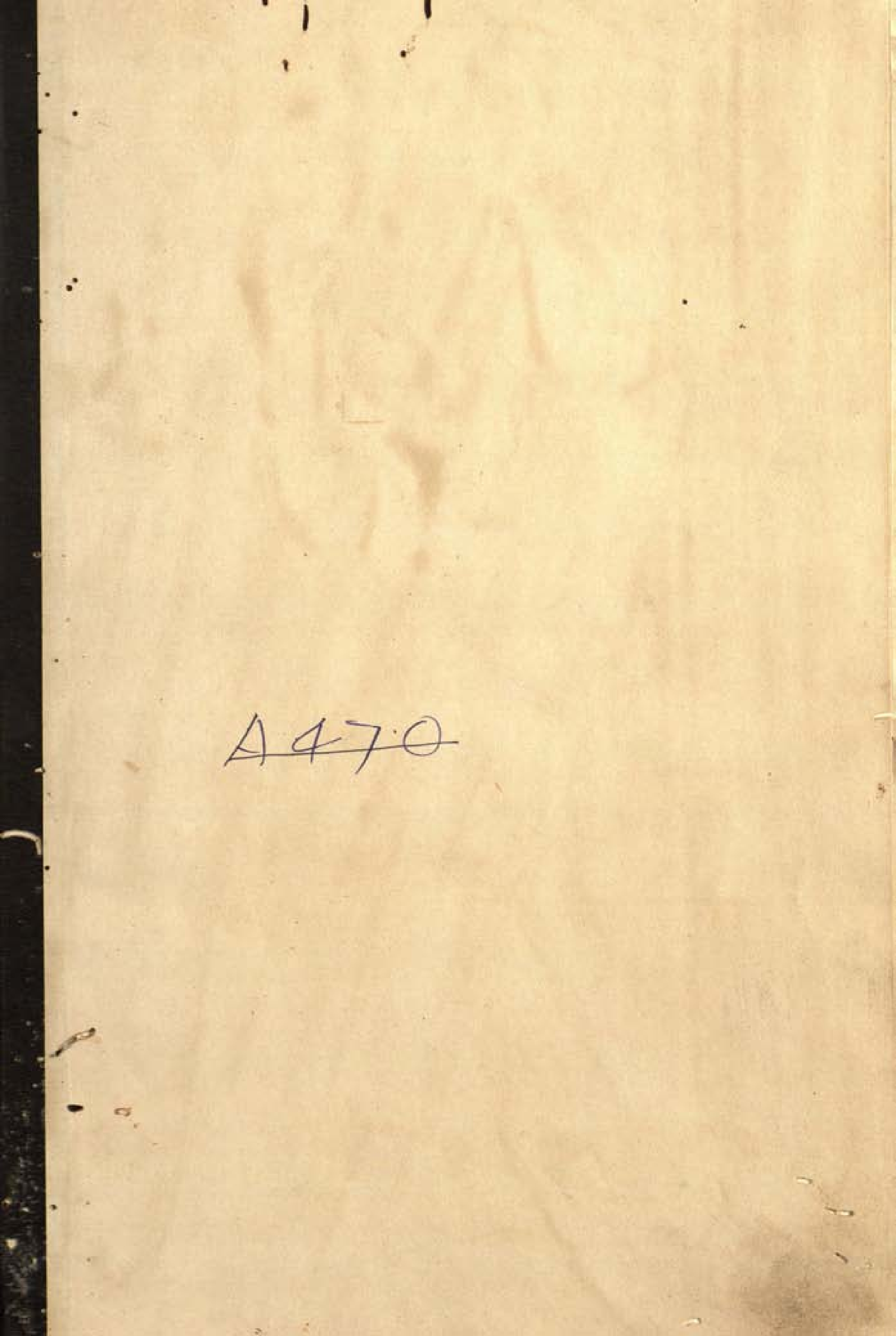
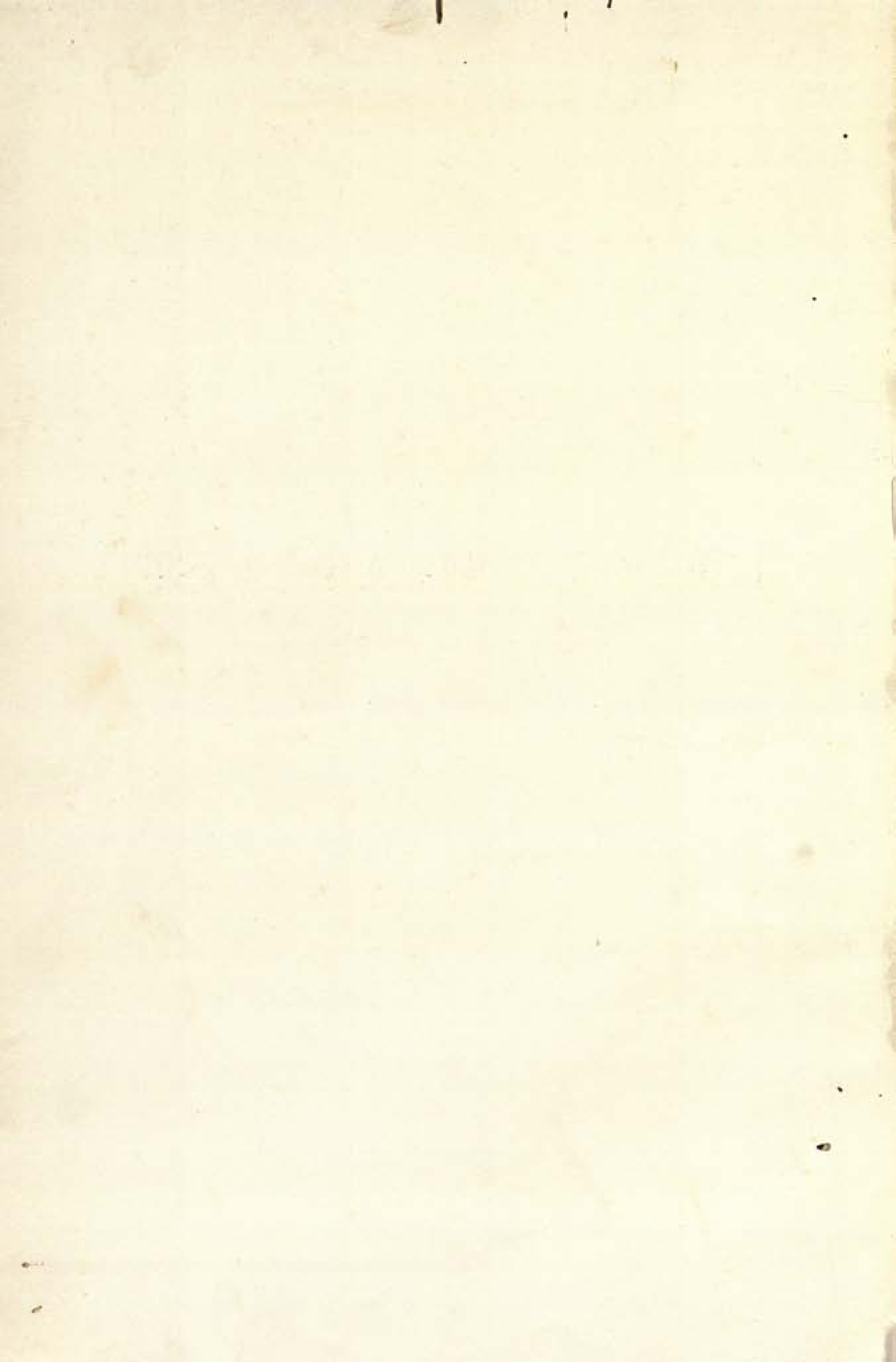


(472)

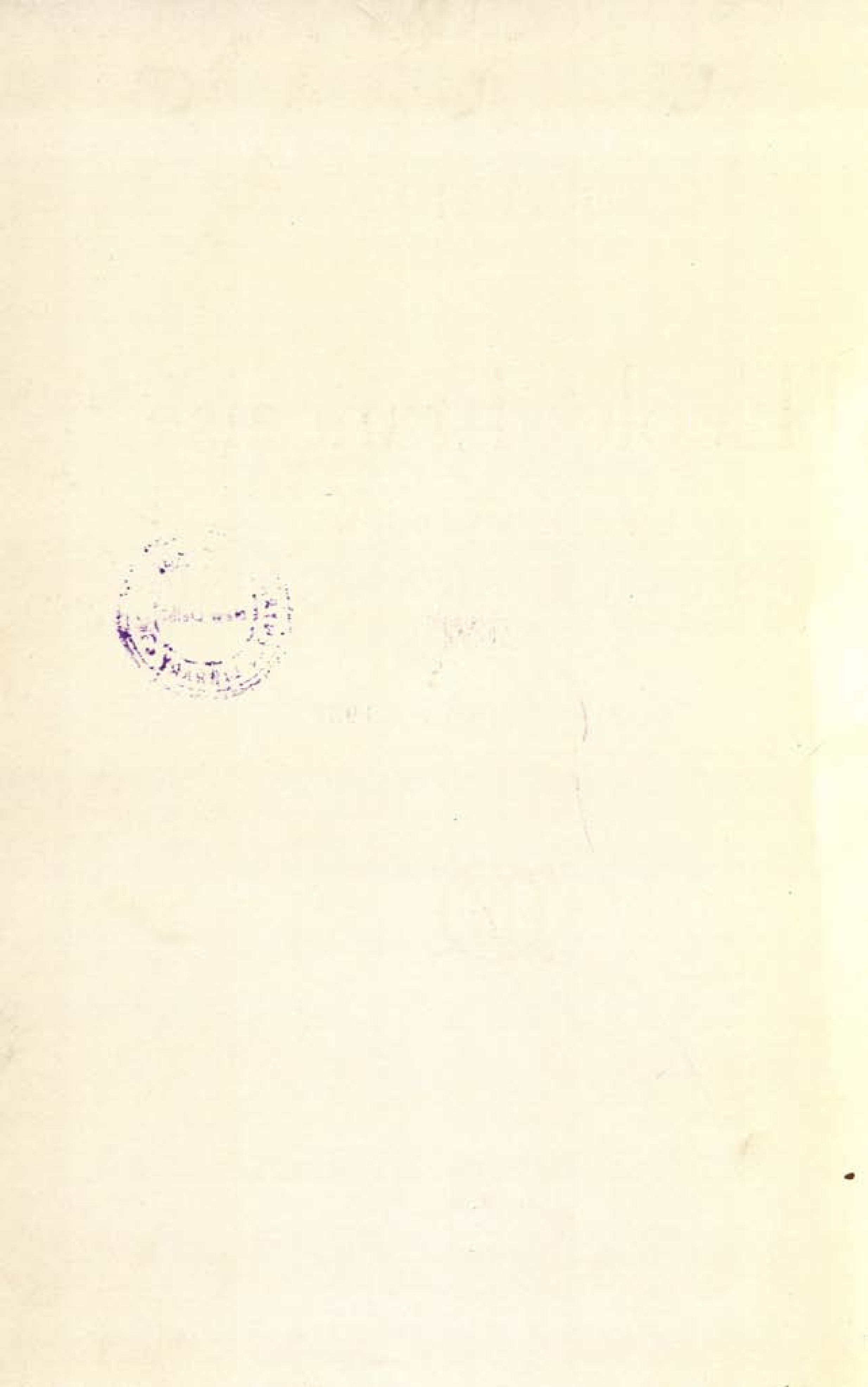


BULLETIN

DE

L'ÉCOLE FRANÇAISE

D'EXTRÊME-ORIENT



BULLETIN

DE

l'École Française

D'EXTRÊME-ORIENT



TOME XXXVI. — 1936



HANOI

1937

INDEX ANALYTIQUE
DU
TOME XXXV

N. B. — Les noms des auteurs d'articles originaux sont en PETITES CAPITALES, et les titres de leurs articles en *italique*. Les noms des auteurs d'ouvrages ou d'articles dont il a été rendu compte sont en *italique*, et les titres de leurs ouvrages en caractères romains du corps. V. supra, p. 101, l'index du *Complément à* L'art khmèr primitif de M. PARMENTIER, et p. 144, celui des *Recherches archéologiques au Cambodge* de M. DALET. L'abréviation CR. = compte rendu.

ERRATUM

P. 38, l. 30. *Au lieu de* CŒ. 761, *lire* CŒ. 763.
P. 48, l. 30. *Au lieu de* siècles, *lire* siècle.
P. 91, l. 10. *Au lieu de* CŒ. 779, *lire* CŒ. 649.
P. 107, l. 22. *Au lieu de* pl. XL, B, *lire* pl. XI, B.
P. 115, l. 14. *Au lieu de* briques unes, *lire* briques nues.
P. 192, l. 35. *Au lieu de* Jayavarman II, *lire* Jayavarman VII.
Ib., dern. l. *Au lieu de* leurs, *lire* leur.
P. 198, l. 17. *Au lieu de* nombreuses, *lire* nombreux.
P. 216 et 219. *Interchanger* les légendes des figures 27 et 28.
P. 237, n. 2, l. 1. *Au lieu de* des Andhra, *lire* d'Andhau.
P. 244, n., l. 15. *Au lieu de* publiés, *lire* publiées.
P. 245, l. 32. *Au lieu de* premières, *lire* premiers.
P. 249, dern. n. *Au lieu de* stěle, *lire* stèle.
P. 273, av.-dern. l. *Au lieu de* affouillements, *lire* affouillement.
P. 279, n., l. 21. *Au lieu de* Kr. Komãs, *lire* Kr. Romãs.
P. 307, l. 12. *Au lieu de* combodgienne, *lire* cambodgienne.
P. 313, l. 14. *Au lieu de* Ban Kouan Pha Van, *lire* Ban Kouan Pha Vang.
P. 325, l. 30. *Au lieu de* aus, *lire* au.
P. 326, lég. de la fig. 51. *Au lieu de* Asie, *lire* Asiæ.
P. 340, lég. de la fig. 65. *Au lieu de* fusaoïle, *lire* fusaïole.
P. 348, l. 5. *Au lieu de* connextion, *lire* connexion.
P. 358, l. 1. *Au lieu de* on probablement, *lire* ou probablement.
P. 404, l. 24. *Au lieu de* linéraire, *lire* linéaire.
P. 416, l. 34. *Au lieu de* Teehnique, *lire* Technique.
P. 429, av.-dern. l. *Au lieu de* Localith, *lire* Locality.
P. 467, l. 15. *Au lieu de* Vĩnh-hịnh, *lire* Vĩnh-thịnh.
P. 468, l. 38. *Après* Dieu de la Guerre, *ajouter* par.
Ib., l. 41. *Au lieu de* frontière, *lire* rivière.
P. 471, l. 30. *Au lieu de* boudhique, *lire* bouddhique.
P. 497, av.-der. l. *Au lieu de* du 23 au 29, *lire* du 23 au 28.
P. 504, l. 27. *Au lieu de* Maliga-stūpa, *lire* Maligai-stūpa.
P. 529, l. 16. *Au lieu de* une touffe d'hibiscus, *lire* un buisson d'hibiscus.
P. 553, l. 13. *Au lieu de* brãhmaniques, *lire* brâhmaniques.
P. 566, l. 11-12. *Au lieu de* mais dont la coiffure rappelle simplement celle de Vāyu, *lire* mais dont la coiffure prolongée par les contours d'un arbre rappelle singulièrement celle de Vāyu.



TABLE DES ILLUSTRATIONS

Planches hors-texte.

Après la page

Après la page

Après la page

Figures dans le texte.

TABLE DES MATIÈRES

Fascicule 1.

Fascicule 2.

CHRONIQUE DE L'ANNÉE 1935.

Le Directeur Gérant : G. CŒDÈS.

A l'Université de Harvard

à l'occasion de son tricentenaire

ETUDES CAMBODGIENNES (1)

Par G. CŒDÈS

Correspondant de l'Institut
Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

XXXI. — A PROPOS DU TCHEN-LA D'EAU : TROIS INSCRIPTIONS DE COCHINCHINE.

Les Annales des T'ang relatent qu'au début du VIIIe siècle, après la période *chen-long* (705-706), le Cambodge fut partagé en deux royaumes : au Sud, le Tchen-la d'eau borné par la mer et couvert de lacs, au Nord le Tchen-la de terre, appelé aussi Wen-tan ou P'o-leou, rempli de montagnes et de vallées.

En 1904, M. Georges MASPERO crut reconnaître ces deux états dans deux principautés qui jouent un certain rôle dans la généalogie de Yaçovarman : Çambhupura, aujourd'hui Saṃbór sur le Mékong, et Vyādhapura localisé par AYMONIER à Aṅkor Bórĕi (2). La même année, M. PELLIOT exprimait une opinion identique (3), et les égalités Tchen-la de terre = Çambhupura = Saṃbór, Tchen-la d'eau = Vyādhapura = Aṅkor Bórĕi, sont restées longtemps un des dogmes les plus solides de l'histoire de l'ancien Cambodge.

Cependant AYMONIER, dans le troisième volume de son *Cambodge*, paru lui aussi en 1904, gardait une prudente réserve : « Le centre actuel de Sambaur (alors Çambhupura) sur le Mékong fut incontestablement une des capitales au temps de cette sécession : mais de quelle partie, nous ne sommes pas en mesure de le décider. » (4)

En 1912, M. PELLIOT revenant sur la question des deux Tchen-la dans son compte rendu de la traduction du *Tchou fan tche* par HIRTH et ROCKHILL, se montrait moins affirmatif qu'en 1904 : « Il n'y a aucun doute, dit-il, sur la position du Wen-tan dans le haut Cambodge ; mais il faudrait arriver à une détermination plus précise. » (5)

(1) Voir *BEFEO.*, XI, 301 ; XIII, VI ; XVIII, IX ; XXIV, 345 ; XXVIII, 81 ; XXIX, 289 ; XXXI, 1 ; XXXII, 71.

(2) *L'empire khmèr*, p. 28.

(3) *Deux itinéraires*, BEFEO., IV, p. 214.

(4) *Le Cambodge*, III, p. 459.

(5) *T'oung Pao*, 1912, p. 467. M. PELLIOT identifie ici le P'o-leou avec le Tchen-la d'eau : ce n'est pas ce que disent les textes chinois, et ce n'est pas non plus ce que disent HIRTH et ROCKHILL, p. 57, note 12. Wen-tan et P'o-leou sont deux autres noms du Tchen-la de terre.

En 1914, dans un article intitulé *Wen Tan* ([1]), M. Lefèvre-Pontalis, reprenant une thèse de Bastian, proposa d'identifier Wen Tan avec Vieng Čăn. Mais l'équivalence phonétique n'est pas satisfaisante ([2]), et je ne sache pas qu'on ait trouvé dans la région de Vieng Čăn aucun vestige archéologique remontant à une époque aussi haute.

En 1918, M. Henri Maspero, après avoir été amené à placer la capitale du Tchen-la de terre au moyen Laos, dans l'actuelle province de Cammon, déclare que « le Wen-tan ou Tchen-la de terre n'a rien de commun avec Çambhupura » ([3]).

De mon côté, j'ai montré récemment que Vyādhapura, situé plus probablement à Bà Phnoṃ qu'à Añkor Bórĕi, désigne vraisemblablement le Fou-nan et non le Tchen-la d'eau dans les inscriptions digraphiques de Yaçovarman ([4]).

Les identifications de M. Georges Maspero sont donc caduques.

Tout ce qu'on sait du Tchen-la de terre (Wen-tan, P'o-leou) se réduit à ses caractères géographiques, à son étendue (700 li), au titre du roi : *tsiai-kiu*, et à l'envoi d'une série d'ambassades chinoises qui s'échelonnent sur tout le VIII[e] siècle : 717 ; — 753, le fils du roi se rend à la Cour de Chine et accompagne en 754 une armée chinoise faisant campagne contre le Nan-tchao ; — 771, le second roi P'o-mi se rend à la Cour ; — 799, dernière ambassade conduite par Li-t'eou-ki ([5]).

Je n'ai pas de restitution à proposer pour *P'o-leou* ([6]), mais pour *Wen-tan* ([7]), on pourrait songer à un toponyme commençant par *Mūla*°, rappelant peut-être que ce pays occupait l'emplacement « primitif » du pays des Kambuja ([8]). L'épigraphie connaît un pays nommé Mūladeça ([9]) qui n'est pas localisé. La rivière Se Mun, qui draine le plateau de Korat, conserve peut-être un souvenir de cet ancien nom.

***

([1]) *T.P.*, 1914, p. 382.

([2]) Cf. ci-dessous, note 7.

([3]) *Etudes d'histoire d'Annam. La frontière de l'Annam et du Cambodge du VIII[e] au XIV[e] siècle.* BEFEO., XVIII, 3, p. 31.

([4]) *BEFEO.*, XXVIII, p. 130.

([5]) Pelliot, *Deux itinéraires*, BEFEO., IV, pp. 211-212.

([6]) Prononciation ancienne d'après Karlgren : *b'uâ-lə̯u*. Les inscriptions du groupe de Rolûoḥ citent un pays de Vrau, dont le nom correspond phonétiquement à P'o-leou, mais ce n'est qu'un village (Aymonier, *Cambodge*, II, p. 471).

([7]) Prononciation ancienne, d'après Karlgren : *mi̯uən-tân* (ou *ṭiân*).

([8]) G. Cœdès, *Le site primitif du Tchen-la*, BEFEO., XVIII, 9, p. 1.

([9]) Aymonier, *Cambodge*, I, p. 407 ; II, p. 470.



INSCRIPTION DE THÁP-MƯỜI, K. 7 (Estampage EFEO, n. 16). Cf. p. 3.

Du Tchen-la d'eau, tout ce que dit MA TOUAN-LIN (1) est que c'est un pays borné par la mer et couvert de lacs, qu'il a 800 li d'étendue et que le roi habite la ville de *P'o-lo-t'i-pa*.

C'est ici le lieu de faire intervenir quelques inscriptions inédites du Cambodge méridional, ou plus exactement de Cochinchine, nommant des rois qui n'appartiennent pas à la dynastie de Bhavavarman I et pourraient bien se placer au VIIIe siècle.

L'une d'entre elles (pl. I) provient sans doute de Tháp-mười, ce site archéologique situé dans la Plaine des Joncs, qui a déjà livré une des deux inscriptions connues du Fou-nan (2). Elle n'a pas été vue *in situ*. D'après des renseignements datant de 1901, elle aurait été transportée à l'Inspection de Sadec vers 1878 (3). Elle y fut estampée en 1883 par AYMONIER qui la décrit ainsi : « La troisième inscription de Pràsàt Pram Lovêng, actuellement transportée à Sadec de même que les deux précédentes, était tracée sur une stèle coupée en forme de mire, plaque carrée en haut et tige en bas. La pierre est tellement usée qu'on ne peut compter rigoureusement les lignes qui étaient au nombre de vingt environ. L'écriture de ce document presque illisible était cursive et mal soignée. On y distingue quelques mots épars... 'mesures de riz... (mois de) Puṣya (janvier) le dimanche... le roi Śrīs'ānavarman fit ériger le dieu S'rī...' Ce fragment nous donne un nom de roi et peut-être la date approximative de la construction du monument. Īs'ánavarman regnait en 626 de notre ère. » (4)

Dans le troisième volume de son Inventaire des monuments du Cambodge publié en 1911, le Commt de LAJONQUIÈRE cite cette inscription d'après AYMONIER, mais dit ne pas l'avoir retrouvée à Sadec (5). Elle s'y trouvait cependant en 1912, car je l'y estampai de mes propres mains à l'Inspection (6) avec les deux autres inscriptions qui y étaient conservées à cette date et qui sont entrées au Musée de Saigon en 1928. En 1913, M. PARMENTIER la mentionne encore dans son *Complément à l'Inventaire descriptif des monuments du Cambodge* (7), et identifie cette soi-disant stèle en forme de mire avec un liṅga à fût octogonal et base cubique. Quelques années après, la pierre fut brisée, et la partie inférieure disparut, car un nouvel estampage pris en 1919 par M. PARMENTIER montre un texte amputé de ses six dernières lignes (8). Depuis lors, on a perdu la trace de cette inscription.

---

(1) *Méridionaux*, p. 484.
(2) *BEFEO.*, XXXI, p. 1.
(3) *BEFEO.*, XIII, 1, p. 60.
(4) AYMONIER, *Le Cambodge*, I, p. 140.
(5) *Inventaire*, III, p. 478 c.
(6) Estampage n° 16. Cf. *BEFEO.*, XII, 9, p. 184.
(7) *BEFEO.*, XIII, 1, p. 60.
(8) Estampage 331.

M. Claeys a vu à Sadec plusieurs pierres affectant la même forme et dépourvues, comme la pierre inscrite, de la partie supérieure hémisphérique qu'elles ne manqueraient pas d'avoir si elles étaient des liṅga (pl. II, b). M. Claeys pense que ce sont plutôt des bases de piliers ou des chapiteaux. J'accepte volontiers cette interprétation pour deux raisons. Au Siam, les sites prékhmèrs, tels que P'ră Păṭhŏm et Lŏp'bŭri ont livré des piliers de forme analogue, dont l'un est précisément inscrit (1). De plus, cette interprétation est beaucoup plus compatible que celle de M. Parmentier avec la teneur même de l'inscription de Tháp-mười. On va voir en effet qu'elle relate la fondation d'un sanctuaire, ou, ce qui revient au même, l'érection d'une divinité : on conçoit assez mal que cet acte solennel ait été commémoré sur un morceau de liṅga en réemploi et mis à l'envers ; par contre, la dédicace n'a rien que de naturel sur le chapiteau et la partie supérieure d'un pilier. De plus, les vingt lignes qui ont été estampées par Aymonier et par moi-même ne constituent que le début d'une inscription qui devait comprendre encore plusieurs lignes : s'il s'agissait d'un liṅga il faudrait supposer que la partie octogonale était d'une longueur hors de proportion avec la largeur de chacune des huit faces et avec les dimensions de la base cubique. Cette difficulté disparaît s'il s'agit d'un pilier.

L'inscription est fort négligemment écrite et superficiellement gravée sur la surface d'une pierre très dure. Elle est cependant susceptible d'un déchiffrement plus complet que celui d'Aymonier.

(1) --- çaka ----------- (2) -- puṣya ādityavāra nu kaṃrek ka[mratāñ] (3) añ çambh[u]varmmadeva ta sthāpa[na] vraḥ [kamra](4)tāñ añ çrīpuṣkarākṣadeva --- (5) tāñ añ p[u]rohita pratidina --- (6) -- vraḥ bhagavan ta - ñ pra - ta 2 (7) yo 4 canlyak 4 se -- jyaṅ 1 (8) vraḥ - se - kāri 5 vnvak 2 --- 4 -- (9) - vnvak 4 raṅko thluṅ 5 ----- (10) ---- va - vṅya phala ------ (11) --- 90 (12) vraḥ dhūli j[e]ṅ vraḥ (13) kamratāñ añ (14) -- ket puṣya (15) āditya nu kaṃre(16)k kamratāñ a(17)ñ çrīçaṃbh[u]va(18)rmmadeva sthāpana (19) vraḥ kamratāñ (20) añ çrīp[u]ṣ[kara]..............

« En çaka...... mois de Puṣya, un dimanche, le Kaṃrek (2) K.A. Çambhuvarmadeva érige le Saint K.A. Çrī Puṣkarākṣadeva...., le seigneur purohita, quotidiennement..... le Bienheureux... 4 vêtements (3) 1 jyaṅ, 5.... 2 groupes, ... 4 groupes, 5 mesures de riz décortiqué........ fleurs, fruits. .... 90. Sa majesté le roi... le 11e jour de la lune croissante de Puṣya, un dimanche, le Kaṃrek K.A. Çrī Çambhuvarmadeva érige le Seigneur Çrī Puṣkarākṣa... »

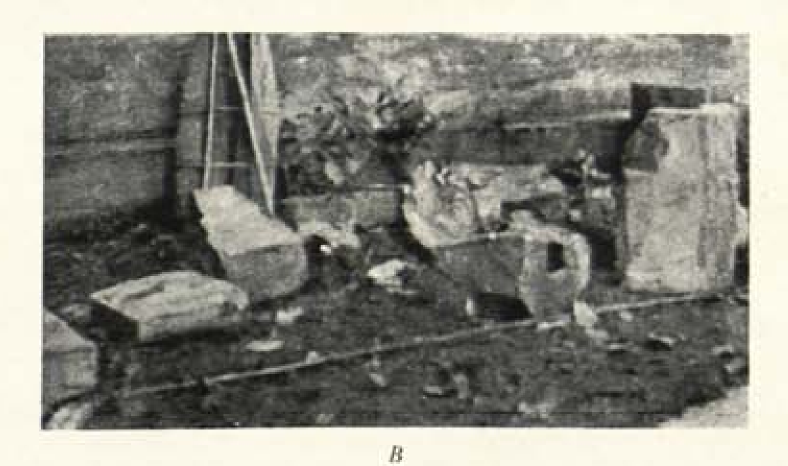
---

(1) G. Cœdès, *Recueil des Inscriptions du Siam. II : Inscriptions de Dvāravātī, de Çrīvijaya et de Lāvo*, p. 17, pl. 1. Cf. *BEFEO.*, XXV, p. 17, n. 1.

(2) *Kaṃrek* semble faire partie de la titulature, mais c'est la première fois que je rencontre ce mot, que je ne sais à quelle racine rattacher.

(3) *Yo* = vêtements couvrant le torse, *canlyak* = vêtements couvrant les reins et les cuisses.

A



B

A. Inscription de Tháp-mười, K. 6 (Estampage Aymonier, Paris, B. N. 306). *B.* Fragments de piliers conservés à Sadec. Cf. p. 4-5.

Cette inscription se rapporte donc à l'érection d'une idole de Puṣkarākṣa ou à la fondation d'un sanctuaire portant ce nom. L'auteur de l'acte n'est pas Içānavarman, comme l'a cru Aymonier, mais un prince dont le nom est écrit la première fois Çambhavarmmadeva et la seconde Çrī Çaṃbhavarmmadeva. J'hésite d'autant moins à restituer Çambhuvarmmadeva que le texte offre un autre exemple de l'omission de la voyelle *u* dans *purohita* (l. 5).

Le texte commençait par une date dont le millésime a disparu. L'écriture, qui permet souvent de dater un texte avec une certaine précision, est malheureusement très négligée et donne plutôt l'impression d'un graffito que d'une inscription commémorative. A quoi tient cette extraordinaire négligence? Est-ce une inscription provisoire, ou la copie hâtive d'un document plus soigné? Quoi qu'il en soit, si plusieurs caractères, par exemple *s*, se rapprochent beaucoup plus des formes modernes que des formes préangkoréennes, le texte présente cependant des indices indiscutables d'ancienneté. La plus certaine est l'orthographe *kamratāñ*, qui à ma connaissance est spéciale à l'épigraphie préangkoréenne et fait place dès les inscriptions d'Indravarman à la forme *kamrateṅ* (1). D'autre part, si l'on examine de près l'écriture, une fois dissipée l'impression de modernisme produite par quelques lettres, et si on la compare aux autres spécimens de cursive que nous possédons, on constate certains caractères d'archaïsme et notamment l'absence complète de fleurons qui, dans la cursive postérieure, sont représentés par une ligne ondulée tracée au-dessus des lettres. Si nous connaissions mieux la cursive khmère ancienne, notre étonnement devant l'aspect moderne de certains *akṣara* se dissiperait sans doute. Rien ne nous empêche, je crois, de placer cette inscription au VIIIe siècle, et d'y voir l'acte de fondation du sanctuaire de Puṣkarākṣa mentionné dans l'inscription suivante (pl. II, A).

Celle-ci a été estampée en 1883 par Aymonier qui ne précise pas si c'est à Sadec ou à Saigon : en tous cas, ce ne fut pas in situ, bien qu'il affirme qu'elle provient de Tháp-mười (2). Elle a disparu depuis, sans laisser d'autres traces que les estampages d'Aymonier conservés à la Bibliothèque Nationale (n° 306).

Ce texte khmèr de 10 lignes est relatif à la fondation du dieu Puṣpavaṭasvāmi, dans l'enceinte du dieu Mūlasthāna. Ce sanctuaire était coparticipant avec celui de Puṣkarākṣa, dont il était sans doute voisin. L'acte n'est pas daté, mais l'écriture ne saurait être postérieure au VIIIe siècle. En voici la transcription et la traduction :

---

(1) Aymonier, *Cambodge*, III, pp. 446, 541, met les deux formes sur le même plan, mais un dépouillement de son ouvrage montre que l'orthographe *kamratāñ* disparaît à partir du IXe siècle, résultat que confirment entièrement mes déchiffrements d'inscriptions inédites.

(2) *Le Cambodge*, I, p. 139.

(1) vraḥ kamratāṅ añ çrīpuṣpavaṭasvāmi puṇya mratā(2)ñ çucidatta ai kaṃluṅ ([1]) kūdya ([2]) vraḥ kaṃmratāṅ a(3)ñ mūlasthāna knuṃ aṃnoy mratāñ ta vraḥ vā vrau 1 (4) vā bhinava 1 vā noc vraḥ 1 karoṃ sre aṃve cī (5) sau slā slik teṃ 1 ai sruk slā slik teṃ 1 toṅ (6) teṃ 20 toṅ ai ta ([3]) vraḥ teṃ 20 saparibho(7)ga ([4]) ta vraḥ kamratāṅ añ çrīpuṣkarākṣa (8) gyi ta yajamāna panlas mratāñ poñ (9) prabhavadatta gyi ta nā ([5]) gyi knuṃ phoṅ nau ge (10) - - n - - - - aṃnoy ta vraḥ.

« Le saint K. A. Çrī Puṣpavaṭasvāmi, œuvre pie du Mratāñ Çucidatta dans l'enceinte du saint K. A. Mūlasthāna. Esclaves donnés par le Mratāñ (Çucidatta) à la divinité : vā Vrau 1, vā (A)bhinava 1, vā Noc vraḥ 1. Karoṃ ([6]), rizière, au-delà ([7]) de Cī sau : 400 aréquiers ; dans le village : 400 aréquiers, vingt cocotiers ([8]) ; dans (le terrain du) temple : vingt cocotiers ([9]). La jouissance (de cette fondation) est commune ([10]) avec le saint K. A. Puṣkarākṣa ([11]). Le sacrificateur suppléant le Mratāñ (Çucidatta), le Poñ Prabhavadatta, le... ([12]), tous les esclaves....... donnés à la divinité. »

([1]) L'*u* n'est pas distinct ; il a peut-être été omis par le graveur.

([2]) Il y a au-dessus du caractère *dya* (ou *ḍya*) un point, ressemblant à un anusvāra, qui n'est peut-être qu'un trou dans la pierre.

([3]) Lecture douteuse : on lirait plutôt *aik*.

([4]) Ou *saṃparibhoga*.

([5]) Peut-être faut-il lire *nāṃ*.

([6]) Terme de sens douteux qui figure dans les énumérations de terrains. Cf. *BEFEO.*, XXIV, p. 356, note 1.

([7]) Tel est le sens du mot *añve*, par exemple dans la stèle de Sdŏk Kăk Thoṃ, D, 51. Mais ici l'orthographe est différente.

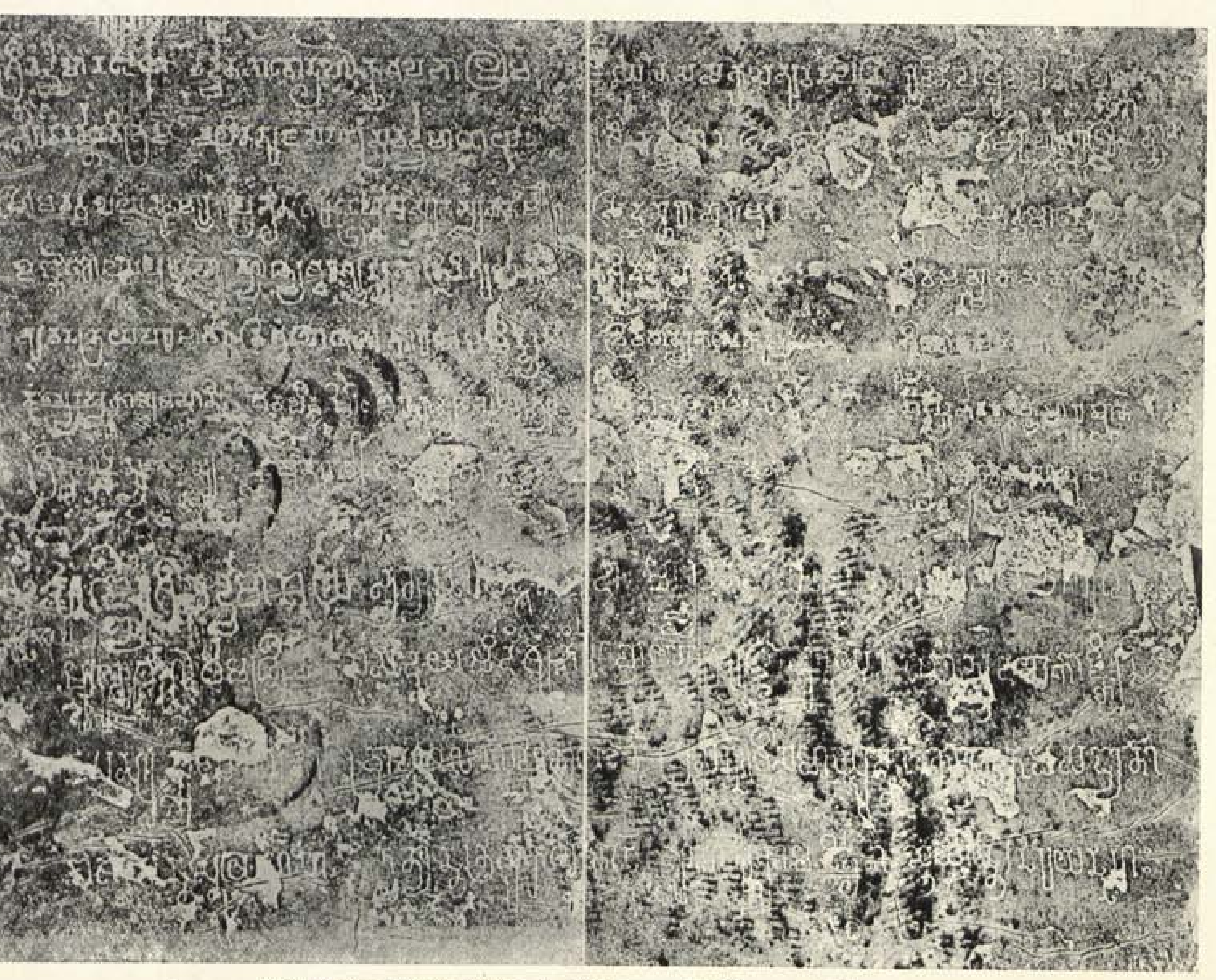
([8]) L'orthographe *toṅ* est singulière. A camb. mod. *dóṅ* répond normalement une forme ancienne *tvaṅ*. C'est d'aillleurs celle-ci qui est attestée dans l'inscr. de Sdŏk Kăk Thoṃ, D, 111 et *BEFEO.*, XX, 4, p. 1.

([9]) Il est possible que cette énumération soit à couper autrement.

([10]) Je prends *saparibhoga* comme un synonyme de *miçrabhoga*. Cf. *BEFEO.*, XXIX, p. 292.

([11]) Aymonier, *Cambodge*, I, p. 139, traduit : « La jouissance de ces cocotiers est attribuée au Vraḥ Kamratāṅ añ nommé Çrī Puṣkarakṣa qui est le yajamāna, c'est-à-dire qui fait les frais du sacrifice en remplacement du Mratāñ Poñ Prabhavabhakta (héritier probable du défunt Çucidatta). » Cette traduction, qui a amené Aymonier à identifier Puṣkarākṣa désignant ici, comme dans l'inscription précédente, une divinité) avec le Puṣkarākṣa de l'inscription de Práḥ Thāt Kvan Pir et des stèles digraphiques, me paraît inadmissible. *Mratāñ* et *Poñ* sont deux titres distincts qui ne sont jamais accolés (contrairement à *khloñ* qui désignant, non pas un grade dans la hiérarchie, mais une fonction, est souvent associé à *mratāñ*) : il faut donc sous-entendre une ponctuation après *mratāñ*. D'autre part, *saparibhoga* implique nécessairement la mention de la divinité qui participe avec Puṣpavaṭasvāmi aux revenus ou à l'usufruit de la fondation. Comme nous savons par l'inscription précédente que Puṣkarākṣa désigne précisément une divinité érigée au même endroit ou aux environs, la traduction d'Aymonier peut être rejetée comme inexacte.

([12]) Si le texte a *nāṃ*, on peut traduire : celui qui dirige (les esclaves).



Inscription de Phnoṃ Bà The, K. 3 (Estampage EFEO, n. 295), Cf. p. 7.

Une troisième inscription (pl. III) gravée sur un piédroit ([1]), provient d'une ruine située au pied du Núi Ba-thê, dans la province de Long-xuyên (Cochinchine). Elle a été estampée par AYMONIER ([2]), signalée par le Comm^t DE LAJONQUIÈRE ([3]), estampée à nouveau en 1919 par le Chef de la province ([4]) et transportée dans la pagode bouddhique du village de Vong-thê, avec une statue de Viṣṇu qui semble avoir la même origine ([5]).

Cette inscription, entièrement en sanskrit, comprend 7 lignes (6 *āryā* et 1 *çloka*) suivies de 4 autres lignes (4 *çloka*) d'une main différente, mais de même époque. Elle débute par une invocation au dieu Çrī Vardhamāna. Ce nom est ordinairement appliqué à Viṣṇu, et le caractère vishnouite de l'inscription, postulé à cause de cela par AYMONIER, pourrait sembler confirmé par la découverte d'une image de Viṣṇu au même endroit. Cependant, il ressort du texte que l'idole était un liṅga de pierre (st. I). Or, les traités d'iconographie enseignent qu'une certaine catégorie de liṅga porte précisément le nom de Vardhamāna-liṅga ([6]). Ce sont ceux dont la partie à section octogonale (*Viṣṇubhāga*) dépasse d'une unité de longueur la partie à section carrée (*Brahmabhāga*), et dont la partie à section circulaire (*Rudrabhāga*) dépasse d'une unité la partie à section octogonale. C'est un liṅga de cette sorte qui devait être placé dans la chapelle (*kuṭī*) en briques élevée au sommet de la colline (st. VI), c'est-à-dire sur le Núi Ba-thê, par un certain Kumārambha. Quant à l'édifice, également en briques, construit par le même personnage pour les dévotions de Nṛpādityadeva, roi dont le nom apparaît ici pour la première fois, ce doit être celui-là même d'où provient l'inscription. La seconde partie du texte (st. VII-XI) relate les fondations de la mère (du donateur) : 20 esclaves et deux pavillons, sans doute en matériaux légers, qui n'ont pas laissé de traces.

TEXTE.

(1) çrīvarddhamānadevo
varddhitabhāvo nṛṇāṃ kuçalabhājām
jayati sa sakalabhuvanapatir
uditapṛthulalitaçilāliṅgaḥ

(2) bhairavanarttanavibhrama-
calitabhujasahasravarddhamāno yaḥ
çrīvarddhamānadevo
māhitacaraṇas surairnovyāt

([1]) *Inventaire des inscr. du Cambodge*. K. 3.
([2]) *Cambodge*, I, p. 144.
([3]) *Inventaire*, III, p. 479.
([4]) *BEFEO.*, XIX, 5. p. 107.
([5]) *Ibid.*, et XXXIII, p. 275; — PARMENTIER, *AKP.*, I, p. 93
([6]) T. Gopinatha RAO, *Elements of Hindu iconography*, II, p. 88.

(3) himavanmalayasumeru-
prabhṛtigirīndreṣu saṃstutas satataṃ
siddhasurāsuramunibhiç
çrī[mā]n çrīvarddhamāno yaḥ

(4) oṅkāro yaḥ puruṣo
hy ātmeçvaraçūnyakātinirguṇakaḥ
çrīvarddhamānakaçivaḥ
çivam asmākaṃ sa tad diçatu

(5) bhuvanatrayaparamārthaṃ
viçvaṃ lokeṣu kāraṇam acintyam
vividhātmakam ekam ataç
çrī - me ([1]) varddhamānaryyam

(6) tasyeṣṭakā sumahatī
dhavalitagiriçikharakuṭy asau bhāgyā
ṣaṇmāsakṛtāpi satī
nānyair bhavatā kumārambhāt

(7) çrīnṛpādityadevasya
kumārambh[e]na bhavatā
puṇyārthā seṣṭakā kṛtā
sthiracittena sādhunā ‖

(8) ‖ rājñyai çrīvarddhamānāya
mātā tapasvinī prādāt
bhṛtyānāṃ viṅçatiṃ mudā
saddharmapathacāriṇī ‖

(9) mālādharārtham atraiva
prāyacchat paralokāya
vāsadvayam idaṃ çubhaṃ
dānābhyudayakāṅkṣiṇī

(10) tapassvāddhyāyaniratā
prasannā çrīsamāyuktā
vrāhmaṇānāṃ hitāya ca
kurute karma sañyatā

(11) nāçayantas tu ye pāpāḥ
āhartukāmanibhṛtāḥs
bhṛtyān tatra sukalpitān
te yānti nirayan narāḥ

TRADUCTION.

1. Victorieux est le dieu Çrī Vardhamāna qui fait prospérer la condition des gens de bien, le maître de tout l'univers, dont le liṅga de pierre se dresse, large et charmant.

2. Que celui dont les mille bras secoués augmentent l'agitation de la danse de Bhairava, le dieu Çrī Vardhamāna dont les pieds sont honorés par les Sura, nous fasse prospérer.

([1]) Le caractère manquant ressemble à *yā*, mais peut-être est-ce *ya* suivi d'une autre lettre. Le caractère *m* paraît surmonté d'un trait vertical : si tel est bien le cas, il faudrait lire *mo*.

3. Que celui qui sur les rois des monts à commencer par le Himavat, le Malaya, le Sumeru, est loué sans cesse par les Siddha, les Sura, les Asura, les Muni, le vénérable Çrī Vardhamāna,

4. (celui qui est) la syllabe Oṃ, l'être suprême, le maître de l'ātman, vide, absolument dépourvu de qualités, Çiva (nommé) Çrī Vardhamānaka nous donne la béatitude.

5. La réalité suprême des trois mondes, omniprésente dans l'univers, cause inconcevable, multiple, unique — — — (1) Vardhamāna.

6. Pour ce (dieu), cette (2) chapelle en briques, grande, fortunée, durable bien que construite en six mois, est l'œuvre de l'honorable Kumārambha et non celle d'autres personnes.

7. Cette (construction) en briques, destinée aux dévotions de Çrī Nṛpādityadeva, a été faite par l'honorable Kumārambha, au cœur ferme, vertueux.

8. Pour la reine (3), la mère (de Kumārambha), recluse marchant dans le chemin de la bonne Loi, a donné avec joie à Çrī Vardhamāna une vingtaine de serviteurs.

9. Désireuse de voir prospérer sa donation, en vue de l'autre vie, elle a donné ici même ces deux belles habitations pour l'usage des porteurs de guirlandes.

10. Plongée dans la récitation ascétique, attachée au bonheur des brâhmanes, douée de fortune, elle accomplit son œuvre, les sens apaisés.

11. Que les hommes mauvais qui molesteront ici les serviteurs affectés (au temple), avec le désir de s'en emparer, aillent en enfer.

***

Les trois inscriptions qui viennent d'être publiées nous font connaître deux nouveaux rois, Çambhuvarman et Nṛpāditya qui, vu l'origine méridionale de ces textes et leur époque probable, doivent être considérés comme ayant régné sur tout ou partie du Tchen-la d'eau. Si l'on se rappelle la coutume, bien attestée dans l'ancien Cambodge, qui consistait à donner aux capitales ou aux villes royales le nom de leur fondateur ou du roi régnant (*Bhava*pura < *Bhava*varman, *Īçāna*pura < *Īçāna*varman, *Yaço*dharapura < *Yaço*varman), on est

---

(1) L'incertitude de la lecture rend ce passage embarrassant. On attend une forme verbale de la racine *çri* « atteindre, échoir ». La lecture *varddhamānāryyam* qui est certaine, appelle une correction.

(2) *Asau* est le démonstratif des objets éloignés : son emploi s'explique par le fait que l'inscription était placée au pied de la colline.

(3) Si *rājñyai* n'est pas une erreur pour *rājñe* qualifiant *çrīvardhamānāya*, il s'agit apparemment d'une donation dont le mérite devait être reporté sur la reine.

amené à établir un rapport entre *Çambhu*pura et le *Çambhu*varman de Tháp-mườí. Si Puṣkarākṣa « œil de lotus », n'était pas une épithète banale de Viṣṇu, on serait même tenté de rapprocher le Puṣkarākṣa, consacré à Tháp-mườí par Çambhuvarman, et le roi de Çambhupura qui est nommé Puṣkara dans une inscription des environs de Kračèḥ (1), Puṣkarākṣa dans les inscriptions de Yaçovarman (2) et de Rājendravarman (3). Mais l'homonymie peut n'être que fortuite, et ce rapprochement douteux n'est pas nécessaire pour poser une relation entre deux noms aussi étroitement apparentés que Çambhuvarman et Çambhupura. Parmi les textes épigraphiques trouvés à Saṃbór de Kračèḥ, dont l'identification avec Çambhupura est bien établie (4), ceux qui sont datés le sont de la fin du VIIe siècle (5), et ceux qui portent un nom de roi sans date ne mentionnent que Jayavarman (6). Jayavarman I ayant laissé des inscriptions surtout dans le Sud, dans la région d'Aṅkor Bórĕi (7), il y a quelques chances pour que le roi nommé dans les inscriptions de Saṃbór soit Jayavarman I bis, dont on a une inscription de 781 provenant de Lobởk Srót dans la région de Kračèḥ (8) et une autre de 692 ç. (770 A. D.) trouvée à Práḥ Thāt Práḥ Srĕi dans Thbóṅ Khmŭṃ (9). Quoi qu'il en soit, la fondation de Çambhupura ne paraît pas remonter au delà de la fin du VIIe siècle, à la veille de la sécession du Cambodge en Tchen-la de terre et Tchen-la d'eau. Si le rapprochement entre Çambhupura et Çambhuvarman fondateur d'un Puṣkarākṣa à Tháp-mườí est justifiée, si donc cette fondation dans l'extrême Sud du Cambodge a pour auteur un roi de Çambhupura, il faut renoncer à voir dans cette ville la capitale du Tchen-la de terre. La même conclusion va se dégager de l'examen de l'inscription de Núi Ba-thê.

Cette inscription nomme un roi Nṛpāditya sur lequel elle ne nous donne aucun renseignement généalogique. Par sa terminaison, insolite au Cambodge et même au Fou-nan, dont tous les rois connus ont un nom terminé en °*varman*, ce nom rappelle celui de Bālāditya, lointain ancêtre maternel de Rājendravarman (10), mentionné dans les inscriptions de Práḥ Ĕinkosĕi (11),

---

(1) L'inscription de Práḥ Thāt Kvăn Pir publiée par L. Finot, BEFEO., IV, p. 675.

(2) *ISCC.*, p. 357. Puṣkarākṣa était l'arrière grand-oncle maternel de Jayavarman II.

(3) Stèle de Prè Rup. Cf. *BEFEO.*, XXXIV, p. 770.

(4) *BEFEO.*, XXVIII, p. 131.

(5) Inscriptions de Trapăṅ Prei (K. 127) datée 605 ç (683 A.D.), et d'Anlŭṅ Prăṅ (K. 132) datée 614 et 629 ç. (692 et 707 A.D.).

(6) Inscriptions de Tûol Kók Pràsàt (K. 126) et de Saṃbór (sans autre précision, K. 131).

(7) *BEFEO.*, XXVIII, p. 139, note.

(8) K. 134, publiée *BEFEO.*, V, p. 419.

(9) K. 103 (inédite). Le témoignage de cette inscription ruine l'hypothèse que j'ai émise en 1928 (*BEFEO.*, XXVIII, p. 119) sur l'identification de Jayavarman I bis avec Jayavarman II.

(10) Celui qui régna de 944 à 968 A. D. et non pas le grand-père d'Indradevī, épouse d'Indravarman, dont il sera question plus loin.

(11) *ISCC.*, XIV, p. 89.

Pràsàt Kômphus ([1]), Mëbôn ([2]) et Prè Rup ([3]). Si Bālāditya appartenait à la même dynastie que Nṛpāditya et régnait comme lui sur le Tchen-la d'eau, il est assez tentant de restituer le nom chinois de la capitale de cet état, *P'o-lo-t'i-po* ([4]), en *Bālādityapura*.

Les quatre inscriptions précitées sont d'accord pour représenter Bālāditya comme un roi d'Aninditapura, descendant du couple mythique Kauṇḍinya-Somā. La stèle de Prè Rup, plus détaillée que les autres, nomme dans la descendance de Bālāditya le roi Puṣkarākṣa ([5]). De leur côté, les inscriptions de Yaçovarman ([6]) disent que Puṣkarākṣa descendait du roi (ou des rois) d'Aninditapura ([7]), qu'il était devenu roi de Çambhupura par son mariage avec une princesse de cette maison, et qu'il était l'ancêtre de Rājendravarman ([8]), également roi de Çambhupura « dont la famille maternelle descendait des rois suprêmes de Vyādhapura », c'est-à-dire des souverains du Fou-nan ([9]).

La filiation indiquée par la stèle de Prè Rup est en fait la même que celle des inscriptions de Yaçovarman, puisque d'après la première Puṣkarākṣa descendait de Bālāditya, roi d'Aninditapura ([10]), et que d'après les autres Puṣkarākṣa descendait du roi (ou des rois) d'Aninditapura.



De ces données, malheureusement très fragmentaires, se dégage l'impression que dès la mort de Jayavarman I le Cambodge se trouva divisé en plusieurs principautés rivales. Nous ignorons entièrement ce qui se passa au Nord des Dañrèk, où au début du VIII[e] siècle apparaît un royaume indépendant, le Tchen-la de terre, Wen-tan ou P'o-leou. Mais dans le Sud, nous voyons

---

([1]) *BEFEO.*, XXX, p. 224.

([2]) *BEFEO.*, XXV, pp. 310, 322.

([3]) *BEFEO.*, XXXIV, p. 770.

([4]) Prononciation ancienne d'après KARLGREN : *b'uâ-lâ-d'iei-b'ʷat*.

([5]) Le lien qui unit les deux personnages n'est pas précisé : Puṣkarākṣa était cousin germain d'une certaine Vedavatī qui descendait à un degré inconnu d'une sœur de Bālāditya.

([6]) *ISCC.*, p. 357 et 369.

([7]) Le texte dit : *Aninditapureçvaravañçajātas* (*ISCC.*, p. 364) que BARTH traduit par « descendant des Seigneurs d'Aninditapura ». Il n'est pas impossible qu'ici *Aninditapureçvara* soit un équivalent de Bālāditya.

([8]) Le grand-père d'Indradevī, reine d'Indravarman et mère de Yaçovarman.

([9]) Sur cette identification, cf. *BEFEO.*, XXVIII, p. 127. Aux références indiquées, il faut ajouter une mention de Vyādhapura dans une inscription de Bàsăk (K. 245) publiée dans *Inscriptions du Cambodge*, pl. LXVIII, et une autre dans une inscription de Pràsàt Práḥ Thãt (K. 109, N).

([10]) Si *P'o-lo-t'i-po* représente réellement *Bālādityapura*, il faut admettre que ce fut un autre nom d'Aninditapura. Le nom d'Aninditapura n'apparaît pas dans l'épigraphie avant le règne de Yaçovarman.

apparaître à la fin du VII[e] siècle au moins (1) deux dynasties nouvelles, celle de Çambhupura au Nord de Kračèḥ, et celle d'Aninditapura. Cette dernière est caractérisée par le fait que ses rois portaient des noms ne se terminant pas en °*varman* (Bālāditya, Puṣkara [ou °rākṣa]). Si le Nṛpāditya de Núi Ba-thê appartenait, comme il est probable, à cette même dynastie, et si c'est bien le nom de Bālāditya qui se retrouve dans le nom chinois de la capitale du Tchen-la d'eau, la dynastie d'Aninditapura régnait sur la partie méridionale du Cambodge actuel. Dans un précédent mémoire (2), j'ai essayé de montrer que pour les généalogistes de l'époque d'Aṅkor, Aninditapura dont le site est sans doute à chercher dans la région à l'Est d'Aṅkor, sur la rive Nord du Grand Lac (3), est une expression désignant le royaume de Bhavavarman I et de ses successeurs, c'est-à-dire le Tchen-la des Chinois aux VI[e] et VII[e] siècles. Mais, le nom d'Aninditapura n'apparaissant jamais dans les inscriptions de cette époque (4), et Bālāditya roi d'Aninditapura semblant avoir des attaches surtout avec le Sud, il m'apparaît aujourd'hui comme beaucoup plus vraisemblable de considérer Aninditapura comme un équivalent de Tchen-la d'eau. M. Pelliot a du reste indiqué que pour les Chinois le Tchen-la d'eau du VIII[e] siècle était le véritable successeur du Tchen-la du siècle précédent (5).

C'est à un membre de la famille d'Aninditapura qu'échut le trône de Çambhupura par suite du mariage de Puṣkarākṣa, et c'est apparemment comme auteur de cette fusion des deux maisons que le nom de Puṣkarākṣa figure en bonne place dans la généalogie de Yaçovarman. De même, c'est apparemment comme auteur de la réunion en sa personne de l'héritage de Çambhupura qu'il tenait de son père et de l'héritage de Vyādhapura (Fou-nan) qu'il tenait de sa mère, qu'apparaît dans les mêmes textes ce descendant de Puṣkarākṣa nommé Rājendravarman.

---

(1) Je dis au moins, parce que nous connaissons indirectement pour cette époque un nombre assez considérable de personnages qualifiés « rois ». Ce sont les ancêtres d'Indravarman et de son épouse énumérés dans les inscriptions de Yaçovarman, auxquels il faut ajouter le roi Indraloka des inscriptions de Vât Tasar Mo Roy (K. 124 = Aymonier, *Cambodge*, I, p. 304) et de Bàkoṅ (K. 826) et le roi Jayendrādhipativarman de l'inscription de Kandòl Dom Nord (K. 809).

(2) *La tradition généalogique des premiers rois d'Aṅkor*, BEFEO., XXVIII, p. 124 (cf. p. 132).

(3) *Ibid.*, p. 133.

(4) Si, cependant, la ville existait déjà à cette époque, on peut se demander si le site ne serait pas représenté par les ruines de Saṃbór-Prei Kŭk. L'identification, couramment admise, de celles-ci avec Īçānapura, est uniquement basée sur le fait qu'elles ont livré surtout des inscriptions d'Īçānavarman. Mais ce roi a laissé des inscriptions ailleurs. On notera que Saṃbór-Prei Kŭk est situé dans la même région que Thvār Kdĕi, anciennement Dvāravatī, qui est peut-être un autre nom de Svargadvārapura, ville associée au souvenir de Bālāditya (cf. *BEFEO., ibid.*, p. 134 et note 2). Je signale ces divers rapprochements à titre de simple indication, et en faisant les plus expresses réserves sur leur solidité.

(5) *BEFEO.*, IV, p. 212, note 1.

Ces relations dynastiques des rois de Çambhupura rendent très improbable l'ancienne identification de cette ville avec la capitale du Tchen-la de terre. Il est beaucoup plus raisonnable d'admettre qu'elle devint la capitale du Tchen-la d'eau unifié lorsqu'un descendant de Bālāditya y fut devenu roi par suite de son mariage.

La sécession du VIIIe siècle n'a donc pas consisté, comme on l'a cru, dans la division du territoire *actuel* du Cambodge et de la Cochinchine en deux états ayant respectivement pour centres Aṅkor Bórĕi (ou Bà Phnoṃ) et Saṃbór. Le Tchen-la d'eau dut progressivement englober à lui seul toute la Cochinchine et la basse vallée du Mékong peut-être jusqu'à Khong. Quant au Tchen-la de terre, il comprenait probablement le bas et le moyen Laos. La frontière entre les deux royaumes était plus au Nord qu'on ne le pensait autrefois, et coïncidait sans doute avec la frontière naturelle formée par les Daṅrèk et les chutes de Khon. Cette répartition est plus conforme à ce que disent les textes chinois, et à l'opposition qu'ils marquent entre un bas et un haut pays : entre Aṅkor Bórĕi (ou Bà Phnoṃ) et Saṃbór, cette opposition est beaucoup moins nette. D'autre part, la localisation du Tchen-la de terre en plein Laos explique mieux comment la capitale ait pu se trouver au Cammon, ainsi que l'a montré M. Henri MASPERO. En somme, le Tchen-la de terre correspondrait à peu près au Tchen-la d'avant la conquête du Fou-nan, ce qui, soit dit en passant, fournirait une bonne explication du nom Wen-tan, s'il venait à être prouvé que ce nom représente un toponyme commençant par *Mūla°*, ainsi que je l'ai suggéré plus haut.

La réunion des deux Tchen-la dut être l'œuvre de Jayavarman II. Si l'ambassade mentionnée par les Annales des T'ang entre 806 et 820 (ou plus exactement en 813 selon un autre texte), est bien une ambassade du Tchen-la d'eau [1], l'unification est nécessairement postérieure à cette date. Elle était en tous cas un fait accompli sous Indravarman, dont on possède une inscription de 886 A.D. à une cinquantaine de kilomètres au Nord-Ouest d'Ŭbon [2].

---

(1) Cf. *BEFEO.*, IV, p. 215, note 1.
(2) A Bàn Bŭng Kĕ. *BEFEO.*, XXII, p. 9.

XXXII. — LA PLUS ANCIENNE INSCRIPTION EN PĀLI DU CAMBODGE.

Les débuts au Cambodge du bouddhisme singhalais de langue pāli sont assez obscurs. A la fin du XII[e] siècle, inscriptions et monuments de Jayavarman VII nous révèlent un bouddhisme de langue sanskrite où prédomine le culte de Lokeçvara et de Bhaiṣajyaguru. A la fin du XIII[e] siècle, ce que TCHEOU TA-KOUAN rapporte des *tch'ou-kou* laisse supposer que le bouddhisme singhalais, introduit par le Siam, était déjà solidement installé (1).

C'est donc dans le courant du XIII[e] siècle que se serait produit le grand changement. Les sources épigraphiques sont malheureusement d'une extrême indigence. De celles qu'énumère AYMONIER (2) presque aucune n'est à retenir : l'inscription de Pràsàt Tà Hèm (*alias* Pràsàt Kồmbồt ou Pràsàt Tnòt Čuṃ Nord, K. 144) est bien de Çrīndrajayavarman, mais ce roi ne régna qu'au début du XIV[e] siècle (3) et non de 1220 à 1250 comme le croyait AYMONIER ; — celle de Pràsàt Tà An (K. 241) de 1189 ç. (1267 A. D.) se borne à mentionner une image de Kamrateṅ jagat Çrī Sugatamāravijita, ce qui n'est pas très instructif ; — celle de Práḥ Thāt Khvàu (K. 177) n'est pas datée, mais AYMONIER ne doit pas être loin de la vérité en l'attribuant au XIII[e] siècle ; — par contre, l'inscription de Kralôṅ (K. 84) doit, vu la forme de son écriture, être sensiblement postérieure à cette date, ainsi que la stèle du Phnoṃ Bàkhèṅ (K. 285) datée en 1505 ç. (1583 A. D.) (4).

Toutes ces inscriptions sont en khmèr, entremêlé, non pas à proprement parler de mots pāli comme le dit AYMONIER, mais de mots sanskrits plus ou moins corrects. D'inscription pāli antérieure à celle de Vàt Nokor (K. 82) datée 1488 ç. (1566 A. D.), je ne connais guère qu'un court texte gravé sur un des piliers de l'étage supérieur d'Aṅkor Vàt, près de l'entrée Sud de la cella de la tour centrale : c'est l'inscription I A d'AYMONIER (5) qu'il attribue au XVI[e] siècle, mais que je placerais volontiers un peu plus tôt.

Dans une telle pénurie de documents, le moindre fait nouveau a son importance. Aussi accueillera-t-on avec intérêt la découverte (6) d'une inscription de 1230 ç. (1308 A. D.) qui est de beaucoup le plus ancien texte pāli que nous ait jusqu'à présent livré le Cambodge, et qui a par surcroît l'intérêt d'être une inscription royale, puisqu'elle émane du roi Çrīndravarman (pl. IV).

---

(1) *BEFEO.*, II, p. 148, et XVIII, 9, p. 6.
(2) *Cambodge*, III, pp. 610-611.
(3) *BEFEO.*, XXV, p. 395.
(4) Et non 1205 ç., comme le croyait AYMONIER.
(5) *Cambodge*, III, p. 290.
(6) Déjà signalée dans *BEFEO.*, XXXIII, p. 1137.

A B

STÈLE DE KÔK SVÀY ČEK, K. 754 (Estampage EFEO, n. 952), Cf. p. 14.

Mais ce nom soulève immédiatement une petite difficulté chronologique. Comment une inscription de 1230 ç. peut-elle émaner du roi Çrīndravarman, puisque celui-ci est mort en 1229 ç. ?

Cette date de 1229 ç. a été établie par L. Finot d'après un passage mutilé de la stèle du monument 487, dit temple de Maṅgalārtha, qu'il lit ainsi en le complétant (1) : XLVII (= D 11-12)

nava-dvi-dvi-hṛdi svarggaṃ vijetum aga[*man nṛpaḥ*]
yauvarājyasthite dattvā rājyaṃ yo bhaga — ⏑ — ‖

« En cœur-deux-deux-neuf (1229), [ce roi = Çrīndravarman] alla conquérir le ciel, ayant résigné le trône au Yuvarāja . . . »

Or, pour le deuxième pāda, les estampages permettent avec une netteté suffisante la lecture

vijetum agama - nam

qui se laisse restituer avec beaucoup de vraisemblance en

vijetum agama[*d va*]*nam*

« il alla dans la forêt pour gagner le ciel ».

En d'autres termes : il abdiqua en faveur du Yuvarāja et se fit ermite en vue de son salut.

Il ne s'agit donc pas, comme l'avait pensé L. Finot, de la mort du roi Çrīndravarman, mais d'une abdication identique à celle par laquelle son beau-père Jayavarman VIII Parameçvara lui avait cédé le trône onze ans auparavant (2). Ainsi s'explique qu'en 1230 ç. le nom de Çrīndravarman, qui ne gouvernait plus effectivement, mais vivait encore, apparaisse sur un acte de donation.

Celui-ci est gravé sur les deux faces d'une stèle (H : 1 m. 70, section 0,495) découverte par G. Trouvé en février 1933 dans le Vằt Kôk Khpŏs, à environ 800 m. au Sud du Vằt Pràsàt (3). D'après les dires des bonzes, cette pierre proviendrait d'un tertre nommé Kôk Svày Ček et situé à environ 3 kilomètres au Sud-Ouest de la pagode (4).

La première face de la stèle est couverte d'une inscription en pāli, qui comprend 20 lignes formant 10 çloka. La seconde face porte 31 lignes en khmèr.

Bien que cette inscription soit antérieure à celle de Maṅgalārtha et à la grande stèle d'Aṅkor Vằt (K. 300), l'écriture en est plus évoluée : elle appartient à un type particulier qui annonce déjà par certains traits l'écriture des manuscrits pāli sur feuilles de latanier.

Après une invocation au *triratna*, le texte pāli nomme le roi Sirisirindavamma, qui devint roi à Yasodharapura en 1218 ç. (= 1296 A. D.). En 1230 ç.

---

(1) *BEFEO.*, XXV, p. 400.
(2) *Ibid.*, p. 395.
(3) Dans la région située au Sud du Bàrày occidental. Cf. de Lajonquière, *Inventaire*, III, p. 280, nº 581.
(4) L'inscription de Kôk Svày Ček a reçu dans l'Inventaire des inscriptions du Cambodge le nº K. 754.

(1308 A. D.) ce roi donna au Mahāthera Sirisirindamoḷi le village de Sirisirindaratanagāma. Par ordre du roi, une laïque, nommée Sirimālinīratanalakkhī, construisit un vihāra; en 1231 ç. (1309 A. D.) elle installa une statue de Buddha, fit des donations et le roi affecta quatre villages à l'entretien du monastère.

Le texte khmèr dit à peu près la même chose, avec plus de détails, et en donnant aux noms propres leur forme sanskrite : Çrīçrīndravarman, Çrīçrīndramaulideva, Çrīçrīndraratnagrāma, Çrī Mālinīratnalakṣmī. Il donne le nom de la statue de Buddha : Çrīçrīndramahādeva, que le texte pāli passe sous silence, peut-être parce que ce nom, forgé d'après celui du roi, rappelle un peu trop ceux des *kamrateṅ jagat*, personnages divinisés sous les traits de divinités brahmaniques ou du bodhisattva Lokeçvara. Il énumère les villages et leurs redevances, ainsi que les esclaves et les objets donnés au monastère, et termine en indiquant de quelle façon ont été acquises les terres faisant l'objet de la donation.

Avec cette inscription nous avons désormais un témoignage tangible de l'existence du bouddhisme de langue pāli au début du XIVe siècle, et de la faveur dont il jouissait auprès d'un roi qui n'avait peut-être abdiqué que pour pouvoir mieux s'y adonner.

Texte.

A

I	(1)	— visuddham avisuddhānaṃ	suddhisampāpakañ jinaṃ
	(2)	dhammañ cāriyasaṅghañ ca	satataṃ sīrasā name o
II	(3)	‖ sirisirindavammākhya-	bhūpeso guṇabhūsano
	(4)	yasodharapure āsi	maṅgalinduyamindunā o
III	(5)	‖ nabhaggiyamacandamhi	assinītārakānvite
	(6)	ravivāramhi tatiye	yāme tīte dvipādake o
IV	(7)	‖ sirisirindamoḷissa (1)	mahātherassa dhīmato
	(8)	sirisirindaratana-	gāmam etaṃ adā mudā o
V	(9)	‖ sirimālinīratana-	lakkhī nāma upāsikā
	(10)	saddhādiguṇasampannā	rājāḷaṅkārapālakā o
VI	(11)	‖ pesitā tena kāretvā	vihāram idha sā puna
	(12)	parikhañ ca taḷākañ ca	khaṇāpentī tato paraṃ o
VII	(13)	‖ candaggiyamacandamhi	bhūpādhipatipesitā
	(14)	buddharūpaṇ (2) ṭhāpāpetvā	dāsidāsādike adā o

(1) Le caractère *ḷ* est formé par la superposition d'un *d* et d'un *ḷ* souscrit.
(2) Noter le sandhi.

VIII (15) ‖ vakulatthalagāmañ ca	damdāmavhayagāmakaṃ	
(16) tālīsatthalagāmañ ca	nadyaggaggāmakañ c'ime ∘	
IX (17) ‖ bandhento khettasīmāyo	samantaṭṭhadisāsu ca	
(18) buddhapūjāya cādāsi	bhūpādhipati dhammiko ∘	
X (19) ‖ sirisirindaratana-	gāmakkhettānam antare	
(20) aṭṭhapantīni khettāni	yājakānam adāpayi ∘	

B

(1) © 1230 çaka navamī ket puṣya ādityavāra açv[i]nī nakṣa(2)tra pāda vyar ti [1] srac tṛtiya gi nu vra[ḥ] karuṇā ta paramapavi(3)tra ∘ vraḥ pāda kamrateṅ añ çrīçrīndravarmmadeva ∘ (4) pre cār çīlāprasaṣṭa çāka ta gi sru[k] aṃcau sruk cuṅ chdi(5)ṅ nā jeṅ nala [2] triṇi jau oy sruk snoṅ oy nāma sru(6)k çrīçrīndraratnagrāma pre kamrateṅ añ çrīmāliniratnalakṣmī (7) vraḥ thnim saṃrac [3] vihāra saṃniṅ jyak añcan danle |

1230 çaka sthā(8)paka vraḥ vuddha kamrateṅ añ çrīçrīndramahādeva prasāda ta ma(9)hāsvāmī thera çrīçrīndramaulīdeva jā saṅkalpa paṃre ta kamrate(10)ṅ añ bhikṣusaṅgha phoṅ | sruk jaṃnvan ta paṅgan saṃrap vraḥ vu(11)ddhayajña sruk daṃdāṃ caṃnat gok vakula gok saṃlāñ sre (12) bhūmi pansaṃ noḥ paṃre dina raṅka liḥ prāṃ ‖ sre kamrateṅ añ (13) ta siṅ pratipakṣa jaṃ prampīy kaṃluṅ sruk çrīçrīndraratnagrāma | ta (14) caṃin vraḥ vuddhayajña tai lakṣmī pêḥ [4] vṅya yaphlāñ paṃre çī lān | ta (15) thve vraḥ vuddhapūjā çi gaṅgāçarmma tai sukharatna ātmaja çī kê [4] ∘ tai (16) phsāy mvay kṣīrāyata mvay ∘ kīrāta groṅ phsaṃm prampīy ∘ (17) go canmat go kryav dnyaṃm prampiy krapī yī jmol dnyaṃm vyar lā (18) mvay ∘ saṅkha sukla vyar arddhasaṅkha saṃrit mvay arghya pādya varddhiṇī phsaṃm pvan∘ (19) kalasa srañ mvay teṃ phlāñ prāk mvay kaṭaka modarī [5] prāk saṃrap mva(20)y gandī trapū mvay kamaṇḍalu saṃrap mvay bhājana laṅgau mvay jeṅ pa

---

(1) Ou peut-être *gi*.

(2) Le caractère transcrit *na* pourrait aussi bien être lu *cha*.

(3) Ou *Saṃrap* ?

(4) Le signe vocalique transcrit *ê* affecte la forme du *māī muen* siamois. Cette forme en double spirale est la seule employée dans l'épigraphie ancienne du Cambodge pour représenter la diphtongue *ai*. A une époque que je n'ai pas encore déterminée avec précision, en tout cas dès Jayavarman V, *ai* est représenté par un signe correspondant au *māī malāi* siamois qui est employé concurremment avec le signe ancien. La présente inscription prouve : 1° que l'*ê* ouvert était déjà différencié de l'*e* ordinaire au début du XIVe siècle ; 2° que le signe vocalique actuellement employé au Cambodge, et attesté dans les inscriptions modernes d'Aṅkor Vât, pour représenter cet *ê* ouvert est issu de l'ancien signe *ai* à double spirale.

(5) La lecture du premier caractère est douteuse. On peut lire aussi, *co*, *vo*, *he*.

(21)nsaṃ kosa trapū pvan greṅ vyar tyal vyar pan-èṅ mvay javanikā mva(22)y kusumbha vyar thāna ruṅ vyar sgar mvay tāla chanda pansaṃ sre bhūmi (23) caṅvat sruk roḥ ta ṭīkā | pūrvva prasap gol | āgneya prasap go(24)l dakṣiṇa prasap gol nairṛtīya prasap gol paçcima prasap (25) gol vāyavya prasap gol uttara prasap gol īsānya prasap (26) gol ∘ neḥ sruk aṃcau nā vraḥ çakti kamrateṅ añ suvarṇnali(27)ṅga phtyaṅ ni pre jau nu thās cha-in liṅ piy oy sruk lun snoṅ (28) sot sruk daṃdāṃ caṃnat pansaṃ nā vraḥ sruk saṃṛddhipura phtyaṅ ni pre o(29)y sruk kanakabhāga viṅ snoṅ sruk cuṅ chdiṅ phtyaṅ ni pre oy (30) sruk vraḥ īt viṅ snoṅ nā thve vruḥ raṅka ta gi . . . (31) çī khdit sot phsaṃ . . .

Traduction.

A

I. J'incline la tête, sans relâche, devant le pur Jina qui donne la pureté aux impurs, devant le Dhamma et le vénérable Saṅgha.

II. Il y eut à Yasodharapura, en lune (1) — couple (2) — lune (1) — porte-bonheur (8), un roi paré de vertus, nommé Sirisirindavamma.

III. En lune (1) — couple (2) — feux (3) — ciel (0), sous l'étoile Assinī, un dimanche, deux pāda après la troisième veille révolue,

IV. il donna avec joie au sage Mahāthera Sirisirindamoḷi ce (village) Sirisirindaratanagāma.

V. La pieuse laïque nommée Sirimālinīratanalakkhī, douée de foi et d'autres vertus, gardienne des parures royales,

VI. ayant ici, par ordre du (roi), fait à nouveau un vihāra, fit ensuite creuser un fossé et un étang.

VII. En lune (1) — couple (2) — feux (3) — lune (1), par ordre du (roi), elle fit ériger une statue du Buddha et donna des esclaves des deux sexes et autres présents.

VIII. Ces villages de Bakulatthala, Daṃdām, Tālīsatthala et Nadyagga [1]

IX. furent donnés pour le culte du Buddha par le pieux roi qui en fit fixer les limites dans les huit directions.

X. A l'intérieur des limites du village de Sirisirindaratanagāma, il fit donner aux prêtres officiants des terrains au nombre de huit.

---

[1] En khmèr, ces villages portent respectivement les noms de Gok Vakula (tertre des *bakula*), Daṃdaṃ, Gok Saṃlāñ (tertre des *saṃlāñ*), et Cuṅ Chdiṅ (extrémité de la rivière).

B

En 1230 çaka, neuvième jour de la quinzaine claire de puṣya, dimanche, nakṣatra Açvinī, 2 pāda après la fin de la troisième (veille) (1), Sa Majesté Çrīçrīndravarmmadeva a ordonné de graver sur pierre un édit (2)... dans les villages (3) de Aṃcau et de Cuṅ Chdiṅ (4), (pays) de la troisième classe des... (5) qui ont été acquis en échange (d'autres) villages (6), et auxquels a été donné le nom de Çrīçrīndraratnagrāma. (Sa Majesté) a ordonné à la vénérable Çrī Māliniratnalakṣmī, (du service des) parures royales (7), de mener à bonne fin la construction d'un vihāra (devant servir de) résidence, et de creuser un fossé et une pièce d'eau.

En 1230 çaka (8), (Sa Majesté) a érigé le Saint Buddha Çrīçrīndramahādeva, et, en faveur du Mahāsvāmi thera (9) Çrīçrīndramaulideva, a fait vœu de pourvoir aux besoins de la vénérable assemblée des bhikṣu. Villages donnés par la grâce royale en vue du service du Buddha : village (*sruk*) de Daṃdāṃ, hameaux (10) de Gok Vakula et de Gok Saṃlāñ (11) ; ces rizières et terrains ensemble, fourniront quotidiennement 5 *liḥ* de riz décortiqué. Rizière des vénérables (12) qui résident chaque quinzaine : 8 *jaṃ* (13) dans le village de

---

(1) Ce sens découle de la comparaison avec le pāli : tatiye *yāme* 'tīte.

(2) *Prasaṣṭa* est sans doute pour *praçasta* ; *çāka* est embarrassant. Peut-être faut-il lire quelque chose d'équivalent à mod. *prasŏt săk* « éminent ».

(3) Je traduis partout *sruk* par « village ».

(4) Ce nom qui signifie « extrémité de la rivière » (*mod.* čŏṅ stŭ̄ṅ) correspond à pāli *Nadyagga*.

(5) La lecture est douteuse. *Jeṅ nal(a)* (ou *chal(a)*) rappelle le *jeṅ jhala* qui apparait dans le titre du chef des Siamois sur les bas-reliefs d'Aṅkor Vât (cf. *BCAI.*, 1911, p. 203).

(6) C'est du moins le sens qui semble ressortir des lignes 26 à 30 infra.

(7) Actuellement *thnư̆m*, siamois *thănîm* ; correspond à *rājālaṅkāra*(pālaka) du pāli.

(8) Le pāli dit 1231. Cette date 1230 est sans doute un lapsus, car il n'y a pas de raison de répéter la date si l'érection du Buddha a eu lieu la même année que la construction du vihāra.

(9) Ce titre rappelle tout à fait ceux des religieux mentionnés dans l'épigraphie de Sūkhót'ăi.

(10) Traduction approchée de *caṃnat*, m. à m. « fondation ».

(11) *Gok Vakula* répond à pāli *Vakulatthala*, et *Gok Saṃlāñ* à *Tālīsatthala*, mais les Cambodgiens semblent avoir perdu le nom khmèr du *tālīsa* (*Flacourtia cataphracta*), car au lieu de *saṃlāñ*, ils emploient actuellement le mot siamois *tăkhŏp*.

(12) *Kamrateṇ añ* appliqué plus haut collectivement à *bhikṣusaṅgha* désigne ici les *yājaka* de la stance X du pāli. On sait que c'est un équivalent de siamois *čău ku*, expression par laquelle Tcheou Ta-kouan désigne les bonzes bouddhistes du Cambodge, et de môn *trala poi* > « talapoin ». On notera le service par quinzaines hérité des institutions brahmaniques.

(13) Mesure (de superficie ?) que je n'ai encore jamais rencontrée. Ces 8 *jaṃ* correspondent au 8 *khetta* du pāli (st. X).

Çrīçrīndraratnagrāma. Préposée à la cuisson de l'offrande au Saint Buddha : la tai Lakṣmī ; — préposé à la cueillette des fleurs de *yaphlāṅ* (1) : le çī Lān ; — préposés au service (*pūjā*) du Saint Buddha : le çī Gaṅgāçarmma (2) ; la tai Sukharatna et son fils le çī Kè ; — une tai Phsāy (3) — une tireuse de lait (4) ; — le montagnard Groṅ ; total : huit. Taureaux (5) et bœufs châtrés : 8 paires ; bufflesses et buffles : 4 paires ; 1 âne, 2 conques blanches (6), 1 demi-conque en bronze (7), 4 (vases à eau) « arghya », « pādya » et « vardhiṇī » (8) ; 1 aiguière (*kalasa*) pour le bain, 1 arbre *phlāṅ* en argent (9), un jeu d'anneaux *modari* (?) en argent, 1 gargoulette (*gandī*) en étain, 1 jeu de jarres (*kaman-*

---

(1) *Ya* n'est sans doute autre chose que le siamois *hňā*, prononcé *yâ* = « herbe ». Il existe en cambodgien moderne un mot *cȧphlaṅ* ou *căphlaṅ*, qui désigne une graminée sauvage analogue au riz flottant (*sraṅê*), et la possibilité d'une correspondance *ya* > *ča* est garantie par camb. *cȧphlu* « bétel sauvage » < siamois *hňā p'lu* (pron. *yâ p'lu*). Mais la correspondance vocalique entre khmèr ancien *phlāṅ* et khmèr mod. *phlaṅ* n'est pas satisfaisante. Je crois plutôt qu'il s'agit du *sbóv phlāṅ*, « herbe à paillotes » (*Imperata arundinacea* [ou *cylindrica*]) qui, sans être identique au *darbha* ou *kuça* indien (*Eragrostis* [ou *Poa*] *cynosuroides*) joue le même rôle dans les cérémonies brahmaniques et bouddhiques du Cambodge et du Siam. L'équation vx.-kh. *phlāṅ* = skt. *kuça* est garantie par l'équivalence *Chok phlāṅ* (lu fautivement *phsāṅ* par Finot, *BEFEO*., XII, 2, p. 10) = *Kuçasthalī* dans l'inscription de Ban Th'at. L'intérêt qui s'attachait aux fleurs de cette graminée est d'autre part attesté par le nom du Sañjak Aso *Vṅya Phlāṅ* sur les bas-reliefs de la galerie historique d'Aṅkor Vât (*BCAI*., 1911, p. 202 [lu fautivement *chlāṅ*]). Cf. infra, l. 19 *teṃ phlāṅ*.

(2) Cet officiant du temple bouddhique porte un nom que ne renierait pas un brâhmane orthodoxe.

(3) *Phsāy* désigne peut-être une fonction.

(4) L'expression *kṣīrāyata*, dont je ne connais pas l'emploi en sanskrit, correspond très exactement à l'expression cambodgienne pour « traire » : *rīt tǔk dòḥ*.

(5) Je ne connais pas d'équivalent à *canmat* en cambodgien moderne. Le sens de « entier » résulte clairement de son opposition à *kryav* (mod. *kriev*) « châtré ».

(6) Sans doute, en coquillages naturels.

(7) Ces demi-conques en saṃrit correspondent très certainement aux objets représentés sur la pl. XXXVI de *Bronzes khmèrs* (Ars Asiatica, V).

(8) Différents types de récipients rituels, dont les noms se rencontrent fréquemment dans les inscriptions. *Arghya*, comme son nom l'indique, est le vase employé pour l'offrande d'eau (*arghapradāna*) ; le mot cambodgien *ak* désignant des récipients à couvercle, renflés à la base (Groslier, *Recherches*, fig. 77 C, F) dont le pot à chaux (*ak kȏmbòr*) est le type le plus représentatif, est peut-être la forme moderne de *arghya*. *Pādya* doit s'appliquer à un vase contenant l'eau destinée à laver les pieds. Le sens de *vardhiṇī* est moins clair.

(9) Il s'agit vraisemblablement d'un de ces arbustes en miniature faits de feuilles d'argent, comme on en voit encore dans les pagodes modernes au pied des statues du Buddha. Les arbustes en or et en argent constituaient au Siam le tribut annuel réglementaire des princes vassaux. *Phlāṅ* est peut-être différent de *yaphlāṅ* (l. 14) : il existe actuellement un arbuste nommé *phlāṅ* dont les feuilles ressemblent à celles du laurier.

dalu), 1 récipient en cuivre (1) (avec) le pied s'y adaptant, 4 gaines (*kosa*) en étain, 2 louches (2), 2 *tyal* (?), 1 *pan-ēṅ* (?), 1 rideau, 2 pots à eau (*kusumbha*), 2 *thāna ruṅ* (?), 1 tambour, *tāla chanda* (?). L'ensemble des rizières, terres, districts et villages qui font l'objet de cette décision royale, est limité à l'Est par une borne, au Sud-Est par une borne, au Sud par une borne, au Sud-Ouest par une borne, à l'Ouest par une borne, au Nord-Ouest par une borne, au Nord par une borne, au Nord-Est par une borne.

Ce village de Aṃcau (3), placé sous l'autorité du sanctuaire du vénérable Suvarṇaliṅga, (Sa Majesté) a ordonné de le troquer contre un plat à cuire de 3 *liṅ*, et de donner encore le village de Lun en échange du village de Daṃdāṃ et de l'ensemble des hameaux dans le saint pays de Samṛddhipura. (Sa Majesté) a ordonné de donner le village de Kanakabhāga en échange du village de Cuṅ Chdiṅ, et a ordonné de donner le village de Vraḥ Īt en échange (du terrain) où on a fait le semis du riz, en cet endroit.

Le Çī Khdit en sus (4) ; total 9.

---

(1) Traduction hypothétique de *laṅgau* dont l'emploi épigraphique prouve qu'il s'agit d'un métal. Les noms des principaux métaux sont bien attestés : *mās*, « or », *prāk* « argent », *trapu* « étain », *saṃrit* « bronze ». Reste le cuivre (ou le laiton) dont les noms actuels *spān*, *toṅ dèṅ*, *toṅ lœṅ* n'apparaissent pas dans les inscriptions : *spān* doit être une corruption de *subarṇa* « or » ; *toṅ dèṅ* et *toṅ lœṅ* sont siamois.

(2) Il s'agit d'une louche plate à manche court.

(3) Il semble résulter de ce passage que le site d'où provient l'inscription portait primitivement le nom de Aṃcau.

(4) En sus des huit serviteurs énumérés ci-dessus, ll. 14-16.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES AU CAMBODGE

par Robert DALET

Membre correspondant de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

Dans un précédent article (1), nous avons décrit les principaux vestiges rencontrés jusqu'à la fin du mois de décembre 1933. Nos recherches ayant pu être continuées, nous exposerons ci-dessous les résultats obtenus pendant les quatorze mois suivants.

Nous eûmes encore la chance de découvrir un monument en grande partie debout : le Pràsàt Práḥ Thāt (khŭṃ Săn Ko, khảnd Stôṅ, province de Kŏṃpoṅ Thoṃ) ; il n'offre malheureusement pas grand intérêt, étant en épannelage. C'est une tour de latérite située tout au bord de la route coloniale 1[bis], près du kilomètre 200, et c'est avec beaucoup d'incertitude que nous en avions entrepris l'étude, pensant qu'un édifice si proche d'une route n'avait pu échapper jusqu'ici aux investigations.

Ce *pràsàt* est analogue au Kŭk Khvĕt, *IK.* 98 (2) ; il montre le même assemblage de baie et presque les mêmes dispositions pour les pièces de grès ; il pose sur un soubassement de latérite, un peu plus saillant à l'Est, dans lequel est l'escalier ; à l'Ouest, une chaussée de terre traverse un étang confus et lie le tertre à la route.

Dans la cella, contre la partie Sud du mur Ouest, est une statue masculine à quatre bras : il manque la tête, les bras, deux des mains, les jambes et un éclat de la taille. Le dieu est vêtu d'un sampot rayé avec double pan en hameçon, besace et pan secondaire de rubans courbes partant de la hanche droite pour finir sur la cuisse gauche. L'ensemble est retenu par une riche ceinture ornée de séries de quatre cercles accolés, décorés, qui forment comme une grande fleur séparée de la suivante par une fleurette d'où partent deux longs triangles rejoignant les bords de la ceinture à rang de fleurs rondes à quatre pétales (3) ; des pendeloques sont au-dessous.

---

(1) Voir *BEFEO.*, t. XXXV, p. 117. *Dix-huit mois de recherches archéologiques au Cambodge.*

(2) Voir *BEFEO.*, t. XXXV, p. 147. *Quelques nouvelles sculptures khmères*, pl. xxx.

(3) Cette décoration est de même style que celle du tore médian du soubassement de la tour centrale du Bàphûon, *IK.* 475.

Le collier, à fleuron au milieu et sur les épaules, offre comme bande centrale des «étriers» couchés, encadrés de petits feuillages contournés et d'une bordure de feuilles. Les bracelets de bras sont de même style, alors que ceux de poignets ont leur rang d' « étriers » continué par des godrons. Deux des mains traînent dans la cella ; l'une est demi-ouverte, l'autre posait sur une massue.

Contre le mur extérieur Est se voit une autre statue, féminine, dont la tête, les bras et, peut-être, les pieds ont disparu. Le sarong rayé, à mince pan long, montre une besace et une ceinture de même esprit que celle de la statue masculine. Le buste est d'un bon modelé ; les seins, peu volumineux et bien attachés, sont soulignés par deux plis de beauté. Collier et bracelets de bras sont usés. Cette idole est moitié moins haute que la précédente.

Une tournée dans le Nord-Ouest de la province de Kŏmpoṅ Čhnǎṅ, où nous avait été signalée une tour ancienne, n'amena que la découverte d'un abri sous roches, le Práḥ Kŭk, *IK.* 146,8 (khŭṃ Péč Čaṅvà, khǎnd Babór), où sont des stèles bouddhiques, des Buddha de bronze, abîmés et peu anciens, des débris de statues de bois et un Gaṇeça d'art classique, assis sur un socle à doucines opposées et bandeau médian.

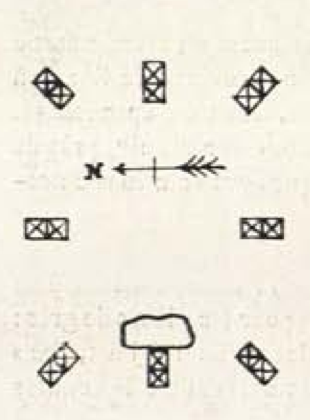


Fig. 1. — Práḥ Kŭk. Plan de la pagode en plein vent (sans échelle).

En contre-bas de cet abri, une petite aire rocheuse fut aménagée en pagode en plein vent (pl. V, A). Il n'existe plus actuellement que huit paires de *semà* d'une forme inhabituelle, à fût cubique terminé par un pyramidion écrasé ; ils sont disposés sur les axes et les diagonales d'un rectangle ; en avant de la paire de l'Ouest, une pierre plate, grossière et très peu élevée au-dessus du sol, a dû servir d'autel (fig. 1) ; aucun vestige de construction, même rustique, n'est visible et l'autel n'est pas abrité. C'est la première fois que nous rencontrons une disposition semblable et nous n'avons pas souvenir que les auteurs antérieurs en mentionnent.

Au Vằt Prahãr Antim (ou Vihãr Tontim), *IK.* 105, province de Kŏmpoṅ Čàm, srŏk de Thbóṅ Khmŭṃ, deux terrasses, dont L. de Lajonquière ne parle pas, sont certainement anciennes : leur importance, leurs accès, l'assemblage des blocs, les canaux d'écoulement des eaux ne permettent pas d'attribuer à ce travail une date récente. S'il ne subsiste rien des sanctuaires qui s'élevaient sur ces terrasses et dont les ruines ont été vues par Aymonier [1], certaines pièces de grès traînent encore aux alentours : sur la face Est de la terrasse du Nord, un linteau du type III sert de gradin ; il ne reste plus

(1) *Le Cambodge*, tome I, p. 288.



Pagode en plein vent du Práḥ Kŭk (cf. p. 24).



Face Sud du Vằt Prằsằt, *IK.* 74 (cf. p. 30).

de lisible que quelques feuilles finement sculptées et une frise supérieure qui saille de dix centimètres ; celle-ci montre sept têtes fort usées séparées par de grands fleurons ; les têtes ont des faces plates, carrées, et il n'y a aucun intervalle entre le bas du nez et la lèvre supérieure ; sur le menton est un décor en triangle qui veut probablement indiquer les doigts des mains jointes dont les bras seraient l'épaisseur qui forme base à la tête. Des jolis fleurons intercalaires, il n'existe plus que la partie inférieure et une fraction d'un petit cercle qui en marquait le centre.

Au Sud-Est sont d'autres linteaux presque complètement ruinés : on distingue à peine la masse générale de la guirlande au centre de laquelle était une divinité sous ogive. Chacun d'eux est terminé par une frise débordante dont le décor est perdu.

Auprès est déposé un grand piédestal à doucines opposées et bandeau médian, de 1 m. 05 de côté. Sur le mur Est de la terrasse du Sud sont placés deux piédroits et un seuil ou linteau vrai de grès [1]. Un grand bassin asséché se voit encore à l'Est.

Le Vắt Prahār Lùoṅ, *IK*. 105. 4, tout proche, est construit sur une double terrasse de latérite dont les blocs sont bien assemblés ; à l'Ouest, un canal de *somasūtra* confirme l'ancienneté de cet emplacement.

Une disposition semblable existe au Vắt Ĉrei ainsi qu'au Vắt Vihār Khpos où sont des débris antiques, fragments de statues, de chambranles, de piédestaux.

Cette dernière pagode abrite un assez beau Buddha sous *nāga*, assis à l'indienne, les mains dans le giron. Le sampot est à peine discernable : de faibles bourrelets l'indiquent autour des chevilles et de la taille. Le bras gauche n'est pas lié au corps. Le buste est nu ; les mains, petites et bien dessinées, sont à doigts inégaux ; le nombril et les pointes des seins sont bien indiqués. Trois plis de beauté encerclent le cou. La face carrée, un peu grasse, montre un menton à fossette, une bouche légèrement souriante, un nez fin, non camus, des yeux obliques presque ouverts et de faibles sourcils droits. Les oreilles sont parées de boucles en lotus. Le diadème rond, orné d'une bande de losanges fleuris entre filets perlés, se termine par un rang de feuilles. La pointe conique couverte d'écailles a comme base de petits pétales et un filet perlé. Le *nāga*, à sept têtes de crapaud bien exécutées, a une rosace sur chacun des cous limités par des perles ; un grand cercle décoré est dans le dos de la bête.

---

(1) Ce point est le même que celui indiqué sous le n° 106 bis dans le *Complément à l'Inventaire descriptif des Monuments du Cambodge* (BEFEO., XIII, 1, p. 15). Malgré l'examen de toutes les faces des chambranles, il ne nous a pas été donné de voir les inscriptions qu'y signale ce *Complément* et il semble bien qu'il faille ne pas tenir compte de cette indication. La note 20, page 152, de la liste des *Inscriptions du Cambodge* devrait également être annulée.

En avant de cette sculpture, un Buddha entrant dans le nirvāṇa paraît ciselé dans un bloc ancien.

Les *semà* du sanctuaire posent sur de petites pyramides à quatre gradins de latérite, disposition peut-être ancienne car la partie supérieure de chaque gradin est légèrement entaillée pour recevoir l'étage suivant. Des fragments de piédroits et deux piédestaux sont conservés en ce point.

Au Práḥ Thāt Bày Kriem, *IK.* 105, 3, dont parle AYMONIER (1), il ne reste plus que les degrés du *sraḥ* extérieur dont les gradins de latérite ont été pillés comme le monument lui-même. Un vieux Cambodgien nous a dit que les blocs avaient été enlevés pour être vendus à des Chinois.

Tout près de Prahār Antim, un tertre fouillé récemment et qui nous fut indiqué comme étant le Práḥ Thāt Dak Por (2), n'est plus qu'un amas de briques ; une grande pièce de grès, qui pourrait être un piédroit, est encore sur ce tertre.

Au Nord de ce groupe de vestiges et perdue dans la forêt, en un lieu dit Prei Čūṃ, *IK.* 105, 2, gît un piédroit de grès inscrit de 32 lignes (voir page 59) ; autour sont dispersés quelques blocs de latérite et des fragments de briques anciennes.

Au Pràsàt Ó Daṃbaṅ (khảnd Bằttaṃbaṅ), où fut découverte l'inscription Cœ. 445 (3) du IX[e] siècle çaka, parfaitement conservée, ont existé trois tours. Au Nord, un linteau très dégradé a sa frise supérieure encore lisible : elle a pour base une bande de lotus à étamines et comporte neuf arcatures avec personnages ; les deuxième, quatrième, sixième et huitième figurines ont les jambes écartées, le genou gauche à terre, le droit dressé ; le costume montre une petite besace ; le bras gauche, plié, a sa main ramenée contre l'épaule, tandis que la main droite brandit une arme ou un attribut long. Les niches trois, cinq et sept enferment un ascète en prière : on distingue encore le lien qui retient les jambes dans la position croisée ; ils sont coiffés d'un diadème rond et d'une petite pointe conique. Les personnages un et neuf, ce dernier très usé, sont assis à l'indienne, les mains jointes sur la poitrine.

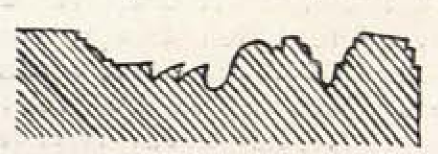


Fig. 2. — PRÀSÀT Ó DAṂBAṄ. Moulures de la baie centrale (échelle au quart de la grandeur).

Trois groupes de piédroits émergent plus ou moins de l'éboulis de briques ; tous ont un cadre de moulures énergiques (fig. 2), avec la doucine suivie de deux arêtes et d'un listel.

Au Pràsàt Aṅ Práḥ Thāt, *IK.* 14, 8 (khūṃ Sraṅè, khảnd Tà Kèv), il ne reste plus qu'un pan de mur de briques, épais d'un mètre, qui paraît être la partie Est de la façade Sud ; un linteau vrai, en grès schisteux, est partiellement

(1) *Le Cambodge*, tome I, pp. 288 et 289.
(2) AYMONIER, *Le Cambodge*, tome I, p. 288.
(3) Voir *BEFEO.*, XII, 9, p. 182.

visible : il porte un trou de tourillon de vantail de 12 centimètres de diamètre. A l'Est fut creusé un grand bassin à larges berges, le Trapăñ Tonlé.

Le Năk Tà Ponrāy, *IK.* 76, 26 (khŭṃ Tham Taa, khånd Saṃròñ Toñ, province de Kồṃpoñ Spư), est sur le flanc Nord du Phnoṃ Kdĕi, sur une petite terrasse semblant naturelle. On y voit encore deux baies assemblées d'équerre et ne portant pas de moulures ; la plus septentrionale est en schiste, l'autre en grès ; l'ouverture est orientée au Nord exact pour la première, au Nord 10° Est pour la seconde. L'écart est de 5 m. 10 entre tranches de piédroits et les chambranles des deux baies ne sont pas sur le même axe.

Une petite sculpture d'art primitif, haute de 20 centimètres, cassée en deux, est déposée là (pl. VI, B). C'est Viṣṇu, adossé à un chevet, vêtu d'un sarong tombant à mi-mollets dont le long pli central dépasse légèrement le bas du costume. Le buste est bien modelé ; le bras antérieur gauche a sa main sur une massue, la main postérieure gauche tient la conque et celle de droite le *cakra*. La tête, usée, est coiffée d'une petite mitre cylindrique plus large que haute.



Fig. 3. — CHAN LƯNG. Moulures de la baie, tour Sud (échelle au quart de la grandeur).

Des recherches dans le khånd de Vihār Suor nous conduisirent jusqu'au groupe de Chan Lưng (1), *IK.* 126, où les trois tours sont dans l'état signalé par L. de LAJONQUIÈRE. Les moulures des chambranles (fig. 3) ont encore la doucine et ce profil pourrait se classer entre l'Enceinte Royale, *IK.* 476, et le Bàphûon, *IK.* 475.

Le linteau de la fausse porte Nord de la tour Sud est d'une excellente facture ; il représente la scène du Barattement de la Mer de Lait. Contrairement à ce qu'indique l'*Inventaire*, tome I, page 174, ce linteau n'est pas « du même type que celui de la face N. du Prăḥ Thãt Bàrày (n° 122) » ; il n'a de commun que le sujet représenté. A Chan Lưng, les *deva* et les *asura* ont les jambes à peine fléchies, le serpent Vāsuki est tenu contre la hanche, les coiffures sont d'un style plus ancien (2) et les costumes montrent une besace rayée. Des poissons passent entre les jambes des personnages que séparent des lotus à très longue tige. Le pivot, fort épais, est composé d'une suite de calices empilés ; Viṣṇu, au lieu d'être agrippé au pivot, comme d'habitude, est debout sur le dos de la tortue ; il est presque aussi grand que les *deva* et les *asura* ; le médaillon dont parle L. de LAJONQUIÈRE est de l'autre côté du pivot et non au-dessus de Viṣṇu.

---

(1) Orthographe LAJONQUIÈRE. Au vrai, Vắt Conlữṅ.

(2) Pourrait se classer avant le Bàphûon, *IK.* 475.

Vāsuki a trois têtes vues de profil et coiffées de l'ornement floral en « chapeau de gendarme » ; tête et queue sont soutenues chacune par un acolyte.

Sur la face Ouest, le linteau porte une frise de fleurons et un cheval, debout à chaque extrémité de la guirlande, a les fesses appuyées contre les crosses.

Toujours à la même tour, les bandes-pilastres de la baie Est offrent un beau décor partant d'un petit animal cabré qui se transforme à mi-corps en volutes alternées bordées de feuilles recourbées vers le haut (pl. X, A).

Le linteau Est de la tour centrale, bien composé, a un relief assez énergique ; la description du C[t] de LAJONQUIÈRE est fidèle.

Dans la région de Kǒmpoṅ Spư, vers les premières collines du Sud de la province, un tertre important, le Nǎk Tà Thma Baṅ, *IK.* 76, 30 (khũṃ Krāṅ Aṃpĭl, khảnd Saṃròṅ Toṅ), montre en place une baie importante en grès dont l'ouverture est de 1 m. 15. Tout près se voit un linteau du type II dont l'arc horizontal annonce le type III intermédiaire (¹).

(Plus en avant, une cuve à ablutions en grès schisteux est monolithe avec son idole, un petit *liṅga* dont le bulbe ovoïde est suivi d'une faible base octogonale. De nombreux fragments de plaques de schiste forment soutènement au tertre ; ce travail semble avoir été effectué pour permettre l'édification d'une pagode qui ne paraît pas avoir été construite.)

Au Tûol Práḥ Thāt, *IK.* 76, 33, khũṃ Prei Puoč, khảnd Thnǎl Totũṅ, province de Kandàl, on voit encore une grande baie de schiste dont les piédroits sont larges de 91 centimètres. Un dé de piédestal à pilastres d'angles, des plaques de schiste et des fragments d'une cuve à ablutions traînent sur ce tertre.

Dans le khũṃ de Čơṅ Prei, province de Kǒmpoṅ Čàm, le Tûol Aṅkor Èn offre les restes d'un *pràsàt* de briques dont la baie ouverte au Nord a son encadrement décoratif : colonnettes octogonales et linteau du type III. Ces colonnettes sont à trois bagues ; leur bande centrale de fleurs en losanges est portée par deux quarts de rond feuillus que suivent des filets assez larges et des rangs de perles qui paraissent être des boutons de fleur ; un nouveau filet sert de départ aux feuilles-frise (une feuille et deux demi-feuilles par pan) qui occupent le nu de 13 cm. 5 au total et sont séparées par un filet perlé des feuilles de la bague suivante.

Le linteau, usé, montre une divinité vêtue d'un sampot à besace, assise en aisance royale sur un socle de lotus à étamines que soutient la tête centrale de monstre à forts crocs supérieurs ; celle-ci crache la guirlande et la maintient de ses deux mains. Une frise de treize (?) orants très frustes termine le linteau.

Le cadre de la baie porte des moulures assez molles où les éléphants en arête qui suivent la grande doucine sont indiqués de façon confuse (fig. 4).

Dans le même khũṃ, le Tûol Bàlảṅ Sraḥ Aṃček a différents vestiges :

a) un linteau du type II intermédiaire, posé tête en bas ; la guirlande, constituée d'un boudin de petites feuilles horizontales, présente au centre un

---

(¹) Voir *BEFEO.*, t. XXXV, *Complément à* L'Art khmèr primitif, p. 47.

fleuron double, peu important ; ses extrémités descendent faiblement vers les tailloirs et se redressent ensuite en crosses feuillues. Immédiatement sous la guirlande, une mince frise de feuilles en suit le contour et vient s'interposer entre elle et les tailloirs. Ceux-ci, en piédestal à pilastres d'angles, ont un fleuron à petite demi-sphère centrale. Sous la guirlande, des feuilles contournées se relèvent en crosses d'où sortent cinq fleurs pendantes en forme de tulipe longue. Le haut du linteau est enterré ;

b) deux dés de colonnettes rondes, traités en piédestal à pilastres ; les fleurons ont au centre un important ovale dans lequel un trait se retourne en crosse ;

c) deux piédestaux, l'un à dé courbe, l'autre à dé courbe et bandeau médian ; la gorge de ce dernier est très accentuée ;

d) divers blocs de grès enterrés dont l'un est un seuil ou un linteau vrai sur lequel se distingue un trou de tourillon de vantail.

Non loin de là, le Năk Tà Khlăñ Mươñ offre un linteau du type IV représentant la naissance de Brahmā (pl. VI, c). Cette pièce, moins bien sculptée que celle du Năk Tà Tăñ Rāy [1], n'est pas dénuée d'intérêt. Viṣṇu, couché sur Çeṣa à cinq têtes de dragon crêtées de l'ornement floral en « chapeau de gendarme », est vêtu d'un sampot rayé, à besace, sans pan central. La main antérieure droite soutient la tête alors que la main postérieure, demi-dressée, serre un attribut écaillé, peut-être ovoïde. A gauche, le bras antérieur est ramené devant le buste ; sa main tient la massue dont l'extrémité est tournée vers le coude droit ; la main postérieure élève un bouton de lotus dont la tige se termine en queue d'aronde à hauteur du poignet. Les bracelets de bras, à fleurons, sont très usés ; poignets et chevilles portent des bracelets ronds, doubles ; un collier à pendeloques pare la gorge. La face est complètement détruite ; les lobes d'oreilles ont des boucles coniques ; la tête est ceinte d'un diadème à bande de losanges entre filets perlés et feuilles de bordure ; la pointe conique a trois étages de feuilles. Derrière la main postérieure gauche, un bouton de lotus est entre deux feuilles. La tige florale qui reçoit Brahmā donne l'impression de sortir du dos de Viṣṇu dont le nombril est masqué par le bras antérieur gauche. Brahmā, vêtu d'un sampot à besace, a ses bras abîmés et les têtes latérales, très détachées, ont chacune un cou qui prend sur les épaules.



Fig. 4. — TÛOL AÑKOR ÊN. Moulures de la baie (échelle au quart de la grandeur).

---

[1] Voir *BEFEO.*, t. XXXV, *Quelques nouvelles sculptures khmères*, p. 154 et pl. XXXI, B.

Lakṣmī retient les jambes de Viṣṇu de son bras gauche et sa main droite est posée sur la cuisse gauche de son époux. Elle a des bracelets de bras à grand fleuron et des bracelets doubles, ronds, aux poignets ; la gorge est ornée d'un collier-draperie à pendeloques. La face a de fortes lèvres à renflements opposés, un menton à fossette, un nez camus, des yeux ouverts, des sourcils droits. La coiffure en cheveux bouffants montre un chignon noué, assez gros, avec mèche de cheveux dressée verticalement. A chaque extrémité de la pièce, un ascète est accroupi sur un lotus ; ce sont peut-être les *ṛṣi* Bhṛgu et Mārkaṇḍeya. A gauche, entre l'ascète et Çeṣa, est sculptée une espèce d'oriflamme ondulée [1].

Sous l'abri du *năk tà* émergent :

a) le haut d'une colonnette ronde avec bague circulaire que suit la forme en vase ;

b) un fragment de colonnette octogonale dont on voit quelques moulures et des feuilles-frise (une feuille et deux demi-feuilles par pan); ces fragments n'ont pu être déterrés.

Le Pràsàt Bantāy Stôṅ, *IK.* 197, khüṃ Bantāy Stôṅ, khẳnd Stôṅ, province de Kômpoṅ Thoṃ, a été démoli et avec ses matériaux fut édifié un *četdĕi* de plan carré avec faibles redents aux angles. Le linteau du type III qu'y a vu L. de LAJONQUIÈRE a été réemployé et présente actuellement le Buddha entrant dans le nirvāṇa, de facture très médiocre ; l'ancienne sculpture subsiste peut-être, cachée dans la maçonnerie. Il n'y a plus trace de colonnettes mais, en avant de l'édifice, sont posés :

a) un piédestal à dé courbe et bandeau médian,

b) deux autres, à doucines opposées et bandeau médian,

c) au moins trois Buddha assis sous *nāga*, très frustes et cassés,

d) enfin un couronnement circulaire en vase pansu.

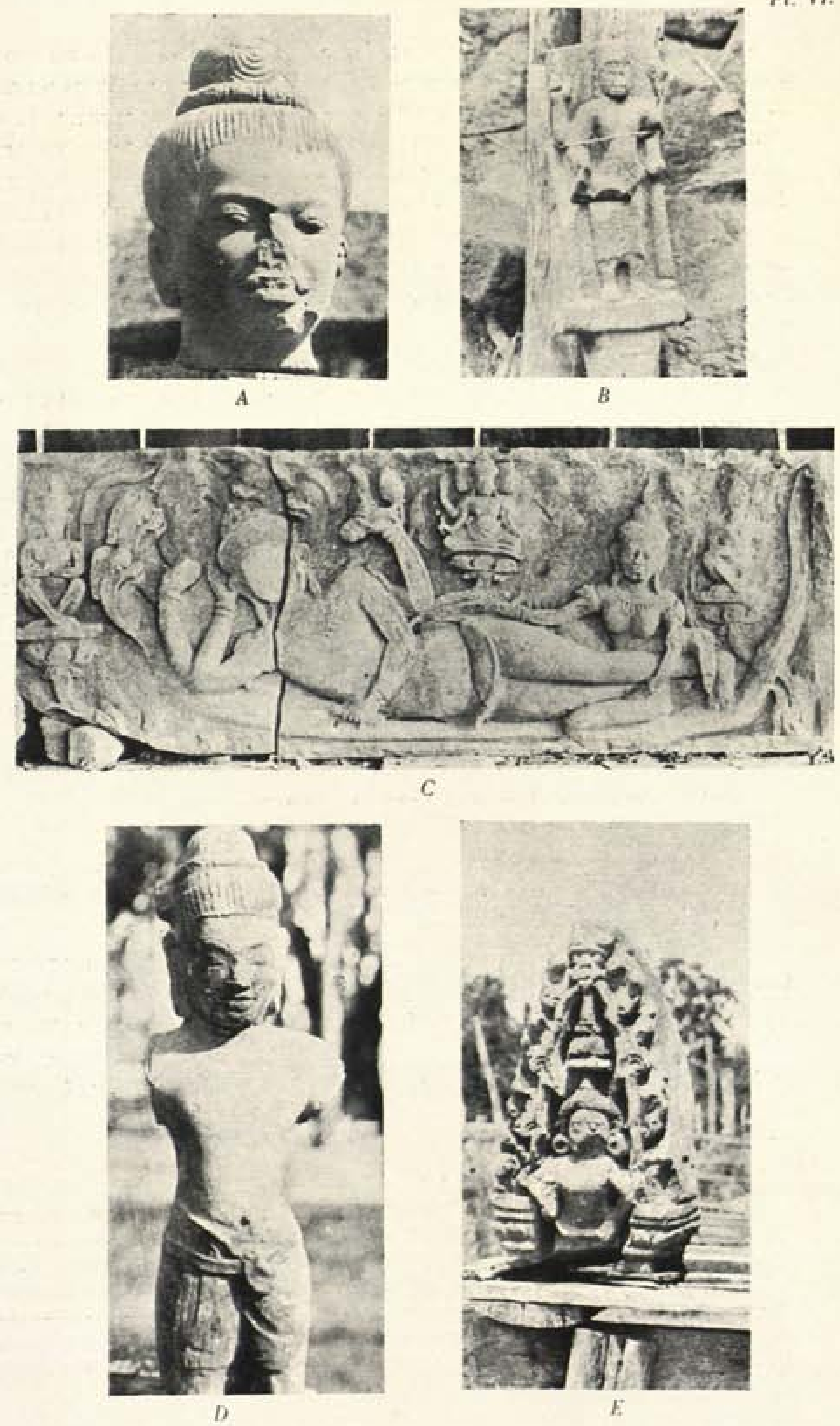
Une faible ouverture où un homme ne peut passer ne nous a pas permis d'examiner l'intérieur du *četdĕi*.

Le Vàt Pràsàt, *IK.* 74, khüṃ Práḥ Püt, khẳnd Kandàl Stïṅ, province de Kandàl, offre de l'intérêt malgré l'enduit dont il a été recouvert par les bonzes (pl. V, B). La baie de l'Est a encore ses élégantes colonnettes rondes et le linteau, très dégradé et réparé au mortier, était du type II ou II intermédiaire [2]. Les colonnettes, fendillées, ont été restaurées intelligemment

---

[1] Style du Bàphûon ou d'Aṅkor Vàt ?

[2] Seule la partie centrale de ce linteau est à peu près intacte. Le boudin de feuilles n'est pas interrompu par des médaillons et il n'y a pas de motif central. Au-dessus sont d'assez grandes feuilles contournées et au-dessous, des guirlandes perlées enfermant chacune une grande feuille de face garnissant toute l'anse de la guirlande ; des pendeloques fleuries tombent de chaque attache et les extrémités de la branche se retournaient en crosse vers l'intérieur. Il ne subsiste plus rien des motifs extrêmes (s'ils ont existé) ni des tailloirs.



A. Vắt Bày Daṃrăṃ. Tète (cf. p. 39). B. Nắk Tà Ponrăy. Viṣṇu (cf. p. 27). C. Nắk Tà Khlăṅ Mưσṅ. Linteau IV (cf. p. 29). D. Vắt Bantăy. Statuette (cf. p. 41). E. Vắt Prei Salĕt. Antéfixe (cf. p. 39).

et la copie du dessin ancien effectuée dans l'enduit ; celle du Sud (pl. X, B), à peine abîmée, est décorée d'une bague centrale à bande de perles entre listels encadrée de frises de feuilles limitées par une baguette. Une bague secondaire coupe le nu : elle offre de petites feuilles couchées entre filets et frises de feuillage contourné. Le chapiteau a une frise en draperie perlée dont les anses sont retenues par une demi-fleurette en laissant tomber une autre en forme de tulipe ; au-dessus se voient une bande de fleurs carrées à quatre pétales, un tore, puis un coussin de lotus à étamines et contre-lotus auquel fait suite la forme en vase, peu haute ; un nouveau coussin de lotus couronne le vase et une doucine longue, coupée par une baguette, supporte une bande de fleurs entre perles et filets. La base, à frise de feuillage dentelé, reproduit le même décor, mais n'a qu'une baguette au lieu de trois dans le col de la forme en vase. Sa bande inférieure présente, à la place des feuilles, de petits personnages assis dont les mains dressées soutiennent le fil perlé supérieur [1].

Le *pràsàt* pose sur un soubassement mouluré en haut ; la base de l'édifice porte, devant les pilastres, des niches-appliques qui ont, en l'état actuel, une allure čame ; les entre-pilastres reçoivent des épannelages de palais-volants. Les baies et fausses-baies se détachent des faces par un avant-corps peu prononcé et sont surmontées d'un fronton en U large, renversé, dont le tympan est occupé par une réduction d'édifice de plan cruciforme, à toit en bâtière. La corniche du corps et la base des frontons montrent des *kuḍu* et les angles offrent des sortes de piédestaux-antéfixes soutenant des lions de mortier, récents et d'inspiration chinoise.

Le premier étage reproduit les mêmes dispositions en ajoutant une réduction d'édifice dans la baie. Les palais volants, sans ouverture et dont le perron n'est pas détaillé, sont couverts d'un toit en bâtière qui forme la base d'un nouveau fronton en ogive.

Aux autres étages détruits a été substituée une pyramide curviligne coupée de faibles bandeaux.

Pour l'intérieur de l'édifice, nous signalerons le curieux agencement du mur Est. Les vantaux effectuaient un demi-cercle de rotation et leurs tourillons supérieurs étaient maintenus par une poutre de bois dont les logements sont bien visibles, à la base du voûtin de décharge. Celui-ci, très important, prend appui sur les angles Nord-Est et Sud-Est du mur Est qui forme à ces endroits comme deux pilastres, écartés de 2 m. 17. L'épaisseur

---

(1) Colonnettes de même composition que celles du Pràsàt Phuṃ Pràsàt, *IK.* 153 ; à ces dernières, le nu est coupé par un filet de fleurettes au lieu de la bande de feuilles couchées encadrée de feuillages contournés qui existe au Vắt Pràsàt, *IK.* 74. Nous retrouvons les mêmes dispositions aux colonnettes du Pràsàt Ak Yŏṃ, *IK.* 592,2, tour centrale, porte Est. Les colonnettes de briques des fausses-portes du Phnoṃ Bàsĕt, *IK.* 78, ont une décoration presque identique ; seul le filet orné coupant le nu n'existe pas (*AKP.*, tome I, fig. 42).

de ce mur est assez faible en certaines parties, mais cette disposition est ancienne, car de petites plaques de schiste limitent encore les logements de la poutre qui soutenait les vantaux, et le voûtin de décharge n'aurait pu être remanié à basse époque sans provoquer un éboulement ou sans que des traces de cette reprise soient nettement visibles.

Dans le srŏk de Thbôṅ Khmŭṃ (province de Kŏṃpoṅ Čàm) existe le Pràsàt Trapăṅ Sram, catalogué sous le numéro 119 *IK*. (Práḥ Theat Sram), mais que le Ct de LAJONQUIÈRE n'a pas vu lui-même. Sa description, forcément succincte, ne fait ressortir ni l'ancienneté ni les caractéristiques du monument. C'est une tour de briques, avec porte à l'Est; les autres faces sont seulement ornées de pilastres d'angles et d'un pilastre central.

La baie (pl. VII, A) s'ouvre dans un avant-corps d'assez faible saillie; la base des pilastres est dissimulée sous les éboulis; la corniche, dont la moitié inférieure règne avec le linteau décoratif, montre diverses moulures, l'une en quart de rond à lotus; plus haut, une bande en retrait porte une fleur ronde à huit pétales; un autre quart de rond situé au-dessus offre une file de *haṃsa*; la cimaise, de deux épaisseurs de briques, semble avoir reçu un fleuron qui déborde à moitié au-dessus d'elle, puis, en retrait, une grande antéfixe dissimule le départ du rampant de fronton, très détruit, en saillie sur le tympan. Celui-ci était occupé par trois réductions d'édifice à un étage et clocheton; la baie, tout au moins pour celui du centre, contient un personnage.

Du linteau décoratif, presque entièrement ruiné, il ne reste plus que les volutes de la queue des deux *makara*; cette pièce est terminée par une petite frise de fleurs carrées entre filets.

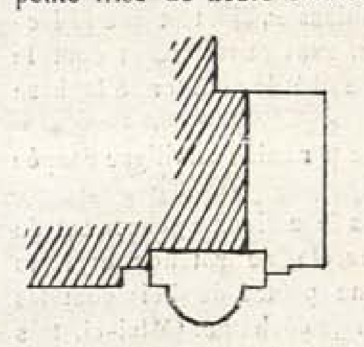


Fig. 5. — PRÀSÀT TRAPĂṄ SRAM. Coupe de la colonnette et du piédroit Sud (échelle au 1/20).

Les colonnettes sont également très dégradées; celle du Sud, seule en place, présente une disposition très curieuse (pl. VII, A), en demi-cercle saillant entre deux bandes verticales à rang de perles et filet (fig. 5). Il paraît avoir existé une bague de fleurs et pendeloques vers le tiers supérieur et une bague de feuilles contournées vers le tiers inférieur.

Le cadre de la baie, assemblé d'équerre, a extérieurement une bande de bordure.

Rien n'est visible du soubassement, dissimulé par les éboulis; il paraît poser sur une petite terrasse de latérite. La base est ornée de moulures unies qui ressautent sur les pilastres du corps. Ceux-ci, très larges, ont une grande rainure verticale sur les côtés et, dans le haut, une frise de balustres court dans l'entre-pilastre. La corniche du corps, décorée dans le même esprit que celle de la baie, supporte, au-dessus de chaque pilastre, un *kuḍu* avec buste de personnage.



A



B

PRÀSÀT TRAPÂṄ SRAM, *IK.* 119. *A*, Face Est (cf. p. 32). *B*, Corniche et étages de la face Ouest (cf. p. 33).

Un terrasson en doucine très raide reçoit l'étage dont la base a des pilastres d'angles et de centre ornés d'une fleur à huit pétales ; au-dessus, une bande perlée et un quart de rond à lotus font le tour de l'édifice ; deux moulures en frette coupent le corps et des lotus en quart de rond semblent avoir formé la corniche. Un haut palais volant garnit les entre-pilastres ; il est à deux étages très élevés, prend appui sur le terrasson en doucine et vient buter contre la corniche de lotus ; sa baie à colonnettes (?), linteau et fronton a peut-être abrité un personnage (pl. VII, B).

Le deuxième étage, très ruiné, paraît reproduire les mêmes dispositions, sans les palais volants. Il ne reste rien de la couverture.

L'intérieur de la tour est envahi partiellement par une termitière ; le linteau vrai de la baie se prolonge vers la salle en se retraitant et dans cette partie sont creusés les trous de tourillons de vantail, continués vers l'arrière par une rigole qui permettait d'enlever aisément les vantaux. Le voûtin de décharge, en ogive outrepassée, occupe toute la largeur de la baie. Deux faibles pilastres limitent, dans le couloir d'accès, les logements des battants.

Dans les murs Nord et Sud existent deux trous d'une demi-brique qui ont dû servir à fixer les poutres soutenant le plafond. Un mètre plus haut commence la voûte en trois hauts tambours, l'inférieur d'au moins 28 briques, et encorbellements de cinq briques.

Vers le Nord-Est gît une cimaise (?) de piédestal carré, de 90 centimètres, ayant une mortaise de 26 centimètres de diamètre. Cette pièce, rognée sur deux côtés, épaisse de 11 centimètres, porte sur la tranche un décor de feuilles et de fleurs d'art primitif.

Cette tour offre les caractéristiques des édifices qu'on peut attribuer à l'art du Fou-nan pour le corps alors que les étages montrent la forme courante en art primitif ; les colonnettes ont, croyons-nous, une forme unique à ce jour.

Plus au Nord de ce point, le Pràsàt Daṃrĕl, khüṃ Daṃrĕl, khăṇd Tûol Tràč, n'a que les éléments dispersés d'un cadre de baie et parties d'un linteau et d'une colonnette ronde. Le fragment de linteau n'a plus qu'une portion de son arc à trois médaillons (Indra sur Airāvata et les Açvins sur cheval cabré sortant à mi-corps de l'ovale) et une fraction d'animal qui paraît tourner le dos à l'arc ; peut-être est-ce un *gajasiṃha*. Le débris de colonnette présente la forme galbée suivie de l'épannelage d'une frise et, sur le côté, un angle droit d'assemblage avec les éléments de la baie.

Encore plus au Nord se trouve le Vŏt Rokà Khnuoč (khüṃ Dĕi Kor ou Čikor, khăṇd Suoṅ) dont le sanctuaire s'élève sur une belle terrasse de latérite ayant un escalier par face et des rigoles d'écoulement. Les escaliers sont limités par de faibles rampes en doucine allongée qui peut s'être redressée à son extrémité inférieure pour former une volute. A l'Ouest, une deuxième terrasse, bien moins importante, semble être ancienne elle aussi.

Au Tûol Práḥ Thāt de Rolāṅ Čak (province de Kŏṃpoṅ Spư), nous eûmes l'heureuse fortune d'amener au jour, presque dès le premier coup de pioche,

un beau Buddha debout, avec une inscription sur les omoplates, dont la description fut donnée dans le *BE.* ([1]).

Des recherches ultérieures ont permis de préciser certains détails de ce site. Il existe bien une tour au Nord de l'édifice central. Chacune de ces deux constructions en enfermait une autre, cella ou *maṇḍapa* en briques, dont il ne reste plus que la base à pilastres d'angles et un seuil de schiste encastré sous les montants de briques de la baie.

La tour centrale avait en avant d'elle une grande nef, de construction postérieure, large de 3 m. 70, longue de 6 mètres. La fouille du dépôt sacré fut entreprise, mais dut être arrêtée vers 5 mètres de profondeur : un grand *liṅga* (plus d'un mètre de haut) à triple section, dont le bulbe est ovoïde, gisait là et n'a pu être remonté.

Durant la fouille furent rencontrés de nombreux fragments de briques émaillées, à couverte non uniforme vert pâle, bleutée ou jaunâtre, très fendillées et dans les interstices desquelles l'émail avait coulé ; une sapèque fut trouvée vers 1 m. 20 de profondeur (règne de Tự-đức, 1848-1883) et, plus près du sol, une tectite pesant 3 kilogr. 050 malgré un éclat enlevé par la pioche qui la déterra, d'une matière vitreuse et noirâtre ([2]).

Une main de divinité, à doigts demi-repliés, fut extraite de l'angle Nord-Est de la tour ; elle n'est pas du même grès que le Buddha inscrit ni que la main de Viṣṇu ou de Harihara déjà recueillie. Il fut également déterré une petite coupe, en partie cassée, à bords ondulés ; elle est en céramique à couverte brune à reflets métalliques.

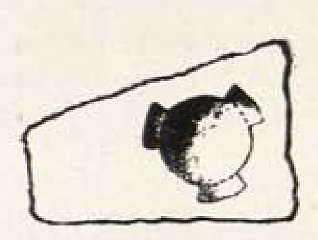


Fig. 6. — TÛOL PRÁḤ THĀT. Crapaudine (échelle au 1/5).

Contre le seuil de l'édifice intérieur de la tour C. étaient deux crapaudines taillées chacune dans un petit bloc de grès ; elles ont leur cavité en demi-sphère : l'une d'elles montre trois oreillettes (fig. 6) qui empêchaient le déplacement de la coupelle de métal qui garnissait la cavité ; l'autre n'a que trois faibles rainures verticales.

(L'édifice du Nord livra un *liṅga* à triple section, dont le bulbe ovoïde porte un filet en baguette ; l'octogone est coupé en sifflet et la partie inférieure n'a pas été retrouvée. Deux dés de colonnettes rondes furent aussi exhumés : ils n'occupaient pas leur place ancienne, car l'un d'eux était la tête en bas ; ils sont d'art primitif avec fleuron au centre de deux des faces sculptées en piédestal à pilastres.)

([1]) Voir *BEFEO.*, t. XXXV, *Quelques nouvelles sculptures khmères*, p. 156-157 et pl. XXXII.

([2]) Voir *CR. Acad. des Sciences*, t. 200 (1935), p. 2131.

Le mur d'enceinte est actuellement haut de près d'un mètre; nous ne sommes peut-être en présence que de sa base moulurée extérieurement (fig. 7). Les recherches entreprises à l'Est et au Sud de cette enceinte n'ont pas livré de *gopura*. Par contre, des salles longues avaient été édifiées à l'intérieur, tout au moins à l'Est, et étaient presque collées contre le mur. Ces constructions paraissent d'époque plus basse, l'un des murs posant partiellement sur un conglomérat de briques brisées.

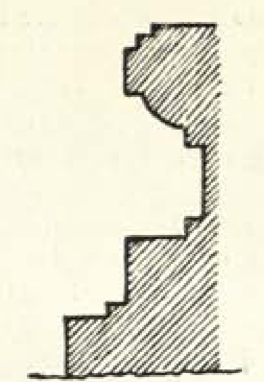


Fig. 7. — TÙOL PRÁḤ THĀT. Moulures extérieures du mur d'enceinte Est (échelle au 1/20).

Il y eut au moins six idoles vénérées :

1° trois *liṅga* : a) celui qui fut culbuté au fond du dépôt sacré (voir p. 34), b) celui de la tour Nord (voir p. 34), c) celui qui a été apporté à Phnoṃ Péñ (1),

2° trois statues : a) le Buddha inscrit (voir p. 34 et *BE*.) (2), b) un Viṣṇu ou un Harihara dont la main tenant la conque fut seule retrouvée (voir p. 34), c) une autre statue à qui appartenait la main aux doigts demi-repliés (voir p. 34).

Il ne fut rencontré aucun fragment de piédestal de pierre ; ils eussent dû cependant être importants, l'ouverture du dépôt sacré mesurant 1 m. 50 de côté à la tour centrale ; l'emplacement du piédestal de la tour Nord paraît avoir été plus faible (1 mètre environ de côté). Peut-être faut-il voir dans les fragments de briques vernissées les débris des piédestaux.

Le Tùol Añ Ponnorāy (khŭṃ Skus, khǎnd Saṃròñ Toñ, province de Kǒmpoñ Spư) est situé au Sud-Ouest d'un grand *bĕṅ*, le Toṃnŏp Bel. Il y eut probablement trois sanctuaires, mais aucune brique n'est visible ; seuls existent des piédroits de schiste et de grès et deux piédestaux : l'un, rectangulaire, à doucines opposées et bandeau médian, de 1 m. 15 sur 95 centimètres de côté, a une cuve à ablutions monolithe dans laquelle sont creusées deux mortaises inégales ; le second, demi-enterré, est aussi à doucines opposées et bandeau médian ; sa cuve est également monolithe ; il est haut de 60 centimètres et son côté a 1 m. 05.

L'on voit encore une cuve à ablutions en schiste et des fragments de statues sont posés en divers endroits. Deux d'entre elles sont presque de grandeur humaine (pl. VIII, B) ; il manque, comme à l'habitude, la tête, les bras et les pieds. Toutes deux ont un sampot rayé arrêté par un fil en haut et en bas. La meilleure des sculptures n'a pas de pan de vêtement ni de boucle à la ceinture ; celle-ci est bordée de fils perlés et son centre est orné d'un double rang

(1) Voir *BEFEO.*, t. XXXV, *Quelques nouvelles sculptures khmères*, p. 158.

(2) Voir *BEFEO.*, t. XXXV, *Quelques nouvelles sculptures khmères*, p. 156. Voir également une réplique de grandeur double dans *BEFEO.*, t. XXXV, *Dix-huit mois de recherches archéologiques au Cambodge*, pl. XVI, B, Buddha du Vât Práḥ Nirpān, *IK*. 76.

d'ovales ; chaque paire d'ovales est séparée de la suivante par un fil vertical perlé. Un tout petit pan en point d'interrogation couché part du milieu du sampot et s'incline à droite. Le costume dégage assez fortement le ventre ; le buste est relativement bien modelé et les pectoraux sont forts. Dans le dos, le sampot s'incurve légèrement pour passer entre les jambes. Bien qu'il n'y ait pas de pan sur la face avant, sa fin est indiquée derrière, sous la boucle rectangulaire de la ceinture, en fleur à quatre pétales d'où sort un nœud en ailes de papillon ; les ailes supérieures sont assez usées, les inférieures sont en tortillons obliques à peine recourbés (pl. VIII, A) (1).

La seconde statue montre un pan de rubans courbes plaqué sur la face interne de la cuisse gauche et un mouchoir indiqué au trait sur la hanche droite. Ici non plus la ceinture à double rang d'ovales et bords perlés n'a pas de boucle par devant. Un petit morceau d'étoffe en S couché tombe du haut du sampot. La fin du pan n'est pas indiquée dans le dos, mais la ceinture y montre deux demi-boucles qui maintiennent chacune une moitié du nœud-papillon à quatre ailes (pl. VIII, A) (1).

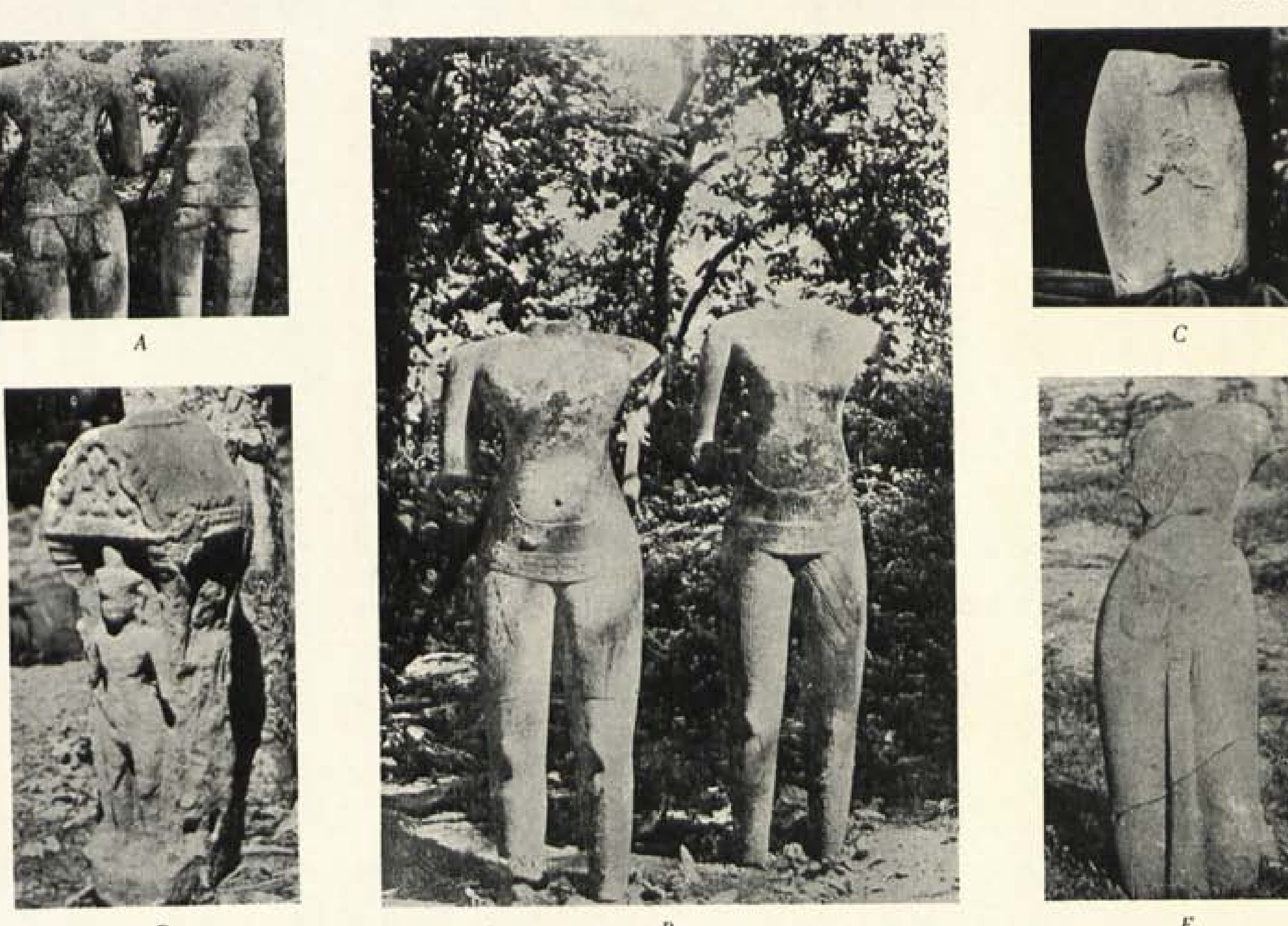
Le khùṃ Lvã, khând Saṃròṅ Toṅ, a des vestiges anciens au Tûol Aṅ Trapâṅ Prei, où existèrent probablement cinq tours de briques en ligne Nord-Sud ; cet emplacement fut fouillé par les pagodes des environs. Peut-être les bonzes voulurent-ils installer en ce point un sanctuaire moderne, car des fragments de schiste ont été placés à l'Ouest comme pour limiter un terrassement ; rien de durable ne fut cependant construit. On voit encore des cuves à ablutions en schiste, un seuil ou un linteau vrai et des fractions de chambranles de même matière.

(Non loin, le Vằt Phnãy, abandonné, montre sur sa terrasse trois *liṅga* à triple section, dont le bulbe ovoïde offre une petite tête de Çiva ascète à la base du filet, et des fragments de schiste (cuve à ablutions brisée et parties de cadre de baie).)

Dans le khùṃ de Prei Puoč (khând Thnăl Totừṅ, province de Kandàl) se trouvent de très nombreux tertres; nous en vîmes quinze dans un rayon de 1 kilomètre 500 autour du Vằt Prei Puoč, *IK*, 76, 19, sans cependant être assuré d'avoir tout visité. Une importante agglomération ancienne a dû exister là, animée d'une vie religieuse intense. L'un de ces points, le Tûol Práḥ Thãt a été décrit à la page 28 du présent article; un autre *tûol*, le Nằk Tà Kồṃbồt Ka, *IK*. 76, 38, eut plusieurs tours, mais il n'en reste qu'un grand éboulis de briques. A l'Est gisait un Viṣṇu, très corrodé par l'humidité et la végétation ; il put être apporté au Musée de Phnoṃ Péñ où il est catalogué sous la cote B 346. Sa description a été donnée dans le *Complément à l'Art Khmèr Primitif* (2).

Huit jours plus tard, nous retournâmes en ce lieu pour rechercher une statue enterrée, fait que notre guide cambodgien avait appris au cours d'une

(1) Style du Bàphûon.
(2) Voir *BEFEO.*, t. XXXV, p. 46.



A et *B*. Statues du Tûol Aṅ Pon Norāy (cf. p. 35-36). *C*. Nāk Tà Trờy Beṅ. Bassin masculin (cf. p. 37). *D*. Stèle du Vằt Phnou (cf. p. 38). *E*. Tûol Dóṅ Nāṅ. Statue féminine (cf. p. 37).

conversation. En effet, à la corne Nord-Ouest, une très légère couche de terre dissimulait un autre Viṣṇu debout, adossé contre un chevet ajouré seulement entre les bras et le corps. La statue paraît très faiblement hanchée à gauche et, de sa tête, il ne reste plus que les lobes d'oreilles. La main antérieure gauche s'appuie sur une massue ronde et l'avant-bras droit, légèrement replié, est soutenu par un contrefort courbe faisant équilibre à la massue ; la main, disparue, devait tenir l'habituel objet ovoïde. Les mains postérieures élèvent disque et conque, écaillés.

Tout près, au Nāk Tà Trờy Bĕñ, *IK*. 76, 34, un bassin de statue masculine est hanché à droite et le genou gauche déborde nettement sur celui de droite (pl. VIII, c). Le costume, très simple, a un pan en éventail renversé, maintenu par un nœud ovoïde.

Dans le khüm voisin de Krāñ Mokak, le Vắt Añ Prăḥ Pāy, *IK*. 76, 21, a quelques vestiges d'art primitif :

1° un linteau du type I où le médaillon central montre une divinité à mi-corps dont les ailes s'étalent sur les côtés ; la face est indistincte et la tête surmontée de cinq saillants qui paraissent être des cornes en volute. Les médaillons latéraux contiennent un personnage en prière dont la jambe extérieure au motif central sort de l'ovale comme si l'adorateur voulait s'en aller. Le vêtement, retenu par une ceinture, offre un petit pan en queue d'aronde. Des boucles en boules assez fortes parent les oreilles et une pointe cylindrique forme la coiffure. Les cavaliers qui chevauchent les *makara* ont une main dressée dont la face externe des doigts touche le bandeau supérieur du linteau comme pour le soulever ;

2° le bas d'une statue féminine à sarong portant quelques plis obliques sur les cuisses ; le galbe des jambes est bien indiqué sous le vêtement ;

3° un fragment de piédroit de grès, large de 60 centimètres, montrant encore une partie de quatre lignes de caractères usés (voir page 60) ;

4° une fraction de colonnette circulaire et des plaques de schiste plus ou moins brisées.

Au Sud-Ouest, le Tûol Añ Sraḥ Romčăñ, *IK*. 76, 18, est entouré d'un bassin-fossé ; sur l'éboulis de briques était posée une curieuse divinité adossée à un chevet dont la masse générale rappelle celle d'un *liṅga* à triple section. La description de cette idole, entrée au Musée Albert Sarraut sous la cote C 158, a été donnée dans le *BE*., t. XXXV, p. 44, pl. II, A.

À l'Est du bassin et au Sud d'une chaussée qui traverse l'étang en son milieu existe le Nāk Tà Pun Svà où gît un Gaṇeça de grandeur humaine, brisé en plusieurs fragments.

Au Tûol Dóñ Nāñ (khüm Čòm Tāv, khăṇd Phnoṃ Péñ) est un corps féminin, d'art primitif, hanché à droite, cassé en plusieurs morceaux (pl. VIII, E). La déesse était vêtue d'un sarong dont la saillie et la largeur du pan central s'accentuaient vers le bas. L'attache du vêtement n'est plus discernable ; un petit pan secondaire est placé légèrement à droite et le costume s'évase pour

dégager le ventre. En son état actuel, le buste pourrait laisser supposer que le bras droit était levé ; un éclat de l'épaule, détaché, indique nettement que ce bras tombait. Une portion de cuve à ablutions traîne à côté et des briques anciennes sont éparses sur ce tertre.

Au Nord-Ouest du Vằt Phnou, près de Bằttaṃbaṅ, sont conservées comme *nằk tà* plusieurs pièces anciennes dont une seule est intéressante ; c'est une réduction d'édifice couvert d'un toit courbe en bâtière (pl. VIII, D), avec indication de tuiles en canal et solin de faîte supportant sept petits épis moulurés. Les deux frontons ondulés enferment un tympan qui paraît avoir reçu un vase pansu d'où sortaient des feuillages. Les deux baies abritent chacune un dieu à quatre bras ; un petit pan en hameçon et une besace dentelée sont tout ce qui reste de lisible. Les deux autres faces, plus longues, offrent une déesse très délitée ; les oreilles ont des boucles coniques et la tête est ceinte d'un diadème avec petite pointe.

(Dans le Sud de la province de Châu-đốc, délégation de Triton, deux importants massifs de collines : le Núi Cam ou Phnoṃ Kàm et le Mont O-lâm [1] sont cernés de pagodes, la plupart cambodgiennes. Presque dans chacune d'elles existent quelques vieilles briques, des fragments de chambranle, mais fort peu de statues et pas de *liṅga*, fait exceptionnel en raison de la fréquence relative de cette idole dans la partie méridionale du royaume khmèr.)

Au Vằt Práḥ Thāt, *IK.* 906, 4, khūṃ Ó Thoṃ, une statue qui pourrait être de l'art du Fou-nan a l'ampleur du costume ramenée sur le côté droit ; tête, bras et pieds ont disparu et le torse est séparé du bassin [2-3].

Une marche en accolade, conservée au Vằt Kô To, *IK.* 906, 8, a sa tranche ornée de lotus assez archaïques et les contre-lotus sont à cheval sur deux pétales [3].

Au Tam-biều, *IK.* 906, 2, situé à l'Est du Núi Tượng, les bonzes annamites ont déposé près d'un mât une dalle creusée d'une rigole (canal de *somasūtra* ?) et diverses pièces de granit qui pourraient être des fragments de cadre de baie [3].

Le Vằt Thlĕṅ, *IK.* 906, 3, khūṃ Tàkó, semble correspondre à la pagode de même nom que cite L. de LAJONQUIÈRE. Le chef des bonzes nous déclara en effet qu'une inscription (Cœ. I ?) avait été cimentée dans l'autel, voici quelques années et c'est ce détail, donné bénévolement, qui nous fit supposer être sur l'emplacement indiqué dans l'*Inventaire*, tome III, p. 479. Le *nằk tà* du Sud montre une petite cuve à ablutions en grès schisteux, à mortaise double qui occupe presque toute la cuvette ; deux rigoles d'écoulement relient les mortaises [3].

---

(1) Appellations du Guide MADROLLE, *Indochine du Sud*, 1928, p. 52.

(2) Plissé du costume de même esprit que celui de la statue du dieu à tête de cheval conservée au Musée Albert Sarraut de Phnoṃ Péñ (cote B 253) et provenant du Kŭk Trap, Kandāl Stīṅ, province de Kômpoṅ Spư. Voir un dessin de cette dernière image dans *Arts et Archéologie Khmèrs*, tome II, fig. 56 bis.

(3) Voir *BEFEO.*, t. XXXV, *Complément à* L'Art khmèr primitif, p. 3.

Le Vằt Rưsĕi Črôy, *IK.* 12, 16 (khŭṃ Svày Bantāl, khẳnd Saàñ, province de Kandàl) a comme *nằk tà* une statue d'art primitif, brisée ; les bras ont disparu ; le dieu est vêtu d'un sampot dont le pan offre deux morceaux d'étoffe d'un mouvement très naturel (fig. 8). La tête, séparée du corps, a des lèvres proéminentes, des yeux usés, des sourcils courbes et des oreilles à lobes distendus sans bijoux. Une mitre coiffe la divinité et présente sur les côtés les traces d'arrachement de l'arc de soutien.



Fig. 8. — VẰT RƯSĔI ČRÔY. Pan de sampot.

Près de Bằttaṃbaṅ, le Vằt Bày Daṃràṃ conserve une tête intéressante (pl. VI, A). La face, grasse, a malheureusement lèvres et nez dégradés ; on voit encore une moustache ondulée indiquée au trait ; les yeux ouverts, en amande, ont des paupières doubles et l'iris marqué ; les globes sont saillants ; les sourcils légèrement courbes n'ont qu'une faible épaisseur, les oreilles eurent leur lobe percé pour y fixer des boucles d'orfèvrerie. La coiffure est formée de petites mèches torsadées liées à la base ; au-dessous de cette ligature, la racine des cheveux est visible. Le chignon cylindro-sphérique pose sur un gros tore formé de boules allongées ornées de deux ovales ; chaque boule est séparée de la suivante par un rang vertical de minuscules fleurettes. Le chignon est composé de mèches en anses multiples décroissantes ; le sommet en est occupé par une jolie fleur à quatre pétales [1].

Dans le khŭṃ de Kôk Khmŭṃ, khẳnd Bằttaṃbaṅ, le Vằt Prei Salĕt a comme *nằk tà* le haut d'une antéfixe de grès rouge (pl. VI, E). De la baie qui en formait le décor, il ne reste plus que le haut des pilastres, à chapiteau portant un quart de rond orné de lotus à étamines, et la haute ogive très lobée dont le bas est caché en partie par les coudes du personnage debout dans la baie. Une feuille recourbée, sommée d'une deuxième, dentelée, compose chaque crosse de l'arc ; celui-ci est cerné de feuillage. Le sommet, en partie dégradé, paraît avoir porté une petite ogive dont les crosses du bas se recourbent vers l'intérieur et posent sur des étamines ; au-dessous et sortant d'une fleurette à quatre pétales, tombe une pendeloque dont le fort lotus de l'extrémité vient à un centimètre de la pointe du personnage.

Sur les côtés de la pièce, les moulures de corniche continuent celles des pilastres et, derrière, se voit un simple listel à hauteur de la bande de cimaise.

Dans la baie, le *rākṣasa* qui l'occupe est vêtu d'un sampot rayé qui s'étale en besace par devant. Le nombril est cerné d'un trait, les pointes des seins sont indiquées par un petit cercle et deux plis de beauté sont gravés sur le sternum. Le bras gauche a sa main posée à plat sur la pointe de la hanche alors que la main droite tenait probablement une pique ou une massue placée sur le côté dont on ne voit plus que des traces autour de la main.

(1) Style de Bantăy Srĕi ou du Bàphûon.

La face, dégradée, porte encore une partie du collier de barbe, de forts yeux en boule et des oreilles aux lobes ornés d'un très gros cylindre formant boucle. Le diadème quadrillé est surmonté d'une petite pointe conique traitée en demi-fleuron. Cette sculpture, haute de 40 centimètres, pourrait être du style de Bantāy Srĕi ou du Bàphûon.

Au Vǎt Čampĕi Monirot, khüṃ Čak, khǎnd Môñ Rosĕi, province de Bǎttaṃbañ, deux statues, masculine et féminine, sont vénérées comme *nǎk tà*. Le dieu eut quatre bras, disparus ainsi que la tête et les jambes ; le sampot rayé est arrêté par un fil en haut et en bas ; le double pan en hameçon s'épanouit en deux ailes contournées au-dessus de la boucle de ceinture à double rang d'ovales. Un pan secondaire de rubans courbes est sur la cuisse gauche (1).

La déesse, dans le même état que la statue précédente a un sarong rayé, en cloche légère, avec besace et long pan mince devant le pli propre du vêtement. La ceinture est ornée de fleurs rondes entre filets perlés. Trois plis de beauté sont gravés au-dessus du nombril et les seins, petits et bien attachés, sont soulignés de deux traits (2).

L'ancien emplacement de la pagode de Pô Aṃpĭl, *IK*. 14,4, khüṃ Saṃbuo, khǎnd Tà Kèv, montre des vestiges anciens, deux seuils ou linteaux vrais en schiste et une pierre longue noyée dans l'étang qui encercle le tertre. Des débris de statues existent comme *nǎk tà*, au Nord-Ouest; l'un d'entre eux est un petit Gaṇeça debout, brisé en plusieurs morceaux. Les bras droits ont disparu ; la main antérieure gauche tient l'écuelle où venait poser l'extrémité de la trompe et la main postérieure élève un attribut assez peu distinct qui pourrait être le *cakra*. Les grandes oreilles servaient d'appui aux bras postérieurs.

Le Vǎt Kǒṃpêñ Kèv, khüṃ Čòm Tāv, khǎnd Phnoṃ Péñ, conserve comme *nǎk tà* une divinité masculine à quatre bras, haute de 14 centimètres du cou au bas du sampot; il lui manque la tête, les avant-bras, la jambe gauche et le pied droit. Malgré sa petitesse, cette sculpture est bien exécutée. Le sampot rayé a un double pan en hameçon dont le haut s'étale au-dessus de la ceinture ; un pan secondaire de rubans courbes est sur la cuisse gauche ; sur le côté droit, un « mouchoir » entoure la ceinture à listels de bordure. Le buste est d'un bon modelé ; les coudes des bras antérieurs sont renforcés par une languette de grès qui part du haut du sampot (3).

Au Sud, un édicule rustique abrite une statue très usée ; il lui manque également les pieds, les bras et la tête ; la cuisse droite déborde nettement sur celle de gauche, comme si la divinité marchait; elle n'est pas hanchée et paraît avoir été vêtue d'un sampot, mais il n'y a pas trace de pan.

---

(1) Style du Bàphûon.

(2) Pourrait être légèrement postérieure à la statue masculine.

(3) Style du Bàphûon ?

Au Vằt Bantãy, khũṃ Čo, srŏk Roṃduol, province de Svày Rieñ, est abrité un personnage masculin à quatre bras, haut de 27 centimètres du chignon au bas du sampot (pl. VI, D) ; le pied gauche, la jambe droite et les bras ont disparu ; la tête est détachée du corps. Le costume, largement rayé, s'arrondit sur le devant pour dégager le ventre ; la ceinture unie a son attache cachée par un petit pan central rappelant ceux de l'art primitif. Un « mouchoir » long est à droite, un pan de rubans courbes, sur la cuisse gauche. Le buste est bien dessiné ; un pli de beauté encercle le cou. La face est ovale et grasse avec une bouche à lèvres assez fortes, un nez un peu camus, des yeux usés qui paraissent avoir été ouverts et de grands sourcils courbes semblables à ceux de l'art primitif. La coiffure est nattée ; le chignon a pour base un tore perlé et porte des mèches en anses indiquées au trait. Sur le tore du chignon et un peu en arrière des oreilles se voient deux arrachements circulaires ; ce sont les traces des contreforts qui consolidaient les attributs des bras postérieurs. Dans le dos, les fesses sont très nettement indiquées et, au-dessus d'elles, la fin triangulaire du pan s'épanouit ensuite en deux ailes.

Cette statuette pourrait nous apporter de précieux renseignements sur les sculptures de transition entre l'art primitif et l'art classique ; elle montre encore les grands sourcils courbes, les contreforts et le pan bouffant du premier art. Le costume offre déjà un « mouchoir » à droite et le pan de lanières courbes précise sa forme.

Au khũṃ Moha Sañ, khånd Saṃròñ Toñ, province de Kồṃpoñ Spư, le village de Krằñ Dóñ avait comme *nằk tà* une trinité en grès grossier, de très mauvaise facture, et dont l'intérêt est dans la matière et les montures (pl. XII, E).

Deux des têtes de divinités manquent et l'animal de gauche, écaillé devant, est une oie ou un paon dont la longue queue non étalée remonte haut. Au milieu, un lion à tête énorme est accroupi alors que derrière il est debout ; sa queue dressée est collée contre le dos de son cavalier. A côté, un éléphant très fruste est aussi fort mal équilibré : ses fesses sont plus hautes que sa tête. Les trois personnages sont assis en aisance royale sur le dos de leur monture ; le costume a dû comporter une petite besace ; les mains sont jointes sous le menton. La seule tête restante montre des lèvres fortes, des yeux saillants, des sourcils un peu courbes et un diadème à petite pointe conique.

Dans le dos, les bras des personnages sont indiqués, mais l'artisan semble avoir été gêné par l'épaisseur du grès qu'il n'a pas osé ajourer et les divinités paraissent avoir quatre bras placés deux par deux l'un devant l'autre : la hauteur de cette sculpture est de 16 centimètres. Les petites faces indiquent nettement que ce groupe ne faisait pas partie d'un ensemble plus important.

(Une statue féminine, qui fut apportée à Phnoṃ Péñ par des Cambodgiens et acquise par le Musée Albert Sarraut, est probablement une effigie d'Umā (pl. XI, A).)

La déesse, haute de 87 centimètres, était brisée en plusieurs fragments et les bras ont partiellement disparu. Les pieds, assez forts, sont à doigts

inégaux et les chevilles reliées par une petite masse de grès ; le corps est hanché à droite, le genou gauche saille légèrement sous le sarong. Celui-ci s'attache à la taille et un petit pan bouffant tombe en trois étages ; sous lui descend un long pli creux, double, marqué au trait, et qui ondule en bas pour rejoindre le bord mouvementé du costume ; sur les côtés s'évasant en cloche légère se voit un godet de même esprit que le pli central. Sur le sarong, quatre traits obliques, espacés, accusent le plissé léger du vêtement et se continuent derrière où un cinquième trait courbe est non loin de la taille.

Le buste est gracile et les seins peu volumineux sont soulignés d'un trait de beauté. Trois plis encerclent le cou. La face, ovale et grasse, a un menton très peu important, des lèvres fortes, un nez nettement camus qui montre un renfoncement à hauteur des yeux. Ceux-ci, légèrement obliques et taillés en amande, sont ouverts et ont des paupières doubles ; les sourcils sont usés, les lobes d'oreilles brisés.

La coiffure est formée de nattes verticales au trait et le large bonnet cylindrique montre un foisonnement de coques partant d'un petit chignon central ; ces coques retombent assez bas derrière la tête. Dans le dos, la saillie des fesses est indiquée, ainsi que le méplat de la colonne vertébrale.

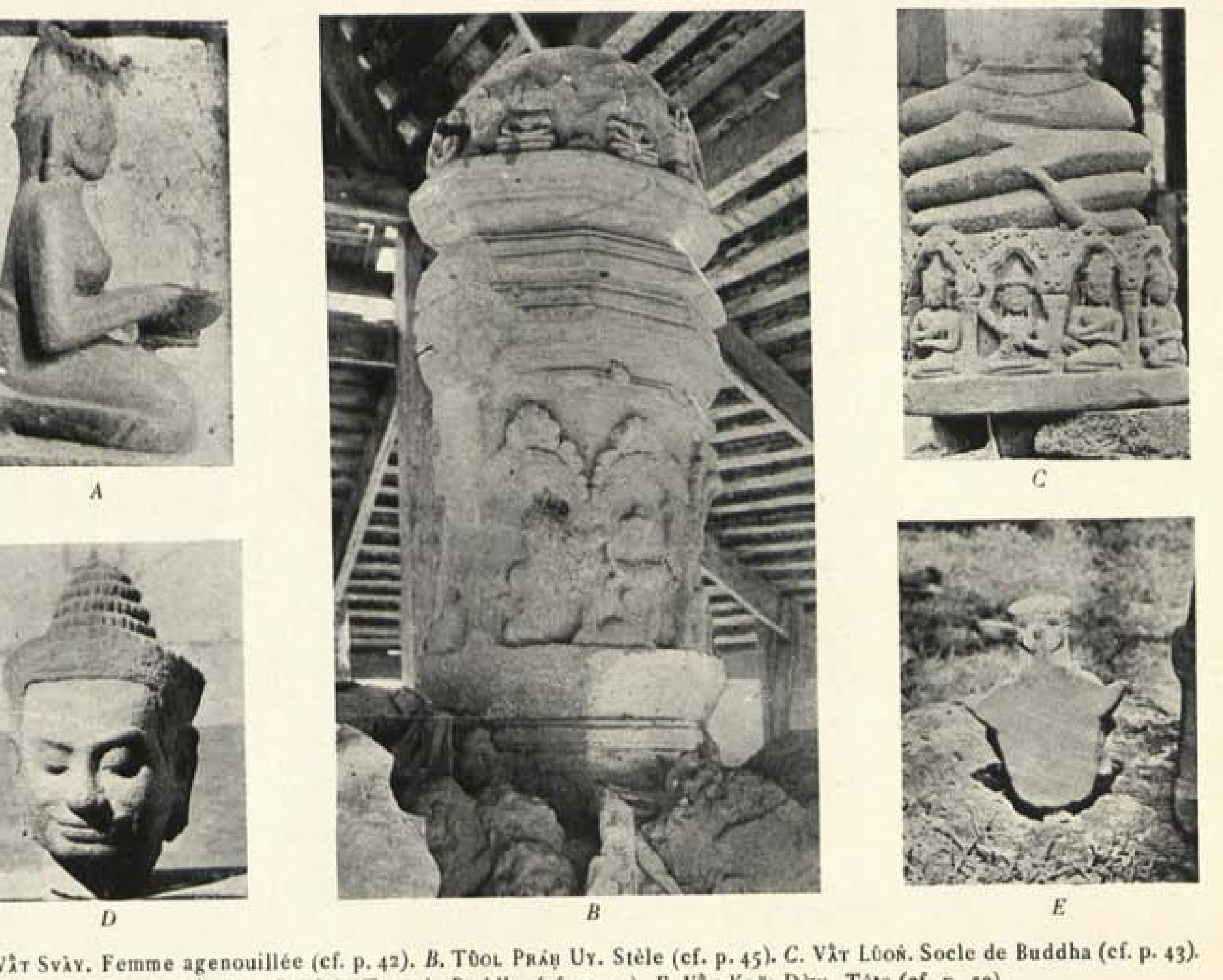
Cette sculpture d'art primitif proviendrait du Tûol Aṅ Kroṅ, khŭṃ Bàt Dơṅ, khẳnd Saṃròṅ Toṅ, province de Kồṃpoṅ Spư.



Nous avons rencontré aussi quelques idoles arbitées dans la salle de culte des pagodes. Le Vắt Bŏtŭṃ Sàkor, *IK*. 80, 13, édifié dans la presqu'île de Čruoi Čaṅvà, en face de Phnoṃ Péñ, conserve une statue d'art classique qui eut quatre bras. Ceux-ci, disparus, ont été refaits au ciment et les mains postérieures tiennent comme attributs des espèces de cercles à pointes extérieures qui sont peut-être le souvenir du *cakra*. Les mains antérieures font le geste de l'absence de crainte. Les pieds et partie des jambes manquent ; le sampot rayé est retenu par une ceinture à listels de bordure ; le devant n'est plus lisible. La face offre de fortes lèvres, un nez légèrement camus, des yeux ouverts avec iris, des sourcils faiblement courbes. Les oreilles ont leur lobe cassé et la tête, ceinte d'un diadème fleuri, porte une pointe conique (1). Cette sculpture aurait été repêchée dans le Mékong qui coule non loin de là.

Au Nord de l'autel du Vắt Svày, khŭṃ Svày, khẳnd Băttaṃbaṅ, une statue féminine (pl. IX, A) est posée sur un piédestal à doucines opposées et bandeau médian ; elle est dans une attitude inhabituelle, agenouillée, les talons donnant appui aux fesses ; le vêtement est un sarong rayé avec double pan, l'un tombant à hauteur des genoux, l'autre, plus long, replié sur le sol. Le buste a des seins bien placés ; les bras, demi-tendus en avant, présentent

(1) Style du Bàphûon ?



A. Vắt Svày. Femme agenouillée (cf. p. 42). *B*. Tûol Prăḥ Uy. Stèle (cf. p. 45). *C*. Vắt Lûoṅ. Socle de Buddha (cf. p. 43). *D*. Vắt Kôk Bañcăn. Tête de Buddha (cf. p. 44). *E*. Vắt Kdĕi Dờm. Tête (cf. p. 53).

à deux mains une coupe dont l'intérieur est côtelé. Mains et coupe ont été, au moins, réparées. La face, très empâtée par la dorure, est carrée avec un petit menton volontaire ; les lèvres, normales, sont peut-être un peu serrées ; le nez est légèrement camus et les yeux, obliques et ouverts, ont des doubles traits aux paupières ; les sourcils remontent vers les tempes ; les oreilles ont des boucles coniques et la tête est ceinte d'un diadème rond, usé, qui fut décoré et ne montre pas de nœud sur la nuque ([1]).

Un lion de grès très abîmé, une statue masculine qui paraît avoir eu de multiples bras, un fragment de Buddha assis à l'indienne, d'assez basse époque, sont placés en divers endroits de l'enclos.

Le Vằt Svày Dón Kèv, khüṃ Práḥ Mlu, khêt Pôrsằt, est en reconstruction ; l'autel est actuellement un piédestal à doucines opposées et bandeau médian, monolithe avec sa cuve à ablutions dont le bec d'écoulement présente à l'extrémité un larmier en coquille ([2]).

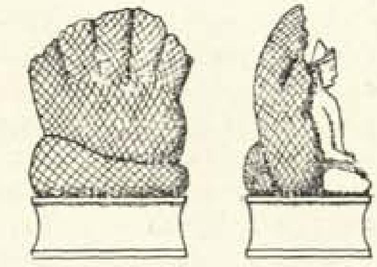


Fig. 9. — VẰT SVÀY DÓN KÈV. Idole.

Une petite sculpture montre un personnage assis devant un *nāga* à corps très épais (fig. 9) ; l'ensemble est sur un piédestal à gorge, sans bandeau médian. Un repli du reptile se voit derrière et cale le large corps du serpent qui forme chevet au personnage. Les têtes de la bête sont malheureusement dégradées et le dos a presque l'apparence d'une plante de pied humain ; les écailles sont figurées par un quadrillage oblique irrégulier. La divinité est assise les pieds l'un sur l'autre, les mains dans le giron ; face et coiffure sont usées. La hauteur de cette pièce est de 16 centimètres, le piédestal est large de 9 cm. 5.

Au Vằt Lùon, khüṃ Phsàr Lơ, khằnd Pôrsằt, est abrité un Buddha sous *nāga* dont tout le haut est perdu, mais dont le socle est intéressant (pl. IX, c) : il offre une suite de neuf niches dont l'arc en ogive lobée est cerné de feuilles. Les crosses sont en trèfle et posent sur un petit pilastre à base et chapiteau faiblement mouluré ; les pilastres des côtés présentent une arête verticale pour s'adapter au plan en demi-lune de ce socle.

Les images que contiennent ces niches sont mal conservées ; les deux de l'avant sont écaillées ; vers la gauche du Sage, à l'angle, la figurine est assise en aisance royale, le bras gauche demi-plié soutenant l'avant-bras droit dont la main est au milieu de la poitrine ; les deux suivantes ont une pose semblable. Celle du centre de la face arrière est assise à l'indienne ; le bras droit presque dressé brandit un attribut indistinct ; le bras gauche, replié, a dans sa

(1) Style du Bàphûon ou d'Aṅkor Vằt ?

(2) *Inventaire descriptif des Monuments du Cambodge*, tome III, p. 311, fig. 91, réversoir de *snānadroṇī*.

main ramenée devant l'estomac un objet qui a pu être un vase ou une coupe. Les autres répètent symétriquement les mêmes poses [1].

Divers piédestaux, l'un à dé courbe, sont dans le sanctuaire et, à l'Est, trois lions de grès gardent l'entrée du temple. Celui du Sud a la tête tournée vers sa gauche; il est debout, avec un poitrail de petites mèches et gorgerin uni. Sa forte gueule à commissures carrées et crocs moyens a une langue large et peu épaisse. Le nez est faible, les yeux en boules ont des paupières feuillues; la crinière tombe en légers marteaux sur les côtés.

Au centre est un petit lion très dégradé et, au Nord, un lion semblable au premier, mais dont la tète est tournée vers sa droite.

Dans une maison du Vắt Kôk Bañčān, *IK*. 80, 3, khŭṃ Čòṃ Tāv, khẳnd Phnoṃ Péñ, est conservée une tête presque de grandeur humaine, de l'art du Bàyon (pl. IX, D). La face est légèrement carrée, grasse, avec petit menton à fossette, une bouche souriante, un nez droit à narines un peu dilatées, des yeux presque fermés et dont la glande lacrymale est indiquée. Les sourcils en bourrelet sont courbes, sans exagération. Le diadème fleuri, usé, se prolonge sur les tempes, à la place des cheveux, et montre au-dessus de la nuque une fleurette d'attache. Les cheveux sont tressés, le crâne supporte une pointe conique à cinq étages de tores godronnés et minuscule terminaison arrondie. La hauteur du menton au sommet de la coiffure est de 25 centimètres.

L'intérieur du cou est creusé en cône et la section, fort nette, est oblique, allant des cheveux de la nuque à la base du cou.

Un pot de céramique en éléphant pansu, des grelots de bronze à décor de filigrane et un petit Buddha de bronze sont soigneusement conservés dans une vitrine.



Des vestiges plus importants furent rencontrés au Vắt Vihār Thoṃ, *IK*. 84, 5, khŭṃ Vihār Thoṃ, khẳnd Kǒṃpoṅ Siem, province de Kǒṃpoṅ Čàm. L'une des sculptures est un fronton d'une forme et d'un style non encore signalés au Cambodge [2].

Sur l'autel du sanctuaire sont plusieurs stèles plus ou moins importantes et des Buddha sous *nāga*, médiocres. Une des petites stèles, cimentée sur l'autel, est de plan carré; ce qui est visible de sa base montre un quart de rond orné de feuilles et de fleurs stylisées; au-dessus, chaque face porte une niche dont l'ogive longue, faiblement redentée, est perlée; les crosses de l'ogive sont en tête de makara qui vient poser sur un assez fort pilastre orné d'olives en haut et en bas; la gueule de cet animal crache un *nāga* qui forme les angles de la pièce et dont les têtes (trois par angle) sont crêtées d'un décor assez haut en ogive.

Dans les niches, au Nord et au Sud, un Buddha debout fait de la main gauche le geste de l'absence de crainte; celle de droite est pendante; une

(1) Pourrait être du style du Bàphûon.

(2) Voir *BEFEO.*, t. XXXV, *Complément à* L'Art khmèr primitif, p. 91 et fig. 18.

longue tunique le couvre. A l'Est et à l'Ouest est un Buddha assis méditant. La pièce se terminait en dôme, mais il n'en reste que fort peu de chose.

Au Tûol Práḥ Thãt, *IK.* 84, 4, tout proche du Vihãr Thoṃ, a existé une tour de latérite ; son linteau du type III constitue le *năk tà* de ce lieu ; il a 2 m. 05 de long, 90 centimètres de haut et 31 centimètres d'épaisseur. Une énorme tête de monstre, fort laide et dont les deux mâchoires sont visibles, supporte un socle important que masque en partie la crinière de l'animal. Sur ce socle est Airāvata à trois corps de face ; ses têtes portent Indra, assis dans une pose acrobatique se rapprochant de l'aisance royale ; le grès, usé, est bizarrement fendillé dans le sens des membres du dieu.

Une ogive un peu écrasée, lobée, cernée de feuilles, abrite le groupe et repose sur des pilastres qui ont la hauteur de l'éléphant et du socle ; leur fin, bâtarde, est derrière deux lions dressés dont une patte postérieure est retenue par le monstre central. Ces lions reçoivent d'Airāvata une corde qui rentre dans leur gueule et en ressort en feuillages. Des lions semblables sont aux extrémités du linteau et crachent aussi des feuillages. Entre ces fauves, l'intervalle est rempli de crosses et de feuilles qui se réunissent pour former un axe secondaire ; les crosses inférieures sont très détachées du bloc (1).

Devant ce linteau est posé un débris de Gaṇeça, de la première période classique, dont il ne reste plus grand'chose d'étudiable. La nuque et le dessus du crâne ont des cheveux nattés et un diadème rond était attaché derrière par un nœud en corde ; un fragment de son buste montre un sampot rayé avec ceinture simple et boucle dorsale surmontée de deux ailes-papillon.

Au Sud, un grand piédestal à dé courbe (1 m. 07 de côté) est presque enseveli ; le dessus est taillé en cuve à emboîtement avec passage du bec de la cuve à ablutions dans le rebord.

Plus à l'Ouest, le Tûol Práḥ Uy, *IK.* 84, 3, a une petite pagode sans desservants qui est plutôt un très grand *năk tà*. Sur l'autel est partiellement enterrée une stèle octogonale d'au moins 1 m. 25 de haut (p. IX, B); ce qui est visible de sa base offre un rang de lotus, puis une partie moulurée à doucines opposées et bandeau médian. Au-dessus chaque, face de l'octogone est décorée d'une arcature, le haut en cintre un peu aplati, les côtés en S long, cernée de feuilles ramenant le contour à l'ogive écrasée (2). Les pilastres qui reçoivent l'arc sont moulurés et ont une bague médiane.

Chaque niche abrite une femme dans la pose de l'aisance royale, le bas du corps de biais, le haut, de face. Certaines figurines ont la main gauche posée à terre, la main droite levée tenant un attribut, fleur de lotus ou massue, qui pose sur l'épaule. D'autres ont les mains jointes sur la poitrine. Enfin,

---

(1) Style d'Aṅkor Vãt ou postérieur.

(2) Forme de l'ogive se rapprochant de celles de Bantãy Srĕi, *IK.* 546, 2 ; voir *Le Temple d'Içvarapura (Bantãy Srĕi)*, tome I des Mémoires Archéologiques de l'Ecole, planches 19 et 47.

l'une des femmes semble avoir la main droite faisant le geste de l'absence de crainte, l'avant-bras ramené devant la poitrine, la main gauche prenant appui sur le sol. Ces figurines sont réparties ainsi : 1° mains croisées, 2° absence de crainte (?), 3° et 4° mains croisées, 5° et 6° dégradées, 7° et 8° massue.

Le fût octogonal continue au-dessus des niches ; il est interrompu par une bande plate à double épaisseur, puis reparaît, légèrement concave, et se termine par une corniche à doucine entre listels et bande de cimaise.

La partie supérieure est ornée d'une double base dont les moulures sont identiques à celles de la corniche précédente, mais inversées ; une gorge ronde la sépare d'une autre corniche, de même esprit. Au-dessus sont huit niches contenant chacune un personnage méditant, assis sur un petit socle. Les arcatures sont semblables à celles du corps, mais plus écrasées. La stèle se termine par un dôme côtelé ; deux faibles couronnes sont au sommet et celui-ci a une mortaise qui devait recevoir une terminaison, disparue.

L'on voit encore, posé sur l'autel, un corps de statue à quatre bras, vêtue d'un sampot plissé à double pan en hameçon dont le plus long est sur le plus court ; deux « mouchoirs », un sur chaque hanche, sont retenus par une ceinture à listels de bordure et boucle carrée. Dans le dos, la fin du pan s'épanouit au-dessus de la ceinture [1].

Une tête, à face dégradée, est coiffée d'un diadème curieux dont les feuilles supérieures, croissant d'arrière en avant, forment deux faibles cornes séparées au-dessus du front. Une haute *jaṭā* décorée de petites anses de cheveux montre une figurine méditant sous arcature.

Un autre fragment de statue, en schiste, a un sampot rayé et un pan de rubans courbes sur la cuisse gauche. La ceinture, à listels de bordure, maintient dans le dos un grand nœud en ailes de papillon, de fort relief.

Sur la rive droite du Stïṅ Saṅkè, en amont de Bằttaṃbaṅ, le Vằt Kồṃpoṅ Aṃpĭl abrite sous la partie Ouest de sa véranda pourtournante un assez beau linteau du type III, en grès rouge [2]. Le groupe central est sous une niche à quintuple dentelure ; la figure principale, assise en aisance royale sur un piédestal, reçoit les hommages ou les offrandes de quatre personnages ; les deux plus rapprochés, agenouillés, sont probablement des *rākṣasa*, les deux autres, des fidèles. L'ensemble est supporté par une bande de lotus qu'élèvent d'une patte les deux lions qui crachent la guirlande ; les fauves ont un de leurs

---

(1) Costume se rapprochant de celui de la statue masculine des Pràsàt Nāṅ Khmau, *IK*, 26 (voir *BEFEO.*, t. XXXV, *Dix-huit mois de recherches archéologiques au Cambodge*, p. 120) ainsi que de celui de la statue du Phnoṃ Bàkhèṅ dont une reproduction a été donnée dans les *Études d'orientalisme*, Paris, E. Leroux, tome II, pl. LXIX, *a* ; cette dernière statue montre, en plus, le pan de rubans courbes sur la cuisse gauche.

(2) Ce n'est pas le linteau du type III signalé dans le *BE.*, XII, 9, p. 183, lequel a comme motif central un buste de Garuḍa portant sur ces ailes un homme assis entre deux femmes. Cette dernière pièce pourrait être conservée actuellement au Vằt Pô Vằl de Bằttaṃbaṅ (pièce n° 62).

membres inférieurs retenu par les griffes de la tête centrale pattue. Celle-ci, à forts crocs et yeux saillants, a une crinière traitée en décor végétal et sa gueule sortent des feuillages.

Crachée par les deux lions qui en soutiennent la montée de leur autre patte antérieure, la guirlande finit en belles crosses de *nāga* dont le corps est rayé horizontalement ; les têtes du reptile sont coiffées de l'ornement en « chapeau de gendarme » prolongé par une feuille dentelée plus ou moins importante. D'élégants rinceaux sont au-dessous et de fines feuilles découpées, inclinées vers l'extérieur, courent au-dessus. Une frise termine la pièce ; elle présente une suite de douze personnages. Celui du centre est encadré de deux chasse-mouches (?) et les autres sont séparés par des parasols ; dix d'entre eux sont assis à l'indienne, les mains dans le giron ; les deux extrêmes sont des donateurs vus de profil, dans la pose de l'aisance royale [1].

(Une pièce archéologique intéressante, malheureusement très dégradée, est conservée dans l'enceinte du Vàt Norã (khând Bâttambaṅ). C'est un grand piédestal classique à doucines opposées et bandeau médian, dont la face honorée porte contre le bandeau Nandin et un Garuḍa ailes déployées. Le taureau a un fort collier de grelots, le Garuḍa, des boucles d'oreilles en fleur ronde à sept ou huit pétales et un diadème à pointe conique. Chacune de ces figurines pose sur un petit piédestal à doucines opposées mais sans bandeau médian ; cette pièce servait autrefois de support à un Harihara ainsi que l'indiquent les animaux sculptés contre le socle. A côté sont quelques vestiges anciens dont un Gaṇeça très dégradé.)

Près de là, le Vàt Kandàl a son autel cantonné de piédestaux anciens. Celui du Nord-Est a encore le bec de sa cuve à ablutions, laquelle se substitue à la cimaise du piédestal alors que d'habitude cette cuve est une pièce indépendante ou même, lorsqu'elle est monolithe avec le socle, y figure au-dessus de la cimaise.

Sur ce piédestal est posé un Buddha ancien, dans la pose de la méditation, assis sur un *nāga* dont les replis sont couverts d'écailles de plomb émaillé enchassées dans du ciment. Le Sage, assez bien rendu surtout pour les parties basses, est vêtu d'un manteau monastique paraissant une adjonction moderne ; sa face, carrée et grasse, n'est pas très fine : elle montre une bouche forte, un nez camus, des yeux ouverts, mal posés, et des sourcils saillants, peu recourbés et se relevant légèrement vers les tempes. Les lobes des oreilles, distendus, sont parés de boucles coniques et une petite pointe somme le crâne couvert d'une chevelure unie. Les sept têtes du *nāga*, frustes, ont un groin assez court. L'ensemble est peint et doré.

Dans l'enclos du Vàt Pô Bàk Khnăl, *IK.* 14, 11 (khŭṃ Saṃbuor, khând Tà Kèv) traîne une très grande cuvette d'écoulement des eaux lustrales, légère-

[1] Style de Bantãy Srĕi.

ment ovale ; elle a 51 centimètres de large et 54 centimètres de long ; un rebord de 10 centimètres limite la cavité et il subsiste une partie de la rigole d'écoulement ; quelques vieilles briques sont éparses dans l'enceinte.

Au Vât Mât Krasàs Knŏn, khŭṃ Sàrikà Kèv, khånd Lvā Ėm, province de Kandàl, sont conservés deux lions de grès rouge, trapus, assis sur un socle orné d'une bande de losanges et demi-losanges fleuris. Ces fauves ont de fortes pattes ; le poitrail est couvert de boucles nouées à l'extrémité ; la face, large, à gueule carrée, porte trois rangs de moustache sur la lèvre supérieure. Le nez important montre un fleuron à sa naissance ; les yeux ont des paupières triples, en feuilles. La crinière, en perruque à marteaux, est ornée de rinceaux jusqu'aux oreilles plaquées contre elle alors qu'au-dessus du front et derrière sont des boucles de même composition que celles du poitrail. Les crocs et la langue sont dégradés sur les deux pièces ; le sexe mâle est faiblement indiqué ; la queue, collée contre le dos, présente à l'extrémité une bague assez complexe avec filet perlé et lotus à étamines ; le panache paraît avoir été orné de fleurons. La hauteur de ces pièces est de 1 mètre ; ces sculptures pourraient être de la première période classique (1).

Dans le khŭṃ de Čon̆ Prei (khånd Čon̆ Prei, province de Kŏṃpon̆ Càm), les pagodes de Čon̆ Prei et de Toṃnŏp abritent quelques vestiges anciens.

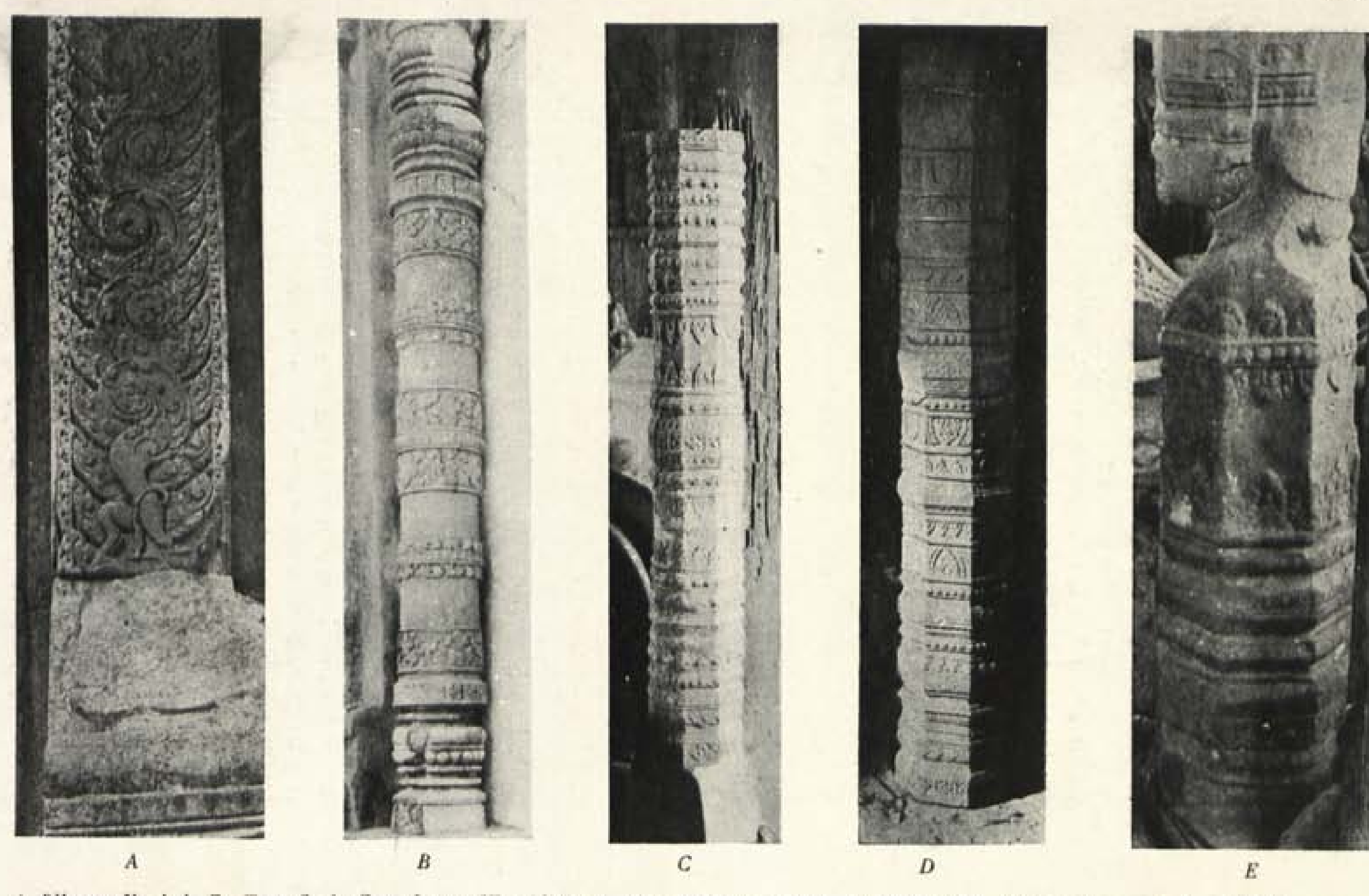
Dans la première, devant l'autel, deux fragments de colonnettes octogonales supportent des pots à baguettes d'encens. Les bagues ont des lotus doubles, en symétrie vraie, encadrant la bande centrale de losanges fleuris ; un rang de perles entre moulures sert de départ aux frises de feuillage (une feuille et deux demi-feuilles par pan) dont les pointes se touchent presque. Le nu, feuilles comprises, mesure 7 centimètres alors que la bague a 30 centimètres de haut.

Au Sud de l'autel, un fragment de colonnette octogonale a une de ses extrémités retaillée en forme de tête (pl. X, E). La base, ou le chapiteau, à moulures complexes de 43 centimètres de haut, a des feuilles-frises de 7 cm. 5 (une feuille et deux demi-feuilles par pan). Le nu, de 42 centimètres entre filets extrêmes des bagues, est coupé d'un fil perlé encadré de feuilles-frises de 4 centimètres. Deux demi-pans ne sont pas travaillés (2).

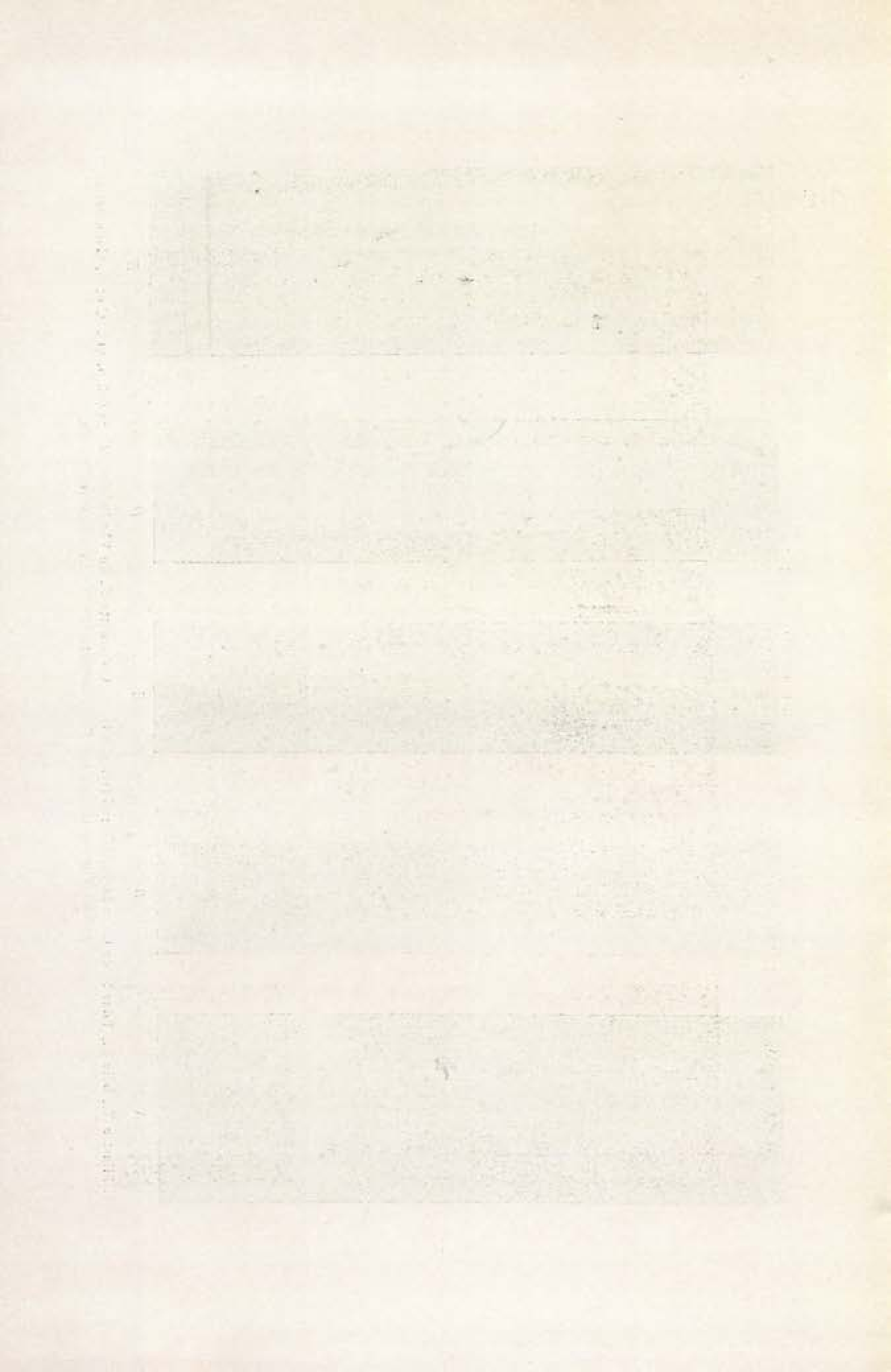
Sur l'autel, une curieuse stèle montre un *nāga* dressé sur deux replis et dont le haut et gros corps renflé porte sept têtes de dragon. Dans le capuchon du reptile est creusée une niche étroite et longue qui a dû recevoir un personnage debout, probablement en métal ; actuellement, il n'y a plus qu'un petit Buddha, peut-être en ciment, attestant la terre, placé au bas de la niche. Au-dessous se voit un lotus (?) en demi-œuf posant sur le repli supérieur du serpent. La naissance de l'ogive de la niche paraît être dans les mains

(1) Le traitement de ces lions se rapproche beaucoup du style de ceux du Phnoṃ Bàkhèn̆, mais les fauves de Mât Krasàs Knŏn sont beaucoup plus trapus.

(2) Colonnette se classant avant celles du Mébŏn oriental.



A. Pilastre N., baie E., Tour S. de Chan Lung, *IK.* 126 (cf. p. 28). *B.* Colonnette S. du Vằt Prầsằt, *IK.* 74 (cf. p. 31). *C* et *D*, Colonnettes du Vằt Toṃnŏp (cf. p. 49). *E.* Colonnette du Vằt Čơn Prei (cf. p. 48).



de deux femmes placées de chaque côté et dont on ne voit que le buste. Sous ces figurines et un peu à l'extérieur, deux demi-ovoïdes pointus sont peut-être encore des lotus. Les cous du *nāga* sont rayés ; chaque tête a une rosace derrière et la queue se relève dans le dos jusqu'à entamer le grand cercle dorsal, en partie usé. La hauteur de cette stèle est de 1 m. 05.

Des Buddha sous *nāga* sont sur l'autel et deux anciens lions de grès, très frustes, gardent l'entrée orientale du sanctuaire. Cette pagode est citée par L. de LAJONQUIÈRE, page 123 du tome I de l'*Inventaire* ; il y signale « quelques pierres sans grand intérêt » ; l'emplacement qu'occupe ce *vǎt* n'est pas plus remarquable que tant d'autres ombragés de beaux arbres.

Le deuxième sanctuaire, le Vǎt Toṃnŏp, conserve deux colonnettes octogonales, huit piédestaux et quatre lions. L'une des colonnettes, brisée en deux, n'est pas tout à fait complète (pl. X, D) ; elle est à trois bagues : la centrale a sa bande médiane ornée de losanges fleuris et les bagues secondaires ont une bande de fleurettes rondes. Toutes ces bandes sont portées par des quarts de rond à feuilles en symétrie vraie. A la bague centrale, un rang de boutons de fleur sert de départ aux frises importantes ; chaque pan est occupé par une ogive lobée dont les crosses se retournent vers l'intérieur et entre lesquelles se voit un mince fleuron ; l'ogive est cernée de petites feuilles dentelées. Les angles sont garnis d'une palmette bordée également de petites feuilles. Les frises des bagues secondaires ont deux feuilles et deux demi-feuilles par pan. La base de la colonnette manque, sauf la frise et le coussin de lotus. Le chapiteau montre un rang de boutons de fleur, une doucine dont le haut est orné de deux feuilles et deux demi-feuilles par pan, un petit quart de rond feuillu, une file de boutons, un coussin de lotus doubles à étamines supportant une forme pansue dont le bas est décoré de deux feuilles et deux demi-feuilles par pan. Au-dessus, après quelques moulures, un quart de rond à feuillage supporte une forme galbée terminée par une bande de losanges fleuris ; les frises de la base et du chapiteau sont identiques à celles de la bague centrale ([1]). Cette pièce est haute de 1 m. 60 (dé disparu non compris).

La deuxième colonnette, moins importante, est entière ; mais son décor est un peu usé (pl. X, C). Elle n'a qu'une bague centrale montrant une bande de losanges fleuris que portent des quarts de rond de feuilles. Des lotus en quart de rond détaché, en symétrie partielle, l'encadrent et un filet sert de départ aux feuilles-frises inégales, les plus petites étant cachées vers les faces comme si le sculpteur avait été gêné dans son travail. Le nu inférieur est coupé d'un fil alors que le nu supérieur n'est pas interrompu. Chapiteau et

([1]) Colonnette se rapprochant de celles du Phnoṃ Trăp D, *IK*. 101. Le décor des frises et des pendeloques est semblable à celui des colonnettes de la tour Nord des Pràsàt Năṅ Khmau, *IK*. 26, datés du IX[e] siècle çaka (Cœ. 35) ; ces dernières colonnettes n'ont pas de filet coupant le nu. La colonnette du Vǎt Toṃnŏp remplace les ogives et palmettes par des feuilles aux bagues secondaires et un filet coupe le nu.

base, de 34 et 36 centimètres de haut, sont peu lisibles. Pour le premier, on voit encore : rang de perles, lotus, feuilles en quart de rond, gorge, feuilles en quart de rond renversé, lotus, perles, lotus, petite forme galbée à feuilles de base (trois feuilles et deux demi-feuilles par pan), puis une bande terminale qui fut probablement ornée de losanges fleuris. La base est identique, mais sa bande inférieure est un peu plus haute que celle supérieure du chapiteau. Le dé, monolithe avec la colonnette, n'est pas décoré. La hauteur de la pièce est de 1 m. 35, son diamètre, 18 centimètres (1).

Les lions, posés à l'extérieur du sanctuaire, ainsi que les piédestaux, sont dégradés ; au Nord-Ouest, l'animal est presque assis ; il est de même style que celui du Sud-Ouest, assis, qui porte au poitrail de petites boucles coniques ; sa gueule a des commissures carrées et la queue se relève jusque derrière la tête où le panache montre encore trace de feuilles. Au Nord-Est, le lion est très usé, ainsi que celui du Sud-Est qui est dressé sur ses pattes.

Les piédestaux sont à doucines opposées ou à dé courbe avec ou sans bandeau médian. Deux ont des cuves à ablutions monolithes avec eux.

Dans la maison du chef de pagode était enfermé un beau fragment de statue masculine (fig. 10). Les bras, la tête et partie des jambes manquent. Ces dernières sont brisées un peu au-dessus des genoux ; les cuisses sont d'un bon dessin ; le sampot court s'arrondit vers l'entre-jambes et porte de fines rayures. Un grand pan de rubans courbes est plaqué sur la cuisse gauche ; à droite, un « mouchoir » s'enroule sur la ceinture à listels de bordure simplement croisée sur le devant. Le haut du costume laisse tomber deux petits pans inégaux en point d'interrogation renversé. Le sampot dégage le nombril d'où partent quatre faibles méplats qui forment une croix. Le buste est bien exécuté ; les pointes de seins en petit cercle sont cernées de trous. Les avant-bras ont disparu ainsi que le haut du bras droit. Dans le dos se voit la fin du pan en triangle allongé ; il s'enroule ensuite sur la ceinture et s'épanouit au-dessus en deux ailes de papillon, rayées et saillantes. La hauteur du corps est de 50 centimètres (2) ; cette sculpture aurait été déterrée non loin du *vât*, en un point où se trouvent des briques et des fragments de grès : base ou cimaise de piédestal, morceau de chambranle



Fig. 10. — VÂT TOṂNÖP. Buste masculin (dessin de Victor BALESTA).

(1) Colonnette de même composition que la colonnette S., porte latérale S., face E. du gopura E. de Práḥ Pàlilày, *IK.* 478 (colonnette peut-être en réemploi). Les colonnettes de la fausse-porte O. N. de la galerie du Phĭmânàkàs, *IK.* 476, paraissent être également de même esprit.

(2) Style de Bantãy Srĕi ou légèrement postérieur.

mouluré (fig. 11) dont la doucine tourne au quart de rond suivi de trois arêtes. D'après les bonzes, ce tertre contiendrait encore une grande statue à quatre visages qui pourrait être un Brahmā.

Dans le khând de Stôṅ, province de Kômpoṅ Thoṃ, les bords du Stïṅ Stôṅ offrent de nombreuses pagodes. L'une d'elles, le Vàt Srĕi Tul, a été visitée par L. de LAJONQUIÈRE et classée sous le n° 195. Sur l'autel, six stèles à personnages sont plus ou moins enterrées. La plus méridionale, monolithe avec son piédestal à doucines opposées et bandeau médian, a également sa base traitée en piédestal dont la cimaise reçoit, sur deux côtés, un personnage méditant assis à l'indienne. Devant les deux autres faces de la base, on voit une divinité debout à quatre bras dont la tête arrive à hauteur de celle du dieu en méditation ; les mains tenaient des attributs qui sont très effacés. Peut-être le dieu faisant face à la rigole d'écoulement du piédestal brandissait-il la conque et le *cakra* de ses mains postérieures ; la main antérieure droite avait un lotus et celle de gauche, un flacon (?). Le costume a un double pan en hameçon ; les oreilles portent des boucles et le diadème rond se termine par une pointe cylindrique qui avait peut-être un Dhyāni-buddha assis. Au-dessus se voient quatre figurines méditant, assises sous une ogive longue. Le sommet circulaire, légèrement bombé, porte un bouton central.

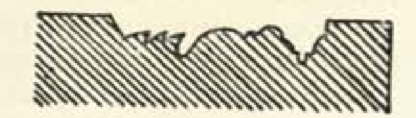


Fig. 11. — VÀT TOṂNÖP. Piédroit mouluré (échelle au quart de la grandeur).

A côté est placée une stèle en réduction de *pràsàt* avec personnages dans toutes les baies ; les détails ne sont plus discernables.

Au centre de l'autel, un piédestal à doucines opposées sans bague médiane reçoit sur chacune de ses faces une figurine assise à l'indienne, méditant. Les angles de la cimaise se relèvent en petites antéfixes et sur le dessus une masse, monolithe avec le piédestal, est taillée en cloche écrasée et offre quatre personnages assis, dans la pose de la méditation, abrités sous une niche lobée ; la terminaison manque. Cet ensemble est placé sur une cuve à ablutions dont l'extrémité du bec est ornée de l'habituelle volute en coquille [1].

Le Vàt Bantãy Stôṅ, édifié à l'Est du *pràsàt* du même nom dont il a été parlé page 30, conserve quelques trinités bouddhiques très usées.

Une réduction de *pràsàt* avec personnages dans les baies du corps est posée sur un piédestal mouluré. Sur la face Est de la stèle, le Buddha sous *nāga* est encadré comme dans les triades bouddhiques d'un homme et d'une femme ; le bras gauche de celle-ci est tendu vers le Sage. La porte a un fronton en ogive lobée ; le tympan est orné d'une feuille. Les autres baies ont :

[1] Voir note 2, page 43 du présent article.

au Nord, une femme à quatre bras ; la main antérieure gauche tient un arc, celle de droite un bâton, la main postérieure gauche, un bâton court, celle de droite, un lotus ;

au Sud, un homme à deux bras, vêtu d'un sampot court à besace (?), tient le *vajra* de sa main droite ; celle de gauche enserre le manche d'un trident renversé dont les branches ondulées posent sur le sol ;

à l'Ouest, c'est encore un homme dont la main droite paraît vide ; celle de gauche présente un fort lotus.

Base et corniche sont moulurées et cette dernière reçoit des amortissements d'angle en merlon lancéolé. Au-dessus des baies est sculptée une antéfixe en feuille. Les étages sans base sont semblables au corps, mais n'ont pas de figures dans les ouvertures. Le sommet est composé d'une couronne de lotus et d'une forme galbée en vase allongé dont le col supporte une terminaison ovoïde à base de fins pétales.

A côté de cette stèle, un petit piédestal à dé courbe et bandeau médian est monolithe avec sa cuve à ablutions et une triade : si l'on oriente celle-ci face à l'Est, le bec sans rigole de la cuve est au Nord. Le chevet ogival de la stèle occupe toute la largeur du piédestal et offre un dieu à quatre bras et deux déesses à deux bras. Cette pièce, très usée, est peinte.

Les *semà* du *vằt* sont posés sur huit piédestaux anciens : cinq sont à dé courbe et bandeau médian, un à dé courbe, et deux à dé courbe et bande médiane.

Au Vằt Bantãy Čei (khŭṃ Bantãy Stôṅ) se voient aussi des trinités bouddhiques et de nombreux piédestaux à doucines opposées et bandeau médian ; huit servent de base aux *semà* et six entourent l'autel. Des débris de statues d'art classique sont vénérées comme *nằk tà*.

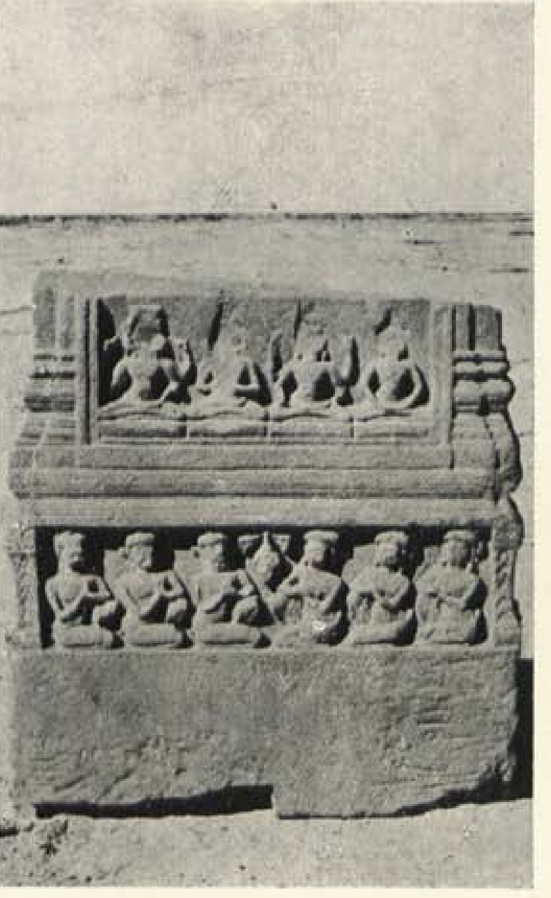
Au Vằt Práḥ Ĕin Rãṅsĕi (ou Vằt Hap, khŭṃ Trã, khảnd Stôṅ) est conservée la partie inférieure d'une importante stèle plate décorée d'une grande réduction d'édifice (pl. XI, B). Dans le bas de la baie qui occupe presque toute la largeur de la pièce sont assis quatre personnages : à gauche se voit Brahmā à quatre bras, la trace des trois têtes est nettement discernable ; plus à droite, un homme joint ses mains sur la poitrine, puis un second dieu à quatre bras est peut-être Viṣṇu ; enfin une dernière figure est dans la pose de la méditation.

Au-dessous de la base moulurée du porche, un cadre rectangulaire contient six figurines assises en aisance royale et tournées vers le centre de la pièce ; elles ont les mains jointes sur la poitrine, un coude appuyé sur le genou dressé. Les faces sont indistinctes, les oreilles portent des boucles coniques et la tête est coiffée d'un bonnet à bande unie surmontée de trois masses en feuille penchée, rappelant certaines coiffures du moyen-âge. Une pendeloque fleurie marque le milieu et sépare les personnages en deux groupes affrontés (1).

(1) Pourrait être de l'époque du Bàphùon.



A



B



C

A. Tûol Añ Kroñ. Umā (cf. p. 41). *B.* Vắt Hap. Bas de stèle (cf. p. 52). *C.* Vắt Khan Sà. Stèle (cf. p. 54).

Dans le centre de Kǒmpoṅ Čĕn, des pièces anciennes servent de *nằk tà*. Ce sont :

1° une pierre à râper le santal ; la tablette a sa tranche en tronc de cône limitée en bas par deux faibles moulures ; les quatre pieds sont à peine détachés du bloc de base ;

2° un autre fragment de pierre à râper le santal dont les quatre pieds étaient liés vers le centre ;

3° une statue masculine qui fut revêtue de ciment pour représenter un Maitreya de goût chinois. On ne distingue plus qu'un fragment de sampot rayé et l'arrachement de l'épaule droite qui eut peut-être deux bras.

Plus à l'Ouest, le Vằt Kdĕi Dờm a comme *nằk tà* de nombreux débris dont une tête de Harihara, d'art primitif, coiffée d'une mitre ornée sur une moitié d'anses et de mèches au trait ; un demi-chignon entouré de coques est sur le devant. Une autre tête a malheureusement sa face disparue ; la haute et étroite *jaṭā*, en cylindre concave, avait à l'avant un petit décor qui paraît avoir représenté un personnage debout sous *nāga* à cinq têtes (pl. IX, E) ([1]).

Plus à l'Ouest, le Vằt Khan Sà fut visité par TISSANDIER qui donna un dessin de l'ancienne salle de culte dans *Cambodge et Java*, planche XI (Kouat Kansa). L'autel du sanctuaire offre sur le devant une longue frise, en deux morceaux, qui paraît ancienne. C'est une suite de 11 et 13 figurines méditant, assises à l'indienne sous une niche en ogive légèrement lobée dont les crosses posent sur de petits pilastres masqués par un orant tourné toujours dans le même sens et priant à la gauche du personnage assis. L'ogive est cernée de feuilles, et des crosses part une hampe qui reçoit en haut deux bâtons horizontaux ; ce semble être la stylisation de parasols honorifiques. Au-dessus court une jolie frise de grandes feuilles dont le centre en offre une deuxième cernée d'une ogive trilobée ; des palmettes renversées sont entre les feuilles ([2]).

Derrière le grand Buddha de l'autel sont posées trois stèles importantes. Au Sud, un tronc de pyramide longue, d'au moins sept étages, montre sur chaque face un groupe de trois personnages dont celui du centre est assis ; les deux personnages secondaires sont dans la pose de l'aisance royale.

La stèle du centre est une réduction de *pràsàt* très allongé, à quatre étages ; les baies du corps abritent deux hommes et deux femmes ; celles-ci ont deux bras, l'une des mains tenant un lotus, l'autre, ramenée sur la poitrine, enserrant un bâton court, mouluré. Les hommes ont quatre bras, mais les attributs sont effacés ; un sampot à double pan en hameçon les couvre. Toutes ces figures ont des pendants d'oreilles, un diadème rond et une pointe cylindrique.

([1]) Pourrait être du style de Bantãy Srĕi.

([2]) Décor se rapprochant de celui de la cimaise d'un piédestal à lions-cariatides d'angles du Pràsàt Thoṃ de Kòḥ Ker.

L'arc de la baie, en U large, renversé, cerné de feuilles, pose sur des pilastres moulurés dont la base règne avec celle du *pràsàt*. La corniche est à hauteur de l'arc ; elle a aux angles de petits amortissements. Les étages ont dans leurs baies un personnage assis à l'indienne.

Au Nord, une curieuse stèle de plan carré (pl. XI, c) a sa plinthe ornée de *haṃsa* ; sur chaque face du corps en doucine longue, une niche en ogive lobée, cernée de feuilles, prend appui sur de courts pilastres et abrite une figure assise à l'indienne ; les détails ne sont plus discernables. Le sommet, en pyramide, montre, soutenus par des cavets renversés, une bande de feuilles dentelées, des lotus doubles et une file de boutons de fleur. Un tore important et d'autres boutons font suite ; ces derniers reçoivent la terminaison en pomme de pin quadrangulaire réparée au mortier ; la bande de feuilles, le rang inférieur de boutons, le tore et la pomme de pin portent sur chaque face un faible chevet redenté avec personnage méditant, assis à l'indienne, sur un petit socle de feuilles dont le bas s'appuie soit sur la moulure inférieure, soit sur le haut de la niche qui est au-dessous.



Des pierres à râper le santal furent encore rencontrées en assez grand nombre ; outre les pièces citées page 53 (*nāk tà* de Kŏṃpoṅ Čĕn), celles du Vắt Ó Mni (khắnd Bắttaṃbaṅ) et du Vắt Črĕi (khắnd Suoṅ, province de Kŏṃpoṅ Čàm) méritent une courte description.

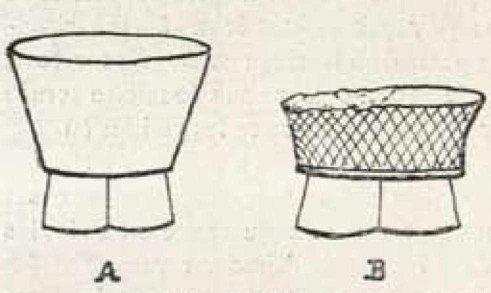
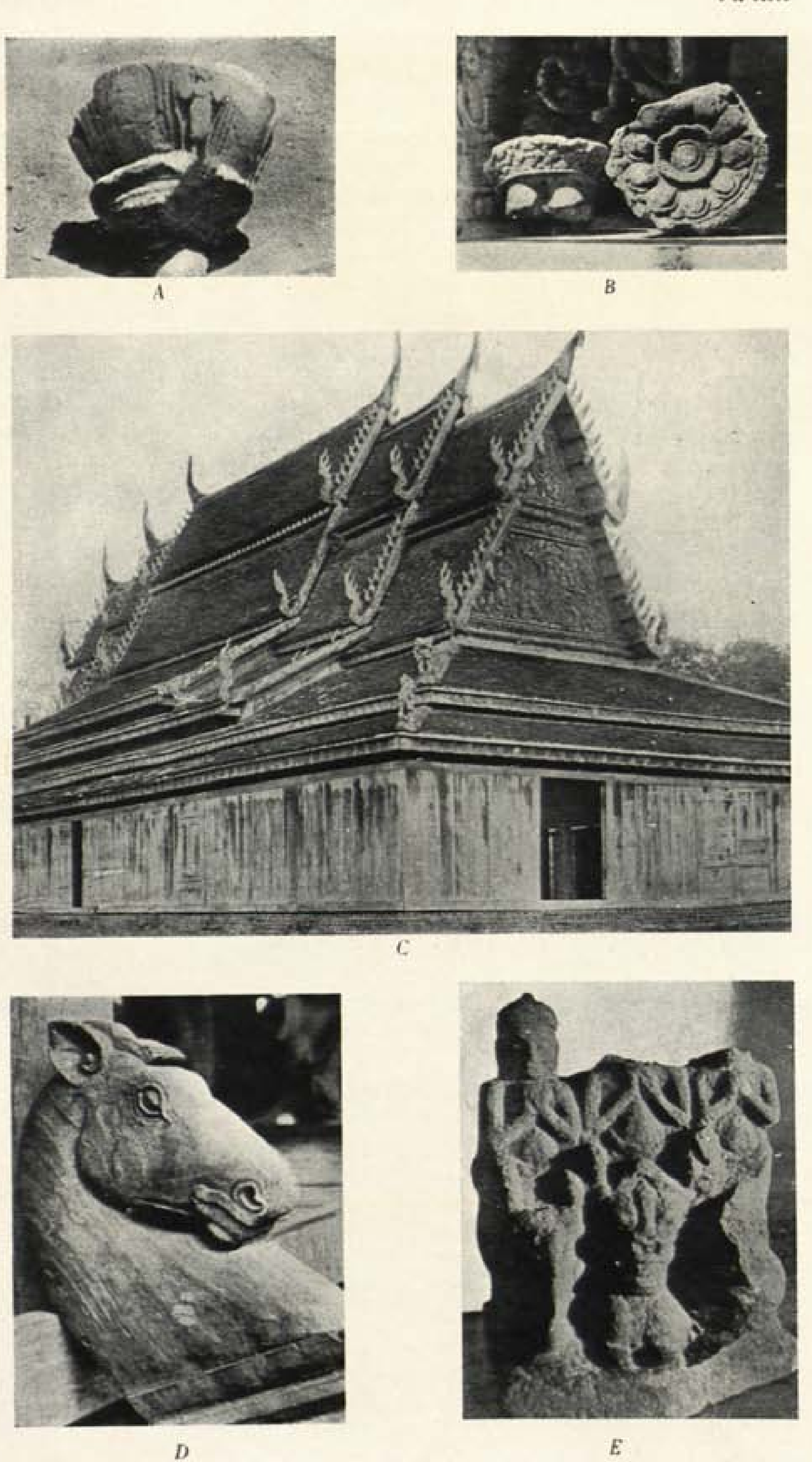


Fig. 12. — A, Vắt Ó Mni. B, Vắt Črĕi. Pierres à râper le santal.

La première (fig. 12, A) est en tronc de cône renversé, haut de 8 centimètres, porté par de faibles pieds cylindriques réunis au centre, hauts seulement de 4 centimètres.

Au Vắt Črĕi (voir page 25), la pierre (fig. 12, B) a quatre pieds tronconiques à peine liés et la tranche de son plateau est en cavet long orné d'un quadrillage limité en bas par un fil.

Deux pierres à offrandes furent trouvées. L'une est conservée au Vắt Prohm Sórĕn, khŭṃ Tûol Prohm, khắnd Môṅ Rosĕi, province de Bắttaṃbaṅ. Le pied est formé de deux moulures arrondies à tranche perlée, séparées par une gorge (pl. XII, A). Le côté de la tablette offre un lotus à huit grands pétales dont un sur deux montre une femme en demi-relief ; elle est vêtue d'un sarong ; ses avant-bras sont relevés sur les côtés et chacune de ses mains placées à hauteur des épaules tient une longue tige ondulée qui paraît se terminer par un bouton. Sur le plateau, de 12 centimètres de diamètre, est gravée une jolie fleur de lotus à huit pétales doubles, cercle d'étamines et péricarpe à petits trous simulant les alvéoles.

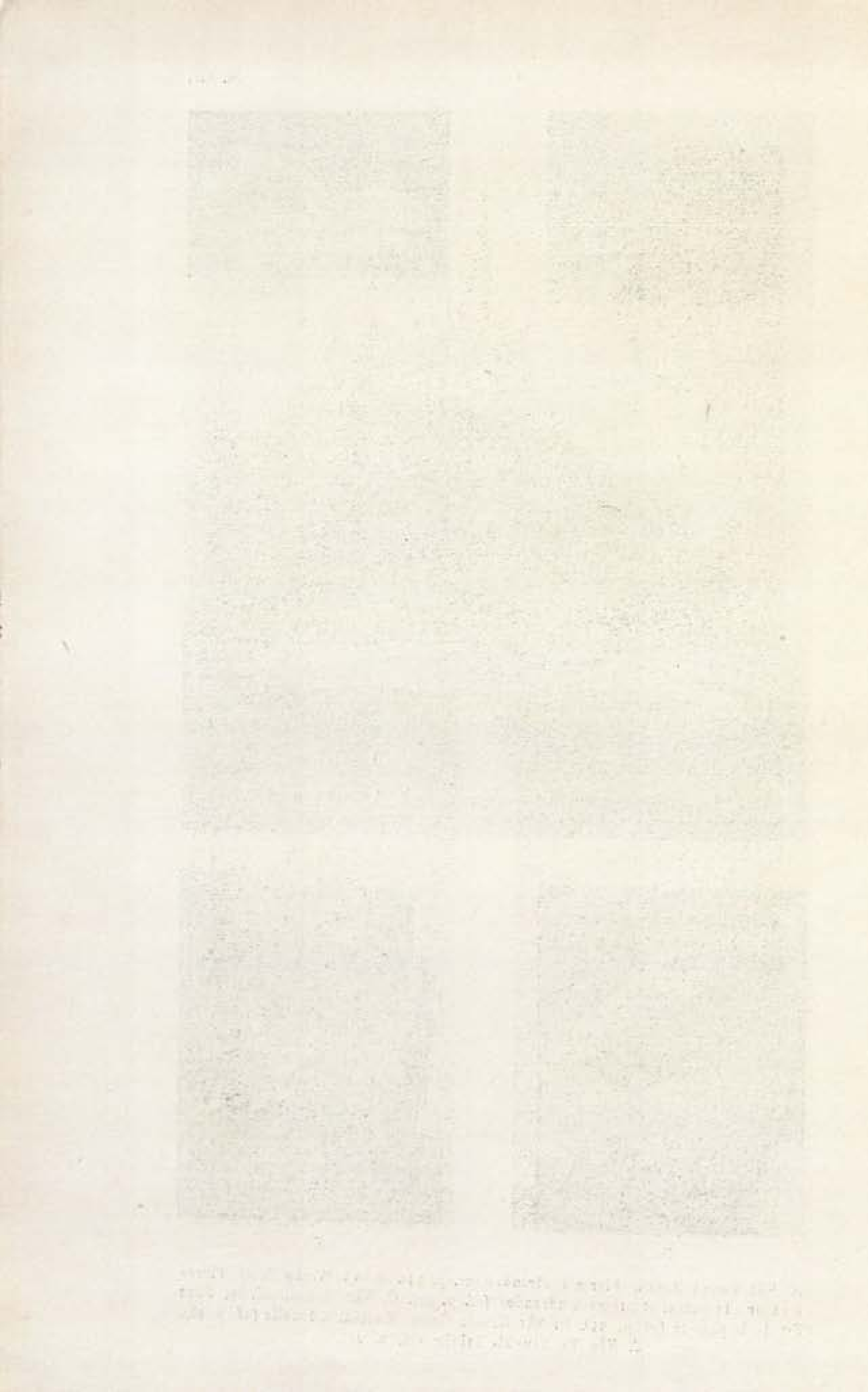


A B

C

D *E*

A. VÅT PROHM SÓRĚN. Pierre à offrandes (cf. p. 54). *B.* VÅT VIHĀR THOṂ. Pierre à râper le santal et pierre à offrandes (cf. p. 55). *C.* VÅT NOKOR. *IK.* 85. Face Est de la pagode (cf. p. 55). *D.* VÅT KANDÀL ČRÖṂ. Montant d'échelle (cf. p. 56). *E.* NĂK TÀ SAṂRÕṄ. Trinité (cf. p. 41).





A



B



C

VẮT KANDÀL ČRŎṂ. *A.* Vue prise du Sud-Est (cf. p. 55). *B.* Semà (cf. p. 55). *C.* Abri de semà (cf. p 55).

L'autre pièce est sur l'autel du Våt Vihār Thoṃ, déjà cité page 44 (pl. XII, B, à droite); cet objet a une petite base en piédestal circulaire, mouluré avec un bandeau médian orné de boutons de fleur. Une élégante collerette de lotus en quart de rond orne la tranche de la pièce et le dessus, de 17 centimètres de diamètre, présente également un lotus; au centre se voient le péricarpe, non percé d'alvéoles, puis les étamines fort distinctes et le cercle de pétales doubles, nervés. La fleur est cernée de perles entre filets.

Il y a aussi une pierre à râper le santal (pl. XII, B, à gauche) dont la tablette a sa tranche en tronc de cône renversé décorée de fleurs en losanges et demi-losanges. Les quatre pieds légèrement tronconiques sont réunis au milieu.



Parmi les constructions modernes offrant quelque intérêt nous signalerons la pagode en bois du Våt Nokor, *IK.* 85, édifiée au Sud-Est du monument proche de Kȏṃpoṅ Càm, entre la deuxième et la troisième enceinte (pl. XII, C). Le toit est en bâtière triple avec un décrochement dans le sens horizontal, sur les faces longues; deux appentis pourtournants, non mouvementés mais dont le supérieur soutient un deuxième décrochement du toit en bâtière, continuent la toiture. La salle de culte a cinq nefs de onze travées. L'autel, placé dans la septième travée de l'Ouest, est composé d'un *čeldĕi* en cloche cantonné de Buddha assis, méditant, sur chaque axe de la salle. Le plan du socle des images rappelle la forme d'un haricot; le Sage est supporté par un coussin de lotus. C'est une disposition que nous n'avions pas encore rencontrée.

A l'extérieur, les frontons sont compartimentés suivant les grandes lignes de la charpente, en triangle et trapèze; ils sont revêtus de plomb émaillé.

Le Våt Kandàl Črŏṃ, khånd Thbóṅ Khmüṃ, province de Kȏṃpoṅ Čàm, est une riche pagode à croisée de toits, fausse comme à l'habitude, posant sur un toit en bâtière double (pl. XIII, A); deux appentis pourtournants se décrochent au Nord et au Sud. De belles jambes de force en *garuḍa* soutiennent l'avancée du dernier appentis. Les colonnes de la nef sont de fort diamètre; certaines sont décorées de motifs au pochoir d'or sur fond de laque noire.

La terrasse du sanctuaire a quatre portes monumentales sur les axes et un muret de forts blocs de latérite qui paraissent anciens.

Les *semà* de la première enceinte sont de hautes bornes curvilignes octogonales, à base et sommet moulurés (pl. XIII, B) qui semblent une copie des urnes funéraires actuelles, ils sont ornés sur les côtés de personnages, de rinceaux et d'inscriptions modernes. Leur élégant abri, en cours de construction (pl. XIII, C), est un petit édifice octogonal à trois étages décroissants avec, sur chaque face d'étage, une ogive feuillue abritant un personnage en prière, des feuilles de lotus en amortissements d'angle, des fleurons en antéfixes et une terminaison en *čeldĕi*.

Les portiques qui ouvrent l'enclos ont un grand fronton garni de plomb émaillé avec décor de rinceaux et, dans le bas, une frise de personnages. La terminaison est en forme de *semà*.

Une *sàlà* de l'Ouest a une échelle d'accès dont les montants ont leur extrémité supérieure traitée en tête de cheval fort bien exécutée (pl. XII, D).

Au Vȧt Kandàl Kòḥ Anloṅ Čĕn (khånd Kien Svày, province de Kandàl), les exutoires de la terrasse ont des masques humains ; les accès de l'Ouest sont défendus par des animaux : au Nord-Ouest, un lion et un *gajasiṃha*, au Sud-Ouest, un centaure coiffé d'une haute fleur de lotus et un lion ; tous ces décors sont en mortier.

Le fronton Est du sanctuaire représente le départ du Buddha ; les pieds du cheval sont soutenus par des *apsaras* accroupies ; un guerrier tient la bride et un homme au torse nu, cramponné à la queue du cheval, semble être balancé en l'air par elle. Une *apsaras* volant dans le ciel abrite Gautama à l'aide d'un parasol à manche coudé. A l'Ouest, le fronton montre Viṣṇu sur Garuḍa entouré de deux lions.

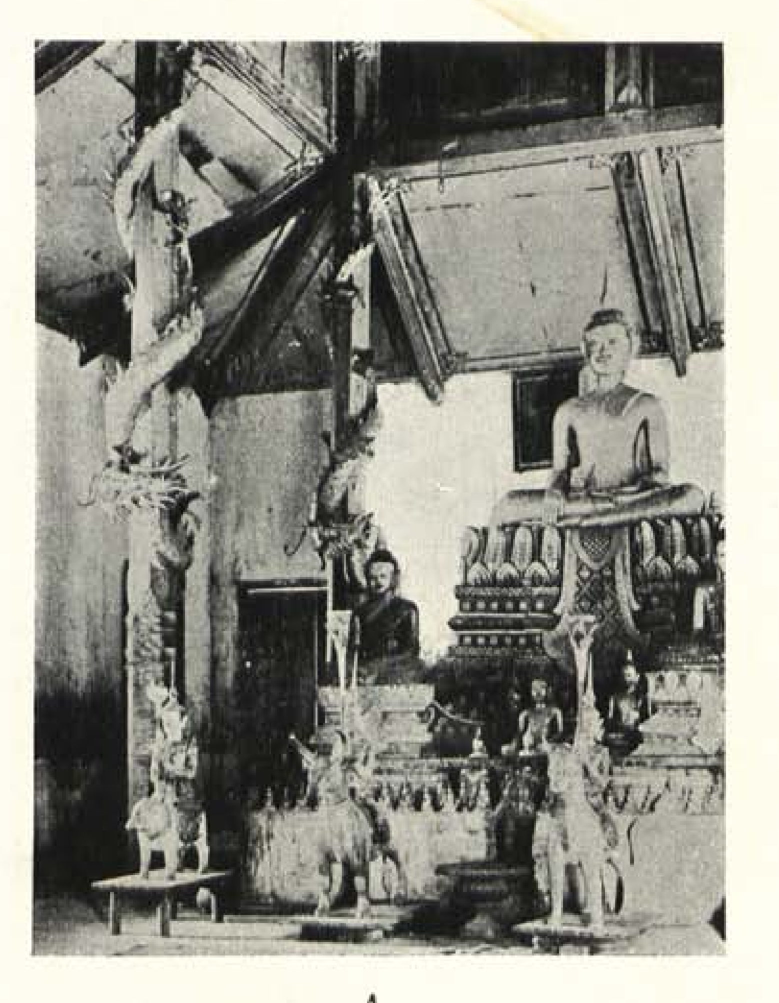
Cette pagode conserve un Brahmā à quatre faces et quatre bras ; les mains et les pieds ont disparu. Le sampot rayé s'évase un peu autour de la taille et porte un pan double, en hameçon ; la ceinture, bordée simplement de petits fils perlés, a une double boucle carrée au-dessus de laquelle s'évase le pan. Le buste est bien dessiné, les attaches des bras sont assez fines. Les têtes sont usées et chacune est ceinte d'un diadème ; les pointes cylindriques sont accolées. Dans le dos, au-dessus d'une boucle rectangulaire, le pan s'étale en deux ailes de papillon.

L'on voit encore une assez fine statue du Buddha sous *nāga*, de la première période classique, haute de 37 centimètres.

Au Vȧt Prék Práḥ (mêmes localisations que la précédente) la balustrade de carreaux de céramique chinoise présente, contre les piliers de la véranda pourtournante, des grotesques qui soutiennent la main courante de la balustrade.

Tout proche, le Vȧt Moni Savoṅ a deux appentis pourtournants, mais ceux-ci ne donnent de chaque côté qu'une nef latérale et l'appentis supérieur est reçu par les poutres obliques de l'appentis inférieur (qui ne sont pas, à bien dire, des arbalétriers) ; ces poutres prennent appui sur les colonnes de la nef centrale et les murs du sanctuaire.

Beaucoup de pagodes de la province de Bȧttaṃbaṅ ont une disposition de toitures qui paraît spéciale à cette partie du Cambodge. Le toit en bâtière à double ressaut ou la croisée de toits double ou triple montre, pour la section inférieure, un système tout en trompe-l'œil et qui, pour les croisées de toits, arrive à donner une silhouette incohérente pour les parties hautes ; le demi-toit recevant le fronton n'est en effet qu'un décor soutenu par deux poteaux plus ou moins élevés et cette fraction de la couverture pourrait facilement être supprimée sans nuire en rien à la protection du sanctuaire. L'exemple le plus typique de ce mode de construction est donné par la planche XV, B (Vȧt



A

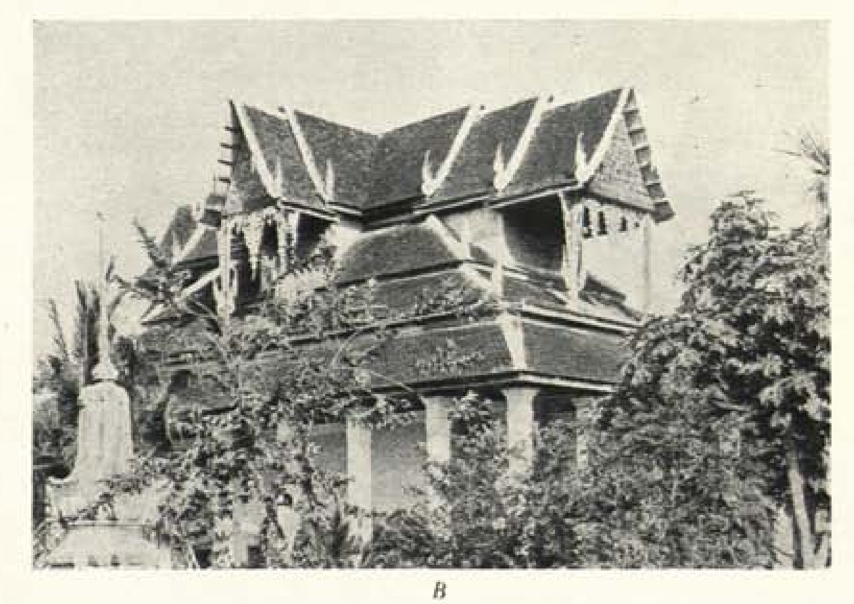


B

Văt Chɔtăl. *A*, Intérieur (cf. p. 57). *B*, Fronton oriental (cf. p. 57).



A



B

A. Vắt Saňkè. Façade Est (cf. p. 57). *B*. Vắt Sampou. Vue du Sud-Est (cf. p. 56).

Sampou) et la planche XIV, B (Vằt Čhơtāl) montre clairement l'inutilité du second toit en bâtière.

Une autre forme de couverture, qui paraît d'influence laotienne (1), est assez courante aussi. Les appentis n'existent que sur les faces longues au lieu d'être pourtournants comme dans les édifices du Cambodge central et oriental. Les façades Est et Ouest offrent alors une colonnade qui n'est pas sans élégance et les tympans sont compartimentés en triangles et trapèze, suivant les grandes lignes de la charpente. La planche XVI, A (Vằt Sophi) donne l'exemple le plus simple de cette composition et la planche XV, A (Vằt Sañkè), un type plus complexe, avec un porche venant s'ajouter aux façades étroites.

Le Vằt Bŏpphàràm de Bằttaṃbaṅ a ses vantaux ornés extérieurement de sculptures modernes : celles des portes montrent des vues d'Añkor qui paraissent être la copie de cartes postales ; celles des fenêtres ont des scènes avec légende cambodgienne en bas. Contre la face extérieure Ouest un énorme Buddha en demi-ronde bosse, debout, tient à deux mains le bol à aumônes.

Au Vằt Čhơtāl, au Sud de la précédente, de très forts dragons chinois s'enroulent autour des colonnes octogonales de la nef (pl. XIV, A). Le plafond est lambrissé et les angles de chaque grand caisson portent un délicat décor de rinceaux. L'extérieur est de la forme simple, à toit en double bâtière, l'une fausse, et appentis pourtournants. Le fronton de l'Est montre Indra sur Airāvata à trois têtes (pl. XIV, B) ; des rinceaux garnissent le fond et, sur eux, ondulent deux dragons dont les gueules ouvertes sont à hauteur du socle du décor central ; trois fines pendeloques triangulaires descendent sous le tympan et les montants sont masqués par des figurines à buste féminin et bas du corps aviforme.

Le Vằt Sañkè, édifié sur la rive droite du Stœ̆ṅ du même nom, dans le centre de Bằttaṃbaṅ, a un toit en bâtière à triple ressaut continué par un double appentis sur les faces longues (pl. XV, A). A l'Est et à l'Ouest, un porche est accolé à la façade ; sur les tympans, tous divisés suivant les pièces de la charpente, se voient divers personnages ou emblèmes encadrés de rinceaux.

Le sanctuaire, vaste et dallé de marbre, n'a pas de colonnes intérieures ; contre les murs et autour de l'autel sont disposées des vitrines contenant des poteries ou des statuettes du Buddha. Les porcelaines sont chinoises ou siamoises, les poteries, chinoises ou cambodgiennes, et de la vaisselle européenne y est mélangée. Les nombreux petits Buddha sont de bronze, d'argent, d'or (?) ou de verre teinté.

La vitrine en U qui encadre l'autel supporte toute une suite de coupes à pied, chinoises, dont certaines sont finement décorées. Dans cette vitrine sont

(1) Influence vraisemblablement transmise par le Siam lors de son occupation des provinces occidentales du Cambodge (Voir J. Y. CLAEYS, *L'Archéologie du Siam*, BEFEO., XXXI, 3-4, planche XC).

conservés des crachoirs de métal, des grelots intéressants, des clochettes de bronze ; l'une de celles-ci nous a été indiquée comme étant une clarine : elle a, en plus petit, la forme d'une cloche classique d'éléphant.

Plus au Nord, le Vàt Sophi montre la composition dite « laotienne » (pl. XVI, A). Les frontons en triangles et trapèze sont en bois et offrent des scènes et des rinceaux. A l'Est Viṣṇu sur Garuḍa est entouré de deux hommes accroupis tournés vers l'extérieur ; le trapèze au-dessous porte un combat entre deux personnages dont l'un a une tête animale. A l'Ouest, le triangle du sommet montre encore Viṣṇu sur Garuḍa, mais ce dernier tient deux serpents à bras tendus ; le trapèze est décoré d'une lutte assez confuse entre deux hommes armés d'un long bâton qui a un peu l'apparence d'un arc très détendu ; deux personnages secondaires semblent s'enfuir.

Au Vàt Kǒṃpêñ Kèv, dont deux statues ont été décrites page 40, une curieuse idole secondaire en briques et mortier représente un homme à tête de bœuf, assis à l'indienne, les mains dans le giron ; sa poitrine est barrée d'un double baudrier et sa tête, assez bien rendue, est coiffé d'un faible diadème à pointe conique, formée de couronnes décroissantes. Les cornes ont leur extrémité tournée vers le sol.



Au Vàt Sǒnthora Koha Badĕi, *IK.* 79, 24 (Kǒṃpoñ Lûoñ, province de Kandàl), se trouve un mobilier moderne assez intéressant. Un petit meuble nous fut indiqué comme étant un autel de procession (pl. XVI, B). Sa base moulurée porte deux anneaux de fer sur deux faces ; ils serviraient à passer les bambous permettant de soulever cet autel. Au centre et aux angles des panneaux unis de la base sont appliqués des *garuḍa* cariatides. Le corps est formé de quatre poteaux inclinés vers l'intérieur, portant en bas et en haut des feuilles verticales ou pendantes. La toiture est à croisées de toits superposées (trois étages décroissants avec décoration complète : fronton sculpté, rampant en *nāga*, cornes faîtières). La terminaison est bulbée et annelée.

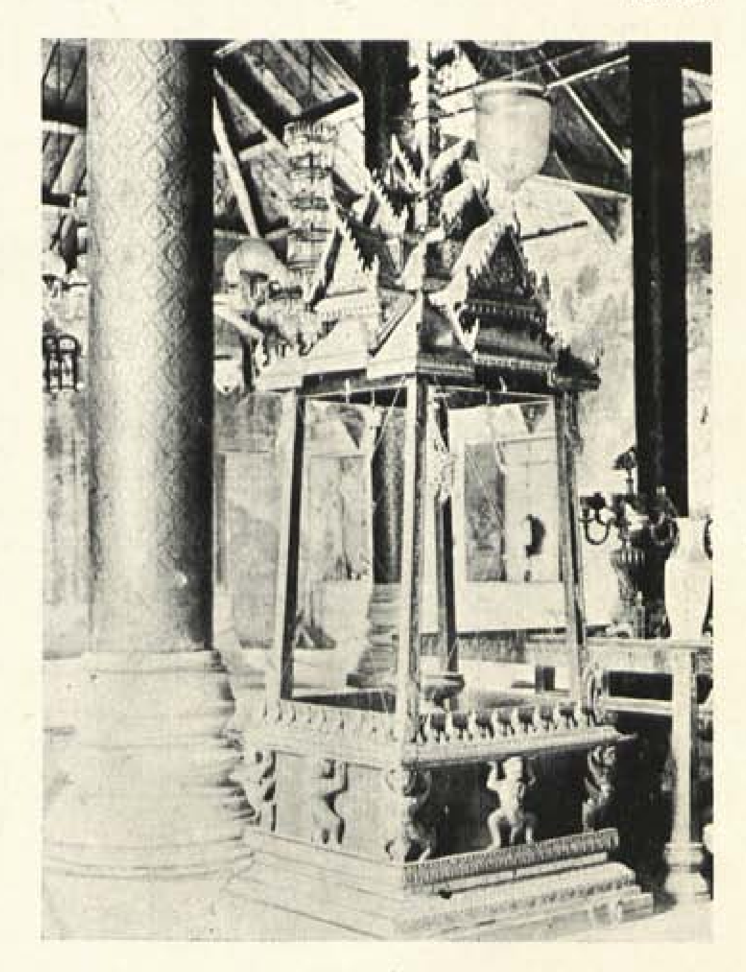
A côté était posé un cercueil de parade en bois doré (pl. XVII, A). La partie supérieure, en réduction de toit de pagode en bâtière à triple ressaut, reçoit au centre trois étages de croisées de toits. La pointe terminale est en forme de *četdĕi* [1]. La partie intermédiaire correspondant au cercueil proprement dit manque sur la photographie.

Dans la province de Châu-đôc, délégation de Triton, le Vàt Kǒk Roṃdél a un autel de bois (pl. XVII, B) dont les poteaux quadrangulaires, galbés, montrent une base moulurée suivie de feuilles stylisées finement ornées ; le fût

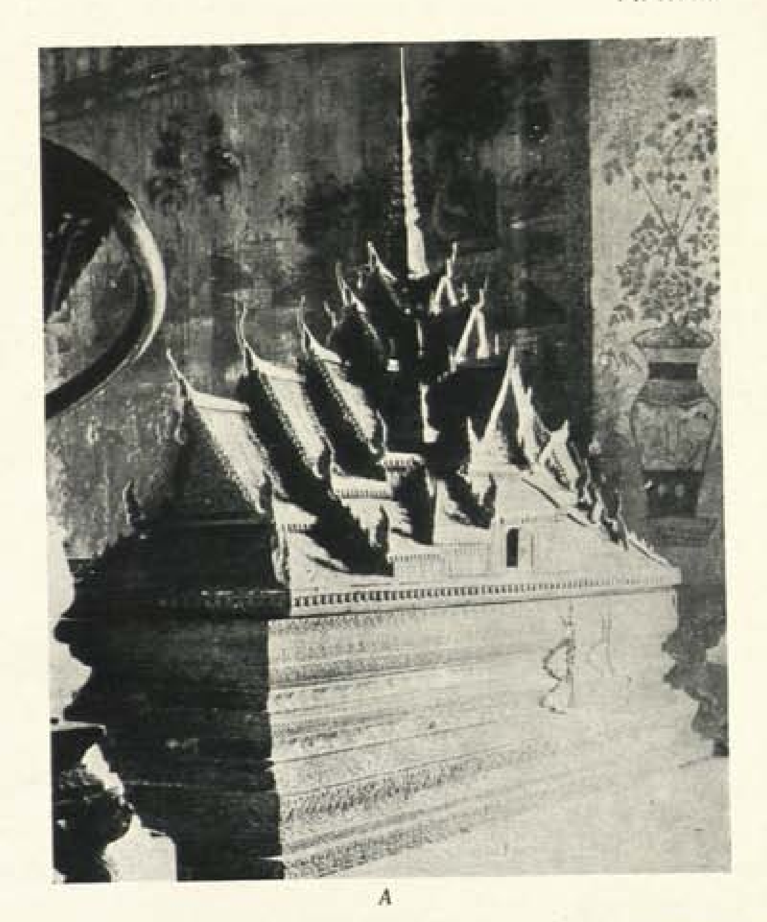
[1] L'embarcadère de cette pagode a été décrit dans le *BEFEO*, t. XXXV, *Dix-huit mois de recherches archéologiques au Cambodge*, p. 141 et pl. XXVII, A



VĂT SÓPHI. Façade Est (cf. p. 58).



VĂT SÔNTHORA KOHA BADĔI. Autel portatif (?) (cf. p. 58).



A



B

A. Vắt Sônthora Koha Badĕl. Cercueil de parade (cf. p. 58).
B. Vắt Kôk Romdĕl. Autel de bois (cf. p. 58).

porte des nervures sur la face la plus en vue. Deux plaques de schiste et des vieilles briques se voient sur cet emplacement.

Devant les deux idoles du *nåk tà* du Vằt Čampĕi Monirot (voir page 40) étaient disposés quelques animaux d'argile crue, buffles et éléphants, avec leur cavalier, qui seraient la représentation d'animaux malades dont l'effigie aurait été placée là pour obtenir leur guérison (pl. XVIII, B).

Au Vằt Montrĕi Sàkor, khŭṃ Trapẵṅ Robaṅ, khằnd Čveṅ, province de Tày-ninh, les angles et les axes de la balustrade qui limite la première terrasse ont des piquets de bois qui supportent des réductions de pagode à toit en bâtière simple ou double (pl. XVIII, C); cette ornementation est inhabituelle.

Une case de bonze du Vằt Prék Sdĕi (ou Haṅsàbĕidĕi, khŭṃ Lolok Sa, khằnd Pồrsằt) offre une disposition curieuse. Le corps déborde considérablement les quatre poteaux qui soutiennent cette construction (pl. XVIII, A).



Des inscriptions furent encore rencontrées :

A Prei Čŭṃ, *IK.* 105, 2, l'inscription Cœ. 780 de 32 lignes est du IX-X[e] siècle [1] (voir page 26 pour les vestiges de ce point).

Une dalle inscrite existait au Vằt Saṃròṅ Bórĕi (khŭṃ Saṃròṅ Bórĕi, khằnd Suoṅ, srŏk Thbóṅ Khmŭṃ) ; il ne reste plus que quelques linéaments, bien trop vagues pour qu'il puisse en être tiré un renseignement quelconque (Cœ. 778). A 100 mètres au Nord de cette pagode, un tertre d'où proviendrait cette dalle, le Prei Práḥ Thāt, *IK.* 105, 7, montre des briques anciennes. Des tombes ont été creusées en ce point et l'une d'elles a comme stèle un fragment de seuil ou linteau vrai.

Au Vằt Yāi Tép, *IK.* 105, 8 (khŭṁ Moṅ Reau, khằnd Suoṅ, srŏk Thbóṅ Khmŭṃ), pagode abandonnée, un canal de *somasūtra* porte sur un côté de la rigole une ligne de caractères sanskrits, frustes (Cœ. 779). Deux autres canaux sont à côté et le terrassement est retenu par de nombreux fragments anciens. Une partie de *peṣaṇī* traîne au Nord-Ouest.

Une plaque de schiste retaillée en forme de *semà* est conservée au Vằt Prék Sdĕi (voir supra pour une case de bonze) ; une inscription moderne a été gravée sur une face de ce bloc.

Un piédestal du Vằt Vāl (khŭṃ Phsàr Lơ, khằnd Pồrsằt), à doucines opposées et bandeau médian, porte sur ce dernier quelques caractères peu discernables sous la dorure.

Lors d'une visite que nous fîmes au Vằt Bàrày, *IK.* 16, le chef de pagode nous montra un fragment d'inscription sur schiste (Cœ. 789) : c'est le bas d'un piédroit avec deux lignes finement gravées (IX[e]-X[e] siècle).

(1) Dates en ère çaka.

Au Vắt Aṅ Sĕrĕi, *IK.* 76,23, khŭṃ Văr Sa, khắnd Saṃròṅ Toṅ, province de Kǒṃpoṅ Spɯ, un bloc de schiste est probablement encore un fragment de piédroit; l'on voit neuf lignes partielles de grands caractères du VIe-VIIe siècle (Cœ. 788). Dans cette pagode sont abrités une marche en accolade en schiste, épaisse de 10 centimètres, ayant une base rectangulaire haute de 9 centimètres, et un fragment de cuve à ablutions de même matière.

L'inscription du Vắt Aṅ Práḥ Pāy, *IK.* 76,21, mentionnée page 37, est du VIe-VIIe siècle (Cœ. 787).

Au Tûol Mŭṅ, *IK.* 76,40 et au Nāk Tà Tras, *IK.* 76,39, tout proches l'un de l'autre et se trouvant à l'Ouest du Nāk Tà Kǒṃbǒt Ka, *IK.* 76,38, décrit page 36, deux morceaux de schiste montrent quatre fragments de lignes pour le premier et dix lignes partielles pour le second.

Près du Nāk Tà Khlāṅ Mươṅ, dont les pièces anciennes furent citées page 29, existe un fort bloc ovoïde en grès portant vers le bas deux grands caractères ; ils signifient « prendre ».

L'inscription de deux lignes gravée sur les omoplates du Buddha du Tûol Práḥ Thāt de Rolāṅ Čak a été déjà mentionnée p. 157-158 du *BE.*, t. XXXV.

Enfin, au Phuṃ Pok (khŭṃ Moha Saṅ, khắnd Saṃròṅ Toṅ, province de Kǒṃpoṅ Spɯ) un Cambodgien nous apporta un petit fragment de schiste, inscrit de six parties de lignes, que l'on conservait dans une maison ; il n'a pas été possible de savoir exactement d'où provenait ce débris.



Au terme de nos recherches, nous nous excusons de donner quelques chiffres ayant trait aux découvertes effectuées.

605 pagodes ont été visitées, principalement dans les provinces de Kandàl, Kǒṃpoṅ Spɯ, Tà Kèv, Kǒṃpoṅ Čhnǎṅ et Kǒṃpoṅ Čàm. Parmi les 967 points que nous avons vus en ces 32 mois, 435, retenus lors de l'établissement du *Complément à l'Art Khmèr Primitif*, ont reçu un numéro ; depuis ce classement, 181 points archéologiques nouveaux ont été étudiés, ce qui a porté le total à 616 sites antiques. Parmi tous les *tûol* rencontrés, deux seulement ont été fouillés, le Tûol Aṅ, *IK.* 76,6 (1) et le Tûol Práḥ Thāt (2). Il est probable que des recherches méthodiques dans ces tertres, tout au moins pour ceux qui n'ont pas encore été bouleversés par les bonzes des pagodes avoisinantes, apporteraient des renseignements précieux sur les formes d'art les plus anciennes du Cambodge.

(1) Voir *BEFEO.*, t. XXXV, *Dix-huit mois de recherches archéologiques au Cambodge* p. 121, et Id., *Complément à* L'Art khmèr primitif, p. 42.

(2) Voir page 33 du présent article et *BEFEO.*, t. XXXV, *Quelques nouvelles sculptures khmères*, p. 156-157.



A



B



C

A. Cellule du Vǎt Prèk Sdêi (cf. p. 59). B. Animaux d'argile du Vǎt Campêi Monirot (cf. p. 59). C. Réduction de pagode du Vǎt Montrêi Sàkor (cf. p. 59).

Table des noms cités.

Abréviations : N. T. = Nâk Tà. — Ph. = Phuṃ. — Pr. = Pràsàt. — T. = Tûol. — V. = Vât.

A

B

C

D

H

K

L

M

N

O

P

R

S

T

V

Y

TABLE DES MATIÈRES.

L'ÀSRAM MAHÀ ROSEI

par H. MAUGER

Architecte diplômé par le Gouvernement,
Inspecteur du Service archéologique de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

Introduction.

L'Àsraṃ Mahà Rosĕi est un édifice khmèr de la province de Tàkèv, situé sur la rive droite de la rivière de Châu-dôc, sensiblement à la même latitude que le chef-lieu de la région. Ses coordonnées exactes sont 12 G 182 de latitude Nord, et 114 G 049 de longitude Est, d'après la carte au 1/100.000e no 218 du Service géographique de l'Indochine. Il est intéressant de noter que ce sanctuaire se trouve à 3 km. 500 au Sud-Sud-Est du village d'Aṅkor Bórĕi, qui fut l'une des villes principales de l'ancien Cambodge, peut-être même du Fou-nan.

C'est dans ces parages que se dresse la chaîne des hauteurs d'Aṅkor Bórĕi, seule éminence du pays dans un rayon de 30 kilomètres. Ce petit massif, de 164 mètres d'altitude, se prolonge au Nord-Est par le Phnoṃ Dà, haut seulement de 44 mètres [1], près duquel sont groupés le Phnoṃ Bắkhèṅ [2] et le Phnoṃ Bắkoṅ, qui méritent à peine le qualificatif de « monticules ». A la saison des crues du Mékong, toute la plaine n'est qu'une immense étendue d'eau, et ces faibles saillies du sol, rocheuses et arides, paraissent gigantesques dans l'uniformité d'alentour. Ce fait paraît expliquer l'importance religieuse que les anciens attribuèrent à ces éminences, dont l'attrait fut sans doute

---

(1) C'est au point culminant de cette colline qu'est situé le Pràsàt Phnoṃ Dà, où nous venons de découvrir la grandiose triade préangkoréenne encore mal identifiée : la divinité principale tient de Çiva (par sa peau d'antilope et sa gourde), de Viṣṇu (par sa mitre et son absence d'œil frontal), et à ce titre pourrait être interprétée comme un Hari-Hara ; certains y verraient un Sūrya, dont les deux Açvins sont porteurs de l'arc et du trident..., mais l'attribut que l'on prenait pour un trident est une charrue khmère (l'arme de Balarāma, frère de Kṛṣṇa), et ce dernier indice ne rend pas l'identification plus aisée (cf. *BEFEO.*, XXXV, 490). Les photographies des trois statues, accompagnées d'une petite notice descriptive, ont été publiées dans le numéro de *L'Illustration* du 27 juin 1936, mais nous sommes totalement étranger à cette parution.

(2) Le Phnoṃ Bắkhèṅ est le véritable nom de la colline sur les pentes de laquelle se trouve l'Àsraṃ Mahà Rosĕi. Ainsi qu'on le voit sur la planche XIX, il est réuni au Phnoṃ Dà par un col, et l'on a fréquemment pris l'habitude de dire que l'Àsraṃ Mahà Rosĕi est édifié sur le Phnoṃ Dà.

rehaussé par les grottes naturelles qui y abondent, et constituent — de nos jours encore — des ermitages sûrs, tranquilles, et économiques [1].

Le sanctuaire qui nous occupe est édifié sur une étroite plateforme rocheuse, accrochée aux flancs escarpés du Phnoṃ Bǎkhèṅ, à une vingtaine de mètres au-dessus du niveau de la plaine ; il est orienté au Nord, peut-être pour faire face à la capitale, peut-être aussi pour obéir à la loi générale d'orientation des grottes. Par sa façade Sud, il est presque adossé à la paroi de la colline, dont le sépare un corridor étriqué, où l'on a peine à se mouvoir (cf .pl. XX). Du côté de l'Est, un petit éperon limite la plateforme à 2 ou 3 mètres du monument. Vers l'Ouest, le terrain est un peu moins resserré : quelque trente mètres carrés, sensiblement nivelés, constituent comme un palier de repos au flanc de cet amoncellement chaotique. Au Nord, enfin, l'édifice domine de haut, par sa face principale, une pente rocheuse assez raide, quoique relativement facile à gravir.

Tel est le cadre imposant où se dresse l'Àsraṃ Mahà Rosĕi.

Au cours de la campagne 1935, nous avons été chargé de la restauration de cet édifice ; nous venons ici rendre compte de nos travaux, et présenter diverses conclusions auxquelles nous conduisit l'étude descriptive et critique de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi.

Chapitre I.

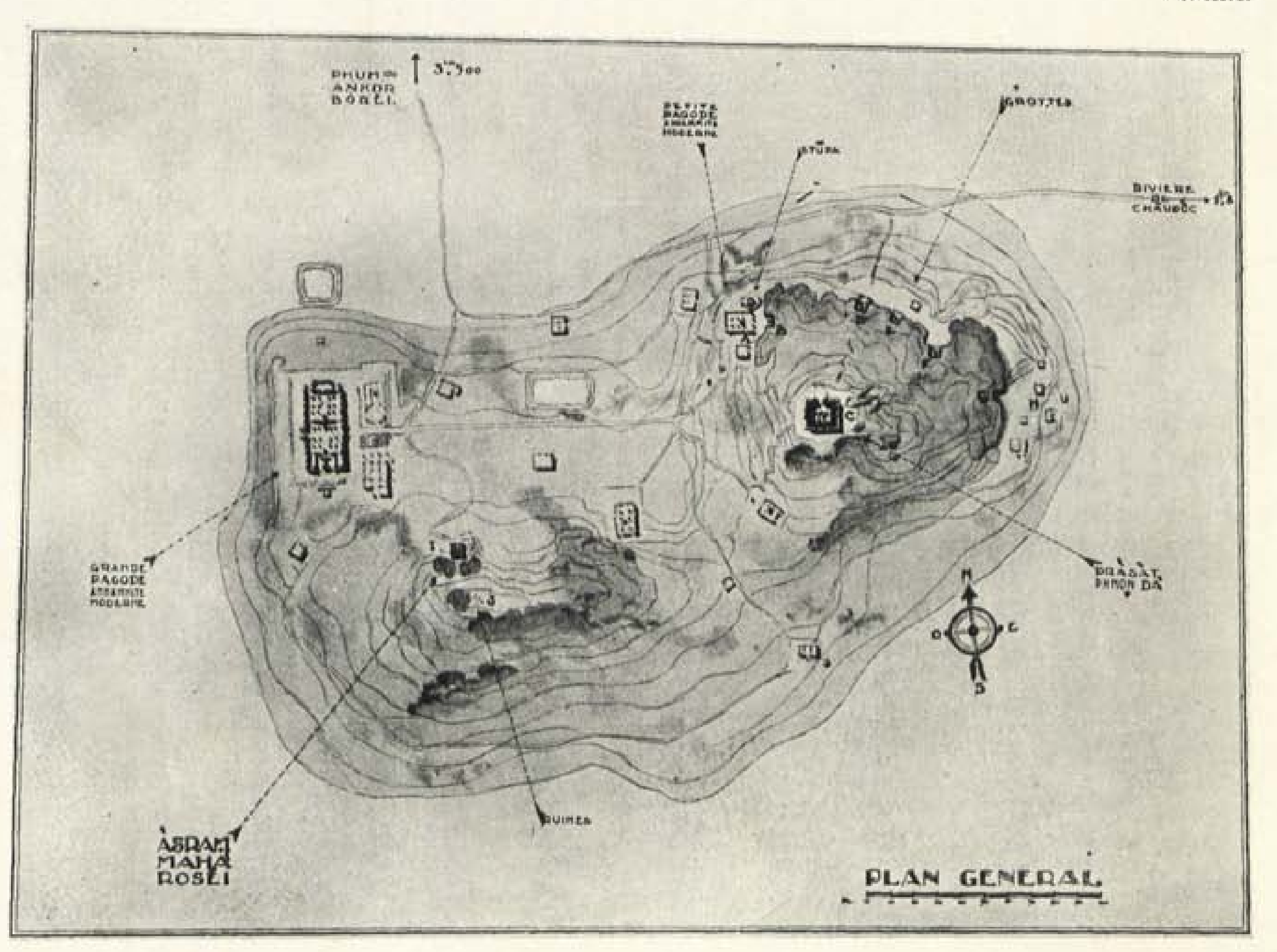
Description du monument.

I. *L'architecture*. a) *Les dispositions d'ensemble*. — La divinité [2] était érigée au centre d'une cella, enclose elle-même dans l'édifice, avec lequel d'ailleurs elle se confond par sa partie supérieure (cf. pl. XXI, a et b). Entre les murs de la cella et les parois extérieures du temple, est ménagé un étroit couloir de 0 m. 60 à 0 m. 80 de large, permettant la circumambulation. L'édifice en lui-même est de dimensions réduites, et ne mesure guère plus de trente mètres carrés de superficie. Il semble que le constructeur ait eu la conception d'un plan carré ; mais, par suite d'erreurs vraisemblables dans l'implantation, la forme effective des fondations est celle d'un trapèze dont la petite base (au Nord) mesure 5 m. 15, et la grande (au Sud) 5 m. 60 ; les côtés latéraux sont sensiblement égaux : 5 m. 80 à l'Ouest et 5 m. 90 à l'Est.

---

[1] Cf. planche XIX de la présente étude ; Parmentier, *L'Art Khmèr Primitif*, t. I, pp. 119-123 ; t. II, pl. xlviii.

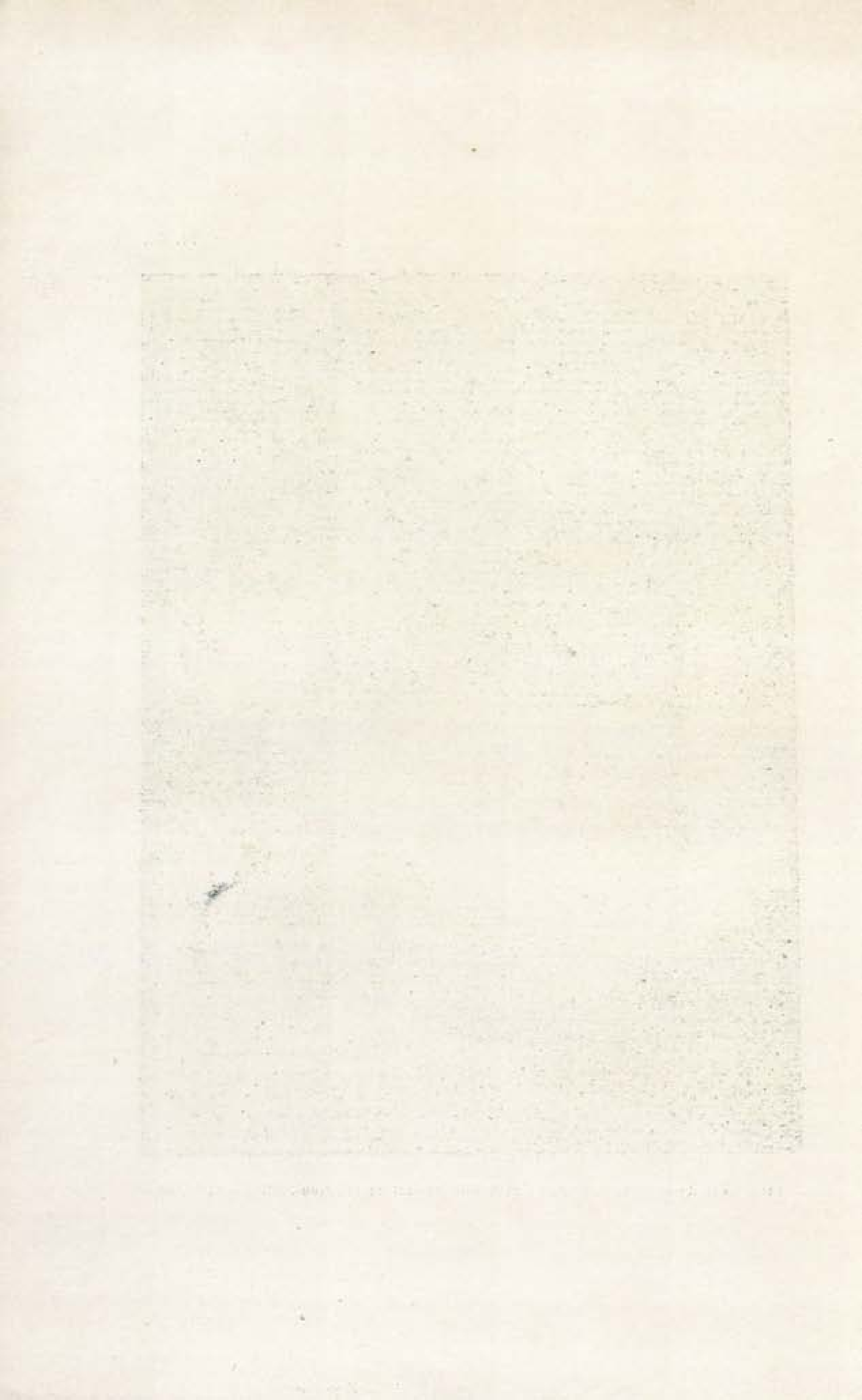
[2] La divinité est actuellement déposée au Musée Guimet à Paris. Cf. Aymonier, *Le Cambodge*, t. I, p. 200 ; Parmentier, *AKP.*, p. 316 et fig. 110 ; Goloubew, Etudes Asiatiques, t. I, pp. 285 ss.

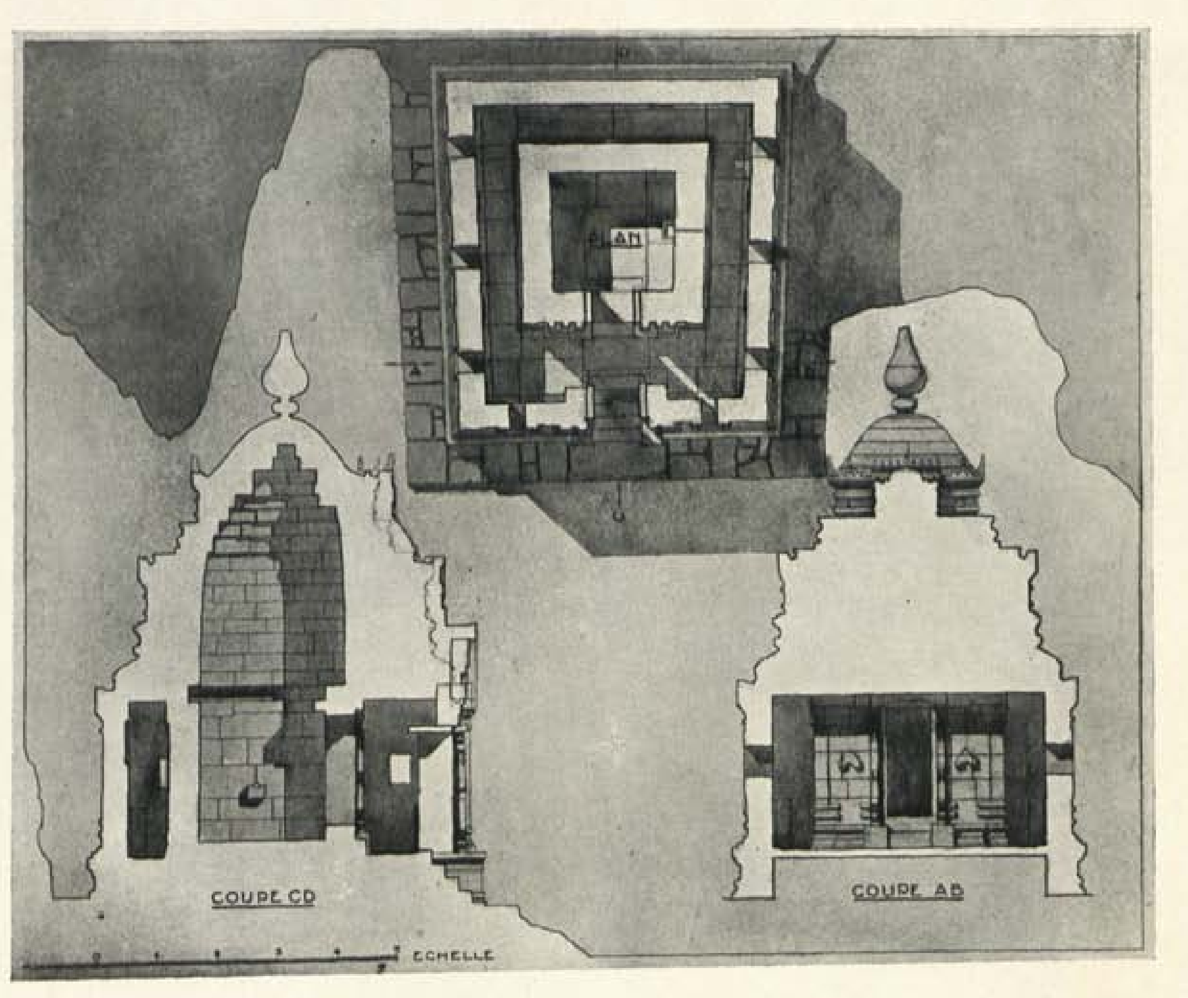


Àsraṃ Mahà Rosei. Plan d'ensemble de la région (cf. p. 65).



ÁSRAM MAHÀ ROSĔI. Plan et coupe d'ensemble (aspect de la ruine). Cf. p. 66, 87, 89.





Âsraṃ Mahà Rosĕi. Plan, Coupe en long, Coupe en travers (à grande échelle). Cf. p. 66.



Âsram Mahà Rosĕi. Façade principale (cf. p. 67. 81).

La cella est presque carrée ; elle n'a que 2 m. de côté à l'intérieur ; ses parois ont en moyenne 0 m. 55 d'épaisseur, et sont légèrement plus fortes que les murs de façade, qui ne dépassent pas 0 m. 45. Bien qu'au premier abord surprenante, cette conception répond exactement aux lois de la répartition des charges : c'est en effet sur la cella que repose tout le poids de la superstructure, et l'examen pur et simple de la planche XXI, A, nous en donne l'explication immédiate, sans qu'il soit nécessaire d'aborder aucune démonstration. Sur cette même coupe, nous pouvons observer que le niveau du couloir est à près d'un mètre au-dessus du sol environnant ; on y accède par une volée d'escalier de cinq marches, prises dans l'épaisseur du mur de façade ; deux autres marches conduisent au seuil de la cella dont le sol est surélevé de 0 m. 35 par rapport au couloir pourtournant. Cette cella est par ailleurs complètement obscure, ses parois constituant une haute cheminée qui se rétrécit progressivement en une courbe d'abord insensible, puis par des ressauts irréguliers, pour aboutir à une dalle qui l'obture complètement au sommet. Par contre, le couloir est éclairé par huit petites fenêtres : trois sur chaque face latérale, et deux de part et d'autre de la porte principale, sur la façade Nord ; seul, le mur postérieur est complètement aveugle.

b) *La composition architecturale des façades.* — L'Àsraṃ Mahà Rosĕi présente l'aspect d'un édifice à trois étages ; le premier, comme il convient, est seul réel ; les deux autres sont fictifs, et de hauteur très réduite ; mais ils sont tous trois composés des mêmes éléments architecturaux, savoir :

1° Un *soubassement*, qui lui-même se divise en trois parties : la *base*, constituée d'une plinthe et d'un tore avec leurs amortissements ; le *corps*, où saillent les rappels des pilastres supérieurs ; enfin la *cimaise*, comportant une large plate-bande, amortie par une série de filets dont l'un présente un angle arrondi.

2° Un *corps principal*, constitué à son tour de trois éléments : une *base*, qui comporte une série de listels ménageant entre eux deux nus principaux ; une *partie médiane*, divisée dans sa longueur en trois travées égales, séparées par quatre pilastres de très faible saillie ; un *entablement*, enfin, qui se limite en bas par un listel, et se couronne d'une plate-bande amortie comme celle du soubassement mais avec un « quart-de-rond » plus nettement dessiné ; cette plate-bande forme une corniche de faible saillie, surmontée de *kuḍu* au nombre de sept pour le premier étage, de quatre au second, et de trois seulement au dernier étage.

Façade principale (pl. XXII). — C'est sur la façade Nord que se trouve l'unique porte d'accès, mesurant 0 m. 75 de large et 1 m. 90 de hauteur, et dont le cadre est constitué par des dalles ne portant aucune mouluration ; cette baie est ornée de colonnettes d'angle engagées, qui supportent le linteau ;

immédiatement au-dessus de cet ornement, se trouve le tympan, décoré d'une réduction d'édifice, au centre d'un fronton, simple bandeau de forme elliptique très surhaussée; l'ensemble vient retomber sur les deux pilastres centraux de la façade. Les deux travées latérales sont occupées par de minuscules fenêtres carrées dont l'entourage, formé de nus bien proportionnés, disposés avec recherche, parvient malgré sa sobriété de lignes à attirer le regard et à retenir l'attention : appuis qui se découpent en saillie sur un fond de moulures — fines colonnettes doublées de pilastres — linteaux enfin, peut-être un peu lourds, mais en tous cas majestueux, qui s'achèvent en un triangle profilé sur l'entablement.

Chacun des étages supérieurs présente, dans l'axe de cette façade, un motif saillant portant réduction d'édifice, décor que le maître d'œuvre a cherché à raccorder aux moulures voisines avec une certaine gaucherie sans doute, mais non sans application. Cette qualité — qu'en terme de métier l'on dénomme « accrochage » — est particulièrement délicate, et nous aurons à y revenir au cours de la présente étude.

L'ensemble est couronné d'un dôme [1] en « bonnet d'évêque », sur plan rectangulaire, et le sommet s'achève en un bulbe effilé, qui se raccorde aux parties inférieures par un tore encadré de quelques moulures de révolution.

Façades secondaires. — L'unique recherche des façades latérales consiste en trois petites fenêtres, de même esprit que celles de la face Nord, mais de composition plus simple : elles ont aussi un appui et un linteau saillant sur le nu du mur, mais sont encadrées pour la plupart de pilastres, sauf celle de l'Est (côté Nord) qui porte colonnettes. Les étages ne sont décorés d'aucune réduction d'édifice.

Quant au mur postérieur, il ne comporte aucune fenêtre, ainsi que nous l'avons déjà signalé.

Cella. — La conception de la cella est plus simpliste encore : une petite base et un modeste entablement courent sur les quatre faces, interrompus seulement au Nord par la porte qui est une copie discrète de celle de la grande façade (cf. pl. XXI). De part et d'autre de cette porte, le soubassement se décroche pour servir de socle à deux statues, aujourd'hui disparues, mais dont la place est encore accusée par de fortes saillies de la paroi, qui constituent un dais à ces *dvārapāla*, comme en ont les saints de notre moyen-âge. Hormis ce décor, le nu des murs n'est troublé que par les pilastres d'angle, en très faible saillie.

---

[1] Bien que le terme « dôme » s'applique strictement aux appareils *voûtés*, nous avons pris la liberté de désigner ainsi toute forme analogue, aux assises *encorbellées*, afin d'éviter de longues périphrases.



A



B

Àsraṃ Mahà Roséi. *A*, Façade occidentale. *B*, Façade orientale (cf. p. 68).

II. *La décoration.* — Le parti purement décoratif de l'Âsraṃ Mahà Rosĕi se réduit à fort peu de choses : quelques guirlandes sur les colonnettes et sur le linteau, quelques *kuḍu* sur les corniches, et trois réductions d'édifices en façade ; décor exclusivement végétal et géométrique, aussi aride que l'architecture du monument, avec laquelle il s'accorde en parfaite harmonie.

Colonnette. — Cet élément décoratif est extrêmement élancé ; sa hauteur est de 12 diamètres répartis de la façon suivante :

Base :	2 diamètres
Corps :	8 -d°-
Chapiteau :	2 -d°-

La base et le chapiteau, sans être absolument identiques, reproduisent presque exactement la même mouluration où l'alternance des volumes est habilement observée ; le plan médian de la colonnette est accusé par une bague, exprimant ainsi la tendance à la symétrie qui sera de règle au Cambodge. Notons enfin que les colonnettes de la façade extérieure ne portent qu'une rangée de guirlandes, suspendue au chapiteau, tandis qu'à la porte de la cella un second feston s'accroche à la bague médiane.

Linteau. — C'est également la guirlande qui constitue son unique décor ; le sculpteur l'a fixée sous un arc bi-lobé, comme il était coutume de le faire dans l'Inde, aux jours de réjouissances publiques : Sāñchī, Bhārhut et Bodh-Gayā nous le représentent sur leurs bas-reliefs, empreints d'un profond sentiment de naturel et de vérité.

Les kuḍu. — Ces éléments sont si peu décorés qu'ils ne constituent plutôt qu'un détail d'architecture : leur face antérieure est absolument plane, et au même nu que le bandeau de corniche, le kuḍu s'achève en un mince élément bulbeux, dont la face antérieure est, elle aussi, dans le plan général de toute la corniche. Au deuxième étage, les kuḍu sont ornés en leur centre d'un léger cercle finement gravé ; les plus petits, près du sommet, ont pour décor un double demi-cercle. Notons que les kuḍu sont de proportions beaucoup plus *tassées* à mesure qu'on gravit les étages, et l'on peut se demander si le maître d'œuvre n'aurait pas cherché, par cet habile subterfuge à accentuer l'effet de perspective, afin de donner plus d'importance au monument.

Nous avons représenté, fig. 13, 1, les hauteurs des kuḍu telles qu'elles *devraient être*, en proportion de leurs étages respectifs. Ces trois hauteurs sont représentées par α, β, γ, dans le plan du tableau, qui exprime la sensation ressentie par l'organe de vision : Œ. Sur le croquis 2, nous avons figuré les hauteurs des kuḍu, telles qu'elles *sont* en réalité sur le monument ; à ces trois hauteurs, différentes du premier cas, correspondent des impressions visuelles différentes : α', β', γ'. Or, l'ensemble α', β', γ', n'est pas modifié si nous prenons des bâtonnets de hauteurs différentes, pourvu que nous placions leurs

extrémités sur les mêmes lignes de vision issues du point Œ'. Pour effectuer une comparaison avec la figure 13, 1, choisissons des bâtonnets de hauteurs K_2 et K_3 ; nous obtiendrons ainsi la disposition K'_1, K'_2, K'_3, du croquis 2 qui

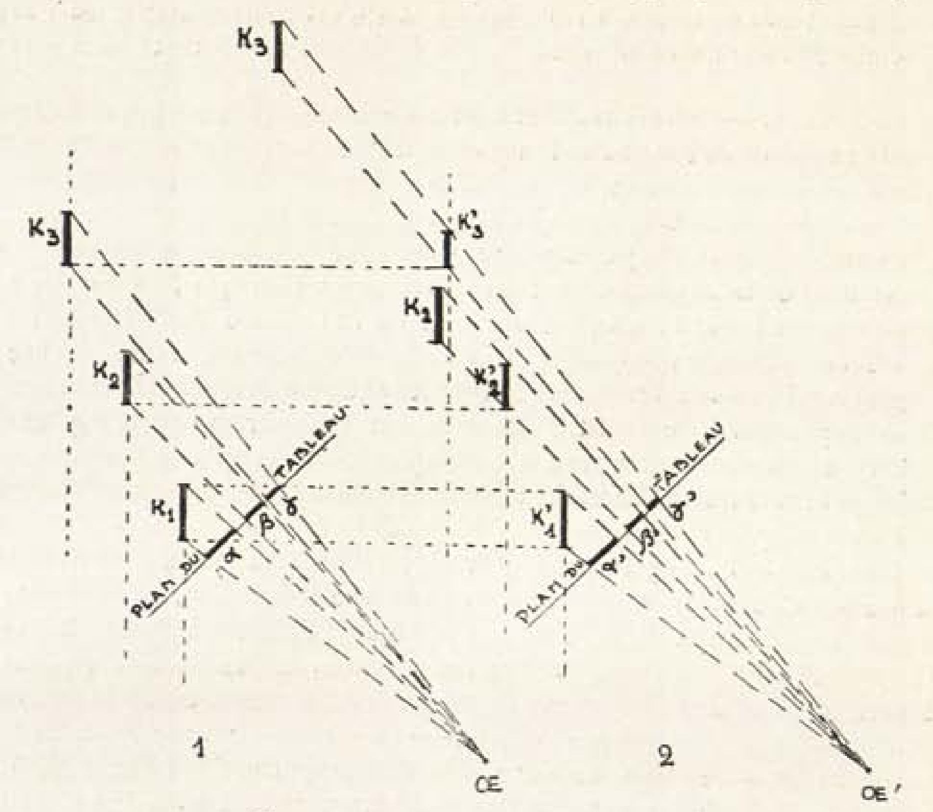


Fig. 13. — Effet perspectif des *kuḍu*.

matérialise l'impression que le maître d'œuvre a voulu donner, c'est-à-dire celle d'un édifice plus haut qu'il n'est dans la réalité.

Réductions d'édifices. — Des trois bas-reliefs en « réduction d'édifice » qui ornent la façade, celui qui occupe le tympan est une reproduction assez fidèle d'un étage de notre monument lui-même : la base retrace des moulures identiques, un peu plus lourdes encore, et les quatre pilastres sont plus trapus, eux aussi ; le centre était primitivement occupé par un motif rapporté, dont la disparition se trahit par la présence d'une mortaise vide où se logeait sans doute l'ornement dont nous voulons parler.

Au deuxième étage, la réduction d'édifice ne comporte pas de base : les deux pilastres centraux soutiennent un grand arc, aplati et outrepassé, et forment l'encadrement d'une porte en plein-cintre, flanquée de colonnettes disproportionnées.

Au dernier étage enfin, il n'y a plus de pilastres, mais seulement un arc, plus aplati encore, qui domine une porte en plein-cintre pareillement ornée de colonnettes. Cette dernière réduction d'édifice est d'ailleurs sculptée en volume plutôt qu'en bas-relief : elle comporte une toiture réelle, avec une rangée d'épis mobiles au faîtage.

III. *La construction.* a) *Nature des matériaux.* — La pierre utilisée pour la construction de l'édifice présente un aspect poreux, rappelant de très près celui de la latérite ou pierre de Biên-hoà, que les Cambodgiens appellent *bày kriem* ; mais elle s'en écarte par sa couleur d'un gris relativement sombre, et surtout par son exceptionnelle dureté, tandis que la latérite est de tons rougeâtres, et particulièrement tendre. La roche qui nous occupe est un basalte (1), et provient selon toute vraisemblance de la région avoisinant le Mékong, entre Kômpoṅ Čàm et Kračèḥ (Kratié) (2) ; cette intéressante remarque nous sera d'une grande utilité au chapitre des hypothèses. Seuls les cadres des portes sont d'une nature différente, et constitués par un beau grès sombre, à texture serrée.

Les libages des fondations étaient taillés dans un schiste ardoisier, posé non pas sur le sol, mais sur une épaisse couche de béton de chaux (3). Tout le massif central qui supporte la cella est d'ailleurs formé par un conglomérat de moellons bruts et de gros béton de même nature.

---

(1) L'échantillon remis au Service des Mines de l'Indochine le 12 août 1935, aux fins d'analyse, a été décrit ainsi qu'il suit par M. Guillaumat, Chef du service, en sa lettre n° 1636 du 20 août 1935 : « Basalte à structure microlithique avec très peu de résidus vitreux, formé essentiellement par l'enchevêtrement de longues baguettes de labrador à plus de 52% d'anorthite, avec quelques phénocristaux de plagioclases albitisés. L'olivine en grands cristaux ou en petits grains y est très abondante, de même que les minerais (ilménite et magnétite) ; par contre, l'apatite, en très petits cristaux est rare. »

Voici d'autre part les résultats des essais, en date du 1er octobre 1935 :

Perte à la calcination	3, 2%
Silice (SiO^2)	47, 1%
Alumine (Al^2O^3)	20, 6%
Sesquioxyde de fer (Fe^2O^3)	12, 8%
Chaux (CaO)	10, 3%
Magnésie (MgO)	5, 8%

(2) Ce renseignement émane de M. Fromaget, Ingénieur du Service des Mines, et nous a été communiqué par M. Goloubew, dans sa lettre n° 2272 du 23 août 1935.

(3) Voici la composition de ce mortier, analysé par le Service des Mines sous le n° 669 :

Perte à la calcination	21, 2%
Silice	35, 2%
Anhydride titanique (TiO^2)	1, 8%
Alumine	27, 1%
Sesquioxyde de fer	6, 5%
Chaux	2, 6%
Magnésie	0, 6%
Oxyde de potassium (K^2O)	2, 9%
Oxyde de sodium (Na^2O)	2, 0%

b) *Les blocs de pierre et leurs assemblages.* — La base et les murs de l'édifice sont constitués par des blocs de pierre d'une hauteur moyenne de 0 m. 30 à 0 m. 35 (certains même atteignent cinquante centimètres), tandis que toutes les parties hautes, de la corniche au couronnement, sont faites de dalles ne dépassant pas 22 centimètres d'épaisseur, mais atteignant parfois 1 m. 50 de côté. Les assemblages sont différents pour chacune de ces deux catégories :

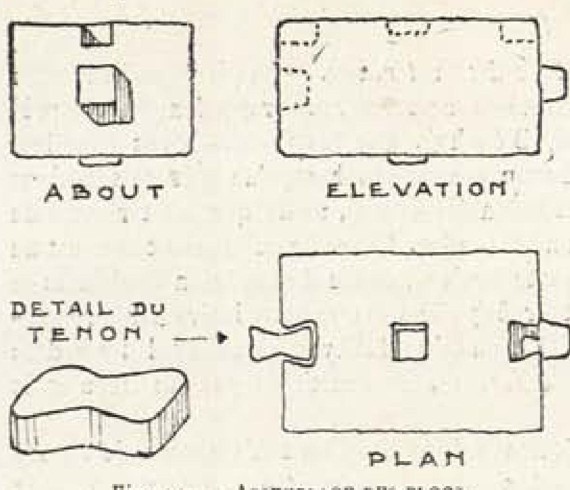


Fig. 14. — ASSEMBLAGE DES BLOCS.

Un *bloc* a deux faces libres (parements) et quatre faces de contact avec les pierres voisines (fig. 14). La face inférieure est toujours munie d'un tenon dont la saillie varie de 2 à 5 centimètres, et qui s'engagera dans une mortaise ménagée sur le lit inférieur. Les deux faces latérales comportent suivant les cas : 1° toutes deux un tenon, ou 2° toutes deux une mortaise, ou enfin 3° l'une un tenon, l'autre une mortaise.

L'aspérité atteint parfois 8 centimètres de saillie, et s'adapte exactement au creux correspondant de la pierre voisine.

La face supérieure, enfin, présente, outre la mortaise habituelle, deux cavités en queue d'aronde qui servent de logement à une pièce mobile, en forme de petit violon, s'opposant à l'écartement du joint : ces tenons à double tête sont en général scellés au mortier.

Tous ces détails font saisir la façon minutieuse et impeccable dont les blocs sont assemblés entre eux. On conçoit qu'il ne pouvait pas être question pour leur ajustage, du procédé par frottement utilisé plus tard de si ingénieuse façon, et scrupuleusement décrit sur un bas-relief du Bàyon (1). Chaque lit, chaque joint, devaient être taillés par approximations successives jusqu'à parfaite adhérence, et l'on peut imaginer à loisir le nombre important de déposes et de reposes nécessaires pour s'assurer de la forme rigoureuse des blocs avant leur mise en place définitive (2).

(1) Cf. J. de MECQUENEM, *Les bâtiments annexes de Bĕñ Mālā*, BEFEO., XIII, II, p. 20 ; H. PARMENTIER, *L'architecture interprétée dans les bas-reliefs du Cambodge*, BEFEO., XIV, VI, p. 22 ; ID., *La construction dans l'architecture khmère classique*, BEFEO., XXXV, p. 243.

(2) S'il existe dans tous les sanctuaires khmèrs des exemples d'assemblages de ce genre, il n'en est pas un seul dont *chaque pierre* offre un dispositif aussi compliqué : les jonctions par tenons, mortaises, et queues d'aronde, sont en général réservées aux cadres de baies, colonnettes, linteaux, et entretoises.

Les *dalles* présentent un procédé d'assemblage tout à fait différent. C'est le principe de nos tuiles mécaniques avec rainures et languettes s'encastrant l'une dans l'autre : ce dispositif présente l'avantage d'arrêter l'infiltration des eaux de pluies, qui sont évacuées à l'extérieur en cheminant le long de la rainure (fig. 15). Hâtons-nous d'ajouter que ce délicat travail n'a été exécuté que pour les dalles

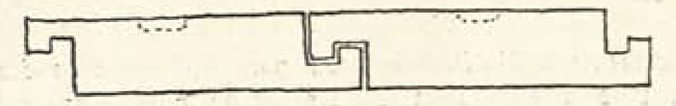


Fig. 15. — Assemblage des dalles.

constituant le plafond du vestibule ; toutes les autres sont simplement posées à joints francs, avec un seul tenon inférieur pour s'opposer au glissement du lit.

Ces raffinements de détail témoignent du soin apporté à la construction. L'édification d'un tel sanctuaire exigea à lui seul plus de travail et de patience que bien des ensembles architecturaux exécutés par la suite au Cambodge.

c) *Les instruments de travail.* — Outre les outils nécessaires de tous temps à l'ébauche de n'importe quelle pierre — ciseau à froid, et marteau — une preuve nous a été fournie que les artisans de l'Âsraṃ Mahà Rosĕi avaient fait usage de la scie. Cette preuve consiste en une pierre de rebut, qui est au tiers fendue d'un trait parfaitement droit, long de 0 m. 35, profond de 0 m. 15, et ayant 2 à 3 millimètres de largeur. Ce n'est visiblement pas une fissure naturelle de la pierre, et nul outil — si ce n'est une scie — n'aurait pu exécuter une entaille aussi fine et aussi régulière. Nous nous expliquons mieux ainsi comment les joints sont si bien dressés, car le simple ciseau eût inévitablement fauté par endroits, en creusant certaines parties plus qu'on ne l'eût souhaité.

Pour terminer, il nous semble pouvoir affirmer que les fondations furent dressées au cordeau, et non à l'aide d'un niveau de précision : en effet, lorsqu'après avoir établi nos fondations, nous avons commencé la repose des premières assises, les joints, qui étaient rigoureux à la base des pierres, s'élargissaient aux approches de la face supérieure (fig. 16, b). Pour que les pierres

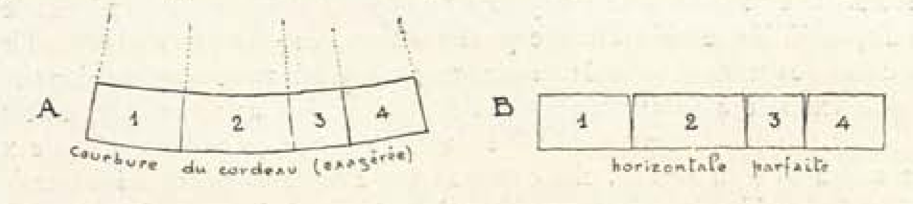


Fig. 16. — Courbure des fondations.

se touchent parfaitement, il nous aurait fallu relever leurs abouts de plus en plus, en s'éloignant du centre de la façade ; et nous aurions ainsi obtenu la

courbure du croquis 16, a, qui est la position naturelle d'un cordeau (on sait que cette courbe est une « chaînette »). Pratiquement, dès que la base eut été entièrement reposée, l'effet était trop disgracieux pour que nous nous obstinions à respecter l'horizontalité absolue : la première assise du mur proprement dit fut calée par un mince remplissage en ciment qui releva les angles de 10 à 12 millimètres.

IV. *Agencements de détail.* — Les deux portes qui donnent successivement accès au saint des saints étaient fermées par de lourds vantaux de bois, à double battant, ainsi qu'en témoignent les crapaudines creusées dans les seuils, et les logements supérieurs des axes dans la dalle haute de l'encadrement. Sur le dallage du couloir on distingue même nettement le sillage en demi-cercle creusé par le va-et-vient journalier des vantaux.

Hormis son unique porte, la cella ne présente aucune ouverture, si ce n'est un petit trou demi-cylindrique, traversant de part en part la cloison occidentale, sensiblement en son milieu et à 1 m.25 au-dessus du niveau du couloir (cf. pl. XXI, plan et coupe cd). M. Groslier suggérait l'idée que ce passage eût pu servir à l'adduction de l'huile alimentant une lampe intérieure (1); M. Parmentier y voit plutôt le canal d'évacuation des eaux lustrales, s'écoulant de la *snānadroṇī* (2). Un fait aurait pu décider indubitablement en faveur de l'une ou de l'autre hypothèse : la pente du canal; mais le niveau se refuse à prendre parti en cette discussion et demeure parfaitement horizontal. La seconde théorie nous semble néanmoins plus vraisemblable : il est bien improbable qu'on ait imaginé pour alimenter une lampe, ce procédé indirect et aveugle, alors qu'il eût été si facile à l'officiant de pénétrer dans le sanctuaire ; en outre, le niveau d'une telle veilleuse aurait été à 0 m.90 au-dessus du sol intérieur, ce qui est bien illogique ; enfin, la forme de la pierre constituant le récipient à huile est peu conforme aux exigences d'une telle destination : on souhaiterait une cuvette étroite et assez profonde pour que la mèche puisse y tremper généreusement, alors qu'elle est de large surface, et creuse à peine d'un centimètre. Les caractéristiques du système répondent bien davantage au besoin de recueillir un liquide à l'intérieur pour l'évacuer au dehors. De nombreux sanctuaires nous fournissent d'ailleurs des répliques de ce dispositif. Un renseignement complémentaire, que nous avons pu recueillir au cours des travaux, semble devoir trancher définitivement la question : la façade extérieure Ouest comporte elle aussi, mais à un niveau légèrement inférieur, un canal transversal taillé dans une pierre qui saille sur les deux faces. Du côté du couloir, elle constitue une cuvette en partie brisée, mais qu'on devine identique à la première ; à l'extérieur, elle se prolonge en un

(1) Cf. *AAK.*, t. II, p. 145, fig. 36, a.
(2) Cf. *AKP.*, t. I, p. 124.

bec, qui rejetait les ablutions au dehors. La jonction de l'un à l'autre conduit s'effectuait vraisemblablement par l'entremise d'une gouttière en métal ou en bambou, qu'il était possible de retirer lorsqu'on désirait passer.

Dans certains interstices de la cella, visibles sur les planches XXVI, a et XXVII, a se trouvaient des « lames de terre cuite », qui semblaient taillées à dessein par les bâtisseurs dans le but de calfeutrer des joints imparfaits (cf. *AKP.*, t. I, p. 126). Mais, lors de l'anastylose, nous avons pu constater que les pierres s'assemblaient très exactement, sans l'entremise d'aucun remplissage ; et il nous semble logique d'en déduire que ces briques ont été adaptées postérieurement, lorsque la construction commençait à se fissurer par suite du glissement des fondations.

A l'intérieur, tout autour du couloir, on a ménagé un certain nombre de petits pilastres bas, correspondant à ceux des façades extérieures : ils n'ont ni base ni chapiteau, et s'arrêtent net à 0 m. 80 au-dessus du dallage. Nous nous bornons à mentionner le fait, sans pouvoir expliquer la raison d'être de ces saillies, ni si elles constituent un décor maladroit, ou une malfaçon tolérée.

Un dernier point de détail doit retenir notre attention : dans la cella, à une hauteur de 2 m. 30, on a ménagé un retrait dans la paroi, sorte de rainure qui semble au premier abord avoir servi de logement aux armatures d'un plafond en bois ; au-dessous de ce niveau, les blocs de pierre sont soigneusement dressés, tandis qu'au-dessus, les queues des dalles sont mal dégrossies, et la paroi est très irrégulière. Tout semble donc militer en faveur d'un plafond ; mais, si nous observons que le canal d'évacuation des eaux lustrales est à 0 m. 90 au-dessus du sol, et si nous ajoutons à ce chiffre une épaisseur de 0 m. 20 pour la dalle-*snānadroṇī* et le socle d'une statue, il ne reste plus que 1 m. 20 entre les pieds de la divinité et le niveau du plafond. Cette remarque nous incite à formuler deux hypothèses, que nous nous bornons à émettre sans commentaires :

1° Ou bien le plafond avait la forme d'un dôme qui eût permis de loger dans le sanctuaire le Hari-Hara du Musée Guimet, dont la hauteur était de 1 m. 80, des pieds à la mitre (cf. V. Goloubew, Etudes Asiatiques, t. I, p. 288).

2° Ou bien le Hari-Hara n'était pas la divinité primitive de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi. Notre sanctuaire n'aurait peut-être été édifié que pour l'adoration d'une idole plus petite, et dès lors, l'existence d'un plafond droit — plus vraisemblable — serait aisée à admettre.

Chapitre II.

Etude critique du Mahà Rosĕi.

I. *L'esprit de l'édifice.* — Les observations descriptives que nous avons faites plus haut font ressortir la grande simplicité des compositions architecturale et décorative. Ce qui s'impose dès l'abord à notre attention, c'est

la prédominance très nette des lignes horizontales, qui donnent au sanctuaire cette impression de calme et de sérieux, à peine rompue, de-ci de-là, par la silhouette d'un kuḍu, par la flamme d'un épi. Cette règle d'horizontalité ne se laisse dévier ni par la présence des pilastres — à peine saillants, et qui ne troublent en aucune façon la rigidité des moulures, — ni même par les réductions d'édifices de la façade, que les grandes directrices chevauchent sans se départir de leur placidité.

Les moulures — il faut l'avouer — sont loin d'être légères, et ne présentent que bien peu de diversité ; mais cette lourdeur et cette monotonie ne font que traduire à nos yeux la puissance et la volonté répétée de cette détermination inflexible que leur a insufflée le maître d'œuvre, en alliant avec une exceptionnelle maîtrise la grossièreté des détails à l'élégance de la silhouette générale.

Quelques petits éléments décoratifs, judicieusement choisis, et répartis avec équilibre, constituent la seule diversité permise à cet édifice d'une grande sobriété de conception — nous pourrions même dire d'une exceptionnelle austérité de caractère.

II. *Recherches sur la parenté de l'édifice.* — Cette impression très spéciale que dégage le monument, ses particularités de construction, les détails de sa décoration, n'ont pas été sans retenir d'ailleurs l'attention de tous les archéologues qui lui ont rendu visite. Dès la première minute, on ne peut s'empêcher de formuler une comparaison avec l'art de Java ; et c'est l'opinion unanime qui a été exprimée avec beaucoup de justesse par M. Parmentier dans son chapitre de *L'Art Khmèr Primitif* consacré à ce monument : « On constatera combien sa silhouette se rapproche de certaines réductions d'édifices du Borobudur. »

Mais il nous faut approfondir cette impression trop superficielle, et après l'avoir disséquée en toute sincérité, nous constaterons combien chétifs sont les arguments en faveur de cette thèse, alors qu'au fur et à mesure de notre développement, nous verrons surgir d'autres raisons, de plus en plus convaincantes, qui serviront la cause d'une autre hypothèse.

a) *Analogies avec l'art javanais.* — Effectivement, il y a bien des détails que l'on peut rapprocher de ceux — très caractéristiques — des monuments du plateau de Dieng :

Telles ces petites *fenêtres*, qui ne se rencontrent pas dans l'art khmèr primitif, et qu'on trouve par contre aux Tjandi Sema, Sari, Plaosan, Sadjiwan, etc. [1]. Le profil même du cadre de la fenêtre rappelle d'assez près le cadre des niches intérieures du Tjandi Moerangan. Cette observation est due à

[1] Cf. Dr. Krom, *Inleiding tot de Hindoe-Javaansche Kunst.*

M. Marchal, qui ajoute : « Aucune comparaison n'est possible, par ailleurs, avec la grande baie carrée à balustres, ou la fenêtre gisante allongée de l'art classique khmèr. » Celle-ci ne semble pas s'être inspirée de la minuscule ouverture des premiers temps ; la fenêtre de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi n'est pas une innovation que nous verrons évoluer, c'est une survivance qui s'éteint.

On pourrait en dire autant des caractéristiques de l'*escalier*, qui n'est pas extérieur à l'édifice, comme dans l'art khmèr primitif, mais construit dans l'épaisseur du mur de façade, tout comme aux Tjandi Bima, Arjuna, et Poentadeva. M. Marchal a d'ailleurs noté cette opposition entre l'art javanais et l'art khmèr (*BEFEO.*, XXX, p. 615).

Nous tenons encore à signaler en faveur de ce rapprochement l'*absence de fausses-portes*, et l'*importance des nus* sur les trois façades secondaires. Le pràsàt khmèr présente en plan de multiples redents, se traduisant en élévation par des décrochements verticaux, qui se poursuivent d'étage en étage pour atteindre le couronnement ; il n'est pas jusqu'aux pilastres qui ne provoquent dans la corniche un ressaut, rompant le cours de l'horizontale au profit de la verticale. Ici, rien de semblable : nous ne voyons pas une seule ligne, — de la base, de la corniche, ou des étages — qui se départisse de sa rigidité voulue ; et les pilastres ne sont que décor secondaire, saillant à peine sur le nu des façades, et n'entraînant aucun décrochement dans le moindre filet. Même sur la façade principale on a su ménager une certaine recherche dans la décoration tout en respectant cette loi. Ces mêmes qualités se retrouvent dans la composition du Tjandi Semar, et aussi des Tjandi Poentadeva, Srikandi, et Arjuna, bien que ces trois derniers soient adornés de porches en assez notable saillie.

En outre, certaines *moulures* — celles dont le profil est arrondi — sont relevées aux angles du monument (croquis 17), et M. Marchal a bien su noter cette particularité de l'art javanais, qui est commune aux arts d'Extrême-Orient mais inconnue des Khmèrs (cf. *BEFEO.*, XXX, p. 598).

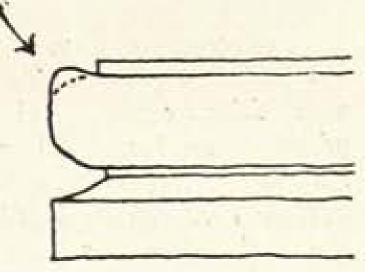


Fig. 17. — Abouts de moulures.

Il n'est pas jusqu'au *matériau*, — la pierre, insolite à cette époque reculée —, qui ne contribue à la comparaison réellement séduisante de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi avec l'art de Dieng ; mais sommes-nous en droit, pour toutes ces raisons, de classer notre édifice dans l'art javanais ?

b) *Rapprochements avec l'art khmèr primitif.* — Il est d'autres détails, qu'on ignore à Java, et qui sont au contraire caractéristiques de l'art khmèr primitif :

Ce *fronton* en U renversé nous en convaincrait à lui seul, car il est de règle générale au Cambodge — et cela fort avant dans l'histoire des monuments, jusque dans le cours du Xᵉ siècle.

La *colonnette*, non plus, n'est pas javanaise — du moins la colonnette ronde, comme en sont ornées toutes les portes khmères des premiers temps. Cette colonnette possède ici la plus grande simplicité : une seule guirlande, ou deux au maximum. Progressivement, nous assisterons à la multiplication des éléments et des bagues, au point que le « corps » en sera entièrement recouvert, et se distinguera difficilement d'avec la base ou le chapiteau. En même temps, le coefficient de minceur de la colonnette (rapport de la hauteur au diamètre) diminuera de 12 jusqu'à 9, pour reprendre en élégance à partir de l'art de Rolûoḥ, et atteindre 11 ou 11 ½ sous Jayavarman VII, où cet élément ne ressemble plus qu'à un empilement confus de rondelles mal assorties. Mais, ici, les lignes se montrent dans toute leur pureté : un « corps » à peine déformé par ces guirlandes en très léger relief ; base et chapiteau bien composés, avec des volumes plus importants et des filets nettement plus grêles, comme il est de règle pour éviter la monotonie.

Quant au *linteau*, il n'existe pas à Java, tandis qu'au Cambodge, aucun pràsàt ne saurait s'en dispenser jusqu'aux derniers jours de la décadence. Par la composition de son décor, il se place, lui aussi, parmi les tout premiers de l'art khmèr.

Mais ces observations, à leur tour, sont-elles suffisantes pour nous permettre d'incorporer sans réserves l'Àsraṃ Mahà Rosĕi dans l'art khmèr primitif à proprement parler ?

Nous voici donc embarrassé pour attribuer une parenté à cet édifice hybride, qui semble s'inspirer à la fois de deux styles très différents, et qui — par d'autres points encore — cherche à déjouer nos tentatives de classification.

c) *Divergences d'avec l'art de Java et d'avec l'art khmèr primitif. Véritables origines de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi.* — En parlant de *fronton*, nous faisions ressortir à l'instant ses profondes analogies avec l'art khmèr primitif. Sans doute ! Mais nous nous permettrons ici de formuler quelques réserves :

Dans l'art khmèr primitif en général, la décoration lutte au même titre que l'architecture pour la composition des édifices ; et c'est pourquoi chaque œuvre dégage une atmosphère d'hésitations, de compromis, qui aboutit à cet enchevêtrement confus d'horizontales et de verticales dont nous signalions plus haut le regrettable abus. Ce n'est d'ailleurs pas l'accabler que de reconnaître à l'art khmèr ce léger défaut — qui d'ailleurs ira s'accusant jusqu'à ce qu'enfin l'« Architecte des Dieux » descendît bâtir Aṅkor Vàt. Le fait est là — flagrant — et il nous a paru intéressant de le signaler.

C'est ainsi qu'entre autres détails, le fronton d'art khmèr primitif se trouve placé à cheval sur la corniche, dont les moulures sont coupées net, sans ménagements. Cette porte khmère, si belle en soi, nous apparaît un peu comme un motif plaqué après coup sur la façade : rien ne l'« accroche »

aux lignes avoisinantes ; elle pourrait être un peu plus grande ou un peu plus petite, située à un niveau plus élevé ou plus bas (croquis 18, B) ; et la même critique pourrait être énoncée pour les fausses-portes des étages et pour de nombreuses appliques décoratives.

Ici, au contraire (croquis 18, A), les pilastres sont bien à leur place dans la travée de proportions presque classiques ; la corniche prend soin de se décrocher exceptionnellement pour constituer le chapiteau du pilastre, et servir de point de départ au fronton en motivant sa place, et en le

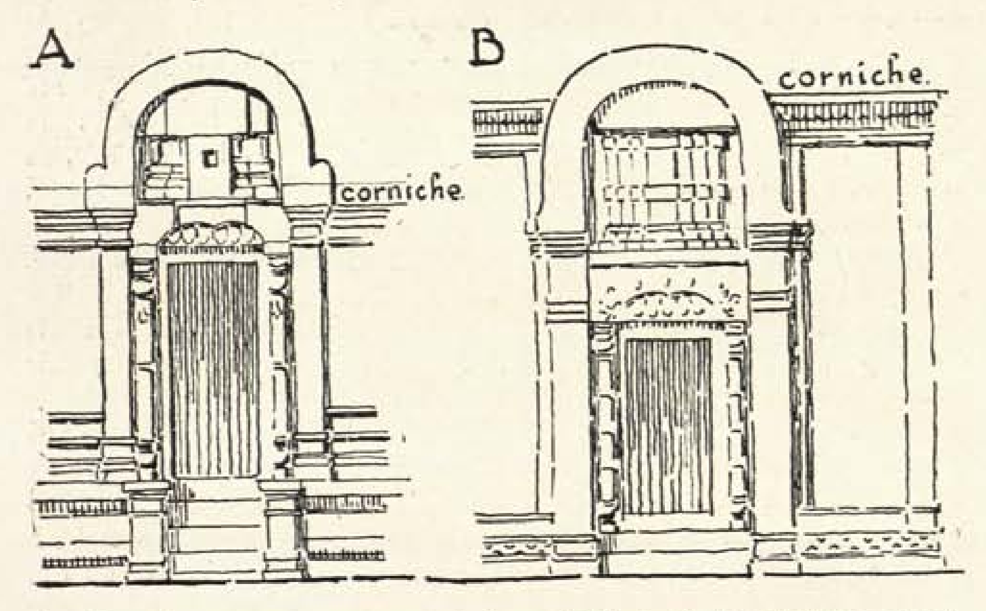


Fig. 18. — Comparaison des portes : *A*, Àsraṃ Mahà Rosĕi. *B*, Art khmèr primitif.

faisant participer avec logique à la composition d'ensemble de la façade. Par ce simple détail, qui au premier abord peut paraître insignifiant, l'impression d'ensemble est profondément modifiée. Ici, l'architecture est soumise aux rigueurs de la franchise et de la logique ; le maître d'œuvre est, avant toute chose, un constructeur — la précision des assemblages nous en porte garant ; il n'a pas encore oublié la raison d'être de ses détails ; il ne s'abandonne pas encore aux négligences où le conduiront plus tard l'abondance et le mensonge décoratifs, auxquels il lui faudra se soumettre — coûte que coûte. Pour conclure, si nous cherchons à expliquer le décalage illogique du fronton khmèr primitif par rapport à la corniche, nous serions assez tenté de n'y voir qu'une simple erreur d'interprétation d'un détail de construction mal compris.

C'est de l'Inde que nous allons nous efforcer d'apporter la justification de notre hypothèse : nous ne remonterons pas, avec M. Jouveau-Dubreuil,

jusqu'à l'époque des Todas des Nilgiri pour assister à la naissance de notre fronton khmèr (1). Par d'insensibles transformations, l'arc de la hutte antique devint le « fer à cheval bouddhique », tel que nous le voyons sur de nombreux édifices de l'Inde, aux approches de l'époque où vraisemblablement émigrèrent les premiers colonisateurs du Bas-Mékong.

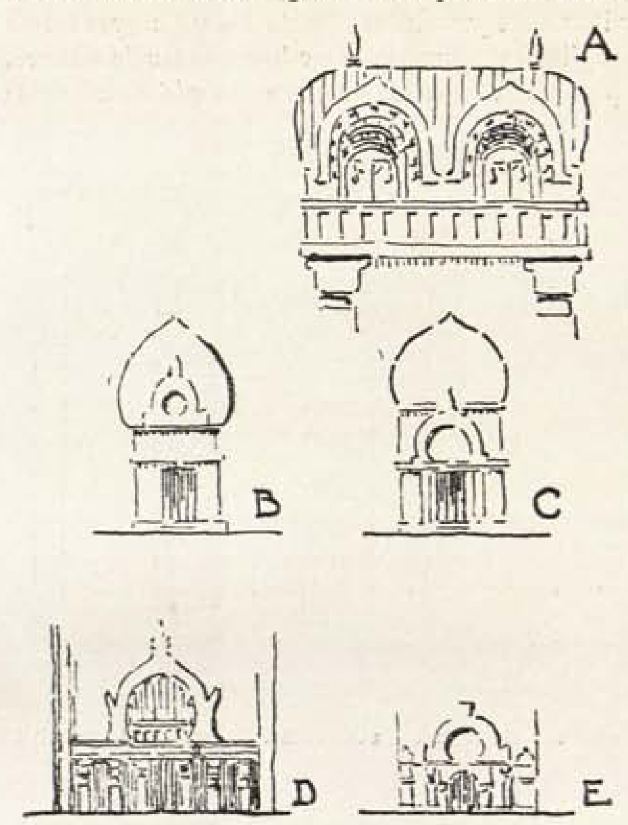


Fig. 19. — FER À CHEVAL BOUDDHIQUE. *A*, Sāñchī. *B-C*, Temple de Kapoteçvara. *D*, Grotte XIX d'Ajaṇṭā. *E*, Deuxième étage de l'Āsram Mahā Rosĕi.

Nous avons pu saisir quelques aspects de cette évolution dans l'ouvrage du Dr. A. K. COOMARASWAMY (*History of Indian and Indonesian Art*) : un bas-relief à Sāñchī, du Ier siècle av. J.-C. (croquis 19, A) ; deux réductions d'édifices, près du temple de Kapoteçvara du IVe siècle de notre ère (croquis 19, B-C) ; enfin la façade de la grotte XIX d'Ajaṇṭā, du VIe siècle (croquis 19, D). Dans ce dernier exemple, il n'y a plus de toiture, puisque Ajaṇṭā est une falaise aménagée. Mais nous y voyons, malgré tout, que l'arc est nettement posé sur la corniche, car on n'ignore pas dans l'Inde, au VIe siècle — et même longtemps après — que le «fer à cheval» fut naguère une *lucarne dans un toit*, et qu'à cet égard on doit le placer *au-dessus de la corniche* (2).

(1) Cf. *Archéologie du Sud de l'Inde*, par JOUVEAU-DUBREUIL (t. I, p. 20).

(2) Bien qu'Ajaṇṭā soit loin du berceau généralement concédé aux émigrants, nous croyons pouvoir nous y référer sans fausser notre raisonnement : c'est qu'en effet nous ne possédons pas une très ample documentation sur les édifices de la côte orientale de l'Inde ; par ailleurs, à cette époque, les styles ne sont pas encore nettement différenciés, et en raison de la grande unité artistique de la décoration, il semble indifférent de puiser un détail dans telle région plutôt que dans telle autre.

A l'Àsraṃ Mahà Rosĕi, nous retrouvons ce même élément, interprété aussi logiquement que possible, par un maître d'œuvre qui sans doute connaît à fond les traités d'architecture de l'Inde, mais s'autorise déjà certaines de ces modifications qui donneront naissance à l'art khmèr proprement dit. Cet arc, en effet, n'est pas un pur « fer à cheval », puisqu'il n'est pas « outrepassé », mais seulement « surhaussé » ; cependant, les constructeurs auraient parfaitement su traiter la façade selon les rites hindous, et pour nous en convaincre il nous suffit d'examiner la réduction d'édifice du deuxième étage (pl. XXII et fig. 19. E), qui est un croquis fidèle de la façade d'Ajaṇṭā no XIX.

Pour conclure, il semble naturel de supposer que le « fer à cheval » bouddhique ait inspiré l'Àsraṃ Mahà Rosĕi, *avant* de se répandre dans l'art khmèr primitif, où il ne sera plus — en fait — qu'un accessoire incompris, un décor illogique, et pour tout dire un « mensonge architectural ».

Pareillement, cette terminaison en « mitre d'évêque » nous déconcerte un peu, au milieu de l'habituel couronnement des pràsàt khmèrs primitifs : c'est encore une survivance de l'Inde, et qu'on ne retrouvera plus au Cambodge par la suite. Là également, nous pourrions en rechercher l'origine dans la forme de la hutte antique (croquis no 20, A), et en suivre sur les bas-reliefs

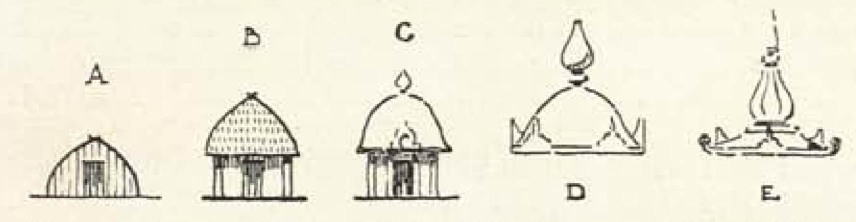


Fig. 20. — Toitures. *A*, Hutte des Todas. *B*, Hutte des ermites (bas-reliefs). *C*, Réduction d'édifice du VIe siècle. *D*, Àsraṃ Mahà Rosĕi. *E*, Kŭk Pràḥ Thãt.

toute l'évolution jusqu'au profil du dôme de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi (croquis 20, D), en passant par la hutte de l'ermite à Sãñchī (croquis 20, B), et une réduction d'édifice du VIe siècle où le bord du toit commence à s'incurver (croquis 20, C). A l'Àsraṃ Mahà Rosĕi, la forme du toit est, sans doute, un peu plus surbaissée, mais sa courbure s'est affinée par la même occasion ; l'épi terminal a considérablement gagné en volume, et cependant la silhouette n'a rien perdu de son élégance — au contraire — car le constructeur a pris soin de surélever le bulbe sur quelques moulures de révolution. Le dernier de tous les croquis (croquis 20, E) est le couronnement du Kŭk Pràḥ Thãt, temple khmèr dont nous allons bientôt parler, et qui semble être l'aboutissement — en style « baroque » — de cette suite évolutive : épi formidable sur une toiture très plate, dont les abouts sont ici nettement retroussés.

Par ailleurs, un plan carré — ou presque — n'ayant pas d'orientation nettement définie, n'est-il pas logique de conserver le même parti depuis les fondations jusqu'au sommet de l'édifice ? En ce sens, le dôme est préférable

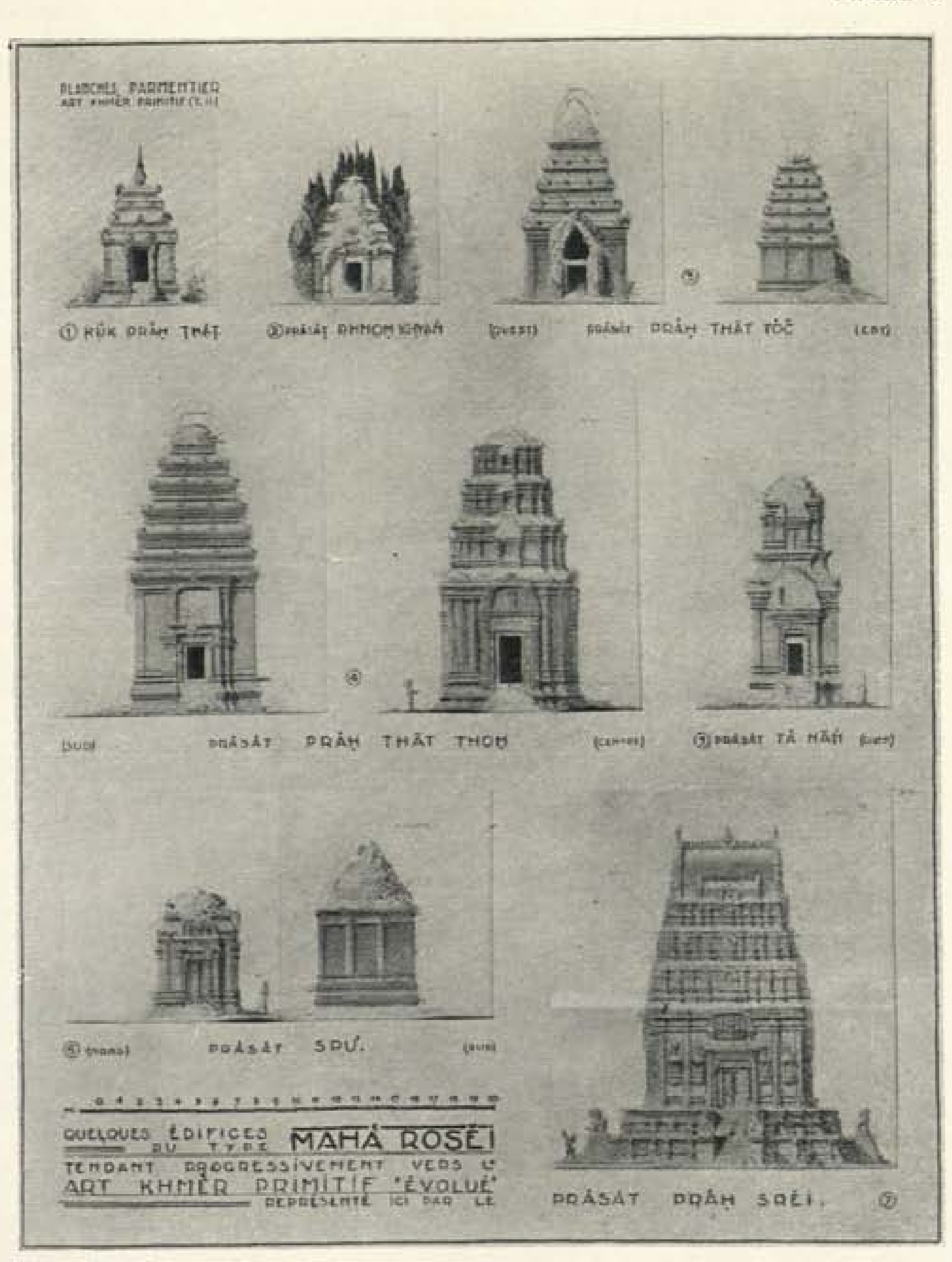
aux pignons de l'art khmèr primitif, qui couronnent sans distinction des plans rectangulaires et des plans carrés. Nous référant aux lois courantes de l'évolution, et considérant qu'un motif commence par avoir sa raison d'être logique, avant de dégénérer en une habitude routinière, nous trouvons encore ici un argument en faveur de l'antériorité de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi.

Au point de vue du *matériau* utilisé — la pierre — notre sanctuaire serait unique dans l'art khmèr primitif, où tous les pràsàt sont exclusivement construits en briques, avec de simples accents de grès (1). Pour ne pas rompre l'harmonie de cet art, il nous faudrait rejeter l'Àsraṃ Mahà Rosĕi, soit en tête de l'art khmèr, soit à l'époque beaucoup plus tardive des édifices de pierre (art de Rolûoḥ), et cette dernière hypothèse est invraisemblable. Il est plus logique d'admettre — avec plus de chances de vérité — que l'art primitif de la pierre vint d'un autre pays, et d'âges plus anciens : l'Àsraṃ Mahà Rosĕi et le Kŭk Práḥ Thãt en seraient les ultimes survivants. De longue date, les Hindous savaient travailler la pierre : c'étaient avant tout, nous le savons, des tailleurs de falaises ; et la masse de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi à son tour, ne donne-t-elle pas l'impression d'avoir été creusée elle aussi dans un rocher ? La conception de la cella, solidaire des façades, et constituant avec la superstructure comme un monolithe, n'est-elle pas l'indice le plus frappant de cette nouvelle idée que nous suggérons ? Cette cellule est inconnue à Java ; en outre, elle est — à certains égards — très différente de celle de Hàn Čei, de Saṃbór, ou du Trapãṅ Kŭk, étant donné que ces dernières sont isolées au centre de l'édifice-enveloppe, et d'ailleurs construites en dalles minces, et selon des principes tout à fait différents. Mais il est très normal d'admettre qu'un des types ait donné naissance à l'autre, et — là encore — c'est l'élément le plus simple, le moins évolué, que nous devrons placer en tête, et il semble bien que ce soit la cellule de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi.

Nous signalerons enfin — brièvement — l'absence de fausses-portes, particularité qui n'est pas spéciale à l'Àsraṃ Mahà Rosĕi, mais qui compte au nombre des indices le détachant nettement de l'art de Java, et — dans une certaine mesure — de l'art khmèr primitif.

Ces diverses observations concourent toutes à montrer que l'Àsraṃ Mahà Rosĕi semblerait mériter la faveur d'être classé à part, et qu'il nous apparaît comme l'un des chaînons reliant l'art de l'Inde à celui du Cambodge primitif. Quant à la comparaison que nous avions été tout d'abord tenté de faire avec Java, nous devons y renoncer définitivement. L'Àsraṃ Mahà Rosĕi ne serait à nos yeux qu'un frère de l'art javanais, et s'ils se ressemblent tous deux, c'est qu'ils ont une mère commune : l'Inde. A mesure que nous progresserons dans l'art des deux pays apparentés, les similitudes iront s'atténuant — sauf quelques emprunts faits au cours des siècles, et qui d'ailleurs n'influenceront que certains détails de la décoration khmère.

(1) A l'exception — cette fois encore — du Kŭk Práḥ Thãt, déjà cité.



Planches extraites de l'*Art Khmèr Primitif* de M. H. Parmentier (cf. p. 83).

III. *La classe d'édifices de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi.* — Si l'Àsraṃ Mahà Rosĕi est absolument unique dans l'ensemble de toutes ses caractéristiques, il est par contre un certain nombre d'édifices primitifs qui participent avec lui de ses qualités essentielles. Les particularités les plus frappantes sont, à nos yeux, celles qui régissent la composition architecturale de l'édifice ; nous les avons déjà mentionnées au cours des pages précédentes :

1° dominance des lignes horizontales,

2° emplacement du fronton dans la façade principale,

3° division des autres façades en travées identiques, et absence de fausses-portes,

4° couronnement en « mitre d'évêque »,

5° extrême simplicité du décor, qui se réduit à des éléments architecturaux.

Ces caractéristiques, nous les énumérons presque toutes sur deux autres sanctuaires primitifs : le Kŭk Práḥ Thāt (1), et le Pràsàt Phnoṃ Khyaṅ (ou Kčaṅ) (2) ; par ailleurs, ces qualités se retrouvent pour la plupart sur les édifices suivants : les Pràsàt Práḥ Thāt Tóč (3) et Thoṃ (4), les Pràsàt Spư (5), et le Pràsàt Tà Nāṅ (Ouest) (6).

Kŭk Práḥ Thāt. — De tous les sanctuaires énumérés ci-dessus, celui-ci est le plus proche parent de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi ; tous deux sont construits avec le même matériau (7), et nous ne serions pas surpris qu'ils aient été conçus par le même atelier (8). Le Kŭk Práḥ Thāt est un peu plus petit que l'Àsraṃ Mahà Rosĕi, et c'est probablement la raison pour laquelle ses façades secondaires n'ont qu'une travée unique. Les abouts de moulures sont très fortement relevés, et c'est peut-être ce qui contribue le plus à lui donner sa silhouette javanaise. Le dôme est réduit à sa plus simple expression, tandis que le bulbe a été développé au maximum (cf. supra, p. 81, croquis 20, E). Les sculptures sembleraient assigner au Kŭk Práḥ Thāt une date légèrement postérieure à celle de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi.

Pràsàt Phnoṃ Khyaṅ. — Ce sanctuaire est curieusement édifié au fond d'une grotte, à mi-hauteur du Phnoṃ, et nous serions assez tenté d'y lire la dernière interprétation des sanctuaires rupestres de l'Inde, ou tout au moins

---

(1) Cf. planche XXIV, où tous ces sanctuaires se trouvent réunis — et, plus spécialement pour le Kŭk Práḥ Thāt, cf. *AKP.*, t. I, p. 197 et fig. 62 ; t. II, pl. LXXXVI.

(2) Cf. *IK.*, t. I, p. 38, sous le nom de Phnoṃ Seč Khoṅ ; *Comp.*, p. 9 et *AKP.*, t. I, p. 115, et t. II, pl. XLV-XLVII.

(3) Cf. *IKI.*, p. 136 ; *AKP.*, t. I, p. 207, et t. II, pl. XCIV-XCV.

(4) Cf. *IKI.*, p. 134 ; *Comp.*, p. 15 ; *AKP.*, t. I, p. 204, fig. 22-63, et t. II, pl. XCI-XCII.

(5) Cf. *IK.*, t. I, p. 128 ; *AKP.*, t. I, p. 200, fig. 17, et t. II, pl. LXXXVII.

(6) Cf. *IKI.*, p. 4 ; *AKP.*, t. I, p. 114, fig. 38, et t. II, pl. XLIV.

(7) Cf. ci-dessus, p. 71, n. 1.

(8) Cf. ci-après, p. 92.

la survivance de l'adoration d'une divinité à l'intérieur d'une caverne. L'édifice (et tous les autres dont nous allons parler) fut entièrement construit en briques. Son dôme est également très plat, mais les parties hautes sont enrobées de stalagmites qui en rendent les contours indistincts. Nous avons ici un fronton absolument identique à celui de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi ; la division des façades est également tripartite ; par ailleurs, l'horizontalité des étages semble accrue du fait qu'il n'y a même plus de kuḍu pour en divertir l'impression rigide.

Pràsàt Práḥ Thāt Tóč. — Les étages sont au nombre de quatre pour le sanctuaire Est, et de cinq pour celui de l'Ouest. Nous ne sommes pas d'ailleurs absolument certain qu'ils aient été couronnés de voûtes à pignons : M. Parmentier ne les a indiquées qu'en pointillé, et peut-être ne verrait-il aucun inconvénient à ce que les couronnements fussent des dômes. Tous deux ont leurs façades latérales tripartites ; quant aux frontons, ils n'existent malheureusement plus.

Pràsàt Práḥ Thāt Thoṃ. — La tour Sud voit le nombre de ses étages porté à six ; bien que les retraits successifs soient de ce fait moins accusés, chaque étage est composé des mêmes moulures qu'à l'Àsraṃ Mahà Rosĕi — identiquement réparties. Nous ferons pour le couronnement la même observation que précédemment.

Les Pràsàt Spư. — La façade et la superstructure de la tour A sont complètement détériorées, mais les façades latérales ont toujours les quatre pilastres — sans fausses-portes. Néanmoins, sur la base et sur la corniche, apparaissent les sculptures caractéristiques de l'art khmèr primitif : frises de faux-balustres, ornements de feuillages et de *haṃsa*, décor en treillage ; les moulures deviennent plus uniformes — avec une multitude d'amortissements — sans qu'aucune d'elles se détache nettement pour accuser la composition.

A la tour B, voisine, les moulures ont conservé la rudesse et la simplicité d'antan. Par contre, le fronton s'est légèrement décalé déjà, par rapport à la corniche ; et cependant, nous assistons sur cet édifice aux louables efforts qu'a faits le maître d'œuvre, pour concilier les proportions de la porte avec celles de la façade : le pilastre encadrant la porte possède un premier chapiteau bien en place, au niveau duquel devrait se situer la corniche, et où devrait naître l'arc du fronton : mais les lois esthétiques du moment ont tendance à surélever la corniche, et le fronton paraît s'efforcer de la suivre en se haussant sur de longs pilastres, à chapiteaux superposés. Ce pràsàt B, où apparaissent les fausses-portes, s'apparente à l'esthétique de l'art khmèr primitif, tandis qu'il se rattache encore à l'Àsraṃ Mahà Rosĕi par la composition de ses étages bas, et par suite très allongés.

Pràsàt Tà Nãñ (Ouest). — Ici, par contre, on a adopté le parti d'un étage unique très haut, à fausses-portes, bien que les façades n'en comportent pas au rez-de-chaussée. Malgré la différence de silhouette, nous avons tenu à le signaler pour montrer combien le profil d'une moulure peut — à lui seul — donner à un édifice tout son caractère, et suggérer la comparaison avec d'autres constructions, par ailleurs très différentes de forme.

Nous nous en arrêterons là, dans l'étude des sanctuaires parents de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi, bien qu'ils soient en fait beaucoup plus nombreux. Qu'il nous soit cependant permis de noter leur groupement assez dense dans toute la région du cours moyen du Mékong, d'où l'Àsraṃ Mahà Rosĕi semble avoir émigré vers le Sud (1), pour donner naissance au Pràsàt Phnoṃ Khyañ ; et pour influencer le Pràsàt Tà Nãñ (Ouest).

Ce très bref aperçu nous permettra d'arrêter les caractéristiques assez bien définies de tout un ensemble de sanctuaires, dont le point de départ fut antérieur à l'art khmèr primitif proprement dit : sur l'un ou l'autre de ces sanctuaires, nous voyons progressivement apparaître les éléments qui animeront un style tout différent, en se réunissant tous dans un édifice typique du genre Phnoṃ Bàyàñ ou Pràsàt Práḥ Srĕi (B) (pl. XXIV, nº 7) : ici, la fausse-porte ; ailleurs, les appliques décoratives ; là-bas, les ciselures de base ou de corniche ; plus loin, le couronnement à pignons ; et bien d'autres petits détails (2).

Nous ne voulons d'ailleurs pas insinuer que l'art khmèr primitif connut deux phases distinctes ; loin de là ! Il est beaucoup plus vraisemblable qu'en certains points du Cambodge se poursuivait la tradition première, tandis que s'élaborait ailleurs — dès la même époque — les rudiments de l'art primitif que nous qualifierons d'« évolué ». Il ne serait pas impossible, même, que le type de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi se soit développé parallèlement au genre «évolué», et même lui ait survécu pour atteindre l'art de Rolûoḥ par toute une gamme d'édifices dont le plus typique est le Práḥ Thãt Thoṃ (tour centrale).

---

(1) Cf. ci-dessous, p. 93-93.

(2) Au moment où nous donnons cette étude à l'impression, vient de paraître dans le *BEFEO.*, XXXV, 1, le *Complément à l'Art Khmèr Primitif*, par M. PARMENTIER. Nous sommes heureux de constater que dans ses conclusions (p. 100) notre distingué Chef honoraire du Service archéologique pressent également la possibilité de « décomposer l'art primitif en deux séries : une architecture plus riche et plus voisine de l'art dit classique, et une architecture plus sobre où l'on serait tenté de voir les plus vieux monuments, et par suite qu'on semblerait en droit de faire remonter jusqu'au Fou-nan. »

Cette hypothèse fut d'ailleurs exposée dans *L'art présumé du Fou-nan* (BEFEO., XXXII), où M. PARMENTIER nous donne une brève énumération de sanctuaires, qu'il classe en « type pauvre », « type riche » et « type intermédiaire ». Il nous est difficile de souscrire entièrement à cette classification, car trois édifices — essentiels à nos yeux — et que nous pourrions qualifier de « chefs de groupe » sont catalogués comme « intermédiaires » par M. PARMENTIER, et considérés de ce fait comme négligeables : ce sont l'Àsraṃ Mahà Rosĕi, le Pràsàt Phnoṃ Khyañ et le Kŭk Práḥ Thãt.

Nous nous excusons ici de la brièveté de cette étude, sur laquelle nous nous proposons de revenir ultérieurement : elle dépasserait trop le cadre d'une monographie. Notre simple intention se borne aujourd'hui à signaler la grande diversité de l'art khmèr primitif (qu'il serait peut-être possible de subdiviser en plusieurs époques — ainsi qu'on le fit récemment pour l'art dénommé « d'Indravarman »), et à suggérer l'idée qu'une liaison pourrait être établie entre ces différents types très distincts, depuis l'Àsraṃ Mahà Rosĕi jusqu'à l'art de Rolûoḥ du IXe siècle.

CHAPITRE III.

L'ANASTYLOSE.

I. *Etat de la ruine avant les travaux.* — Lorsque nous avons visité l'édifice pour la première fois, en octobre 1934, il était sensiblement dans le même état précaire qu'en 1920, date à laquelle fut prise (par la direction des Arts cambodgiens) la photographie reproduite dans *L'Art Khmèr Primitif* de M. PARMENTIER (t. I, p. 124). Toute la façade principale était écroulée, ainsi que les 2/3 de la façade latérale Ouest [1]. Les pierres voisines du point de rupture se trouvaient en équilibre dangereux, et leur effondrement paraissait imminent [2]. Les dalles qui constituent le plafond du couloir demeuraient par miracle suspendues au-dessus du vide, grâce aux assemblages qui les rendaient solidaires du dôme — lequel reposait, de toute sa masse inébranlable, sur les murs de la cella. Celle-ci, à son tour, était visiblement affaissée, en particulier dans sa partie Nord, et les dalles du couloir (sur lesquelles elle repose) étaient par suite relevées dans un mouvement de bascule. Les fondations en béton de chaux, diluées par les eaux de ruissellement, s'affouillaient à chaque saison des pluies, et l'effondrement total de l'édifice était à prévoir dans un avenir très proche.

En outre, le sanctuaire avait été saccagé par des vandales, qui avaient laissé à l'intérieur de la cella une excavation d'un mètre cube, et avaient jeté bas le couronnement et les premières dalles du dôme, dans l'espoir de s'approprier ces menus fragments d'or qu'il était coutume d'y loger.

Il est aisé de supputer les causes de la ruine : les constructeurs ne prirent pas le soin de descendre leurs fondations jusqu'au roc naturel de la colline, qui — dans les parties les plus profondes — se trouve à 1 m. 85 en sous-sol. Ils posèrent leurs libages directement sur la terre où affleuraient quelques quartiers de roc assez volumineux, qui leur inspirèrent confiance. Mais la nature du sol est essentiellement inconsistante, car la terre est très pulvérulente, et sous l'action de la sécheresse elle s'effrite en une poussière mêlée de rognons, que les allées et venues entraînent progressivement vers le bas de la pente. Les premiers orages poursuivaient chaque

---

(1) Cf. pl. XXVI et XXVII.

(2) Lorsque M. PARMENTIER visita l'Àsraṃ Mahà Rosĕi en 1912, la moitié orientale de la façade principale était encore *in situ*, quoique nettement déversée — ainsi qu'en témoignent les vérascopes qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer et qui devaient, par la suite, nous seconder efficacement pour la reconstitution des parties écroulées.



A



B

Âsram Mahà Rosĕi. A, Rampe au Nord-Est du sanctuaire (cf. p. 87). B, Empilements de blocs vers le Sud-Est (cf. p. 88).

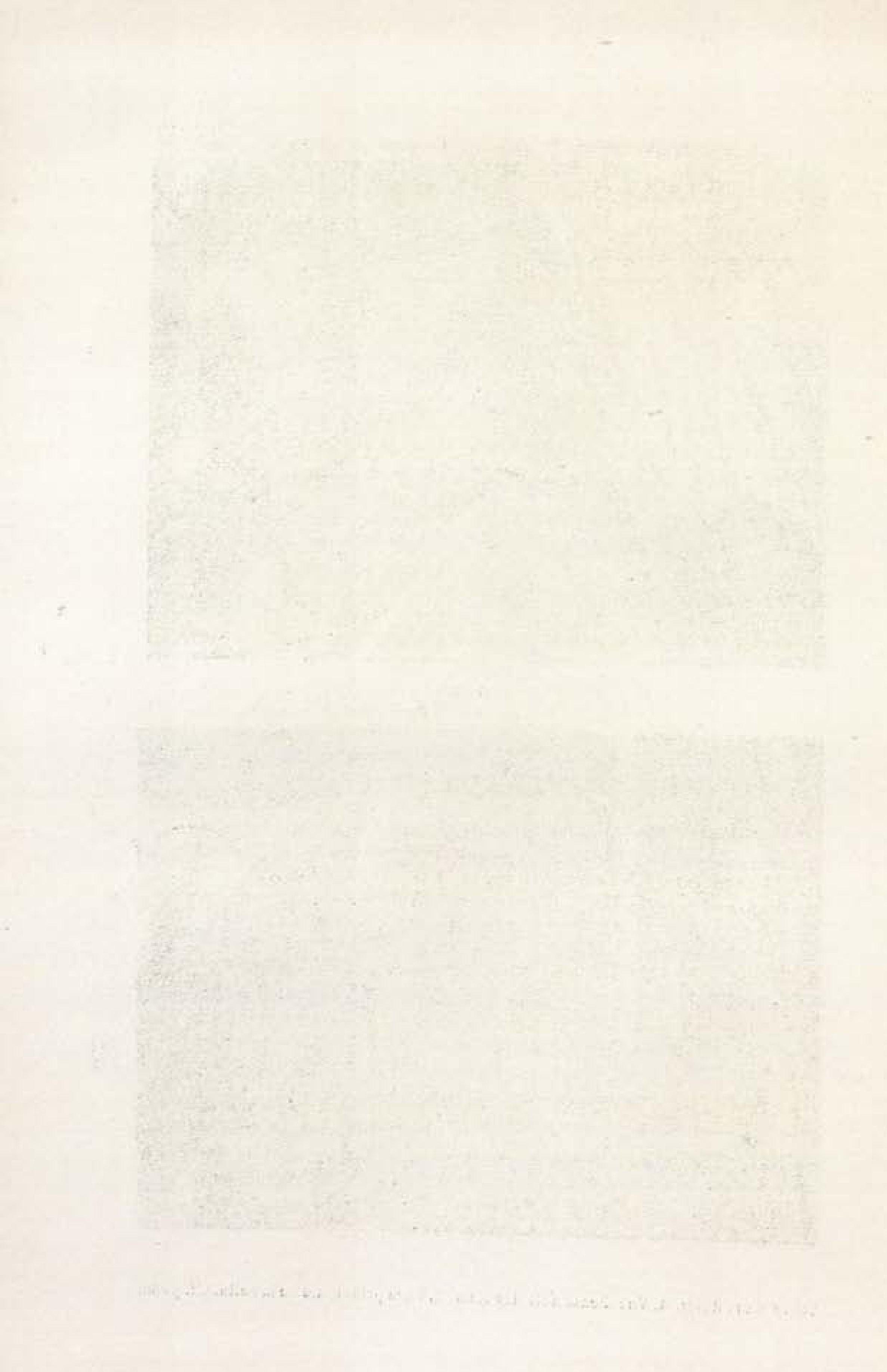


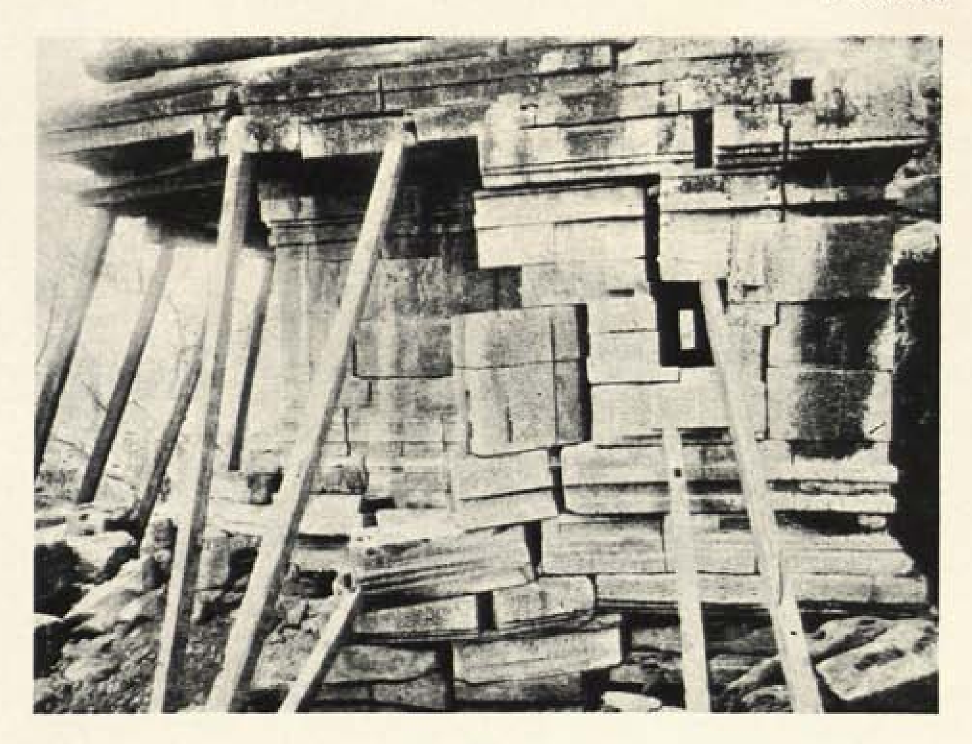
A



B

ÀSRAṂ MAHÀ ROSĔI. *A*, Vue d'ensemble des étais. *B*, Face principale de la cella. Cf. p. 86.



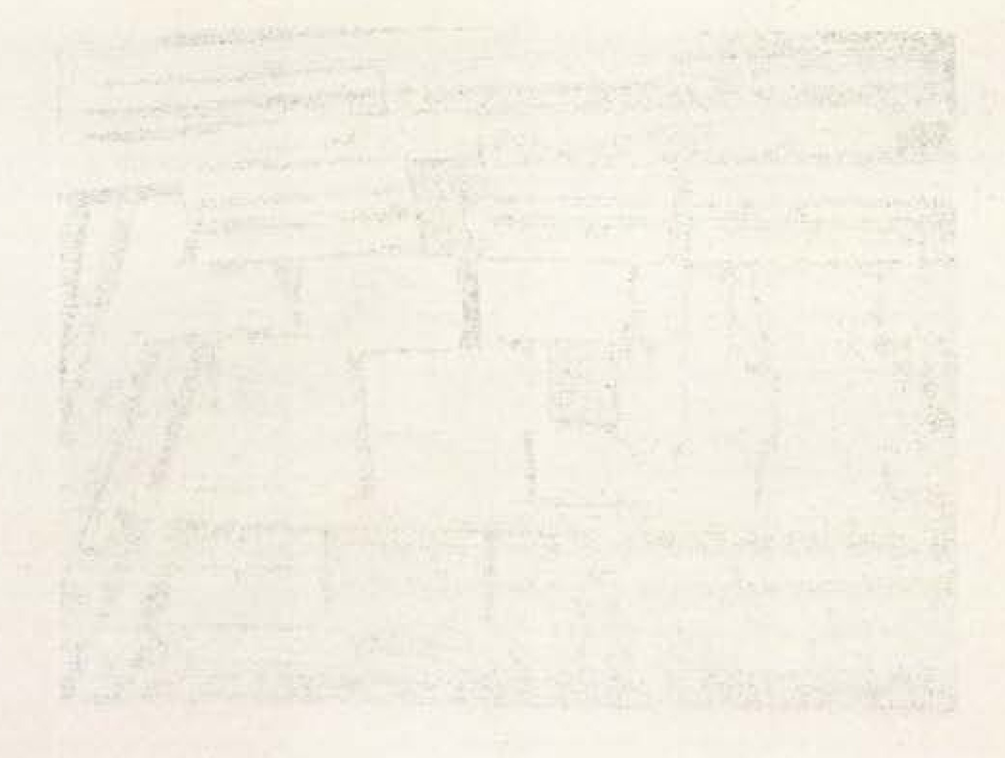


A



B

Àsraṃ Mahà Rosĕi. A, Façade Ouest. B, Façade Est (ruinées). Cf. p. 86.



année leur œuvre d'érosion, et c'est ainsi que — peu à peu — les fondations s'affaissèrent, occasionnant les premières fissures dans la maçonnerie. Les fentes furent alors soigneusement rebouchées au moyen de briques amincies, et enfoncées à force ; mais la nature poursuivit son œuvre, élargit les joints, affouilla les fondations, et le roc — un beau jour — s'affaissa brusquement, entrainant avec lui tout l'angle Nord-Ouest du sanctuaire.

Ce premier accident eut lieu de longue date, car nous avons retrouvé certains blocs de pierre dans la souche pourrie d'un arbre de belle taille, qui avait eu le temps de naitre, de croître, et de périr. Beaucoup plus récemment, la partie orientale de la façade subit le même sort, et c'est ainsi que l'Àsraṃ Mahà Rosĕi prit l'aspect qu'en donne la planche XXVI, A, exécutée en mars 1935, au début des travaux.

II. *Recherche des pierres.* — Avant de porter la main à l'édifice, notre premier soin fut de rechercher tout le long de la pente, les pierres qui — pour la plupart — avaient roulé fort en contre-bas. En plusieurs points, où les terres s'étaient visiblement accumulées au cours des ans, il nous a fallu fouiller assez profondément pour dégager les pierres qui s'y trouvaient enfouies. Puis, tous les blocs furent numérotés (de 1 à 128), et leur emplacement reporté sur un croquis d'ensemble ; en outre, un tableau général fut dressé, dans lequel nous indiquions (en regard de chaque numéro) la description succincte de la pierre, puis (au fur et à mesure des identifications) tous les renseignements nécessaires à la mise en place indubitable : le numéro de l'assise en chiffres romains, l'orientation, par les lettres N., S., E. et O., enfin le rang dans chaque assise, en chiffres arabes. Ce procédé systématique de travail nous évita de nombreux tâtonnements, et des manipulations de pierres qui — sans compter la perte de temps qu'ils entrainent toujours — nous étaient interdits en la circonstance, étant donné l'exiguïté du terrain dont nous disposions, et la difficulté de manœuvrer les blocs le long de la pente.

Pour l'édification provisoire de nos façades, nous avions établi divers gradins, en contre-bas de l'édifice, comme on peut s'en rendre compte sur la coupe de la planche XX. L'accès des pierres à ces emplacements s'effectuait sur des rampes en madriers, le long desquelles nos blocs étaient successivement hissés à l'aide d'un palan (cf. pl. XXV, A). Grâce au travail préliminaire d'identification, chaque pierre fut mise en œuvre au fur et à mesure des besoins, et immédiatement conduite à son emplacement définitif.

Malgré tout le soin apporté à nos recherches, certains blocs demeurèrent introuvables, soit qu'ils aient été pulvérisés dans leur chute, soit que des habitants du voisinage les aient emportés pour leurs besoins personnels : c'est ainsi qu'une des pierres terminales de l'édifice — pierre essentielle, car elle contribue pour une large part à caractériser la silhouette — fut rapportés de Phum Prei Phdau, village situé à une vingtaine de kilomètres de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi, et que fort heureusement les gens du pays avaient su identifier.

Enfin, nous avons procédé à un relevé détaillé de l'édifice : le plan de chaque assise fut dessiné à l'échelle de 5 cm. par mètre, en sorte qu'il n'est pas une pierre qui ne figure sur l'album de planches ainsi constitué. Les façades et coupes nécessaires complétaient ce document. Toutes ces opérations étant terminées, nous avons alors attaqué la dépose systématique de l'édifice.

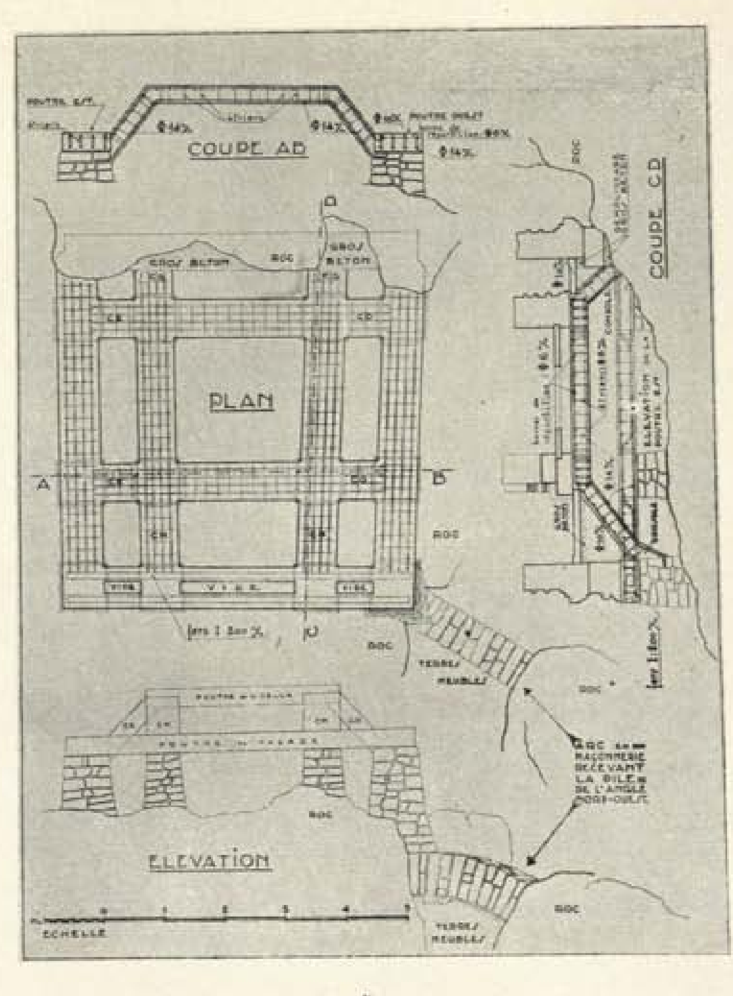
III. *Dépose de l'édifice.* — Lorsqu'on est amené à travailler dans un terrain aussi exigu, aussi mouvementé que celui de l'Àsraṃ Mahà Rosëi, la première question qui se pose à l'esprit est la suivante: Où est-il possible de ranger les pierres déposées, et de quelle façon les conduirons-nous à leurs emplacements provisoires? A première vue, deux endroits se présentent immédiatement: à l'Est du pràsàt, nous disposons d'une plateforme de 5 à 6 mètres de long, mais large tout au plus de 2 à 3 mètres; vers l'Ouest, le palier est un peu plus spacieux et atteint près de 30 mètres carrés. Mais l'un comme l'autre sont inférieurs à la surface du sanctuaire, et il nous faut écarter l'espoir d'y réédifier par assises entières les pierres que nous allons déposer. En cherchant d'autres possibilités, nous apercevons, au Sud-Est de l'édifice, parmi les escarpements rocheux, deux plateformes... qui sont loin d'être nivelées, mais sur lesquelles il serait possible d'établir un plancher de madriers, en élevant quelques piles de maçonnerie pour compléter les points d'appui naturels. Bien que d'un accès difficile, ces emplacements présentent un gros avantage: leur surélévation nous évitera de descendre les pierres supérieures jusqu'au sol, ce qui épargnera du temps. Autre détail heureux: la plus petite plateforme est précisément la plus élevée, et c'est là-haut que nous jucherons les pierres du couronnement, dont la surface est moindre, tandis que les pierres intermédiaires (jusqu'aux approches du plafond du couloir) trouveront place au niveau le moins élevé. Sur le sol enfin, à gauche et à droite du sanctuaire, nous placerons les dalles de plafond, qui serviront de fondations solides aux murs provisoirement retournés — la corniche en bas et les pieds en l'air.

Notre détermination d'ensemble étant bien arrêtée, reste à savoir par quel moyen nous transporterons les pierres à leur emplacement provisoire. Il serait aisé d'établir des passerelles suffisamment résistantes pour y rouler nos dalles sur des rondins; mais la remontée des pentes sera délicate et très lente. Une grue — par ailleurs — nous ferait perdre une place précieuse, par l'encombrement de sa semelle, de son contrepoids, de sa chèvre et de ses haubans. Mais une grue qui n'occuperait pas de place, voilà vraiment ce qu'il nous faudrait! Car précisément les quatre emplacements de dépose se trouvent sensiblement sur une même circonférence, qui passe — elle aussi — presque dans l'axe du sanctuaire: nous pourrions ainsi effectuer entièrement la dépose et la repose du pràsàt, en pivotant sur un centre unique, pour desservir les cinq emplacements de travail. C'est pour répondre à cet avantage primordial que nous avons créé l'engin visible sur la planche XXV, B, dont le pivot est scellé dans une fissure du roc; son bras mobile est formé de quatre cornières étrésillonnées: ce «mât de charge» peut à loisir pivoter autour de l'axe, et d'autre part se relever ou s'abaisser suivant les besoins, au moyen d'un palan à six brins dont le moufle supérieur est fixé sur la verticale du centre de rotation. C'est par la manœuvre du palan à démultiplication, suspendu à l'extrémité du mât de charge, qu'on élèvera les blocs au niveau convenable.

Nous voici donc outillé pour attaquer le travail; mais ne soyons pas trop impatient, et réfléchissons encore un peu: nous avons vu précédemment dans quel étrange encorbellement se maintenaient les dalles-plafond; elles n'adhèrent de la sorte que grâce à la masse de la superstructure qui — de ses trente tonnes — pèse entièrement sur leur queue. Or, à mesure que nous déchargerons les parties hautes,



A



B

Àsram Mahà Rosĕi. *A*, Vue des chevalements en façade. *B*, Fondations. Cf. p. 89.

le contrepoids s'allégera, et bientôt les dalles basses l'emporteront, causant par leur chute un dommage irréparable. Il faut donc avant tout procéder à l'étaiement de ces dalles ; les pièces de bois que nous avions provisoirement posées en « chandelle » sont enlevées comme insuffisantes, et remplacées par deux chevalets reposant sur des massifs de béton assez larges pour résister chacun à une pression de quinze tonnes (cf. planche XX, coupe, et planche XXVIII, A). Deux fers I de 200 mm. sont directement calés sous les dalles, transmettant leur poids aux chevalets.

Ayant ainsi paré à toute éventualité, la dépose put alors s'effectuer sans difficulté, mais non sans danger ni sans inquiétude, en raison de l'instabilité des blocs chancelants qu'il fallait étayer à tour de rôle avant de procéder à leur enlèvement.

Sur l'emplacement n° I, furent disposées les assises du dernier étage, sur l'emplacement n° II, on procéda au rangement de l'étage intermédiaire, puis, sur le sol, vinrent se placer à l'Est et à l'Ouest du sanctuaire les dalles-plafond et l'assise immédiatement supérieure.

Nous en étions arrivé aux murs proprement dits : ceux de l'Est furent rangés à l'emplacement III, en deux piles juxtaposées ; ceux de l'Ouest, à l'emplacement n° IV. Quant à la paroi Sud, elle fit surgir un nouveau problème, car toute la surface disponible était d'ores et déjà occupée. Il nous fallut constituer, parallèlement au mur, une passerelle de madriers, reposant sur trois solides chevalets adossés à la paroi de roc ; c'est là que furent provisoirement rangés les derniers blocs du sanctuaire, parmi lesquels se trouve le plus volumineux de tous, qui pèse 1.300 kilogs. Les derniers blocs ? Il serait plus exact de dire les « avant-derniers », car la cella demeurait encore debout ; mais il fallait la conserver — faute de place — et nous avons été contraint d'interrompre ici la dépose, pour exécuter d'abord les fondations des murs extérieurs.

IV. *Les fondations.* — Nous n'insisterons pas sur les détails techniques de ce travail, dont tous les renseignements sont indiqués sur la planche XXVIII, B. Il est à noter cependant que la pente du roc naturel présentant une déclivité importante, nous avons adopté la méthode de fondations sur puits, qui économisait un important cube de déblais et de maçonnerie ; six piles en moellons sont fondées à même le roc, et supportent les poutres de béton armé, sur lesquelles reposent directement les murs du sanctuaire. Dans l'angle N.-O., ne trouvant pas encore le roc à 2 m. 50 de profondeur, nous avons fait porter la moitié de la pile sur l'extrados d'un arc-boutant voûté qui prend naissance, en contre-bas, sur une autre nappe rocheuse, située à quelque distance. La paroi Sud du sanctuaire fut simplement fondée sur un remplissage en gros béton, sans armatures, car le roc s'y trouve presque à fleur de terre ; dans cette partie, le roc est à 0 m. 35 au-dessus du sol des autres façades, et le constructeur — plutôt que de surélever tout l'ensemble — préféra supprimer purement et simplement la première assise du soubassement.

Nos poutres une fois coulées, toute la base de l'édifice put reprendre sa place, et c'est alors seulement que furent déposées les quatre parois de la cella — provisoirement rangées sur les pierres du soubassement qu'on venait de remettre en place.

On procéda ensuite aux fondations armées de la cella proprement dite, qui sont à un niveau de 0 m. 90 plus élevé que celles du pourtour, et se raccordent à ces dernières au moyen de consoles, dont les armatures avaient été profondément encastrées dans les piles en maçonnerie, lors de leur construction.

Nous avions en définitive exécuté un système monolithe, constitué par des piles, des poutres, et des pièces de contreventement, dont l'ensemble était pratiquement indéformable, et capable de résister à la charge de 83 tonnes que nous allions bientôt lui appliquer.

V. *La repose.* — Cette dernière partie du travail ne fut plus que d'une extrême simplicité: chaque pierre ayant été dûment numérotée, retrouva sans hésitation sa place primitive ; les blocs irrémédiablement perdus, qui se localisent principalement sur la face Ouest, près de l'angle Nord, furent remplacés par de la latérite qui est tendre et rapide à tailler, et présente en outre le même aspect poreux que notre basalte gris. Seule la couleur diffère, et nous nous sommes efforcé de remédier à cet inconvénient en recouvrant les faces apparentes de la latérite d'un enduit à l'encre de Chine diluée.

Les pièces à double tête qui assuraient primitivement la solidarité des blocs furent extraites de leurs logements, et remplacées par une coulée de petit béton dont les armatures sont des fers plats, façonnés en 8.

La dalle verticale formant cadre de porte (côté Ouest) ayant été pulvérisée dans sa chute, nous l'avons remplacée par une dalle de béton de même section, armée de quatre fers de 16 mm.

Enfin — pour la bonne présentation de l'édifice — nous avons édifié autour du sanctuaire un remblai en moellons partiellement cimentés, qui ménage une étroite plateforme en avant et à l'Ouest de l'édifice ; ce remblai fut dissimulé sous un nu de gazon, de sorte qu'on a maintenant l'impression, en abordant l'Àsraṃ Mahà Rosĕi, que jamais la nature, ni la main des hommes n'ont porté jadis atteinte à sa solidité.

Chapitre IV.

Essai de restitution historique.

I. *Documents.* — Au cours des travaux que nous venons d'exposer, il nous a été donné de relever certaines particularités assez troublantes, dont notre devoir est de rendre compte en toute impartialité :

En premier lieu, nous avons constaté dans l'édifice la présence de deux pierres en réemploi : l'une d'elles est la pierre de dallage du couloir située immédiatement à l'Est de la porte (cf. pl. XXIX, A) ; elle fut primitivement taillée pour la corniche, dont elle offre le même chapiteau en saillie ; néanmoins, il n'est pas impossible que cette pierre ait été descendue de la corniche et posée en dallage au cours même des travaux d'édification. L'autre est une pierre de base de la façade Ouest (la troisième en comptant à partir de l'angle S.-O.) : celle-ci présente également sur sa face interne le même profil que la corniche de l'édifice (croquis no 21) ; or, une telle pierre n'a pu être adaptée à la base — après avoir été incorporée à la corniche — que si nous admettons pour le moins une démolition partielle,



A



B

Āsraṃ Mahā Rosēi. A, Etat du chantier au début de la repose. *B*, Le sanctuaire en cours de repose. Cf. p. 90.

mais importante, en cours d'exécution ; ou bien — ce qui paraît plus vraisemblable — une dépose et une repose complètes de l'édifice (¹).

Nous savons en effet, d'après les renseignements du Service géologique de l'Indochine, que le basalte mis en œuvre dans la construction de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi provient très vraisemblablement de la région de Kračèḥ sur le Mékong, où l'on tendrait précisément à localiser le premier groupement de la puissance khmère, avant qu'elle ne s'étendît aux parties méridionales du royaume. On est dès lors en droit de se demander pourquoi les constructeurs firent venir leur matériau de si loin, alors que le grès, indubitablement plus séduisant d'aspect et plus souple à travailler, s'offrait à eux dans des carrières beaucoup plus proches ? Nous pourrions suggérer — sous toute réserve — que ce n'est pas nécessairement de la pierre brute qu'ils apportèrent, mais plutôt des blocs déjà taillés et moulurés : nous voulons dire un sanctuaire entier en pièces détachées.

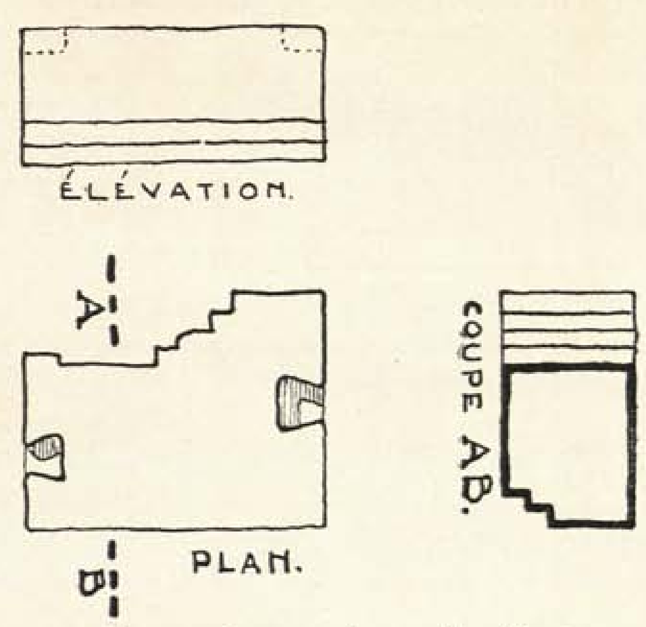


Fig. 21. — PIERRE DE RÉEMPLOI. Face Ouest.

Mais, voici pour nous mieux convaincre quelques nouveaux détails : sur la façade Est, dans la base encore, examinons la troisième pierre médiane à partir de l'angle N.-E. ; celle-ci est brisée — mais brisée depuis l'édification du monument ; elle fut en effet réparée à l'époque au moyen de deux tenons en pierre analogues à ceux que nous avons déjà décrits par le menu (croquis 22). Et cette nouvelle question se pose à notre esprit : Pourquoi les ouvriers auraient-ils raccommodé une pierre brisée, alors qu'il eût été si aisé d'en employer une intacte — quitte à utiliser les fragments dans la superstructure si le besoin s'en était alors fait sentir ? Ne semble-t-il

(¹) Il nous faut écarter l'hypothèse de pierres provenant d'un autre sanctuaire détruit, car il n'existe au Cambodge que deux pràsàt en basalte : l'Àsraṃ Mahà Rosĕi et le Kŭk Prăḥ Thăt ; s'il y avait quelque part des pierres en ruines, aussi caractéristiques que ce basalte, elles auraient été signalées sans aucun doute par l'un de nos anciens qui ont dressé l'inventaire des monuments khmèrs.

pas logique alors de répondre que cette pierre se trouva brisée en cours de dépose ou de transport; et si l'on tint à l'utiliser coûte que coûte, n'est-ce pas parce qu'elle était déjà toute ciselée ?

Une observation d'un autre ordre vient corroborer notre hypothèse : il s'agit ici d'une pierre qui présente le double-filet courant sous la corniche. Dans l'Àsraṃ Mahà Rosĕi « primitif », on l'avait taillée hâtivement dans un bloc trop mince, qui n'affleurait pas le parement intérieur du mur ; lors de l'anastylose antique, ce bloc fut rejeté comme instable, car aujourd'hui nous n'en trouvons plus l'utilisation. Mais d'où venaient alors les pierres de remplacement, dira-t-on ? Au lieu de se procurer des matériaux neufs, les bâtisseurs firent un emprunt à la façade Sud, puis remplacèrent ultérieurement les pierres ainsi prélevées par cet énorme bloc, visible sur la planche XXIII, A, dont la nature du grain est tout à fait différente, et qu'ils ont dû mettre en œuvre dans le nouvel édifice parce qu'ils estimaient trop long de faire venir des pierres brutes de Kračèḥ.

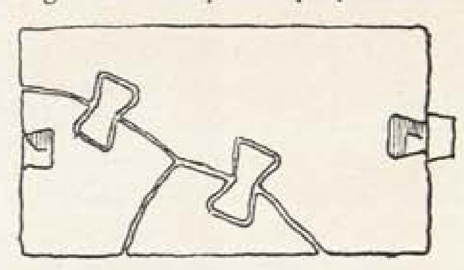


Fig. 22. — PIERRE DE RÉEMPLOI. Face Est.

II. *Conclusions.* — Nous basant sur toutes ces considérations, il est tentant de supposer que l'Àsraṃ Mahà Rosĕi vit le jour très au Nord du Phnoṃ Dà, dans les parages de cet autre édifice qui est son proche parent et par la matière et par la forme, le Kŭk Prâḥ Thăt. Or, la carte géologique de l'Indochine présente une zone de basalte qui s'étend vers le Nord beaucoup plus haut que le Kŭk Prâḥ Thăt, et presque jusqu'à la latitude de Kračèḥ (croquis 23) ; d'autre part, dans son étude sur *Le site primitif du Tchen-la*, M. CŒDÈS nous apprend que l'inscription la plus méridionale de cet ancien pays se trouve à Thma Kré (à une dizaine de kilomètres au Nord de Kračèḥ). Plus bas s'étendait le Fou-nan, et la délimitation approximative entre les deux



Fig. 23. — CROQUIS GÉOLOGIQUE.

contrées suivait selon toute vraisemblance la latitude de Kračĕḥ. Il n'est pas impossible dès lors, que l'Àsraṃ Mahà Rosĕi ait été édifié (à proximité des carrières de basalte) sur le sol du Tchen-la, au moment où leurs souverains vivaient dans la paix nécessaire aux artisans. Ceci reculerait la première fondation de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi jusqu'au début du VI[e] siècle.

Puis survient l'époque troublée de la conquête : Mahendravarman s'empare de Vyādhapura (Bà Phnoṃ, capitale du Fou-nan), et refoule ses ennemis vers le Sud, où la cour s'établit dans la ville de Na-fou-na (encore non identifiée). Īçānavarman, son fils et successeur, achève en 627 la conquête du Fou-nan, et peut-être alors — pour mieux marquer son emprise sur les pays du Sud récemment asservis, — songea-t-il à y transporter le sanctuaire qui jadis avait vu le jour sur le sol de ses pères. Lui-même, ayant fixé sa capitale à Saṃbór du Stŭṅ Sèn, n'avait plus aucun intérêt à retenir près de Kračĕḥ les divinités que ses soldats avaient menées à la victoire ; ceux-ci les garderaient donc avec eux dans les nouveaux pays d'occupation. Or, à cette époque, une ville importante avec des murailles de 8 km. de tour, s'élevait à l'emplacement de l'actuel village d'Aṅkor Bórĕi, — ainsi qu'en témoigne un bloc inscrit, daté de 533 çaka (611 A. D.) trouvé l'an passé près du cœur de la ville. Le Phnoṃ Dà, situé à moins de 2 km. au Sud des remparts, fut tout naturellement choisi comme ermitage : c'est là que vint se grouper, autour du sanctuaire nouvellement rebâti, cet atelier d'artistes fameux qui fit naître de la pierre — entre autres chefs-d'œuvre — le Hari-Hara (aujourd'hui au Musée Guimet), la triade du Pràsàt Phnoṃ Dà, et le Kṛṣṇa des grottes (collection Stoclet).

Il est vrai que cette zone basaltique s'étend loin vers le Sud-Est et rien ne prouve que l'Àsraṃ Mahà Rosĕi n'ait pas été édifié en terre founanaise. Dès lors notre hypothèse serait détruite... Mais par contre, aucune autre n'est viable : d'un côté, il serait invraisemblable de supposer que le transfèrement ait pu être effectué par les conquérants, car ceux-ci probablement se souciaient peu des idoles de leurs vaincus ; devons-nous en conclure que les Founanais eux-mêmes désassemblèrent le temple pour le mettre à l'abri des envahisseurs ? C'est bien improbable, car l'attaque du Tchen-la dut être rapide, et par ailleurs, un peuple — même en déroute — garde jusqu'à la fin l'espoir de reconquérir ses possessions anciennes. D'autre part, on pourrait dire que — la conquête achevée — vainqueurs et vaincus finissent par oublier à la longue leurs mutuels ressentiments ; l'unité se reforme au sein de la nation nouvelle ; arts et coutumes sont assimilés (et ce ne devait pas être difficile en l'occurrence, puisque les deux rivaux avaient subi l'empreinte d'une même civilisation). Dès lors on aurait peut-être oublié les origines de l'Àsraṃ Mahà Rosĕi..., mais nous ne voyons pas quelles raisons psychologiques auraient pu déterminer le transfèrement de ce temple jusqu'aux confins méridionaux du royaume, alors que le centre de l'activité khmère se déplaçait insensiblement vers l'Ouest. Nous préférons nous en tenir à notre première supposition, et

croire — jusqu'à plus ample informé — que l'Àsraṃ Mahà Rosĕi fut un édifice du Tchen-la, et non pas du Fou-nan [1].

Hâtons-nous d'ajouter que cette restitution historique ne repose que sur des hypothèses assez fragiles : les vicissitudes du Fou-nan ne sont elles-mêmes qu'imparfaitement connues, et nous serions présomptueux d'attacher à nos dires la moindre certitude. Tout au plus nous est-il permis de noter — sinon la vraisemblance — du moins la possibilité des faits que nous avançons.

Les résultats de nos réflexions demeurent sujets à discussion ; en les présentant dans cette étude, nous n'avons pas eu d'autre ambition que celle d'avoir suggéré certaines hypothèses nouvelles, qui éveilleront l'attention des chercheurs, et contribueront à documenter les historiens de l'art khmèr.

Références.

AAK. : *Arts et Archéologie Khmèrs* (Groslier), t. II, p. 141-146.

AKP. : *Art Khmèr Primitif* (Parmentier), t. I, p. 124 ss.

EA. : *Etudes Asiatiques* (Goloubew, *Le Hari-Hara...*), t. I, p. 285 ss.

IHJK. : *Inleiding tot de Hindoe-Javaansche Kunst* (Krom).

BEFEO. : *Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient*, t. XXX, p. 585-625 : *Rapport sur une mission archéologique à Java et à Bali* (Marchal).

ASI. : *Archéologie du Sud de l'Inde* (Jouveau-Dubreuil).

HIIA. : *History of Indian and Indonesian Art* (Coomaraswamy).

IK. : *Inventaire descriptif des monuments khmèrs* (Lajonquière).

Comp. : *Complément à l'IK.* (Parmentier), BEFEO., t. XIII, n° 1.

EC. : *Le site primitif du Tchen-la* (Cœdès), BEFEO., t. XVIII, n° 9, p. 1-4.

L'Art présumé du Fou-nan (Parmentier), BEFEO., t. XXXII, p. 183-189.

CAKP. : *Complément à l'AKP.* (Parmentier), BEFEO., t. XXXV, 1, p. 1-100.

---

[1] Il ne semble pas *a priori* qu'on doive différencier les arts de ces deux pays mitoyens, qui — à la même époque — recevaient les mêmes enseignements de l'Inde.

TABLE DES MATIÈRES

LA COMPAGNIE DES INDES NÉERLANDAISES ET L'INDOCHINE

Par W. J. M. BUCH

PRÉFACE.

Ce fut en 1908 que les autorités françaises commencèrent à s'intéresser aux documents, déposés dans les archives des Pays-Bas, concernant l'histoire des pays d'Indochine qui sont actuellement colonies françaises. Cette année-là, le Dr. H. P. N. MULLER fit un voyage dans ces régions. Le Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient le pria à cette occasion de rechercher dans les archives néerlandaises les pièces ayant trait à l'Indochine française. De retour aux Pays-Bas, M. MULLER satisfit à cette requête et put signaler l'existence, aux Archives Nationales de La Haye, de documents nombreux touchant les relations de la Compagnie Néerlandaise des Indes avec l'Indochine. Le Gouvernement général de l'Indochine pria alors le Gouvernement hollandais de faire publier les documents relatifs au Cambodge et au Laos. A la demande du Ministre hollandais des Affaires étrangères, M. MULLER consentit à se charger de cet important travail. Son livre intitulé « La Compagnie des Indes au Cambodge et au Laos » parut dans la série de publications de la « Linschoten Vereeniging ».

Le Gouverneur général de l'Indochine française demanda ensuite à M. MULLER un ouvrage analogue sur l'Annam et le Tonkin. M. MULLER, en collaboration avec le Dr. BIJLSMA, directeur des Archives Nationales, fit rechercher et transcrire les pièces conservées à La Haye et relatives à ces deux pays. Ces copies, faites cette fois pour le compte de l'Indochine française, furent envoyées en dépôt à Hanoi ; M. MULLER, nommé ambassadeur de Hollande à Bucarest, ne pouvait en effet songer à les mettre en œuvre pour les éditer.

Le vif intérêt soulevé par cette question ne diminuait pourtant pas. Comme, en 1928, je cherchais un sujet à traiter pour ma thèse de doctorat, M. BIJLSMA attira mon attention de ce côté et c'est ainsi que, l'année suivante, je pus faire paraître mon étude : *De Oost-Indische Compagnie en Quinam*. J'utilisai en la circonstance les documents inédits déposés à La Haye.

M. MULLER, alors ambassadeur à Prague, ayant pris intérêt à la lecture de mon étude, en parla à l'ambassadeur de France à La Haye, M. KAMMERER, et lui suggéra de me faire traiter de la même manière les documents non utilisés concernant les possessions françaises en Indochine. Ce fut avec plaisir que je

me rendis à la proposition, très honorable pour moi, que m'en fit le Gouvernement français. Le Gouverneur général de l'Indochine, M. Pasquier, s'intéressa vivement à ce projet et mit de généreux subsides à ma disposition. Le Gouvernement français me facilita encore les choses en faisant envoyer en Hollande les copies concernant l'Annam et le Tonkin déposées à Hanoi à l'Ecole Française d'Extrême-Orient; ces documents me furent livrés pour le temps que durerait mon travail.

Pour l'étude des relations compliquées entre l'Annam et le Tonkin, j'eus pour excellent guide l'ouvrage de Maybon, *Histoire moderne du pays d'Annam*. Pour le Cambodge et le Laos, je puisai surtout aux sources recueillies et publiées par M. Muller. Je tirai encore grand profit des diverses publications de M. Cabaton, principalement de son étude : *Les Hollandais au Cambodge au XVIIe siècle*.

Au moment de livrer mon travail à l'impression, il ne me reste plus que l'agréable devoir de remercier tous ceux qui m'ont prêté leur collaboration.

Tout d'abord, je dois exprimer toute ma reconnaissance au Gouvernement français et au Gouverneur général de l'Indochine française qui m'ont fourni les fonds nécessaires pour me livrer à mes travaux. Mes remerciements également à M. Muller à qui revient l'initiative de l'entreprise, à l'ambassadeur de France en Hollande, M. le baron de Vitrolles, ainsi qu'à son prédécesseur, M. Kammerer, qui me soutinrent de leur sympathique intérêt.

Parmi ceux à qui je dois une collaboration scientifique, je nommerai surtout avec gratitude M. R. Bijlsma, directeur des Archives Nationales à La Haye, M. H. Brugmans, professeur à l'Université communale d'Amsterdam, et M. A. Cabaton, professeur à l'Ecole des Langues Orientales de Paris. M. Bijlsma me guida dans mes recherches parmi les documents relatifs à la Compagnie des Indes et se montra toujours disposé à me prêter les lumières de sa vaste érudition en matière d'histoire coloniale. A mon maître respecté, M. Brugmans, je dois de nombreuses et utiles suggestions. M. Cabaton a bien voulu se donner la peine de relire entièrement mon manuscrit et de me fournir la forme correcte de maint terme technique oriental ; à ce savant professeur j'adresse, pour terminer, mes plus vifs remerciements : sa sympathie et son appréciation de mon modeste travail m'ont été d'autant plus précieuses et encourageantes qu'elles étaient le témoignage d'un juge parfaitement compétent.

Bibliographie.

1. *Sources inédites (aux Archives d'Etat à La Haye).*

Bataviaasch uitgaand Briefboek.
Brieven van de Vergadering van Seventienen.
Overgekomen Brieven en Papieren uit Indië.
Resolutiën van den Seventienen.
Resolutiën van Gouverneur-Generaal en Raden.

2. *Sources publiées et littérature contemporaine.*

A. Bogaert, *De droevige schipbreuk van het fluitschip den Arion op de reize uit Japan naar Batavia.* Amsterdam, 1723.

H. T. Colenbrander, *Jan Pietersz. Coen. Bescheiden omtrent zijn bedrijf in Indië.* La Haye, 1919 sqq.

Daghregister gehouden in't Casteel Batavia. La Haye, 1896 sqq.

A. J. C. Geerts, *Voyage du yacht hollandais « Grol » du Japon au Tonkin, 31 janvier — 8 août 1637*, dans les *Excursions et Reconnaissances*, nº 13 (1882).

J. E. Heeres, *Abel Tasman's Journaal.* Amsterdam, 1898.

J. E. Heeres, *Corpus Diplomaticum Neerlandico-Indicum*, dans les *Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië*, 7e série, tome 3 (1907).

Jan Huygen van Linschoten, *Itinerario.* 1579-1592. (Œuvres éditées par la Linschoten-Vereeniging). La Haye, 1910.

Gio. F. de Marini, S. J. *Delle Missioni de'Padri della Compagnia di Gesu nella Provincia del Giappone, e particolarmente di quella di Tungkino.* Rome, 1848.

P. Mijer, *Verzameling van Instructiën, Ordonnantiën en Reglementen voor de Regeering van Nederlandsch-Indië, vastgesteld in de jaren 1609-1836.* Batavia, 1848.

H. P. N. Muller, *De Oost-Indische Compagnie in Cambodja en Laos.* (Œuvres publiées par la Linschoten-Vereeniging). La Haye, 1917.

A. de Rhodes, S. J. *Tungchinensis Historiae libri duo.* Lyon, 1652.

F. W. Stapel, *Pieter van Dam. Beschrijvinge van de Oostindische Compagnie*, livre 1 et livre 2, tome I. (Publié dans les *'s Rijks geschiedkundige publicaties.*) La Haye, 1927-31.

3. *Littérature.*

J. Aalbers, *Rijcklof van Goens.* Groningue, 1916.

E. Baasch, *Holländische Wirtschaftsgeschichte*, 1927.

R. Bijlsma, *De archieven van de Compagnieën op Oost-Indië 1594-1603.* La Haye, 1927.

H. Brugmans en G. W. Kernkamp, *Algemeene Geschiedenis*, 2e éd. Leiden.

W. J. M. Buch, *De Oost-Indische Compagnie en Quinam.* Amsterdam, 1929.

A. Cabaton, *Les Hollandais au Cambodge et au Laos.* Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Aardrijkskundig Genootschap, 1919, p. 596 sqq.

A. Cabaton, *Les Hollandais au Cambodge au XVIIe siècle.* Paris, 1914.

W. Campbell, *Formosa under the Dutch.* Londres, 1903.

H. T. Colenbrander, *Koloniale Geschiedenis.* La Haye, 1925-26.

L. C. D. van Dijk, *Nederlands vroegste betrekkingen met Borneo, den Solo-archipel, Cambodja, Siam en Cochin-China.* Amsterdam, 1862.

E. Diguet, *Les Annamites.* Paris, 1906.

Encyclopaedie van Nederlandsch-Indië. La Haye-Leiden, 1918-...

E. C. Godée Molsbergen, *De stichter van Hollands Zuid-Afrika Jan van Riebeek (1618-1677).* Amsterdam, 1912.

W. P. Groeneveldt, *De Nederlanders in China (1601-1624)*, dans les *Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië*, 6e série, t. 4 (1898).



J. E. Heeres, *Het jacht Grol in Tonkin*, Indische Gids, 1907, t. 2, p. 1537 sqq.

J. K. J. de Jonge, *De Opkomst van het Nederlandsche Gezag in Oost-Indië*. La Haye-Amsterdam, 1862-78.

N. G. van Kampen, *Geschiedenis der Nederlanders buiten Europa*, Haarlem, 1831-1833.

G. C. Klerk de Reus, *Geschichtlicher Überblick der administrativen, rechtlichen und finanziellen Entwicklung der Niederl. O.-I. Cie.* La Haye, 1894.

A. Leclère, *Histoire du Cambodge depuis le 1er siècle de notre ère d'après les inscriptions lapidaires, les annales chinoises et annamites et les documents européens des six derniers siècles.* Paris, 1914.

N. Mac Leod, *De Oost-Indische Compagnie als Zeemogendheid in Azië*. Rijswijk, 1927.

Ch. B. Maybon, *Histoire moderne du pays d'Annam.* Paris, 1919.

J. J. Meinsma, *Geschiedenis van de Nederlandsche Oost-Indische Bezittingen.* Delft, 1872.

H. P. N. Muller, *Azië gespiegeld.* Utrecht-Leiden, 1912-18.

E. Netscher et J. A. van der Chijs, *De munten van Nederlandsch Indië,* dans les *Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*, t. XXXI (1864).

O. Nachod, *Die Beziehungen der Niederländisch-Ostindischen Compagnie zu Japan.* Rostock, 1897.

P. Pasquier, *L'Annam d'autrefois.* Paris, 1907.

Realia. Register op de generale resolutiën van het kasteel Batavia. Leiden, 1882.

M. A. Rhede van der Kloot, *De gouverneurs-generaal en commissarissen-generaal van Nederlandsch-Indië (1610-1888) historisch en genealogisch beschreven.* La Haye, 1891.

F. W. Stapel, *Geschiedenis van Nederlandsch-Indië.* Amsterdam, 1930.

F. W. Stapel, *Geschiedkundige atlas van Nederland (de Kolonieën).* La Haye, 1928.

P. A. Tiele, *De Europeërs in den Maleischen Archipel (1509-1623)*, dans les *Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië*, 4e série, t. I (1877)-5e série, t. II (1887).

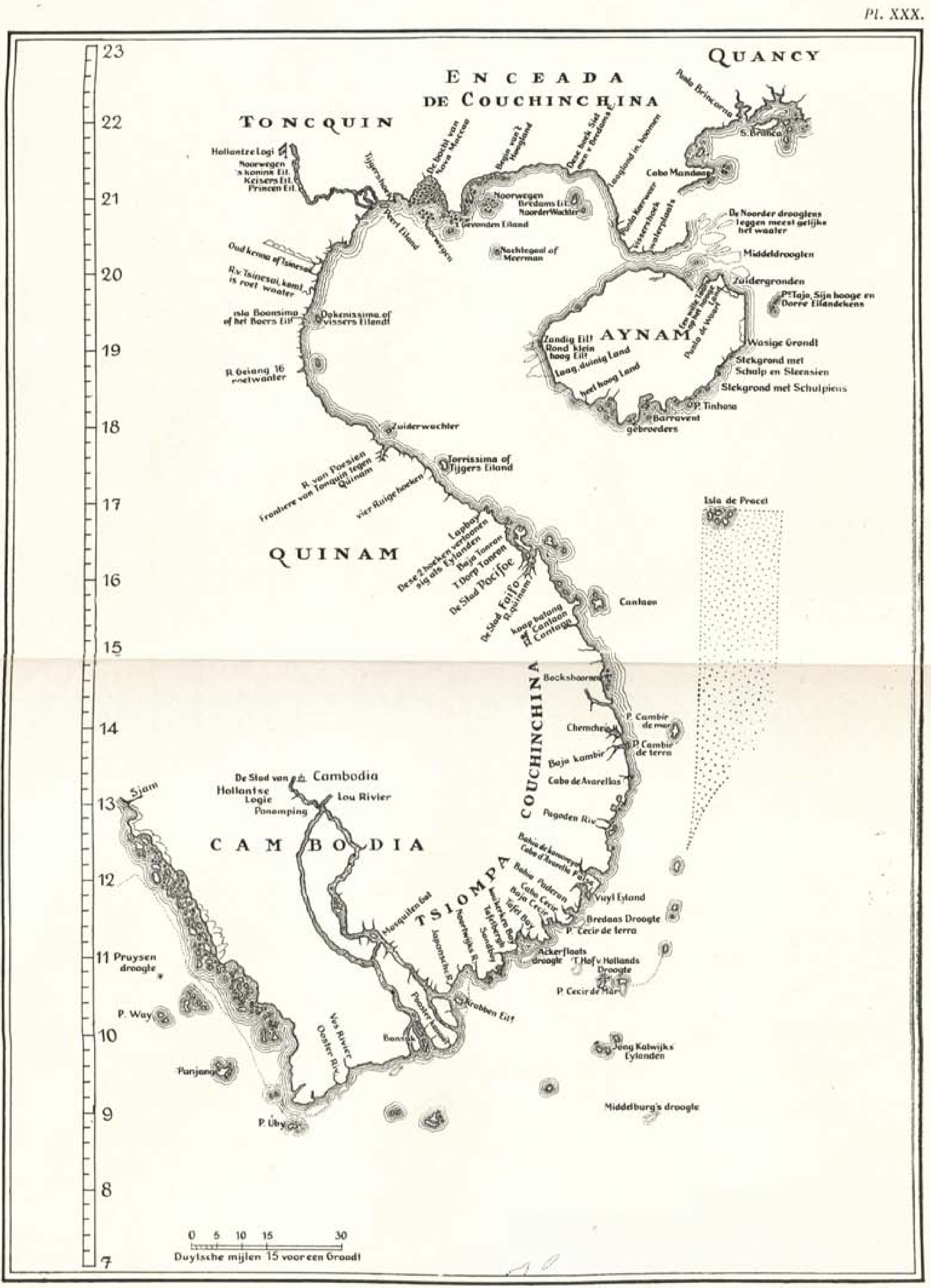
P. A. Tiele — J. E. Heeres, *Bouwstoffen voor de Geschiedenis der Nederlanders in den Maleischen Archipel.* La Haye, 1886-95.

F. Valentijn, *Oud- en Nieuw Oost-Indiën*, 1726.

Vivien de Saint-Martin, *Dictionnaire de géographie.* Paris, 1879-1895.

J. A. B. Wiselius, *De Franschen in Indo-China.* Zalt-Bommel, 1878.

H. Yule and A. C. Burnell, *Hobson-Jobson. A Glossary of Colloquial Anglo-Indian words and phrases and of kinderd terms.* Londres, 1903.



Carte de l'Indochine en 1658-1659. (Copie, faite au XVIII[e] siècle, d'une carte déposée aux Archives d'Etat à La Haye.)

Chapitre I.

La Compagnie des Indes Orientales.

Les relations entre les Indes et l'Europe datent d'une époque bien antérieure à la découverte de la route maritime des Indes. Par Malacca et le Golfe Persique, puis, par l'Asie mineure ou l'Egypte, les épices des Indes arrivaient en Europe. La prise de Constantinople, en 1453, amena un grand changement, car les Turcs, les nouveaux maîtres de ce centre commercial de l'Europe orientale, s'efforçaient d'élever des obstacles sur le passage des marchands.

A partir de ce moment, les intéressés durent s'ingénier à trouver de nouvelles voies de communication, et il n'est nullement étonnant que quelques-uns, comme les Italiens, considérant la forme sphérique de la terre, aient cherché à gagner les Indes en partant de Gibraltar et en naviguant vers l'Ouest. Cette façon de résoudre la difficulté, théoriquement, n'était pas fausse. Appliquée par le Génois Christophe Colomb, au service de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, elle aboutit à la découverte de l'Amérique, que Colomb prit, à tort, pour les Indes ; si bien que, de nos jours encore, l'archipel situé entre les deux Amériques porte le nom d'Indes occidentales.

Quelque gloire que se soient acquise les Espagnols par la découverte de terres inconnues, l'honneur d'avoir trouvé la route maritime des Indes revient aux Portugais. Tout d'abord, le zèle de la foi fut le principal mobile de leurs voyages le long de la côte occidentale d'Afrique ; ils voulaient combattre jusqu'en Afrique les Maures, qu'ils avaient déjà chassés du Portugal. A ce but se joignit bientôt la considération des intérêts commerciaux servis par ces expéditions. Les navigateurs se virent puissamment soutenus par le prince Henri, fils cadet du roi Jean I, à qui son zèle pour les choses maritimes valut le surnom de « Navigateur ». Quelques années avant sa mort, les îles du Cap Vert tombèrent aux mains des Portugais, qui, l'année même de sa mort (1460), atteignirent le Cap Sierra Leone.

S'avançant toujours vers le Sud, les Portugais poursuivent leurs voyages et, en 1471, franchissent l'équateur. Provisoirement, ils s'en tinrent là, mais le roi Jean II (1481-95) poussa plus avant l'œuvre de Henri le Navigateur.

Ce fut enfin par suite d'un heureux hasard que Barthélemy Diaz découvrit, en 1486, le Cap de Bonne-Espérance. Poussé par une tempête vers la pointe extrême de l'Afrique méridionale, il reconnut, avec stupéfaction, que la terre se trouvait au Nord par rapport à lui. Il baptisa cette pointe du nom de « Cap des tempêtes », mais le roi substitua avec juste raison à cette dénomination celle de « Cap de Bonne-Espérance » ; car, dès lors, on pouvait espérer arriver aux Indes par cette route.

On ne tarda pas à sentir le besoin d'un arrangement qui permît aux deux peuples explorateurs d'éviter un conflit. A la demande de Ferdinand d'Aragon

et d'Isabelle de Castille, cet arrangement fut établi par le pape Alexandre VI qui, dans sa « Bulle de Partage » du 3 mai 1493, partagea la terre en deux hémisphères délimités par une ligne allant du Pôle Nord au Pôle Sud, en passant par un point situé à cent lieues à l'Ouest des Açores et des Iles du Cap Vert. Tout ce qui était à l'Ouest de cette ligne appartiendrait à l'Espagne ; ce qui était situé à l'Est, au Portugal. Ce dernier pays jugea néanmoins que cet arrangement était à son désavantage et ouvrit avec l'Espagne des négociations qui aboutirent au traité de Tordesillas. Suivant ce traité, conclu le 7 juin 1494, tout ce qui était situé à l'Est du 31ᵉ degré de longitude, méridien de l'Ile de Fer, la plus occidentale des Canaries, serait attribué au Portugal, qui naviguerait exclusivement vers l'Est en contournant l'Afrique, tandis que tout ce qui était à l'Ouest de ce méridien reviendrait à l'Espagne, qui ne naviguerait que dans la partie Ouest.

Le roi Jean II de Portugal ne vécut pas assez pour voir la découverte des Indes par ses sujets. Mais son successeur, Emmanuel le Grand, poursuivit énergiquement l'œuvre d'exploration ; il eut la joie de voir, sous son règne, Vasco de Gama partir de Lisbonne, le 8 juillet 1497, et aborder le 20 mai 1498, à Calicut, sur la côte occidentale de l'Inde en deçà du Gange.

Après que Vasco de Gama eut accompli son œuvre de pionnier, les Portugais tournèrent les yeux vers un double but : se rendre maîtres du commerce dans les terres nouvellement découvertes par eux, et en convertir les habitants au christianisme. Leur influence en Orient s'étendit continuellement, et, dès 1501, le roi de Portugal prenait le titre de « Seigneur de la Navigation, du Commerce et des Conquêtes en Orient ». Tout ce que le Portugal acquérait en territoire était, en effet, considéré comme du domaine de la Couronne ; le roi était représenté aux Indes par un vice-roi, dont la résidence était à Goa, et sous l'autorité duquel tombaient les expéditions maritimes dès qu'elles avaient doublé le Cap de Bonne-Espérance. La Couronne se réservait le monopole des produits les plus lucratifs, tandis que, pour les autres articles, les particuliers pouvaient en confier des cargaisons aux vaisseaux de la marine royale. Un commerce florissant fut, en Portugal, la conséquence des expéditions aux Indes ; Lisbonne devint le grand entrepôt des produits d'Orient.

Parmi les territoires où s'établirent les Portugais, il faut aussi compter l' « Inde au delà du Gange » (Indochine). Les fréquentes querelles entre des marchands Portugais et Malais eurent en particulier comme conséquence le départ pour Malacca d'une flotte portugaise qui s'empara de la presqu'île en 1511. Un des avantages attachés par les Portugais à la possession de ce point fixe sur la péninsule indochinoise, fut qu'ils purent désormais se mêler aux relations commerciales entre la Chine et le Japon.

Cependant, les Espagnols se présentèrent en concurrents dans les régions orientales. Le traité de Tordesillas fut insuffisamment observé, et, en 1519, le gouvernement espagnol chargea Magellan de chercher la route des Indes. Dans cette expédition, qui fut le premier voyage autour du monde, Magellan

aborda aux Philippines, dont il prit possession au nom de l'Espagne. Les différends qui s'élevèrent à ce sujet avec le Portugal furent réglés par un traité en 1529 : l'Espagne abandonna les Moluques au Portugal et retint les Philippines.

La suite des événements qui se déroulèrent en Europe amena enfin un accord de longue durée entre les deux puissances commerciales et colonisatrices de la Péninsule pyrénéenne. En effet, la maison de Bourgogne, qui, au moyen-âge, avait fourni ses rois au Portugal, était près de s'éteindre. A Emmanuel le Grand succéda son fils, Jean III (1521-1557) et, à celui-ci, son petit-fils, Sébastien (1557-1578), qui mourut sans postérité, de sorte qu'à sa mort la couronne échut au vieux cardinal Henri, le dernier survivant de l'ancienne dynastie. A la mort d'Henri, Philippe II d'Espagne fit valoir ses prétentions au trône de Portugal, en qualité de fils de Charles V et d'Isabelle, fille d'Emmanuel le Grand. D'autres prétendants, parmi lesquels Catherine, petite-fille d'Emmanuel le Grand, n'avaient aucune chance contre le puissant monarque espagnol, et, en 1581, celui-ci put recevoir l'hommage de ses sujets portugais.

L'unité politique de l'Espagne et du Portugal ne laissa pas d'avoir des conséquences pour un peuple dont le roi Philippe regardait les sujets comme siens. Cette unité amenait, en effet, une véritable révolution dans le système commercial des Pays-Bas. L'activité commerciale de ce peuple consistait principalement dans le transport des marchandises et des produits des Indes qui, depuis les voyages des Portugais, arrivaient sur le marché de Lisbonne et étaient transportés dans toute l'Europe par les vaisseaux néerlandais. Or, depuis 1568, l'attitude des Hollandais vis-à-vis du roi d'Espagne, était celle de la rébellion armée ; une partie des Provinces-Unies avait même, en 1581, cessé de reconnaître son autorité royale ; si donc, grâce à sa domination nouvellement conquise sur le Portugal, le roi d'Espagne réussissait à atteindre les Hollandais dans leurs intérêts commerciaux, il supprimait du coup les principales sources de leur force active et de leur capacité de résistance, et il pouvait espérer les voir bientôt renoncer à lutter contre lui.

En conséquence, le roi Philippe confisquait, en 1585, tous les vaisseaux hollandais qui se trouvaient dans les ports d'Espagne et du Portugal. Toutefois les Espagnols, qui ne pouvaient facilement se passer des marchands hollandais, ne tardèrent pas à fermer les yeux sur l'entrée dans leurs ports des vaisseaux venant des Pays-Bas ; mais, en 1595, les vexations reprirent. Cette fois encore, la confiscation des navires fut levée, mais les Hollandais étaient depuis longtemps excédés de ces agissements. Les menaces répétées, les continuelles tribulations et l'état d'insécurité qui en résultait avaient inspiré aux Néerlandais le projet de naviguer eux-mêmes jusqu'aux Indes, pour procurer à leur propre pays les produits nécessaires (1).

(1) L'opinion du Prof. G. J. Preusz, *Die Niederländer und ihre erste Indienfahrt* (Breslau, 1911) suivant laquelle les difficultés commerciales des Hollandais n'auraient pas été la cause de leurs efforts pour découvrir eux-mêmes la route des Indes, a été combattue par le Prof. Dr. P. J. Blok dans le *Museum*, 1912, colonnes 341-342, et dans les *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde*, 193, p. 102-120.

D'abord on essaya d'atteindre les Indes en longeant la côte Nord de l'Asie. Depuis 1578 les Hollandais avaient appris à connaître la mer Blanche où les conduisaient leurs relations commerciales. Leur espoir était maintenant que la côte septentrionale de l'Asie ne s'étendît pas très loin à l'Est et qu'on pût bientôt mettre le cap sur le Sud. On pourrait en ce cas atteindre les Indes sans se heurter en route à des navires espagnols ou portugais.

Jusqu'à trois fois des expéditions vers l'extrême Nord furent mises sur pied dans ce but. La première partit en juillet 1594 et les conditions atmosphériques le long de la côte septentrionale de l'Asie furent si favorables qu'au retour on résolut de renouveler la tentative et d'envoyer, l'année suivante, une nouvelle expédition. Ainsi, en 1595, on fit partir une flotte de sept navires; mais les glaçons rendant la route impraticable, il fallut rebrousser chemin. En 1596, deux vaisseaux furent encore équipés; mais ils ne réussirent pas non plus à trouver un passage, et, après un hivernage forcé à Kola et à la Nouvelle-Zemble, durent revenir à leur point de départ.

Cependant les Hollandais avaient commencé à utiliser à leur tour les routes des Indes, si longtemps suivies par les seuls Portugais, en contournant le Sud africain. La connaissance théorique de ces routes ne leur faisait pas défaut; des Hollandais, qui avaient fait le voyage des Indes au service des Portugais, avaient à leur retour communiqué leurs observations. Ainsi, Dirck Gerritsz. Pomp, parti en 1555 pour Lisbonne, y avait pris service, en 1568, sur un vaisseau en partance pour les Indes. Deux fois il était allé en Chine et au Japon et était revenu en 1590 à Enkhuizen, sa ville natale, où il fut connu désormais sous le nom de Dirck Gerritsz. China. Il communiqua ses informations sur les Indes à l'éditeur Lucas Jansz. Waghenaer, qui publiait un livre contenant des cartes marines.

L'activité de Jan Huyghen van Linschoten fut de la plus grande importance pour la connaissance des Indes aux Pays-Bas. Il s'embarqua très jeune pour le Portugal, où il entra bientôt au service d'un ecclésiastique. Celui-ci, ayant été nommé archevêque de Goa, Jan le suivit dans l'Hindoustan. A son retour dans sa patrie, il publia deux ouvrages : le *Journal de Voyage* et l'*Itinerario*. Ce dernier, une description encyclopédique de l'Inde, pour laquelle il puisa dans ses observations personnelles, et dans les sources portugaises, devint célèbre et fut traduit en français, allemand, anglais et latin [1].

Les indications de Linschoten furent utilisées par le géographe Petrus Plancius, prédicant d'origine flamande, qui, en 1585, s'était établi à Amsterdam, où il éditait des cartes du monde, et qui contribua à préparer les expéditions envoyées par les Pays-Bas à la recherche de la route maritime des Indes.

---

[1] L'*Itinerario* a été publié en 1910 par le Prof. Dr. H. Kern, dans les *Werken van de Linschoten vereeniging* (Ouvrages de l' « Association Linschoten »). Cette association a pour but d'éditer le texte original d'œuvres rares ou inédites : relations de voyages par terre et par mer et descriptions géographiques.

Cependant le côté pratique de l'affaire fut pris en main par un certain nombre de marchands. Ils formèrent, sous le nom de « Compagnie des voyages lointains », une association au capital de 290.000 florins. On équipa quatre navires qui, sous la conduite de Cornelis de Houtman, quittèrent, en avril 1595, la rade de Texel pour se rendre aux Indes, en contournant la côte africaine. Pour éviter de tomber dans les établissements portugais, ces navires se dirigèrent, non vers l'Inde, mais vers l'île de Java, où ils jetèrent l'ancre le 23 juin 1596. Ce premier voyage ne rapporta pas d'avantages très appréciables; les maladies décimèrent l'équipage, si bien que le chef de l'expédition se vit contraint de brûler un des navires, n'ayant plus le nombre suffisant d'hommes d'équipage pour le service des quatres bâtiments. Le 14 août 1597, les trois vaisseaux restants étaient de retour en rade de Texel.

A côté de la « Compagnie des voyages lointains », une « Nouvelle Compagnie » fut formée par plusieurs marchands qui commencèrent à leur tour à équiper des vaisseaux. La « Compagnie des voyages lointains » se décida à les racheter. L'entreprise, ainsi agrandie, porta désormais le nom de « Vieille Compagnie ». Elle arma une flotte de huit navires, à la tête desquels Jacob van Neck prit la route des Indes, le 1er mai 1598.

En 1599, une troisième expédition fut organisée par la « Vieille Compagnie ». C'étaient trois vaisseaux commandés par Steven van der Hagen. Un quatrième voyage fut entrepris par deux flottilles : l'une, de quatre navires, partit en 1599, sous la direction de Jacob Wilkens; l'autre, de six vaisseaux, commandés par Jacob van Neck, en 1600. Cette même année, la « Vieille Compagnie » envoya encore deux flottilles, l'une de trois vaisseaux, sous le commandement de Wolphert Hermanszoon, l'autre, comptant quatre bâtiments, sous celui de Jacob van Heemskerk.

Tandis que la « Vieille Compagnie » prenait vigoureusement en main le commerce des Indes, on vit, en 1599, se créer à Amsterdam une nouvelle association, la « Nouvelle Compagnie Brabançonne », fondée principalement par des marchands venus des provinces du Sud s'établir à Amsterdam. En 1599, elle envoya aux Indes quatre navires et deux l'année suivante.

Dès l'automne de l'année 1600, la « Vieille Compagnie » et la « Nouvelle Compagnie Brabançonne » se réunissaient sous le nom de « Première Compagnie réunie des Indes orientales, à Amsterdam ».

A la même époque, les marchands de Moucheron et Ten Haeff formaient en Zélande deux nouvelles associations, qui se fondirent en 1600, et devinrent la « Compagnie réunie zélandaise ».

Dans la ville hollandaise de Delft paraît, en 1601, la « Compagnie Delftoise des Indes orientales » (1).

De même, à Rotterdam, à Hoorn et à Enkhuizen, des entreprises semblables se fondent ou se préparent.

(1) Dr. Bijlsma, *De Archieven van de Compagnien op Oost-Indië, 1594-1603*, passim.

Il fallut aviser à empêcher que le prix des produits des Indes ne montât trop par suite de la concurrence entre ces diverses associations et celles qui pouvaient éventuellement se former encore. A cette fin, et aussi pour lutter avec plus d'avantage contre les Portugais aux Indes, quelques hommes d'Etat considérables, entre autres le Prince Maurice et le Grand Pensionnaire Jan van Oldenbarnevelt, décidèrent en 1602 d'autoriser la fondation d'une «Compagnie des Grandes Indes». Cela mettait fin à l'existence des «Premières Compagnies», comme on désigne les associations érigées avant 1602 pour la navigation aux Indes; ces associations se réunirent à la «Compagnie des Grandes Indes» dont l'organisation intérieure portait les caractéristiques de son origine, par exemple sa division en «Chambres».

Suivant les lettres d'octroi, accordées le 20 mars 1602 par les États généraux des Pays-Bas, la «Compagnie des Grandes Indes» que, désormais, nous nommerons simplement la «Compagnie», recevait le monopole du commerce dans les pays situés à l'Est du Cap de Bonne-Espérance jusqu'au détroit de Magellan, et cela pour l'espace de 20 ans. Cette durée pouvait cependant être prolongée et l'a été continuellement.

Dans la limite de ces territoires, la Compagnie pouvait, au nom des États généraux, conclure des pactes, se permettre des faits de guerre, prendre possession de terres, construire des forteresses, nommer des fonctionnaires, battre monnaie. Elle formait donc, en un certain sens, un État dans l'État; néanmoins elle reconnaissait la suprématie de l'État Néerlandais auquel elle restait attachée par un lien officiel, comme on en peut juger par certains règlements: ses fonctionnaires, excepté les administrateurs de la Compagnie, devaient prêter serment de fidélité à l'État; les directeurs responsables devaient, tous les dix ans, rendre compte de leurs actes aux États généraux et aux actionnaires; la Compagnie était tenue de combattre de toutes façons les ennemis de l'État.

Toute personne pouvait librement prendre des actions de la Compagnie, jusqu'à n'importe quelle somme. Bientôt on eut réuni un capital de 6.500.000 florins qui fut principalement employé à racheter les biens des premières compagnies.

La Compagnie était divisée en six Chambres: celle d'Amsterdam, celle de Zélande, dont Middelbourg était le siège, celle de Delft, de Rotterdam, de Hoorn et d'Enkhuizen. La Chambre d'Amsterdam fournissait la bonne moitié du capital commun; celle de Zélande, environ un quart, chacune des autres Chambres, à peu près un seizième. Les Directeurs (*Bewindhebbers* ou *Majores*) des Premières Compagnies gardèrent leurs fonctions dans la «Compagnie des Grandes Indes». Ils étaient 76 (1). Mais l'article 24 des lettres

(1) On en admettait 73 autrefois; voy. pourtant Dr. W. Stapel dans les *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde*, 1927, p. 14 et suiv.

d'octroi décidait qu'on ne remplirait pas les places vacantes parmi les Directeurs jusqu'à ce que la mort ou les démissions eussent réduit leur nombre à 60. A partir de ce moment, dès qu'il y aurait une vacance dans une Chambre, les Directeurs présenteraient les noms de trois membres nouveaux au choix des États de la province où la Chambre en question avait son siège. Sur les 60 Directeurs, 20 formaient la Chambre d'Amsterdam, 12 celle de Zélande, et chacune des autres Chambres comptait 7 membres. Pour être éligible comme Directeur, on devait être grand actionnaire, c'est-à-dire qu'on devait posséder au moins pour 5.000 florins d'actions. Pour les Chambres de Hoorn et d'Enkhuizen, la moitié de cette somme suffisait. L'administration ordinaire de la Compagnie était confiée à l'assemblée des « Dix-sept » (*de Heeren zeventien*). La Chambre d'Amsterdam comptait 8 membres dans cette administration, celle de Zélande 4, chacune des autres Chambres 1, et le dix-septième membre était nommé par les Chambres de Zélande, de Delft, de Hoorn et d'Enkhuizen. Chaque Chambre faisait le commerce pour son compte, équipait elle-même ses vaisseaux et en nommait les officiers, fixait la quantité des marchandises à rapporter des Indes et les mettait elle-même aux enchères à l'arrivée. Les « Dix-sept » prenaient les mesures concernant la flotte entière des navires partant pour les Indes, nommait l'amiral et décidait des prix de vente. Les questions traitées par les « Dix-sept » dans leurs réunions étaient d'abord discutées par les Chambres séparées dont les représentants arrivaient au Conseil des Dix-sept avec des ordres précis.

A cette centralisation aux Pays-Bas, une centralisation aux Indes ne pouvait provisoirement correspondre. La plus haute autorité reposait ici entre les mains du Commandant en chef de la flotte qui venait d'arriver. Il n'existait pas encore de point fixe où les Directeurs pussent envoyer leurs ordres, ni d'autorité stable pour les mettre à exécution. La différence entre la période des Premières Compagnies et le nouvel état de choses consistait seulement en ceci qu'il ne pouvait partir à destination des Indes qu'une seule flotte à la fois et sous un commandement unique [1].

Cependant, le besoin d'une centralisation analogue à celle qui existait en Hollande se faisait de plus en plus sentir aux Indes, surtout depuis que les agissements de la Compagnie n'étaient plus simplement de nature commerciale. Il se faisait en ce pays des acquisitions de territoire, d'où résultaient des droits de souveraineté à exercer. Cette centralisation d'autorité aux Indes fut accomplie quand, le 1er septembre 1609, les Directeurs décidèrent de placer à la tête de l'administration aux Indes un Gouverneur général. Cette décision fut confirmée par les Etats généraux qui, dans leur séance du 29 novembre 1609, conférent ce poste à Pieter Bot. Le nouveau fonctionnaire, qui s'embarqua pour les Indes à la fin de janvier 1610, y apportait en même temps la

(1) Colenbrander, *Koloniale Geschiedenis*, II, 93.

nouvelle que les Etats généraux avaient conclu avec l'Espagne une suspension d'armes de douze ans.

A mesure que grandissait aux Indes le prestige de la Compagnie, la position du Gouverneur général acquérait plus d'importance. Avec le temps la Compagnie se vit rangée au nombre des grandes puissances asiatiques, et le Gouverneur général put, dans un certain sens, se considérer comme le chef d'un grand royaume. Pour les princes d'Asie il était l'homme qui décidait de tout en maître, quoique souvent ces princes se rendissent compte qu'il n'était que le serviteur d'un groupe de Messieurs des Pays-Bas. C'est ainsi qu'une fois, un roi du Cambodge refusa une lettre du Gouverneur général dans laquelle celui-ci s'était permis de le traiter de « frère » et d' « ami ».

La position de la Compagnie des Indes fut grandement fortifiée par suite des travaux du célèbre Jan Pietersz. Coen, Gouverneur général de 1618 à 1623 et de 1627 à 1629. En tant que Directeur général du commerce, il s'était déjà fait connaître comme un chef de grande habileté, et comme Gouverneur général il se révéla l'homme par excellence capable de donner à la Compagnie des Indes une assiette solide.

Il n'était encore Gouverneur que depuis peu, quand on entra en guerre ouverte avec les Anglais. Ils avaient fondé leur Compagnie des Indes orientales en 1600 avant les Néerlandais, et possédaient déjà, du temps de Coen, plusieurs comptoirs aux Indes. Entre ces deux concurrents la lutte ne pouvait longtemps se faire attendre. Elle éclata en 1618. Le prince de Bantam fit cause commune avec les Anglais contre les Hollandais. Leur attaque se porta contre la factorerie établie à Jacatra, état vassal de Bantam.

Tandis que Coen partait avec la flotte pour les Moluques, afin de chercher du secours, les Anglais commençaient à attaquer le fort de la Compagnie à Jacatra. Cependant le prince de Bantam ne désirait point voir la forteresse aux mains des Anglais, mais préférait s'en emparer lui-même. Le gouvernement de Bantam exigea donc que le fort lui fût livré avec ses dépendances; mais les conditions de cette reddition étaient si dures pour les Hollandais que ceux-ci, après plusieurs négociations infructueuses, résolurent enfin de se défendre jusqu'au bout. Sur ces entrefaites, arriva Coen avec une flotte de 16 navires pour délivrer le fort; les troupes de Bantam furent chassées et poursuivies, Jacatra fut dévasté. Sur les monceaux de ruines, Coen fonda une ville que les Dix-sept nommèrent Batavia. Ce fut le premier établissement fixe de la Compagnie à Java et désormais la résidence du Gouverneur général, par conséquent le siège du Gouvernement suprême des Indes.

Coen avait triomphé des Anglais dont il était l'ennemi acharné. Ce ne fut donc pas pour lui un médiocre désappointement que d'apprendre, le 27 mars 1620, que les Directeurs avaient passé avec les Anglais un accord pour la collaboration des deux Compagnies. Suivant cet accord, chacune des deux Compagnies participerait aux bénéfices de l'autre pour un tiers, tandis que la

direction des affaires de la guerre appartiendrait à un Conseil de Défense où chaque partie serait représentée par quatre membres.

Cette collaboration des deux compagnies rivales ne donna pas de très bons résultats, et de graves conflits vinrent bientôt troubler la paix. L'attitude hostile de Coen vis-à-vis des Anglais ne contribua pas peu à gâter la bonne intelligence. Ses sentiments à leur égard se font assez jour dans sa lettre du 11 mai 1620 aux Directeurs. « Les Anglais », dit-il, « vous doivent une fière reconnaissance, car ils étaient en train d'évacuer d'eux-mêmes la place, et vous les avez réinstallés au beau milieu des Indes. »

De fait, il ne faisait généralement pas bon avoir Coen pour adversaire. Une rébellion dans l'île de Banda fut réprimée par lui avec une cruauté révoltante. La population de l'île, à part ceux qui avaient réussi à s'échapper, fut massacrée ou réduite en esclavage. Les Hollandais, en bons Hollandais du XVIIe siècle, n'étaient guère enclins à la sentimentalité vis-à-vis des indigènes, dès lors que leurs intérêts financiers étaient en jeu. Pourtant, cette manière d'agir de Coen leur parut dépasser les bornes, et les Directeurs de la Compagnie lui firent savoir qu'il aurait pu user d'un peu plus de modération.

La collaboration des deux Compagnies, anglaise et hollandaise, qui dès le début était une absurdité, devint de plus en plus épineuse. Elle prit fin en 1627, quand le président anglais déclara avoir reçu l'ordre exprès de s'établir à Bantam et d'y faire le commerce indépendamment des associés. De Bantam, les Anglais continuèrent longtemps à mener la concurrence contre les Néerlandais, mais ils finirent par avoir le dessous dans l'archipel. Jan Pietersz. Coen mourut en 1629 au milieu d'une lutte sans merci contre l'état javanais de Mataram. Son œuvre, toutefois, lui survécut et fut poursuivie par une série d'énergiques Gouverneurs généraux.

L'œuvre colonisatrice de la Compagnie des Indes prit son grand essor sous le Gouverneur général Antoine van Diemen (1636-1645). Il reconstruisit Batavia et en fit une digne capitale de l'empire néerlandais aux Indes. La population de Batavia, qui comptait en ce temps 9.000 âmes, comprenait des indigènes, des Chinois et environ 3.000 Hollandais. Ces derniers n'étaient pas exclusivement des fonctionnaires de la Compagnie ; il se mêlait aussi parmi eux des « citoyens libres », c'est-à-dire des Hollandais travaillant pour leur propre compte. Quelque jaloux que fussent les Directeurs de leur monopole, ils y renonçaient, de temps en temps, quand il ne s'agissait que du trafic entre territoires asiatiques. Leur intention première avait été d'établir aux Indes des colonies de Hollandais, qui pussent pourvoir aux besoins des fonctionnaires de la Compagnie résidant aux Indes, de façon à réduire le nombre des articles importés de Hollande. Ces colons auraient comme moyen d'existence le commerce dans l'intérieur du pays. Coen, surtout, avait préconisé ce système de faire participer des « citoyens libres » à l'activité économique aux Indes. Quand il avait été nommé Gouverneur général, il avait obtenu des Directeurs le pouvoir d'accorder les privilèges de « citoyens libres » aux marins, soldats

et marchands, à l'expiration de leur temps de service dans la Compagnie. On leur permit d'abord de s'établir aux Moluques et d'y exercer le commerce du riz, du sagou, de l'huile, du bois, du sel, des bestiaux ainsi que des cotonnades fournies par la Compagnie [1]. Avec le temps une plus grande liberté fut concédée aux « citoyens libres ».

Un événement qui contribua beaucoup à développer l'activité de la Compagnie des Indes fut la conquête de Malacca sur les Portugais en 1641. Les possessions des Portugais dans les Indes orientales se trouvèrent désormais séparées de leurs colonies de l'Hindoustan, et le commerce de Malacca se transporta en grande partie du côté de Batavia.

A l'instigation de van Diemen, Abel Tasman fit son célèbre voyage au cours duquel il découvrit la Nouvelle-Zélande et la Tasmanie. Un second voyage amena la découverte de plusieurs points du continent australien.

Peu à peu, la Compagnie s'était créé aux Indes, aussi bien qu'en Hollande, une organisation stable et possédait, sur le terrain du commerce et sur celui du droit public, ses institutions et ses organes.

Parmi les fonctionnaires de la Compagnie on distinguait les rangs suivants : assistant, sous-marchand, marchand, marchand de première classe. Seuls ceux qui étaient arrivés au grade de marchand de première classe pouvaient être nommés à des postes importants comme celui de Conseiller des Indes, de Gouverneur ou de chef d'une grande expédition militaire. A la tête de ces expéditions on plaçait plus souvent un civil qu'un militaire. L'élément civil prédominait aux Indes.

Le Conseil des Indes se composait, en principe, de dix membres : le Gouverneur général, le Directeur général, pour les questions commerciales ; le Visiteur général, chargé de contrôler les livres des commerçants avant qu'ils fussent présentés au Directeur général ; le Directeur des affaires militaires ; le Directeur des affaires maritimes ; le Procureur général, qui remplissait dans les affaires de justice le rôle d'accusateur public, et les Directeurs des Moluques, de Banda, d'Amboine et de Ceylan. Ces quatre derniers, lorsqu'ils résidaient dans leur gouvernement, ce qui était généralement le cas, étaient suppléés par des « Conseillers extraordinaires des Indes ». Le Gouverneur général était en même temps Gouverneur de Batavia et de ses dépendances. Des Gouverneurs étaient à la tête des territoires sur lesquels la Compagnie exerçait son autorité, tels que : Amboine, Ceylan, le Cap de Bonne-Espérance, Formose. Des Directeurs ou Présidents étaient à la tête des comptoirs de la Compagnie, par exemple au Japon, au Tonkin, au Siam, au Cambodge. Immédiatement, au-dessous du Gouverneur, ou du Directeur de comptoir venait le « Second ». Chacun de ces Gouverneurs et de ces chefs de comptoir, ainsi que les capitaines de navires, avaient auprès d'eux un Conseil où prenaient place les plus hauts fonctionnaires. Les décisions étaient donc prises

(1) Huibers, *Jan Pietersz. Coen*, 35.

par les Conseils du comptoir, par les Conseils navals, etc., de même que les résolutions émanant du Gouvernement de Batavia étaient prises par le Gouverneur général et son Conseil.

Les appointements du personnel de la Compagnie étaient établis comme l'étaient généralement ceux des fonctionnaires au XVIIe siècle. Le traitement du Gouverneur général était de sept à huit cents florins par mois ; un marchand de première classe touchait 120 fl. ; un sous-marchand, 40 fl. Pourtant les employés de la Compagnie disposaient par ailleurs d'autres sources de bénéfices, d'une nature moins honorable, et les mesures prises par les Directeurs pour prévenir ces pratiques clandestines n'étaient guère efficaces. Les contrats de service étaient à la vérité de courte durée, pour quatre ou cinq ans, de sorte qu'on pût se débarrasser promptement de gens malhonnêtes ; mais un contrôle sérieux n'aurait pu être exercé que par les soins d'un fonctionnaire des Indes, ou d'une administration locale, qui ne fût pas lui-même atteint par la corruption. Encore, les fonctionnaires devaient, à leur entrée en charge, jurer de ne point se rendre coupables de trafiquer pour leur compte personnel, mais le mal était si répandu que ceux-là seuls étaient punis dont les excès passaient toute mesure ou qui, pour d'autres raisons, avaient encouru le mécontentement de leurs supérieurs Ces malhonnêtetés et ces abus ont fini par contribuer grandement à la dissolution de la Compagnie vers la fin du XVIIIe siècle [1].

Contrairement aux Portugais, aux Espagnols et aux Français, les Hollandais ont fait relativement peu d'efforts pour convertir les indigènes. Pour autant qu'ils s'y appliquèrent, ce fut pour propager le protestantisme, et cela seulement dans les régions entièrement sous la domination de la Compagnie, comme Amboine et Formose. Dans cette dernière île, le succès de la mission fut assez grand.

L'activité commerciale de la Compagnie consistait surtout en l'achat de produits indigènes destinés à l'Europe, produits qui se payaient en argent ou en marchandises de provenance européenne ; de plus, elle participait au trafic entre les divers pays orientaux où elle avait des territoires ou des relations commerciales. Ainsi elle importait au Tonkin l'argent du Japon, tandis qu'elle exportait au Japon la soie du Tonkin.

L'exportation en Orient de marchandises européennes se fit dès le commencement, quoique, en même temps, on envoyât beaucoup d'argent pour l'achat de produits exotiques. Les produits textiles de Leyde, le fromage, le vin d'Espagne, les articles de Nuremberg prenaient la route des Indes [2]. Pour

---

(1) Colenbrander, passim.

(2) Sur les produits exportés aux Indes, on n'a encore publié que peu de choses ; voy. cependant Dr. R. Bijlsma, *Rotterdam's Welvaren, 1550-1650*, p. 71 ; Baasch, *Holländische Wirtschaftsgeschichte*, 9, 86, 88 ; J. A. van der Chijs, *Geschiedenis van de stichting van de Ver. O. I. Compagnie*, 35 ; J. K. J. de Jonge, I, 35.

les lainages, la Compagnie néerlandaise avait à lutter contre la concurrence de la Compagnie anglaise, d'ailleurs peu redoutable, les draps de Hollande étant meilleur marché. Néanmoins cette concurrence ne laissa pas de causer un tort considérable à la Compagnie (1).

On pourra se faire une idée de l'activité de la navigation entre les Pays-Bas et les Indes si on réfléchit que, au cours des années 1603-1627, les navires de la Compagnie firent deux cent quarante cinq fois le voyage des Indes (2).

Le monopole de la Compagnie était vigoureusement maintenu sur son propre territoire; les particuliers qui essayaient d'y faire brèche étaient âprement combattus, même ceux qui, comme Jacques Lemaire, en 1616, s'arrangeaient pour rester dans les bornes de la légalité, de sorte que les tribunaux de Hollande leur donnaient raison. Néanmoins, le trafic était permis aux navires de Batavia à condition de verser 10 % de la valeur des marchandises importées ou exportées (3).

En ce qui concerne la marche des affaires aux Indes, les Directeurs étaient tenus au courant de ce qui se passait par les lettres du Gouverneur général et d'autres hauts fonctionnaires, et aussi par les rapports de fonctionnaires revenus de la Colonie; la principale source de renseignements se trouvait toutefois dans les « missives générales » envoyées deux fois l'an par le Gouvernement des Indes et rapportées par la flotte de retour. Ces missives contenaient le compte rendu de l'activité de toute la Compagnie dans les pays d'outre-mer. Aux missives générales s'ajoutaient comme complément les registres ou journaux tenus par les chefs de comptoirs ou les Directeurs d'entreprises de navigation, ainsi que les rapports remis par ces chefs au Gouverneur général, et les lettres échangées entre eux. Avec les instructions aux fonctionnaires et les résolutions prises par les divers Conseils, ces missives générales et leurs documents complémentaires forment la majeure partie de la correspondance officielle de la Compagnie et la principale source de documents pour son historien. Très intéressants sont, en particulier, les journaux du Château de Batavia, *Daghregisters gehouden in't Casteel Batavia*. On y trouve enregistrées jour par jour des notes sur tout ce qui se passait à Batavia, sur les navires qui entraient ou sortaient, sur les cargaisons de ces navires, sur les lettres qu'ils apportaient des comptoirs de l'extérieur. Ces registres de Batavia ont été pour la plupart imprimés, et donnent déjà une idée assez nette de l'activité de la Compagnie aux Indes.

Parmi les pays qui, au XVIIe siècle, occupaient une grande partie de la Péninsule indochinoise: le Tonkin, l'Annam, le Champa, le Cambodge et le Laos, devenus plus tard possessions françaises, il convient d'attirer tout

---

(1) Shafaat Ahmad Khan, *The East Indies in the 17th century*, 13.
(2) Klerk de Reus, 117.
(3) Van Deventer, *Geschiedenis der Nederlanders op Java*, I, note 133.

particulièrement l'attention sur deux d'entre eux, l'Annam et le Tonkin, si nous voulons bien comprendre les chapitres suivants (1).

Originairement, Annamites et Tonkinois formaient un seul et même peuple (2), établi en Annam, au Sud de la Chine. Ce peuple qui, tout d'abord, faisait partie du grand empire chinois, sut se rendre indépendant au XVe siècle, sous la dynastie des Lê. Il restait néanmoins tributaire de la Chine. Il garda cette indépendance jusqu'au XIXe siècle.

Ce royaume annamite se divisa en deux Etats, l'Annam et le Tonkin, quoique la dynastie Lê, régnant au Tonkin, continuât à maintenir la fiction que l'Annam dépendait d'elle.

L'histoire officielle des Annamites donne l'année 1558 comme celle de la naissance de ce nouvel état d'Annam. A cette époque, le roi Lê Anh-tôn envoya un de ses principaux mandarins, Nguyễn Hoàng, comme Gouverneur du Thuận-hoá, une des provinces méridionales du royaume, qui n'était pas encore entièrement soumise à l'autorité du roi, et où les Chams suscitaient de temps à autre une rébellion. Le nouveau Gouverneur reçut des pouvoirs étendus qui lui procurèrent une grande indépendance : il n'était tenu qu'à présenter un tribut annuel au roi.

Sur ces entrefaites, la famille importante des Trịnh sut gagner une très grande influence auprès du roi du Tonkin ; à ce point que l'autorité royale de la maison des Lê passa à la maison des Trịnh. Les princes de la dynastie des Lê ne furent plus rois que pour la forme, tandis que le majordome de la maison des Trịnh se conduisait en roi. Le titre des princes de la maison des Lê est *Vua* ou *Bua* ; celui des Trịnh et Nguyễn *Chuá*.

Que les Trịnh au Tonkin et les Nguyễn s'attribuassent des fonctions royales, on peut en juger par ce fait que, au temps des relations entre la Compagnie et ces pays, les fonctionnaires hollandais désignaient ces grands dignitaires sous le titre de « rois » et que, dans leur correspondance officielle, il est à peine question des princes de la maison des Lê, les véritables rois (3).

Entre les Trịnh et les Nguyễn régnait la plus profonde inimitié. Les Nguyễn affectaient l'indépendance vis-à-vis des maîtres de la capitale du Tonkin, Kê-chợ (aujourd'hui Hanoi), prétendaient être indignés de l'usurpation de pouvoir des Trịnh aux dépens de l'autorité royale, tandis que, de leur côté,

---

(1) Voy. à ce sujet Maybon, *Histoire moderne du pays d'Annam*, passim ; Buch, *De Oost-Indische Compagnie en Quinam*, p. 1 et suiv.

(2) De Rhodes, I, p. 2 : « Sunt enim Cochinchina et Tunchinum una prorens eademque natio, similes utriusque gentis mores, idem idioma ».

(3) On peut voir que les fonctionnaires de la Compagnie, quand ils parlaient du roi du Tonkin, désignaient ainsi le *Chuá* et non le *Vua*, en comparant les faits qu'ils nous rapportent et ceux que donne Maybon dans son *Histoire moderne du pays d'Annam*. Si Maybon mentionne, par exemple, la mort d'un Trịnh, les rapports néerlandais mentionnent à la même date la mort du « roi ».

les Trinh étaient d'accord avec les Lê pour chercher à soumettre les Nguyễn. Dans les guerres qui, par la suite, s'élevèrent entre le Tonkin et l'Annam, les Néerlandais se trouvèrent mêlés pour un temps, et à leur préjudice ([1]).

Chapitre II.

Les premières relations avec l'Annam jusqu'en 1635.

Les premières prises de contact des Néerlandais avec la côte Est de l'Indochine sont antérieures à la fondation de la Compagnie des Indes orientales. L'Amiral Jacob van Neck était parti pour les Indes le 29 juillet 1600, à la tête de six vaisseaux. Avec l'*Amsterdam* et le yacht le *Gouda*, il poursuivit sa route de Bantam à Ternate d'où il fit voile, le 31 juillet 1601, pour la presqu'île de Malacca. Là, il obtint de la reine de Patani, petit royaume vassal du Siam, l'autorisation de fonder un comptoir. Peu après, il poussa plus loin et se trouva, le 14 août, au Nord-Est de Bornéo, d'où il mit le cap sur Canton, en Chine ([2]).

Après avoir relâché à Macao, il se dirigea vers le Sud et atteignit, le 13 octobre, une belle baie, située sur la côte de Champa, par le 11° 45' lat. N., où les marins eurent tout loisir de faire de l'eau, mais où ils ne purent prendre contact avec les indigènes, effrayés par leur arrivée ([3]). Van Neck poursuivit son voyage jusqu'à Patani sans s'arrêter en Annam.

Cependant d'autres Hollandais avaient fait connaissance avec ce dernier pays. Avant de quitter Ternate, Jacob van Neck avait laissé des ordres pour que deux vaisseaux fussent envoyés en Chine. Le *Harlem* et le *Leyde* furent désignés à cet effet, sous les ordres de Caspar van Groensbergen. En se dirigeant vers le Nord, ces deux vaisseaux relâchèrent quelque part sur la côte de Champa ou d'Annam. On imagine difficilement un plus mauvais accueil que celui qui attendait ici les navigateurs : 23 hommes furent massacrés, et van Groensbergen lui-même fut pendant quelque temps gardé

([1]) Dans les documents néerlandais du XVII[e] siècle, le Tonkin est parfois nommé Annam. L'Annam, au contraire, est le plus souvent désigné sous le nom de Quinam, d'après la rivière de ce nom, par 16° 40 lat. N. ; v. à ce sujet L. Aurousseau, *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, I, 337-340 ; *Revue de l'histoire des colonies françaises*, V, p. 492 et suiv. ; on l'appelle aussi Cochinchine. Dans mon ouvrage *De Oost-Indische Compagnie en Quinam*, j'ai toujours employé le nom de Quinam, car c'est ce nom qui revient le plus souvent dans les documents de la Compagnie ; maintenant, écrivant principalement pour des lecteurs français, je donne la préférence au nom d'Annam, car se servant toujours de cette appellation, ils pourront plus facilement s'orienter dans mon étude.

([2]) Groeneveldt, 6 ; de Jonge, II, 249 et suiv.

([3]) Tiele, *Bijdragen*, 4[e] série, VI, 174 et suiv.

prisonnier (1). On se rembarqua, emmenant quelques Malais et Portugais que les indigènes avaient donnés comme interprètes et guides, et l'on continua la route le long de la côte d'Annam. Caspar van Groensbergen fit débarquer le marchand Jeronimus Wonderaar et le sous-marchand Albert Cornelisz. Ruijl. Wonderaar, qui se dirigea vers la résidence royale, Tachem, vit en passant la ville de Thoulon près de l'île de Poulo Cham (2), et la ville commerçante de Fundoa (3), qui attirait un grand nombre de marchands, Portugais et Japonais. Plus au Sud se trouvait la ville maritime de Sinoa (4), où résidait le fils du roi. A Tachem, l'accueil fait par le roi fut des plus bienveillants, mais cette visite n'eut pas les résultats que l'on avait espérés. Van Groensbergen, apprenant alors qu'un complot se formait pour l'attaquer, leva l'ancre après avoir envoyé deux chaloupes piller et brûler un village. Le voyage de Chine ne pouvait maintenant se poursuivre, car le temps de la mousson d'été était écoulé (5), et les vaisseaux prirent la route de Patani (6). Le but premier de l'expédition, la Chine, n'était donc pas atteint, et les aventures des marchands hollandais en Annam leur avaient donné une opinion peu favorable de cette terre indochinoise. L'unique avantage rapporté du voyage à la côte orientale d'Asie avait été de fixer l'attention sur l'Annam.

Provisoirement, le nouveau gouvernement des Indes ne vit pas l'utilité d'entreprises commerciales dans ce pays; les dangers attachés à un pareil voyage, les déceptions probables le firent sans doute hésiter. Pourtant la situation changea quand la Compagnie commença à s'intéresser au commerce avec le Japon, et, par suite, fonda en 1609 une factorerie à Firando. La soie était alors très demandée au Japon (7), et on ne pouvait la faire venir de Chine, le pays de culture de la soie, que par des intermédiaires. En effet,

---

(1) De Jonge, II, 246.

(2) En annamite : Cù-lao Chàm.

(3) Avec de Jonge, II, 246 et suiv., on peut sans crainte admettre que ces noms représentent ici Tourane et Faifo.

(4) De Jonge veut voir ici Qui-nhơn, un port de mer de la province de Bình-định. Dans les lettres de Wonderaar, il est fait mention de Sinoa-boven (Sinoa-la-Haute) et Sinoa-basso (Sinoa-la-Basse). Dans les *Overgekomen brieven en papieren* de 1633 et années suivantes, Senoa ou Sinoa est fréquemment nommée comme résidence royale, mais cette ville était située plus au Nord; de nos jours elle s'appelle Huê. (Comp. Maybon, 60.)

(5) La mousson d'été (du Sud) commence vers mai; la mousson d'hiver (du Nord) vers septembre. Les vaisseaux allant de Batavia ou de Patani en Annam faisaient donc voile en mai ou juin; ceux qui venaient du Japon ou de Formose en novembre, décembre ou janvier.

(6) Un compte rendu minutieux de ces faits, pour nous sans importance, se trouve dans l'abondante correspondance de Wonderaar et de Ruijl à ce sujet. L'inventaire du Dr. R. Bijlsma sur les « Archives de la Compagnie des Indes orientales, 1594-1603 », les mentionne aux numéros 118 et 119.

(7) Groeneveldt, 58.

quoique le préjugé des Chinois en faveur de leur isolement national n'allât point jusqu'à les empêcher complètement d'admettre la présence d'étrangers en Chine, les Japonais n'avaient pas encore pénétré dans ce pays à cause des actes d'hostilité qu'ils y avaient jadis commis (1). La Compagnie pouvait donc gagner de grosses sommes de ce côté si elle arrivait à participer au commerce avec la Chine. Dès le début elle avait donc porté ses efforts dans cette direction. Dès le premier voyage aux Indes, entrepris en 1602, aussitôt après la fondation de la Compagnie, deux navires furent envoyés en Chine, et, dans les voyages suivants, l'Empire chinois ne fut jamais perdu de vue (2). Néanmoins les Chinois, eux, n'étaient nullement désireux d'admettre les Hollandais dans leur pays. Leur système d'isolement, les désagréments que leur avait causés la venue d'autres étrangers, les Japonais par exemple, peut-être aussi le mauvais renom que les Hollandais s'étaient acquis par leur conduite brutale dans l'Archipel, tout cela rendait difficile l'entrée des Hollandais en Chine.

Si, d'une part, il était extrêmement difficile, peut-être impossible, de faire le commerce en terre chinoise, il y avait, d'autre part, de graves inconvénients à faire transporter les marchandises par des Chinois dans un port situé en dehors de la Chine, comme cela se pratiquait, par exemple à Patani, contrairement au système adopté. Ni la qualité, ni la quantité des marchandises fournies par les Chinois ne donnaient satisfaction, et, de plus, les marchands chinois faisaient concurrence aux Hollandais pour les achats dans les ports où ils débarquaient leurs marchandises (3). A la longue, un comptoir en Chine ou près de la Chine devenait nécessaire.

En calculant quel lieu serait le plus propre à l'installation de ce comptoir, l'Annam ne semblait pas offrir le moins de chances de succès. On se rappelait, il est vrai, le premier contact avec ce pays en 1601 (4), et les mécomptes essuyés alors, ne disposaient pas trop à l'optimisme ; mais il n'y avait pourtant pas lieu de se laisser définitivement effrayer. Tout compte fait, l'Annam offrait trop d'avantages pour qu'on hésitât plus longtemps : par exemple sa situation à proximité de la Chine, la venue régulière des marchands chinois à Faifo et l'industrie de la soie dans le pays même. Il faut attendre 1633 pour voir enfin les relations commerciales établies avec l'Annam, mais pourtant, quelques-uns des premiers plans eurent un commencement d'exécution. Ces projets nous sont connus par les échanges de lettres entre les Directeurs des factoreries de Patani et de Firando et le Directeur général du Commerce à Java, et par la correspondance entre ces derniers et les Pays-Bas ; ils offrent de l'importance

(1) Groeneveldt., 44 et suiv.
(2) Id., 11 et suiv.
(3) Id., 45 et suiv.
(4) Comme on peut en juger d'après la lettre de Gerrit Fredericz. Druijff, envoyée de Patani le 1er novembre 1618, à la Chambre d'Amsterdam, *Overgek. briev. en pap.*, 1620, II, 158 et suiv.

au point de vue historique, surtout en ce qu'ils éclairent la politique commerciale de la Compagnie en Asie orientale.

En 1613 ou 1614 (1), Henri Brouwer, directeur de la loge de Firando, envoya deux Hollandais avec une jonque au Tonkin et en Annam pour y faire le commerce. La cargaison consistant en 2931 cattis (2) de poivre, 4376 cattis de défenses d'éléphant, deux caisses de drap, 505 cattis de plomb et une caisse de verres, représentait une valeur d'environ 9.000 florins. A peu près en même temps que cette jonque, arrivait en Annam un navire envoyé par la loge anglaise nouvellement établie à Firando. Le marchand anglais apprit à ses dépens ce qu'il en coûtait de parler du roi d'Annam en termes insultants. Il fut mis à mort, et sa cargaison échut au roi (3). L'affaire n'en resta pas là. Les Annamites, qui distinguaient bien les Hollandais des Anglais, ignoraient les relations tendues existant entre ces deux peuples en pays étrangers ; ils firent subir à la jonque appartenant aux Hollandais le traitement qu'ils avaient infligé aux Anglais, tuèrent deux hommes : le Hollandais Cornelis Claesz. van Toornenbuch et le Japonais Bastiaan Coymen, et confisquèrent les marchandises de la Compagnie. L'autre Hollandais, Adriaen Cornelisz. put retourner au Japon (4). Jacques Specx, le successeur de Brouwer, espéra se faire indemniser quelque peu par le roi d'Annam pour le dommage causé, en lui envoyant un ambassadeur au mois de mars de l'année suivante (5). Que le président de Firando ait réellement accompli d'ambassade, on n'en est pas certain ; si la requête d'indemnité avait été réellement faite, elle paraît avoir été repoussée, car, le 31 mai 1633, les membres du Conseil naval du *Brouwershaven* et du *Sloterdijk* furent envoyés en Annam avec la mission de demander indemnité au roi pour le fait en question. L'opinion de Specx était qu'on ne pourrait obtenir satisfaction d'une autre manière, attendu qu'il serait impossible de régler par une action maritime ce compte avec les Annamites lesquels n'avaient aucune activité commerciale. Dans la même lettre, Specx propose d'envoyer en Chine le yacht *Jacatra* qui, jusqu'alors, faisait le service du Japon, pour essayer d'entamer des transactions commerciales avec les Chinois. Il ajoutait, en y insistant, qu'il fallait pour cela faire choix d'un homme

(1) Les documents ne s'accordent pas ici pour la date. La missive envoyée de Firando par J. Specx à J. Pietersz. Coen, en date du 29 décembre 1614, parle de « cette année » ; les instructions données aux Conseillers navals du *Brouwershaven* et du *Sloterdijk*, en date du 31 mai 1633, insistent pour qu'on obtienne une indemnité couvrant le dommage subi « en 1613 ».

(2) Un catti = $\frac{1}{100}$ de picul ; un picul = 60 kg. 1.

(3) Voy. pour ce « roi », p. 113, note 3.

(4) Lettre de Specx à Coen en date du 29 décembre 1614 ; instructions pour les vaisseaux *Brouwershaven* et *Sloterdijk*, 31 mai 1633 ; cf. *A History of the Japanese people from the earliest time to the end of the Meyi Era*, où cet événement se trouve aussi mentionné.

(5) Lettre à Coen, 29 décembre 1614.

habile. Hendrik Jansz., directeur de la factorerie de Patani, souleva quelques objections contre la proposition de Specx ([1]). D'après lui, on devrait arriver en Annam avec un capital d'argent japonais pour pouvoir acheter de la soie de Chine; par suite on priverait de leurs fonds nécessaires les comptoirs de Firando et de Patani (entre lesquels la correspondance montre qu'il existait un lien étroit). Par ailleurs, le *Jacatra* ne serait pas propre à une action de force contre l'Annam au cas où la nécessité s'en présenterait. Le plus pratique était encore d'employer ce navire à guetter au passage les jonques chinoises qui passeraient le long de la côte, et à s'emparer des marchandises portugaises dont elles étaient chargées (au dire des Chinois qui venaient trafiquer à Patani). On renonça à envoyer le *Jacatra* et, jusqu'en 1633, on peut constater en général un manque de ténacité dans la direction des entreprises commerciales projetées en relation avec l'Annam. Peut-être doit-on en rechercher la cause dans le peu d'espoir que l'on fondait sur ces entreprises. Une autre raison de ces tergiversations peut avoir été que le Gouvernement suprême de Batavia chargeait toujours de l'exécution de ses projets ses résidents de Firando et de Patani, qui avaient le droit d'y apporter des modifications.

Le 17 avril 1617, le *Galjas* et, le 23, le *Zwarte Leeuw* partirent pour Patani emportant des lettres pour Hendrik Jansz. ([2]) Celui-ci devait, suivant les instructions de Batavia, envoyer au Japon ces deux vaisseaux s'il pouvait s'en passer pour le commerce avec Ligor et Bordelon. Les deux navires devaient tout d'abord attendre au passage pour s'emparer, soit au retour, de la caraque portugaise qui faisait chaque année, avec une riche cargaison le voyage de Macao à Nagasaki ([3]); ensuite ils devaient se diriger vers l'Annam. Ces mêmes instructions sont répétées par Coen dans une lettre ([4]) adressée à Specx et que le *Zwarte Leeuw* emportait. Cette lettre exprimait encore sa conviction qu'avec le temps le commerce avec la Chine ne pouvait échapper à la Compagnie. Il aurait voulu commencer cette année même, mais le manque d'argent et de navires avait été jusqu'ici un obstacle. Le voyage projeté en Annam était à ses yeux un premier pas dans cette direction. De là, il croyait pouvoir empêcher le passage de jonques chinoises au cours de leurs voyages réguliers à Manille, où elles fournissaient de marchandises les Espagnols et les Chinois, lesquels finiraient par comprendre ce que c'est que d'avoir les Hollandais pour ennemis. Du reste, le Directeur général du commerce ne s'opposait pas à ce que Specx allât lui aussi en Annam, pourvu qu'il pût s'arranger pour avoir terminé auparavant la mise en règle de ses

---

([1]) Lettre au comptoir de Bantam, 15 novembre 1615.

([2]) Colenbrander, *Jan Pietersz. Coen, Documents concernant son œuvre aux Indes*, II, 229 et 236.

([3]) Lettre de Jan Dirckszn. 't Lam aux Directeurs, Tiele-Heeres, I, 170 et suiv.

([4]) Lettre en date du 23 avril 1617, Colenbrander, II, 232 et suiv.

livres. Les instructions pour le ou les navires qu'on désignerait à Patani et à Firando [1], prescrivaient la ligne de conduite à suivre au regard des Annamites. Si ceux-ci traitaient les Hollandais avec bienveillance, on devait essayer le commerce avec les Chinois sans risquer un trop gros capital à terre; de plus, on devait demander une indemnité pour les pertes essuyées autrefois en Annam. Il faudrait cependant, toujours et à tous points de vue, rester sur ses gardes en cas d'attaque possible, et pour cela ne pas s'aventurer trop loin dans les terres; et encore, ne faire débarquer que quatre ou cinq hommes à la fois. Si toutefois les indigènes, comme jadis, s'avisaient d'accueillir les navigateurs par des hostilités, ordre était de causer tout le dommage possible au roi et à ses sujets.

Les risques d'un accueil hostile n'étaient, du reste, pas grands. En effet, le roi d'Annam avait fait écrire, par plusieurs de ses hauts mandarins, des lettres aux directeurs des factoreries de la Compagnie en Indochine, entre autres, à Cornelis van Neyenroode, chef du comptoir d'Ayuthia, au Siam, où la Compagnie s'était établie en 1608. Ces lettres invitaient les Hollandais à venir faire le commerce en Annam, et le roi promettait d'assurer leur sécurité personnelle [2].

Hendrik Jansz. et le Conseil de Patani inclinaient donc beaucoup vers l'établissement d'un comptoir de la Compagnie en Annam, et une résolution du 26 mai 1617 décida d'envoyer le *Galjas* et le *Zwarte Leeuw* au Japon pour attaquer la caraque portugaise, essayer de faire du commerce en Annam et y fonder un comptoir.

Les deux navires firent voile le 30 mai, mais l'entreprise projetée n'aboutit pas; la caraque sut échapper aux Hollandais et les vaisseaux furent employés au Japon pour d'autres buts. En 1618, le projet d'envoyer le *Oude Zon* et le *Galjas* en Annam n'eut pas de suite. La mauvaise volonté de l'équipage semble avoir été le grand facteur qui empêcha d'envoyer des vaisseaux en Annam. Ce fait n'est pas inexplicable si l'on se rappelle les tristes aventures déjà subies dans ce pays [3].

Tandis que les plans du Directeur général Coen pour envoyer les vaisseaux hollandais à la côte d'Annam ne s'étaient pas réalisés, le commandeur Jan Dircksz.'t Lam, qui avait fait voile pour le Japon au temps de la mousson d'été de 1617 [4], arriva, tout à fait par hasard sur la côte d'Annam, où il put trouver des vivres dans un port situé par le 12° lat. N. De là, il poursuivit son voyage sans avoir, à ce qu'il semble, pris contact avec la population [5]. Donc, jusqu'en

---

(1) COLENBRANDER, II, 238 et suiv.
(2) *Overgek. briev. en pap.*, 1619, I, 120 et suiv.
(3) COLENBRANDER, II, 263 et suiv.; v. DIJK, 231.
(4) V. DIJK, 224 et suiv.
(5) Lettre de Jan Dircksz.'t Lam aux Directeurs, 11 octobre 1617, TIELE-HEERES, I, 170 et suiv.; *Bijdragen*, 5e série, part. 1, 325; MAC LEOD, I, 173.

1633, il ne fut plus question de relations commerciales avec l'Annam [1]. Cependant, l'affaire reste à l'ordre du jour à cause des transactions avec la Chine. Le 12 janvier 1621 Jan Pietersz. Coen, en sa qualité de Gouverneur général, charge les Conseillers des Indes Pieter de Carpentier et Jacob Dedel d'envoyer en Annam un gros capital, à condition toutefois que la Hollande expédie assez d'argent et que l'importation de la soie par les Chinois soit, cette année, insuffisante. Les navires quitteraient Batavia dès le début d'avril afin de devancer les Japonais en Annam pour l'achat de la marchandise chinoise. S'ils arrivaient trop tard, l'argent serait envoyé au Japon, pour être, de là, expédié en Annam à la mousson d'hiver [2]. Le 11 juin 1621, Coen donne ordre à Léonard Camps, président de la factorerie de Firando (1621-1623), d'envoyer une somme considérable en Annam s'il peut disposer des fonds et des navires nécessaires [3]. Comme chef du comptoir de Firando, Camps avait pu se faire une idée nette de l'importance, pour la Compagnie, du commerce avec la Chine. Dans un mémoire du 15 septembre 1622 [4], il évalue le prix d'achat des marchandises chinoises qui pourraient être exportées au Japon, marchandises consistant pour les deux tiers en soie brute et fils de soie, et pour un tiers en étoffes de soie, à 1.008.000 réaux de huit, et le bénéfice à tirer de la vente, à 85%.

En 1622, la question du commerce avec la Chine entre dans une nouvelle phase; Coen avait enfin résolu de recourir à la force armée. Le 10 avril une flotte de huit vaisseaux, commandés par Cornelis Reyersen, quitte la rade de Batavia pour aller s'emparer de Macao. Le 26 mai il arrive dans la baie de Phan-rang par le 11° 21' lat. N. Là, il apprend que deux frégates portugaises se trouvent dans la baie de Cam-ranh par le 11° 55' lat. N. sur la frontière d'Annam et de Champa. Une partie de la flotte néerlandaise se détache pour s'y rendre, s'empare d'une des frégates ennemies et brûle une jonque que les Portugais étaient en train de construire. Les indigènes montrent leur mécontentement. Tandis que jusque-là ils avaient fourni aux navigateurs l'eau, le combustible et les vivres, ils rompirent maintenant toute relation. Le 7 juillet, Cornelis fit voile, avec les vaisseaux qu'il avait gardés, pour la baie de Cam-ranh, voulant, de là, gagner avec sa flotte entière la ville de Macao. Le coup de main échoua cependant, et Reyersen résolut de se retirer dans l'île de

---

(1) Pieter van Dam (1621-1706) l'avocat de la Compagnie, dans ses *Beschrijvinge van de Oost-Indische Compagnie*, livre II, part. 1 (publ. par le Dr. F. W. Stapel dans les *Rijks Geschiedkundige Publicatiën*, 1931) parle du voyage du yacht *Holland* envoyé en 1620 de Patani en Annam (p. 236). Nous n'avons rien trouvé au sujet de ce voyage dans les *Overgek. briev. en pap.* des Archives coloniales à La Haye. Van Dam confond probablement ici l'Annam avec le Cambodge où, en réalité, le *Holland* fut envoyé en 1620.

(2) Mémoire pour Pieter de Carpentier et Jacob Dedel, en date du 12 janvier 1621, Colenbrander, III, 6.

(3) Colenbrander, III, 59.

(4) Nachod, 182 et suiv.; appendice 22.

Péhoe, dans les Pescadores (îles des Pêcheurs). Cette installation fut cependant de courte durée. Dès le 2 octobre 1622, les autorités chinoises, qui ne souffraient sur leur territoire la présence d'aucune puissance étrangère, signifièrent aux Hollandais d'avoir à évacuer Péhoe. En échange, on leur offrit Taiwan (1) dont les habitants n'étaient pas, pour la plupart, Chinois. Après une courte guerre contre la Chine, le Haut Gouvernement accepta la proposition, d'autant plus que la Compagnie pouvait continuer à utiliser Péhoe pour les navires auxquels leur tirant d'eau ne permettait pas d'entrer en rade de Taiwan.

Mais les difficultés avec la Chine n'étaient pas résolues par là. Après bien des hésitations le Gouvernement chinois avait permis l'installation à Formose et le commerce avec ses sujets. En vertu d'un article de loi qui resta en vigueur jusqu'à la chute de la dynastie des Ming, en 1644, il était interdit aux Chinois de quitter leur pays. Comme les cas d'infractions à cette loi étaient extrêmement fréquents (2), elle n'était plus, en réalité qu'une formule que le Gouvernement chinois pouvait au besoin mettre en avant, à titre de prétexte légal, quand il jugeait à propos de se retirer dans son isolement national. Les Chinois voyaient d'un très mauvais œil l'envoi à Formose de navires appartenant à la Compagnie, chargés de tirer des produits d'origine chinoise de la petite île côtière d'Amoy ainsi que de la cité commerciale de Tchang tcheou. Dans sa missive générale du 13 janvier 1624, le Gouvernement des Indes avait déjà écrit aux Directeurs qu'il avait toujours l'œil sur l'Annam pour le cas où les tentatives de commerce avec la Chine échoueraient. Les rapports ne vont, pas plus loin pour le moment, même quand, peu après, une jonque arrive à Japara, apportant une lettre et des présents du roi d'Annam. Dans sa réponse à cette lettre, le Gouverneur général remercia le prince de ce témoignage d'amitié, lui envoya, en retour, quelques présents et exprima son grand regret de ne pouvoir, pour le moment, répondre à l'invitation en envoyant des vaisseaux en Annam (3).

En 1629, Formose reçut, dans la personne de Hans Putmans, un gouverneur enclin aux mesures énergiques et qui voyait, dans une guerre ouverte avec la Chine, le moyen de la forcer à accorder la liberté commerciale convoitée. A l'occasion d'un voyage officiel à Batavia, il réussit à gagner le Gouverneur général et les Conseillers à son avis, et, le 14 mai 1633, le vaisseau *Boven Karspel* faisait voile pour Formose afin d'y annoncer la résolution de faire la guerre (4).

Un événement inattendu allait permettre au Gouvernement des Indes d'entreprendre enfin une expédition bien préparée pour l'Annam. Au mois de

(1) Autre nom de Formose, quoique, à l'origine, ce fût le nom d'une petite île voisine.
(2) Nachod, 156, 244 et suiv. ; Groeneveldt, passim.
(3) *Bataviaasch Briefboek*, 1625, p. 100.
(4) Mac Leod, II, 19.

juillet de l'année 1632 la flûte *Warmond* fut envoyée de Batavia au Japon par des «citoyens libres» (1). Le 2 août, comme elle arrivait au large du Cambodge, elle rencontra une galiote portugaise. Un combat s'ensuivit dont les Hollandais sortirent vainqueurs. Après s'être emparé du vaisseau ennemi, le commandant du *Warmond* y mit six de ses hommes. Les deux navires mirent alors le cap sur le Japon, mais, dès le lendemain, ils furent séparés par une tempête. La galiote, qui avait subi de graves avaries, fit un atterrissage forcé à une des îles au Sud de Macao et s'efforça ensuite de gagner le fleuve de Tchang tcheou ou l'île de Formose. Courants et vents contraires la poussèrent cependant dans la direction du Sud, et, le 8 septembre, elle vint jeter l'ancre en vue de la côte d'Annam.

L'accueil fait aux Hollandais fut, tout d'abord, favorable, mais cette bonne intelligence ne dura pas longtemps. Bientôt ils furent faits prisonniers et mis à la disposition du roi ainsi que la cargaison confisquée. Néerlandais, Portugais et Japonais prétendaient, les uns et les autres, être propriétaires de la cargaison : les Hollandais, par droit de conquête, les autres, parce que cette cargaison représentait un capital moitié portugais, moitié japonais. Le roi conclut que les trois parties avaient un droit égal aux marchandises, et que, par conséquent, il n'avait rien de mieux à faire que s'attribuer celles-ci (2). Le roi voulait faire transporter les navigateurs au Cambodge pour les y livrer aux Portugais ; cependant, un Chinois, nommé Tétsicha, plaida leur cause avec tant de force auprès du prince que celui-ci les mit en liberté et leur permit de partir pour Batavia avec la jonque de Tétsicha, en les chargeant de remettre au Gouverneur général une invitation expresse à envoyer en Annam les vaisseaux de la Compagnie (3). Le 3 mai 1633 le bateau chinois arriva à Batavia avec quatre des six Hollandais ; les deux autres étaient morts entre temps. Par Tétsicha et les autres Chinois débarqués à Batavia les autorités apprirent toutes sortes de détails concernant le commerce en Annam, détails qui les intéressèrent au plus haut point. Le pays fournissait différents produits qui trouvaient un débouché au Japon, par exemple : soie, bois de santal, clous de girofle, noix de coco, plomb, et de l'or d'un aloi à peine inférieur à celui de la Chine. Du reste l'Annam était le rendez-vous de marchands venant de Chine, du Japon, du Cambodge, de Siam, de Ligor, de Bordelon et de Patani (4).

Ces nouvelles semblaient pleines de promesses, et l'invitation du roi des Annamites ne pouvait pas tomber à un moment plus favorable. Le Haut Gouvernement se préparait en effet à faire la guerre à la Chine pour la forcer à livrer ses produits à la Compagnie ; mais celle-ci serait impuissante à empêcher le Gouvernement chinois d'interdire l'exportation de ces marchandises pendant

---

(1) Missive générale, 1er décembre 1632.
(2) *Overgek. briev. en pap.*, 1635, II, 734.
(3) *Journal de Batavia*, 1631, p. 166.
(4) Instructions pour le *Brouwershaven*, 31 mai 1633, où ces nouvelles sont rappelées.

toute la durée des hostilités. Si donc on nouait maintenant des relations commerciales avec l'Annam, d'un côté les produits de ce pays compenseraient en partie ce qu'on perdrait du côté de la Chine ; de plus, une partie des articles chinois tomberaient de ce fait aux mains de la Compagnie, vu que, chaque année, de nombreux Chinois apportaient leurs marchandises au marché de Faifo.

Le Haut Gouvernement décida donc, par une résolution du 24 mai 1633, de donner suite à l'invitation du roi d'Annam. Deux navires furent équipés dans ce but, le *Brouwershaven* et le *Sloterdijk*. A la tête de l'entreprise on plaça Paulus Traudenius, marchand de première classe et immédiatement sous lui, le commis François Caron. Ni l'un ni l'autre n'étaient novices en ce qui concernait la connaissance des pays et des affaires en Asie orientale. En 1629, Traudenius avait été envoyé comme négociateur à Amoy par le Gouverneur Putmans (1), et en 1630 vers le fleuve du T'ien-tsin, au Nord de la Chine (2). Le 3 décembre 1630, il était au nombre des signataires du traité conclu entre Putmans et Song-ya, le mandarin suprême d'Amoy (3). François Caron, arrivé en 1619 au Japon comme aide de cuisine, avait fini par devenir, au comptoir de Firando, un marchand de grande habileté ; une carrière brillante l'attendait encore au service de la Compagnie (4). La direction de la première expédition d'Annam était donc en bonnes mains ; on pouvait espérer de ces deux hommes qu'ils sauraient s'acquitter de leur tâche avec vigueur et circonspection. La cargaison des navires consistait en un capital en espèces, d'une valeur de 278.000 fl. dont 100.000 réaux de 8 (5), plus de l'argent en lingots, 300 piculs de plomb et quelques autres articles. Les instructions pour le Conseil naval étaient de convertir le plus possible les fonds d'argent en or, en soie grège, etc., en demandant en même temps d'indemniser les Hollandais pour les dommages causés en 1613 (6), et, plus récemment encore, en 1632. Quand les affaires seraient réglées en Annam, Caron devait, à la fin de juillet, se diriger vers l'embouchure du fleuve Tsjing-tsjao, sur la côte chinoise (Tchang tcheou), se joindre là à Putmans, et recevoir de celui-ci une cargaison pour le Japon, tandis que Traudenius resterait jusqu'au 25 août environ en Annam pour étudier les ressources commerciales de ce pays (7). Le Gouverneur général

---

(1) Mac Leod, I, 515.
(2) Id., 517.
(3) Id., 518.
(4) Nachod, 269 ; Michau, *Biographie universelle*, VII, 28. Comme on le voit ici, Caron passa plus tard au service de la France.
(5) Un réal espagnol de 8 avait, depuis 1605, une valeur de 2 florins 7 stuivers ; depuis 1622, celle de 2 fl. 8 s. (*Encyclopaedie van Ned.-Indië*, II, 784.)
(6) Voir *supra*, p. 117 et 122.
(7) Résolution du Gouverneur général et du Conseil en date du 24 mai 1633 ; instructions pour le Conseil naval du *Brouwershaven* et du *Sloterdijk*, 31 mai 1633.

remit aux marchands, pour être présentées au « Vieux Roi » et au « Jeune Roi » d'Annam ([1]), des lettres expliquant à quelle occasion et dans quel but les vaisseaux hollandais arrivaient chez eux.

Le 2 juin, Putmans fit voile pour la Chine avec quelques navires ; le *Brouwershaven* et le *Sloterdijk* se joignirent à cette flotte ([2]). Le 11 juin, arrivés à Poulo Awar, le *Brouwershaven* et le *Sloterdijk* se séparèrent du Gouverneur et tandis que celui-ci poursuivait sa route vers l'embouchure du Tsjing-tsjao, Traudenius passa entre Poulo Timon et Aramba, puis entre Poulo Cecir de Terre et Poulo Cecir de Mer ; puis, longeant la baie de Phan-rang, doublant le cap Varella, il arriva à la rivière de Huê, près de l'île de Cù-lao Chàm, où il jeta l'ancre le 24 juillet.

Les navigateurs furent accueillis par quelques indigènes et aussi par le chef de la colonie japonaise en Annam, un certain Domingos, sans doute un chrétien, qui servait d'interprète au roi dans ses rapports avec les étrangers, et qui avait beaucoup d'influence. Ils reçurent de ces personnes le conseil de choisir la baie de Tourane ([3]) pour abriter leurs vaisseaux qui seraient ainsi mieux protégés contre le vent. Le Conseil naval se réunit à ce sujet et décida de se ranger à cet avis. On leva donc l'ancre et, le 25 juin, les navires entrèrent dans la baie de Tourane. On eut soin, néanmoins, de ne pas trop s'approcher de la côte, car, si une tempête faisait échouer un des vaisseaux, bâtiment et cargaison, suivant le droit annamite, seraient confisqués par le roi. Les navires reçurent une nouvelle visite de Domingos et de quelques notables, cette fois accompagnés par Tsoucock, l'interprète des Chinois. Cette délégation apprit aux Hollandais que le prince héritier s'était rendu auprès du roi pour lui annoncer leur arrivée, et que celui-ci leur enverrait sous peu ses ordres auxquels ils auraient à se conformer.

Les informations que les employés de la Compagnie recueillirent de la bouche des délégués au sujet du commerce n'étaient guère encourageantes. L'or et la soie, les deux principales productions de l'Annam étaient, cette année-là, très chers ; la soie coûtait de 180 à 200 taëls ([4]) le picul ([5]) ; le taël d'or s'échangeait contre de 11 à 12 taëls d'argent. De plus, il fallait encore s'attendre à une hausse de prix, car deux jonques japonaises, portant 300 caisses d'argent ou 400.000 réaux de huit ([6]), venaient d'arriver pour

---

([1]) *Le roi*, donc le Chuá, et le prince héritier sont ici désignés. Dans les royaumes de l'Asie au delà du Gange, l'héritier présomptif du trône porte souvent le titre de « Jeune Roi ».

([2]) Journal du Voyage en Annam.

([3]) Nommé Toron par les Hollandais.

([4]) Un taël d'argent = 10 maes = 100 condrijn = 3 fl. 2. 8. jusqu'à l'année 1636 ; de 1636 jusqu'à 1666, 2 fl. 17. (Nachod.)

([5]) Un picul est 100 cattis = 60 kg. 1.

([6]) Une « caisse » d'argent ne signifie pas une caisse remplie d'argent, mais une somme de 1000 taëls.

acheter des marchandises. Le lendemain, cette nouvelle était confirmée par François Caron qu'on avait envoyé aux informations, car il pouvait facilement se tirer d'affaire en Annam, où résidaient un grand nombre de Japonais dont il connaissait la langue. D'après les renseignements qu'il avait pu obtenir, il semblait bien difficile de lutter contre les concurrents Japonais qui avaient déjà tout acheté, et dont les deux jonques s'en retournaient en rapportant dans leur pays 100.000 taëls non dépensés.

Le 28 juin, le *Brouwershaven* reçut la visite de quelques notabilités qui demandèrent en même temps à voir les présents que, selon la coutume orientale, les Hollandais avaient apportés pour le roi. On les leur montra : 12 aunes de drap cramoisi et des épices. Les notables conseillèrent de remplacer les épices — d'autres étrangers leur en fournissaient en abondance, — par des vêtements, de la toile et du bois de santal. Ils ne cachèrent pas qu'ils trouvaient les présents mesquins : on aurait pu apporter au prince plus et mieux. Le 2 juin, nouvelle visite du Directeur général des épaves (*opperstrandheer*), homme puissant et de grande influence dans le pays ; lui aussi venait voir les présents. Son avis fut également qu'ils étaient beaucoup trop insignifiants ; impossible avec cela de se présenter à l'audience. Le mieux serait de lui confier les présents et la lettre du Gouverneur général ; il prendrait sur lui de gagner l'esprit du roi. Aussitôt on tint Conseil naval et on décida que, étant données les maigres chances de succès commercial en Annam, on n'ajouterait rien aux présents. On accepterait l'offre d'Onkadoy et on lui remettrait la lettre du Gouverneur et les présents. Le 9 juillet arriva la réponse du roi. Il faisait savoir que la venue des Hollandais lui était très agréable, qu'il leur octroyait pleine liberté de trafiquer dans son royaume, et, qu'au départ des vaisseaux, il autorisait à laisser dans le pays quelques employés de la Compagnie pour veiller sur ses intérêts commerciaux. Le roi regrettait en outre que les Portugais et les Japonais eussent déjà acheté toutes les quantités disponibles d'or et de soie. Une lettre, remise aux navigateurs pour le Gouverneur général, exprimait les mêmes sentiments.

De fait, le véritable but de l'expédition qui était d'engager des relations commerciales, avait échoué. Le roi avait dit vrai : Japonais et Portugais avaient déjà raflé l'or et la soie apportés cette année-là au marché. On savait bien à Batavia, avant d'envoyer la mission en Annam, qu'il fallait s'attendre à une forte concurrence, mais la réalité dépassait de beaucoup toutes les prévisions.

Depuis l'année 1516 les Portugais fréquentaient les côtes de l'Indochine [1]. Dès qu'ils eurent pris pied à Macao, ils commencèrent à envoyer chaque année, vers décembre ou janvier, un ou deux navires en Annam. On ne voit toutefois pas qu'ils y aient jamais établi un comptoir. Du reste le pays était

---

[1] Maybon, 27 ; Cabaton, *L'Espagne en Indochine*, passim ; *Revue de l'Histoire des Colonies françaises*, I, 73.

ouvert à tous les marchands étrangers ([1]). Les Annamites eux-mêmes, aussi bien que les Tonkinois, pratiquaient un commerce très peu actif ; ils se bornaient à naviguer le long de la côte, du Golfe du Tonkin à celui de Siam. Le pays était donc inondé de marchands venus de Macao, de Malacca, de Manille, de Chine et du Japon. Le trésor annamite en tirait grand profit. On exigeait des droits élevés pour l'entrée et la sortie des marchandises, tandis que des présents considérables devaient être offerts au roi et aux grands du royaume.

Faifo était le grand centre commercial où les marchands se rencontraient. La ville fourmillait d'étrangers, tandis que les Annamites y étaient peu nombreux. La majorité de la population se composait de Chinois et de Japonais qui avaient leurs quartiers séparés dans la ville et vivaient suivant leurs lois et leurs mœurs nationales. Le nombre des Japonais s'accrut encore par suite des persécutions contre les chrétiens catholiques au Japon. Si, d'un côté, les lois décrétées au cours de ces persécutions empêchaient les Japonais de se livrer au commerce avec les étrangers, d'autre part ces mêmes lois contraignaient nombre de catholiques japonais à émigrer à l'étranger pour ne jamais revoir leur patrie. Leur retour leur était même interdit sous peine de mort, car ils avaient vécu trop longtemps parmi les prêtres catholiques et « ne pouvaient valoir mieux que les maîtres » ([2]).

Faifo était donc l'endroit désigné pour établir une loge de la Compagnie où les employés qui resteraient pourraient veiller à ses intérêts. Il est vrai que le Gouverneur général et les Conseillers, dans leurs instructions au Conseil naval, avaient donné l'ordre que Traudenius s'installât en Annam ; mais, en rédigeant ces instructions, ils s'étaient basés sur la supposition que ce pays offrirait de grands avantages au point de vue commercial. Toutefois, la réalité n'avait pas, du moins pour le moment, répondu aux attentes. La question était maintenant de savoir si la Compagnie tirerait grand profit de ce qu'un marchand de première classe consacrât son temps précieux à étudier un terrain commercial douteux. Le Conseil naval en jugea du moins autrement, et, dans sa séance du 10 juin, décida que Traudenius partirait avec les autres et que deux marchands de moindre rang resteraient en Annam. On désigna à cet effet le sous-marchand Jan Gommersbach, que sa connaissance du portugais mettait à même de représenter en Annam le commerce néerlandais, et l'assistant Daniel Reiniersen. Le capital dont on les pourvut avait une valeur de 625 réaux de huit et consistait en 150 piculs de plomb et 12 réaux en espèces. Ils s'établiraient à Faifo où ils seraient sous la protection de Domingos qui, comme chef des Japonais, était chargé par le roi du soin des étrangers et leur indiquait ordinairement le lieu de leur résidence.

([1]) Maybon, 50 et suiv.

([2]) Lettre de François Caron adressée de Firando à van der Hagen au Cambodge, en date du 11 décembre 1639 ; cp. Muller, 143.

Suivant les instructions laissées par le Conseil naval à Gommersbach et à Reiniersen, leur tâche serait principalement de recueillir le plus de renseignements possible sur toutes les choses de l'Annam et d'en envoyer rapport au Gouverneur général. Ils devaient aussi engager les marchands présents en Annam à réserver leurs marchandises pour la Compagnie, car des vaisseaux hollandais arriveraient à la prochaine mousson d'hiver, apportant une riche cargaison. Quant au capital confié aux deux représentants, ils pouvaient le consacrer à des achats, si toutefois les conditions étaient avantageuses : pour un taël d'or ils ne devaient pas donner plus de 7 ½ à 9 taëls d'argent fin, et, pour le picul de bonne soie écrue brute, ne pas dépasser 140 réaux.

Il n'y avait plus de raison pour que les deux navires prolongeassent davantage leur séjour en Annam. Paulus Traudenius partit donc le 15 juillet avec le *Brouwershaven* pour aller trouver le Gouverneur Putmans dans le fleuve de Tsjing-tsjao, où il arriva le 27 juillet. Le *Sloterdijk* ne l'accompagna pas dans cette expédition ; le capitaine de ce yacht, Willem Cornelisz. Bom, avait reçu l'ordre, par décision du Conseil naval, de mettre le cap sur la petite île de Tinhosa à l'Est de Hainan, pour croiser contre les vaisseaux chinois et portugais, et de rester là jusqu'au 15 août, puis, de faire voile à son tour vers le fleuve.

A bien des points de vue, le premier voyage en Annam avait été un échec. Tout d'abord, les marchands n'avaient pas été reçus à la cour parce que le Directeur des épaves avait trouvé trop mesquins les présents destinés au roi. Ce fait était d'autant plus vivement ressenti qu'on avait consacré de grosses sommes à l'achat de ces présents, comme le prouve la liste suivante :

Au Vieux Roi, 100 cattis de bois de santal (1) à 15 réaux le picul, soit.		38 fl. 5
D°, 10 saras (2) de Cochin à 71 stuivers la pièce. . . .		35 , 10
D°, 10 bethilles (3)	à 53 stuivers la pièce. . . .	
Au Directeur des épaves 4 bethilles . .		83 , 6
Au Vieux Roi 20 parcallen (4)	à 53 stuivers la pièce. . . .	
Au Directeur des épaves 4 parcallen . .		79 , 10
Au Vieux Roi 3 cacatoès et une perruche. . .	11 réaux	
A plusieurs serviteurs du roi et autres notabilités. . .	3 réaux	
	14 réaux =	35 , 14

(1) Les prix sont généralement donnés en florins, stuivers et pennings. Un florin = 20 stuivers ; 1 stuiver = 16 pennings.

(2) Saras ou tapis de Serassah sont des tissus orientaux.

(3) Pièce de mousseline très fine.

(4) Pièces de cotonnade de tissu très serré. V. *Hobson-Jobson*, s. v. *Phoolkaree* [hindust. phulkārī] = broderie à fleurs, et *Percaulas* (p. 708 a) [hindust. *parkālā*] = robe ou étoffe pailletée. — Portugais *parcala* « Aecido de algodão finoe lustroso ». Dalgado, *Glossario luso-asiático* (Coïmbre, 1921), s. v. — Note percale.

Au Vieux Roi 12 aunes de drap rouge. .	non évaluées	
Au Jeune Roi id. . .		
A Domingos, chef des Japonais, 8 bethilles.		47 fl. 12
Au secrétaire du Vieux Roi, 4 bethilles		23 , 16
D° 4 parcallen		10 , 12
Au Capitaine de port en second 2 parcallen		5 , 6
	Total :	359 fl. 11 (1)

De plus la demande de restitution des marchandises confisquées aux marchands hollandais en septembre 1632, ou du moins, d'une indemnité équivalente avait été repoussée. On refusait également d'accorder un dédommagement pour les pertes subies en 1613 (2).

De la cargaison apportée on avait seulement vendu :

150 piculs de plomb à 7 réaux le picul	2.677 fl. 10
9 cattis 1/2 de camphre à 25 réaux le catti . . .	605 , 12,8
59 bethilles à 3 réaux 1/2 la pièce	526 , 11,8
8 parcallen à 2 réaux la pièce	40 , 16
54 saras de Cochin à 3 réaux la pièce. . . . } 33 saras de Maleye à 3 réaux 1/2 la pièce . . }	688 , 11, 12
Total :	4.539 , 1, 12

Le bénéfice sur ces marchandises s'élevait à 1849 fl. (3) ; il aurait été plus considérable si une partie n'avait dû être cédée au roi au prix d'achat (4).

On n'avait pu se procurer de la soie grège parce que les Portugais et les Japonais avaient eu l'avance sur les Hollandais. Les marchands japonais surtout se révélaient des concurrents redoutables. Les zenes (5) qu'ils apportaient du Japon, ils pouvaient toujours les vendre aux membres de la colonie japonaise de Faifo qui leur donnaient de la soie en échange. Pour l'achat de la soie, néanmoins, ils dépendaient toujours de ces Japonais résidant en Annam, et qui étaient maîtres du marché dans ce pays. Ceux-ci, à cause de leurs constantes relations avec les indigènes, étaient toujours en état

(1) Mémoire des présents apportés en Annam. Pour permettre au lecteur de se former une idée de la nature de ces présents, nous en donnons encore cette fois une liste inextenso; dans la suite nous nous contenterons d'une brève mention.

(2) C'est du moins ce que nous pouvons admettre sans crainte de nous tromper. Dans le cas contraire, le fait ne manquerait pas d'être mentionné dans l'un des nombreux documents que nous possédons sur ce voyage.

(3) Lettre de Traudenius au Gouverneur général et aux Conseillers en date du 25 octobre 1633.

(4) Lettre de Hendrik Brouwer aux Directeurs, 25 décembre 1633.

(5) Zenes, pitjes, caxias sont des pièces de cuivre rondes qui servent de monnaie divisionnaire; elles sont percées d'un trou qui permet de les enfiler à des cordons.

de rafler toute la soie disponible, fraîche ou vieille, avant l'arrivée des jonques japonaises, qui ordinairement avait lieu en avril. Il y avait en effet deux époques de production de la soie ; la première soie, ou soie fraîche, d'avril à juin, et la seconde, ou vieille soie, d'octobre à décembre. La vieille soie s'appelait ainsi parce qu'elle arrivait trop tard pour être emportée par les marchands japonais qui partaient pour leur voyage de retour vers le 20 juillet, et cette soie devait, par conséquent, attendre le prochain voyage de ces marchands qui ne revenaient qu'au mois d'avril de l'année suivante. En raison de cette circonstance, cette soie ne se vendait que de 100 à 110 taëls le picul, alors que la nouvelle soie valait de 140 à 160 taëls. Pour avoir en mains toute la production de vieille soie et de soie fraîche, les Japonais fixés en Annam envoyaient de temps à autre leurs employés en tournée pour demander aux producteurs de leur livrer toute la récolte, et ils rendaient l'exécution de cette promesse obligatoire en accordant aux familles des producteurs une avance de 10 à 12 taëls. De cette façon, ils encourageaient les Annamites à l'élevage des vers à soie plutôt qu'à la culture du riz et de la canne à sucre. La coopération entre les Japonais résidant en Annam et ceux qui continuaient à habiter leur pays rendait donc impossible aux Hollandais l'achat de la soie, et on pouvait prévoir que l'avenir ne changerait rien à cet état de choses [1].

Considéré dans son ensemble, ce premier voyage en Annam n'était guère plus qu'une simple reconnaissance.

Le principal résultat du voyage était d'avoir acquis une expérience qui pouvait, par la suite, avoir son utilité. En effet, on tira plus tard parti d'un mémoire de l'année 1633 contenant des considérations sur les produits et les débouchés de l'Annam et dont nous avons extrait les données suivantes [2].

Les produits de l'Annam sont principalement l'or, le fer et la soie grège. L'or offre différents alliages ; le plus haut, celui de 23 à 24 carats, se vend, cette année-là (1633), jusqu'à 12 taëls d'argent, mais, plus ordinairement, 10 taëls. Le prix ne tombe jamais plus bas, car, si l'or n'est pas d'une vente facile auprès des Japonais ou des Portugais, on peut toujours le vendre aux Fouquinois. L'inimitié entre le Tonkin et l'Annam n'est pas un empêchement aux relations commerciales entre les deux pays. Si la Compagnie consent à laisser ses marchands en Annam pendant 50 à 60 jours, ils pourront acheter de

(1) Lettre de A. Duijcker au Gouverneur général et aux Conseillers en date du 7 octobre 1636.

(2) Ce document se trouve deux fois dans les *Overgek. briev. en pap.* de 1635, II, 633-636 et 735-737 ; il se trouve ici parmi les papiers concernant l'Annam en 1633. Ceci ne prouve rien en soi quant à la provenance du document (du reste la mise en ordre de date des pièces s'est fait en Hollande). Cependant, en se basant sur ce qu'il contient, on peut conclure que ce mémoire a été établi par un des hommes qui participèrent au voyage en Annam, peut-être bien par Gommersbach ou Reiniersen, les deux hommes qui, précisément, restèrent en Annam pour étudier les facilités commerciales du pays et en rendre compte au Gouvernement des Indes.

grandes quantités d'or ; le bruit qu'il y a une forte demande de la part de marchands étrangers, pourrait alors pénétrer jusque dans l'intérieur du pays, et les habitants des régions éloignées de la mer viendraient apporter de l'or en abondance à la côte.

Le fer coûte 8 taëls le picul, la soie grège se paie de 100 à 110 taëls en octobre ou novembre, mais au temps où apparaissent les jonques japonaises le prix monte jusqu'à 200 taëls.

Voici maintenant les produits de Batavia qui peuvent trouver débouché en Annam. On pourrait chaque année y vendre environ 200 piculs de plomb ; on écoulerait de 4 à 500 piculs de poivre auprès des commerçants chinois, pourvu qu'on eût soin d'arriver en Annam au début de la mousson d'été, car en juillet les Chinois doivent s'en retourner à cause de la fin prochaine de la mousson. Puis, des perles, pourvu qu'elles soient grosses et belles, et, de préférence, non percées. On peut placer annuellement de 4 à 500 saras de Cochin contre 3 réaux de 8 la pièce. Il y a grande demande de la part des Japonais pour le camphre de Bornéo et pour les étoffes de laine et les serges d'Europe.

Les Chinois offrent, en fait de marchandises, de la soie brute blanche, des gilams rouges [1], des pagnes blancs [2], des étoffes bleu de ciel, du satin rouge et blanc et un damas de qualité inférieure ; en ce qui concerne la porcelaine fabriquée en Chine, les Annamites achètent surtout les tasses, les Japonais achètent aussi les autres objets. Du Japon on peut importer des zenes et du cuivre rouge ; la Compagnie pourrait envoyer annuellement 1.000 piculs de cuivre, à condition qu'on soit certain de la présence dans le pays de marchands chinois qui, généralement, achètent tout le cuivre ; autrement, n'en envoyer que 500 piculs.

Gouverneur général et Conseillers résolurent, conformément à leur décision du 31 mai 1633 [3], de faire cette année même une nouvelle tentative de commerce en Annam, mais, cette fois, en partant de Formose, à la mousson d'hiver. Le Gouverneur Putmans aurait à équiper, à cet effet, un vaisseau. Le 11 juillet 1633 il était arrivé dans la baie de Tsjing-tsjao et s'était depuis tenu dans les eaux chinoises. Le 22 octobre il livra un combat au mandarin Iquan dans la baie d'Erasme (baie de Anhai ou de Lio-léo). Les navires, le *Coukerken* et le *Zalm*, subirent de graves avaries dans ce combat ; Putmans les envoya en Annam pour y attendre ses ordres [4]. Le 28 octobre le Gouverneur est à Formose ; le 31 il réunit le Conseil qui prend les décisions suivantes : 1° de sus-

(1) Les *gilams* sont des châles de soie du nom de Guilân, une province de Perse, située le long de la mer Caspienne.

(2) Pagne = morceau d'étoffe pour couvrir les reins (espagnol : *paño*, portugais : *panno*, latin : *pannus*).

(3) Instructions pour le *Brouwershaven* et le *Sloterdijk*, 31 mai 1633, où est déjà exposé le plan de la nouvelle expédition.

(4) *Journal de Batavia*, 1631-34, p. 253 ; Mac Leod, II, 31.

pendre les hostilités contre la Chine, étant donné le peu de forces dont on dispose pour le moment ; 2° d'envoyer le *Zeeburg* en Annam pour y faire du commerce (1). Conformément à cette décision, le 13 novembre 1633, le yacht *Zeeburg* et la jonque *Quinam*, sous les ordres du Commandeur Willem Jacobsz. Coster, font voile pour l'Annam ; ils emportent un capital d'une valeur de 132.986 fl. 2 (2) (suivant un autre document, 134.511 fl. 16), représentés par 51.000 réaux de 8 et une somme d'argent en espèces japonaises. Le commandeur avait ordre, aussitôt qu'il aurait retrouvé le *Coukerken* et le *Zalm*, de s'embarquer sur un de ces vaisseaux et de laisser le *Zeeburg* continuer le commerce avec l'Annam.

La nuit qui suivit le départ de Formose, les deux navires furent assaillis par une violente tempête ; ils furent séparés et le *Zeeburg* continua seul le voyage ; le 16 novembre 1633 il arriva à bon port en Annam ; quant à la jonque *Quinam*, elle fit naufrage et l'épave vint s'échouer à la côte, un peu au Sud de la baie de Tourane, le 29 novembre (3).

Un autre vaisseau de la Compagnie, le yacht *Kemphaan* qui faisait route de Formose à Batavia, avait péri le 23 septembre, près de la côte d'Annam. L'équipage de ce bâtiment et celui du *Quinam*, ainsi que les deux cargaisons avaient été sauvés. Mais, suivant le droit annamite, le roi avait confisqué les marchandises et les canons du *Kemphaan*. Il avait bien promis de restituer, à l'arrivée du *Zeeburg*, le bien de la Compagnie ainsi confisqué, mais il n'alla pas plus loin que cette promesse.

Les nouvelles que Gommersbach et Reiniersen donnèrent aux arrivants, quand ils débarquèrent en Annam, n'étaient pas des plus encourageantes. Le stock de plomb laissé par Traudenius était toujours disponible, faute de preneur, et cela par la faute du Japonais Domingos sous la protection de qui les fonctionnaires de la Compagnie avaient été placés.

Cependant, les Néerlandais d'Annam reçurent un nouveau renfort sous forme d'augmentation de leur capital. Le 12 décembre 1633, Putmans envoya le yacht *Wieringen* à la recherche du pirate Yang-lao pour tâcher de l'amener à conclure un pacte avec la Compagnie. Le yacht emportait une somme de 4000 réaux de 8, pour l'achat de marchandises que le pirate pouvait éventuellement offrir. Détourné de sa route par la tempête, le *Wieringen* ne put rencontrer le pirate Yang-lao ; il rencontra en échange, le *Coukerken* qui revenait d'Annam. Le commandeur Coster qui commandait le *Coukerken* reçut l'argent du *Wieringen* et le transporta en Annam dans un bateau de pêche. La jonque *Tamsua*, partie de Formose en même temps que le *Wieringen*, arriva en si piteux état en Annam que, vu les frais énormes qu'eût occasionnés

(1) *Overgek. briev. en pap.*, 1635, III, 37.
(2) *Journal de Batavia*, 1631-43, p. 233.
(3) *Journal de Batavia*, 1631-34, p. 244 et suiv.

sa remise à neuf, on décida de la vendre. Le 7 janvier 1634 Putmans envoya encore en Annam le *Venlo* avec un capital de 172 caisses de zenes de cuivre, et 100 taëls en *schuitgeld* (1). La bateau arriva le 21 janvier dans la baie de Tourane et repartit le 30 pour Batavia.

En tout, la Compagnie envoya en Annam, pendant la mousson d'hiver de 1633-1634, une somme de 186. 485 fl. 7. 8 (2), capital suffisant pour faire le commerce.

Au début, les affaires semblaient cette fois pleines de promesses. Le roi mit beaucoup d'empressement à accorder la liberté du trafic, et les Hollandais purent écrire à Batavia qu'il y avait tout lieu d'espérer que non seulement les zenes japonais, mais encore une bonne partie du reste du capital pourrait se convertir en or, fer, soie et autres articles, tant chinois qu'annamites. On avait cependant compté sans la concurrence japonaise ! Les Japonais ne tardèrent pas à laisser éclater leur dépit de voir la faveur des grands du royaume accordée aux Hollandais, et leur influence était si grande qu'ils amenèrent les mandarins à contrecarrer les desseins de la Compagnie et à lui rendre le commerce impossible en Annam, avec autant d'opiniâtreté qu'ils lui avaient tout d'abord montré de bienveillance. La conséquence de cette opposition fut que les zenes seuls purent s'écouler, et au prix très bas de 14 à 14 taëls 1/2 les 15.000 pièces. Tout au plus réussit-on à acheter secrètement et à grand' peine un peu d'or, quoiqu'il y en eût une telle abondance que les Hollandais auraient pu en acheter pour la valeur de tout leur capital. En ces circonstances, le *Zeeburg* quitta la baie de Tourane avec un capital non employé de 111.549 fl. 3.10, en argent, plomb et réaux de 8 ; le bateau arriva à Batavia le 21 mars 1634. L'opinion d'Abraham Duijcker et d'Adriaan van Liesvelt, les principaux personnages de l'expédition, était naturellement très pessimiste. La Compagnie n'avait rien de mieux à faire qu'à renoncer au commerce dans ce pays ; d'autant plus que la chance de réussir en Chine recommençait à sourire, comme ils l'avaient appris par Putmans (3).

Le Gouvernement de Batavia ne se laissait néanmonis pas décourager si facilement et résolut de tenter encore une fois la chance à la mousson d'été de 1634 (4). Le 25 mai le *Oudewater* ferait voile pour l'Annam. Gouverneur général et Conseillers ne s'étaient décidés ni spontanément ni avec enthousiasme ; on avait longuement hésité et pesé le pour et le contre, et on ne se faisait plus guère d'illusions. Les raisons contre le voyage étaient sérieuses. Tout d'abord on craignait un nouvel échec. De plus, l'Annam n'offrait plus tant

(1) Les pièces de monnaie de cuivre que l'on appelait *schuitzilver* à cause de leur forme (*schuit* = bateau, barque), avaient une valeur de 4 taëls 3. On en voit encore au Laos.

(2) Missive générale du 15 août 1634.

(3) *Overgek. briev. en pap.*, 1636, II, 95.

(4) *Briefboek* de Batavia, 1634.

d'intérêt pour la Compagnie. Maintenant qu'on était en paix avec la Chine, l'Annam perdait une partie de son attrait en tant que centre de production de la soie et, par ailleurs, la Compagnie en 1634 n'avait pas besoin de beaucoup d'or. Au point de vue du commerce de l'or aussi, la fin des hostilités avec la Chine avait été très heureuse. A côté de Djambi (Sumatra), de Martapura [1] et du Siam, ce pays fournissait à la Compagnie l'or qui lui était nécessaire pour Coromandel et Surate [2]. Or, à ce moment, le commerce avec ces pays avait perdu toute activité. Le Gouverneur général et le Conseil avaient donc, suivant une lettre au Conseil des Dix-sept [3], demandé s'il ne conviendrait pas, non seulement de cesser tout commerce avec l'Annam, mais encore de faire respecter par les armes le prestige de la Compagnie dans ce pays. On fut pourtant détourné de ce dernier projet par la crainte du Japon qui avait ses intérêts liés au commerce de l'Annam. Cependant, le même vaisseau, le *Oudewater* qui allait partir pour l'Annam, et, de là, pour le Japon en passant par Formose, devait emporter une missive pour Couckebacker, datée du 14 mai. La lettre du Gouverneur au roi d'Annam exprimait aussi les hésitations du Gouvernement des Indes : afin de resserrer les liens d'amitié unissant la Compagnie à l'Annam, on désirait que les marchandises et les canons des navires échoués, le *Kemphaan* et le *Quinam*, fussent rendus ou remplacés par une indemnité équivalente. Une requête semblable, présentée au roi par le marchand Abraham Duijcker dans un précédent voyage, était restée sans résultat. Si, cette fois encore, le roi se dérobait à la demande du Gouvernement des Indes, on pourrait s'attendre, en Annam, à de gros désagréments [4].

Le nom d'Abraham Duijcker est mentionné dans cette lettre avec une certaine insistance, et on donne à entendre qu'après l'échec relatif de l'expédition précédente, il aurait persuadé au Gouverneur et au Conseil d'équiper un nouveau bâtiment à destination de l'Annam. Il était en effet très utile que le roi se fît une haute idée de l'importance de ce personnage, qui devait être le chef de la nouvelle entreprise. Les connaissances et l'expérience qu'il avait acquises au comptoir de Formose [5] et lors de son voyage en Annam avec le *Zeeburg* le désignaient pour ce poste. Il était accompagné du sous-marchand Johan Gommersbach qui, avec Daniel Reiniersen, avait été chargé des intérêts de la Compagnie en automne 1633. Suivant leurs instructions, ils devaient, aussitôt après avoir débarqué la cargaison, renvoyer le *Oudewater* à Formose. Un autre navire viendrait alors les chercher en Annam. Outre la restitution des biens de la Compagnie confisqués, ils

---

(1) Résidence de Palembang (Sumatra).
(2) Missive générale du 27 décembre 1634.
(3) Missive générale du 15 août 1634.
(4) *Overgek. briev. en pap.*, 1635, I, 350.
(5) Mac Leod, I, 516.

devaient s'arranger pour obtenir une diminution des droits d'ancrage et de la valeur des présents à offrir.

Le 25 juillet 1634, Duijcker arrivait dans la baie de Tourane. La lettre et les présents du Gouverneur général furent envoyés au roi qui répondit en accordant l'autorisation de faire le commerce ; de plus, les Hollandais avaient toute liberté de construire une loge pour y abriter les marchandises de la Compagnie. Pour des raisons faciles à comprendre, on ne put, provisoirement, songer à profiter de cette dernière autorisation. Cette fois encore, le trafic ne donna pas les résultats espérés. Du capital apporté, 57.287 fl. 1. 8, seulement 37.403 fl. 12, purent être dépensés pour l'achat de soie grège indigène, d'étoffes de soie, d'un or de qualité inférieure dont on ne tirerait que peu de profit à Coromandel, de 24.720 pièces de fine porcelaine ; plus, 140 picul s de noix du Cambodge et 100 picul s de bois de sapan de Birmanie. Duijcker envoya une partie de ces marchandises représentant une valeur de 25.554 fl. 8. 8, par la flûte le *Zwaan* qui, partie le 27 juin de Batavia à destination du Japon, avait reçu l'ordre de relâcher en Annam pour y prendre de la cargaison [1].

Cependant, plusieurs vaisseaux de la Compagnie étaient venus toucher aux ports d'Annam. Le 23 avril 1634, le Gouverneur Putmans avait envoyé le *Bleiswijk* pour prévenir les navires venant de Batavia que la trêve avec le pirate Yang-lao était rompue ; ce yacht rencontra près de Champa le Commandeur Bruin qui se trouvait là en croisière avec quelques bâtiments. Le commandeur décida d'envoyer le *Bleiswijk* en Annam pour en ramener Duijcker et Gommersbach. Entre temps, le *Bommel*, le *Buren* et le *Goa* arrivèrent aussi dans la baie de Tourane. Sur ces vaisseaux et sur le *Bleiswijk* Duijcker chargea la porcelaine et les noix du Cambodge qu'il avait achetées et, le 11 août, les quatre navires firent voile ensemble pour Formose [2].

Duijcker, qui partit avec eux, arriva à Formose le 2 septembre 1634, plein de vues pessimistes au sujet de l'Annam. A son avis, la Compagnie trouvait là moins de profits que de pertes. Les présents offerts au roi et aux grands étaient énormes, et la concurrence japonaise écrasante, surtout pour la soie. Rendre ce commerce indépendant était impossible, car les conseillers du royaume du Japon et d'autres hauts personnages avaient secrètement engagé là des capitaux et, s'ils le voulaient, étaient en mesure d'infliger de grands dommages à la Compagnie [3].

Cependant les difficultés avec l'Annam ne faisaient qu'augmenter. Pendant le séjour de Duijcker en ce pays on avait encore vu arriver le *Veenhuizen*, le *Schagen* et le *Grootebroek* venant de Batavia. Ils devaient poursuivre ensuite

---

(1) *Journal de Batavia*, 1631-34, p. 48.
(2) *Journal de Batavia*, 1631-34, p. 435.
(3) *Overgek. briev. en pap.*, 1635, III, 68 ; *Journal de Batavia*, 1631-34, p. 433 et suiv.

jusqu'à Formose. Partis le 20 juillet de la baie de Tourane, les navires se trouvèrent dès le 21 séparés par la tempête. Le *Veenhuizen* atteignit Formose le 2 août, et le *Schagen* le 10. Mais le *Grootebroek* fit un triste naufrage près de l'île de Pracel, par 17° lat. N. Le marchand de première classe, Jean de Sormeau, y perdit la vie avec huit hommes de l'équipage ; de la cargaison, qui représentait une somme de 153.690 fl. 18. 8, il se perdit avec le vaisseau pour une valeur de 70.695 fl. 18. 8 (1), tandis que les marins purent mettre le reste en sûreté dans l'île. Le capitaine, Huijch Jansen, emmenant 12 hommes, gagna la côte annamite dans une embarcation ; il espérait pouvoir se procurer un navire pour prendre les naufragés restés dans l'île. Il avait pris avec lui 5 caisses d'argent et 3.570 réaux contenus dans 17 sacs. Quand les naufragés arrivèrent à terre, ils furent maltraités et faits prisonniers et on leur prit l'argent qu'ils apportaient. Après avoir été d'abord entendus par le secrétaire du roi, ils reçurent le 23, de la part de ce dernier, la permission de retourner dans l'île de Pracel (2), pour prendre les cinquante hommes restés là et les quatre dernières caisses d'argent. Ils pouvaient se servir à cet effet de la jonque du Japonais Kiko qui la leur céda volontiers. Les naufragés s'embarquèrent sur les navires *Bommel*, *Goa* et *Zeeburg* qui, tous trois, s'étaient vus contraints par la tempête à aborder en Annam ; ils firent voile pour Batavia où le capitaine Huijch Jansen Block fit son rapport sur les événements. A la suite de ce naufrage 23.580 rixdales (3) étaient restées aux mains des Annamites.

Le Haut Gouvernement des Indes n'était nullement disposé à laisser passer la chose ainsi. Dès novembre 1634 le Commandeur Claas Bruin, qui croisait dans ces parages, envoya les deux marchands Hendrik Bout et Gommersbach à la Cour d'Annam pour réclamer l'argent auquel la Compagnie avait droit ; mais les envoyés reçurent un très mauvais accueil de la part du secrétaire du roi (4).

L'année suivante on renouvela la tentative, cette fois par le moyen d'une lettre de menaces. Le capitaine japonais Kiko qui avait prêté sa jonque aux naufragés du *Grootebroek* venait d'arriver à Batavia et devait repartir à la mousson d'été de 1635 pour l'Annam et Formose. Le Gouverneur général et le Conseil profitèrent de l'occasion pour envoyer une lettre au roi : on lui demandait, de façon assez impérieuse, de restituer les biens de la Compagnie : le Gouvernement récapitulait ses griefs contre l'Annam, se plaignait des derniers agissements contraires au droit : on aurait déjà décidé de recourir à la force pour se faire justice si le capitaine Kiko, porteur de ce message, n'était intervenu en assurant que tout pourrait encore s'arranger. Pour le

(1) *Journal de Batavia*, 1631-34. p. 455 et suiv.
(2) Les Paracels ou Tsi tcheou (les sept îles) au S.-E. de Hai-nan.
(3) Une rixdale valait 75 stuivers.
(4) Lettre au roi d'Annam, 7 juin 1635, rappelant ces faits.

moment on s'abstiendrait des mesures de contrainte auxquelles on pourrait aisément avoir recours; on confierait à Abraham Duijcker le soin d'aller chercher l'argent en Annam à la mousson d'hiver (1).

Le japonais Kiko s'acquitta de son mandat; il se rendit à la cour du roi sans cependant arriver à obtenir audience. Le Directeur général des Epaves qui reçut la lettre du Gouverneur général, l'assura qu'à l'arrivée de Duijcker les difficultés pendantes seraient sans doute résolues (2).

Les impressions de Kiko pendant son séjour en Annam le portaient, du reste, à le croire; il avait pu remarquer, entre autres, comme il le déclara au Gouverneur de Formose, que Duijcker était très considéré en pays annamite.

Cette circonstance était aussi connue du Gouverneur général et des Conseillers, et c'était pour cette raison qu'ils voulaient confier cette mission délicate à Abraham Duijcker. On s'en tint donc à la décision prise, qu'au début de 1636 Duijcker s'embarquerait pour l'Annam, quoique son absence dût se faire vivement sentir au Comptoir de Formose, comme Putmans l'écrivait à Batavia en date du 19 septembre 1635 (3).

Chapitre III.

Le commerce avec l'Annam et le Tonkin, 1636-1639.

L'attitude de plus en plus hostile du Gouvernement japonais vis-à-vis du catholicisme (4) ne laissa pas d'avoir son influence sur les relations de la Compagnie avec l'Extrême-Orient. Ainsi quand, en 1635, il fut interdit aux Japonais de quitter leur pays, ce fut une excellente occasion pour décider, par une résolution du 9 avril 1636, que la Compagnie étendrait son commerce à tous les pays où se rendaient jusqu'ici les marchands japonais. Au nombre de ces pays se trouvaient le Tonkin et l'Annam: le Tonkin, avec lequel on n'avait encore jusque-là entretenu aucune relation; l'Annam, où les vaisseaux de la Compagnie n'étaient pas retournés depuis 1634. Dès le 3 janvier 1636, van Diemen avait écrit aux Directeurs que l'ordonnance de l'empereur du Japon rendait désirable l'envoi de navires et de capitaux vers ces contrées. On pouvait fonder de sérieuses espérances sur le commerce avec l'Annam qui allait reprendre, maintenant que les redoutables concurrents japonais ne pouvaient plus reparaître.

Cependant, le premier voyage entrepris après la rupture des relations avec l'Annam en 1634, ne fut pas exclusivement une entreprise commerciale. Au premier plan se trouvait aussi la prétention de faire recouvrer par

(1) Lettre au roi d'Annam, 7 juin 1635.

(2) *Overgek. briev. en pap.*, 1636, I, 253.

(3) Lettre de Batavia à Putmans, dans l'île de Formose, en date du 9 juin 1635.

(4) Mourret, *Histoire générale de l'Eglise. L'ancien régime*, p. 190 et suiv.

Abraham Duijcker les créances de la Compagnie sur le roi. On donna au voyage l'apparence d'une expédition militaire, pour donner l'impression que le Haut Gouvernement de Batavia entendait faire valoir ses droits par la force. La flotte, qui comprenait les vaisseaux le *Grol*, le *Warmond* et le *Huisduinen*, était cette fois placée sous les ordres d'un militaire, le commandant Adriaan Anthoniszoon, le même qui, en 1629, à la mort de Coen, avait été appelé avec plusieurs autres à siéger au Conseil des Indes (1).

Abraham Duijcker, chef de la mission envoyée en Annam, emportait des instructions minutieuses du Gouverneur Putmans. Il avait à remplir en Annam un double mandat : traiter avec le roi au sujet des indemnités à toucher, et obtenir en même temps qu'il favorisât les intérêts commerciaux de la Compagnie. Il n'aborderait le second point, dans sa conférence avec le roi, qu'après avoir traité le premier. On devait, en effet, donner au roi l'impression que cette expédition d'apparence si belliqueuse n'était envoyée que pour exiger les réparations, et appuyer au besoin cette sommation par la force. Si les Annamites soupçonnaient que les vaisseaux apportaient un capital de 115.762 fl. 2.12, la menace perdrait aussitôt tout son effet. A la moindre démonstration hostile de la part des Hollandais, les Annamites essaieraient aussitôt de leur dérober cet argent. Pour cette même raison on ne déchargerait pas les vaisseaux de leur cargaison, à moins, toutefois, que cela ne pût se faire secrètement à l'aide du yacht le *Veenhuizen* qui, à ce que supposait Putmans, avait dû être détourné de sa course par la tempête et forcé d'aborder en Annam ; en ce cas il pourrait, de nuit, transporter les marchandises et les mettre en sûreté dans la loge de la Compagnie.

Pendant son entrevue avec le roi, Abraham Duijcker devait le prendre de haut et, si le monarque repoussait sa demande, le menacer, de la part du Gouvernement de Batavia, d'un blocus en règle par les navires faisant le service du Japon et de Formose, au besoin même d'une incursion à main armée. Le Haut Gouvernement songeait aussi à une alliance avec le Tonkin contre l'Annam au cas où ce pays ne consentirait pas à répondre à ses désirs.

Cette question une fois traitée avec le roi, quel qu'en fût le résultat, favorable ou non, Duijcker devait lui demander l'autorisation de commercer avec son pays. De l'or, de la soie et 4 à 5.000 piculs de sucre noir, tels étaient les articles qu'il devait acheter. Si les Portugais se présentaient en concurrents, il faudrait enchérir sur eux : peut-être se laisseraient-ils ainsi effrayer et détourner du commerce avec l'Annam.

Si possible, les navires le *Grol*, le *Warmond* et le *Huisduinen* devaient être renvoyés le 8 ou le 10 mars à Batavia, et Duijcker expédierait les marchandises achetées en Annam par les vaisseaux qu'on lui enverrait spécialement à cet effet de Batavia, à la mousson d'été de 1636 (2).

(1) De Jonge, V, p. lxxxiii.

(2) Instructions du Gouverneur Putmans pour Duijcker, 21 février 1636.

L'incertitude au sujet du succès de l'expédition s'augmenta encore par une circonstance que Duijcker apprit en débarquant en Annam. Le « Vieux Roi », Sãi-vương, était mort à la fin de 1635 et son fils, Nguyễn-phước-Lan, sous le nom de Công-thượng vương, l'avait remplacé sur le trône. L'avènement du nouveau roi avait coûté des luttes et du sang, car bien que le monarque défunt eût légué son royaume par disposition testamentaire au prince actuel, et que celui-ci fût reconnu depuis longtemps comme héritier présomptif, le prince Anh, fils naturel du feu roi et gouverneur des provinces du Sud, ne voulut pas reconnaître l'autorité de son frère consanguin. Appelé à la Cour, il refusa de s'y rendre et fit fortifier les bords du fleuve près de Tourane. Là-dessus le roi fit occuper la baie de Tourane et la rivière de Huê par une quarantaine de galères et partit lui-même pour Tourane à la tête d'environ 10.000 hommes. Le prince Anh fut vaincu, arrêté dans sa fuite vers le Cambodge et emmené à la résidence royale de Senoa (1) où l'attendait la peine de mort. Son sort fut partagé par plusieurs grands du royaume, entre autres par le Directeur général des Epaves, accusé d'avoir détourné des sommes d'argent au préjudice du roi défunt. Par mesure de précaution les quatre autres fils naturels du « Vieux Roi » furent placés sous une étroite surveillance (2).

Suivant les renseignements donnés à Duijcker par les mandarins à son arrivée, le nouveau roi était favorablement disposé envers les Hollandais.

Le 22 février 1636, le *Grol* et le *Warmond* quittèrent Formose. Le 6 mars ils jetèrent l'ancre dans la baie de Tourane où les rejoignit, peu après, le *Huisduinen* (3). Dès son arrivée, Duijcker se rendit à la ville de Faifo, où les mandarins lui firent un excellent accueil. Comme il poursuivait sa route vers Senoa, résidence de la Cour, le Directeur des Epaves et le chef des Japonais vinrent à sa rencontre pour le saluer de la part du roi et l'accompagner jusqu'à la Cour. Cependant, comme ils avaient des affaires à régler à quelque distance de Faifo, ils prièrent Duijcker de les attendre dans cette ville. Duijcker profita de cet arrêt pour se rendre à bord d'un des vaisseaux et y tenir conseil.

Il fallait délibérer au sujet du renvoi des vaisseaux à Batavia. Fallait-il leur faire prendre la mer immédiatement ou, suivant les instructions reçues, les retenir en Annam jusqu'après l'audience royale ? Ce dernier parti semblait le meilleur, d'autant plus que le *Veenhuizen*, que l'on pensait trouver en Annam et qu'on devait utiliser pour le déchargement et le transport secret

---

(1) Thuận-hoá, c.-à-d. Huê. V. Cadière, *Le mur de Đồng-hới*, BEFEO., t. VI (1906), p. 153, n. 3.

(2) Van Dijk, p. 348 ; Maybon, p. 20 ; lettre de Duijcker au Gouverneur général, 13 mars 1636 ; journal de Duijcker pendant ce voyage.

(3) Lettre du Gouverneur Putmans au Gouverneur général, 25 février 1636 ; *Journal de Batavia*, 1636, p. 67.

des marchandises à terre, n'avait pas encore paru. Le Commandant Adriaan Anthoniszoon, proposa de décharger les bateaux et de les faire partir pour Batavia le 13 mars. Le motif sur lequel il appuyait sa proposition était qu'on pouvait avoir à attendre jusqu'au 23 mars, et peut-être plus tard, avant que Duijcker fût reçu en audience par le roi dont les dispositions à l'égard des Hollandais n'étaient pas connues avec certitude. Vers ce temps, suivant son opinion et celle des pilotes, la mousson d'hiver toucherait à sa fin ; on pouvait craindre que les navires, qui représentaient un capital considérable pour la Compagnie, ne pussent atteindre Batavia avant l'automne. Duijcker fut d'un avis contraire ; considérant comme exagérées les craintes du Commandant, des Capitaines et des pilotes, il rappela l'exemple du yacht le *Breda* qui, le 26 mars 1634, n'avait pas encore passé Poulo Canton, et avait cependant pu accomplir le voyage à Batavia pendant la même mousson. Il jugeait qu'il fallait s'en tenir à la lettre des instructions et différer jusqu'après l'audience le renvoi des navires. Le Commandant proposa alors que Duijcker se rendit sans délai à la Cour pour demander au plus tôt une audience. Si les négociations se prolongeaient, il pourrait envoyer un message aux Conseillers de vaisseau, afin que ceux-ci pussent faire transporter la cargaison à terre sous la direction de Cornelis Caesar et donner aux navires le signal du départ. Les deux propositions, celle de Duijcker et celle d'Adriaan Anthoniszoon furent rejetées par le Conseil et il fut décidé que la cargaison serait transportée à terre dans un certain nombre de barques. La décision fut aussitôt exécutée et avec tant de précipitation que 39 ligatures de zenes de 15.000 pièces chacune furent perdues. Après quoi les vaisseaux reprirent sans plus attendre la route de Batavia [1].

Après le départ des navires, les marchandises restèrent sous la garde de Cornelis Caesar ; Duijcker partit pour la résidence royale de Senoa. Quand il arriva à la Cour, on lui fit tout d'abord remarquer les canons placés dans la cour d'entrée. Duijcker en compta 18, provenant du *Kemphaan*. Ensuite il fut reçu avec de grandes marques d'honneur par Công-thượng vương. Duijcker apportait pour le prince différents présents, principalement des étoffes, de la part du Gouverneur Putmans et en son propre nom. Il formula encore de vive voix l'objet de sa démarche, déjà exposé dans les lettres que le Gouverneur général et celui de Formose lui avaient confiées pour le roi : réclamation d'indemnité pour les 23.580 réaux de huit et rixdales du *Grootebroek* et pour l'artillerie du *Kemphaan*. Le roi répondit que les faits dont Duijcker se plaignait et pour lesquels il réclamait un dédommagement s'étaient accomplis sous le règne de son père et entièrement en dehors de lui ; qu'il en eût du reste retiré quelque profit, cela restait en question. Ce qu'il savait bien, c'est que Ongangmij, qui occupait sous son père le poste de Directeur général des

(1) Lettre de Duijcker au Gouverneur général, 7 octobre 1636.

Epaves, avait souvent extorqué de l'argent aux étrangers et gardé ces sommes pour lui. A la mort de Sãi-vương, on avait découvert que Ongangmij était en possession de 340.000 taëls d'argent injustement acquis. En punition de ses crimes le roi l'avait fait décapiter et écarteler. Công-thượng vương concluait qu'il n'aurait pu faire davantage et qu'il avait par là donné pleine satisfaction aux Hollandais ! Tout ce qu'il désirait maintenant, c'était de ne plus entendre parler de cette question fort pénible pour lui. Il donnait l'assurance qu'un pareil fait ne se renouvellerait jamais par la suite. En dépit des menaces de Duijcker, le roi ne voulait rien entendre au sujet des dédommagements. Par contre, il accordait aux Hollandais le droit de libre échange dans le pays, les exemptait pour l'avenir des droits d'ancrage et des présents usuels (1).

Si d'un côté les efforts de Duijcker pour obtenir des dommages et intérêts avaient été infructueux, l'autre but de son voyage, le commerce avec l'Annam, semblait en excellente voie de réussite. Les Portugais ne paraissaient pas être en grande considération auprès du roi et ne pourraient guère nuire cette année-là aux intérêts de la Compagnie ; ils n'étaient d'ailleurs arrivés en Annam qu'avec un faible capital.

A Batavia, toutefois, on ne fut pas si rassuré. En réponse aux communications de Duijcker, contenues dans sa lettre du 29 mars 1636, le Gouvernement lui faisait savoir qu'il lui eût été agréable d'apprendre que Duijcker avait fait prisonniers quelques Portugais, pour vérifier jusqu'où allait la prétendue indifférence du roi à l'égard de ces gens (2).

Les autres concurrents ordinaires en Annam, les Japonais, donnaient également peu de motif de crainte cette année-là.

Duijcker croyait donc pouvoir estimer qu'au temps de l'arrivée des navires de Batavia, on aurait un stock de 3 à 400 piculs de soie ayant coûté de 100 à 130 taëls le picul, ou peut-être moins, et de 4 à 5.000 piculs de sucre noir demandé pour le Japon.

La lettre, relatant les détails de la mission de Duijcker et exposant la situation actuelle, fut adressée à Batavia par la jonque *Quinam* que Putmans avait envoyée le 14 mars en Annam. Cette jonque emporta en même temps de la part du roi des présents d'une valeur de 1.259 fl. pour le Gouverneur général et pour Putmans (3). Le *Quinam* arriva à Batavia le 10 mai, le même jour où un wangkang (4) apportait à Batavia des lettres de Công-thượng vương pour le Gouverneur général et pour Putmans. La teneur de ces lettres (5) concordait avec la réponse donnée par le roi à Duijcker dans l'audience à la

(1) Lettre de Duijcker au Gouverneur général, 29 mars 1636 ; *Journal de Batavia*, 1636, p. 91 et suiv.

(2) Lettre du Gouverneur général à Duijcker, 31 mai 1636.

(3) *Journal de Batavia*, 1636, p. 91.

(4) Navire à voiles chinois.

(5) *Overgekomen brieven en papieren*, 1637, 479 et suiv.

Cour. La lettre au Gouverneur général exprimait aussi le désir que la Compagnie s'abstînt de molester tous navires étrangers venant en Annam, soit à l'arrivée, soit à la sortie. Ces différentes nouvelles auxquelles vint s'ajouter la missive de Duijcker, datée du 13 mars et apportée par le Commandant Adriaan Anthoniszoon le 21 avril, à son retour à Batavia avec le *Grol*, le *Warmond* et le *Huisduinen* (1), excitèrent au plus haut point le mécontentement du Gouvernement des Indes. On le signifia sans ambages à Duijcker dès la première lettre qui lui fut envoyée en Annam.

Tandis que Duijcker avait tracé un tableau assez riant de la situation, le Haut Gouvernement montrait moins d'optimisme. Il trouvait très surprenant le refus du roi de payer l'indemnité sous le vain prétexte que le dommage avait été souffert par la Compagnie sous le règne de Sãi-vương et que, personnellement, il n'en avait pas tiré profit. Ce dernier argument était du reste démenti par le fait que les canons du *Kemphaan* se trouvaient en la possession du roi actuel! Il était également inadmissible que ce prince n'eût tiré aucun profit des 23.580 pièces d'argent — réaux de huit et rixdales — dérobées en Annam aux naufragés du *Grootebroek*. A la vérité, Duijcker avait été reçu de la façon la plus courtoise, mais quelle valeur avaient ces politesses ? Et il ne fallait pas considérer comme un grand avantage l'exemption accordée à la Compagnie concernant le droit d'ancrage et les présents à offrir aux grands du royaume. L'offre de conditions favorables au commerce n'était peut-être, de la part des Annamites, qu'un appât pour inciter la Compagnie à établir un comptoir chez eux. En effet, la présence de représentants de la Compagnie et d'un capital serait, pour les indigènes, une garantie contre toute tentative éventuelle des Hollandais de résoudre par la violence la question des réparations. Gouverneur et Conseillers trouvaient inouï que, vu les circonstances présentes, le roi osât se permettre d'insister, dans sa dernière lettre, pour qu'on s'abstînt de tout acte d'hostilité vis-à-vis de tous vaisseaux à l'entrée ou à la sortie des ports d'Annam. Duijcker lui-même reçut un blâme ; sa ligne de conduite fut, sur plus d'un point, réprouvée par le Gouvernement. Quand le roi avait avoué que la succession de Ongangmij comportait des sommes injustement extorquées à la Compagnie, Duijcker avait négligé de faire remarquer que l'indemnité à payer devait naturellement être prélevée sur cette succession confisquée par l'État. Cependant la plus grave faute commise par Duijcker et le Conseil de vaisseau avait été de laisser partir Adriaan Anthoniszoon et ses gens de guerre et d'avoir débarqué une cargaison de près de 15.000 florins avant d'avoir obtenu audience et exposé au prince le but de l'ambassade. Le roi avait par conséquent dû croire que la Compagnie voulait à tout prix s'établir dans le pays, que c'était pour elle une nécessité et que la demande d'indemnité ne se faisait que pour la forme. Dans ces circonstances les menaces de Duijcker n'avaient pu produire aucun effet, puisque le capital de 15.000 fl.

(1) *Journal de Batavia*, 1636, p. 67.

se trouvait à terre, que le roi pouvait s'en saisir s'il le voulait, et qu'il y avait là une garantie contre tout acte de violence de la part des Hollandais. Le fait que Duijcker, contre son attente, n'avait pas trouvé le *Veenhuizen* dans le pays, ne pouvait servir d'excuse. Il aurait dû trouver quelque autre moyen de garder secrète la présence de la cargaison. A cette fin il n'aurait pas même été nécessaire de garder la flotte entière huit ou dix jours. On aurait pu se contenter de retenir un seul navire jusqu'à ce que Duijcker revînt de la Cour. Les autres vaisseaux auraient pu partir. Plutôt que de voir commettre de telles fautes, le Gouverneur général et les Conseillers auraient préféré au besoin qu'on retardât le départ des vaisseaux jusqu'au 25 ou au 30 mars. La réprimande se terminait sur cette remarque qu'on aurait pu s'attendre à mieux de la part de gens qui se piquaient d'être expérimentés sur les questions annamites, « mais à chose faite, point de remède ! » [1]

Cette lettre arriva à Duijcker avec les vaisseaux le *Grol*, le *Daman* et le *Huisduinen* qui avaient fait voile de Batavia pour l'Annam le 1er juin 1636. Dans la lettre que les navires apportaient pour le roi, le Gouverneur général et le Conseil des Indes exigeaient encore expressément l'indemnité pour le dommage souffert en Annam. Ils réfutaient les arguments par lesquels le prince essayait de se justifier, en particulier au sujet de sa responsabilité relativement à ce qui s'était passé sous ses prédécesseurs. On le menaçait de mesures de représailles sur terre et sur mer. De plus on lui notifiait que la Compagnie était prête à venir en aide au Tonkin pour soumettre l'Annam, surtout étant donné qu'elle avait reçu de ce pays l'offre de payer en soie l'indemnité qu'elle réclamait en ce moment.

Le Gouvernement des Indes avait toutefois permis aux Conseillers de vaisseau d'adoucir, suivant les circonstances, les termes de la lettre au cas où ils les jugeraient trop forts.

Le commandement des navires fut confié à Nicolas Couckebacker, président de la factorerie de Firando, qui était arrivé à Batavia le 21 avril 1636 pour renseigner personnellement le Haut Gouvernement au sujet de la situation dans les parties septentrionales du domaine de la Compagnie. De plus, il avait su se procurer des informations sur le Tonkin et, pour cette raison, avait été appelé à donner son avis au Gouvernement de Batavia. Il retournait maintenant au Japon en passant par l'Annam et Formose [2]. Le 1er juin 1636, le *Grol*, le *Daman* et le *Huisduinen* quittaient Batavia, les deux premiers ayant à bord, une cargaison pour Formose et le Japon, le troisième sans cargaison, pour prendre en Annam les 4 à 5000 piculs de sucre et les 3 à 400 piculs de soie nécessaires pour le Japon, du moins si Duijcker avait réussi à se procurer ces marchandises.

---

(1) Lettre du Gouverneur général à Duijcker, 31 mai 1936.

(2) *Journal de Batavia*, 1636, p. 67 ; Nachod, p. 247 ; *Kroniek Historisch Genootschap*, 1853, p. 279 et suiv.

Couckebacker reçut la mission de se mettre bien au courant des choses de l'Annam afin de savoir comment s'orienter une fois de retour au Japon, surtout en ce qui concernait l'achat de zenes japonais. Ces pièces de monnaie étaient un des articles d'importation les plus demandés en Annam, car le roi faisait racheter tous les vieux zenes pour en faire fondre des canons.

Le Gouverneur général et le Conseil espéraient que Couckebacker réussirait à obtenir une solution pacifique au sujet des réparations ; si cependant, malgré tous ses efforts, il n'y réussissait pas, il avait ordre de recourir aux menaces de violence. Si le roi était prêt à un arrangement à l'amiable, le Gouvernement des Indes ferait de son côté des concessions et réduirait ses exigences. Au lieu de la restitution demandée, il se contenterait d'avantages commerciaux, à savoir : le Gouvernement annamite s'engagerait à livrer à la Compagnie, pendant 10 années consécutives, 500 piculs de soie à 80 taëls et 5.000 piculs de sucre à 8 ou 10 maes le picul ; de plus, pendant également 10 années, dispense des droits d'ancrage et de l'usage des présents (1).

Quand, le 24 juin, Couckebacker arriva à l'île de Cù-lao Cham, il y fut accueilli par Abraham Duijcker. Dans la séance du Conseil qui suivit et à laquelle Duijcker prit part, il fut décidé : 1° qu'on n'userait pas de la permission donnée par le Gouvernement de Batavia d'adoucir les termes de la missive destinée au roi, car le Conseil jugeait que ce message, sous sa forme présente, ne manquerait pas d'opérer son effet ; 2° que Duijcker et le secrétaire du président Couckebacker, Cornelis Jansz. Garst iraient présenter au roi la missive et les présents.

Le 1er juillet, les deux ambassadeurs arrivèrent à la Cour et furent reçus le lendemain, par le roi en audience personnelle. Avant l'audience, le Directeur des Epaves vint déjà les informer que la lettre avait grandement mécontenté le roi. Cela concordait bien avec le fait que, contrairement à la fois précédente, les deux Hollandais avaient été reçus sans les honneurs militaires. Aussitôt en présence du roi, Duijcker exposa brièvement le but de son ambassade, sur quoi le roi renvoya ses gardes pour que l'entretien se passât sans témoins. Le prince dit à Duijcker que la missive n'avait été montrée qu'au seul Directeur des Epaves. On ne l'avait mise sous les yeux d'aucun des autres mandarins, de crainte, prétendait-il, que ceux-ci n'attaquassent les Hollandais à leur départ. L'entretien entre le roi et les représentants de la Compagnie roula entièrement sur la question des indemnités. Quand Duijcker et Garst voulurent aborder celle des libertés commerciales pour les Néerlandais, le roi coupa court : il était roi, dit-il, et non commerçant. Au sujet des réparations rien ne put le faire démordre de son point de vue : si la Compagnie voulait lui faire la guerre, libre à elle ; si elle préférait garder la

(1) Mémoire pour les vaisseaux *Grol, Daman* et *Huisduinen* ; *Journal de Batavia*, 1636, p. 103.

paix, le roi lui permettrait de continuer à trafiquer librement dans le pays. Il écarta aussi la proposition que lui fit Duijcker de s'aboucher directement avec Couckebacker, fondé de pouvoirs de la Compagnie. Comme roi, il consentait à répondre par écrit au Gouverneur général, qui, exerçant une autorité royale à Batavia, était en quelque sorte son égal ; mais il ne voulait pas avoir affaire à un subalterne et exposer par là sa dignité à un manque d'égards plus grand encore que celui que lui avait infligé la lettre gouvernementale.

A l'issue de l'audience, Duijcker reçut du roi une lettre et des présents pour le Gouverneur général, des présents aussi pour Couckebacker et lui-même. Le contenu de la lettre ne différait pas beaucoup de la réponse verbale faite à l'ambassadeur ; seulement il était ici question d'indemniser pour l'artillerie du *Kemphaan*, laquelle ne comptait, disait-on, que deux pièces de canon, bien qu'à sa visite précédente à la Cour, Duijcker en eût compté jusqu'à dix-huit. Les présents furent emportés au Japon pour y être vendus. Le 10 juillet les navires firent voile pour Formose, emportant Duijcker et Garst. Duijcker resta dans l'île, tandis que Couckebacker continuait dans la direction du Japon où il aborda le 26 août (1).

Cette année-là la production de la soie avait été très peu abondante en Annam ; il fallait en attribuer la cause à la guerre avec le Tonkin, dont la plus grave période avait concordé avec les mois d'élevage du ver à soie, et à la mauvaise récolte de riz au Cambodge. Outre Hai-nan, le Cambodge fournissait le riz, un des principaux éléments de l'alimentation des Annamites. Maintenant le roi du Cambodge avait interdit l'exportation du riz, de sorte que la famine commençait à régner en Annam. Cette circonstance amena une nouvelle stagnation dans l'industrie de la soie, car les Annamites la délaissaient pour la culture du riz. La guerre, mais surtout la disette de riz (car la population remplaçait cet aliment par le sucre), avaient aussi empêché d'acquérir la quantité requise de cette denrée pour le Japon. La déloyauté du Capitaine de port japonais, Rockebee, avait aussi porté préjudice aux Hollandais ; malgré sa promesse de leur livrer de 3 à 4 mille piculs à 15 ou 16 maes le picul, il n'en avait livré que 200. Les achats auraient été beaucoup plus considérables de toutes manières sans l'opposition rencontrée de la part des mandarins chinois et japonais. Bien que, par ordonnances royales, il fût interdit aux grands du royaume de se livrer à l'exercice du commerce, ils savaient éluder la défense en se servant d'intermédiaires chinois et japonais. A plusieurs reprises, les Japonais, établis en Annam avaient essayé d'interroger les Hollandais pour savoir à quel prix ceux-ci comptaient vendre leurs zenes, afin d'en tenir compte pour établir le prix de leur soie. Ils s'efforcèrent aussi,

---

(1) Lettre de Duijcker à Batavia, 7 octobre 1636 ; *Journal de Batavia*, 1636, p. 284 et suiv.

suivant leur coutume vis-à-vis de leurs compatriotes arrivant du Japon, de rafler tous les zenes et d'obliger les Hollandais à leur acheter toute la soie dont ils avaient besoin. Duijcker, là-dessus, leur avait fait savoir qu'il se réservait la liberté de trafiquer avec les uns comme avec les autres et que, pour l'écoulement de ses zenes, il donnerait la préférence à qui lui offrirait le plus de soie et de la meilleure qualité. Le capitaine de port, Rockebee, était alors venu le trouver à la tête de quarante-deux Japonais, pour le sommer formellement de trafiquer avec eux seuls et, pour appuyer cette mise en demeure, il menaçait, en cas de refus de la part des Hollandais, de les contrecarrer en tout et de les rendre suspects aux mandarins. Duijcker, cependant, ne se laissa pas intimider et réussit finalement à conserver les bonnes grâces des mandarins, quoiqu'il eût à souffrir de graves détriments dans son commerce par la malveillance des Japonais. En comparant les soieries achetées cette année-là avec celles de 1634, on pouvait constater que les nouvelles étoffes étaient de meilleure qualité et de 30 à 40% moins chères, de sorte qu'on pouvait escompter d'assez beaux profits. On avait aussi acheté, à titre d'essai, une petite provision d'environ 7 piculs de bourre de soie brute qui, prétendait-on, s'écoulerait au Japon à 25 ou 30 taëls le picul; 11 piculs de gomme laque avaient été aussi achetés pour Formose. Cette année-là on avait vu peu d'or au marché et presque tout avait passé aux mains des marchands tonkinois.

De Formose, Duijcker envoya ces nouvelles, le 7 octobre 1636, au Gouvernement des Indes. Il y joignait quelques considérations et conclusions qu'on pourrait utiliser à Batavia au cas d'une reprise des affaires en Annam.

Il lui semblait désirable, si l'on poursuivait le commerce avec l'Annam, de laisser un navire en ce pays pour pouvoir transborder la cargaison des vaisseaux qui arriveraient. Il y aurait là un double avantage: la quantité des marchandises apportées resterait un secret pour les Annamites qui, autrement, les transportaient à terre dans leurs barques, et ils ne pourraient plus se servir de cette connaissance pour régler leurs prix; en second lieu, les navires pourraient se décharger rapidement et repartir aussitôt. Peut-être aussi les Portugais se laisseraient-ils effrayer par là et renonceraient au commerce avec l'Annam. Le Gouverneur Putmans et son successeur, Johen van der Burg (1636-1640), auraient déjà eu recours à cette mesure s'ils avaient pu sacrifier pour cela un de leurs bâtiments. Duijcker jugeait très important d'établir un comptoir permanent en Annam, car les producteurs de soie, incertains jusqu'ici du retour des Hollandais, n'ayant plus désormais d'hésitations à ce sujet ne se décideraient plus si facilement à abandonner la production de la soie pour celle du sucre. D'autres avantages seraient également attachés à la création d'un comptoir régulier: il ne serait plus nécessaire, à chaque voyage, de se recruter des amis et d'offrir des présents, et on ne serait plus contraint à la fin de chaque mousson de faire partir les navires en pleine saison d'affaires; de plus, on opérerait en général plus

rapidement, car à chaque voyage il s'écoulait ordinairement un mois avant qu'on fût revenu de la Cour et qu'on eût gagné, dans une certaine mesure, la confiance des indigènes. Autre observation : il fallait avant tout rester en termes d'amitié avec le Directeur des Epaves ; il était tout puissant en matière de commerce, et si influent que sans lui aucun étranger ne pouvait obtenir d'audience. Il fallait donc ne pas négliger l'usage, introduit par les Japonais, de l'amadouer par des présents : ce serait de l'argent bien placé. Sur la question des réparations Duijcker ne se faisait plus d'illusions, quoique les Conseillers du *Grol*, du *Daman* et du *Huisduinen* eussent jugé bon de ne pas adoucir les termes de la lettre gouvernementale ; ces prétentions sur l'Annam pourraient encore en certains cas avoir leur utilité ! (1)

Le fait d'envoyer en Annam un haut fonctionnaire tel que le président Couckebacker n'avait donc pu amener une solution favorable de la question des indemnités. Công-thượng vương s'obstinait dans son refus de reconnaître le bien-fondé des réclamations de la Compagnie pour le dommage subi sous le règne de Sãi-vương. La menace, — formulée pour la première fois par Duijcker dans sa visite à la Cour au printemps de 1636, — de conclure une alliance avec le Tonkin contre l'Annam avait d'ailleurs laissé le monarque indifférent. Cette indifférence était peut-être plus ou moins feinte. En effet, le prestige de la Compagnie était déjà devenu considérable dans les jours d'Antonie van Diemen. Même le Japon, dont le Gouvernement avait osé se permettre vis-à-vis d'elle de grandes libertés et devait plus tard, à Decima, lui infliger la plus profonde humiliation, devait avoir une haute idée de la force des armes néerlandaises au temps de la présidence de Couckebacker ; témoin les sollicitations pressantes adressées par le Japon aux Hollandais pour obtenir de l'aide dans un cas de rébellion dans l'intérieur du pays, et cela au risque de faire preuve d'impuissance aux yeux du peuple (2). Et quelle impression devait faire sur les princes de l'Asie orientale le fait que la Chine, en dépit de sa politique d'isolement, devait souffrir les Hollandais à Formose ! Le roi d'Annam ne pouvait ignorer tout cela ; les marins chinois et japonais qui se rendaient en d'autres lieux de l'Archipel devaient l'avoir renseigné là-dessus. Dans ses propres états il pouvait juger de la crainte que les Hollandais inspiraient aux Portugais. En 1636, ces derniers n'avaient pas osé attendre l'arrivée des vaisseaux néerlandais. Dès le 31 mai, donc longtemps avant la fin de la mousson, ils étaient partis pour Macao, déclarant que, à la mousson suivante et tant que les Hollandais fréquenteraient l'Annam, ils ne reviendraient pas dans le pays (3).

---

(1) Lettre de Duijcker à Batavia, 7 octobre 1936 ; *Journal de Batavia*, 1936, p. 284 et suiv. ; voir aussi *Kroniek Historisch Genootschap*, 1853, p. 292 et suiv.

(2) A. J. C. Geerts, *The Arima rebellion and the conduct of Koeckebacker*, Transactions of the Asiatic Society of Japan, tome XI.

(3) Lettre de Duijcker au Gouverneur général, 7 octobre 1636.

Pourtant le ton arrogant que Công-thượng vương se permettait vis-à-vis du Gouvernement de Batavia venait d'un sentiment parfaitement explicable de confiance en lui-même. La guerre entre le Tonkin et l'Annam tournait alors à l'avantage de ce dernier pays. Depuis 1630 les Annamites avaient le dessus. Les sentiments d'humilité devaient donc, cette année-là, être étrangers à Công-thượng vương. Dans une lettre adressée par lui le 12 décembre 1636 au « roi » de Batavia, comme il nomme van Diemen, il exprime sans se gêner son mépris pour le roi du Tonkin. « Celui-ci, écrit-il, est regardé à tort comme un grand roi par les Hollandais. L'année précédente les Tonkinois avaient par trois fois attaqué les Annamites, mais les armées de ceux-ci leur avaient fait subir une pénible défaite. Le roi du Tonkin, il est vrai, avait pu trouver son salut dans la fuite, mais en abandonnant ses éléphants, ses étendards et son matériel de guerre. C'était aux Hollandais de juger s'ils voulaient se ranger du côté de l'Annam ou du côté du Tonkin ; pour lui, il réglerait sa conduite d'après la leur. Sur la question des réparations son point de vue restait immuablement le même. Il était tout disposé à restituer une pièce d'artillerie dont il savait la présence dans le pays. Si le Gouvernement des Indes attachait quelque prix à cette restitution, il lui suffirait de le faire savoir dans la prochaine lettre. »

On voit par là clairement que le roi ne voulait pas plier devant la Compagnie malgré la menace de conclure contre lui une alliance avec le Tonkin. Pour le moment on n'alla pas si loin, mais les relations entre les Annamites et la Compagnie ne devinrent pas plus amicales du fait que, en 1637, le Gouvernement des Indes entra en rapport commercial avec l'ennemi de l'Annam, le Tonkin.

En effet, à dater du moment où la Compagnie chercha à faire des affaires avec le Tonkin, le Chúa de ce pays fit tous ses efforts pour obtenir une collaboration contre l'Annam, tandis que les Annamites se sentaient blessés de voir les Hollandais en relation avec leurs ennemis. Du reste, que le Gouvernement des Indes ne cherchât pas à entrer en guerre avec l'Annam, cela ressort clairement de la répugnance qu'il montrait devant les propositions du Tonkin. Pour le moment, on ne songeait pas encore sérieusement à briser les rapports commerciaux avec l'Annam et à porter la guerre dans ce pays.

Il est donc probable que le Haut Gouvernement des Indes cherchait plutôt à favoriser les intérêts commerciaux qu'à prendre des mesures de représailles lorsque, en 1636, il chercha à détourner les marchands de Martapura de faire le commerce avec l'Annam et à les attirer à Batavia ; néanmoins le préjudice causé à la Compagnie en Annam fut le prétexte invoqué alors [1].

Un nouveau voyage en Annam et une première expédition au Tonkin furent entreprises au printemps de 1637 avec Formose comme point de départ.

Abraham Duijcker fut désigné comme chef de la mission en Annam ; il donnerait des informations au sujet du Tonkin au yacht le *Grol* qui devait

(1) Van Dijk, 28.

se rendre en ce pays en passant par l'Annam. Ensuite, profitant des derniers jours de la mousson, il s'embarquerait pour Batavia afin de donner de vive voix au Gouverneur général et au Conseil son avis sur les questions commerciales en Annam et au Tonkin. Le marchand Cornelis Caesar, qui accompagnait Duijcker en Annam, y prendrait sa place jusqu'à son retour de Batavia à la mousson d'été (1). La flûte *Petten*, sur laquelle on devait s'embarquer pour le voyage, prit cargaison pour l'Annam et pour Batavia. La cargaison destinée à l'Annam consistait en 16.438 réaux de huit, 15.000 taëls d'argent, 13.500.000 zenes et 763 piculs de cuivre ; elle représentait une valeur de 120.960 fl. 10.1 et devait être principalement échangée contre de la soie et du sucre (2).

Le 18 janvier 1637 le *Petten* quitta l'île de Formose et arriva le 25 janvier dans la baie de Tourane. Le soir du même jour, le marchand Cornelis Caesar fut envoyé à Faifo pour s'informer de ce qui s'était passé dans le pays depuis l'année précédente et pour prier le capitaine de port, le Japonais Rockebee, de demander audience au roi pour les Hollandais. Le 28 Duijcker se rendit personnellement à Faifo. Il réussit à obtenir qu'on mît à sa disposition la maison où on avait déjà précédemment mis en sûreté les marchandises de la Compagnie. Ce fut dans ce local qu'il fit transporter sa cargaison. Le 10 février le Directeur des Epaves fit son apparition à Faifo pour saluer les marchands de la part du roi. Il devait en même temps se rendre à bord d'une jonque portugaise qui venait d'arriver. Les Portugais avaient donc apparemment surmonté leur crainte de se montrer en Annam à cause de la présence des Hollandais.

Le *Petten* partit donc pour Batavia, Duijcker restant provisoirement en Annam. La flûte toucha à Batavia le 3 mars. Après le départ du *Petten*, Duijcker se présenta à la Cour où il fut reçu avec des marques d'honneur. Il remit au roi la missive et les présents du Gouverneur général et déclara qu'il venait dans l'intention de faire le commerce et en demandait l'autorisation au roi. Il recommanda aussi à la bienveillance du prince Cornelis Caesar qui devait le remplacer durant son voyage à Batavia. Sur quoi Công-thượng vương répondit qu'il était prêt à venir en aide aux Hollandais, pour autant que la chose était en son pouvoir, et qu'il voulait dans ce but les pourvoir d'un local construit en pierre et bien situé. A l'audience on ne dit pas un mot des indemnités, mais le capitaine de port, ayant demandé à Duijcker les intentions des Hollandais à ce sujet, celui-ci répondit que cette affaire regardant le Gouvernement serait traitée par écrit dans une lettre du Gouverneur général. Duijcker avait donc évidemment reçu l'ordre d'éviter pour le moment cette question épineuse, afin de ne pas irriter le roi et de ne pas risquer d'anéantir

(1) Lettre du Gouverneur van der Burg au Gouverneur général, 15 janvier 1637 ; *Journal de Batavia*, 1637, p. 35.

(2) Lettre de Duijcker au Gouverneur général, 2 février 1637 ; *Journal de Formose*, 18 janvier 1637 ; lettre du Gouverneur van der Burg au Gouverneur général, 15 janvier 1637 ; *Journal de Batavia*, 1637, p. 35.

les avantages pécuniaires qu'on espérait tirer de ce voyage. Selon l'avis du capitaine de port, on n'obtiendrait jamais satisfaction, mais Duijcker pensait qu'en s'y prenant avec des ménagements on arriverait bien à quelque chose [1].

Cette fois le commerce s'annonçait comme devant prospérer. Du moins un excellent signe était que la colonie japonaise entière témoignait de la sympathie pour les Hollandais: les Japonais s'engagèrent même à leur livrer toute la soie qui leur passerait entre les mains à un prix basé sur celui qu'ils devraient payer eux-mêmes aux indigènes et, égal au prix que les Chinois et, éventuellement les Portugais, devraient payer. Cette attitude bienveillante des Japonais établis en Annam promettait le succès si toutefois ces témoignages étaient sincères ; l'année précédente c'était justement l'opposition de ces gens-là qui avait causé tant de dommage à la Compagnie. Cependant la situation n'était pas sans quelques ombres et sans causer un certain souci. On avait à se plaindre du capitaine de port ; il nuisait de tout son pouvoir aux Hollandais. Les Portugais ne semblaient pas disposés à laisser libre jeu à la Compagnie. Un ambassadeur avait été envoyé de Macao. Il avait obtenu audience du roi ; celui-ci lui avait permis de s'établir à Tourane, avec cinquante ou soixante familles de Macao, ce qu'il se proposait de réaliser l'année suivante. Les zenes apportés cette année-là par les Portugais se trouvaient toutefois de qualité inférieure à ceux des Hollandais. Cependant on se heurta à une difficulté inattendue: la concurrence des Japonais contre les Néerlandais. Après l'édit de l'empereur du Japon interdisant à ses sujets de se rendre à l'étranger, on avait pu, il est vrai, considérer ces concurrents avisés comme évincés, mais on s'aperçut bientôt qu'ils avaient pris des arrangements afin de s'assurer une partie de leurs profits de naguère en Annam. Ils faisaient ce commerce par l'intermédiaire de navires pourvus d'équipages chinois, quoique, naturellement, sur une échelle restreinte, vu la politique d'isolement de la Chine. Antérieurement au séjour de Duijcker en Annam, trois jonques ayant un équipage chinois avaient été envoyées au Japon, principalement pour le compte de Japonais. Les bénéfices réalisés par eux dans les premiers mois de cette année 1637 s'élevaient à environ 15.000 taëls. Déjà le président de Firando, Couckebacker, s'était efforcé d'empêcher ce commerce, mais il n'y réussit pas à cause de l'opposition de Phesodonne et d'autres personnages de Nagasaki qui y étaient visiblement intéressés [2]. Le Gouverneur général, Antonie van Diemen, dans une missive du 25 juin 1637 adressée à Couckebacker, lui fit savoir qu'il ne lui serait pas désagréable de voir supplanter ces gens ; il proposait même, afin de les faire haïr au Japon, de prétendre qu'ils transportaient des religieux dans ces navires [3].

---

(1) Rapport écrit et verbal de Duijcker au Gouverneur général ; *Journal de Batavia*, 1637, p. 154.

(2) Nachod, p. 190.

(3) *Bataviaasch Briefboek*, 1637, p. 446 ; *Journal de Batavia*, 1637, p. 154 et suiv.

Sur ces entrefaites, deux vaisseaux, le *Grol* et le *Rarop*, arrivèrent en Annam ; ils venaient du Japon et avaient passé par Formose. Le *Grol* devait se rendre au Tonkin pour y nouer des relations commerciales [1].

Le chef de l'expédition du Tonkin était Karel Hartsinck, descendant d'une famille patricienne dont plusieurs membres sont montés aux plus hauts postes de la Compagnie, tandis que lui-même fut nommé en 1656 Directeur général du commerce.

Vincent Romeijn, un Hollandais établi à Nagasaki où il faisait le commerce à son propre compte, fit aussi le voyage. A la requête de Couckebacker il accompagnait Hartsinck au Tonkin pour lui prêter le concours de son talent et de son expérience.

Le *Grol* avait embarqué pour le Tonkin une cargaison représentant une valeur de 188.666 fl. et consistant surtout en cuivre et en fer.

Parti de Firando le 31 janvier 1637, le navire aborda le 12 février à Formose où il prit à bord le présent du Gouverneur van der Burg pour le roi du Tonkin : deux canons et des projectiles appropriés. Le 5 mars on arriva à la côte d'Annam et l'ancre fut jetée à Cù-lao Chàm.

Une partie de la cargaison, emportée à destination de l'Annam, fut transportée à terre, à savoir : 3.015.000 zenes, 300 piculs de plomb, 29.575 pièces de porcelaine commune et 25 piculs de nankiens [2], le tout ayant une valeur de 15.277 fl. Seize Portugais, que le navire avait emmenés de Formose, furent mis en liberté, mais deux prêtres portugais furent provisoirement retenus comme otages, car Duijcker soupçonnait qu'un de ses subordonnés qui s'était enfui se cachait parmi les Portugais ; quand on reconnut cependant que ce n'était pas le cas, les deux prêtres furent relâchés.

Duijcker qui, en Annam, s'était bien mis au courant des choses tonkinoises, établit pour Hartsinck un mémoire qui pût le guider dans sa mission au Tonkin. Il y exprimait l'opinion que la Compagnie pouvait fort bien faire des affaires avec l'Annam et avec le Tonkin en même temps ; en effet, les marchands des deux pays, en dépit de la guerre où les deux gouvernements se trouvaient engagés, continuaient à entretenir de relations commerciales. Pourtant Hartsinck devait, en passant, demander au roi du Tonkin s'il serait prêt à appuyer les Hollandais contre l'Annam au sujet des indemnités réclamées.

---

(1) Journal du yacht *Grol*. De ce journal une traduction française parut dans les *Excursions et Reconnaissances*, 13 (1882), p. 5-38, par A. J. C. Geerts ; puis une traduction dans la *Revue indochinoise*, nouvelle série, I (1907), p. 425-439, 530-539. Voir *Revue de l'histoire des colonies françaises*, V (1917), p. 493. Une traduction anglaise parut dans les *Transactions of the Asiatic Society*, XI (1883), par J. M. Dixon. Voir Heeres, *Indische Gids*, 1907, p. 1537 et suiv.

(2) Nankin, tissu de couleur jaune chamois, qui se fabrique à Nankin, en Chine, avec une sorte de coton qui a naturellement cette couleur, et qu'on imite en Europe, au moyen de la teinture.

Cette demande devait du reste être tenue absolument secrète, car il ne se passait rien à la cour tonkinoise qu'on ne le sût en Annam. Si le monarque annamite venait à connaître ce propos, la vie de tous les fonctionnaires de la Compagnie en Annam serait du coup en danger.

En donnant ces instructions à Hartsinck, Duijcker semble avoir eu pour intention d'essayer, par l'intermédiaire du roi du Tonkin, d'exercer une pression sur le Gouvernement annamite, afin d'amener celui-ci à reconnaître enfin les droits que la Compagnie pouvait faire valoir sur l'Annam.

Il n'est pas nécessaire de voir là une tentative pour se faire du Tonkin un allié en cas de guerre contre l'Annam. A la façon dont le Gouvernement des Indes se dérobait chaque fois que le Tonkin tentait d'amener une alliance de ce genre, on peut voir clairement qu'on cherchait à s'appuyer sur de simples menaces et qu'au fond, pour des raisons d'intérêt commercial, on désirait rester en bons termes avec l'Annam. C'est, du reste, ce que Duijcker donnait à entendre dans son mémoire.

Le 13 mars 1637, le *Grol* faisait voile pour le Tonkin, mais la tempête le força bientôt à revenir en arrière, de sorte que le 18 il se retrouvait à l'ancre à Cù-lao Chàm. Le même jour Duijcker s'embarqua pour Batavia à bord du *Rarop*.

Pendant son séjour en Annam, Duijcker avait acheté pour le compte de la Compagnie environ 100 piculs de soie et de 1.500 à 2.000 piculs de sucre noir à 15 maes le picul ; il en emporta pour une valeur de 5.005 fl. 15 à Batavia (1). Le reste qu'il confiait en partant à Cornelis Caesar représentait en tout un capital de 130.004 fl. 15.1. Duijcker emportait deux lettres pour le Gouverneur général ; l'une de Rockebee, chef des Japonais, qui était en même temps capitaine de port en Annam, et une du roi. Rockebee exprimait sa sympathie pour la Compagnie, faisait son rapport sur la fuite de l'employé et sur quelques autres affaires et remerciait pour les présents qui lui avaient été envoyés. Le Gouvernement des Indes n'a pas dû attacher une grande importance aux protestations de dévouement de Rockebee, ayant reçu à ce sujet les renseignements de Duijcker, dès l'arrivée de celui-ci à Batavia. La Compagnie avait dû payer à Rockebee 500 taëls pour droits d'ancrage alors que le roi ne l'avait pas autorisé à exiger plus de 100 taëls ! Duijcker insista donc auprès du Gouverneur général et des Conseillers pour qu'on priât le roi de nommer un autre capitaine de port. Pourtant le Gouvernement de Batavia, qui ne voulait pas s'attirer le mécontentement de l'influent Japonais, invita Duijcker à montrer un peu plus d'indulgence à son prochain voyage en Annam. Il faudrait un cas d'une gravité extrême pour qu'il pût se permettre de solliciter l'intervention du roi ; encore devrait-on user de grande modération dans les termes (2).

(1) *Journal de Batavia*, 1637, p. 154 et suiv.

(2) Instructions pour Duijcker pendant le voyage en Annam et au Japon en date du 15 juillet 1637.

La lettre que Duijcker emportait de la part du roi pour le Gouvernement des Indes était conçue de la façon la plus courtoise. Le roi renouvelait sa promesse de n'exiger ni droits d'ancrage ni présents. Il déplorait cependant de ne pouvoir accéder à la demande qui lui avait été faite par les Hollandais de leur prêter un terrain où ils pussent établir leur résidence ; il craignait de mécontenter, par ce privilège, les marchands d'autres nationalités qui pourraient, pour cette raison, éviter de revenir en Annam (1).

Quelle pouvait avoir été l'intention du Gouvernement des Indes en demandant le prêt d'un terrain en Annam ? Était-ce simplement pour y construire une résidence ou un comptoir de commerce ? Ou doit-on voir là une tentative pour élargir de ce côté le domaine colonial ? Il est remarquable que ce bruit ait pénétré au Tonkin, comme Karel Hartsinck s'en aperçut au cours d'une visite à la Cour tonkinoise.

Le 23 mars le *Grol* avait de nouveau quitté Cù-lao Chàm pour se rendre au Tonkin. Le 29 il jeta l'ancre près de l'île Frakaki (2). Ici le Conseil naval décida que l'assistant Huibrecht Eems et l'interprète japonais Strik, qu'on avait emmené d'Annam, seraient envoyés à terre ; ils informeraient de l'arrivée des Hollandais le mandarin chargé de l'administration de cette partie de la côte tonkinoise et le prieraient de demander pour eux une audience au roi.

La réponse du mandarin arriva quelques jours plus tard. La venue des Hollandais lui était, disait-il, très agréable et le serait sans doute également au roi. Il croyait bien qu'il y avait au Tonkin assez de soie pour en charger trois bateaux ; Hartsinck devait attendre le consentement du roi pour pouvoir débarquer. C'était au mandarin qu'il devait payer les droits d'entrée des marchandises et les droits de port.

Il est curieux que dans sa lettre le mandarin avertisse en même temps les Hollandais de se tenir tranquille et de ne pas tirer. On envisageait donc la possibilité qu'ils fussent venus dans des intentions hostiles ! Hartsinck attribua ces soupçons à l'influence d'un prêtre portugais qui séjournait près du Giang (3) et convertissait de nombreux indigènes au christianisme.

Les fonctionnaires de la Compagnie ne tardèrent pas à avoir des difficultés avec le mandarin. Celui-ci se montrait mécontent des présents offerts par Hartsinck. Il voulait aussi se faire verser de l'argent comme acompte de paiement pour de la soie à livrer. A peine arrivés dans le royaume du Tonkin, les Hollandais voyaient donc déjà les désagréments commencer et ils faisaient la première expérience des vexations et des concussions auxquelles ils seraient continuellement en butte de la part des mandarins.

---

(1) *Journal de Batavia*, 1637, p. 154 et suiv.

(2) En annamite Các-bà, à l'entrée du Cửa Cấm, bouché la plus accessible du Fleuve Rouge.

(3) *Giang*, en annamite : fleuve.

Dans le village de Giang les Hollandais trouvèrent un interprète japonais nommé Guando, qui se charga d'écrire à une interprète japonaise, Ourou-san, demeurant à Kẻ-chợ [1], pour la prier d'annoncer au roi l'arrivée du navire.

Au cours des négociations avec le mandarin, Hartsinck eut soin de bien expliquer qu'il ne faisait pas les affaires pour son propre compte, ainsi que les Japonais et les Portugais qui venaient au Tonkin, mais qu'il s'honorait d'être le serviteur du « Prince de Hollande » et de la Compagnie des Grandes Indes qui faisait le commerce au Japon, en Chine, au Cambodge, au Siam, etc., par l'entremise de ses représentants. Il mit en garde les Tonkinois contre les propos calomnieux répandus par les Portugais contre eux. Ces propos étaient déjà arrivés aux oreilles du mandarin. On lui avait dit que, lorsque la chance s'en présentait, les Hollandais ne manquaient pas de s'emparer des vaisseaux portugais et chinois et les dépouillaient de leur cargaison.

Le Fleuve Rouge fut fort malaisé à remonter. On fut surtout empêché par le manque de connaissance de son cours et par les conditions atmosphériques. Le 14 avril le vaisseau atteignit le côté Ouest des îles Bo-to. Trois jours plus tard on reçut l'autorisation royale de se rendre à Kẻ-chợ. Les employés de la Compagnie furent transportés jusque-là avec leurs marchandises et leur argent dans dix barques ; ils arrivèrent à Kẻ-chợ le 22 avril. Le voyage leur fut rendu agréable par la vue de beaux champs plantés de riz et de mûriers. Ils virent passer la jonque portugaise appelée « Jonque des Pères », chargée, à ce qu'ils apprirent, de 620 piculs de soie grège et d'une grande quantité d'étoffes de soie [2].

Dès leur arrivée dans la capitale, les employés de la Compagnie eurent affaire aux mandarins et aux *capados* [3] qui voulaient leur extorquer de l'argent. La première visite de Hartsinck et de Romeijn à la Cour se passa d'une façon inattendue pour des Européens. Les présents furent acceptés et les visiteurs, assis sur des nattes, se virent contraints de faire de grands saluts, quoiqu'il fût difficile de voir à qui ces révérences s'adressaient, car on n'apercevait ni le roi, ni aucun grand dignitaire. Ensuite, après avoir présenté aux Hollandais à manger et à boire, on leur demanda où se trouvait la Hollande et quelles sortes de marchandises on pouvait importer de ce pays.

Cependant les Portugais s'efforcèrent de noircir le plus possible la réputation des nouveaux venus afin d'empêcher le roi de les autoriser à faire le commerce ; mais l'interprète Ourou-san les défendit avec force et succès auprès du roi de sorte que celui-ci finit par être convaincu que les propos des Portugais avaient pour cause la rivalité commerciale. Ces intrigues n'eurent donc point de résultat. Les Hollandais obtinrent la permission de trafiquer et

---

(1) Aujourd'hui appelé Hanoi.

(2) Voir MAYBON, p. 63, note 1.

(3) Les capados étaient des mandarins privilégiés, remplissant les fonctions de douaniers, en portugais « eunuque », en annamite *hoạn thanh*.

leurs relations avec le roi devinrent si bonnes que le prince adopta Hartsinck pour son fils, ce qui, du reste, doit être regardé comme une simple politesse.

A la vérité, les Tonkinois avaient grandement raison de rechercher l'amitié des marchands hollandais. Ils s'attendaient à être aidés dans leur lutte contre l'Annam, étant fort bien au courant des rapports de ce pays avec la Compagnie. A la première audience accordée à Hartsinck, le roi lui demanda s'il se cachait quelque vérité dans un bruit qui courait : la Compagnie aurait offert 150 perles à Công-thượng vương en échange de Cù-lao Chàm. Hartsinck démentit ce bruit, le mit sur le compte de la malveillance portugaise et dit que le Gouvernement des Indes n'avait en vue que le commerce et ne cherchait pas d'extension territoriale.

Les griefs de la Compagnie contre l'Annam étaient connus des Tonkinois qui les mirent plusieurs fois sur le tapis, demandant à ce sujet si la Compagnie se prêterait à faire la guerre avec eux contre les Annamites. Hartsinck ne put que répondre qu'il n'avait pas qualité pour promettre la chose ; cette affaire regardait le Gouverneur général.

Le prix de la soie fut fixé par le roi, car il ne voulait pas que les capados ou d'autres de ses sujets vendissent cet article moins cher que lui. Pour 15 faccaer de soie, on paierait 1 faccaer d'argent fin (1).

Les employés de la Compagnie furent très mécontents de ces entraves imposées au commerce. Ils voulaient être libres et acheter le plus de soie possible pour leur argent. Comme ils faisaient mine de vouloir s'en aller, le roi céda et déclara qu'il ne gênerait plus leur liberté commerciale.

Avec les capados ce furent des difficultés continuelles. Ils prétendaient imposer leur soie aux plus hauts prix. On eut aussi maille à partir avec l'héritier présomptif du trône qui exigea 3.000 taëls d'argent comme acompte sur de la soie à livrer. C'était aussi un grand inconvénient pour les Hollandais de ne pouvoir négocier avec les Tonkinois que par l'intermédiaire d'interprètes japonais.

Tout compte fait, ce premier voyage au Tonkin donna des résultats assez satisfaisants. On avait acheté 600 piculs de soie à une moyenne de 100 taëls le picul. A l'audience d'adieux du 29 juin, le roi revint encore sur la question des indemnités en Annam et demanda l'appui de la Compagnie pour soumettre ce pays en révolte contre le Tonkin. Il donna des lettres et des présents pour le Gouverneur général et pour le président au Japon, Nicolas Couckebacker. On prit ensuite la route du retour et, le 7 août 1637, le *Grol* était revenu au Japon (2).

Le succès de ce voyage devait nécessairement avoir son contre-coup sur les relations avec l'Annam. Le Chuá tonkinois avait ouvertement proposé une alliance aux Hollandais, et, pour les y engager, il avait su mettre sur le tapis

(1) Le faccaer est un certain poids.

(2) Missive générale du 9 décembre 1637.

la question des indemnités. Pourrait-on toujours continuer à repousser cette proposition sans irriter le prince, au risque de voir le commerce avec le Tonkin, qui promettait si bien, retiré à la Compagnie ? Mais, d'un autre côté, Công-thượng vương verrait-il d'un bon œil ces sympathies hollando-tonkinoises et permettrait-il aux Hollandais de trafiquer en Annam avec autant de liberté que par le passé ? Il était à craindre que, bien malgré lui, le Gouvernement des Indes n'eût à faire son choix entre les deux royaumes de l'Indochine.

Cependant Duijcker était arrivé à Batavia le 28 avril 1637. Il remit au Gouverneur général et aux Conseillers un rapport détaillé sur tout ce qui s'était passé en Annam depuis sa lettre du 2 février. Il donnait aussi son avis au Gouvernement sur la ligne à suivre vis-à-vis du Tonkin et de l'Annam : il traiterait ces points plus amplement de vive voix. Pour empêcher les Portugais de se rendre en ces pays, il proposait de croiser contre eux avec quatre yachts. Pour rendre fructueuses les affaires en Annam, il était nécessaire d'avoir un sous-marchand capable, résidant à demeure à Senoa. Il pourrait entrer personnellement en contact avec les marchands tonkinois qui apportaient les premiers leur soie au marché et leur acheter directement la marchandise, ce qui ferait profiter la Compagnie des bénéfices qui revenaient autrement aux commerçants intermédiaires. Ce sous-marchand pourrait aussi se ménager l'amitié du Chuá et des courtisans de Senoa. Cette fois Duijcker caressait les plus belles espérances au sujet du commerce. Les mûriers étaient magnifiques cette année-là, aussi espérait-il qu'à son retour de Batavia il trouverait Cornelis Caesar en possession d'un stock de 350 à 400 piculs de soie et d'une grande quantité de soieries, outre 2.500 à 30.000 piculs de sucre noir, produits dont on avait besoin pour le Japon (1).

Ces bonnes nouvelles firent, à Batavia, une agréable impression. Les privilèges que le roi accordait à la Compagnie, l'exemption des droits d'ancrage et des présents obligés, joints aux bénéfices qu'on escomptait, tout cela décida le Gouvernement à différer les hostilités contre l'Annam tant que ce royaume ne donnerait pas de nouveaux sujets de mécontentement. Les revendications d'indemnités pourraient toujours servir de prétexte à querelle en cas de besoin, et on devait à ce sujet rafraîchir souvent la mémoire au Gouvernement annamite.

L'administration des Indes alla encore plus loin. Jusqu'ici quelques marchands étaient bien restés en Annam tout le temps d'une mousson, afin de s'orienter dans le pays ou d'échanger leur cargaison contre des articles dont la Compagnie avait besoin et qui pourraient être embarqués dès l'arrivée de ses vaisseaux. Ainsi Gommersbach et Reiniersen en 1633, et ce dernier en 1637, avaient fait un séjour en Annam. Mais maintenant on décida la fondation d'un comptoir régulier, projet qui, dès 1617, avait enthousiasmé un résident

(1) *Journal de Batavia*, 1637, p. 154 et suiv.

de Siam, Cornelis van Neyenrode, mais qui avait toujours été remis à plus tard à cause du peu de profit que le Gouvernement des Indes pensait en tirer. Duijcker devait faire part de la décision au Directeur des épaves et le prier de présenter au roi une requête pour que le prince prît le comptoir sous sa protection et désignât un local qui n'offrît pas de danger d'incendie et où on pourrait s'établir. A la tête du comptoir on plaça Cornelis Caesar dont Duijcker avait fait le plus grand éloge; on nomma comme directeur en second le sous-marchand Nicolas Mortier qui partit dans ce but pour l'Annam. Deux assistants compléteraient le nombre de Hollandais que le Gouvernement désirait laisser en résidence au comptoir. Le reste du personnel se recruterait parmi les Japonais que l'on s'attacherait par là, tout en les détournant des Portugais. Sur l'avis de Duijcker on embarquerait, outre quelques articles de commerce, 4.000 réaux en espèces pour servir à l'achat de la récolte de soie tardive qui, d'après lui, s'élèverait de 70 à 80 piculs, et dont le prix d'achat serait de 15 à 20 taëls le picul moins cher qu'en temps ordinaire, vu que la plupart des acheteurs étaient alors partis et que cette soie restait emmagasinée jusqu'en avril (1).

Dans la lettre que Duijcker emporta pour le roi, le Gouverneur général et le Conseil rappelèrent encore la question des indemnités et exprimèrent l'espoir qu'il leur serait fait droit et que le roi saurait trouver un moyen pour leur donner satisfaction dans une certaine mesure. Conformément au désir du prince, ils veilleraient à faire respecter par leurs subordonnés l'intégrité de la côte annamite, et on n'attaquerait les Espagnols et les Portugais qu'en pleine mer. Ils terminaient en demandant la protection royale pour le comptoir qui allait se fonder.

Suivant les instructions données pour ce voyage, Duijcker devait faire remettre la lettre au roi par Cornelis Caesar ou par le Directeur des épaves; lui-même poursuivrait sa route pour le Japon. Il devait encore toucher de vive voix avec le Directeur des épaves la question des indemnités. Il dirait que le Gouverneur général songeait à envoyer un ambassadeur extraordinaire à Sa Majesté, mais que, en sa qualité d'ami et de fidèle visiteur de l'Annam, lui, Duijcker, conseillait de ne pas laisser ce personnage venir. La puissance du Gouverneur était si grande! Il venait justement de remporter une éclatante victoire dans les Moluques et s'était emparé, entre autres, de Luciella, la forteresse de Ternate. Les instructions insistaient encore pour que les marchands se fissent des amis parmi les Japonais; cela augmenterait leur prestige aux yeux des indigènes. On leur recommandait, au temps de la récolte de soie tardive et aussi en d'autres temps, de donner de l'argent aux Japonais pour les engager à fournir de la soie aux Hollandais; comme dit le proverbe: « Louer celui devons de qui le pain mangeons ».

(1) Instructions pour Duijcker, 15 juillet 1637; lettre du Gouverneur général au Gouverneur de Formose, 28 juillet 1637.

Duijcker ne s'embarqua pour l'Annam que le 16 juillet 1637. Son départ avait été retardé par l'absence prolongée de vaisseaux venant des Pays-Bas et d'Amboine (1).

Le 4 août, le *Oudewater* arriva à l'embouchure de la rivière de Huê. Duijcker se fit transporter à terre et arriva le lendemain à la loge de la Compagnie (2).

Cependant Cornelis Caesar avait traversé une période difficile ; par suite de plusieurs circonstances, les espérances de Duijcker au sujet de la marche heureuse des affaires cette année-là ne s'étaient pas réalisées. Suivant les déclarations de Caesar, les Chinois, auxquels les autres étrangers résidant en Annam avaient été plus favorables qu'aux Hollandais, les avaient devancés ; aussi les deux tiers de la provision de soie que Duijcker escomptait à son départ pour Batavia n'avaient pas été livrés. De plus, le roi du Tonkin avait interdit à ses sujets, sous peine de châtiments corporels, d'exporter la soie des provinces du Sud en Annam. Mais surtout la production indigène avait été faible par suite de l'écoulement trop abondant des eaux des montagnes, de sorte que la plus grande partie de la plaine avait été inondée ; les mûriers pourrissaient, les vers à soie mouraient et la nouvelle soie qui d'ordinaire arrivait au marché en mai, juin et juillet, n'avait pas encore fait son apparition, sauf une petite quantité de 20 à 25 piculs. Si tout allait bien, on pouvait espérer, grâce aux vers à soie épargnés et aux nouveaux plants de mûriers, une récolte de 80 à 90 piculs.

Comme le *Oudewater* tardait toujours à arriver, Cornelis Caesar crut pouvoir s'écarter de ses instructions et, de sa propre initiative, faire transporter à Formose et au Japon les marchandises destinées à ces pays. Deux motifs le déterminaient à agir ainsi : la crainte de voir la mousson arriver à son terme avant le départ pour le Japon et Formose, et la possibilité qu'il n'arrivât finalement aucun navire de Batavia. Des commerçants chinois lui avaient en effet raconté que Batavia était bloquée par les forces réunies du Sultan de Mataram et des Portugais.

Caesar fit alors remettre en état de tenir la mer la jonque *Bonne Espérance*, capturée sur les Portugais, et l'envoya à Formose avec la cargaison suivante : 48 piculs de soie tonkinoise, 16 piculs de soie annamite, 901 pièces d'étoffe de soie, 4 piculs de bois d'aigle (bois d'aloès), 1.037 peaux de raies, 20 piculs de cardamome (3), 30 piculs de plomb, 132 taëls d'argent de montagne annamite et 2.000 briques cuites comme ballast. Avec les 125 taëls de frais sur ces marchandises, le tout représentait une valeur de 54.123 fl. Les présents du roi pour le Gouverneur général et pour le Gouverneur van den Burg furent également envoyés à Formose.

---

(1) Lettre du Gouverneur général au Gouverneur de Formose, 28 juillet 1637.

(2) Journal de Duijcker du 16 juillet — 28 septembre 1637.

(3) Le cardamome est le fruit du *Cardamomum minus*, appelé vulgairement et improprement « Graines de Paradis ».

Le sucre destiné au Japon fut confié comme cargaison à deux jonques chinoises: 357 piculs au capitaine Simsingh et 637 piculs au capitaine Bijquan (1).

Duijcker dut donc apprendre, en arrivant à la loge, que le *Oudewater* devrait s'en retourner à peu près à vide, vu que la plupart des marchandises étaient déjà expédiées. Il reprocha à Caesar d'avoir risqué le bien de la Compagnie en l'embarquant sur ses jonques à une époque de l'année où des tempêtes se déchaînaient d'ordinaire sur la mer de Chine; il aurait mieux fait de tout garder de son côté. Mais, en outre, il avait été, disait-il, peu sage d'ajouter foi à de ridicules bavardages chinois; on aurait pu s'attendre à mieux de la part d'un homme qui, au temps de sa captivité en Chine, avait été à même d'apprendre à connaître le caractère menteur du Chinois, et que neuf années de service au comptoir de Formose auraient dû éclairer davantage sur ces questions.

Il ne restait plus à Duijcker qu'à continuer le plus tôt possible son voyage au Japon. Il put cependant prendre à bord 70 piculs de gomme laque que Caesar avait encore en magasin. Il ne fut pas possible, avant le départ du bateau, de dresser l'inventaire des marchandises qui restaient encore sous la garde de Caesar, car celui-ci n'avait pas encore réglé ses comptes avec les marchands et les cargaisons envoyées n'étaient pas encore inscrites.

Suivant les intentions du Haut Gouvernement de Batavia, Cornelis Caesar fut placé à la tête du comptoir d'Annam. Il avait sous ses ordres le sous-marchand Mortier, un assistant et un certain nombre d'employés subalternes de la Compagnie, parmi lesquels on comptait sept Japonais de la colonie établie en Annam; en prenant ces Japonais, on pensait faire plaisir au roi.

Le 7 août, le *Oudewater* faisait voile pour Formose où il arriva le 23. La jonque *Bonne Espérance* n'était pas encore arrivée et le Gouverneur de l'île craignait beaucoup qu'elle ne fût tombée aux mains des Portugais. Cependant on apprit bientôt que la jonque approchait de sa destination. Le *Oudewater* quitta Formose le 30 août et toucha à Firando le 28 septembre.

Ici Duijcker exposa, dans une lettre adressée au Gouverneur général le 11 novembre, les raisons pour lesquelles, à son avis, l'Annam avait rapporté peu de profit à la Compagnie en cette année 1637. A côté d'autres faits qui avaient concouru à ce résultat, comme l'inondation de la plaine et la défense faite par le roi du Tonkin d'exporter la soie, la concurrence chinoise avait été le facteur principal. Cette année étaient arrivées à Nagasaki quatre jonques venant d'Annam et apportant des soieries, un peu de soie brute, du sucre noir, des peaux de raies, des noix du Cambodge, de la gomme laque, du camphre de Bornéo, du bois de Calambac (2), une belle quantité de porcelaine de Chine

(1) Lettre du Gouverneur van der Burg au Gouverneur général, 17 octobre 1637.
(2) C'est la plus fine espèce du bois d'aigle. Le mot est javanais (*kalambak*).

commune et divers petits articles, le tout pour une valeur de 7.500 taëls. Cette cargaison s'était écoulée avec un médiocre profit. Le 6 septembre, les jonques étaient reparties pour l'Annam, chargées de 45 à 50.000 taëls en *Schuitzilver*, 2 millions de zenes, 600 picuis de fer, 200 outres de vin du Japon et quelques menus articles. La raison qui attirait tant de trafiquants chinois en Annam est que ce pays leur offrait un centre commercial en relation avec différents pays et villes situés à proximité. De Palembang, de Pahang et de contrées voisines on apportait ici du poivre ; de Bornéo, du camphre ; de divers lieux arrivaient le bois de sapan (brésillet des Indes), les défenses d'éléphants, le serong-bourang, la gomme laque, le calambac, et contre ces marchandises les Chinois échangeaient leurs nankiens (1), leur porcelaine commune et autres produits. De ce qu'il leur restait ils achetaient encore du poivre, des défenses d'éléphants, du cardamome, etc., de sorte qu'ils retournaient généralement en Chine avec une cargaison complète (2).

La conduite de Cornelis Caesar a été, à Batavia, l'objet d'une critique sévère. Dans leur missive générale du 9 décembre 1637, Gouverneur général et Conseillers expriment leur mécontentement de la crédulité de Caesar en présence des bavardages chinois. Ils ne s'étonnaient donc nullement que dans le commerce de la soie les Chinois lui eussent damé le pion. Ils conseillaient aux Directeurs d'y regarder à deux fois avant de confier à nouveau leurs affaires à cet homme ! De son côté le Gouverneur général se proposait de remplacer Cornelis Caesar par Duijcker à la tête du comptoir d'Annam (3). Malgré cet avis défavorable de l'Administration des Indes, la carrière de Caesar ne fut pas brisée en Annam ; en effet, nous le voyons de 1653 à 1656 occuper le poste important de Gouverneur de Formose.

Un nouveau voyage en Annam se fit au début de 1638. Abraham Duijcker qui séjournait à Firando depuis le mois de septembre de l'année précédente était arrivé le 12 décembre à Formose avec le *Grol*. Le 2 janvier, il y prit part à une réunion du Conseil dans laquelle il fut décidé que Hartsinck se rendrait au Tonkin sur le *Zandvoort*, tandis que Duijcker s'embarquerait sur le *Grol* pour l'Annam afin d'y prendre la direction du comptoir en remplacement de Cornelis Caesar. A cette occasion, il dut offrir au roi des présents d'une valeur de 1400 fl. (4)

Le 14 janvier 1638, Duijcker arriva en Annam avec une cargaison de 61.218 fl. A son arrivée au comptoir de la Compagnie, il trouva que Cornelis Caesar avait fait d'assez mauvaises affaires ; depuis le 4 août de l'année précédente il n'avait pu acheter que 6 piculs de soie et 734 pièces de soieries (5).

(1) Voir p. 150, n. 2.

(2) Sur le voyage du *Oudewater*, voir le journal de Duijcker et la lettre de Duijcker au Gouverneur général, 21 novembre 1637.

(3) Missive générale, 9 décembre 1637.

(4) Résolutions du Conseil de Formose, 2 janvier 1638.

(5) Missive générale du 22 décembre 1638.

L'arrivée de Duijcker n'apporta aucun changement à cette situation ; il se rendit bientôt compte qu'il y avait fort peu de chances de convertir le capital déposé au comptoir en soie et autres marchandises demandées au Japon.

L'élevage du ver à soie n'avait pas bien réussi à cause des pluies torrentielles, et la défense faite aux Tonkinois d'exporter la soie était un coup sensible aux acheteurs de cet article. En effet, la production indigène était, en Annam, assez insignifiante, tandis que la soie importée du Tonkin était l'objet de transactions importantes. Cette défense d'exporter la soie tonkinoise était un vrai contretemps. Les années précédentes les marchands annamites et tonkinois avaient continué à trafiquer entre eux en dépit de la guerre qui séparait les deux pays. Il semblait maintenant que le Tonkin cherchât, dans une guerre économique, une compensation pour le peu de succès obtenu sur les champs de bataille. Ou fallait-il croire que l'intention du Gouvernement tonkinois avait été principalement d'obliger ainsi la Compagnie à renoncer au comptoir d'Annam, à cesser d'envoyer ses vaisseaux dans ce pays et à prendre parti pour le Tonkin ? Duijcker, du moins, commençait à se demander si, à la longue, on ne serait pas forcé d'en arriver là. Il lui semblait que, tant que la guerre durerait et que la Compagnie continuerait à rester en rapport avec le Tonkin, on trouverait peu de soie en Annam. De plus, les relations commerciales nouées avec les Tonkinois commençaient à influer sur les sentiments des Annamites vis-à-vis des Hollandais. Duijcker, il est vrai, n'avait pas à se plaindre de la façon dont il était reçu à la Cour : le roi le traitait avec bienveillance ; mais sur les questions commerciales il n'avait pas voulu l'entendre et l'avait renvoyé au Directeur des épaves. A l'occasion de cet entretien Duijcker exposa quelques griefs de la Compagnie contre l'Annam : dès le début le roi s'était attribué le droit d'exiger pour lui-même, sur chaque cargaison une grande quantité de zenes dont il avait fixé le prix à 8 maes le mille, alors que le prix d'achat au Japon avait été de 10 maes le mille ; le paiement s'était effectué en soie brute et tissus de soie qui s'étaient vendus au Japon avec une perte de 8.000 taëls. Duijcker réclamait la restitution des sommes ainsi perdues par la Compagnie et demandait en outre l'autorisation de faire le commerce librement et sans aucune entrave, et d'exporter des bois de construction. Deux jours plus tard arrivait la réponse. La demande de restitution était repoussée sous prétexte que le zene ne valait pas plus de 8 maes le mille et que les Hollandais devaient se résigner à se conformer aux usages du pays. Les plaintes concernant les restrictions apportées au commerce en Annam étaient également écartées comme déraisonnables : la Compagnie ne payait pas de droits d'entrée. On permettait la coupe et l'exportation du bois (1).

Duijcker ayant confié à un bateau japonais une lettre pour Nachtegal, marchand de première classe, résidant à Siam, celui-ci conclut de ces nouvelles

(1) Missive générale du 22 décembre 1638.

que le Gouvernement des Indes pourrait bien un jour ou l'autre en arriver à suspendre pour un temps les transactions commerciales en Annam. On n'irait toutefois pas, pensait-il, jusqu'à supprimer le comptoir, vu les désavantages attachés plus tard à une nouvelle fondation. Il y aurait alors, par exemple, de nouveaux frais, le risque de se voir refuser même la liberté commerciale dont on avait précédemment joui dans une certaine mesure ; de plus le roi et les grands du royaume pourraient être amenés à juger par là que la Compagnie ne pouvait se passer de l'Annam, et par suite, ils seraient tentés de le prendre de haut : l'histoire antérieure de Siam était là pour donner un fondement à cette dernière crainte (1).

Si ces remarques étaient destinées à servir d'avertissement, elles arrivaient trop tard. L'ordre, venu de Batavia, de supprimer le comptoir d'Annam avait dû arriver à Duijcker peu après la lettre de Nachtegal. Cette mesure ne le surprit pas : la mission de l'*Otter* l'y avait préparé. Ce navire, parti de Batavia le 20 mai (2), avait apporté à Duijcker l'ordre de confier à l'*Otter* pour être secrètement transporté à Formose (les Annamites ne devaient se douter de rien), l'argent liquide qui dormait dans les coffres du comptoir par suite du malaise dans les affaires. Cornelis Caesar devait s'embarquer pour la même destination si on pouvait se passer de lui au comptoir. Duijcker lui-même devait se tenir prêt, au premier signal de Batavia, à fermer le comptoir sans laisser en Annam de dettes exigibles (3).

Cet ordre ne se fit pas longtemps attendre. Dans ses résolutions des 5 et 14 juin, le Conseil des Indes décida de supprimer le comptoir d'Annam et de faire du Tonkin un centre commercial pour la Compagnie. Plusieurs des motifs de cette décision sont exprimés dans la missive générale du 22 décembre de la même année. A la longue, la sécurité des représentants de la Compagnie serait mise en danger par le fait de continuer les relations avec le Tonkin. On pouvait en trouver un exemple dans le sort récent d'une jonque chinoise. Au cours d'un voyage du Japon au Tonkin, elle avait été forcée par la tempête de toucher à un port annamite. Le vaisseau avait été retenu, les marchandises confisquées, le capitaine et quatre Tonkinois qui se trouvaient à bord tués et l'équipage chinois renvoyé sans ressources. D'autres raisons qui peuvent expliquer la mesure prise par l'administration des Indes étaient, d'une part, le peu de profit qu'il y avait à tirer du commerce en Annam, étant donné les exactions dont on était l'objet et la rareté de la soie brute ou tissée et, d'autre part, les avantages qu'on se promettait de trouver au Tonkin où, d'après les informations, on produisait annuellement 1.800 piculs de soie.

---

(1) Lettre de Nachtegal à Duijcker, 3 mai 1638.

(2) Ibid.

(3) Instructions pour le Conseil de l'*Otter*, 19 mai 1638.

La décision du Gouvernement des Indes fut apportée à Duijcker par la flûte *Broekoord* et le yacht *Wijdenes*, partis de Batavia le 17 juin [1]. Il reçut en même temps les instructions suivantes : à son départ il devait faire savoir au roi que les Hollandais avaient reçu l'ordre de quitter l'Annam pour se rendre à Formose et ne plus revenir dans le pays tant que le commerce de la soie n'y serait pas plus avantageux et qu'il serait impossible de trafiquer en toute liberté. Il devait aussi donner à entendre que la Compagnie avait mérité d'être traitée avec un peu plus d'égards, étant donné les nombreux désagréments qu'elle avait consenti à supporter sur d'autres terrains que celui du commerce. Cornelis Caesar (s'il se trouvait encore en Annam) et les autres Hollandais du comptoir devaient s'embarquer sur le *Broekoord* pour se rendre à Formose ; Duijcker partirait pour le Tonkin à bord du *Wijdenes*. S'il se trouvait encore quelque argent liquide au comptoir, il l'emporterait au Tonkin pour y renforcer le capital de la Compagnie ; les marchandises seraient embarquées sur le *Broekoord* [2]. Duijcker reçut pour le roi du Tonkin une lettre du Gouvernement des Indes dans laquelle celui-ci exprimait sa sympathie pour l'idée d'une alliance avec le prince contre l'Annam, dans le but d'obliger le chef du pays révolté à se soumettre à son souverain légitime. Cette alliance serait inviolable, ou, suivant le langage fleuri dont on se servit à cette occasion en empruntant les tournures chères aux Orientaux, « elle durerait aussi longtemps que le soleil et la lune donneraient leur lumière » ! On priait ensuite le roi de dire à Duijcker comment il entendait cette collaboration. Du reste il était bien recommandé à Duijcker, avant d'aborder la question de l'alliance à laquelle la missive faisait allusion, de faire tout le possible pour ôter de la tête du roi le désir d'une semblable alliance, car l'intérêt commercial de la Compagnie ne pouvait s'accommoder de se faire des ennemis de ses anciens amis. Si le roi insistait, Duijcker devait se borner à prendre note de ses propositions pour les communiquer à Batavia ; en aucun cas il ne devait s'engager et accorder l'alliance désirée contre l'Annam.

Duijcker dut quitter le pays où il avait travaillé si longtemps et où il avait, tout d'abord, rencontré tant de sympathie, sans même obtenir du roi une audience d'adieux [3]. Il emportait de 30 à 40 mille florins en argent comptant. La valeur de la soie brute ou tissée et du bois de construction embarqués à bord du *Broekoord* et emportés à Formose par Caesar se montait à 49.510 fl. 4.3 ; 5.000 taëls de *Schuitzilver* [4] et 3.500 taëls d'argent de montagne annamite avaient déjà été envoyés à la même destination. Le commerce en Annam avait subi en l'année 1638 une perte d'environ 25.000 fl., somme qui

(1) Instructions du 16 juin 1638.

(2) Lettre du Gouverneur général à Duijcker, 16 juin 1638.

(3) Missive générale du 18 décembre 1639.

(4) Ce sont des « barres d'argent », en annamite *nén bạc*, lingots parallélépipédiques, du poids d'environ 382 grammes.

fut inscrite à Batavia à côté des 23.580 réaux et rixdales du *Grootebroek* à réclamer à l'Annam en temps convenable (1).

Où en étaient cependant les affaires au Tonkin ?

Le second voyage en ce pays fut entrepris par Karel Hartsinck en janvier 1638, avec le *Zandvoort*; il emportait un capital de 298.609 fl. 5.5 en espèces et en marchandises. Suivant les ordres du Conseil de Formose, il devait garder à bord une partie de l'argent liquide, afin d'échapper aux exactions royales et de pouvoir faire plus librement le commerce.

Le 25 janvier, le navire jeta l'ancre près des îles Bo-to où, quelques jours plus tard, les interprètes japonais Guando et Strik (ce dernier était resté au Tonkin depuis le dernier voyage des Hollandais à Giang) vinrent offrir leurs services. Le marchand Hartsinck s'embarqua alors pour la capitale, Kẻ-chợ, sur des galères, avec la cargaison. Cette fois encore il eut toutes les peines du monde à se garantir de la cupidité des capados qui, après avoir passé la visite des bateaux, se déclaraient mécontents des présents apportés et prétendaient avoir le droit d'exiger davantage. Bientôt Hartsinck et quelques-uns de ses compagnons de voyage, avec plusieurs interprètes japonais au nombre desquels se trouvait la femme Ourou-san, furent reçus en audience par le roi. Celui-ci s'informa avec beaucoup d'intérêt des rapports de la Compagnie avec l'Annam et exprima l'espoir d'une alliance contre les Annamites. Hartsinck répondit que la requête du roi avait été transmise au Gouverneur général et qu'on pouvait espérer sa réponse dans le courant de l'année. A la demande de Hartsinck, le roi accorda aux navires de la Compagnie le privilège de ne plus être soumis désormais à la visite des capados quand ils viendraient au Tonkin.

Le 15 février, second jour de l'an du Tonkin, les employés de la Compagnie furent témoins de la visite rendue, suivant la coutume, par le roi et les grands du royaume au *Dairo*, le chef des prêtres pour lui présenter les hommages dus à sa qualité.

Sur ces entrefaites, le yacht *Waterlooze Verve* venant de Formose était arrivé au Tonkin. Les navires hollandais se mirent ensemble en route pour Kẻ-chợ (Hanoi) où ils abordèrent le 27 février. En dépit de la parole royale, ils furent visités par les capados de la façon la plus vexatoire. Plusieurs articles se trouvant à la convenance de ces derniers, ils les emportèrent malgré les protestations de Hartsinck. De plus, ils exigèrent au nom du roi 40.000 taëls d'argent comme acompte sur de la soie qu'ils livreraient. Tout d'abord, Hartsinck ne voulut pas céder, mais les capados tinrent bon et signifièrent qu'en cas de refus les Hollandais pourraient bien s'en aller avec leur cargaison. Après de longues négociations on finit par convenir que l'on verserait au roi 35.000 taëls. Les employés de la Compagnie apprirent que les Portugais qui avaient reparu avec la « jonque des Pères » furent traités de même.

(1) Missive générale du 22 décembre 1638.

Jusque-là, ceux d'entre les employés de la Compagnie, qui n'étaient pas restés près des bateaux, avaient trouvé à se loger chez les indigènes, mais au milieu de mars ils avaient obtenu la disposition d'une habitation de bambou pour 24 personnes. Ce logis était toutefois si incommode qu'on dut prier les capados d'en faire construire un nouveau. Il fut bientôt prêt et put être occupé le 14 avril.

Les représentants de la Compagnie étaient désireux de nouer des relations d'affaires non seulement à Kẻ-chợ, mais encore en d'autres points du territoire tonkinois. Le 18 avril les sous-marchands Pieter Jacobszoon, Nagtglas et Daniel Reinierszoon, s'embarquèrent sur des galères tonkinoises pour la ville de Zenefay (¹) où ils arrivèrent le 22, et réussirent à acheter de la soie brute et des soieries.

La soie fournie par le roi était de qualité grossière, mais Hartsinck fut bien obligé de la prendre; les Portugais et les Japonais, à ce qu'il apprit, devaient aussi en passer par là.

Il est curieux qu'on ait aussi acheté de la soie aux Portugais; en effet, un de leurs vaisseaux qui avait déjà pris la route du retour fut obligé par la tempête de revenir au Tonkin pour y rester jusqu'à l'année suivante; les Hollandais, « par charité pour leurs ennemis », leur rachetèrent une partie de leur cargaison de soie aux prix qu'ils l'auraient payée aux Tonkinois.

Ce nouveau voyage au Tonkin se trouva encore avantageux pour la Compagnie. Quand Hartsinck leva l'ancre le 22 juillet, il put emporter au Japon environ 800 piculs de soie. Quand le *Zandvoort* fut arrivé à l'île des Pirates, la mission envoyée à Zenefay sous les ordres de Nachtegal vint le rejoindre. Une partie de la cargaison, à savoir: 285 piculs de soie, 8.972 pièces de soieries, représentant au total 113.645 fl. 15. 4, fut alors transbordée sur une jonque louée pour la circonstance à des Chinois et sur laquelle s'embarquèrent Nagtglas, Eems et plusieurs autres, en tout 19 hommes (²).

Le 8 août, le *Zandvoort* quitta le fleuve; il arriva le 26 au Japon (³).

Après le départ de Hartsinck, Duijcker vint à son tour au Tonkin avec le *Wijdenes* et organisa ses affaires suivant les instructions qu'il avait reçues. Il éprouva de grands ennuis de la part des capados et des Japonais qui lui firent payer les droits d'entrée et diverses autres taxes. Le 23 août, il reprit avec le *Wijdenes* la route de Formose et du Japon, mais la tempête l'obligea à revenir le 6 octobre au Tonkin. Ce fait fut aussitôt exploité par les Portugais qui répandirent le bruit que Duijcker s'était rendu en Annam pour en pourvoir les habitants de riz. Là-dessus les Tonkinois saisirent le vaisseau et la cargaison de Duijcker, et lui-même fut emprisonné. Il ne fut remis en liberté que le 1er

(¹) Peut-être Yên-bay, sur le Fleuve Rouge, à 130 kilomètres Nord-Ouest de Hanoi.
(²) Pour les aventures de cette époque, voir ci-dessous au Cambodge.
(³) Missive générale du 22 décembre 1638; journal du comptoir de Firando, 1638.

mars de l'année suivante. Cependant sa santé était fortement ébranlée. Les déceptions éprouvées en Annam, les mauvais traitements subis au Tonkin, avaient miné sa santé. Il mourut le 11 mars 1639. La Compagnie perdit en lui un serviteur habile et expérimenté qui aurait encore pu rendre les plus éminents services dans les graves difficultés qu'allait amener la guerre avec l'Annam [1].

Chapitre IV.

Le Tonkin contre l'Annam, 1639-1651.

La rupture des relations commerciales fit cesser tout contact avec l'Annam. Il ne s'éleva donc pas de nouvelles difficultés, mais les conflits pendants attendaient toujours une solution. Le Gouvernement des Indes reculait pourtant encore devant une guerre. Quoique, dans les conflits avec les princes orientaux, les Directeurs de la Compagnie eussent çà et là recours à la force des armes, ils donnaient généralement la préférence à une action de pure politique commerciale et, dans la plupart des cas, c'était le parti le plus sage. La question de savoir si la Compagnie trouverait son avantage à faire la guerre à l'Annam fut décidée cette fois par le fait que le Tonkin jeta son poids dans la balance. Cet ami commercial, très apprécié, avait fait entendre clairement, dès le début, quel prix il entendait mettre à ses bonnes dispositions : il désirait l'assistance de la Compagnie pour faire rentrer de force dans l'obéissance un vassal révolté qui régnait sur l'Annam.

La conduite de la guerre, aussi bien que les négociations au sujet de l'appui éventuel demandé à la Compagnie contre l'Annam, étaient entre les mains du Chuá Trịnh Tráng. Provisoirement ces négociations avaient eu lieu au Tonkin avec Karel Hartsinck, mais au début de 1639 Trịnh Tráng fit un nouveau pas dans la direction d'une alliance batavo-tonkinoise en envoyant, par le *Wijdenes*, un ambassadeur à Batavia pour s'entretenir avec le Gouvernement suprême des Indes [2]. L'ambassadeur, escorté d'une suite de six personnes, ne reçut aucune mission précise ; il était simplement chargé d'étudier sur place l'état réel des choses à Batavia et d'en faire son rapport au roi. En effet, les Portugais avaient raconté à la Cour du Tonkin que les Hollandais étaient, non des marchands, mais de simples pirates qui, du reste, ne possédaient aux Indes aucune place forte.

La mission de cet ambassadeur eut pour résultat de rapprocher le Tonkin de Batavia et lorsque, le 16 juin 1639, l'envoyé revint dans son pays en com-

---

(1) Missive générale du 18 décembre 1639.
(2) Missive générale du 18 décembre 1639.

pagnie de Couckebacker, celui-ci était investi par le Gouvernement des pouvoirs nécessaires pour fixer avec Trịnh Tráng les conditions d'une alliance éventuelle entre le Tonkin et la Compagnie. Cela n'empêchait du reste pas l'Administration des Indes de rester, de préférence, complètement en dehors de la guerre. Couckebacker devait s'efforcer de faire comprendre au roi que la Compagnie avait besoin de ses vaisseaux pour son commerce et pour la lutte contre les Portugais. Du reste, elle livrerait volontiers au Tonkin du matériel de guerre en échange de soie. Si cependant le roi insistait pour exiger l'assistance de trois navires et de deux cents hommes de guerre, Couckebacker pourrait accorder la promesse de cette aide, à condition que l'accès du Tonkin fût interdit aux Portugais (1).

Nicolas Couckebacker, à qui des pouvoirs aussi étendus avaient été confiés, venait de se démettre de ses fonctions de président du comptoir de Firando et, après avoir transmis sa charge à son successeur François Caron (3 février 1639—10 février 1641), était parti pour Batavia au printemps de 1639. Avant son départ qui eut lieu le 16 décembre 1638, il avait, pour la troisième fois, envoyé Hartsinck au Tonkin avec le *Rijp* portant une cargaison de 382.458 fl.7.5 qui consistait surtout en « schuitzilver ».

Le *Rijp* arriva le 11 février 1639 au Tonkin. A la mort de Duijcker qui survint un mois plus tard, le stock de marchandises qu'il avait achetées au nom de la Compagnie fut remis à Hartsinck.

Cette fois encore les entraves apportées au commerce furent considérables. Le roi, le prince héritier, les grands dignitaires imposaient l'achat de leur soie à des prix fixés par eux-mêmes. Le roi exigeait sur le prix de la soie à livrer le versement d'un acompte de 50.000 taëls; le prince réclama au commencement 10.000 taëls, mais finit par se contenter de 7.000. Hartsinck acheta de la soie pour une valeur de 311.268 fl.; 685 piculs de soie furent chargés sur le *Rijp*. Une partie de cette cargaison avait été, comme au voyage précédent, achetée à Zenefay où les marchands Jan de Waert et Pieter Bijleveld avaient été envoyés (2).

Pendant le séjour de Hartsinck au Tonkin, Couckebacker fut envoyé dans ce pays. Son mandat officiel était de visiter les comptoirs de la Compagnie, suivant les instructions du 28 avril 1626 qui prescrivaient cette inspection. Dans la lettre que Couckebacker présenta au roi, le Gouverneur général s'excusait de n'avoir pu écrire plus tôt à cause de son séjour de deux ans à Amboine. Il avait dû laisser le soin de répondre au roi au Directeur général du commerce Philips Lucaszoon. A présent il envoyait le commissaire Couckebacker comme fondé de pouvoirs pour traiter avec le roi (3).

---

(1) Instructions pour Couckebacker, 15 juin 1639.
(2) Journal de Couckebacker, 1639.
(3) Lettre du Gouverneur général au roi du Tonkin, 15 juin 1639.

Le 16 juin 1639, Couckebacker quitta Batavia avec les yachts *Lis* et *Waterlooze Verve* et arriva le 8 juillet au Tonkin, près de l'île du roi, une des îles Boto. Ici le second Frans Jacobsz, Visser, qui était chargé d'attendre les navires venant de Batavia, lui remit une lettre de Karel Hartsinck qui lui écrivait de Kẻ-chợ pour lui dire que le roi insistait toujours pour obtenir de l'aide contre l'Annam. Le Conseil naval se réunit alors pour discuter cette question et décida, en vertu des pleins pouvoirs accordés par le Gouverneur général, de conclure une alliance avec le Tonkin (24 juillet).

Il s'agissait maintenant de s'aboucher avec le Gouvernement tonkinois pour déterminer les droits et engagements réciproques des deux alliés. Le résultat de ces délibérations fut que le Conseil promit, pour l'année suivante, l'envoi de quatre vaisseaux et d'un contingent suffisant d'hommes de guerre. Toutefois, sur le point des compensations financières, des privilèges commerciaux et autres dont la Compagnie prétendait jouir en échange des renforts apportés, les deux parties ne purent tomber d'accord. Les négociations furent suspendues et Trịnh Tráng menaça de renoncer à l'aide néerlandaise si on ne se montrait pas plus conciliant : il disposait d'une puissance suffisante pour contraindre l'Annam à se soumettre ; du reste les Hollandais pourraient continuer à exercer le commerce en toute liberté dans le pays. Cette menace ne fit naturellement aucun effet sur les Conseillers de vaisseau : ils savaient fort bien que le Gouvernement des Indes n'avait fini par accorder un secours contre l'Annam que dans la crainte de ne pouvoir continuer les relations commerciales avec le Tonkin. Le Conseil fit donc savoir au Chuá qu'il apprenait avec plaisir le refus des secours néerlandais pour la guerre entre le Tonkin et l'Annam.

Ce rejet de l'alliance n'était, de la part de Trịnh Tráng, qu'une simple menace, car, dans sa lettre au Gouverneur général que Couckebacker emporta à Formose, il sollicitait de nouveau de l'aide, exprimant même l'espoir de la recevoir sous la forme de cinq vaisseaux, 600 soldats bien équipés et 100 pièces de canon servies par deux cents canonniers.

Couckebacker quitta le Tonkin le 15 août 1639 et toucha à Formose le 15 septembre. Hartsinck fit route avec lui à bord du *Rijp* (1). Couckebacker ne séjourna que peu de temps à Formose ; le 8 décembre 1639 il rentrait à Batavia avec le *Rijp* et remettait au Gouvernement un rapport sur sa tournée d'inspection. Il y exprimait son opinion que Trịnh Tráng désirait avant tout laisser le fardeau de la guerre à la Compagnie, en se tenant le plus possible en dehors des opérations militaires. Il connaissait bien la lâcheté du Chuá qui, au temps de sa défaite en 1633, avait planté là son armée pour mettre sa personne en sûreté ! D'ailleurs les Tonkinois n'étaient pas tous du côté de Trịnh Tráng en ce qui concernait la guerre contre l'Annam. L'autorité du Chuá ne reposait au fond que sur une usurpation des droits de la maison des Lê, de

(1) Journal de Couckebacker, 1639.

sorte que nombre de grands du royaume se sentaient, de par leurs liens de famille, plus attirés vers les Nguyễn que vers les Trịnh. Couckebacker estimait, du reste, fort possible que Trịnh Tráng ne demandât l'appui de la Compagnie que pour trouver dans un refus un prétexte pour entraver l'action commerciale des Hollandais au Tonkin [1].

Hartsinck ne tarda pas à être envoyé une fois encore au Tonkin. Il quitta Formose avec le *Lis* et le *Egel*, emportant une cargaison de 439.861 fl. 17.12, à convertir en soie brute ou tissée. Le 4 février 1640 il arriva au Tonkin. Là le *Rijp* lui apporta une lettre de Batavia, datée du 8 juillet 1640, dans laquelle le Gouverneur général et les Conseillers lui exprimaient leur satisfaction de ce qu'il avait, l'année précédente, prolongé de trois ans ses engagements de service avec la Compagnie. Ils l'assuraient de leur entière confiance en son savoir et son expérience des affaires du Tonkin. En même temps on lui accordait la permission d'emmener sa femme dans tous ses voyages, pourvu qu'il veillât à ce que son service n'en souffrît pas.

Le *Rijp* apportait aussi au roi la réponse du Gouvernement des Indes à la lettre que Couckebacker avait remise à Batavia. Le Gouverneur général et le Conseil remerciaient Trịnh Tráng du bienveillant accueil fait à Couckebacker et annonçaient que celui-ci avait fait heureusement la traversée de Formose à Batavia. Ils se déclaraient prêts à accorder l'appui de leurs armes au Tonkin contre l'Annam, moyennant les compensations offertes à Couckebacker. On n'attendait plus à Batavia qu'un avis du Tonkin, par lettre ou par la bouche d'un ambassadeur, annonçant que l'armée du roi était prête à se joindre aux forces hollandaises, avec indication du lieu où devait s'opérer la jonction des troupes. Le Gouvernement des Indes avait toutefois confiance que si les Annamites, effrayés par l'alliance qui allait se conclure entre le Tonkin et Batavia, offraient leur soumission, le roi ne manquerait pas de veiller à ce que les justes réclamations de la Compagnie reçussent pleine satisfaction.

Le Gouvernement des Indes adoptait donc une attitude conciliante vis-à-vis du Chuá du Tonkin ; il faisait des concessions sur le point des compensations qui lui étaient dues pour son assistance et laissait aux Tonkinois la conduite de la guerre. Il est assez étrange que, dans la lettre suivante adressée par Trịnh Tráng à Batavia, il ne soit pas fait mention de la collaboration des deux puissances contre l'Annam. Couckebacker aurait-il eu raison de prétendre que le Chuá ne songeait pas sérieusement à la guerre ? Fallait-il croire que la demande du Gouvernement au sujet du point de jonction des troupes tonkinoises et hollandaises n'avait pas été du goût de Trịnh Tráng qui préférait rejeter toute l'action militaire sur les Hollandais ?

Dans la lettre au roi, datée du 14 mai 1641, que le *Klein Rotterdam* et le *Meerman* apportèrent au Tonkin, le Gouverneur général et son

---

[1] Rapport de Couckebacker, 8 décembre 1639.

Conseil revinrent sur la question. Ils avaient appris que l'Annam se préparait à la guerre et renouvelaient les demandes de la lettre précédente ; ils espéraient que l'alliance et les relations amicales entre le Tonkin et Batavia dureraient des milliers d'années !

Cependant Karel Hartsinck avait quitté le Tonkin le 2 mars 1641 pour se rendre avec le *Meerman* à Batavia ; il laissait derrière lui dans la loge de la Compagnie les marchands Jacob van Liesvelt et Antonio van Broekhorst avec quelques employés subalternes.

Arrivé à Batavia le 15 avril, Hartsinck repartit le 15 mai pour le Tonkin avec le *Klein Rotterdam* et le *Meerman*. Il emportait un capital de 202.703 fl. Il arriva au Tonkin le 9 juin. La lettre qu'il apportait au roi trouva le terrain favorable, de sorte que, par une lettre du 2 août 1641, le nouveau Gouverneur de Formose, Paulus Traudenius (1641-43) put annoncer au Gouverneur général que sa proposition était agréée par le roi et que celui-ci avait l'intention d'envoyer un nouvel ambassadeur à Batavia à la prochaine mousson du Nord.

Hartsinck rencontra encore de grandes difficultés dans l'exercice du commerce. Le roi exigea d'abord 25.000 taëls contre de la soie qu'il livrerait, sans s'inquiéter du peu d'argent que Hartsinck avait apporté. Le monarque se réclamait de l'arrangement par lequel le marchand lui avait promis 25.000 taëls à chaque voyage. Après bien des pourparlers il finit par se contenter de 20.000 taëls. Le prince héritier exigeait 10.000 taëls, ce qui était impossible. Pour lui donner quelque satisfaction, on lui offrit un présent de 500 taëls en argent et pour plus de 200 taëls en marchandises. Pour le roi et le prince on avait apporté du soufre. Au capado Ongathon et à son secrétaire, on offrit du soufre et des étoffes. Le capado reçut des étoffes et des miroirs.

Avant de quitter le Tonkin, Hartsinck fit ses adieux au roi, au prince et aux grands du royaume. Il croyait bien que le Gouverneur général ne l'enverrait plus au Tonkin, mais en quelque autre pays, au service de la Compagnie. Le roi en témoigna son grand regret : il avait toujours aimé avoir affaire à Hartsinck.

Le 3 août, ce dernier partit avec le *Klein Rotterdam* et le *Meerman*. Il arriva le 14 septembre à Firando, avec environ 50 caisses et 500 paquets de soie brute et d'étoffes de soie (1).

Cependant les dispositions du Gouvernement des Indes envers l'Annam ne s'amélioraient pas. De nouveaux dommages subis en ce pays par la Compagnie avaient mis les deux parties sur un pied d'inimitié.

Le 30 janvier 1642 débarquèrent à Batavia trois Chinois qui racontèrent

(1) Journal de voyage des vaisseaux *Klein Rotterdam* et *Meerman*, 15 mai-14 septembre 1641.

que les vaisseaux *Maria de Médicis* et *Gulden Buijs*, sur lesquels ils se trouvaient comme passagers, avaient échoué le 26 novembre 1641 sur la côte d'Annam, près de l'île de Cù-lao Chàm. Les marins des deux équipages, pour autant qu'ils avaient échappé à la mort, avaient été, par les ordres du roi, emmenés prisonniers à Faifo, et la cargaison des navires avait été confisquée. Les Chinois avaient obtenu la permission de se rendre à Batavia par Palembang. Si le récit de ces hommes était véridique, ce double naufrage représentait pour la Compagnie la perte d'une riche cargaison de 455.736 florins (1).

Bientôt d'autres nouvelles vinrent confirmer l'annonce de ce désastre. Le *Gulden Buijs* et la *Maria de Médicis* s'étaient en effet échoués le 26 novembre 1641 à une trentaine de lieues au Sud de Cù-lao Chàm. De l'équipage et des passagers, 52 personnes de la *Maria de Médicis* et 30 du *Gulden Buijs* avaient pu gagner la terre. Les autres, au nombre desquels Guilelmo de Wit, Jan de Waert, le capitaine Jacob Jansen et toutes les femmes japonaises qui se trouvaient à bord, avaient été engloutis par les flots. Le roi avait confisqué les marchandises sauvées du naufrage ainsi que 18 pièces de canon. Les 82 naufragés avaient été, par ordre du roi, hébergés à Faifo dans le quartier japonais et confiés à la garde du chef de la colonie japonaise. Suivant la relation écrite des événements qu'un des rescarpés du naufrage, le marchand Augustijn Muller, remit à Jacob van Liesvelt quand celui-ci vint en Annam l'année suivante, cette hospitalité laissait bien à désirer; par contre, Sominira Taffioyedonne, gendre du chef des Japonais, écrivit à deux Japonais résidant à Batavia que cette hospitalité avait été parfaite (2), malgré les assertions contraires de ces « ingrats » de naufragés. Le roi fit venir à la Cour les deux constables, le barbier et le canonnier pour les retenir à son service. Les prisonniers de Faifo reçurent du roi pour leur entretien 6 balles de riz et 6.000 zenes. La surveillance était très étroite de sorte qu'on ne pouvait songer à une évasion. En ce qui concernait les projets que le roi pouvait avoir à leur sujet, les opinions étaient très divergentes; suivant les dires de quelques-uns, il ferait transporter les Hollandais à Batavia dans une jonque; selon d'autres, il voulait tout d'abord attendre pour voir si Batavia se joindrait à Trịnh Tráng contre l'Annam (3).

Les affaires en étaient là lorsque le marchand Jacob van Liesvelt arriva en Annam. Le 11 novembre 1641, il avait quitté Formose, emportant une lettre et des présents du Gouverneur Paulus Traudenius pour Trịnh Tráng. Le 2

---

(1) *Journal de Batavia*, 1641-42, p. 63.

(2) Lettre de Sominira Taffioyedonne en date du 21 août 1642 à Juga Stakemonde et Murakami Bozemonde à Batavia.

(3) Compte rendu écrit de ce qui est passé, adressé par A. Muller à J. van Liesvelt en février 1642; *Journal de Batavia*, 1641-42, p. 124 et suiv.

janvier 1642 il arriva à la loge de la Compagnie à Kẻ-chợ. Il obtint du Chuá la promesse que si le Gouvernement consentait à lui venir en aide dans la guerre contre l'Annam, 1° on dédommagerait la Compagnie par une indemnité des pertes subies en Annam ; 2° les navires venant de Batavia trouveraient à l'embouchure du Giang, sur la frontière tonkino-annamite, une flotte et une armée prêtes à une action concertée contre l'Annam. Un ambassadeur accompagnerait Liesvelt à Batavia pour adresser au Gouverneur général la demande formelle d'assistance contre l'Annam (1).

Le 18 janvier van Liesvelt partit de Kẻ-chợ avec l'ambassadeur tonkinois. Le 6 février on arriva à la baie de Tourane ; à la requête de l'ambassadeur, van Liesvelt envoya trente hommes à terre pour faire des prisonniers sur différents bateaux qui se trouvaient près du rivage. On s'empara d'environ 120 personnes, hommes et femmes ; 20 vieillards furent cependant renvoyés à terre. Aussitôt les navires remirent à la voile. Cependant van Liesvelt ne tarda pas à apprendre par quelques prisonniers que le *Gulden Buijs* et la *Maria de Médicis* avaient fait naufrage et que les survivants des équipages et des passagers se trouvaient prisonniers à Faifo. Il n'hésita pas un moment à venir en aide à ses malheureux compatriotes ; ayant jeté l'ancre près de l'île de Cù-lao Chàm, il envoya un habitant de cette île porter une lettre aux prisonniers hollandais de Faifo. Dès le lendemain le messager revint avec la réponse écrite du marchand Augustijn Muller.

Cependant on avait appris à Faifo que des vaisseaux néerlandais avaient reparu en vue de la côte et qu'ils avaient fait prisonniers un certain nombre d'habitants. Le prince se rendit avec trente-cinq galères dans la baie de Tourane pour la défendre contre une attaque possible des Hollandais ; la surveillance des prisonniers fut rendue encore plus étroite. Ensuite le prince envoya des délégués trouver van Liesvelt à bord de son bateau avec prière d'envoyer quelqu'un à terre pour parlementer. Jacob van Liesvelt y consentit et députa le sous-marchand Isaac Davids. Après discussion, on convint que Hollandais et Annamites relâcheraient de part et d'autre leurs prisonniers. Le Conseil naval ratifia cet accord et mit les Annamites en liberté ; cependant on retint un mandarin et l'interprète japonais Francisco, qui étaient venus à bord comme ambassadeurs du prince. Mais quand les Annamites se trouvèrent libres, le prince ne tint pas sa promesse et refusa de renvoyer les prisonniers hollandais.

Sominira Taffioyedonne, gendre du capitaine de port japonais, a essayé de justifier cette apparente déloyauté du monarque dans une lettre adressée à ses compatriotes Juga Stakemonde et Moera Kamij Boamonde, résidant à Batavia. Les Annamites libérés auraient raconté en Annam comment on les avait faits prisonniers à la requête de l'ambassadeur tonkinois qui, de plus, se

(1) Journal de van Liesvelt, *Journal de Batavia*, 1641-42, p. 124 et suiv.

serait permis des propos inconvenants à l'égard du roi. Công-thượng vương, quoique indigné de ce que les Hollandais eussent, en pleine paix, attenté à la liberté de ses sujets, alors qu'à son avis les naufragés des vaisseaux de la Compagnie avaient reçu un bon accueil et une généreuse hospitalité (!), aurait répondu, là-dessus, qu'il voulait bien pardonner l'affaire à ces Hollandais qui ne connaissaient ni le pays ni ses coutumes, mais qu'il ne pardonnait pas à l'ambassadeur tonkinois et exigeait qu'il lui fût livré.

Pour le motif invoqué ici par le Japonais ou pour toute autre raison, le fait est qu'on exigea en effet la personne de l'ambassadeur en échange des prisonniers hollandais en Annam. Et, pour donner à la parole du prince une apparence de loyauté, les Annamites eurent soin de présenter l'affaire comme si le roi avait empêché le prince de tenir parole; la demande d'extradition, en effet, émanait du roi tandis que c'était le prince qui, précédemment, avait conclu l'accord. A son refus de rendre les prisonniers le prince fit exception en faveur de deux malades; on leur permit de se rendre à bord d'un des vaisseaux avec le sous-marchand Davids. Le Conseil refusa de livrer l'ambassadeur, décida d'emmener à Batavia le mandarin et l'interprète japonais et menaça de représailles. Encore une fois on tenta d'ébranler van Liesvelt et les Conseillers, et cette fois la tentative venait des prisonniers. Le 18 février ils envoyèrent à bord l'assistant Frans Hagersen, porteur d'une lettre évidemment dictée par l'angoisse. Van Liesvelt apprit ainsi que le prince avait été très ému de ce qu'on retenait le mandarin et le Japonais; il avait fait rassembler les prisonniers et menacé de les mettre tous à mort dès le lendemain si, avant ce temps, le mandarin et le Japonais n'étaient pas remis en liberté et l'ambassadeur extradé. Les prisonniers suppliaient donc le Conseil de satisfaire aux exigences du prince, car leur vie était en jeu. Ils demandaient que le sous-marchand Isaac Davids fût encore une fois envoyé à terre comme négociateur. Enfin les prisonniers conseillaient à Jacob van Liesvelt de se tenir en garde et de garder ses vaisseaux prêts à partir, car l'Annam équipait à ce moment 300 vaisseaux de guerre. Le Conseil se réunit là-dessus et décida de ne pas accéder à la demande des prisonniers; livrer à ses ennemis l'ambassadeur d'une nation amie, c'était aller contre tout principe de droit, et il paraissait encore moins sage, vu le manque de parole du prince, de lui envoyer de nouveau un parlementaire: il aurait par là un Hollandais de plus en sa puissance. L'assistant Frans Hagersen fut donc renvoyé avec les meilleurs souhaits pour le bien des prisonniers et les navires remirent le cap sur Batavia [1].

Après le départ des bateaux, Công-thượng vương fit venir devant lui douze prisonniers. Il leur dit alors qu'il avait conscience de n'avoir rien à se reprocher à leur égard; ou plutôt, il les avait mieux traités qu'aucun des

[1] Journal de van Liesvelt, *Journal de Batavia*, 1641-42, p. 124 et suiv.

étrangers ayant fait naufrage sur la côte annamite. Il avait même songé à les renvoyer dans une jonque à Batavia. Il ne pouvait donc comprendre ce qui animait les Hollandais contre lui au point de pénétrer dans son royaume pour y faire des prisonniers parmi ses sujets. Il attendrait maintenant des nouvelles du Gouverneur général.

Les prisonniers résolurent toutefois de ne point s'en tenir à cela et adressèrent au roi une supplique, demandant qu'au moins vingt-cinq d'entre eux pussent retourner à Batavia en emportant une lettre pour le Gouverneur général. Le roi se montra généreux ; le 19 mars 1642 il permit à cinquante Hollandais de s'embarquer pour Batavia. Les autres seraient libérés quand arriverait la réponse du Gouverneur à la lettre que le navire emportait. Les Hollandais rendus à la liberté se préparèrent donc au départ ; le 1er avril ils quittèrent la baie de Tourane sous la conduite de Joris Welten, l'ancien capitaine du *Gulden Buijs* (1). Le 15 ils furent arrêtés par une jonque montée par des Portugais et quelques Chinois. Désarmés qu'ils étaient, ils ne purent opposer de résistance à l'ennemi. Le feu fut mis à leur jonque et quelques-uns d'entre eux furent tués, tandis que les autres tâchaient de se sauver à la nage. Après le départ du navire ennemi, dix-huit naufragés réussirent à remonter à bord de la jonque désemparée et, l'ayant tant bien que mal remise en état, ils purent gagner la côte de Champa où ils trouvèrent bon accueil. Quatre d'entre eux moururent d'épuisement. Le roi de Champa partagea les survivants entre les dignitaires de son royaume qui les employèrent à travailler comme esclaves. Seul le caporal Juriaan de Roode fut envoyé au roi du Cambodge qui lui permit de s'embarquer pour Batavia à bord de l'*Engel*. Le 5 janvier 1643 il déposait devant le Conseil de Justice une déclaration concernant tout ce qui lui était arrivé ainsi qu'à ses compagnons depuis leur départ de l'Annam. Le marchand de première classe Pieter van Regemortes, résidant au Cambodge, négocia avec le roi de Champa la mise en liberté des quatorze employés de la Compagnie retenus dans ce pays et les renvoya à Batavia en 1643 (2).

Si le renvoi à Batavia des prisonniers d'Annam s'était effectué sans accident, et si la lettre de Công-thượng vương était parvenue au Gouverneur général, peut-être le cours des événements qui vont être rapportés aurait-il été différent. Dans les conditions présentes, étant donné que le Gouvernement ignorait que le roi avait renvoyé la majorité des naufragés de la *Maria de Médicis* et du *Gulden Buijs*, il était presque impossible que la population de Batavia ne fût pas de jour en jour plus animée contre l'Annam, tandis que l'idée d'une alliance avec le Tonkin gagnait toujours du terrain. Le Gouvernement des Indes était du reste d'avis qu'une expédition militaire était tout

(1) Lettre des prisonniers d'Annam à Paulus Traudenius, 19 juillet 1642.

(2) Déclaration de Juriaan de Roode par devant le Conseil de Justice à Batavia, 5 janvier 1643 ; missive générale du 13 janvier 1643.

indiquée pour rétablir le prestige ébranlé de la Compagnie. Le but de cette expédition était, tout d'abord, de régler enfin la question des réparations, fût-ce par la force, puisque toutes les autres tentatives avaient échoué ; ensuite, de délivrer les prisonniers qui gémissaient en captivité ; d'appuyer l'action des Tonkinois contre l'Annam ; et enfin, d'acheter de la soie au Tonkin. Les navires emportaient le mandarin annamite, l'interprète japonais Francisco et l'ambassadeur du Tonkin. Le capitaine Jan van Linga commandait la flotte qui comprenait : le *Kievit*, le *Zeeuwsche Nachtegaal*, le *Meerman*, le *Wakende Boei*, et le *Brack*. Les conseillers de vaisseau étaient : Jan van Linga, le marchand Jacob van Liesvelt, les capitaines Bastiaan Bardoel, Hendrik Dirckszen van den Graeff, dit Platvoet, Cornélis Cool, Crijn Andriessen et le sous-marchand Antonio van Brouckhorst. Van Liesvelt aurait la direction des affaires commerciales au Tonkin. Pour l'achat de soie brute ou tissée, le *Meerman* reçut à bord une caisse contenant 123.142 fl. 8.

La flotte était montée par 152 marins et 70 soldats, en tout 222 hommes ainsi répartis sur les navires :

A bord du yacht le *Kievit*, 45 marins et 25 soldats, soit 70 hommes.

A bord de la flûte le *Meerman*, 45 marins et 20 soldats, soit 65 hommes.

A bord de la frégate de *Wakende Boei*, 25 marins et 10 soldats, soit 35 hommes.

A bord du yacht le *Zeeuwsche Nachtegaal*, 25 marins et 10 soldats, soit 35 hommes.

A bord de la galiote le *Brack*, 12 marins et 5 soldats, soit 17 hommes (1).

La missive emportée par Jan van Linga pour Công-thượng vương énumérait les principaux griefs du Gouvernement des Indes et menaçait encore d'une offensive contre l'Annam, si le roi s'obstinait dans l'attitude qu'il avait adoptée. Au fait d'avoir capturé des sujets annamites, J. van Liesvelt opposait le traitement des naufragés de la *Maria de Médicis* et du *Gulden Buijs* (2). Une autre lettre adressée au marchand Augustijn Muller et à ses compagnons contenait une sévère admonestation aux prisonniers hollandais qui, pour sauver leur propre vie, avaient tenté d'amener van Liesvelt à commettre une action déloyale en livrant à ses ennemis la personne de l'ambassadeur du Tonkin. A la suite de certaines discussions qui s'étaient produites parmi eux, le marchand Augustijn Muller était désigné comme leur chef (3). Suivant les instructions données pour cette expédition, van Linga devait, en longeant la côte annamite, faire un grand nombre de prisonniers, sans avoir égard au sexe ni à l'âge. Ensuite il exigerait la remise immédiate des prisonniers hollandais, menaçant, si cette sommation n'avait pas son effet dans les 48 heures, de

---

(1) Instruction pour le Conseil des navires *Kievit*, *Zeeuwsche Nachtegaal*, *Meerman*, *Wakende Boei* et *Brack*, 6 mai 1642.

(2) Lettre de Batavia au roi d'Annam, 6 mai 1642.

(3) Lettre de Batavia aux prisonniers d'Annam, 6 mai 1642.

mettre à mort la moitié des prisonniers annamites et de transporter le reste au Tonkin pour les livrer au roi de ce pays. Il faudrait obtenir du Japonais Francisco, l'interprète chargé de transmettre les messages, qu'il fît croire aux Annamites que les Hollandais étaient disposés à renoncer à l'alliance avec le Tonkin au cas où l'on rendrait la liberté aux employés de la Compagnie. Si le Conseil naval jugeait qu'il était possible de délivrer les captifs par la force, on pourrait y recourir. Ensuite les navires avaient ordre de se rendre à l'embouchure du Giang, sur la frontière du Tonkin, pour opérer, ainsi qu'il était convenu, la jonction avec les forces tonkinoises et commencer ensemble les opérations militaires contre l'Annam. Cependant le Gouvernement des Indes, doutait fort, ajoutait-on, que l'on trouvât au rendez-vous les Tonkinois, sur la parole desquels on pouvait faire si peu de fond ! Si les alliés ne paraissaient pas, le Conseil de vaisseau déciderait suivant les circonstances ce qui était préférable : ou diriger la flotte entière vers le Tonkin, ou continuer à harceler la côte annamite jusqu'à ce qu'il fût temps de se rendre à Formose.

Les navires firent voile de Batavia le 7 mai 1642. La flotte arriva le 29 mai à la frontière de l'Annam et le Conseil se réunit pour décider d'un plan de campagne. Une question très importante était de savoir où se trouvait exactement la limite entre les territoires d'Annam et de Champa, car on ne voulait pas entrer en conflit avec ce dernier pays en opérant contre son voisin. Suivant un mémoire établi par le Japonais Francisco, à qui dix années de séjour en Annam donnaient l'autorité d'un homme bien renseigné, la frontière se trouvait près du cap Varella, tandis qu'Abraham Duijcker et Nicolas Couckebacker l'avaient déterminée, quelques années auparavant, à 25 minutes plus au Nord, près de Poulo Cecir de Terre. Le Conseil résolut de s'en tenir au plus sûr et de ne commencer les démonstrations hostiles qu'à partir de ce dernier point.

Suivant les décisions prises dans cette dernière séance du Conseil, on opéra une descente le 31 dans la baie de Cambir. On parcourut deux villages et quatre à cinq cents habitations furent livrées aux flammes ainsi que tout ce qu'on put trouver de riz et d'autres vivres. Trente-huit personnes tombèrent aux mains des Hollandais et furent emmenées à bord des vaisseaux. On apprit par ces prisonniers que, conformément au mémoire de Francisco, la frontière était depuis de longues années près du cap Varella, et que le roi y entretenait une armée de 1.000 hommes. Le 4 juin le Conseil agita la question de savoir si l'on userait ou non de la permission donnée par le Gouvernement d'user de la force pour délivrer les prisonniers retenus à Faifo. Cependant le Conseil ne se sentit pas assez sûr de l'issue d'une telle entreprise, car la maladie avait réduit le nombre des combattants, et les forces de l'ennemi qui, suivant la lettre de A. Muller à J. van Liesvelt, disposait de 300 vaisseaux de guerre, n'étaient pas à dédaigner. Cependant on continuait à faire des prisonniers, si bien que, le 7 juin, leur nombre s'élevait à 49. Dans la séance du Conseil de ce jour-là, Jacob van Liesvelt proposa un stratagème qui, s'il réussissait,

augmenterait facilement le nombre des prisonniers. Avec le *Meerman* et le *Wakende Boei* il prendrait de l'avance sur le reste de la flotte et naviguerait jusqu'au point de la côte situé à la hauteur de Cù-lao Chàm pour essayer d'attirer à son bord, par une apparence d'amitié, les Annamites dont il avait fait la connaissance durant son dernier voyage, en février. Le *Kievit*, le *Zeeuwsche Nachtegaal* et le *Brack* resteraient en arrière, pour ne pas éveiller les soupçons par ce grand nombre de navires. La proposition de van Liesvelt fut adoptée, et le 9 juillet il mettait à exécution son projet de débarquement. Cependant le Gouvernement annamite avait mis la côte en état de défense, de sorte qu'en atterrissant, van Liesvelt et ses hommes furent assaillis par 150 soldats. Dans le combat qui s'ensuivit J. van Liesvelt et dix de ses hommes furent tués, les treize autres grièvement blessés, et, parmi ceux-ci, plusieurs succombèrent après avoir regagné les navires.

Le lendemain van Linga vint rejoindre le *Meerman* et le *Wakende Boei* avec les vaisseaux qui étaient restés en arrière. Quand il apprit l'issue malheureuse de l'entreprise, il résolut de ne plus permettre d'expéditions à terre.

La flotte au complet se rendit alors dans la baie de Tourane. Arrivé là, van Linga envoya à terre l'interprète Francisco, porteur de la lettre du Gouverneur général et d'une autre lettre que lui-même adressait aux prisonniers. Il leur faisait savoir qu'ils pourraient dire à leurs gardiens que les cinq vaisseaux ancrés devant Tourane n'étaient que l'avant-garde de bien plus grandes forces militaires venant de Batavia. Si les prisonniers connaissaient quelque moyen d'effectuer leur délivrance, ils devraient le faire connaître au chef de l'expédition qui aviserait, si la chose était possible, à les tirer de captivité [1]. Au surplus, Francisco devait dire de vive voix aux prisonniers ce qu'on entreprendrait pour leur délivrance. Ensuite il continuerait son voyage jusqu'à la cour de Senoa pour remettre la lettre du Gouverneur général et sommer le Gouvernement, au nom de van Linga, de libérer les prisonniers. Bientôt un Annamite se présenta à bord du vaisseau, apportant une lettre de deux prisonniers qui se trouvaient séparés des autres dans le village de Tourane; c'étaient David van Barreveld et l'ancien maître d'équipage du *Gulden Buijs*, Cornelis Fransen. Cette lettre apprit à van Linga que le roi avait déjà renvoyé cinquante Hollandais à Batavia. Les autres prisonniers s'étaient jusque-là fiés à la parole du roi, qui avait promis qu'eux aussi seraient relâchés aussitôt l'arrivée des vaisseaux de Batavia apportant une missive du Gouverneur général pour le roi; mais leur espoir était fortement ébranlé depuis qu'ils avaient appris les actes d'hostilité commis dernièrement par leurs compatriotes. Le 13 juin le messager revint pour demander, au nom du prince, qu'on envoyât à terre

---

[1] Lettre de van Linga aux prisonniers d'Annam, 10 juin 1642.

le mandarin annamite amené de Batavia ; le roi rendrait alors la liberté à un ou deux prisonniers. Van Linga refusa d'accéder à cette requête ; se souvenant de l'expérience de Jacob van Liesvelt à son dernier voyage, il n'avait plus confiance en la parole du prince. Le 4 juin Cornelis Fransen se présenta à bord avec une lettre d'un mandarin de Tourane ; c'était principalement un plaidoyer en faveur du prince pour excuser sa conduite vis-à-vis des Hollandais. Le mandarin exposait comment les naufragés de la *Maria de Médicis* et du *Gulden Buijs* avaient été reçus avec la plus grande bienveillance par le roi dont les bontés avaient été payées d'une incroyable ingratitude. Les Hollandais devaient néanmoins se garder de croire que le roi fût extrêmement affecté par les violences commises contre lui ; ils pouvaient capturer autant de ses sujets qu'ils voulaient : pour lui-même, il ne tomberait jamais en leur pouvoir !

C'était le 15 juin que le Conseil naval devait décider du sort des prisonniers annamites. Le 11, le Japonais Francisco était parti pour la cour afin de sommer le roi de libérer les prisonniers dans les quarante-huit heures. Jusqu'alors on n'avait pas eu de réponse, bien que le Conseil eût reçu de Tourane une lettre du mandarin l'informant que le message était arrivé au roi. Suivant les instructions reçues, l'obligation incombait maintenant au Conseil naval de mettre à mort vingt-cinq ou trente Annamites après un délai de vingt-quatre heures. Le mandarin retenu à bord ayant représenté que vingt-quatre heures étaient juste le temps d'aller à la cour et d'en revenir, on prolongea le sursis jusqu'à quarante-huit heures. Le Conseil, ému du sort des captifs, se demanda si le renvoi à Batavia, par Công-thượng vương, de cinquante prisonniers — un fait que le Gouvernement des Indes ignorait en rédigeant les instructions — ne serait pas un motif suffisant pour adoucir la sentence en réduisant le nombre des victimes. La discussion se termina sur cette considération : que le roi ayant renvoyé les Hollandais désarmés, quoiqu'il sût parfaitement qu'une jonque portugaise suivait leur navire, avait agi de mauvaise foi, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu d'exercer la clémence. On décida pourtant que lorsque les cinq jours se seraient écoulés depuis l'envoi de la lettre au roi, on attendrait encore jusqu'au lendemain et que vingt prisonniers seraient alors exécutés. Le mandarin prisonnier serait ensuite envoyé au prince pour exiger de la part du Conseil naval qu'on renvoyât dans les vingt-quatre heures les prisonniers hollandais. En cas de refus les autres captifs annamites et tous ceux qui pourraient encore tomber entre les mains de van Linga seraient également mis à mort. Le mandarin pourrait aussi rapporter ce qu'il avait vu à Batavia et relever par là, aux yeux du prince, le prestige du Gouvernement des Indes. Cornelis Fransen ayant demandé à rester à bord du vaisseau, le Conseil le lui permit (1).

(1) Résolution du Conseil naval, 15 juin 1642.

Le lendemain la sentence de mort fut exécutée et le mandarin fut envoyé à terre pour transmettre son message au prince. Quand le roi apprit ce qui s'était passé, loin de se laisser intimider, il parla, dans le premier mouvement de sa colère, d'envoyer les prisonniers hollandais dans une barque, de les faire mettre à mort en mer et d'envoyer les cadavres à bord des vaisseaux [1]. Il n'alla tout de même pas jusqu'à exécuter ce projet, et le Conseil de son côté s'abstint de mettre à mort d'autres prisonniers. Après avoir vainement attendu pendant un jour le renvoi des détenus hollandais, on mit le cap sur le Tonkin.

Jusque-là l'expédition n'avait pas abouti à grand'chose. Elle avait coûté la liberté ou la vie à 107 Annamites, tandis que les Hollandais avaient éprouvé des pertes sensibles, surtout en la personne de J. van Liesvelt. Et avec tout cela on n'avait pu effectuer la délivrance des prisonniers, objet de ces lourds sacrifices! Leur sort ne fit au contraire que s'aggraver. Jusque-là ils avaient été tous réunis (au nombre de 24) sous la surveillance des Japonais. Un changement se produisit. Pour diminuer les chances de révolte ou d'évasion, on partagea les détenus en deux groupes égaux dont l'un devait être surveillé par des Japonais, l'autre par des Annamites. Le Gouvernement trouva bientôt la mesure insuffisante et forma trois groupes de huit personnes. Quand on procéda au nouveau groupement des captifs, on les tira du logement qu'ils occupaient, à l'exception du marchand Augustijn Muller, malade depuis longtemps. Quelques hommes profitèrent de l'occasion pour l'assassiner. Dans la lettre adressée le 19 juillet 1642 au Gouverneur de Formose, Traudenius, les prisonniers chargent de cet assassinat les Japonais dont, en effet, ils avaient eu à se plaindre dès le début. La cause des difficultés avec les Japonais est certainement en partie attribuable à la conduite d'Augustijn Muller, car ses compagnons de captivité eux-mêmes durent avouer que, de son vivant, le marchand était assez « vif » en paroles. Les Japonais n'ont pas laissé passer sans protestation cette accusation de meurtre d'un fonctionnaire de la Compagnie. Sominira Taffioyedonne, gendre du chef des Japonais, écrivit le 21 août de la même année à Juga Stakemonde et à Murakami Bozemonde, Japonais résidant à Batavia, dans l'intention évidente de faire arriver aux oreilles du Gouvernement des Indes la version japonaise de l'affaire. Sominira Taffioyedonne déclare avec force que les Japonais avaient, dès le début, rendu aux Hollandais les plus grands services, payés par la plus noire ingratitude. En particulier le marchand A. Muller s'était comporté à leur égard d'une manière offensante, ne craignant pas d'aller jusqu'à des injures grossières. Au surplus ce Muller n'était pas mort assassiné, mais avait succombé naturellement à une maladie ayant son siège dans le ventre.

Jan van Linga, arrivé à la frontière du Tonkin, chercha en vain — comme le Gouvernement des Indes l'avait soupçonné. — l'armée tonkinoise. C'est

[1] Lettre des prisonniers d'Annam à Paulus Traudenius, 19 juillet 1642.

pourquoi il envoya, le 24 juin 1642, une lettre au roi, lui exprimant sa déception et l'espoir de voir au plus tôt une troupe tonkinoise se joindre à lui pour mener de concert la « juste » guerre contre l'Annam. Cet espoir fut d'ailleurs trompé ; il fallut encore, pour cette fois, renoncer à une action militaire. Le 10 juin van Linga se trouvait à la loge de la Compagnie à Kẻ-chợ. « Comme ils ne venaient pas en marchands mais en soldats, ils apportaient leurs corps au lieu de présents », fit-il savoir au roi. Reçu en audience par ce dernier, le capitaine apprit que l'armée tonkinoise était dès le mois d'avril sur les bords du Giang, mais n'ayant pas rencontré là les forces hollandaises prêtes à commencer ensemble les opérations, elle s'était retirée. Le roi comptait à présent que les vaisseaux de la Compagnie viendraient se placer sous ses ordres à la prochaine mousson du Nord. Le capitaine remit au roi six prisonniers annamites. Il emmena les autres en partant pour Formose le 15 juillet. Pendant le voyage il établit un mémoire avec des conseils sur la manière dont on pourrait le mieux, au point de vue militaire, mener la guerre contre l'Annam. Arrivé le 3 août à Formose, il présenta au Gouverneur Paulus Traudenius un rapport écrit de l'expédition [1]. Van Linga ne joua désormais plus de rôle dans les affaires du Tonkin et d'Annam. Avec Hendrik Harouze et Lamotius il assiégea en août 1642 la forteresse espagnole de « La Santisima Trinidad » à Quelang, au Nord de Formose. La place se rendit le 26 du même mois et van Linga revint la même année à Batavia, d'où il s'embarqua pour la Hollande sur la flotte de retour [2].

Pour ce qui concerne le commerce au Tonkin en l'année 1642, van Linga avait, dès le 3 juin, décidé qu'Antonio van Brouckhorst se rendrait en ce pays avec le *Zeeuwsche Nachtegaal*, en emportant un capital d'une valeur de 20.000 taëls. Van Brouckhorst arriva le 16 juin à Kẻ-chợ. L'accueil y fut très bienveillant comme on peut le comprendre en pareilles circonstances ! Les rapports de l'ambassadeur qui était allé à Batavia, la réception cordiale que lui avaient faite les Hollandais disposèrent également la cour en faveur des représentants de la Compagnie. Le roi déclara qu'il ne demanderait plus le moindre don en argent et leur laisserait toute liberté d'exercer le commerce. Il recevrait seulement volontiers quelques curiosités en présent.

Le 24 juin, vers le temps où le marchand J. van Liesvelt était attendu au Tonkin avec le *Meerman*, van Brouckhorst envoya à l'Ile des Pêcheurs un messager porteur d'une lettre pour van Liesvelt et destinée à le mettre au courant de la situation au Tonkin. Le 29, il reçut avis de l'arrivée du *Meerman* dans le Fleuve Rouge. Il apprit en même temps la mort de van Liesvelt et de

---

(1) Ce rapport avec le journal de ce voyage nous fournissent les sources pour cette expédition.

(2) Van Dijk, p. 352 ; Heeres, *Corpus Diplomaticum Neerlandico-Indicum*, p. 368 ; Mac Leod, II, p. 302.

ses compagnons. Le roi fut aussi bouleversé en apprenant ce qui était arrivé et manda immédiatement Brouckhorst à la cour pour savoir de lui plus de détails sur ces tragiques événements. La veuve de J. van Liesvelt, qui était arrivée au Tonkin à bord du *Meerman*, fut invitée par les femmes du roi à une partie de plaisir. Elles n'avaient jamais vu de femme hollandaise et désiraient beaucoup faire la connaissance de l'une d'entre elles. L'invitation fut pourtant déclinée avec beaucoup d'excuses sous prétexte que, chez les Hollandais, les femmes veuves ne sortaient pas de la maison avant que quatre ou cinq mois fussent écoulés depuis la mort de leur mari.

Le 25 juin le capital fut échangé contre 250 piculs de soie brute et d'étoffes de soie, 41 piculs de cannelle et d'autres marchandises. Peu après le *Nachtegaal* et le *Meerman* quittèrent le Tonkin, le premier pour se rendre provisoirement à Formose, le second faisant voile pour Nagasaki où il arriva le 27 août (1).

Le plan d'action concertée contre l'Annam avait échoué, au désappointement des deux alliés, parce que la jonction projetée n'avait pu s'opérer. Le différend entre Batavia et l'Annam était, il est vrai, entré dans une nouvelle phase; en raison des actes d'hostilité commis au cours de l'expédition van Linga, on se trouvait réellement en état de guerre quoique sans déclaration préalable. Cette situation se confirma par les nouveaux plans de campagne élaborés pour l'année 1643. Le Gouverneur Paulus Traudenius préparait pour le début de cette année une flotte de guerre de cinq bâtiments destinés à opérer contre l'Annam conjointement avec les forces tonkinoises. La venue de cette nouvelle flotte fut annoncée au roi du Tonkin par le marchand Antonio Brouckhorst que le Gouverneur de Formose envoya de nouveau vers la mi-décembre pour faire le commerce en ce pays. Les sous-marchands Isaac Davids et Isaac Gobijn s'embarquèrent avec lui sur le *Meerman* (2). Van Brouckhorst emportait la réponse de Traudenius à la lettre que le roi lui avait envoyée par l'entremise de van Linga. Le Gouverneur exprimait son vif regret de ce que l'armée tonkinoise ne se fût pas trouvée au rendez-vous quand van Linga y était arrivé, comptant opérer de concert contre l'ennemi commun. Il espérait que cette fois la campagne menée ensemble contre les « méchants Annamites » ne rencontrerait aucun obstacle.

La flotte de guerre devait quitter Formose le 13 janvier 1643. Elle comprenait trois des navires qui y étaient arrivés en 1642 avec van Linga : *Kievit*, le *Wakende Boei* et le *Zeeuwsche Nachtegaal*, plus les deux yachts le *Wijdenes* et le *Zandvoort*. Le commandement de la flotte fut confié à Johannes Lamotius (Jean Lamotte), tandis que Pieter Baeck prenait les fonctions de vice-commandant. Les vaisseaux emportaient 130 soldats et 160 marins,

(1) Journal tenu par les vaisseaux *Meerman* et *Zeeuwsche Nachtegaal*, 7 mai-27 août 1642.

(2) Instructions pour le Conseil naval du *Meerman*, 15 décembre 1642.

en tout 290 hommes. Pour la route à suivre on devait passer au Sud de Pehu, dans l'Ile des Pêcheurs, puis gagner la côte chinoise en se dirigeant toujours vers l'Ouest, et enfin, du côté de l'Est par Hai-nan jusqu'à l'Ile Bo-to où on jetterait l'ancre. Deux salves d'artillerie annonceraient aux Tonkinois l'arrivée de leurs alliés. Lamotius recevrait du marchand Brouckhorst des instructions au sujet de la ligne de conduite à suivre pour appuyer les opérations de l'armée tonkinoise. Les forces hollandaises ne devaient agir que sur mer et laisser au roi les opérations à terre. Si Lamotius ne trouvait pas l'armée royale prête à attaquer l'Annam, il devait attendre tout au plus dix jours ; ensuite il ferait voile pour Batavia en longeant la côte annamite pour opérer, autant que la prudence le permettrait, des descentes et causer tout le dommage possible à l'ennemi. Le yacht *Zandvoort* ferait route par le Cambodge.

Arrivé au Tonkin, Lamotius trouva, à sa grande contrariété, que, cette fois encore, le roi n'était pas prêt à se joindre à lui. Comme les vaisseaux devaient rentrer à Batavia avant la fin de la mousson, il demanda immédiatement son permis de départ à Trịnh Tráng. Tout d'abord celui-ci refusa, mais comme Lamotius recourait aux menaces, la flotte reçut enfin le 20 février l'autorisation de partir. Le roi obtint cependant de retenir le yacht *Wakende Boei* et 50 canonniers. Le 18 avril 1643 Lamotius arrivait à Batavia avec le *Wijdenes*. On n'attendait le *Zandvoort* qu'un peu plus tard puisqu'il devait revenir par le Cambodge ; il ne tarda pas, cependant, à arriver à Batavia (29 avril). Le *Zeeuwsche Nachtegaal* et le *Kievit* ne rentrèrent pas, ce qui causa de vives inquiétudes au Gouvernement. Par suite d'un manque de vigilance des chefs, ces deux vaisseaux s'étaient trouvés séparés du *Wijdenes* et du *Zandvoort* en contournant la côte tonkinoise ; la mousson ayant pris fin ils ne purent continuer dans la direction de Batavia et revinrent au Tonkin après que le *Kievit* eut été en grand danger d'échouer. Leur retour fut une grande joie pour le roi. Cependant, le *Zeeuwsche Nachtegaal*, mis hors d'état de tenir la mer, dut bientôt être démoli [1]. Toutes ces circonstances étaient inconnues à Lamotius qui ne put, en arrivant à Batavia, renseigner le Gouvernement sur le sort des bâtiments partis avec lui du Tonkin. On ne fut pas content, à Batavia, d'apprendre que le *Wakende Boei* avait dû rester en arrière sur les instances du roi. Le retard des navires venant du Tonkin empêcha aussi le Gouvernement d'envoyer à Trịnh Tráng des renforts aussi prompts et aussi considérables qu'on l'aurait voulu, car on destinait précisément ces navires absents à prendre part à l'expédition qui devait partir de Batavia à la mousson du Sud. Pourtant on ne renonça pas à envoyer du secours, bien que sur une moindre échelle. Le marchand de première classe, Jan van Elserack, nommé pour la seconde fois président de la factorerie de Firando, partit à bord du *Lillo* pour se rendre au Japon en passant par le Tonkin. Ce fut le *Lillo* qui

[1] Missive générale du 22 décembre 1643.

apporta au marchand Brouckhorst l'annonce de l'expédition qui se préparait [1]. Pour plusieurs raisons le Gouverneur général et les Conseillers jugèrent utile que, après avoir pris connaissance de la missive apportée par le *Lillo*, Brouckhorst donnât à entendre qu'à la date où cette lettre avait été écrite, c'est-à-dire le 23 avril, Lamotius n'était pas encore arrivé à Batavia où on l'attendait avec impatience [2].

Avec van Elserack s'embarqua pour le Japon le sous-marchand Jan van Riebeek, qui, au cours des années suivantes, devait acquérir une place dans l'histoire, car son nom fut lié à la fondation de la colonie hollandaise du Cap de Bonne Espérance, origine des possessions actuelles de l'Angleterre dans le Sud-Africain [3].

Après un très court arrêt au Tonkin, le *Lillo* poursuivit son voyage et toucha à Nagasaki le 31 juillet.

Cependant, quand la flotte de guerre quitta Batavia le 3 juillet, le Gouvernement était toujours dans l'inquiétude au sujet du *Kievit* et du *Zeeuwsche Nachtegaal*. On espérait seulement que la fin de la mousson avait forcé les deux bâtiments à regagner le Tonkin. En ce cas, suivant les calculs du Gouvernement des Indes, le roi aurait à sa disposition une flotte hollandaise puissante, comprenant le *Kievit*, le *Wakende Boei* et le *Zeeuwsche Nachtegaal* et, de plus, les trois navires partis le 3 juillet : le *Wijdenes*, le *Waterhond* et le *Vos*. Le Gouverneur et son Conseil espéraient que, cette fois, le roi tiendrait parole et qu'on pourrait enfin mettre à exécution le plan d'action concertée contre l'Annam [4].

Le commandement de la flotte de trois vaisseaux, montés par 200 hommes dont 27 soldats fut confié à l'amiral Pieter Baeck. Les navires devaient passer par Djambi et, jusque-là, rester sous les ordres du commissaire Pieter Soury qui devait naviguer dans cette direction avec le *Bredam*, le *Dolfijn*, l'*Engelsche Anna* et le *Rijswijk*. L'amiral Baeck s'embarquerait sur le *Waterhond*, mais au départ de Djambi, c'est-à-dire le 20 juin au plus tard, il passerait à bord du *Wijdenes*. A la frontière de l'Annam et du Tonkin, suivant la lettre de Trịnh Tráng apportée à Batavia par le *Wijdenes*, il trouverait l'armée tonkinoise. En longeant la côte annamite Baeck devait faire le plus de prisonniers possible, sans toutefois opérer de descente proprement dite, ce qui était considéré comme trop dangereux. Si le roi envoyait à son bord une députation avec le drapeau blanc, il faudrait bien l'accueillir ; mais on n'entamerait des négociations en vue de la paix qu'à la condition que les prisonniers hollandais seraient remis entre les mains de Baeck ou renvoyés à Batavia dans une jonque.

---

[1] Dès l'année 1640 le président de la factorerie à Firando devait être remplacé chaque année selon les ordres du Gouvernement japonais.

[2] Lettre du Gouverneur général à van Brouckhorst, 23 avril 1643.

[3] Godée Molsbergen, passim.

[4] Lettre du Gouverneur général à van Brouckhorst, 29 mai 1643.

L'amiral devait dire au roi du Tonkin qu'en raison de l'absence du *Kievit*, du *Wakende Boei* et du *Zeeuwsche Nachtegaal*, il se présentait avec des forces moindres que celle que le Gouvernement eût été désireux d'envoyer (1).

L'expédition Baeck eut un sort malheureux. Quand la flotte fut arrivée, le 7 juillet, à 5 lieues au Sud de Poutsin, elle fut assaillie par 50 ou 60 galères armées. Dans le combat qui suivit de grandes pertes furent éprouvées des deux côtés. Le *Wijdenes* prit feu et sauta par suite de l'explosion des réserves de poudre à canon. L'amiral Pieter Baeck y périt ainsi que l'équipage entier y compris sept hommes qui, ayant pu se jeter à l'eau, furent repêchés par les Annamites qui les décapitèrent. Avec eux furent exécutés deux prisonniers hollandais ; le roi leur ayant demandé avant la bataille, ainsi qu'à trois ou quatre de leurs compagnons, si ses galères viendraient à bout de la flotte hollandaise, les deux hommes avaient répondu que non, d'où ordre de leur couper la tête. Aux autres, qui avaient répondu affirmativement, on laissa la vie sauve (2). Le *Vos* et le *Waterhond* réussirent à se retirer après avoir subi des pertes sensibles. Le capitaine du *Waterhond*, Jan Erntsen, avait été tué dans l'affaire. L'ennemi, du reste, ne s'en était pas retiré sans dommage. Il perdit dans la bataille sept ou huit cents hommes et sept galères furent détruites. De l'avis du Gouvernement de Batavia, ce désastre était dû à la négligence et à l'insouciance du Conseil naval, dont les membres survivants auraient à répondre. La sous-estimation des forces de l'ennemi avait été cause que les navires, en dépit des instructions, ne s'étaient pas tenus prêts au combat en longeant la côte annamite. Ainsi le *Waterhond* n'avait sur le pont que huit pièces de canon et le *Vos* six. Les autres pièces étaient restées dans la cale. Les chefs de l'expédition, si insouciants avant le combat, étaient maintenant tellement effrayés que, malgré leurs instructions ils n'osèrent s'arrêter près du Poutsin pour chercher l'armée tonkinoise, mais, passant au delà de l'embouchure du fleuve, ils allèrent jeter l'ancre près de l'Ile des Perles, par 21° lat. N. A Formose, le 13 août 1643, le capitaine du *Vos*, Evert Jansz. Swart, fut soumis à un interrogatoire sur les événements par le procureur Adr. van den Burgh, en présence de Cornelis Caesar, de Johan van der Eijnden et de Philips Schillemans (3). Le président de la factorerie de Firando, Jan van Elserack, s'efforça, dans une lettre à Trịnh Tráng, de sauver l'honneur des armes hollandaises, en prétendant que l'avantage était finalement resté au *Vos* et que les galères ennemies avaient été forcées de se retirer. Il plaida aussi en faveur du Gouvernement de Batavia en affirmant que le manque de fidélité au rendez-

(1) Instruction pour le Conseil naval du *Wijdenes*, du *Waterhond* et du *Vos*, 29 mai 1643.

(2) Selon le récit d'un Japonais prétendu témoin oculaire.

(3) Interrogatoire de Evert Jansz. Swart, 31 août 1643 ; lettre de Jan van Elserack au roi du Tonkin, 30 octobre 1643 ; missive générale du 22 décembre 1643 ; Mac Leod, II, 322 sqq.

vous près du Poutsin était absolument contraire aux instructions données au Conseil naval, et que le « Prince de Hollande » en serait très mécontent (1).

Si le *Vos* et le *Waterhond* n'avaient pas été si pressés de passer au delà de l'embouchure du Poutsin, ils y auraient rencontré les navires de l'expédition Lamotius qui étaient restés au Tonkin. Ces navires s'étaient trouvés si près du théâtre du combat que l'équipage avait entendu les coups de canon.

Les forces combinées hollandaise et tonkinoise étaient enfin parties ensemble pour la frontière. Après bien des tergiversations le roi avait réussi à s'y décider. Il voulait cependant, avant d'engager l'offensive, attendre l'arrivée des vaisseaux de Batavia.

Impatient d'obtenir plus de renseignements sur l'expédition attendue, il manda plusieurs fois Brouckhorst auprès de lui. Celui-ci ne put cependant rien dire avec certitude ; il ne put que l'engager à espérer. Le 26 avril 1643 Trịnh Tráng, accompagné du souverain légitime du Tonkin, Lê Thần-tôn (2), se dirigea vers la frontière avec une armée de cent mille hommes. Les vaisseaux hollandais suivaient : le *Meerman*, qui se trouvait au Tonkin au début de 1643, et le *Wakende Boei*, resté en arrière, suivant le désir de Trịnh Tráng, quand Lamotius était parti pour Batavia avec les navires venus avec lui de Formose, et le *Kievit* qui, après s'être écarté de sa route, avait été contraint, par la fin de la mousson, de revenir au Tonkin. Le *Zeeuwsche Nachtegaal*, à qui il était arrivé la même aventure, avait dû être démoli.

Du 5 juin au 6 juillet l'armée royale et les vaisseaux de la Compagnie séjournèrent près du Poutsin.

Pourtant Trịnh Tráng n'attaqua pas l'ennemi qui n'était éloigné que d'environ cinq lieues ; cela, malgré les instances des officiers hollandais qui offrirent de payer de leur personne en engageant le combat. Cette proposition fut repoussée par le roi sous prétexte qu'il ne voulait pas exposer les Hollandais au danger. C'était déjà bien assez qu'ils fussent là pour assurer la sûreté ; il voulait attendre les renforts de Batavia. Cependant les équipages hollandais étaient maigrement pourvus de vivres par les Tonkinois, et ils furent finalement molestés quand on vit que les vaisseaux des Indes n'arrivaient pas. Enfin le roi leva le camp, abandonnant à leur sort les vaisseaux qui durent rester encore deux jours sous la menace de l'ennemi, la rivière n'offrant pas à ce moment la profondeur nécessaire au tirant d'eau des navires (3).

La campagne en commun contre l'Annam avait échoué cette fois encore et, l'un après l'autre, les navires obtinrent du roi la permission de partir. Le premier à lever l'ancre fut le marchand Brouckhorst qui, durant toute cette

---

(1) Lettre de Jan van Elserack au roi du Tonkin, 30 octobre 1643.

(2) Maybon, 20. Lê Thần-tôn régna à deux reprises : de 1618 à 1643, puis de 1648 à 1663.

(3) Missive générale du 22 décembre 1643.

agitation guerrière, s'était livré aux pacifiques transactions du commerce. Les affaires s'étaient ressenties des bonnes dispositions des Tonkinois à l'égard de la Compagnie. Les commerçants portugais ne furent pas, il est vrai, écartés du pays, mais on leur fit de telles difficultés qu'ils jurèrent en partant qu'on ne les reverrait pas l'année suivante. Le commerce était un peu moins actif que d'ordinaire à cause de l'état d'incertitude apporté par la guerre dans le pays. Le roi avait acheté de la soie; mais il ne pouvait être question de paiement avant son retour, et van Brouckhorst se trouvait dans l'impossibilité de l'attendre s'il voulait profiter de la mousson pour se rendre au Japon.

Le 13 juillet van Brouckhorst s'embarqua pour le Japon sur le *Meerman*, laissant, par ordre des Tonkinois, quelques hommes dans le pays, entre autres le sous-marchand Isaac Gobijn. On craignait en effet la colère du roi si, en rentrant à Kẻ-chợ, il trouvait les employés de la Compagnie partis [1]. Gobijn et ses compagnons furent retenus dans la loge de la Compagnie, dans une demi-captivité, et continuellement gardés à vue par des soldats. Le 19 juillet ils reçurent la visite de quelques hommes de l'expédition Baeck. Ceux-ci racontèrent l'issue malheureuse de l'entreprise et comment le *Vos* et le *Waterhond*, au lieu de s'arrêter au Poutsin où les attendait l'armée royale, avaient poussé plus loin et mis le cap sur l'Ile des Perles. Les Tonkinois se montrèrent très irrités de ce que le *Vos* et le *Waterhond* ne s'étaient pas joints aux troupes du roi. Circonstance malheureuse pour les Hollandais, les présents du Gouverneur général pour le roi s'étaient justement trouvés à bord du *Wijdenes* et avaient été engloutis avec ce navire. Les Tonkinois doutèrent donc aussitôt de l'authenticité des nouvelles apportées par des gens de l'expédition, et crurent plutôt que la Compagnie n'avait pas eu l'intention véritable de leur prêter main-forte contre l'Annam. Ils regardèrent donc comme fort probable que le roi, mécontent de la conduite de ses alliés, exigerait désormais d'eux, comme par le passé, 50.000 taëls d'argent à chaque voyage.

Le 29 juillet le *Waterhond* et le *Vos* partirent pour Formose, quoique les mandarins eussent préféré les voir rester jusqu'au retour du roi. Les Hollandais donnèrent comme excuse que leurs vaisseaux avaient tellement souffert dans le combat contre les Annamites qu'ils avaient absolument besoin d'être calfatés.

Peu après, le 14 août, le roi revint. Quoiqu'il n'eût remporté qu'un léger avantage sur les Annamites, il se comporta comme un glorieux vainqueur. Le 20 août il permit à Gobijn de partir pour Formose avec le *Kievit* et le *Wakende Boei*. Ce voyage ne fut pas heureux. Le 27 août les navires arrivèrent à l'Île Bo-to. Un peu plus loin le *Kievit* échoua; remis à flot il poursuivit sa route en compagnie du *Wakende Boei*. Dans la nuit du 18 au

(1) Journal tenu au Tonkin, 19 février-10 août 1643.

19 septembre, arrivés au large de Macao, les vaisseaux furent assaillis par une si furieuse tempête qu'ils se virent contraints d'entrer dans le port, cherchant ainsi un refuge dans ce centre commercial des Portugais ([1]). La guerre avec le Portugal touchait à sa fin. Après s'être rendu indépendant de l'Espagne en 1640, ce pays avait conclu avec les États-Généraux des Pays-Bas une trêve de 12 ans qui, aux Indes, commencerait un an après la ratification du traité. Par suite de malentendus, la lutte se prolongea assez longtemps en plusieurs endroits et ne se termina que le 11 novembre 1644 ([2]). Cependant les Hollandais arrivant à Macao le 22 septembre furent bien accueillis et y restèrent jusqu'au 30 du même mois. Ils partirent alors pour Batavia où ils touchèrent le 26 novembre ([3]). Ils apportaient au Gouverneur général une lettre de Trịnh Tráng, qui se plaignait amèrement des renforts mesquins qui lui avaient été envoyés pour la guerre. Pas un mot du lourd sacrifice que représentait pour le Gouvernement des Indes la perte du *Wijdenes*. Par contre le roi exposait à son allié ses exigences qui n'étaient pas minces : rien moins que 20 vaisseaux et 50.000 hommes ! Cependant il ne garderait pas rigueur aux Hollandais si ceux-ci refusaient de se prêter à la guerre ; seulement, ils devraient alors se résigner à payer à chaque voyage 25.000 taëls de droits d'entrée et à verser au roi 40.000 taëls d'acompte sur de la soie à livrer. Si ces conditions leur semblaient trop onéreuses, ils feraient bien de renoncer au commerce avec le Tonkin afin, du moins, de ne pas se mettre avec ce pays sur un pied d'inimitié ([4]) !

Renoncer au commerce avec le Tonkin, le Gouvernement en avait fort peu d'envie ; on avait de ce côté de trop grandes espérances. La soie grège et les étoffes de soie rapportées du Tonkin par Brouckhorst avaient donné un bénéfice de 120%. De plus, le roi et le prince avaient promis, en échange de l'appui prêté contre l'Annam, de ne plus exiger d'acompte en argent sur la soie à livrer : avantage considérable pour la Compagnie, car les personnages princiers payaient au-dessous du prix du marché. Cet avantage était évalué à huit ou dix mille taëls par voyage ([5]).

Cependant le Gouvernement s'était réjoui trop tôt des libertés commerciales promises. Quand le roi revint de la frontière, grande fut l'indignation des Tonkinois à cause de la faiblesse des renforts envoyés par la Compagnie contre l'Annam. Van Brouckhorst, qui s'était embarqué pour Formose sur le *Meerman* au commencement de novembre 1643, avait repris la route du Tonkin le 2

([1]) Journal de Gobijn, 13 juillet-30 octobre 1643.

([2]) De Jonge, V, introduction, p. cxix.

([3]) *Journal de Batavia*, 1643-44, p. 138 ; journal de Gobijn, 13 juillet-30 octobre 1643.

([4]) Lettre du roi du Tonkin au Gouverneur général, 1643 ; *Journal de Batavia*, 1644-45, p. 118 et s.

([5]) Missive générale du 22 décembre 1643.

décembre, à bord du *Jonge Zaaier*; il remarqua, dès son arrivée, que la population ne lui était plus favorable. Il dut acheter à force de présents la faveur du capado Ongadinh, à qui il devait s'adresser maintenant, tandis que, précédemment, il avait surtout en affaire à Ongakeen. Parmi les subordonnés de van Brouckhorst se trouvait Jan van Riebeek qui avait été désigné pour le commerce du Tonkin.

Dès l'arrivée du vaisseau le roi fit exiger le versement de 50.000 taëls, mais van Brouckhorst, qui, en réalité, avait apporté 100.000 taëls, fit répondre au roi qu'il n'en avait que 20.000. Après bien des menaces le monarque finit par se contenter de 12.500 taëls à condition qu'on lui apportât, l'année suivante, 25.000 taëls et, de plus, du drap rouge, bleu, noir, du succin et de l'ambre. Quant à la soie fournie par le roi en échange de l'argent qu'on lui versait, van Brouckhorst en fut fort mécontent : elle était grossière, sale et on n'en obtint que 15 faccaer, tandis que les particuliers en livraient 35 (1).

Dans sa lettre du 5 janvier 1644 adressée au Gouverneur général, van Brouckhorst se montra très irrité des continuels désaccords avec le roi et les capados et conseilla même de ne pas envoyer de navire de Batavia à la prochaine mousson du Sud. Le *Leeuwrik* qui se rendait de Formose à Batavia emporta cette missive.

Le conseil de van Brouckhorst fut suivi. Le Gouvernement voulut toutefois continuer le commerce en faisant partir de Formose les navires à destination du Tonkin. Le nouveau Gouverneur de l'île, François Caron, reçut même à ce sujet des ordres spéciaux. On lui recommandait de n'envoyer au Tonkin que des hommes habiles et possédant de hauts principes de morale. Le Gouvernement était évidemment satisfait de van Brouckhorst. Il fut promu marchand de première classe, tandis que l'assistant Abraham Wijns, au sujet duquel van Brouckhorst avait donné un rapport élogieux, passa au grade de sous-marchand (2).

Le Gouvernement des Indes ne chercha pas à regagner la faveur des Tonkinois en renouvelant l'offre de renforts dans la guerre contre l'Annam. Il estimait, du reste, que le roi ne tiendrait pas sa promesse de dédommager la Compagnie des pertes subies en Annam. C'était aussi l'avis de Karel Hartsinck qui, comme fondateur et premier directeur du commerce en Annam, pouvait se flatter de quelque expérience à ce sujet. Le 26 août 1643 il apporta à Amsterdam un rapport sur les affaires tonkinoises et le présenta aux « Dix-sept ». D'après lui, la déloyale nation du Tonkin ne tiendrait pas ses promesses à la Compagnie au cas d'une victoire contre l'Annam, et il valait donc mieux laisser aux Tonkinois le soin de réduire les rebelles annamites à l'obéissance. C'était finalement aussi l'avis du Gouverneur général et des Conseillers.

---

(1) Godée Molsbergen, p. 30 et s.
(2) Instructions pour F. Caron du 4 juillet 1644.

Brouckhorst leur avait écrit, le 5 janvier 1644, que les Tonkinois avaient clairement laissé entendre que c'était eux qui donnaient de l'aide aux Hollandais et non les Hollandais aux Tonkinois [1]. A Batavia on vit là un signe que le Tonkin était las de la guerre et voulait, sous des prétextes de ce genre, se dérober à ses obligations [2].

Néanmoins, en 1644, le Gouvernement des Indes équipa une nouvelle expédition militaire qui différait de celles de 1642 et de 1643 en ce qu'elle était destinée à agir seule contre l'Annam et non en liaison avec le Tonkin. Le motif qui incitait le Gouvernement à préparer cette expédition n'était du reste pas de rendre service aux Tonkinois, mais de venger la défaite essuyée l'année précédente par le *Wijdenes*, le *Vos* et le *Waterhond*, afin de rétablir par là en Indochine le prestige de la Compagnie, ébranlé par cet insuccès, et, si possible, d'obtenir le relâchement des prisonniers et le dédommagement des pertes subies en Annam. Les yachts de guerre le *Lillo* et le *Haring* qui seraient chargés de l'expédition auraient ordre d'exercer tous les ravages possibles le long de la côte annamite, sans toutefois opérer de descentes proprement dites, car leurs forces n'étaient pas calculées pour cela. De l'Annam ils se rendraient à Formose pour y être employés à des fins commerciales. En longeant la côte du Cambodge, ils devaient regarder comme étant de bonne prise les vaisseaux sortant des ports de ce pays ou s'y rendant [3]. Au Cambodge les soldats du roi avaient, en 1643, massacré nombre de Hollandais, entre autres les marchands de première classe Pieter van Regemortes et Broekmans. Pour venger cette affaire les vaisseaux *Leeuwrik*, *Kievit*, *Wakende Boei*, *Noordster* et *Dolfijn* avaient été envoyés au Cambodge le 23 mars, sous les ordres de l'amiral Hendrik Harouze, du marchand de première classe Sijmon Jacobsz. Domkes et du contre-amiral Jonathan de Nettere [4].

Une circonstance heureuse pour le Gouvernement des Indes était que le roi de Champa, dont le royaume était situé entre l'Annam et le Cambodge, se trouvait sur un pied d'inimitié avec ses deux voisins. Les capitaines du *Lillo* et du *Haring* reçurent donc l'ordre de veiller à ce que le territoire du roi de Champa fût respecté. Si l'Annam se déclarait prêt à conclure un accord, le commandant des vaisseaux ne devait pas entrer en pourparlers mais déclarer que le Gouvernement de Batavia consentirait à négocier quand les prisonniers hollandais seraient mis en liberté, soit qu'ils s'embarquassent pour Formose sur le *Lillo* et le *Haring*, soit qu'on les renvoyât directement à Batavia. Le chef de l'expédition était Hendrik Dircsz. van den Graeff, dit Platvoet, dont le *Lillo* portait le pavillon. Le Conseil naval se composait en outre du marchand Hendrik Graman, de Jan Ideszoon, capitaine du *Haring*, du sous-marchand

---

(1) *Journal de Batavia*, 1643-44. p. 141 sq.
(2) Instructions pour F. Caron du 4 juillet 1644.
(3) Instructions pour le Conseil naval du *Lillo* et du *Haring*, 8 juin 1644.
(4) Voir ci-dessous à propos du Cambodge.

Dirck Coornhert et de l'enseigne Juriaan Leserman. Le *Lillo* était monté par 75 hommes : 50 marins et 25 soldats ; le *Haring* portait 30 marins et 10 soldats, soit 40 hommes. L'armement consistait en 15 canons de bronze et 20 canons de fonte répartis comme suit : à bord du *Lillo*, 13 pièces de bronze et 17 de fonte, et, sur le *Haring*, 2 de bronze et 12 de fonte.

Partis de Batavia vers la mi-juin, le *Lillo* et le *Haring* arrivèrent le 5 juillet à l'Ile des Crabes, près de la côte de Champa, par 10° 15' lat. Ils arrivaient juste à point pour porter assistance aux vaisseaux à peu près désemparés qui, sous les ordres de Domkes, revenaient du Cambodge où s'était livré, le 12 juin 1644, le combat de Phnom Penh qui avait coûté la vie au capitaine Hendrik Harouze (1). Le 7 juillet Platvoet et Domkes gagnèrent ensemble avec leurs vaisseaux la baie de Pararan d'où, en compagnie de quelques autres ils se rendirent auprès du roi de Champa qui séjournait à Cana. Au retour de ce voyage, Domkes se décida, le 24 juillet, à accompagner Platvoet en Annam, avec le *Kievit* et le *Leeuwrik*, et à se rendre ensuite à Formose (2). Le *Dolfijn* et le *Wakende Boei* restèrent encore quelque temps au Champa et partirent ensuite pour Formose, où ils arrivèrent le 18 août (3). En cours de route les quatre vaisseaux rencontrèrent François Caron qui se rendait à son Gouvernement de Formose.

En 1643, Paulus Traudenius avait transmis l'administration de cette île à son successeur, Maximiliaan Le Maire et était ensuite parti pour Batavia, où il était arrivé le 2 avril 1643 et où il mourut le 2 juillet de la même année (4). Maximiliaan Le Maire n'occupa que pendant un an la charge de Gouverneur de Formose et fut remplacé par François Caron. Le 5 juillet 1644 celui-ci était parti avec les navires *Vreede*, *Zwarte Beer*, *Hazewind* et un bateau pilote (5). Dans les instructions données par le Gouvernement on lui recommandait instamment le commerce entre Formose et le Tonkin. Caron, après avoir renforcé l'équipage des quatre navires, continua sa route sur Formose, tandis que Domkes et Platvoet serraient de près la côte d'Annam pour chercher l'ennemi et l'attaquer. Cependant les Annamites ne se montraient pas et la flotte les ayant guettés en vain pendant quarante-huit heures mit enfin le cap sur Formose. Le *Kievit* et le *Leeuwrik* y arrivèrent le 25 août, le *Lillo* et le *Haring* le 27 (6).

A peu près en même temps que cette expédition des Hollandais contre l'Annam, le Tonkin entreprenait de son côté une nouvelle campagne contre ce pays. Le 18 mai 1644, le général Ongsouma Ongadang était parti pour la frontière avec 30 galères, une armée de 15.000 hommes et un grand nombre

(1) Missive générale du 23 décembre 1644.
(2) Van Dijk, 323 sqq.
(3) Lettre de F. Caron, 25 octobre 1644 au Gouverneur général.
(4) Mac Leod, II, 310.
(5) *Journal de Batavia*, 1644-45, p. 123.
(6) Lettre de F. Caron, 25 octobre 1644.

de chevaux et d'éléphants. Le roi, irrité de ce que les Hollandais le laissassent faire la guerre tout seul, les accusa de lâcheté : ils n'osaient se présenter aux yeux des Annamites, tandis que ses sujets se laissaient, pour l'amour de lui, « envoyer à l'abattoir » [1] ! Il ne semble pas que l'armée tonkinoise ait fait grandes prouesses en cette occasion et, en général, la situation réciproque du Tonkin et de l'Annam resta la même jusqu'en 1648 [2]. A la fin de 1644, le Gouverneur général put donc, à bon droit, représenter aux Dix-sept que le roi du Tonkin en avait assez de la guerre [3].

Après l'année 1644, les hostilités entre l'Annam et Batavia cessèrent sans qu'on en arrivât à des rapports de paix et d'amitié. Provisoirement il n'était pas question de renouer des relations commerciales. Du reste la Compagnie pouvait parfaitement se passer de l'Annam, car le Tonkin offrait des avantages plus qu'équivalents. Néanmoins le Gouvernement des Indes continua à s'intéresser à l'Annam ; plusieurs des naufragés de la *Maria de Médicis* et du *Gulden Buijs* y étaient encore retenus prisonniers, mais leur nombre avait considérablement diminué.

A la fin de 1643, il y avait encore 19 prisonniers. Ils avaient, en fait, une vie pénible car le roi ne leur fournissait que des moyens de subsistance insuffisants. Heureusement ils avaient trouvé un Japonais qui avait consenti à leur prêter trente taëls de « schuitzilver », que le comptoir de la Compagnie au Siam lui avait remboursés. Ils espéraient toujours que le Gouvernement des Indes réussirait à les délivrer, mais par une transaction à l'amiable, car toute tentative violente leur coûterait la vie [4]. Le fait que les prisonniers reçurent, de ce Japonais et d'autres personnes, de l'argent pour lequel ils signèrent des reconnaissances payables à Batavia ou à l'un des comptoirs de la Compagnie, ce fait dément d'une façon péremptoire un bruit que firent courir à Nagasaki des Chinois résidant en Annam. Suivant leurs dires, les prisonniers hollandais étaient bien traités et pouvaient aller où ils voulaient, quoique le Gouvernement annamite ne laissât pas d'être sur ses gardes en cas de tentative d'évasion [5]. De 1643 à 1644 cinq prisonniers furent encore emportés par la maladie, si bien qu'en juillet 1644, ils n'étaient plus que 14 survivants [6].

Un effort sérieux pour les sauver fut tenté en 1644 par le Jésuite français Alexandre de Rhodes. Le missionnaire, qui avait déjà séjourné précédemment

[1] Lettre de van Brouckhorst de Nagasaki au Gouverneur général du 15 octobre 1644. *Journal de Batavia*, 1644-45, p. 111.

[2] Maybon, p. 20.

[3] Missive générale, 23 décembre 1644.

[4] Lettre des prisonniers, 17 novembre 1643, au comptoir du Siam, *Journal de Batavia*, 1643-44, p. 25 et s.

[5] Lettre de Jan van Elserack envoyée du Japon au Gouverneur général, 15 octobre 1644. *Journal de Batavia*, 1644-45, p. 204.

[6] Lettre des prisonniers d'Annam, 26 juillet 1644 au Gouverneur général.

en Annam, y arriva à bord d'un vaisseau portugais au mois de mars 1644. Emu du sort des malheureux captifs, il fit pour les sauver — comme ils l'apprirent de plusieurs côtés — tous les efforts possibles. Sa bonne volonté échoua cependant devant l'inflexibilité de Công-thượng vương qui exigeait, comme prix de la liberté rendue aux prisonniers, qu'on lui renvoyât en échange les Annamites qui se trouvaient en captivité à Formose ou ailleurs. Le P. Alexandre de Rhodes put cependant être utile aux Hollandais d'une autre manière. Ceux-ci lui ayant, dans leur détresse, demandé un prêt d'argent, il leur remit 50 taëls de « schuitzilver » sans stipuler d'intérêts ; il demanda seulement une reconnaissance de 50 taëls payables à Batavia (1).

Les services rendus par le missionnaire aux malheureux employés de la Compagnie amenèrent, grâce à l'étroitesse d'esprit du Gouvernement des Indes, des complications qui causèrent bien des difficultés à un haut fonctionnaire de la Compagnie.

Arnold de Vlaming van Outshoorn, depuis 1645 Gouverneur de Malacca, fit connaissance en 1646 avec le Père Alexandre de Rhodes. Celui-ci, qui arrivait de Macao à bord d'un navire portugais, débarqua à Malacca le 13 ou le 14 janvier, après de longues années de mission au Tonkin, en Annam et au Cambodge (2). Non seulement en Annam, mais aussi au Cambodge, il avait fait beaucoup de bien aux Hollandais retenus prisonniers en ces pays. Ainsi, avant son arrivée au Cambodge, il avait avancé aux employés de la Compagnie présents 60 taëls d'argent.

Ces services lui gagnèrent l'amitié d'Arnold de Vlaming van Outshoorn, et cette circonstance faillit être fatale à ce dernier. Les services que le P. Alexandre de Rhodes rendait au Gouverneur, les présents qu'ils échangeaient de temps à autre, mais surtout une lettre latine adressée au Père par le Gouverneur, firent soupçonner van Outshoorn de pencher vers le catholicisme. Ce bruit trouva plus ou moins de créance auprès du Gouvernement des Indes et, finalement, en décembre 1646, on appela van Outshoorn à Batavia pour s'expliquer et il fut remplacé en sa charge par Johan Thijssen, ancien Gouverneur de Ceylan (3). Devant le consistoire van Outshoorn sut se disculper de tendances catholiques. Il put en particulier s'appuyer sur le témoignage du prédicant Johannes Loosevelt, qui avait vécu à Malacca sous son administration et qui témoigna que le Gouverneur avait, plus encore que ses devanciers, maintenu les règlements qui limitaient la liberté religieuse des catholiques (4). A. de Vlaming van Outshoorn se justifia aux yeux des

(1) Lettre des prisonniers d'Annam au Gouverneur général, 26 juillet 1644.

(2) Voir Maybon, p. 32 et s.

(3) Lettre d'Arnold de Vlaming van Outshoorn aux Directeurs, 1er septembre 1647.

(4) Déclaration du Conseil de l'Église de Batavia au profit de Arnold de Vlaming van Outshoorn.

Directeurs dans une lettre du 1er septembre 1647. Il y décrivait son attitude vis-à-vis du clergé catholique à Malacca, ses relations avec le P. Alexandre de Rhodes, et joignait à ses explications le texte de la lettre incriminée avec son interprétation (1). Ses éclaircissements eurent pour résultat l'envoi au P. Alexandre de Rhodes de présents accompagnés d'une courte lettre exagérément polie, qui avait évidemment pour but de ne pas être en reste de courtoisie avec le Jésuite français. L'affaire n'alla pas plus loin. Du moins, elle n'apporta pas de nouveaux ennuis à Vlaming van Outshoorn. Dans cette même séance du consistoire où il avait dû justifier son attitude vis-à-vis du P. Alexandre de Rhodes, il fut nommé « ancien » (2) et, le 8 janvier 1647, on lui confiait la charge de Gouverneur d'Amboine.

La proposition par laquelle Công-thượng vương avait répondu aux instances du P. Alexandre de Rhodes pour obtenir la d livrance des Hollandais : faire avec Batavia un échange de prisonniers, avait naturellement trouvé faveur auprès des captifs en question. Les Hollandais retenus en Annam écrivirent le 26 juin 1644 au Gouverneur général pour le prier d'accepter cet échange, et de leur côté, les prisonniers annamites de Formose adressèrent semblable requête à François Caron, récemment nommé Gouverneur de l'île. Les Annamites suppliaient en toute humilité leur nouveau maître d'effectuer leur délivrance. Ils demandaient qu'un d'entre eux fût envoyé en Annam pour prier le roi de libérer un nombre de Hollandais égal à leur propre nombre : dix-sept. Les autres resteraient à Formose jusqu'au retour des Hollandais retenus en Annam. La démarche des prisonniers annamites resta sans résultat quoiqu'on en eût eu connaissance à Batavia (3) ; la requête des Hollandais au Gouverneur général n'eut pas plus d'effet.

En 1645, six des prisonniers réussirent à s'évader et à gagner le Champa où le roi leur fit bon accueil et les confia à un capitaine chinois qui les embarqua pour Johor d'où ils partirent pour Malacca (4). Les prisonniers n'étaient plus que huit ; deux ans plus tard, leur nombre s'était réduit à trois. On ignore la cause de ces décès ; seule la mort de l'assistant Frans Hagersen est mentionnée (5). Deux des trois survivants étaient Européens : Jan Jansz. van Bremen et l'aide-barbier Jacob Driscord ; le troisième, Sebastiaan Gomes, natif de Goa, était un homme de couleur dont la femme demeurait à Batavia ; c'était un ancien serviteur de Hartsinck (6).

---

(1) *Overgekomen brieven en papieren*, 648, II, 1663-66.

(2) Déclaration du Conseil de l'Église de Batavia au profit d'Arnold de Vlaming van Outshoorn.

(3) *Journal de Batavia*, 1644-45, p. 168.

(4) Lettre de Jeremias van Vliet au Gouverneur général, 1er juillet 1645 ; *Journal de Batavia*, 1644-45, p. 168.

(5) Lettre des prisonniers d'Annam, 13 juillet 1647.

(6) Lettre de Pieter Anthonisz. Overtwater, 17 mars 1648, aux prisonniers d'Annam.

Il semble qu'à l'avènement de Hiền-vương en 1648 de meilleurs jours arrivèrent pour les prisonniers. Le nouveau roi prétendait qu'au contraire de son prédécesseur, Công-thượng vương, il se sentait beaucoup d'amitié pour les Hollandais. Concernant un rachat possible des prisonniers par une rançon en argent il déclara ne pouvoir donner de décision immédiate : l'affaire était de très grande importance. Il désirait que le Gouverneur général lui en écrivît ; mais il espérait qu'en même temps la paix serait conclue entre l'Annam et la Compagnie (1).

Pour la première fois depuis des années il était question de paix. Dans le même temps, les Directeurs qui désiraient avant tout un commerce paisible engagèrent le Gouvernement des Indes à conclure la paix avec l'Annam et à faire tout le possible pour renouer les relations commerciales avec ce pays (2). Les instructions du 26 avril 1650 pour le Gouverneur général et les Conseillers mentionnent l'Annam parmi les pays où, suivant le désir des Directeurs, le commerce doit s'exercer en toute paix et amitié (3). En cette année 1650 Hiền-vương renouvelle toutes ses démarches pour conclure la paix avec la Compagnie. Par le moyen d'une lettre adressée à Bingam, chef des Chinois à Batavia, un de ses mandarins fit savoir au Gouvernement des Indes que le roi était disposé à renvoyer les prisonniers et à entamer des négociations en vue de la paix (4). Le second pas dans la direction de la paix fut la décision prise le 13 janvier 1651 par le Gouverneur général et son Conseil de relâcher les prisonniers annamites retenus à Batavia (5). Le 25 avril 1651 on décida d'offrir la paix au roi d'Annam et d'envoyer à cet effet un ambassadeur à Cù-lao Chàm à la fin d'octobre.

Cette ambassade fut confiée au Conseiller extraordinaire des Indes, Willem Verstegen, qui avait été employé au comptoir de Firando de 1634 à 1639 (6), puis nommé président de ce même comptoir du 27 octobre 1646 au 4 novembre 1647. Il se rendrait d'abord au Tonkin et à Formose pour inspecter les établissements de la Compagnie en qualité de Commissaire du Gouvernement des Indes. Au Tonkin il verrait à mettre fin aux difficultés dans lesquelles le chef de la loge, De Groot, se trouvait engagé. A Formose il accommoderait les différends qui s'étaient élevés entre le Gouverneur Nicolaas Verburg (1650-1653) et son Conseil (7). En revenant de Formose à Batavia il s'arrêterait à l'île de Cù-lao Chàm pour essayer de conclure un accord avec le représentant du roi d'Annam. L'ambassadeur pourrait rédiger

(1) Lettre des prisonniers d'Annam au Gouverneur de Formose, 3 juillet 1648.
(2) Lettre des Directeurs au Gouverneur général, 9 novembre 1647 ; Van Dijk, p. 119.
(3) Van der Chijs, *Nederlandsch-Indisch Plakkaatboek*, II, 143.
(4) Lettre des prisonniers d'Annam, 22 septembre 1650.
(5) *Realia*, p. 97.
(6) Nachod, p. 225, 271.
(7) Instructions pour le Commissaire Verstegen, 28 avril 1651.

l'accord comme il le jugerait bon ; il devrait seulement ne pas se départir des conditions suivantes : de part et d'autre on passerait l'éponge sur le passé ; le droit de libre commerce devait être accordé aux Hollandais. Désormais si un vaisseau de la Compagnie venait à s'échouer sur quelque point de la côte annamite, le Gouvernement de ce pays renoncerait à tout droit de main-mise sur la cargaison. Seuls les Annamites qui auraient aidé à mettre en sûreté les marchandises du navire échoué auraient droit à une indemnité.

L'arrivée de Verstegen fut annoncée d'avance au roi. Le 9 juin 1651 le Gouvernement des Indes écrivit aux trois prisonniers hollandais une lettre dans laquelle on les chargeait d'avertir de la mission de Verstegen le mandarin qui avait fait connaître au Gouvernement des Indes, par l'entremise de Bingam, les dispositions pacifiques du roi d'Annam. Bingam devait écrire aussi dans ce sens au mandarin et, de Batavia, on avisa le Gouverneur de Formose d'écrire également.

Le 28 avril 1651 Willem Verstegen quitta Batavia avec le yacht *Delfthaven* et la jonque *Katwijk*. Il arriva le 17 juillet à la loge de la Compagnie au Tonkin d'où il s'embarqua le 30 juillet pour Formose à bord de la flûte *Witte Valk*. Il resta dans l'île du 19 août au 16 novembre. Alors il se réembarqua sur le yacht *Hulst* pour Batavia, interrompant le voyage par un arrêt en Annam. Le 24 novembre, comme le *Hulst* était encore à quatre lieues de la baie de Tourane, le Conseil naval décida, en raison des dangers que faisait courir le vent défavorable, de ne pas entrer dans cette baie mais dans celle de Lap. Arrivé là, Verstegen envoya à terre l'ancien résident du Tonkin, Hendrik Baron, qui s'était familiarisé dans ce pays avec la langue annamite, pour exposer aux habitants de la côte les intentions pacifiques des Hollandais. Baron revint peu après, accompagné d'une dizaine d'Annamites, au nombre desquels se trouvaient deux chefs. Ceux-ci dirent aux envoyés de Batavia que le roi les attendait et avait donné des ordres, dans ce port et dans d'autres, pour qu'on lui donnât immédiatement avis de l'arrivée des Hollandais, et qu'on en amenât un à la cour. Hendrik Baron fut désigné et suivit les Annamites à Dinghtlay, ville située à peu près à une journée de là, et où le roi séjournait alors. Le 26 novembre, Hendrik Baron revint accompagné du mandarin Ontjeungs Foo [1] ; que le roi avait désigné pour négocier avec Verstegen les préliminaires de la paix. Les pourparlers eurent un heureux résultat ; les négociateurs s'entendirent mutuellement sur les points principaux. L'ambassadeur remit au mandarin trente-trois prisonniers qu'il avait amenés et lui confia les présents destinés au roi. La conférence terminée, l'ambassadeur fut conduit le 27 novembre à Dinghtlay où il dut attendre jusqu'au 5 décembre l'audience royale. La réception à la cour fut très bienveillante ; le roi accorda entre autres à Verstegen la libération des trois fonctionnaires en captivité ;

---

(1) Peut-être *ông quan phủ*. « préfet ».

liberté était aussi donnée à l'ambassadeur de chercher à Faifo un local convenable pour y établir une loge. Le lendemain le traité de paix fut rédigé avec l'aide de Baron, du secrétaire du mandarin Ontjeungs Foo et d'un interprète. Le 8 décembre Verstegen prit congé du roi après avoir obtenu de lui que le traité lui serait envoyé le jour même, signé et muni des sceaux. Ensuite on montra à l'ambassadeur le « dairo » ou grand-prêtre de Champa et son épouse, qui avaient été capturés par les Annamites à la suite d'une victoire remportée l'année précédente sur leurs voisins [1]. Ces deux prisonniers étaient logés dans un réduit « qui ressemblait plus à un chenil qu'à un logis humain » ; ils parurent très confus en présence des visiteurs qui les quittèrent bientôt. Quelques heures plus tard on apportait à l'ambassadeur le traité de paix dont voici la teneur :

Art. I. Il ne sera plus question des différends et hostilités passés tant que les deux peuples, ayant rétabli la paix, la maintiendront éternellement comme de vrais et fidèles alliés.

Art. II. Les prisonniers seront, de part et d'autre, libérés, y compris les 33 personnes des deux sexes que l'ambassadeur a ramenées de Formose et ceux qui pourraient encore se trouver à Batavia ou ailleurs.

Art. III. La Compagnie pourra, comme par le passé, entrer en Annam et y exercer le « libre et franc » commerce ; à cette fin, l'ambassadeur à Faifo pourra choisir dans cette ville un terrain convenable et y construire une loge où pourront s'établir les résidents qu'on laissera à Faifo ou qui y viendront plus tard.

Art. IV. Les résidents de la Compagnie jouiront en Annam des mêmes droits et privilèges que par le passé, et seront sous la protection spéciale du roi, pourvu qu'ils se conduisent bien et ne molestent en aucune façon les sujets du roi.

Art. V. Si les sujets du roi commettent quelque attentat contre les Hollandais, ils seront châtiés suivant les lois du pays ; de même les Hollandais qui commettraient un attentat contre les Annamites seraient justiciables du chef de la loge.

Art. VI. A tous les navires hollandais qui pourraient s'échouer sur la côte d'Annam ou de Champa, le roi accordera tous les secours en son pouvoir et les aidera également à mettre en sûreté leur cargaison.

Art. VII. Les Annamites qui auront aidé à mettre cette cargaison en sûreté seront convenablement récompensés par les Hollandais, et le roi, de son côté, renoncera à exercer tout droit d'épaves.

Art. VIII. De même, tout vaisseau annamite jeté à la côte en territoire appartenant à la Compagnie recevra d'elle tous les secours.

---

[1] Lettre des prisonniers à Batavia, 22 septembre 1650.

Art. IX. Les vaisseaux néerlandais ne seront pas soumis à la visite en Annam, et seront exempts des droits d'entrée et de sortie exigés des Chinois, Portugais et autres étrangers.

Art. X. L'ambassadeur veillera à ce que toute marchandise que le roi pourra désirer lui soit apportée par les vaisseaux hollandais, soit contre paiement en argent, soit contre livraison de marchandises ([1]).

Les jours qui suivirent furent consacrés par l'ambassadeur — aidé en cela par Taffioyedonne, capitaine des Japonais qui avait succédé à son père en cette charge — à chercher à Faifo et à acheter une maison où l'on pût établir un comptoir de la Compagnie. A la tête de ce comptoir fut placé Hendrik Baron. On lui adjoignit le sous-marchand Jan Houtman, l'assistant Pierre Backer, un matelot et, de plus, Jacob Driscord, un des trois survivants du naufrage de 1641, qui avaient été retenus prisonniers en Annam. La tâche de l'ambassadeur était terminée ; après avoir pris congé de Baron et du capitaine de port Taffioyedonne qui l'accompagnèrent jusqu'au navire, il partit le 19 décembre 1651 pour Batavia ([2]).

(A suivre)

([1]) Journal de Verstegen pendant ce voyage.

([2]) Rapport de Verstegen, 20 janvier 1652 ; journal de Verstegen, 29 avril-31 décembre 651 ; lettre de Verstegen aux Dix-sept, 22 janvier 1652.

ESSAI D'ETHNOGRAPHIE COMPARÉE

par MADELEINE COLANI
Correspondant de l'Ecole Française d'Extrême-Orient

I

INDOCHINE-INDONÉSIE.

Cette étude comprend :

1º L'utilisation des perles chez les peuples primitifs actuels de Bornéo ; nous rappelons les nombreuses perles antiques trouvées par nous autour des jarres du Tran Ninh ; peut-être étaient-elles employées de la même façon ;

2º Des constatations : certains instruments récents, humbles, ceux dont se servent surtout les pauvres, se retrouvent de nos jours en même temps en Indochine, en Indonésie et parfois ailleurs ; quelques-uns des peuples des Iles de la Sonde et un petit nombre de ceux qui habitent notre colonie d'Extrême-Orient ont donc parfois mêmes distractions musicales, même mode de travail, de vie peut-être ;

3º Trois instruments produisant des sons. Ils ont été recueillis sur la côte d'Annam central ; nous n'avons pas trouvé les rapports qui doivent exister avec d'autres instruments analogues.

Les instruments mentionnés dans ce travail se trouvent-ils uniquement dans les contrées que nous indiquons ? Seraient-elles, sous ce rapport, en quelque sorte comparables à des lieux géométriques ? Nous n'avons pas cette prétention ; nos instruments peuvent avoir une vaste aire d'extension. Notre méthode est admise : pour chaque objet nous reproduisons, à côté du spécimen indochinois, une figure empruntée à un auteur. Cet ethnographe présente sa pièce comme ayant été signalée en tel pays ; il ne soutient pas qu'elle se rencontre exclusivement là [1].

En résumé, garantie de la présence d'un échantillon en tel point du globe et rien de plus, quant à la géographie ethnologique.

---

[1] Cette méthode, la plus rationnelle, permettra plus tard de dresser des cartes des aires d'extension de certains modèles. Nous sommes donc autorisée à établir des rapprochements dont l'importance est en raison inverse de l'expansion des objets. Par exemple : une pièce ne se rencontrant qu'en Indonésie et en Indochine, a pour nous une plus grande valeur qu'un échantillon vendu dans toute l'Asie méridionale et en Insulinde. Mais l'ethnographie de ces contrées n'est pas assez avancée pour permettre des conclusions définitives.

LES PERLES À BORNÉO (en pierre, en porcelaine, en verre, etc.).

Les études faites pendant des années par NIEUWENHUIS [*50*, p. 136] sur l'usage des perles à Bornéo ont fourni des résultats ethnographiques et ethnologiques.

Les variétés de peuples qui habitent la grande île emploient chacune des catégories de perles différentes. Les Banhan et Konja ont des perles artistiques de verre, de porcelaine et d'argile vernie, antiques et modernes; d'autres en pierre naturelle (syénite) sont confectionnées sur place.

Les anciennes viennent d'une contrée inconnue. Les récentes, de Singapour ; celles-ci sont généralement fabriquées en Europe : Gablonz (Bohême), Birmingham, Murano près de Venise. L'auteur présume que d'autres sont originaires de Chine.

La grosseur des différentes sortes de perles employées par les Dayak [1] est variable et dépend de l'usage auquel elles sont destinées ; les plus petites, unicolores, sont réunies et servent comme ornements de fourreaux d'épées, de bandeau de tête ; elles parent les vêtements et les ceintures.

Les colliers (chaînes de cou) et les bracelets sont composés de perles plus grandes, de formes et de couleurs variées. Au milieu de la chaîne, on place un ornement fait en perles.

Dans toutes les occasions de la vie, les perles sont nécessaires ; leur rôle tient plus à leur forme qu'à leur âge. Les chefs et les riches ont des perles anciennes ; elles sont très estimées des indigènes, n'ayant cependant ni pouvoir préservateur, ni vertu magique. Dans les cérémonies on les apporte aux génies comme cadeau précieux pour mettre ces êtres surnaturels de bonne humeur. Offrandes analogues aux deux âmes [2] de l'homme, pour les empêcher de s'enfuir du corps.

Dans le service divin, pour chaque cérémonie, les prêtres ou les prêtresses ont des perles spéciales.

A la naissance d'un enfant, on lui met un petit collier et un petit bracelet : quand on lui donne son premier nom, puis son deuxième, on remplace ces bijoux par d'autres d'un groupe différent. Pour les fiançailles [3] et les mariages, des perles aussi. Les prêtresses (*dajung*), pour la guérison des malades et pour les cérémonies de la fête de l'agriculture, attirent les génies par des liens et des ornements en perles ; si à cette occasion on fait un sacrifice, les familles offrent leurs plus beaux bijoux d'espèces appropriées. Les

(1) Voici ce que dit DENIKER au sujet du terme *Dayak* : « L'intérieur de la grande île (Bornéo) est.... le domaine exclusif des populations indigènes connues à tort sous le nom collectif de *Dayaks*. Les nombreuses tribus peuvent se réunir en six grands groupes... » [DENIKER, *13*, p. 607.]

(2) Les peuples primitifs croient souvent que l'homme possède plusieurs âmes.

(3) En Nouvelle-Guinée hollandaise, chez les Papous, les perles jouent aussi un rôle dans les fiançailles [WIRZ, *61*, p. 21].

morts sont pourvus de perles pour la vie céleste ; on en enfonce dans les orifices naturels du cadavre.

De nos jours, les morts sont enterrés avec des ceintures, des bonnets et des habits ornés de perles. Après la corruption du corps, les perles se détachent. Leur séjour dans la terre a terni la surface ; l'émail est parti : les cavités des bulles sont ouvertes.

Le prix d'une perle dépend de son ancienneté et de son façonnement. On en trouve de vieilles dans de très anciens tombeaux.

Les perles ne sont pas seulement un article commercial entre les tribus, mais servent aussi de monnaie dans la tribu pour les usages journaliers ; les naïfs les échangent contre riz, maïs, patates, porcs, etc.

Si l'on considère les différentes catégories de perles indigènes de Bornéo, artistiques ou simples, anciennes ou récentes, on voit qu'elles se trouvent aussi dans d'autres contrées de l'Océan Indien. *Elles proviennent d'un centre de culture aujourd'hui disparu* (1) ; *elles en sont les derniers restes.*

Observations. — Nous avons analysé cette partie de l'étude de M. Nieuwenhuis pour montrer à quels usages servent les perles chez un peuple resté à un stade primitif. Près des mégalithes [M. Colani, *10*] du Tran Ninh, dans la terre, nous avons récolté quantité de ces petits bijoux en verre, parfois quelques centaines ensemble : champ de jarres monolithiques de Ban Ang, troisième champ de Ban Xot, nécropole de pierres de Thao Kham, etc. Ces perles anciennes jouaient, selon toutes probabilités, un rôle important dans la vie du peuple des jarres. Celles que nous avons découvertes avaient été enfouies dans le sol pour servir aux trépassés. Elles sont bien plus simples que celles qui sont figurées par M. Nieuwenhuis ; avaient-elles uniquement une attribution funéraire ? Nous l'ignorons. Quelques-unes de nos perles en verre [*10*, t. II, aquarelle 1] paraissent avoir de rares équivalents à Bornéo [*50*, pl. xix]. En fait de bijoux analogues en pierres naturelles, nous n'avons que ceux en cornaline.

Près de nos perles archaïques du Haut-Laos [*10*, t. II, p. 84, fig. 190, en 1 ; p. 85, fig. 191 et pl. lxxiii] étaient des grelots en bronze ; dans le IIIe champ de Ban Xot, cette association antique est très nette.

A Bornéo, de nos jours, des femmes dayak portent des colliers avec de nombreux grelots (fig. 24) [Rev. E. Dunn, *14*, en face de la p. 634] ; elles en cousent au bas de leur tunique et de leur vêtement inférieur (2).

---

(1) Le Dr. van der Hoop [29. pl. 171] a signalé de Sumatra des perles en verre provenant de cistes en pierre.

(2) Les femmes de Bornéo paraissent employer les grelots en guise de plombs, comme dans nos robes autrefois. Ces bijoux auraient donc plusieurs attributions : décoration, tintement agréable, et, jusqu'à un certain point, maintien des étoffes.

Dans la même île, se trouve sur plusieurs rochers un bas-relief parfois ancien représentant un petit personnage, les bras levés et les jambes écartées [*10*, t. II, fig. 231, et 232, p. 299] (1). De Na Nong (Tran Ninh), nons avons rapporté une calotte de granite (voir p. 268 notre fig. 65), sur laquelle se voit, en bas-relief également, un bonhomme dans une pose à peu près semblable.



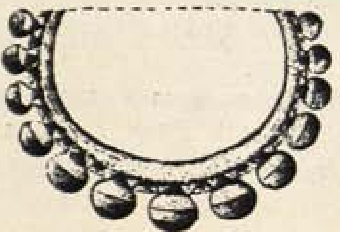


Fig. 24. — BORNÉO. Dayak de mer. Femme portant une veste et un tablier ornés de coquilles et de grelots. Grelots au bas des manches, au bas de veste, au bas du tablier [*30*, p. 46]. BORNÉO. Partie antérieure d'un collier de femme avec des grelots [*14*, en face de la p. 634].

---

(1) Voir plus loin notre étude sur une planchette divinatoire.

⁂

Rapprochements divers.

Statuettes humaines. — Nous ne sommes pas la seule à avoir fait des rapprochements entre les peuples d'Indonésie et certains montagnards d'Indochine. M. Goloubew, dans une étude bien souvent citée, représente un pieu moï et à côté un poignard dayak [*23*, fig. 18]; nous les reproduisons (fig. 25, a, c); nous avons ajouté, en d, un dessin figurant la statuette en bronze trouvée par nous au Tran Ninh, dans le champ de pierres funéraires de Thao Kham [M. Colani, *10*, t. I, pl. lxiii]; deux perforations opposées, derrière la nuque et dans la région coccygienne, montrent que ce petit bronze devait être piqué sur une tige le reliant à un autre objet (poignard de cérémonie, peut-être).

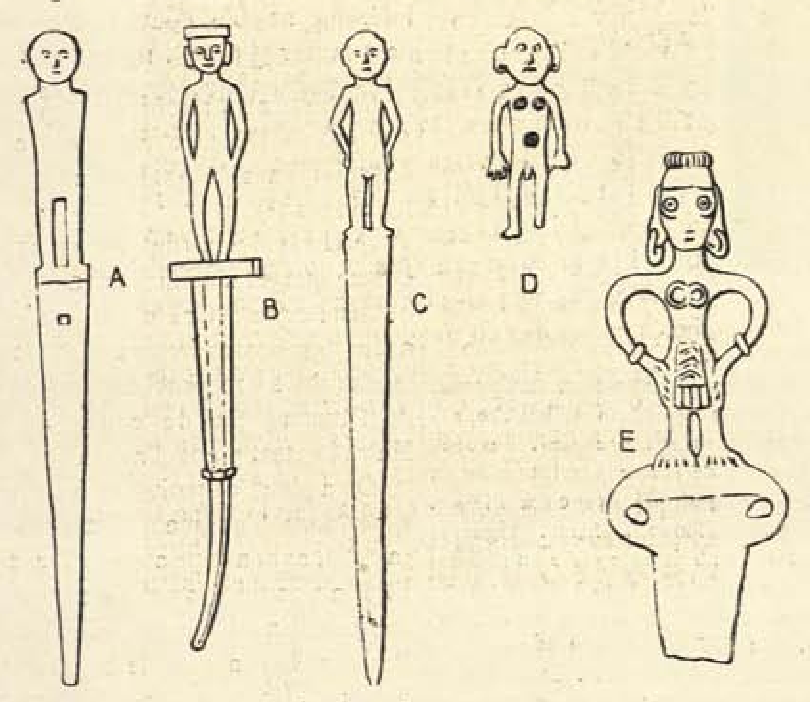


Fig. 25. — *A.* Pieu sculpté, art moï. Indochine.
B. Kareau en bois, portatif, génie protecteur. Îles Nicobar. [Svoboda, *58*, 11, pl. ii, fig. 11].
C. Poignard dayak [Goloubew, 22, fig. 18].
D. Statuette en bronze, hauteur 88 millimètres, trouvée dans le champ de mégalithes de Thao Kham [M. Colani, *10*, pl. lxiii].
E. Đông-sơn. Poignard magique. Long : 0 m, 11 [Goloubew, 22, fig. 18].

Nous représentons aussi (fig. 25, en b) un personnage menu, peu différent, un *Kareau* en bois de l'Archipel des Nicobars [Svoboda, *58*, pl. ii, fig. 11]. Voici les explications données par l'auteur [*58*, p. 14] : Les *Kareau* sont des ouvrages découpés dans du bois mou, plus rarement dans du bois dur, ou plus

rarement façonnés en argile. Ils ont généralement des formes humaines ; ils sont destinés à effrayer les méchants esprits, à les éloigner ; on croit encore maintenant que le propriétaire de cette figurine est garanti de la fièvre [p. 15]. Une chose rare était un *Kareau* transportable, qui accompagne son possesseur partout et le protège toujours. J'ai interprété de cette façon une pièce qui se trouve au Museum de Berlin. Une figurine humaine, haute de 20 cm., avec un bonnet en forme de plateau, est sur un bâton long de 113 cm., dont le morceau inférieur semble pouvoir être enfoncé dans la terre [*58*, pl. II, fig. 11].



Fig. 26. A, ANNAM, PROVINCE DE KONTUM. Statuette funéraire moï en bois, représentant un singe accroupi. Envoyée à la foire de Hanoi par les soins de M. le Résident de France à Pleiku.
B, BORNÉO, TRIBU PAÏENNE. Figurine humaine en bois accroupie au sommet d'un pieu, placé à côté d'une trappe [HOSE et MC DOUGALL, *30*, vol. I, fig. 23, p. 146.]
C, BORNÉO, TRIBU PAÏENNE. Statuette de singe en bois. Motif décoratif [HOSE et MC DOUGALL, *30*, fig. 54, p. 237].

Statuettes pithécoïdes en bois (fig. 26, A à C). — Elles représentent chacune un sujet dans la pose qu'affectionnent les singes [1].

1° Un individu (fig. en A) avec une longue queue, singulier mélange humain et simiesque. Crâne dolichocéphale avec des bosses frontales enfantines, mâchoires se rapprochant plus de celles de l'homme que de celles du singe. Mains jointes, pieds d'animal.

On a placé ce petit être à l'extrémité supérieure d'un pieu. Statuette funéraire[2], nous a-t-on assuré. Travail moï. Elle fait partie des envois adressés à la foire de Hanoi par les soins de M. le Résident de France à Pleiku (province de Kontum). Hauteur du personnage, moins la queue, 51 centimètres.

---

(1) Pose souvent reproduite par des décorateurs indigènes de l'Extrême-Orient.

(2) MAITRE [*44*] représente un tombeau [fig. 67] du cimetière moï de Pl. Klung (Annam, Kontum occidental) : une palissade composée de pieux pointus, entoure le rustique monument. A l'extérieur de ces pieux, d'un côté, six cylindres de bois grossiers supportent chacun une figurine primitive ; quatre de ces petits êtres barbares ont des poses analogues à celle de notre sujet à longue queue (voir aussi la figure 70).

M. IZIKOWITZ [*31*] représente [fig. 64] un petit personnage assez analogue à celui de notre fig. 26, sans doute un dieu. Il est assis sur une sorte de pieu ; le tout en bois. C'est un instrument de musique (Pérou. Casma). Cette pièce, et d'autres peu différentes, ont été trouvées dans des tombes. Cette figurine a donc aussi dans l'Amérique du Sud une attribution funéraire.

2° (Fig. 26 en B) Figurine, même pose, mais dos bombé, mains réunies sous le menton. Visage plutôt humain, dos couvert de sortes d'écailles, vêtement, peut-être. Ce petit personnage, surmontant un pieu, est placé à côté d'une trappe ; il servirait à mesurer la hauteur d'un bâton du piège. Bornéo, tribus païennes [HOSE et MC DOUGALL, *30*, vol. I, fig. 2].

3° (Fig. 26 en C). Singe dans une pose analogue, mais le dos est moins voûté. Tête énorme, dolicocéphale. Mâchoire supérieure très prognathe. Extrémité de la patte postérieure inexistante. Motif décoratif ornant les poupes des bateaux de guerre ou les sommets des toits des maisons. Bornéo, tribus païennes [HOSE et MC DOUGALL]. *30*, vol. I, fig. 54, p. 237].

Situles. — Une situle de bronze trouvée à Đông-sơn est figurée par M. GOLOUBEW [*22*, fig. 10, p. 22].

Il indique d'une façon précise les affinités qu'il a constatées [p. 35] : « Les Dayak de Bornéo sont un peuple d'artistes primitifs, tout comme, en Indochine, les Moï, leurs proches parents. Ils ont le goût des peinturlurages vifs et des dessins faits au charbon. Leurs tatouages peuvent passer pour des modèles d'art graphique, de même que les ornements de leurs étoffes et de leurs nattes. Ils ont une imagerie à eux, où des scènes empruntées à la réalité moderne se mêlent à des thèmes iconographiques dont l'origine se perd dans la nuit des siècles sans histoire. »

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Membranophones actuels par percussion. — *Bechertrommel.* En Annam, province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh, village de Tân-an, nous avons trouvé un membranophone composé plus ou moins de matériaux de fortune (fig. 27, en A). Il comprend une membrane en peau de serpent fixée sur une sorte de manchon, entonnoir en bois de jaquier, travaillé au tour. Le bas de ce tube s'adapte sur ce qui reste d'un vase assez ancien, la panse ; le col ayant été cassé ; ce fond de porcelaine (bleu sur blanc) fait partie de la caisse de résonance. La membrane est solidement attachée par des lamelles de rotin.

Fig. 27. — A, ANNAM, province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh, village de Tân-an. Membranophone par percussion pour cérémonies cultuelles. Membrane en peau de serpent ; corps de l'objet en bois de jaquier ; vase en porcelaine, assez ancien ; attaches en rotin.

B, INDE. District de Ghumsârâ. Bechertrommel des Kândâ (gumra) ; membrane en peau de serpent. Le lien sert à attacher l'instrument sur une épaule. [SACHS, *56*, fig. 43, p. 66.]

Le musicien maintient l'objet entre ses jambes croisées et frappe avec les mains sur la peau de reptile. Ce membranophone sert pour toutes les cérémonies (sauf les mariages), *têt*, service à la pagode, enterrements.

M. GOLOUBEW [*23*, fig. 20] a représenté un « tambour siamois en terre cuite (thap) » ([1]).

Le nôtre est, selon nous, une forme vulgaire, plébéienne, peut-être archaïque, des Bechertrommeln (notre figure 27, en B) ([2]) [SACHS, *56*, fig. 43, p. 66]. Instruments signalés en Birmanie, au Siam, au Cambodge, dans la Péninsule de Malacca, à Nias, à Célèbes, aux Moluques, etc.

Tambour à deux membranes. — Une à chaque extrémité. Cet instrument est représenté avec abondance au Tonkin, où il affecte des formes variées ; il a des tailles très différentes, du simple jouet d'enfant à une sorte de grand baril. Curt SACHS [*56*, fig. 53, p. 74] montre un Annamite en train d'en jouer. Ce tambour est très répandu ; on le rencontre dans l'Inde, en Indonésie, entre autres à Célèbes, etc.

Xylophone. — Ajoutons, puisque nous sommes sur le chapitre des instruments par percussion, qu'il y a des xylophones à Java [MONTANDON, *46*, p. 699, fig. 388], à Célèbes [KAUDERN, *42*, p. 69] ; nous en avons vu au Laos, au Tran Ninh entre autres, ayant plus de cinq touches. D'après KAUDERN [*42*, p. 70], on en rencontre dans différentes contrées des îles malaises et de l'Asie orientale. Selon SACHS (in KAUDERN), le xylophone à cinq tons semble originaire de Sumatra. Le développement de cet instrument Ba ak a donné lieu à deux groupes indonésien et javanais. KAUDERN figure un de ces xylophones du Nord de Célèbes, peut-être importé de Java, ajoute-t-il.

Idiophones. — *Gongs en métal* (fig. 28, A et B). Disque creux en cuivre, surmonté d'une petite calotte. Diamètre 20 centimètres ([3]). Deux trous percés dans la paroi latérale permettent de passer une ficelle. Hanoi, rue du Cuivre. Les gongs de cette forme ou de modèles peu différents sont très répandus en Indochine. Les Mường notamment ont un nombre assez considérable de ces instruments, mais en bronze : pour appeler, au moment des repas, un mort qui, avant l'enterrement, repose en son cercueil dans la salle d'honneur ; orchestres

---

([1]) KNOSP [*43*, p. 57] figure le même modèle sous le nom de *thong* : « Un des plus élégants et des plus luxueux accessoires de l'orchestre cambodgien. — Ce tambour consiste en une pièce de bois dur travaillée, vidée au tour et ensuite richement décorée de petites appliques en papier mâché doré ainsi que de minuscules petits miroirs. » Sur l'extrémité la plus large « se trouve fixée la peau de résonance ; elle est retenue au tambour par un tressage en jonc. » Nous laissons à l'auteur la responsabilité de ses affirmations.

([2]) Le pays d'origine de la Bechertrommel (tambour à coupe) paraît être l'Inde [SACHS, *56*, p. 24].

([3]) Les modèles les plus grands ont près d'un mètre de diamètre.

de gongs, souvent très jolis, concours de gongs ; enfin celui qui prévient les chiens quand leur pâtée est servie dans la galerie ; on frappe aussi un gong avant la chasse pour avertir ces braves quadrupèdes.

Bien peu différent du modèle indochinois, semble-t-il, un gong en bronze de Bornéo (fig. 28 en c) ; dans chaque maison, il y a plusieurs grands gongs employés pour les cérémonies ; ils constituent un des meilleurs signes de richesse ; derrière ces grands gongs, de plus petits, de tailles et de formes

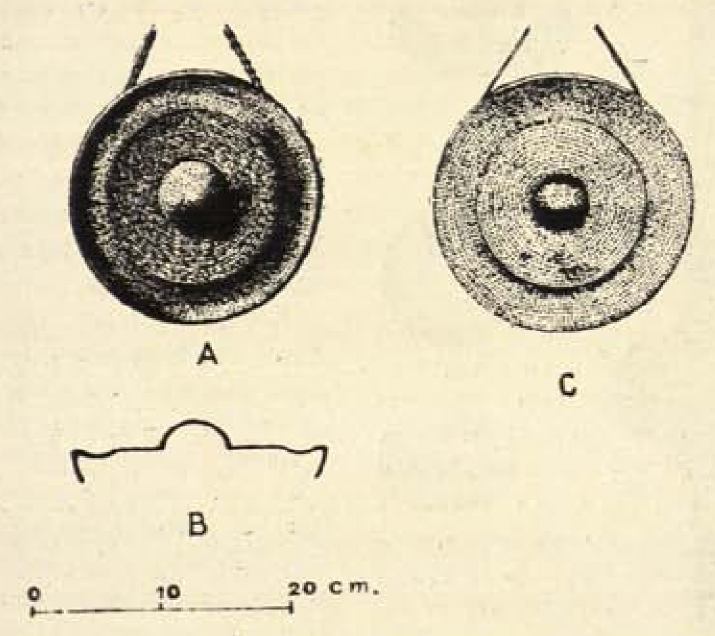


Fig. 28. GONGS. *A* et *B*, Tonkin, Hanoi, en cuivre. *A*, vu de face. *B*, coupe diamétrale. *C*, Bornéo, en bronze [HOSE et MC DOUGALL, *30*, vol. I, pl. 45, p. 60].

variées, sont gardés pour les fêtes. Tous ces instruments proviennent de Bruni [1], de Chine, de Java [HOSE et MC DOUGALL, *30*, vol. I, pl. 45, p. 60].

Ces gongs pourraient donc être originaires, non d'Indochine, mais de Chine.

Idiophone en forme d'anneau. — En bronze ; il se compose de deux sortes de bols (fig. 29, c et d), opposés par leurs bords les plus grands, sans se toucher, les deux bases les plus petites sont ouvertes et soudées à un cylindre métallique qui fait de l'instrument un grand anneau. A l'intérieur des bols, une sphérule métallique pleine, libre. Dimensions : diamètre maximum 5 centimètres ; du cylindre 2 ; hauteur de l'objet 14 millimètres. Décoration : la même sur les deux faces, en bas-relief. Motif principal se répétant quatre fois : partant des

---

(1) Bruni, petite île au Sud de la Tasmanie.

bords de l'ouverture intérieure, deux tiges font entre elles un angle peu aigu, presque droit ; elles se terminent à la marge externe par une sorte de petit cercle tourné en dedans de l'angle ; peut-être spirales empâtées. Entre chaque groupe, d'autres petits cercles couchés décrivent à peu près des *huit* ; en réalité, spirales doubles, bouchées aussi, semblerait-il.

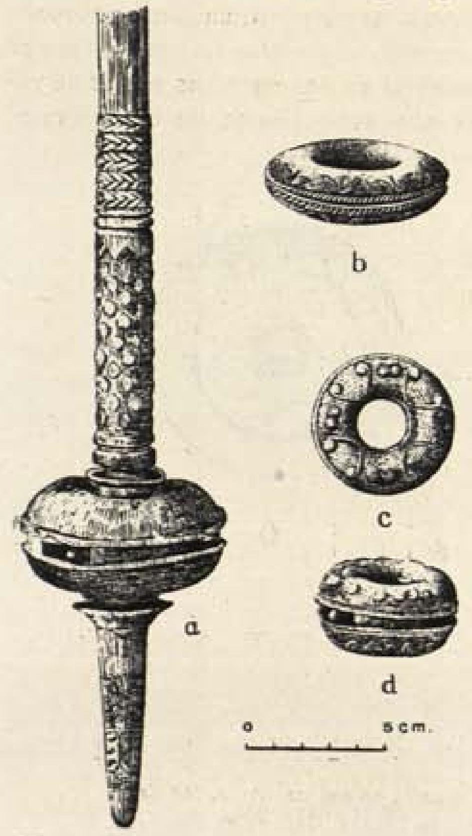


Fig. 29. — GRELOTTIÈRES EN BRONZE. *a*. Nord de CÉLÈBES. Mongondou, (*pellet bell*) attachée à une vieille lance [KAUDERN, *42*, fig. 43 en B, p. 87].
b. CAMBODGE [I/27/28*7* c] modèle bas ; décoration empruntée en partie au règne végétal.
c et *d*. ANNAM. Province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh, village de Tân-gia. Les chanteurs se la passent à un doigt. *c*, vue de face ; *d*, de profil.

Notre anneau [1] en bronze a été trouvé entre les mains d'un ancien bonze, en Annam, province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh, village de Tân-gia. Ce serait un instrument relativement ancien qui ne se ferait plus. Un artiste le passe à son doigt et l'agite en chantant, nous a-t-on assuré.

KAUDERN [*42*, fig. 43, p. 87] a figuré de Mongondou, au Nord de Célèbes, deux instruments analogues (*pellet bell*) mais un peu plus grands (diamètre maximum environ 7 centimètres), non décorés. Ils sont attachés chacun à une vieille lance fort bien ornée. L'un de ces instruments sonores est maintenu sur la tige par un lien ; l'autre par un dispositif métallique (fig. 29, en *a*).

Différences : elles sont légères : objets de Bornéo, trois petites lames dans la région équatoriale contribuent à fixer les deux calottes. En outre le cylindre interne est un peu plus long que la partie principale de l'objet ; il fait donc une petite saillie entourant le manche, en haut tout au moins.

Aux grandes fêtes, les hommes ont l'habitude de danser en tenant horizontales ces épaisses lances et en les agitant en même temps, afin de produire le son d'une petite cloche.

(1) Un anneau en fer paraissant à peu près semblable servait déjà de signal dans le vieux Pompéi. De nos jours, la « Fressglocke » est encore en usage en Steiermark, Basse-Autriche [BUSCHAN, 2, Zweiter Theil, fig. 373, p. 619].

Quand un grand nombre de guerriers dansent en secouant cet anneau sonore, l'effet doit être considérable.

Les renseignements précédents sont empruntés à l'auteur : à sa connaissance, ajoute-t-il, un tel anneau n'a été rencontré dans aucune autre partie de Célèbes.

D'après ceux que M. CŒDÈS a bien voulu nous donner, cet instrument est répandu au Cambodge ; on en trouve ailleurs en Indochine. M. GROSLIER [*25*, p. 109] figure un harnachement de bœuf cambodgien : quatre de ces *grelottières* en font partie.

Le musée Louis Finot possède une de ces pièces [I 27237[e]] du Cambodge, en bronze, basse, assez élégante. Diamètre 6 cm. 3 ; hauteur 2 (notre fig. 29 en T). Décoration : tout au bord de chaque lèvre, des épines (?) recourbées, larges à la base ; puis, sur une face 9, sur l'autre 10, des motifs empruntés au règne végétal, fleur, bouton ou fruit, entre deux bractées. A l'intérieur de l'objet, plusieurs petites sphères métalliques, trois au moins.

Au Musée Louis Finot, un autre échantillon [D 163 39], toujours en bronze, provenant du Tonkin. Diamètre 6 cm. 6 ; hauteur 3. Grelottière plus fruste, non décorée. A l'intérieur, une seule pièce métallique, pleine, sonnante.

Idiophones mus par le vent. — En Annam, province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh, village de Hao-sơn, nous avons trouvé un jouet d'enfant (fig. 30) : deux cerceaux concentriques en bois (diamètres 22 cm. et 15), traversés par deux diamètres perpendiculaires. Aux cerceaux sont suspendues, chacune par un lien mince, des coquilles de *Tapes* et des lames de fer blanc, triangulaires ou quadrilatères, rouillées, découpées dans de vieilles touques. Au milieu, plus bas, une feuille de latanier en éventail. L'ensemble, attaché par une ficelle à une baguette, peut osciller et tourner en toute liberté. Au moindre souffle, coquilles et triangles se choquent les uns contre les autres ; un vent plus fort produit un tintamarre. L'éventail nous semble destiné à amplifier ces mouvements et peut-être à les régulariser. On court aussi, croyons-nous, en tenant cet objet. Il est fabriqué par les gamins.

M. KAUDERN [*42*, p. 99] raconte que dans les îles de Boeton et de Peling aussi bien que dans l'extrême Nord-Est de Célèbes, il a rencontré un instrument (*Jingle of shells.* Fig. 53, p. 100), composé de coquilles de mollusques, accroché au toit d'une maison où il y avait un bébé. Impossible de se faire expliquer les rapports qui existaient entre l'objet sonore et l'enfant. Il considère comme évident le rôle de protection contre les génies joué par l'instrument ; ces méchants esprits ont sans cesse un œil fixé sur les pauvres poupons.

L'auteur représente trois de ces objets [*42*, fig. 53]. Figurant le plus petit, nous allons le décrire. A une sorte de cerceau sont reliées par des ficelles fines sept coquilles de Lamellibranches : quatre plates et minces comme les valves d'huîtres ; alternant avec celles-ci, trois autres épaisses ; deux d'entre elles ressemblent à des *Cardium*. Par l'intermédiaire des sept liens, réunis au

milieu, l'appareil est suspendu au toit. Quand le vent les agite, les coquilles produisent des tintements (1).

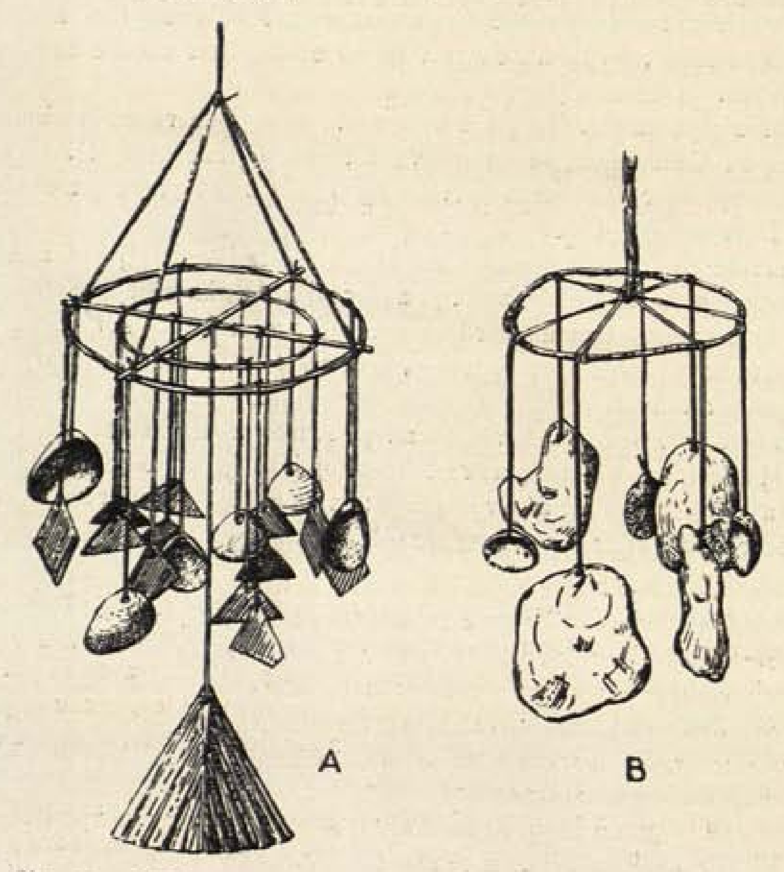


Fig. 30. — IDIOPHONES PAR PERCUSSION, MUS PAR LE VENT. *A*. ANNAM. Province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh. Valves de *Tapes* et lamelles de métal. En bas, un fragment d'une feuille de latanier.

B. CÉLÈBES. Lolantang, à l'Ouest de Peling. Valves : quatre ressemblent à celles des huîtres ; trois à celles des *Cardium*. On l'accroche au toit d'une maison [*42*, fig. 53 en B, p. 100].

L'auteur termine [*42*, p. 102] par les renseignements suivants : cet idiophone semble se rencontrer seulement sur les côtes Nord-Est et Sud de Célèbes, parmi la population musulmane. Cela paraîtrait indiquer qu'il a été imaginé

(1) M. IZIKOWITZ figure d'Apinayé (Amérique du Sud) une pièce de vêtement destiné aux cérémonies ; la partie principale se compose d'une quantité de valves de Lamellibranches se touchant, suspendue chacune à un fil portant des perles en verre sans doute. Les mouvements normaux ou la danse font tinter ces coquilles [IZIKOWITZ, *31*, fig. 15, p. 57. Jingle rattle of mussel-shells. Apinayé. GM. 40.215].

par des natifs vivant près d'un rivage où les coquilles épaisses abondent. M. KAUDERN ignore si cette invention a été faite à Célèbes.

Idiophones à languette vibrante. — Guimbardes. Nous avons rapporté du Tran Ninh de petits instruments de musique (pl. XXXI, fig. 2 et 3) : un étui en forme de porte-cigarettes (long de 10 centimètres environ, diamètre maximum 12 millimètres), orné dans sa région la plus large de dessins géométriques incisés (1), contient une lame en laiton, mince, dans laquelle une tige pointue, encore fixée d'un côté, longue de près de 4 centimètres, a été découpée ; le musicien met la lame métallique entre ses lèvres (pl. XXXI, fig. 1 et pl. XXXV, fig. 2) et chantonne tout en faisant vibrer la pointe avec un doigt. Cette guimbarde (en français ; « mondtrommel » en hollandais ; « Maultrommel » en allemand ; « Jew's harp » en anglais, terme le plus employé. A l'origine « jaw's harp ») (2) se trouve aux Indes néerlandaises, entre autres à Java et à Sumatra ; dans quelques contrées asiatiques et ailleurs aussi.

Nos guimbardes proviennent du Laos (pl. XXXI, fig. 2 et 3) fabriquées, dit-on, par les Laotiens, utilisées par les Méo. Celles de la planche XXXII ont des étuis ornés de dessins incisés ; les uns en bambou représentent des feuillages et des ornements, entre autres des dents de loups. On y trouve aussi le cercle pointé (pl. XXXII, fig. 5 et 7, l'unique motif des autres étuis qui sont en os ; 6 et 7, 10 et 11 sont une même pièce vue de différents côtés. La section transversale de ces objets est circulaire ; un double éclairage, permettant de mieux distinguer les dessins, donne presque l'illusion d'échantillons à sections polygonales.

Les objets du Thanh-hoá (pl. XXXII) sont un don de M. LAGRÈZE ; nous lui en exprimons toute notre gratitude. Ceux de Laokay (pl. XXXIII) nous ont été aimablement prêtés par M. BEZACIER.

Annam. Province montagneuse de Dalat (fig. 31). Peuple moï. Guimbarde ayant à peu près la forme de celles à anse du Haut-Thanh-hoá (pl. XXXII),

---

(1) Sur cet étui en bambou sont gravés les caractères chinois suivants : 男 女 平 安. Prononciation chinoise : Nan niu p'ing ngan. En sino-annamite : Nam nữ bình an. « Garçon, fille, paix, tranquillité ».

MAITRE figure des tubes à libations des Briet et des tubes à libations radé et mương en « bambou gravé » [44, pl. LXXVIII, fig. 8 à 15 ; voir aussi pl. LXXIX], décorés de dessins peu différents de ceux de nos étuis.

Les *rere* de Célèbes montrent une décoration géométrique assez semblable [KAUDERN, 42, fig. 22, p. 44].

(2) Les Laotiens le désignent par le mot *Teune*. Tambour (*Trommel*) ou harpe (*harp*) nous semblent mal choisis. Cet instrument se rapproche plutôt un peu des petits harmonicas que l'on donne en Europe aux enfants.

fig. 2 et 3). Instrument grossier, épais. Une languette en cuivre : de face, triangle isocèle, angle très aigu à l'extrémité libre. De profil, légère incurvation de l'extrémité du cadre en fer ; même courbure, plus accusée, de la languette. Celle-ci est recourbée deux fois ; la dernière concavité comblée par une sorte de colle résineuse, noire. La base du triangle s'appuie sur l'extrémité fermée du fer à cheval ; la languette est maintenue en place par une large lame de fer rustique. Cette partie, dans les spécimens intacts, est enveloppée de colle noire.

Longueur totale : 11, 5 centimètres ; largeur maxima 2, 5 ; épaisseur la plus grande 8 millimètres environ.

Objet évidemment de fabrication indigène. L'industrie moï n'est pas assez avancée, croyons-nous, pour travailler ainsi les métaux. Les voisins ont dû façonner ces petites pièces. Qui ? Des Annamites, peut-être.



Fig. 31. — ANNAM. ENVIRONS DE DALAT, PEUPLE MOÏ. Guimbarde à anse. *A*, vue de face. *B*, profil de la branche droite. *C*, Coupe transversale.

M. MONTANDON [*46*] donne les renseignements suivants au sujet des *Mondtrommeln* : « Des idiophones par pincement de petites dimensions sont les *guimbardes* : lamelle vibrant dans un cadre, la cavité buccale servant de résonateur ; le principe en est répandu en plusieurs points de l'Ancien-Monde. » [p. 706]. M. KAUDERN [*42*, *Idiophone with vibrating tongue*, p. 102] donne l'explication suivante : « Nous vîmes chez presque toutes les peuplades des Indes néerlandaises un idiophone vraiment natif. Le type rencontré à Célèbes est commun dans la région malaise entière ; SACHS l'appelle « *Rahmen-Maultrommel* » (tambour de bouche à cadre). Plus loin [p. 275] : « cet instrument semble avoir été trouvé dans tout Célèbes ; sans doute, il y a des variantes locales. Un matériel plus riche que celui qui est à ma disposition montrerait au moins trois variétés : une au Nord de Célèbes, une au Nord-Est et une au centre. » [1]

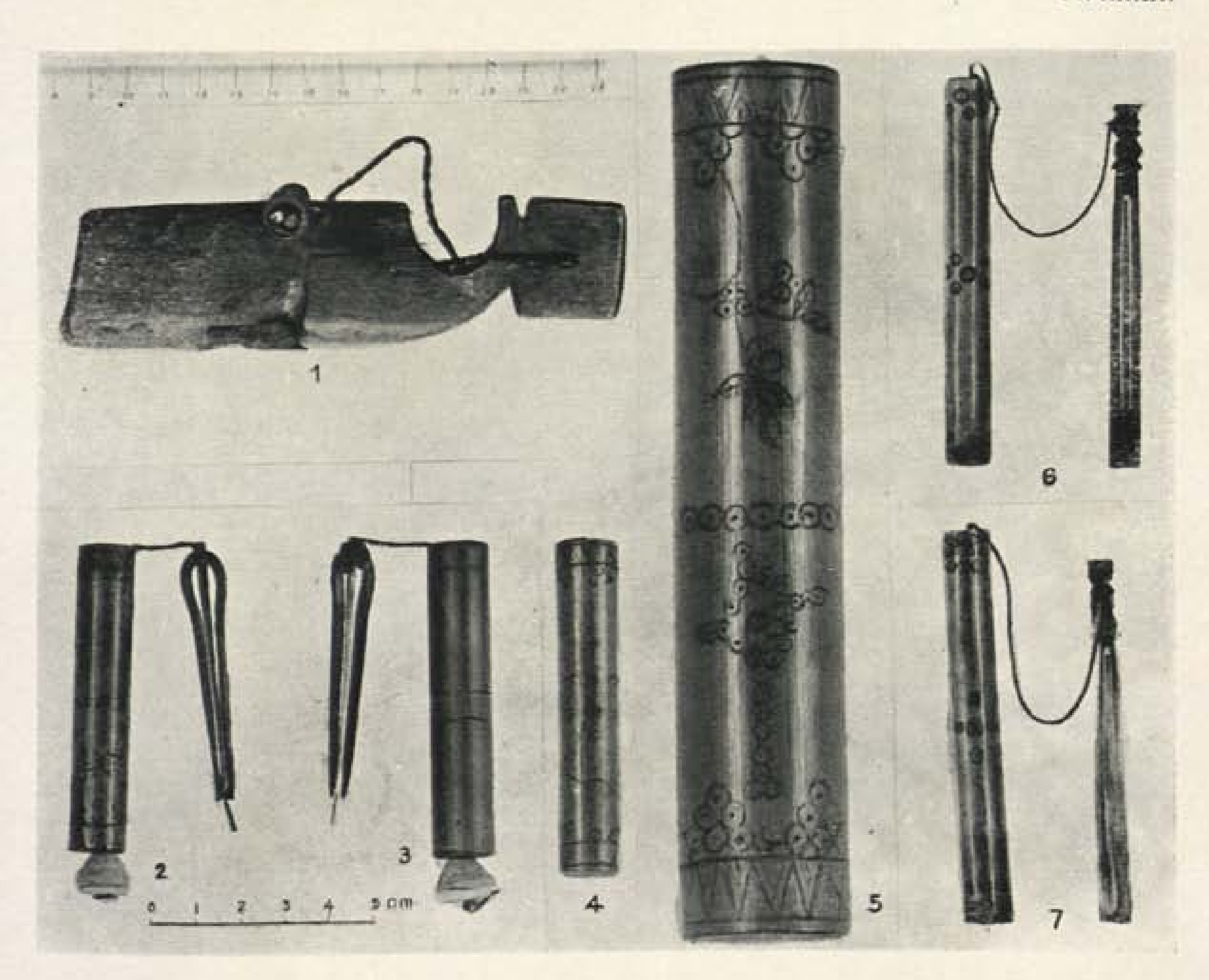
[1] Dans les Indes néerlandaises, d'après le *Katalog des Ethnographischen Reichsmuseums*, les guimbardes se rencontrent sur la côte Sud et Nord-Est de Sumatra, en pays batak, à Java, à Nias et à Lombok.

D'après Woodville ROCKHILL [*53*, pl. 24], on en trouve aussi au Tibet, à Bat'ang ; en bambou.

En Nouvelle-Guinée hollandaise et allemande, la guimbarde a été signalée [SCHMELTZ, *57*, Band XVI, p. 242].



Fig. 1, Indes néerlandaises, Joueur de Mondtrommel Dayak (?) [Balfoort, *I*, p. 103]. Fig. 2 et 3. Laos (Tran Ninh), région de Ban Ban. Mondtrommel. Six instruments : étuis décorés et lames vibrantes, leurs faces concaves et convexes. 3ème-4ème figure, Profil. (Cf. p. 209.)



Annam, Haut-Thanh-hoá, Peuple mương. Fig. 1, Couteau de moissonneur; animal stylisé. Fig. 2 à 7. Guimbardes. Fig. 2 et 3, Guimbardes à anses. Fig. 4 à 7, guimbardes à cadre droit. Les fig. 2, 4 et 5 se rapportent à un même objet. La fig. 5 est un agrandissement montrant un autre aspect de l'étui représenté en 2 et en 4. (Cf. p. 209.)

Curt Sachs [*56*] fournit des renseignements assez complets sur les Maultrommeln [p. 50]. En voici quelques-uns : il existe deux sortes de guimbardes (*Maultrommeln*) ; elles sont assez improprement appelées guimbardes en *bambous* et guimbardes en *fer* (*Bambus und Eisenmaultrommeln*) ; il serait plus correct de dire à cadre et à anse (*Rahmen- und Bügelmaultrommeln*). Les premières sont la catégorie la plus ancienne : dans une étroite lamelle de bambou, de bois ou aussi de métal est découpée une languette. La seconde catégorie, les *Heteroglotte Bügelmaultrommeln*, ont, au lieu de cadre, une anse en fort fil métallique d'une forme telle que l'ouverture se rétrécit à l'extrémité, comme dans les fers à cheval ; une languette de métal, soudée au sommet de l'anse, est libre d'osciller à travers l'étroite ouverture.

Les deux sortes de guimbardes se rencontrent dans l'Inde. La guimbarde à cadre appartient au Sud-Est de l'Asie, à l'Archipel malais, à l'Océanie. La guimbarde à anse se trouve dans l'Inde, en Asie centrale, septentrionale et occidentale, aussi bien qu'en Europe. La limite est l'Himalaya et le Brahmapoutre ; seulement une partie de Java, Sumatra et Malacca ont ensemble les deux catégories.

Les guimbardes européennes jouaient encore un rôle dans les salles de concert en 1800 ; puis, dans le cours du XIXe siècle, elles devinrent un instrument populaire, harmonica de bouche (*Mundharmonika*). Des fouilles faites dans la province de Hesse ont mis au jour des instruments semblables à la forme indienne. Dans le Penjab, pour les fêtes, on fabrique et on vend des guimbardes par plusieurs centaines.

Les guimbardes à cadre de Java (*rindin vesi*) proviennent de l'Inde. A Sumatra elles ressemblent aux instruments de l'Inde.

Les guimbardes du Laos ([1]) sont du type primitif, comme la plupart de celles des Indes néerlandaises, à cadre et non à anse.

Nous devons à la grande obligeance de M. Lagrèze, Résident de France dans la province de Thanh-hoá, quelques petits instruments mường, guimbardes (fig. 31 bis) et couteaux de moissonneur (fig. 35, c, d, e, f, g) ; nous l'en remercions vivement.

Guimbarde (fig. 31 bis, a, b et c) : étui cylindrique uni, en bambou ; long de 8 cm. 5 ; une lame plate en laiton lui est réunie à l'aide d'une petite ficelle ; dans la lame est découpée la languette vibrante. La lame s'arrondit à son extrémité inférieure au lieu de se terminer en pointe comme dans celles du Laos (pl. XXXI, fig. 2 et 3). Cet instrument ne se rapprocherait-il pas d'un des types de Célèbes [Kaudern, *42*, fig. 54, p. 103] ?

([1]) M. Allemand, Résident de France dans la province de Sơn-tây, a bien voulu nous écrire que les guimbardes « sont très usitées chez les Thai-Noirs de la région de Sơn-la ». Nous le remercions de ce renseignement.

Instruments à cordes (fig. 32, A, B, C, D et E). A. Annam. Province de Kontum. Pleiku. Peuple moï [1]. Un morceau de bambou de faible diamètre, aucun nœud. Une extrémité ouverte, l'autre fermée par une sorte de bouchon en bois se terminant par un motif zoomorphe sans doute. A une cheville de bois, jouant le rôle de clef, est fixé un mince fil de laiton, attaché par l'autre bout au bouchon ; de ce côté seulement il est en contact avec le bambou. Sur son parcours, peu éloignés de la clef, quatre petits troncs de cônes en cire empêchent la corde de toucher le bambou, quand elle vibre. Celui-ci sert de caisse de résonance. On joue probablement avec l'ongle de l'index droit. Longueur totale 51 centimètres environ.

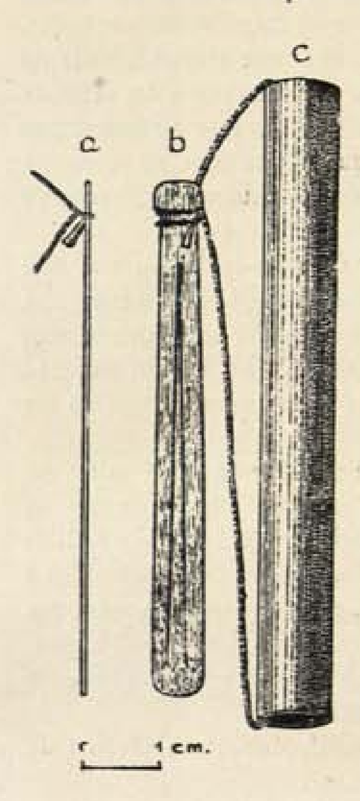


Fig. 31bis. — ANNAM, province de Thanh-hóa, région de Ngọc-lạc. Mondtrommel (guimbarde) mường. *a*, profil de la lame. *b*, lame en un alliage de cuivre, avec sa languette, vue de face. *c*, étui en bambou.

Instrument plus simple que ceux décrits ci-après. Animisme peut-être.

C. Cambodge semblable à D, comme disposition mais sans encoches. Une cheville terminale permet de régler la tension de la corde.

B et D. Petites îles occidentales de la Sonde. Sumba occidentale : D bâton en forme d'arc faiblement courbé, concavité supérieure. Une cheville sert à tendre la corde. Celle-ci est constituée par un fil tordu ; il surmonte sept angles taillés dans le bois dans lesquels les ongles, se promenant, obtiennent des changements de notes. Caisse de résonance : elle est constituée par un hémisphère creux, moitié d'une noix de coco. Tout en jouant, l'exécutant appuie la base de cet appendice contre sa poitrine ; appendice et thorax, dont la respiration est ménagée avec soin, constituent la caisse de résonance. Cet instrument, joué avec un ongle, a été reçu par FISCHER, à W. Sumba dans la maison du radja Simba Dondang, dans la province de Kodi Belayar. Longueur 72 centimètres. Diamètre de la noix de coco 14, 5 [FISCHER, *21*, pl. x, fig. 4 et p. 140].

---

(1) MAITRE [44] représente (fig. 28, p. 258) sous le nom de « violon brao », un instrument moï assez peu différent ; deux cordes, deux clefs, deux petits troncs de cônes en cire, une caisse de résonance tronconique.

E. (fig. 32). Annam. Province de Kontum encore, environs de Pleiku. Instrument moï. Un bambou percé de trous. Dans sept d'entre eux est enfoncée une cheville. Elle traverse diamétralement la tige et sort du côté opposé sur une longueur d'un centimètre et demi environ. A chacune de ces courtes extrémités est enroulé le bout d'un fil métallique ; l'autre bout est solidement attaché à la

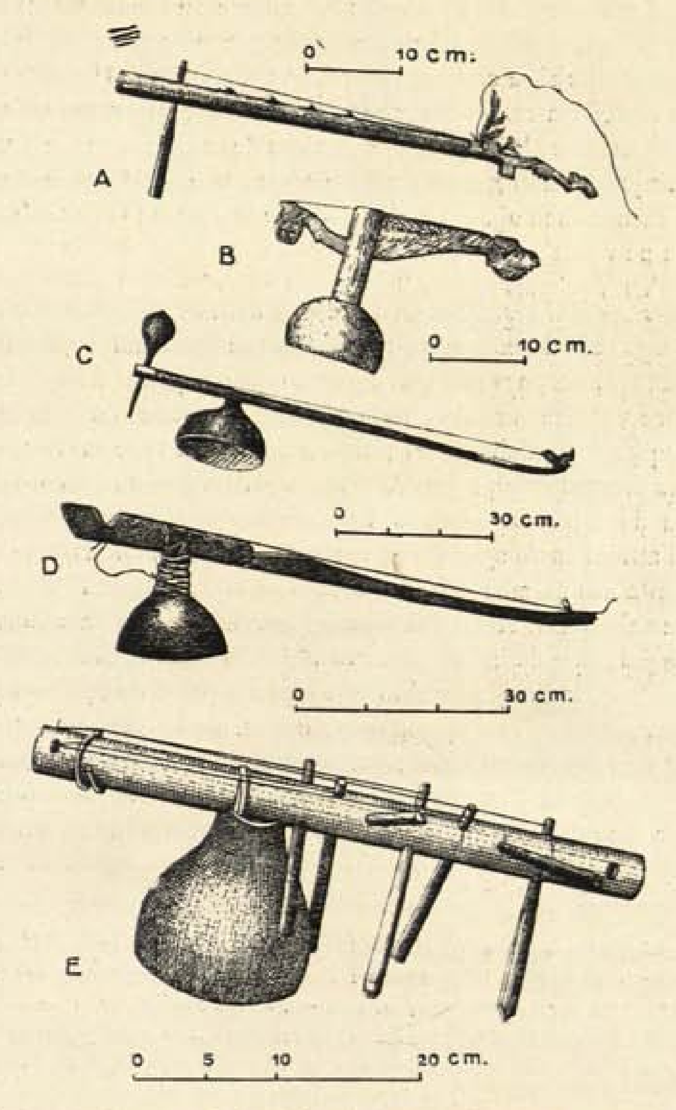


Fig. 32. — Instruments a corde. *A* et *E*, Annam, province de Kontum, près de Pleiku. *C*, Cambodge [Curt Sachs, 56, fig. 59, p. 85]. *B* et *D*, Célèbes [Kaudern, 42, *B* : p. 149, fig. d ; *D* : fig. 84, p. 153].

A à *D*, monocordes.

E, pièce à 7 cordes. *B* à *E*, la moitié de l'enveloppe hémisphérique d'un fruit sert de caisse de résonance. *A*, *C* et *E*, Appareils avec une ou plusieurs clefs. *A* et *B*, supports plus ou moins zoomorphes.

partie gauche de l'objet traversant ses ouvertures. Les sept cordes sont de longueurs graduées : la plus grande mesure 36 centimètres environ ; la plus petite 18,5. Au-dessous, la moitié d'un fruit de Cucurbitacée (sorte de gourde) joue le rôle de caisse de résonance quand elle est appuyée contre la poitrine de l'opérateur. Avec les chevilles, on peut tendre ou détendre légèrement les cordes. Le musicien les fait vibrer avec l'ongle de l'index droit. Instrument moï, peuple refoulé dans la Chaîne annamitique. Longueur 43 centimètres ; diamètre de l'hémisphère creux à peu près 11 centimètres (1).

Rapports et différences. — Nous n'insisterons pas, les figures et les descriptions les indiquant déjà. L'instrument E, malgré ses sept cordes, est assurément plus grossier que le monocorde de Sumba qui, avec ses sept encoches, doit produire un résultat analogue. Le principe est le même ; les caisses de résonance sont à peu près semblables.

Aérophones. — Khènes. Dans un de ses travaux, M. GOLOUBEW a figuré des khènes [*22*, fig. 19] ; deux sont de types presque semblables (notre fig. 33), et proviennent : *A*, de pays moï (2) ; *B*, de contrée dayak ("*keluri dayak*").

Notre figure 33 en montre six : la chambre de résonance des quatre premiers et du sixième est une calebasse (3) ; le cinquième, le type laotien, est moins rustique, plus élégant et plus soigné (*Laosorgel*, orgue du Laos). Il est formé d'un faisceau de tubes en bambou. La chambre de résonance n'est plus une calebasse. Il atteint parfois près de 3 mètres de long (12 pieds).

Comme certaines guimbardes, les khènes ne dépassent pas l'Himalaya et la vallée du Bramahpoutre. Avec des exceptions, les Malais, dans toute la presqu'île, ont le principe de la languette oscillant librement ; elle se trouve aussi chez certaines populations indochinoises. Le Laos paraît être un pays d'origine. La forme typique est aussi un tube avec des nœuds et des trous. Dans l'Archipel, il y en a de semblables ; par exemple, le Museum de Berlin (?) en possède un de Bornéo (fig. 34). Les Cambodgiens, les plus primitifs, les peuples de la Haute-Birmanie et du Haut-Siam préfèrent un autre modèle.

---

(1) GROSLIER [*25*] représente (p. 128) un instrument à corde, avec clef et caisse de résonance hémisphérique qu'il compare à un de ceux figurés dans les bas-reliefs d'Angkor ; ce modèle serait donc ancien, peut-être très ancien.

(2) D'après M. Marcel NER [*48*] : « Ici (chez les Moïs)..... sont venus se mêler des rameaux des races les plus dissemblables » [p. 6]. « Le type le plus fréquent est le type indonésien... moins fréquent, le type mélanésien est cependant assez répandu... Dans certains cas, assez rares, se manifeste aussi l'influence chinoise... » « Comment expliquer cette prodigieuse diversité de races.....? » « Comme presque tous les massifs montagneux, ces plateaux (ceux du Sud de l'Indochine), ces sommets élevés, ces forêts, ont servi de refuge aux races anciennes poussées et dépossédées par de nouveaux envahisseurs. » [p. 6].

(3) Les Dongsoniens jouaient du khène à calebasse [GOLOUBEW, 22, fig. 15, p. 26] notre fig. 34, en a.

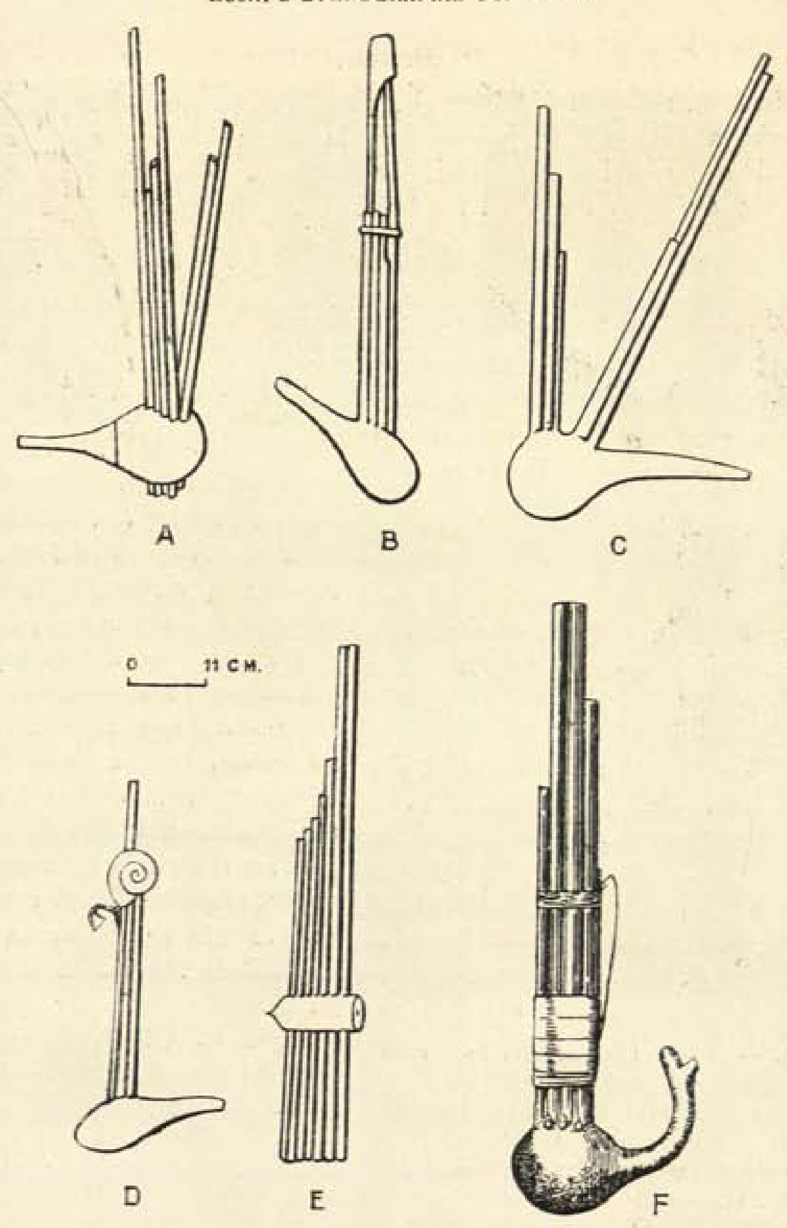


Fig. 33. — TYPES DE KHÈNES (*Zungenspiel*).
A. de pays moï.
B. Keluri dayak [V. GOLOUBEW, 22, fig. 19].
C. de Chittagong (Inde, près de la Birmanie).
D. de Bornéo.
E. du Laos [Curt SACHS, 56. fig. 109. 110, 111].
A, *B*, *C*, *D*, ont une calebasse comme chambre de résonance (*Windkammer*). L'échelle se rapporte à *C*. *D*. *E*.
F, Nord de Bornéo (Dyak, « Engkruri » (Khêne) Diamètre maximum de la calebasse 8 cm, 4 (33/4 in Edinhero'Mus) [Ling ROTH. *54*, vol. II, p. 259].

MÉTIERS.

Petits couteaux de moissonneur (1). Disons quelques mots d'un petit instrument original (fig. 35 et 36) pour couper dans les *ray* les tiges ayant résisté à l'incendie et pour faire la moisson. Rapporté par nous du Tran Ninh, il a été signalé également dans les Indes néerlandaises. Deux petits couteaux (fig. 35, C à G) mương du Thanh-hóa ont une disposition analogue à celle de l'instrument du Laos ; le principe est le même (fig. 32, A et B) ; mais la planchette est découpée d'une façon pittoresque ; elle représente des animaux (2).



Fig. 34. — A. BORNÉO CENTRAL. Joueur de khène [50, vol. II, pl. LXXXIII, en face de la p. 200]. B. ANNAM, Đông-sơn. Joueur de khène calebasse. Dessin relevé sur le tambour de Ngọc-lũ, D. 6214.21 [GOLOUBEW, 22, fig. 15, p. 26].

M. BEZACIER a trouvé un couteau de moissonneur (pl. XXXIII, fig. 3) de notre type le plus simple, chez les Nhang, village de Nhuc-sơn, près de Lao-kay (Haut-Tonkin).

Cet instrument a donc été rencontré jusqu'ici en Indochine : chez les montagnards du *Haut-Laos* ; en Annam, dans le *Haut-Thanh-hoá*, chez les Mương pl. XXXIV ; au Tonkin, dans la *haute région*, chez les Thaïs noirs de la province de Sơn-la, à Phú-yên (Vạn-yên) et chez les Nhang, près de Lao-kay.

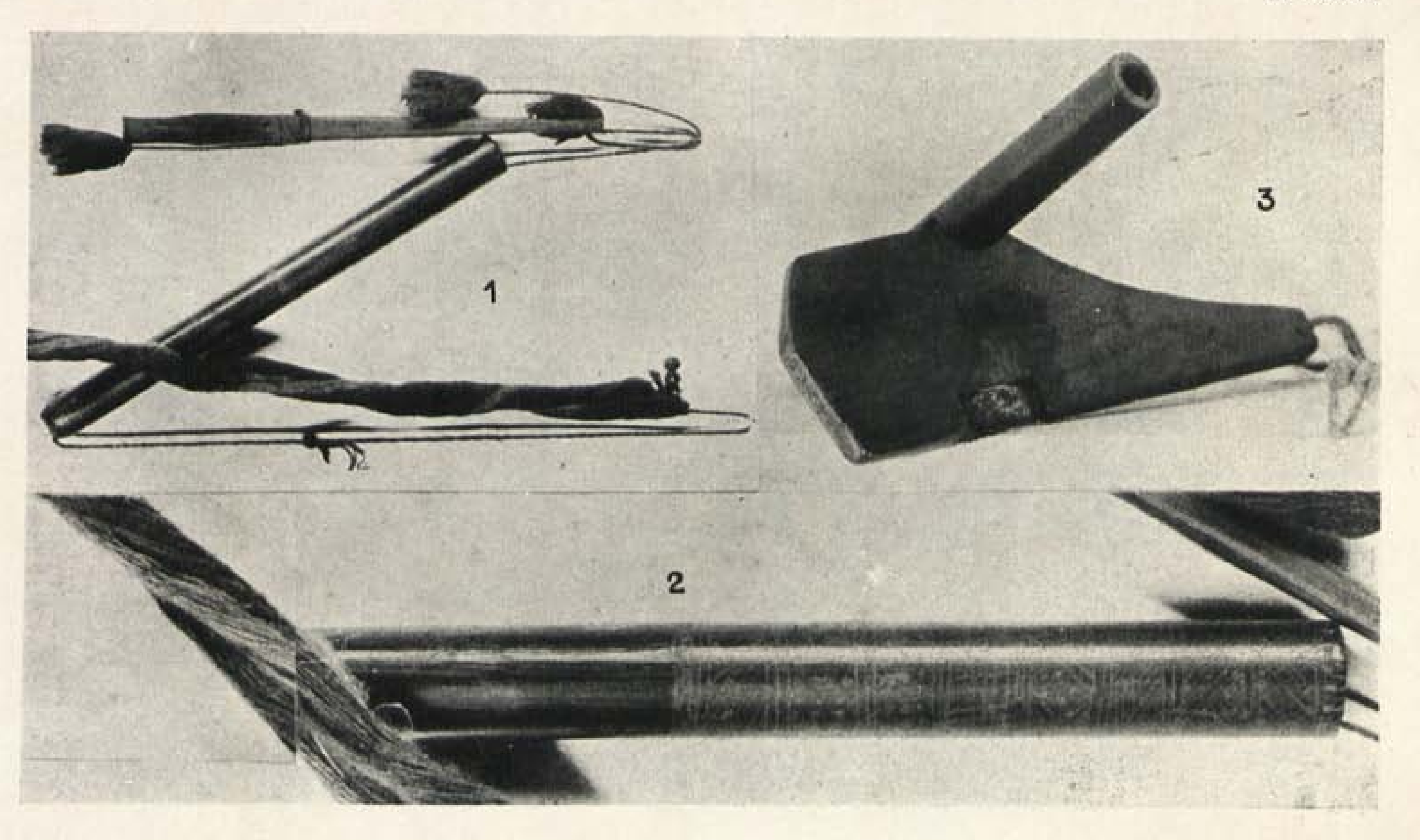
M. BEZACIER nous a prêté une guimbarde de cette dernière provenance (pl. XXXIII, fig. 1 et 2).

A Bornéo, les Dayaks de mer ont un outil semblable (fig. 35, H) ; un des modèles, en bois sculpté, représente un animal fabuleux.

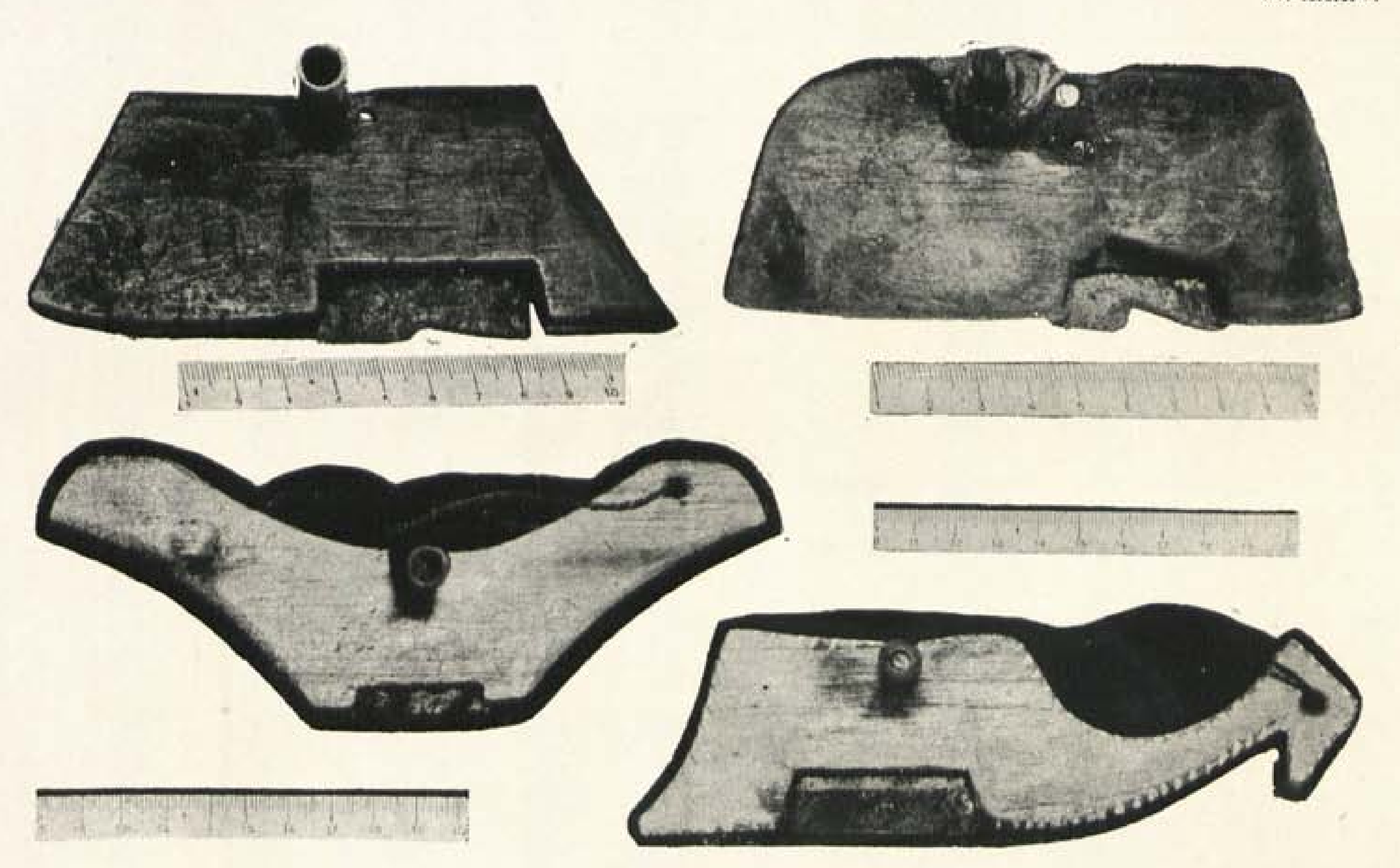
M. JUYNBOLL figure de Java [38, p. 16] un couteau de moissonneur (notre figure 36 en C) : la planche en bois, découpée, concave en haut, porte à chaque extrémité une tête d'oiseau couronnée

(1) Au moment de mettre sous presse, un article très complet sur les couteaux de moissonneurs des Indes néerlandaises nous tombe sous les yeux [VAN DAPPEREN, *Het Padimesje*. Nederlandsch Indië oud en nieuw. 15e Jaargang, Afl. 9. Jan. 1931]. Vingt-six variétés différentes du même type y sont représentées ; les unes simples, d'autres décorées (l'une d'elles figure, non un oiseau, mais un poisson), décoration parfois fort compliquée.

(2) Il y a quelques années, nous avons trouvé chez les Mương de la province de Thanh-hóa des lampes rustiques surmontées d'une planchette découpée, représentant chacune un animal ; nous avons vu une dizaine de modèles.



TONKIN, PROVINCE DE LAOKAY, VILLAGE DE NHỰC-SƠN, PEUPLE NHANG. Fig. 1. Guimbarde à cadre presque droit. Fig. 2, Agrandissement de l'étui représenté en 1, montrant moins indistinctement les dessins incisés. Fig. 3. Couteau de moissonneur, vague zoomorphisme. (Cf. p. 209 et p. 216.)



Annam, Haut-Thanh-hoá, Peuple mương. Couteaux de moissonneurs.
Fig. 1 et 2, Modèle ordinaire. Fig. 3 et 4, Représentations d'animaux. (Cf. p. 216.)

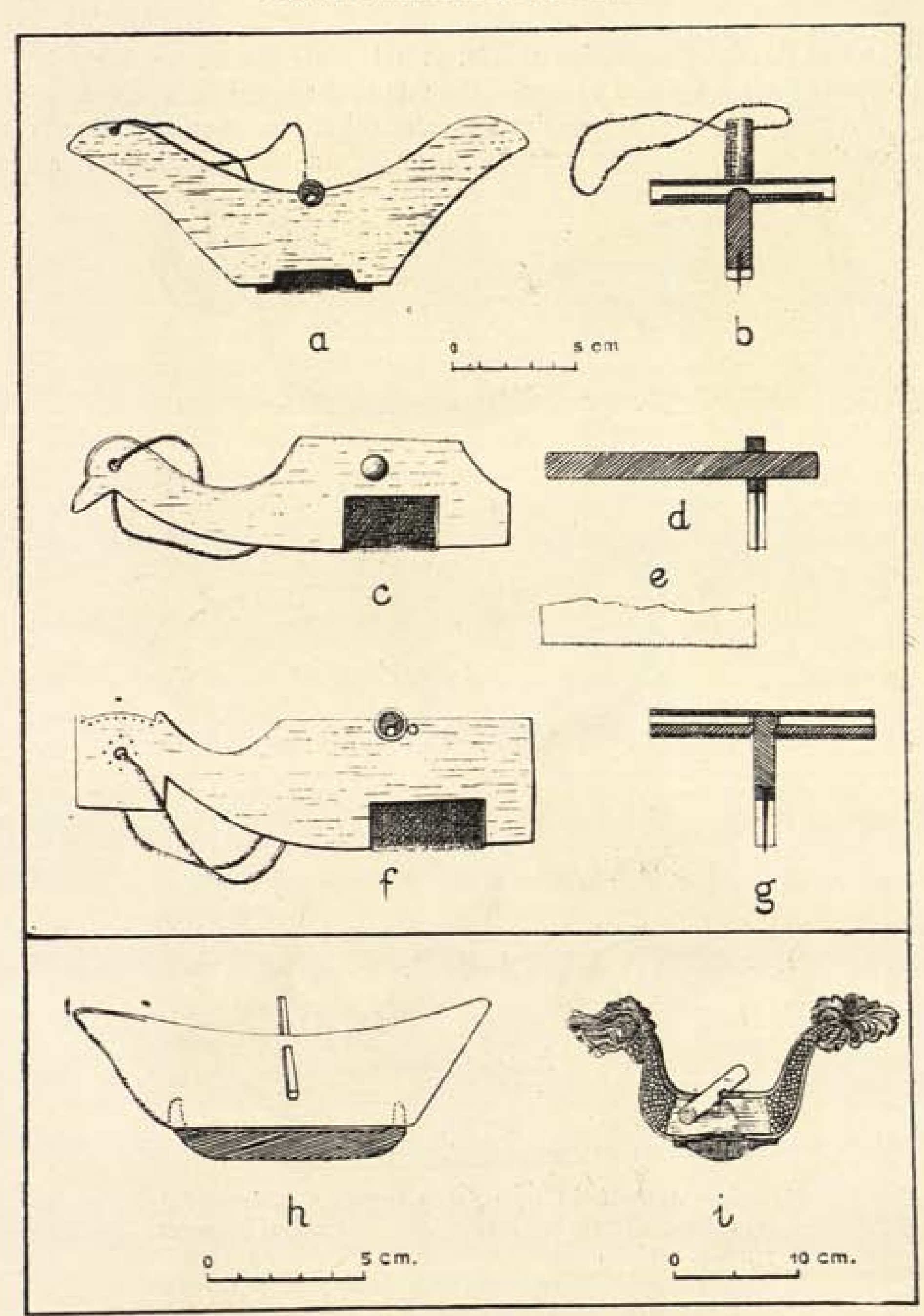


Fig. 35. — LAOS, Région de Ban Ban, *a*, *b*. Instrument Thai Nưa en bois et en fer pour couper les tiges restant dans les *ray* après l'incendie et pour couper le riz.
ANNAM, province de Thanh-hoá, région de Ngọc-lạc. *c* à *g*, deux instruments mường en bois découpé figurant des oiseaux; ils servent à couper le riz.
a, *c* et *f*, faces, *b*, *d* et *g*. coupes transversales. *e*, la lame de fer avec ses fines dents; grandeur naturelle.
BORNÉO, Dayak de mer; *h*. *i*, mêmes instruments que celui figuré en *a*. [Ling ROTH, *54*, p. 409].

de sortes de triangles, pétales stylisés, et qui se termine par un bec pointu (longueur de la planchette 22 centimètres ; du couteau 4.5 ; de la poignée 30).

FISCHER et RASSERS [*21*] mentionnent entre autres (fig. 36 en B) (Petites îles orientales de la Sonde. Sumbawa, Bima) un couteau de moissonneur ; lame

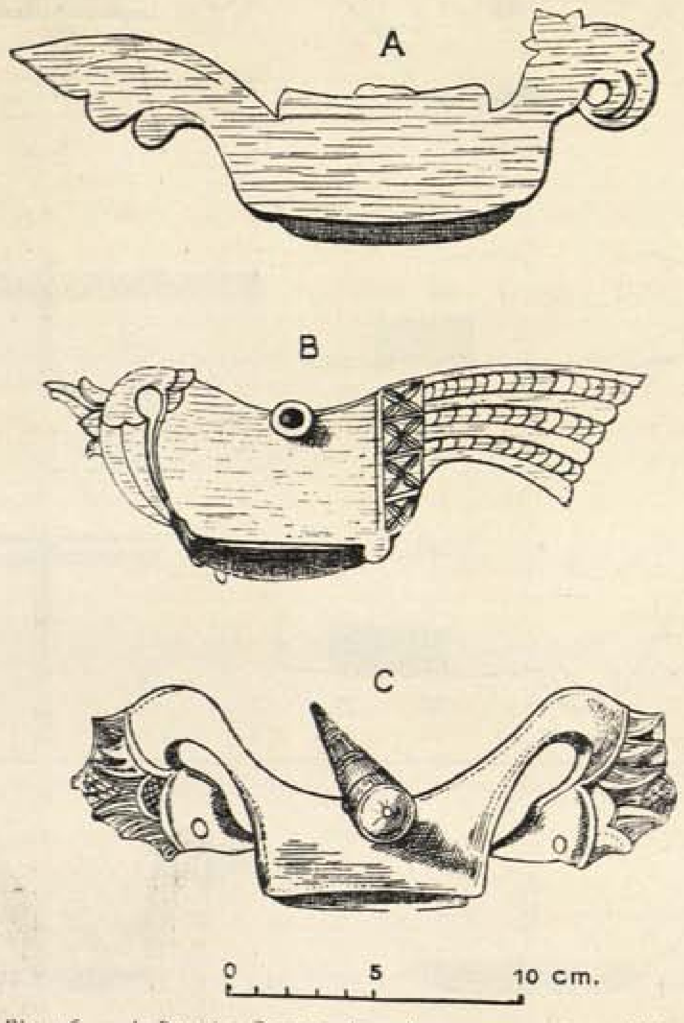


Fig. 36. — *A*, BORNÉO. Couteau de moissonneur, en forme d'oiseau. Longueur de la planchette 21 centimètres [JUYNBOLL, *33*, V, p. 221].

B. SUMBAWA (petite île orientale de la Sonde), Bima. Couteau de moissonneur en forme d'oiseau. Longueur de la planchette 21 centimètres [FISCHER et RASSERS, *21*, pl. VIII, fig. 6].

C. JAVA, Rämbang. Couteau de moissonneur. Longueur de la planchette 22 centimètres [JUYNBOLL, *33*, p. 16].

convexe. La planchette en bois brun bien travaillé, a la forme d'un oiseau, avec un bec, une crête en éventail, une queue ornée d'écailles ; à côté une

rangée de fleurs cruciformes. La poignée ne porte aucun lien. Hauteur 6, 5 centimètres ; longueur 21. [FISCHER et RASSERS, *21*, p. 12 ; pl. VIII, fig. 6].

Dans un autre ouvrage [*33*, p. 221], M. JUYNBOLL représente un couteau de moissonneur, encore de Bornéo, peu différent comme composition et comme dimensions ; la poignée paraît manquer ; longueur de la planchette 21 centimètres ; largeur 5, longueur du couteau 8.

La partie en bois découpé figure un oiseau ; celle de Java (notre fig. 36 en C), montre deux oiseaux ; à Sumbawa (notre fig. 36, en B) un oiseau. En C de notre figure 35, est dessiné un couteau de moissonneur ayant appartenu à un Mương du Thanh-hóa : le bois est découpé en forme d'oiseau. Constatations significatives : non seulement les outils sont les mêmes chez les Mương du Thanh-hóa et en Indonésie, mais la partie accessoire, symbolique, affecte la même forme. Il ne s'agit pas d'une simple coïncidence, mais de rapports réels.

Les oiseaux de Java, de Sumbawa et de Bornéo (fig. 36) ont le bec baissé, la pointe touchant la poitrine ; disposition qui ménage sous le cou une ouverture. L'oiseau mương de Thanh-hoá (fig. 35, en C) montre une perforation, l'œil, à travers laquelle on passe le lien que le moissonneur met autour de son poignet. Les artistes décorateurs de l'Indonésie ont recours à un artifice, stylisation avancée. L'utilisation est la même.

La partie active des couteaux d'Indochine est droite, galbe fruste ; celle des instruments de l'Insulinde est convexe (à l'exception de celui représenté fig. 35, en H). Peut-être au point de vue pratique y a-t-il avantage ; sous le rapport esthétique, l'œil est plus satisfait.

Spatule de potier. — Nous avons acheté une spatule en bois à un potier de la province de Tran Ninh (Laos) [M. COLANI, *6*, pl. VI, fig. 1, p. 352], longue de 26 cm. 5 ; appliquée sur la pâte argileuse encore molle, elle produisait des empreintes rectangulaires. M. JUYNBOLL [*34*] figure, p. 65, sous le nom de *Töpferschlägel* (battoir pour pot) un instrument de Bornéo fait d'un seul morceau de bois qui paraît être analogue ou presque (notre fig. 37). Les empreintes dans l'argile façonnée seraient un peu dissemblables.

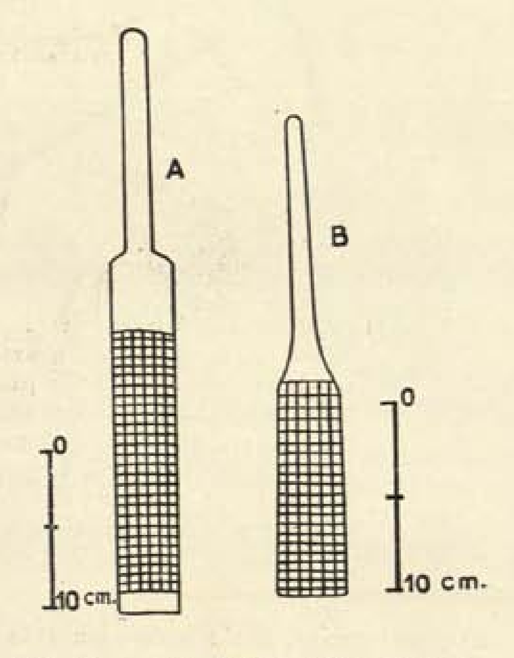


Fig. 37. — A, BORNÉO. Ober Mahakam. Spatule de potier (*Töpferchlägel*) en bois. Longueur 37 centimètres. [JUYNBOLL, *34*, p. 66]. — *B*. LAOS, Tran Ninh, Spatule (ou raquette de potier en bois. Longueur 26 cm. 5. [COLANI, *6*, pl. VII, fig. 1].

Appareils pour trier le coton (fig. 38). — M. JASPER [32, vol. II, fig. 6, p. 14] figure un appareil pour trier le coton dans les Indes néerlandaises, à Madura probablement. Le coton brut, mais débarrassé de ses graines, est placé dans

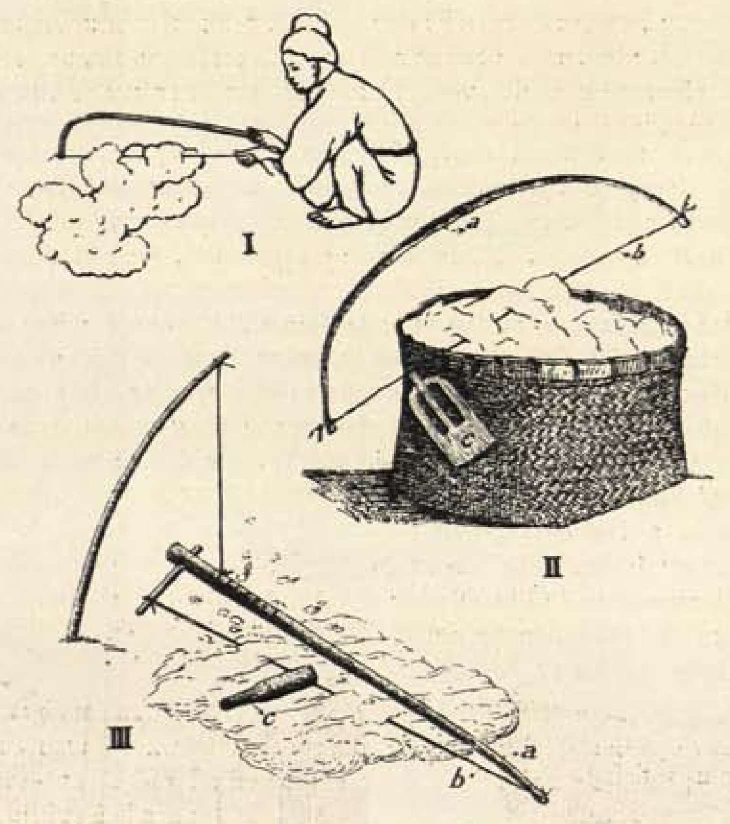


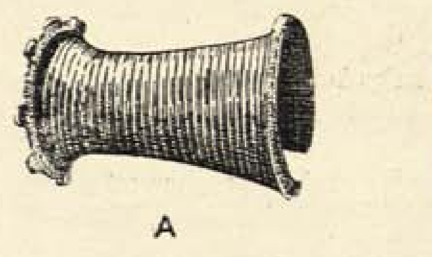
Fig 38. APPAREIL POUR TRIER LE COTON. I, Birmanie, village de Ngape Eh. La femme fait mouvoir arc et corde avec les mains, sans le secours d'un battoir [H. I. MARSHALL, 45, p. 109]. II, Indes néerlandaises, Madura probablement [JASPER, 32, vol. II, fig. 6, p. 14]. III, D'après photographie. Hanoi, rue du Coton, et dans d'autres régions. Longueur du bois de l'arc 1m. 78. *a*, bois de l'arc ; *b*, corde ; *c*, battoir. En Indonésie on tire peut-être la ficelle pour obtenir des vibrations.

un grand panier. Il s'agit de séparer la première qualité, poils souples, bien dégagés, des qualités inférieures, poils emmêlés ou roulés en boules. Un arc en bois (fig. 38 en II). *a*, est placé au contact du textile ; à l'aide d'une palette *c*, on fait vibrer la corde *b*. Les vibrations font tomber en dehors les agglomérations de poils ; les plus légers sont entraînés par la corde ; on les dégage au fur et à mesure.

L'appareil employé à Hanoi (en III) par les marchands de coton ([1]) est construit d'après le même principe ; sa forme est un peu différente. Il se compose d'une tige en bois, longue de 2 m., suspendue par une extrémité à une potence ; l'autre extrémité touche le sol. Le bout qui est en l'air est fixé à un bâton court presque perpendiculaire ; à eux deux ils constituent le bois de l'arc ; *b*, une ficelle tendue comme dans les arcs ordinaires ; *c*, un battoir. On place la ficelle sur un tas de coton et on opère comme en Indonésie, séparant la qualité supérieure du reste.

Fig. 38 en I, un arc est entre les mains d'une femme qui trie le textile. Birmanie ([2]). Tribu Karen [MARSHALL, *45*, p. 109]. M. MONTANDON donne les renseignements suivants : « *L'arc à effilocher le coton*, en usage en Inde, a encore un domaine plus étendu : de l'Europe à l'Indonésie. » [*46*, p. 185.]

Pièces diverses. — Bracelets. Au Laos, province de Cammon [M. COLANI, *9*, fig. 78, p. 359], au cours d'une fouille, nous avons trouvé une sorte de bracelet (fig. 39 en A), fendu originairement, ou brassard en bronze : long de 109 millimètres, appartenant sans doute à l'âge du fer indochinois. Il est constitué par une imitation de filigrane et décoré de petits grelots fictifs. La forme, deux troncs de cône, accolés, nous avait souvent intriguée. M. WEBER [*60*, pl. IV, fig. 15 et p. 14] a figuré et décrit un bracelet actuel de Florès ayant un galbe peu différent (notre fig. 39, en B). Ces bijoux des Indes néerlandaises se composent de spirales de fil de cuivre, en général d'énorme diamètre. Un exemplaire, en la possession de M. WEBER, pèse 1 kg. 5. D'habitude,



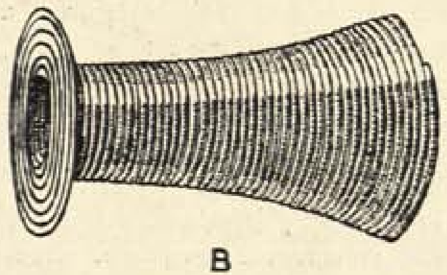


Fig. 39. — *A*, LAOS, Province de Cammon. Bracelet ou brassard en bronze ouvert, en imitation de filigrane. Âge du fer indochinois sans doute. Hauteur 109 millimètres. [M. COLANI, 9, fig. 78, p. 359].
B, INDES NÉERLANDAISES, Florès. Bracelet actuel ; fils de cuivre enroulés en spirale [WEBER, *60*, pl. IV, fig. 15, p. 14].

([1]) Rue du Coton.
A Madras, on emploie aussi un arc pour trier le coton [BUSCHAN, 2, fig. 335, p. 506] ; mais la disposition est différente. Elle semblerait être assez répandue en Extrême-Orient. L'arc indonésien (fig. 39 en I) se rencontre dans la haute région de l'Indochine.

([2]) La Birmanie, au point de vue ethnographique, présente beaucoup de rapports avec l'Indochine. Certaines habitudes sont les mêmes. Par exemple, dans les deux contrées, les mères portent leurs bébés à califourchon sur la hanche [MARSHALL, *45*, p. 172].

dans l'île de Palowek, ils sont seulement portés à l'avant-bras par les jeunes filles et les jeunes femmes, moins par les hommes. En cette contrée, la majorité des jeunes femmes ne s'en contente pas : elles ont mêmes spirales aux chevilles. A Mbawa, un homme riche en porte plusieurs ; le poids de ses fils de cuivre atteint 7 kilogs. Le haut, en forme d'assiette, peut manquer. Cet objet produit une forte compression sur les tissus, surtout quand ils se développent. Il est parfois difficile de l'enlever, même en huilant la peau.

Observations. — Les rapports sont : proportions un peu dissemblables ; forme originale ; aspect assez analogue ; imitation de filigrane et fils de cuivre en spirale.

La seule différence à signaler est la coupure longitudinale de la pièce laotienne qui n'existe pas dans celle de Florès.

En résumé : affinités importantes entre ces deux bracelets d'âges bien différents.

Trousses pour la toilette et le bétel. — M. FISCHER [*19*] représente [pl. 1, fig. 10, 11 et 12] plusieurs sacs en soie (*Sirituch*) de Sumatra, soignés comme facture et ornementation, auxquels sont adjoints des objets, tous décorés, destinés à la toilette et à la préparation de la chique de bétel.

Description d'un objet : une pièce de soie carrée, rouge et verte. A trois coins sont attachés des ornements en poires ; au quatrième, un ornement en forme de perle. Un large anneau y est adapté (fig. 40). Au milieu, attachée à une chaîne spéciale, une boîte à chaux sphérique en argent avec un pied, composée de deux moitiés décorées avec soin ; plus loin, fixés à l'anneau, des objets de même métal :

trois couteaux, petits bâtons se terminant en forme d'épée, objets de parade ;
un cure-oreilles, en forme de petite cuillère : trois cure-dents ;
une cuillère à chaux ;
deux pinces à épiler droites, en forme de trapèze, avec une solide cloison intermédiaire, objets de parade.

Les manches de ces petites pièces portent beaucoup d'ornements et des traces d'émail bleu et vert. Sur les pinces, plusieurs dessins gravés.

Ces espèces de bijoux d'argent étaient autrefois d'un usage général, maintenant quelques Tunonger (gens du Haut-pays) s'en servent encore.

Longueur et largeur de l'étoffe 82 centimètres. Longueur des objets de métal 10 cm. 5.

Tonkin. Trousse de toilette thổ (pl. XXXV, fig. 1), province de Yên-bay, en argent.

A un anneau sont fixées deux chaînettes à section transversale carrée, composées de deux rangées parallèles d'anneaux, étroitement unis. Au-dessous, à un nouvel anneau, un grelot en filigrane, cinq breloques latérales. Au pôle inférieur de cette petite sphère, un troisième anneau auquel est suspendu un médaillon rond, ajouré, décoration cruciforme ; dans chacune

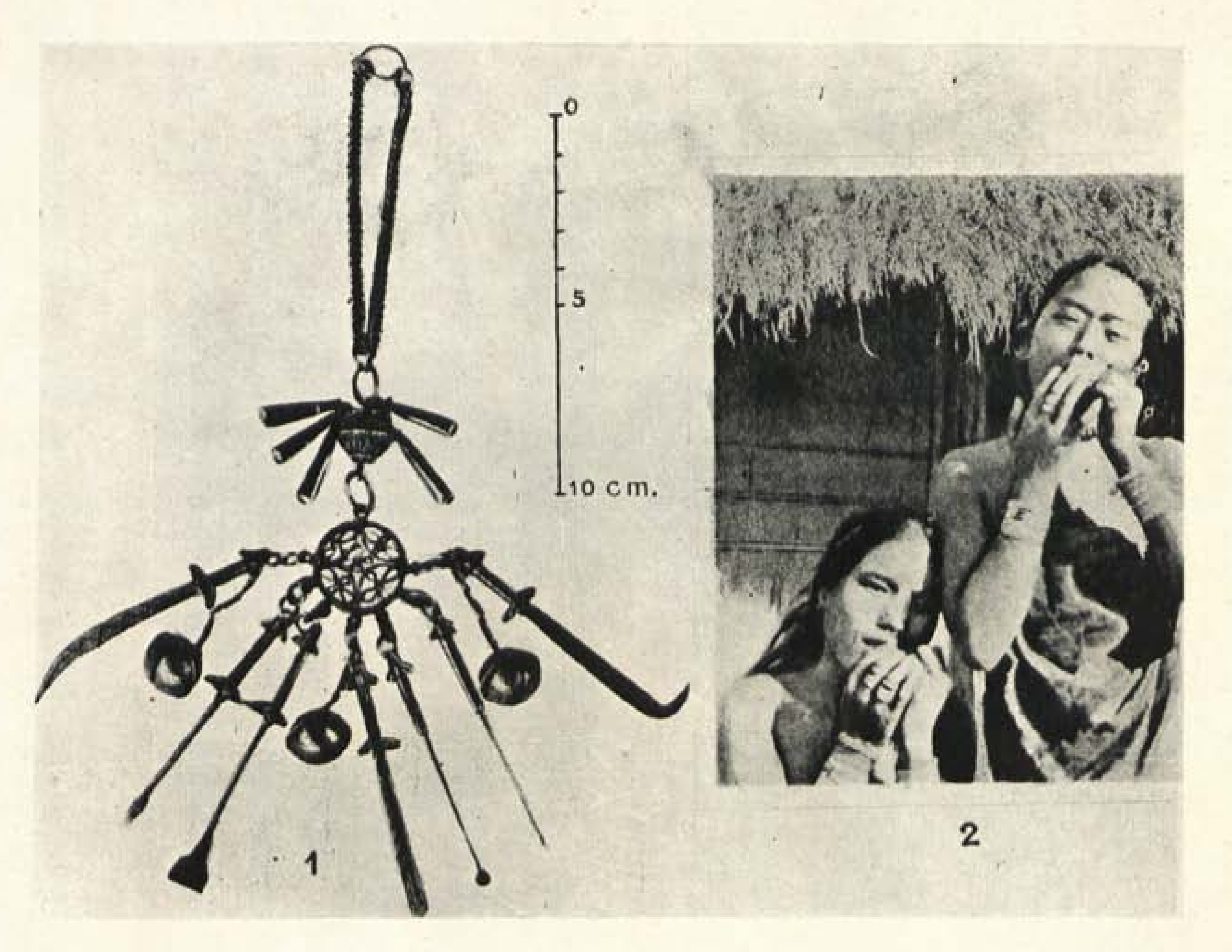


Fig. 1. TONKIN, PROVINCE DE YÊN-BÁY, PEUPLE THỔ. Trousse de toilette avec grelots. Fig. 2. INDE SEPTENTRIONALE, KACHARIS. Jeunes filles indigènes jouant de la guimbarde [Sidney ENDLE, *The Kacharis*, en face de la p. 30] (Cf. p. 209 et 222.)

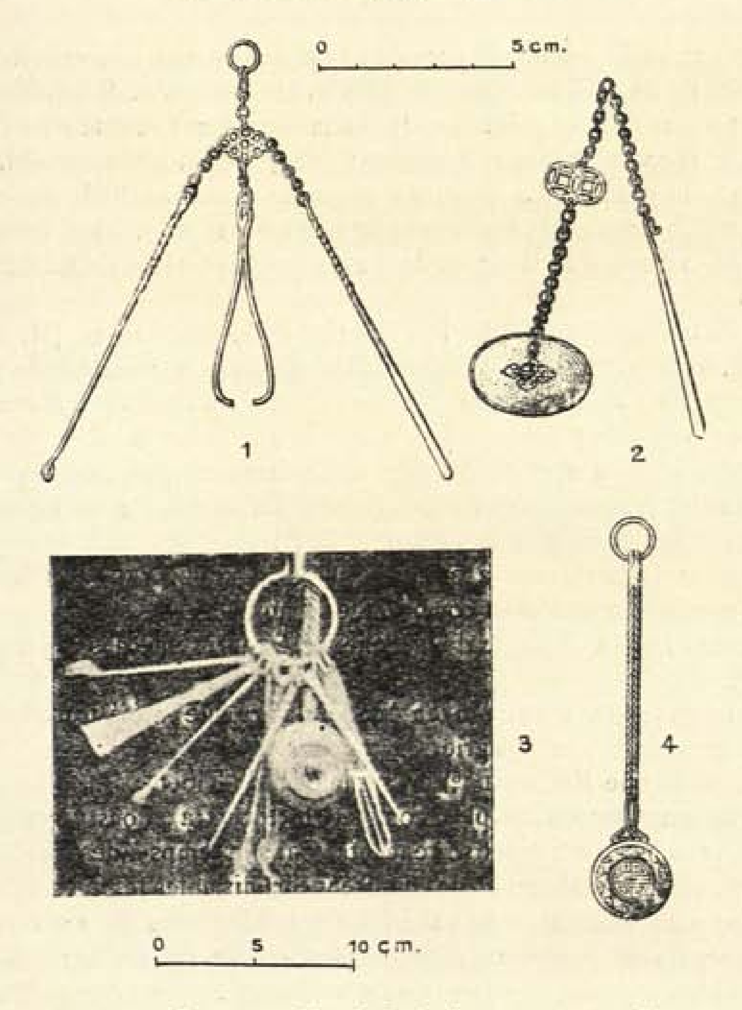


Fig. 40. — 1. Indochine, Hanoi. Petits instruments de toilette en argent réunis en trousse : cure-oreille, cure-dents, pincettes à épiler.

2. Indochine, Hanoi. Boite à chaux en argent pour préparer la chique de cétel, et cuillère plate.

3. Sumatra. Petites trousses en argent, décoration luxueuse : cure-oreille, cure-dents, pincettes à épiler, boîte à chaux, retenue par une chaînette en fils d'argent tressés, dirait-on, cuillère plate, etc. [Fischer, *19*, v, pl. 1, fig. 10 à 12]. Hauteur des objets allongés 10 cm. 5.

4. Indochine, Hanoi. Boîte en argent que portent les femmes, contenant de la cire rouge pour les lèvres. Chaînette en fils d'argent tressés, boîte subsphérique, aplatie aux pôles.

des quatre parties, un motif, le même chaque fois, assez semblable à notre chiffre 8. Au bord du médaillon, attachés par un ou deux chaînons, sept instruments (longueur moyenne 7 centimètres), leur région supérieure est constituée

en partie par un fil métallique enroulé ; sept d'entre eux voisinent avec trois grelots. Plusieurs sont des pièces de parade, croyons-nous. Motif de décoration : des ondes faits en pointillés ([1]). Parmi les pièces utiles : une sorte de pelle, pour se racler la langue peut-être ; une petite cuiller cure-oreilles ; un cure-dents ou grattoir. La pincette à épiler de la trousse d'Ur, de celle du Tonkin, etc., manque. Un instrument est terminé par un crochet, comme l'un de ceux de la trousse de Hongrie, du moyen âge le plus reculé [M. COLANI, *8*, p. 570].

Dans deux bulletins de l'Ecole Française d'Extrême-Orient [M. COLANI, 7, p. 988, et *8*, p. 567], nous avons étudié de petits nécessaires de toilette, comprenant trois objets : grattoir ou cure-dents, « pincette à épiler », cure-oreilles en forme de petite cuillère. Ceux de Hanoi, longs en moyenne de 8 millimètres, sont en argent, attachés d'une façon un peu compliquée à un anneau que les femmes fixent à leur ceinture. Un modèle de même composition, mais en or, provient d'une tombe d'Ur ([2]).

Une pièce hallstattienne a été figurée par DÉCHELETTE ([3]) ; similitude presque complète avec l'objet composé de Hanoi.

Un échantillon de l'Epoque de la Tène a été représenté aussi par DÉCHELETTE ([4]).

Un autre, appartenant au Moyen âge le plus reculé, a été trouvé dans un tombeau germain ([5]), en Hongrie.

Enfin, Woodville ROCKHILL ([6]) en signale un du Tibet.

Nous en mentionnons un plus complet de Sumatra ; nous y reviendrons.

Il faut avouer que cet objet se rencontre dans le temps à des époques bien éloignées ; et dans l'espace, en des contrées fort distantes les unes des autres.

Nous ne nous appesantirons pas ici sur les différences portant surtout sur les manches : sans ornements à Ur ; tordus ou décorés de lignes brisées à Bylan (Bohême) ; presque même dessin en Hongrie ; ouvragés au Tibet moderne ; tordus, comme celui de Bylan, en Indochine ; ornés avec grand soin à Sumatra.

La trousse de Sumatra, peut-on objecter, se compose de plus de trois objets. Voici pourquoi : le nécessaire de toilette et celui de la chiqueuse de

---

([1]) Sur une des faces d'un simulacre de couteau, le quatrième en commençant par la gauche, quatre caractères chinois sont gravés :

趙 Tchao = nom de famille
云 Yun — petit nom
元 Yuan }
顯 Hien } appellation (nom)

([2]) Gordon CHILDE, *4*. Traduction, pl. XVIII.

([3]) DÉCHELETTE, *12*, t. II, 2, fig. 370, p. 880.

([4]) DÉCHELETTE, *12*, t. II, 3, fig. 548, en 3.

([5]) FETTICH, *6*, p. 265.

([6]) Woodville ROCKHILL, *53*.

bétel sont réunis. On voit même disposition à Hanoi où le petit objet de fantaisie est porté, était porté plutôt, surtout par les jeunes femmes ; elles s'en servent selon leur caprice. Chez nous de même, les dames se munissent de leur boîte à poudre, de leur houppe et de leur bâton de rouge. Pour les femmes indigènes, on ne peut plus dire « s'en servent » ; avec le progrès, cet objet a cessé de plaire, du moins à Hanoi ; il est maintenant, semble-t-il, l'apanage des très vieilles femmes et des campagnardes. A Sumatra, dit-on, la mode indigène l'élimine aussi.

ARMES.

Kris à lame serpentiforme (fig. 41, en B). Dimensions, lame en fer : longueur 32 centimètres, largeur maxima 6. Poignée en os bruni, section transversale elliptique ; longueur 8,5 centimètres ; grand axe 3, petit axe 22 millimètres.

Lame : près du manche, une portion un peu élargie, montrant d'un côté une sorte de profil humain stylisé, de l'autre une pointe. Sur les deux faces, au milieu, un court sillon pour l'écoulement du sang. Une nervure médiane lui fait suite ; elle se prolonge jusqu'au bout inférieur, un peu arrondi. La lame à double tranchant décrit cinq concavités, séparées par quelques convexités.

Décoration du manche : transversalement on a découpé d'épaisses côtes, très en relief, qui se croisent en général deux à deux. Entre leurs points de rencontre, au milieu, sur les deux faces, de petits motifs peu saillants.

Ce manche, auquel manque en bas un anneau de métal, est-il vraiment destiné à la lame ou les deux objets ont-ils été réunis par hasard ? A présent, ils sont fort mal adaptés l'un à l'autre ; la partie active branle au moindre mouvement imprimé à la poignée. Cependant, en faisant des rapprochements, on constate que ce manche a bien la silhouette de celui de certains kris de Java.

Cette pièce provient d'Annam, province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh, village de Nam-dong. Elle serait ancienne ; dans la contrée, ce modèle ne se ferait plus. Les bonzes brandiraient le nôtre quand ils veulent chasser les génies ; elle a donc un pouvoir surnaturel.

Au Musée Louis Finot se voit un poignard à lame sinueuse [D 163-183], « manche en cuivre en forme de singe, lame flamboyante en fer. Annam. Long. 0 m. 225. Don du Dr SALLET. » C'est, à notre connaissance, la seule arme de ce modèle exposée dans le Musée de l'Ecole Française d'Extrême-Orient. Elle est plus petite que la nôtre qui mesure au total près de 40,5 centimètres.

M. PARMENTIER [*51*, fig. 1, et *16*, p. 33] mentionne cinq kris (notre fig. 41, en D), ayant appartenu aux rois chams et faisant à présent partie du trésor de de Lavân. Voici la description de l'un d'eux : « Grand kris à lame ondulée (PD). Le manche, de décor très orné, figure vaguement une tête d'animal,

tout en restant purement ornemental. La base de la lame a une garniture d'or. Le fourreau, en bois, est simple. »

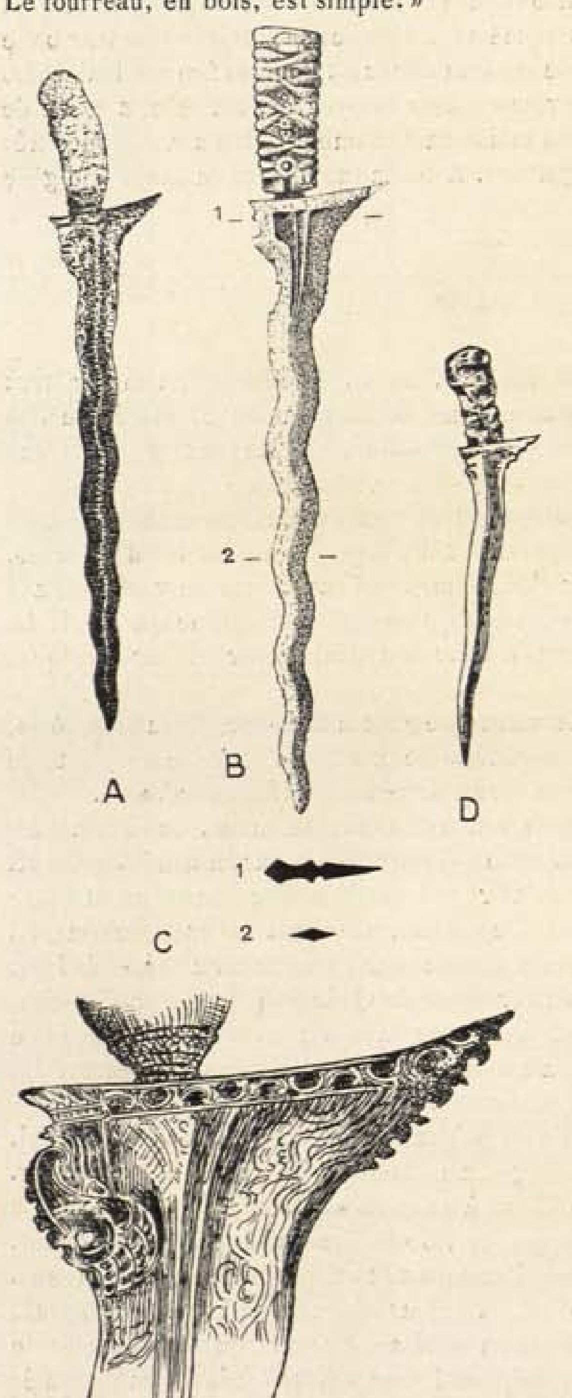


Fig. 41. — *A*, JAVA, Djokjakarta. *Kris*, poignée d'ivoire, lame de fer garnie d'or, virole (*Zwinge*) d'or avec des rubis. Museum für Völkerkunde, Berlin [BUSCHAN, 2, fig. 543].

B. ANNAM, province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh. *Kris*, poignée en os brun, lame en fer très rouillée. *B*1. Coupe transversale faite en 1; sur chaque face, gouttière pour le sang. *B*2. Coupe transversale faite en 2, montrant la nervure médiane.

C. JAVA. *Kris* de luxe (*Prunkkris*) série 1838/6 a; fragment reproduit pour montrer que la silhouette du sommet de la lame est la même en *A*, *B* et *C*. Pièce très décorée; lame serpentiforme, treize courbures. Longueur de l'ensemble 47 cm. 5 [JUYNBOLL, *38*, p. 220].

D. SUD-ANNAM. *Kris* des rois chams. Trésor de Lavàn [PARMENTIER, *51*, fig. 1].

La lame d'un autre exemplaire « est décorée de figures d'or incrustées qui représentent de petits personnages et des singes ».

M. PIERROT, Résident de France dans le Quảng-bình (Annam), nous a montré des kris à lames serpentiformes et d'autres armes en fer très rouillées ; elles proviennent, nous a-t-il expliqué, de fouilles faites dans sa province. D'après leur état de conservation, elles ne seraient pas récentes.

BUSCHAN [2, fig. 543, p. 873] représente une épée à lame sinueuse provenant de Djokjakarta, Java. Elle a un galbe analogue à celui de notre pièce. Elle présente environ cinq concavités. Le manche semble avoir à peu près même forme et mêmes proportions. La décoration est beaucoup plus riche et plus soignée. Manche en ivoire, lame ornée d'or, virole en or avec des rubis.

« Ce kris se voit déjà chez les peuples de culture et de demi-culture » [BUSCHAN, 2, p. 872]. Il apparaît à Java à l'époque hindoue; maintenant il existe en nombre énorme, de modèles variés. La lame est droite ou serpentante. Il y a aussi différentes qualités d'acier. Le manche, fait de bois, d'ivoire ou de métal, parfois en or, affecte des formes multiples, figure humaine, fortement stylisée, tête d'oiseau, etc.

Cette arme a pénétré dans quelques régions montagneuses du continent asiatique dans le Chittagong (Nord-Ouest de la Birmanie) et en Assam. JUYNBOLL [35, p. 198-200] parmi les antiquités de Java signale dix-neuf kris Madjapahit, un de Malang et un de Kendal. Ils ne paraissent pas avoir la forme serpentine.

Dans un autre ouvrage [38, p. 123 à 147], il consacre vingt-quatre pages (1) aux kris actuels de Java; il décrit environ cent cinquante pièces, à lames droites ou serpentines. Il termine par le kris de femme (*Frauenkris*, Jav. patrem), lame à trois courbes (voir le texte, p. 147). De Baduj et de Tenggeresen et de Madura, M. JUYNBOLL en signale encore [40, p. 23-26, 39-41, 107-113, 118-120, 124, etc.].

A Java et dans les petites îles avoisinantes (2), cette arme se trouve déjà aux temps anciens ; de nos jours, elle est répandue à profusion, tandis qu'en Annam on ne la rencontre à peu près jamais, à présent tout au moins. A Bornéo se voient aussi des kris [JUYNBOLL, 34, p. 164 à 194].

Renseignements complémentaires. — Java. D'après M. GRONEMAN [24, p. 123 et suiv.], la forme fondamentale de tous les kris est le Nâgâ, le serpent mythique, que les Javanais, il y a beaucoup de siècles, ont emprunté aux Hindous. La forme droite du kris figure le reptile au repos ; les courbes consécutives montrent l'animal en mouvement.

Les Javanais se représentent l'arme comme un être vivant doué d'une âme, animal ou démon.

---

(1) Figures dans le texte et dans les planches.

(2) Pour Bali, voir le texte [JUYNBOLL, 36, p. 61] quatre figures et la planche XI.

Les Javanais instruits pensent que le mot nâgâ correspond au sanscrit *nāga*.

Dans les sculptures hindoues de Java central, des multitudes d'armes sont représentées ; le kris manque.

Cette sorte d'épée doit avoir une origine javanaise ou javano-polynésienne, et a été transformée en nâgâ par les Hindous.

Le kris a été employé pour décorer les temples, les murs des cloîtres, etc., en guise de serpent.

D'après différentes observations, on peut croire que le serpent plus la trompe de l'éléphant constituent le nâgâ (1).

Le *dapor* de beaucoup de kris représente le serpent avec une tête parfaite d'éléphant : yeux, oreilles, dents, museau. Pour d'autres, la tête de l'éléphant est stylisée (notre fig. 41 en c.)

D'après un livre ancien, en l'an 152 du vieux Java, le grand roi Déwâ Buddâ enseigne à un awatàra de sanghjang (ou dieu) Guru Nâtâ de Purwâ Tjaritâ sur ou au pied du mont Mahĕndrâ (le Mont Lawu au milieu de Java) à produire toutes sortes d'armes, entre autres un kris.

On sait les noms d'une suite de rois qui, jusqu'à la fin du XVe siècle, firent forger des kris remarquables.

On connaît d'après un manuscrit, les noms et les signes particuliers de nombreux kris [p. 155].

De légendes, on peut déduire que les kris étaient connus au temps de l'empire hindou et que les armuriers d'alors étaient très respectés.

M. GRONEMAN conclut son étude [p. 201] par l'explication suivante : le kris peut paraître plus un ornement corporel qu'une arme ; il ne faut cependant pas oublier qu'il est aussi employé à la guerre.

Il est utilisé également pour les meurtres et pour l'exécution de certains condamnés à mort.

Perak. — Un autre auteur, M. le Major Fred Mc NAIR, a écrit au sujet du kris à Perak [*47*]. On a représenté le kris [p. 238] des Malais comme une arme toujours meurtrière, empoisonnée, dont les porteurs jouaient à tout moment, à tort et à travers. Le kris faisait partie du costume des hommes de

---

(1) M. JUYNBOLL [*38*, pl. IX, fig. 1 ; pl. X, fig. 1] représente deux kris dans lesquels la nervure médiane, serpentine, est couverte d'écailles. Pl. IX, fig 2, une arme du même groupe montre au haut de la lame, partie non pointue, une trompe d'éléphant.

Dans un autre travail [*36*], un dessin (p. 62) figure la même partie d'un kris avec une tête d'éléphant, yeux, trompe, défenses, etc.

(2) L'origine du kris a été indiquée plus haut, d'après certains auteurs. M. HEINE GELDERN [*27*, p. 37] a essayé de démontrer que le kris javanais dérive d'une forme en bronze d'origine dongsonienne.

Dans une autre étude [HEINE GELDERN, *28*, p. 291], le même auteur dit qu'au premier siècle de notre ère, et peut-être plus tôt, un type de poignard en bronze a été de l'Indochine septentrionale à Java.

qnalité. La règle est que cette sorte d'épée n'est pas empoisonnée ; il ne faut pas s'imaginer que le fer soit fait d'une substance qui cause fatalement la mort. Pourquoi empoisonner cette arme terrible ? Par sa lame flamboyante à double tranchant, elle cause de si affreuses blessures que le trépas est presque inévitable.

Un kris d'un fer de qualité inférieure est porté par les Malais les plus pauvres. Celui des riches est orné d'or, d'ivoire et de pierres précieuses. Un chef de Lombok en avait un décoré avec des diamants, valant sept cents livres. Tout grand personnage a fréquemment deux, ou un plus grand nombre, de ces armes.

Leurs dimensions sont : largeur un pouce [1] à un pouce et demi ; longueur 14 à 18 pouces. Les flamboyants ont deux à trois courbes et même dix à douze.

Le fabricant de kris est chez les Malais un homme aussi important que l'armurier chez nous autrefois. Des maisons chinoises pratiquent cette industrie.

Le kris sert pour l'exécution des hautes œuvres. Le sultan de Salangore en possède un qui est employé en ces occasions ; c'est une lame étroite et droite, avec une gaine d'or pur.

Les Malais sont très difficiles pour tout ce qui concerne cette arme : matières premières, forme, façonnement, décoration. Elle est un complément indispensable de leur costume.

Ces deux études montrent que le kris est originaire d'Indonésie, ou peut-être de Polynésie, qu'il s'est abondamment répandu à Perak. Sa présence sur les côtes d'Annam n'est pas surprenante ; mais on en trouve fort peu ; ces rares exemplaires paraissent anciens.

A B
0 10 20 cm.
C

Fig. 42. — *A*, TONKIN. Face interne d'un bouclier d'infanterie annamite provenant d'une tombe. Fait en vannerie : rotin et bambou. Longueur 1 m. 10 ; largeur 38 centimètres. Poignée en bois avec ferrure. — *B*, coupe transversale passant par la poignée (Musée Louis Finot, Hanoi, D 17-65). — C, BORNÉO. Face interne d'un bouclier en bois. Longueur 52,5 centimètres ("21 in") [Ling Roth, *54*, vol. II, p. 132].

Boucliers actuels. — Un bouclier [2] (fig. 42 en A), est exposé

[1] Un pouce : 0 m. 025.

[2] M. MONTANDON [*46*, fig. 217-219, p. 428] représente un autre type : « Bouclier-bâton et dérivés en Indonésie :
fig. 217, Sonde Orientale.
fig. 218, Célèbes du Nord.
fig. 219, Laos. »

au Musée Louis Finot (D 17-65). Elliptique, il mesure 1 m. 10 de long, 38 centim. de large ; la poignée a 10 cm. de hauteur. Il se compose d'un ouvrage de vannerie (« bouclier tressé de forme allongée », MONTANDON, *46*, p. 432), rotin entremêlé de bambou. La poignée transversale (fig. 42, en B) est en bois avec une monture de fer : deux parties retenues chacune par deux clous. Notre figure représente la face intérieure concave ; l'extérieure est bombée longitudinalement sans aucune décoration. Bouclier d'infanterie annamite, provenant d'un tombeau du Tonkin.

LING ROTH [*54*, vol. II, p. 132] représente un bouclier de Bornéo (Edimbourg Mus.) (fig. 42, en C) ayant à peu près même forme, mais plutôt ovale qu'elliptique, mesurant 21 pouces (52 cm. 5) de long, environ la moitié de celui du Tonkin, mais légèrement plus large en proportion. La poignée, un peu ornée, ne différant pas beaucoup de celle de la pièce annamite, est *longitudinale*. Ce spécimen est en bois, avec un bord de roseau (*cane*), bambou sans doute. La face interne, légèrement concave, est unie ; l'externe, convexe, est peinte en rouge, couverte d'un dessin incisé, stylisation empruntée surtout au règne végétal.

M. MONTANDON [*46*, p. 435] parle de boucliers à poignée transversale dans l'Indonésie insulaire ; nous n'avons trouvé pareille disposition dans aucune figure ; il est vrai que presque tous les auteurs représentant le recto et non le verso, une vérification n'est pas possible.

VANNERIE.

Corbeille à offrande. BUSCHAN [2, fig. 533, p. 860] montre sous le nom de corbeille à offrande (*Opferkorb*) deux pièces : l'une du Laos français (fig. 43, en 1), l'autre du Sud de Célèbes (fig. 43, en 2) ; ce modèle est répandu de l'Assam jusque dans l'Indonésie orientale. Il se compose d'un bambou que l'on a fendu au-dessus d'un nœud, de façon à former une dizaine de lamelles dont une extrémité tient encore à la tige. On les écarte pour avoir une sorte de cône ; la base en haut ; on les maintient par un ou plusieurs cerceaux horizontaux en bambou ou en rotin. L'extrémité inférieure de la perche est plantée en terre ; le tout forme une espèce d'autel ; dans les pays de chasse aux têtes, le vainqueur y dépose momentanément, ou pour longtemps, son lugubre trophée.

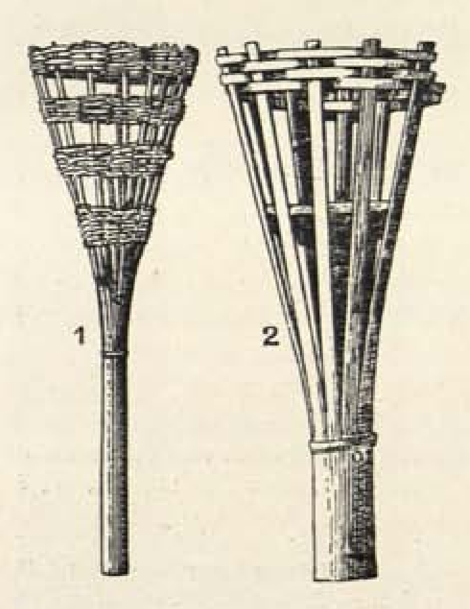


Fig. 43. — CORBEILLES À OFFRANDES. 1, Laos français ; 2, Célèbes méridional [BUSCHAN, 2, t. II, fig. 533, p. 860].

Bouteilles à goulots. — M. LING ROTH [*54*, t. I, p. 361] figure de l'Ouest de Bornéo une bouteille en vannerie (*Mat Bottle*, Leiden Mus. ; notre fig. 44, en 1) munie d'un goulot et de quatre petits pieds. Elle doit mesurer environ 24 centimètres de longueur totale ; le corps, pieds compris, est haut à peu près de 8 cm. 4. Elle est constituée en entier par un croisé en damier, de bambou, semblerait-il.

La forme de la partie postérieure est comparable à celle de notre panier à goulot (fig. 44, en 4 ; voir plus bas). Elle a des pieds comme notre gourde recouverte d'un canné en treillage. Toutes deux ont même attribution, celle de contenir des liquides potables.

La répartition de ces modèles de vannerie à goulot mérite d'être signalée et étudiée.

Dans le village de Trung-sơn, dans la maison d'un mandarin décédé, nous avons acheté un objet singulier (fig. 44 en 2) : l'enveloppe d'un fruit de Cucurbitacée, gourde étroite (diamètre maximum 12 centimètres) et très longue (au total 42 centimètres), entièrement recouverte d'une vannerie en bambou ; canné en treillage ; le tout attaché à deux petits pieds bas, transversaux, en bois.

Les indigènes comparaient cette pièce à un canard. (Annam, huyện de Gio-linh).

Paniers de pêcheurs à goulot. — Le long des côtes d'Annam central et ailleurs (nous en avons trouvé au Tonkin, dans la province de Vĩnh-yên, pour la pêche en eau douce, fig. 44, en 6), les pêcheurs de lagune ou du bord de la mer portent attachés sur eux, à une épaule par exemple, ou flottant à proximité, des paniers à goulot. On y jette au fur et à mesure poissons, crustacés et coquillages.

1° *Panier à un goulot* (fig. 44, en 4). — Dimensions de l'échantillon figuré : diamètre maximum 14 centimètres, longueur 28. Vannerie ; le corps de l'objet et le goulot sont en clayonné ; la partie plate supérieure est constituée par un croisé en damier. Ouverture du goulot large ; diamètre le plus grand 8 centimètres ; s'aplatit beaucoup vers le bas ; cette disposition permet d'introduire avec facilité le poisson qui, tombé dans le panse de l'objet, ne peut s'échapper. Trouvé en Annam, province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh, village de Ninh-xa.

2° *Panier à deux goulots* (fig. 44, en 5). — Différentes formes ; celui que nous figurons est assez analogue au précédent, comme galbe et comme travail, mais il a un goulot à chaque extrémité ; l'aplatissement de leur région inférieure est moins sensible. Il provient du Tonkin, province de Vĩnh-yên, huyện de Bình-xuyên, pêche en cours d'eau.

3° *Panier à deux goulots muni de deux flotteurs en bambou* (dispositif adapté aussi aux paniers à un goulot. Fig. 44, en 6). — Le pêcheur

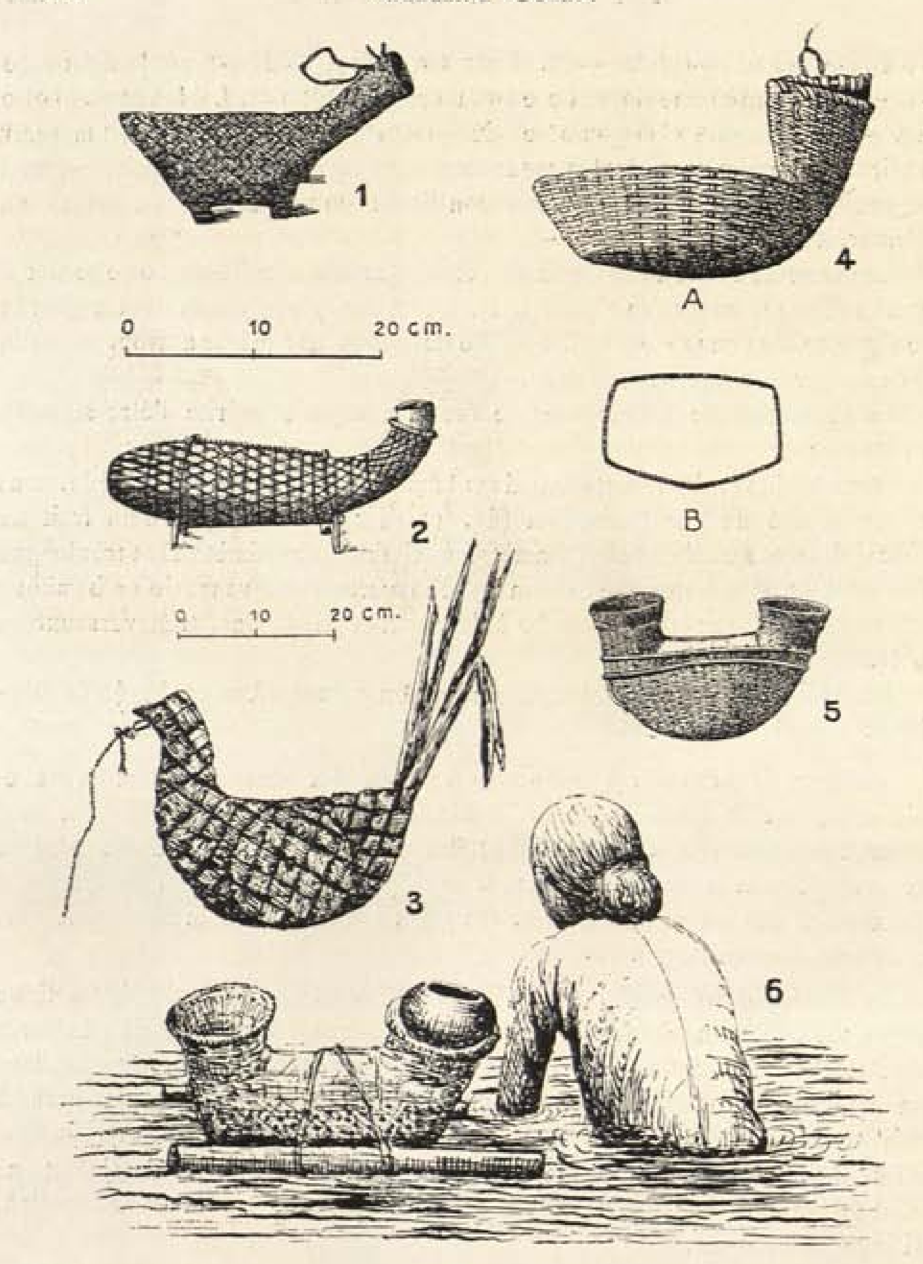


Fig. 44. — 1, BORNÉO OCCIDENTAL. Bouteille en vannerie, croisé en damier (*Mat bottle*) ; longue de 24 centimètres environ [LING ROTH, *54*.]. — 2, ANNAM, province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh, village de Trung-sơn. Fruit de Cucurbitacée recouvert de vannerie ; canné en treillage. Longueur totale 42 centimètres. Un *canard*, disent en riant les indigènes. — 3, EST DE JAVA ET MADURA. Jouet en forme d'oiseau [JASPER, *32*, fig. 295. p. 191]. — 4, ANNAM, province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh, village de Ninh-xá. Panier à un seul goulot. Longueur totale 28 centimètres. — 5, TONKIN, province de Vĩnh-yên, huyện de Bình-xuyên. Panier de pêche à deux goulots. Pêche d'eau douce. — 6, ANNAM, province de Quảng-ngãi, village de Long-thạnh. Panier à deux goulots avec deux flotteurs en bambou. Femme pêchant dans une lagune d'eau saumâtre.

ou la pêcheuse ayant tout près cet ingénieux système, barbote dans l'eau, à un endroit où le poisson a été rabattu. Avec la main on attrape les petits animaux aquatiques et on les jette dans un des goulots. Annam. Provinces de Quảng-ngãi et de Bình-định.

Observations. — Le modèle général en vannerie à goulot, signalé en Indonésie (fig. 44 en 1) comme remplaçant une bouteille, est donc assez répandu en Annam central où il sert à divers usages, entre autres, comme panier de pêche.

Nasse (fig. 45 en A). Pays malais et Sumatra. En forme de panier à trappe, mais avec un plancher de lattes. En dedans et en dehors, des cerceaux. Obliquement en forme de tronc de cône creux, l'ouverture. Elle est renforcée par des cerceaux. Hauteur 47 cm.; diamètre 8 et 29. [Fischer, *18*, pl. xii, fig. 2 et p. 151.]

Inutile de décrire la nasse B, Annam, presque semblable; le dessin suffit.

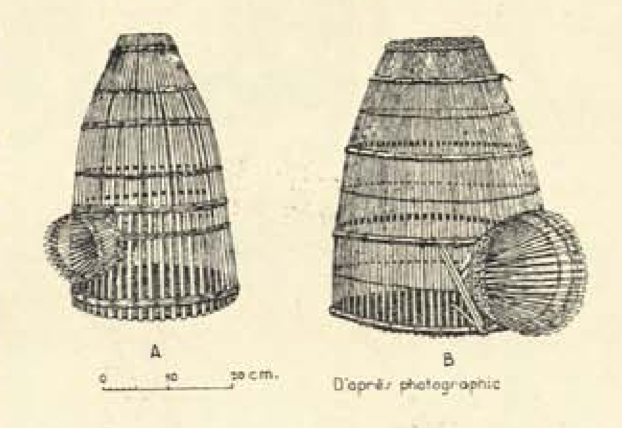


Fig. 45. — Nasses que l'on pose dans une eau courante, l'ouverture en amont.
A, Pays malais et côte Nord-Ouest de Sumatra [Fischer, *18*, pl. xii, fig. 2 et p. 151].
B, Annam, province de Bình-định, village de Tang-long. On place cet engin, fait en bambou, dans les rizières irriguées, sans appât.

Jouets en vannerie. — Notre figure 46 (1, 3, 4 et 5) montre des jouets fabriqués en général par des enfants (Annam, huyện de Gio-linh). Inutile de donner les dimensions, l'échelle les indique. En 1, un oiseau avec une longue queue en inflorescences de Graminées; corps losangique en tiges de Cypéracée ou de Graminée droites, fixées à chaque extrémité; pattes en même matière.

M. Juynboll représente un jouet [*40*, pl. i, fig. 2] de Semarang; fait en substances végétales analogues, façonnées de même: deux petits personnages (Wajangfiguren, p. 27) s'affrontent. La tête de celui de droite est en partie losangique, confectionnée comme le corps de notre oiseau (notre fig. 46, en 2); la chevelure se compose de Graminées, ainsi que le bas du corps.

Notre fig. 46, en 3, reproduit un oiseau, sans pattes et sans ailes; en 4, un quadrupède plat, à deux pattes, courant; le mouvement est assez intéressant. En 5, un poisson avec nageoires dorsales, pectorales et ventrales; c'est la meilleure de ces trois petites pièces, qui sont en bambou, croisé en damier. On confectionne ces poissons pour le têt (premier jour de l'année sino-annamite); on les suspend dans la maison au-dessus de l'autel des ancêtres.

M. JASPER [32, fig. 295, p. 191] reproduit un jouet, un oiseau (notre fig. 46 en 6) des Indes néerlandaises, de même façon, en pareille matière. Vu de profil, il montre une aile ronde, assez bizarre. Le volatile tient dans le bec un objet quadrilatère.

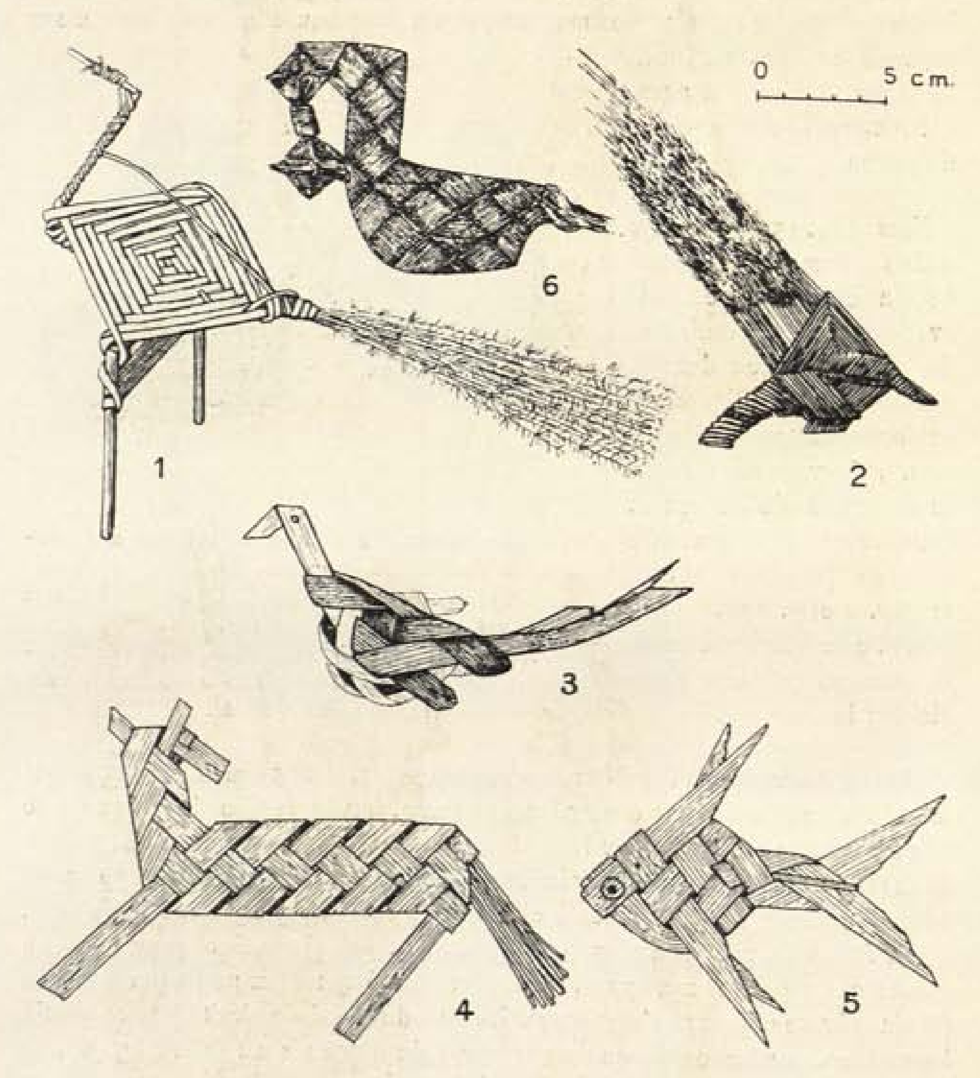


Fig. 46. — 1, 3, 4, et 5, ANNAM, province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh. Jouets en vannerie, fabriqués en général par les enfants eux-mêmes. 1. Oiseau, longue queue en inflorescence de Graminées ; le corps en tiges de jonc (?) se croisant aux extrémités.
2. JAVA, Sĕmarang. Partie supérieure de gauche d'un jouet d'enfant. Wajangfiguren [JUYNBOLL, 38, Tafel I, fig. 2]. — 3. Oiseau. — 4. Quadrupède. — 5. Poisson. 3, 4, 5. En bambou, croisé en damier.
6. CÉLÈBES CENTRAL. Partie supérieure gauche d'un jouet. Oiseau tenant un objet quadrilatère dans le bec. Croisé en damier [JASPER, 32, fig. 296, p. 192].



D'après photographies, sauf le 5.

ANNAM. Fig. 1. Province de Phan-rang, huyện de An-phước, village dans la forêt, près de Nha-trinh. Femme moï.

Fig. 2. ANNAM, province de Quảng-ngãi, village de Tang-long. Femme annamite.

Fig. 3. LAOS. Province de Tran Ninh. Village de Ban Hua Ting. Femme kha. Auge en bois.

Fig. 4. CÉLÈBES CENTRAL. Femmes Tobela [BUSCHAN, 2, fig.489, p. 805]. Ces indigènes indochinoises et indonésiennes pilent du paddy, c'est-à-dire qu'elles décortiquent le riz. La femme moï a un pilon fait d'une branche d'arbre non écorcée ; les pilons des quatre autres sont presque semblables : cylindres très étroits, amincis au milieu pour la préhension.

Fig. 5. ANNAM. Fouilles de Đông-sơn, « *Décortication du Paddy* (?). Dessins relevés sur le tambour de Ngọc-lư (Musée de Hanoi. D. 6214.21 »). [GOLOUBEW, 22, fig. 9, p. 21].

(Cf. p. 235.)

Nos jouets, tous trois de même facture, sont bariolés de couleurs noire, bleue, verte, des plus ordinaires ; nous ne les avons pas indiquées pour ne pas charger le dessin.

Encore un oiseau, fig. 46 en 2, en vannerie, croisé en damier. Nous avons représenté la partie supérieure de gauche d'un jouet assez compliqué de Célèbes central [p. 193].

A droite, un autre oiseau que nous n'avons pas figuré, facture semblable, tête levée [Jasper, 32, fig. 295, p. 192].

Décortication (pl. XXXVI). — Nous entendons par décortication l'action de piler le paddy, c'est-à-dire de séparer le grain de riz de ses enveloppes, de ses glumes. La planche XXXVI représente ce travail exécuté par des femmes de différentes populations extrême-orientales ; les mortiers sont en bois ou en pierre : les pilons en bois [1]. Fig. 1. Une femme moï d'Annam opère avec une branche d'arbre dans un récipient tronconique élevé. Les quatre autres natives ont des pilons façonnés à peu près sur le même modèle : cylindre aminci au milieu. — Fig. 2.) Femme annamite, pilon long, récipient à larges bords bas ; parfois au Tonkin le vase est placé en terre, si bien que le haut arrive au niveau du sol. — Fig. 3.) Une femme kha, habitant un village temporaire, perdu dans la montagne. Le vase est surélevé ; il a vaguement la forme d'un coquetier. — Fig. 4.) Indigènes de Célèbes central ; le récipient, posé sur un support maintenu par des montants, est un tronc de cône ; diamètre de la petite base très court, de la grande base long.

Observations. — Ce dernier mode de décortication est le moins primitif. Le procédé de la femme kha est celui qui s'en rapproche le plus.

A Bornéo (fig. 47), un autre procédé est aussi en usage : les femmes, munies de pilons très hauts, sont debout dans une sorte de grande auge, en forme de bateau plat. Elle est percée de deux larges trous ronds, dans lesquels les ouvrières introduisent leur outil [Hose et Mc Dougall, 30, vol. II, pl. 128].



Fig. 47. — Bornéo. Dessins faits au charbon par des indigènes. Pilonnage du paddy [Hose et Mc Dougall, 30, vol. I, pl. 128]. Comparer avec un motif analogue d'un tambour dongsonien (notre fig. 5, pl. XXXVI).

Cisailles pour couper les amandes des noix d'arec. — Le Musée Louis Finot en possède une paire (D 435-17) provenant de *Birmanie*

(1) Les Dongsoniens décortiquaient les graines de céréales (paddy ?) d'après un procédé assez analogue [Goloubew, 22, fig. 9, p. 21] ; notre pl. XXXVI, fig. 5.

(fig. 48, A et B) [1]; longueur près de 12 centimètres; largeur maxima 3, 6. Deux branches; l'une, vue de face faiblement concave, arrondie à l'extrémité distale où se trouve le pivot; l'autre, adaptée au pivot, est très large en cette région qui, latéralement, est tranchante ; c'est la partie active ; ce couteau fonctionne à la façon d'un hachoir.

L'objet est en fer avec ornementation en argent; la décoration, marginale, ne se voit guère que sur les deux faces de la branche agissante et à l'extérieur de son bras ; le fer est parcouru par des lignes très minces, figurant de minuscules carrés et losanges, en partie détruits par la rouille. Un damasquinage d'argent, constitué surtout par de fins méandres, a pour thème principal la double spirale. Art birman.

BUSCHAN [2, fig. 495, p. 815] représente un instrument analogue de Java (fig. 48, en C). Les deux branches, le pivot, la partie agissante et le système sont presque les mêmes, à de petites différences près; ainsi les bras servant à la préhension sont à section circulaire dans la pièce des Iles de la Sonde, à section quadrangulaire, longue et étroite, dans l'échantillon birman. Celle-là ne semble porter aucun dessin, mais elle est surmontée d'une tête sans relief de style javanais.

A Java cependant, certaines cisailles sont très richement décorées. JUYNBOLL figure un de ces instruments, couvert d'ornements, sauf la lame. Au haut, une tête de monstre stylisée, puis des fleurs et des feuilles à profusion [JUYNBOLL, *37*, p. 44]. Le même auteur parle de cisailles chinoises (*chinesische Pinangschere*), en fer, le haut en forme de tête de dragon; elles sont parées de fleurs et de feuilles en argent ciselé [JUYNBOLL, *37*, p. 44].

De *Bali*, Gyanjar, JUYNBOLL en montre une paire en fer, richement ornées (notre fig. 48, en E), garnies d'or [*36*, Taf. I, fig. 1 1171/51]. Longueur 17 cm. 8 et 18 cm. 2; largeur 6 cm. 5 et 5, 7 [p. 9].

De *Sumatra*, FISCHER [*20*, p. 21] représente des cisailles bien plus simples, à peine décorées. Longueur 15 cm. 5 (notre fig. 48, en F).

M. CŒDÈS a bien voulu nous donner quelques renseignements complémentaires; nous l'en remercions vivement : cet instrument se rencontre au Siam et au Cambodge [2].

---

(1) Au Tonkin, nous ne nous rappelons pas avoir vu un instrument semblable, présentant même combinaison; cependant les indigènes font une forte consommation de noix d'arec pour leurs chiques de bétel.

Au Laos, croyons-nous, et en Annam, des cisailles d'un type analogue seraient encore employées, mais rarement.

(2) COOMARASWAMY [*11*, fig. 16, p. 391] figure une paire de cisailles décorées d'une branche continue et de « demi-palmettes. » Acier damasquiné, Ceylan, XIXe siècle. Les cisailles de l'Inde sont presque identiques à celles de Birmanie exposées au Musée Louis Finot (D. 435-17); un examen minutieux permet seul de constater que la figure n'est pas une reproduction de l'objet.

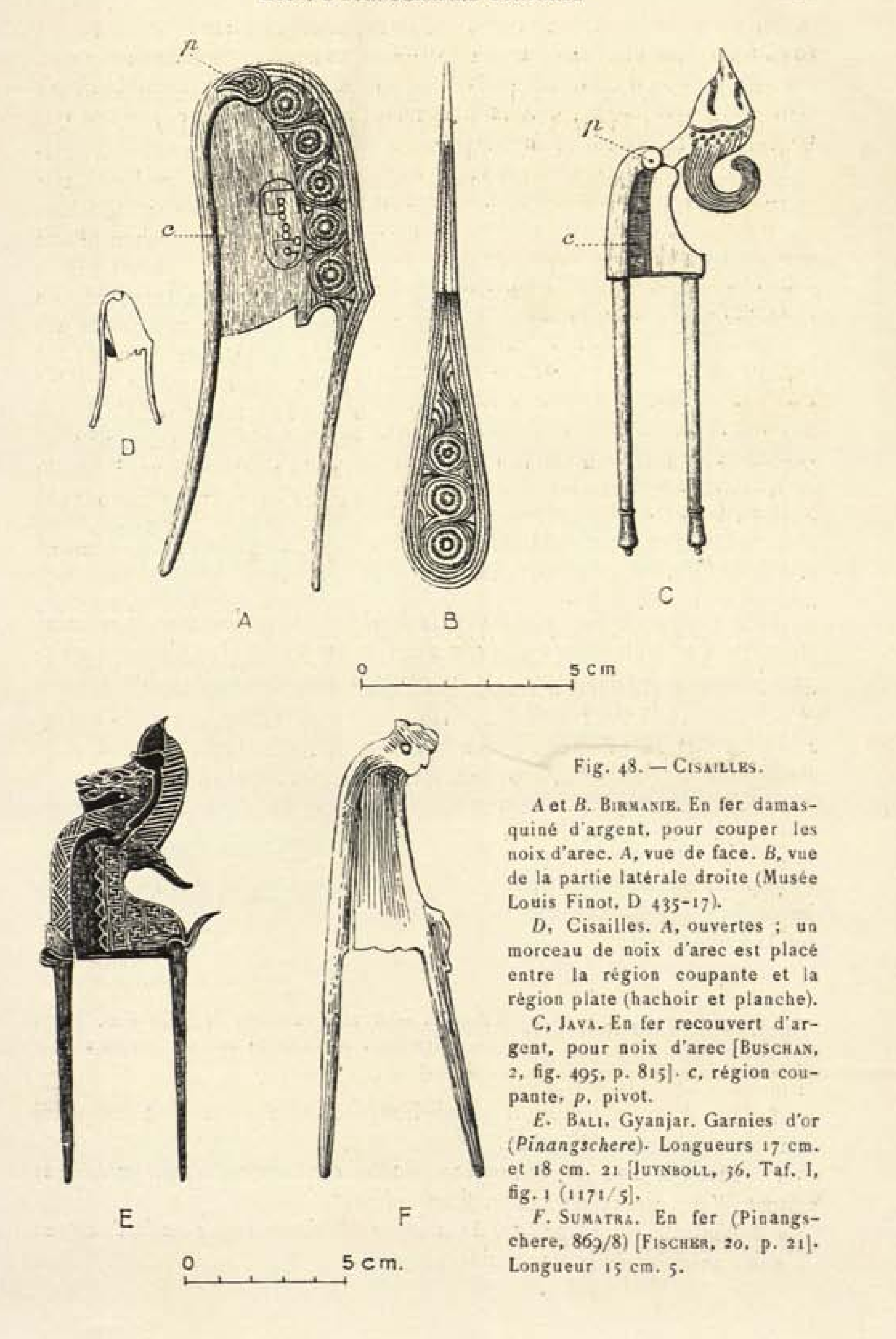


Fig. 48. — CISAILLES.

A et *B*. BIRMANIE. En fer damasquiné d'argent, pour couper les noix d'arec. *A*, vue de face. *B*, vue de la partie latérale droite (Musée Louis Finot, D 435-17).

D, Cisailles. *A*, ouvertes ; un morceau de noix d'arec est placé entre la région coupante et la région plate (hachoir et planche).

C, JAVA. En fer recouvert d'argent, pour noix d'arec [BUSCHAN, 2, fig. 495, p. 815]. *c*, région coupante, *p*, pivot.

E. BALI. Gyanjar. Garnies d'or (*Pinangschere*). Longueurs 17 cm. et 18 cm. 21 [JUYNBOLL, 36, Taf. I, fig. 1 (1171/5].

F. SUMATRA. En fer (Pinangschere, 869/8) [FISCHER, 20, p. 21]. Longueur 15 cm. 5.

JOUETS.

Toupie. — M. LING ROTH dit qu'il a peu de renseignements sur les jouets des enfants natifs de Sarawak et de la partie anglaise de Bornéo [*54*, p. 104]. Il représente cependant une toupie des petits Dayak de mer avec sa ficelle, évidemment en bois, *spinning top* (notre fig. 49, en A). Un modèle analogue, très simple, est répandu en Indochine (notre fig. 49, en B); il diffère peu de certaines petites pièces pour enfants confectionnées en France. Dans les villages de pêcheurs, sur les côtes d'Annam, les gamins en fabriquent de semblables avec leur couteau. Celle que nous figurons (fig. 49, en B) a été achetée rue du Chanvre à Hanoi; elle est un peu plus compliquée que la toupie de Bornéo; en bois, elle a un pivot de fer.





Fig. — 49 A, BORNÉO SEPTENTRIONAL. Toupie des enfants. Dyak de mer (Brook Low coll.). [LING ROTH, *54*, vol. I, p. 104.].
B. TONKIN, Hanoi. Toupie en bois des enfants annamites.

Jouet zoomorphe (fig. 50). Il a été façonné par des gamins avec un morceau de racine d'arbre, les fibres incurvées simulent des plumes. Les oiseaux paraissent jouer un rôle important dans les préoccupations enfantines. Les garçons ont des sortes de sarbacanes dont ils se servent pour tuer ou pour étourdir les pauvres volatiles. Par bonheur ces chasseurs improvisés sont maladroits. Provenance Annam, province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh. Longueur totale 25 centimètres.

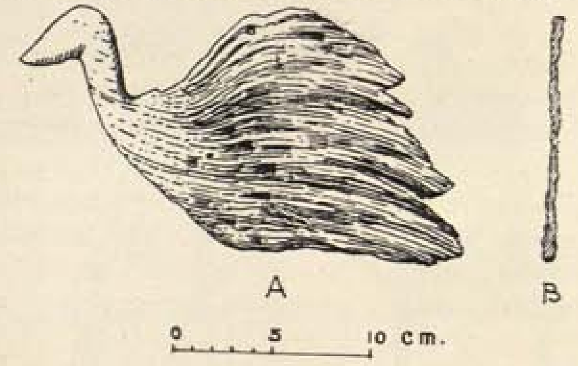


Fig. 50. — ANNAM, PROVINCE DE QUẢNG-TRỊ, HUYỆN DE GIO-LINH. A, Jouet en bois fait par un enfant, B, section longitudinale.

Gilet en écorce d'arbre. Tapa. — M. MONTANDON [*46*, p. 332] s'exprime en ces termes: « Le tapa est une étoffe faite d'écorce battue.... La fabrication d'une pièce de tapa comprend quatre manœuvres principales:

« 1° découpage de la grande pièce d'écorce sur l'arbre (il s'agit, en Afrique surtout, d'une espèce de figuier, *ficus indica*);

« 2° élimination, par raclage, de la partie extérieure rugueuse de l'écorce;

« 3° macération de la plaque ainsi préparée;

« 4° battage de la plaque, sur un bloc de bois, avec des battoirs épais de bois, à quatre faces égales (un jour de battage suffit en général). »

« Le tapa se fabrique dans quatre grandes régions du globe : en Afrique........, Madagascar compris, en Indonésie, en Polynésie, en Amérique, à savoir surtout en Amérique du Sud.... Enfin les Massagètes du Turkestan et les Germains de la protohistoire auraient aussi pratiqué cette fabrication. » [*46*, p. 333].

En Indochine, dans la région de la Chaîne annamitique, on en trouve de loin en loin, chez quelques populations refoulées dans la montagne.

Nous avons entre les mains un gilet en écorce d'arbre (fig. 51 en 1 et 2) ; il provient d'Annam, province de Quảng-trị, huyện de Hương-hoá, village de Ba-xuôi, habité par les Kha Lơ, indigènes peu évolués (1). L'étoffe de notre vêtement est raide, brun clair, un peu sale, épaisse d'environ 4 millimètres au maximum, parcourue par des fibres dans le sens transversal du vêtement et portant des traces du battage. Le gilet, d'une seule pièce, sans manche et sans la moindre couture (2), est long, au milieu du dos, sur la colonne vertébrale, de 64 centimètres environ ; large, d'une épaule à l'autre, de 41 centimètres. Rien ne serre, ni l'encolure, ni les emmanchures. Il est agréablement chaud. Les Kha Lơ le portent surtout quand il fait froid et aussi les jours de pluie. Ils façonnent eux-mêmes cette étoffe. Leurs autres vêtements sont en coton tissé ; ils ne fabriquent pas ces tissus, mais les achètent aux Annamites au grand marché voisin, très ancien, de Cam-lộ.

Le tapa est signalé en Indonésie. Il se trouve donc aussi, mais rarement, en Indochine.

M. LING ROTH [*54*] donne les renseignements suivants : Les Dayak de Bornéo (fig. 51, en 3 et 4) suppléent à leur pauvreté en textile à l'aide d'une substance rude, faite avec l'écorce de plusieurs arbres, en particulier avec celle d'un *Artocarpus* (3), l'arbre à pain.

C'est l'arbre *Kulit Tekàlong*, que les Dayak battent jusqu'à ce qu'ils aient obtenu une consistance douce ; on en confectionne des jaquettes et d'autres vêtements qui sont agréables à l'œil. Les jaquettes sont parfois ornées, entre autres, d'une bordure en coton autour de l'encolure et des emmanchures. On fait des couvertures et même des moustiquaires en écorce [LING ROTH, *54*, p. 35 et 50].

---

(1) Page 273, nous figurons et nous décrivons un fétiche, avec une étoile, érigé par ces indigènes.

(2) Nous avons vu faire un de ces gilets : pour l'encolure, on pose un assez grand bol sur l'écorce, son bord étant tangent au milieu de l'étoffe ; on suit son contour avec un morceau de charbon, on le découpe au couteau ainsi que la fente du devant. Le tailleur ne se sert ni de fil, ni de ciseaux.

(3) De l'*Artocarpus elastica*. A Java, on prend l'écorce d'*Antiaris toxicaris*.

Artocarpus elastica est sans doute synonyme de *Ficus elastica* ; les genres *Artocarpus* et *Ficus* sont si voisins qu'on arrive à les réunir.

LING ROTH [*54*, p. 38] figure différents points de couture, très réguliers, ne manquant pas d'une certaine élégance, exécutés par les indigènes du Nord de Bornéo ; l'un se rapporte à un vêtement en rudes feuilles de palmier ; quatre aux jaquettes en écorce d'arbre ; neuf à des habits de coton.

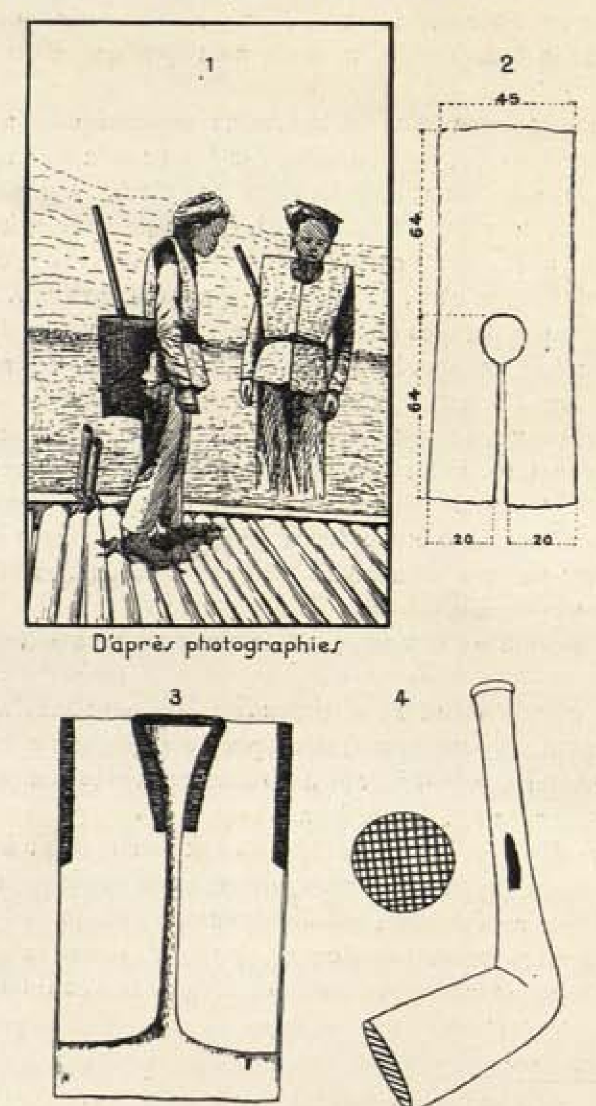


Fig. 51. — 1 et 2, ANNAM, province de Quảng-trị, huyện de Hương-hoá, village Kha Lơ de Ba Xuôi. Gilet en écorce d'arbre.

1, A gauche, le maire du village sur la terrasse de sa maison, revêtu de son gilet, une hotte attachée à la ceinture. Au fond, le même vu de face.

2. Croquis coté du gilet terminé.

3, NORD DE BORNÉO. Gilet en écorce blanche, fait pour les Dayaks de la campagne. L'encolure et les emmanchures sont bordées de coton noir [LING ROTH, *54*, vol. II, p. 50].

4, NIAS. Battoir en bois jaunâtre pour travailler l'écorce d'arbre. 1002/20 [FISCHER, *18*, p. 36]. Longueur totale 33 centimètres.

Il [*54*, p. 33] reproduit la composition faite à l'aide de matières colorantes sur une jaquette en écorce de Bornéo.

JUYNBOLL [*33*] décrit plus de cent dix vêtements de Bornéo en écorce d'arbre : cinquante-neuf pièces servant à couvrir la tête, bonnet, etc. (p. 61 à 67). Plus de neuf ceintures (p. 89 et 90). Quatre foulards (p. 91 à 99). Vingt-cinq jaquettes sans manches (p. 94 à 98). Huit avec manches (p. 98). Cinq vêtements pour la partie inférieure du corps, tabliers, jupes, etc. (p. 104 à 106). Un pantalon (p. 116). Les uns, habits rustiques d'agriculteurs allant aux champs ; les autres, décorés de dessins, de broderies simples, et même de perles en verre de différentes couleurs, etc.

Les coolies annamites portent contre le soleil des chapeaux en forme de cône à base très grande. Au centre de Bornéo, des chapeaux de soleil (*Zonnehoeden*) semblent avoir même forme mais être plus ornés [JASPER en MAS PIRNGADIE, *32*, vol. I, fig. 61 et 75].

FEU

Briquet pneumatique. — « Ce que nous appelons le briquet pneumatique (fig. 50) fonctionne comme suit, par compression de l'air (notre fig. 52, en A et B). Le piston, correspondant à un petit cylindre fermé d'un bout, est muni à son extrémité d'un peu d'amadou ; il est alors enfoncé violemment dans le cylindre, puis retiré aussitôt : l'amadou brûle. La distribution de cet instrument en dix-sept régions de l'Indochine-Indonésie, éparses entre les Etats Shan et l'île de Florès (voir la carte = 10 fig. 52), et nulle part ailleurs sur le globe sauf dans la culture occidentaloïde récente, est un bon exemple de l'existence dispersée d'un élément qui ne peut, cependant, provenir que d'un seul point d'origine pour le Sud-Est de l'Asie. Il n'a nullement été emprunté à la civilisation d'Europe (notre fig. 52), qui ne l'a découvert, de son côté, qu'en 1800 (Angleterre) et en 1801 (France), le premier brevet (Angleterre) datant de 1807. En Indonésie, il a été observé dès avant 1865, la première publication à son sujet datant de cette année-là. La construction de l'instrument est délicate et doit être parfaitement adéquate pour qu'il puisse fonctionner. Or, les divers exemplaires de cet instrument sont de construction parfaitement indigène et on n'a jamais trouvé de modèle européen dans la zone en question. Les peuples qui emploient le briquet pneumatique sont à de telles distances réciproques, souvent sans moyens de communication, qu'il est à peine admissible que l'instrument ait, en cinquante ans, depuis sa découverte en Europe, cheminé jusqu'en Indonésie, là bondi en des points divers, et trouvé partout des constructeurs habiles et minutieux. Une découverte indonésienne, relativement ancienne, est plus probable quoique pas absolument certaine ; elle a dû être réalisée lors de la production accidentelle de feu par compression de l'air dans un cylindre à piston tel qu'en utilise pour divers emplois (soufflet : fig. 52, canon) la culture indonésienne. » [MONTANDON, *46*, p. 266.]

En Indochine, chez les primitifs, les procédés pour obtenir le feu sont le frottement, le sciage et la giration [MONTANDON, *46*, fig. 41, 42, 43, p. 263].

Au Laos on se sert beaucoup du briquet par percussion (pierre, fer, amadou). Une fois, en cette contrée, nous avons vu le briquet pneumatique en bambou (fig. 52, en C, et D) ; ce genre est tombé en désuétude [1] ; l'exemplaire en question fonctionnait avec difficulté. Presque partout on emploie un briquet très moderne. Par le Siam, il pénètre au Laos où il a grand succès.

Dans le reste de l'Indochine, le modèle le plus courant est, si nous ne nous trompons, de fabrication japonaise. Les Mường de la province de Hoà-binh, grands fumeurs de tabac, comme la plupart des populations indochinoises, emportent le matin, quand ils vont travailler dans les champs, une tresse en paille de riz. Une des extrémités brûle à combustion très lente ; pour peu qu'on soit soigneux, on a du feu jusqu'au soir, économie de peine.

LING ROTH [*54*, vol. I, p. 372] figure le briquet pneumatique de Bornéo, que nous avons reproduit (fig. 52, en A et B) et donne les renseignements suivants : « le briquet pneumatique n'est pas commun maintenant ; j'ai demandé à plusieurs Dayak avant de trouver un homme qui puisse me faire cet instrument ou même me le décrire. Enfin, quelques Kalakas [2] m'aidèrent et me fabriquèrent les spécimens décrits. Celui dont nous parlons ici se compose d'un cylindre en métal, alliage de deux parties de plomb et une d'étain ; on le coule dans un bambou servant de moule. »

Les mesures de ce cylindre sont : longueur 81 mm. 5 ; diamètre 12 mm. 5. On le voit, cet instrument semblait archaïque déjà à Bornéo en 1896.

LING ROTH mentionne également le feu obtenu [*54*, p. 376] par giration et par sciage [*54*, p. 377]. La giration est une méthode bien connue et employée par tous les indigènes du Nord de Bornéo. Le sciage est le procédé favori de Pandeka, à Cagayan-sulu ; il est rapide et réussit facilement.

Foyer. — Dans de nombreuses cases, chez les montagnards indigènes (haute région de l'Indochine), se dresse au milieu de la pièce principale un foyer portatif, fait d'un cadre de bois à base rectangulaire ; à chaque angle est adapté un solide morceau de bois vertical supportant des traverses horizontales sur lesquelles est posé un lattis en bambou. La partie du bas est remplie de cendres; on y allume un feu de bois pour cuire les aliments. Au premier étage, on place les viandes ou les poissons que l'on veut sécher ; au second, d'autres qui demandent moins de fumée ; on pose aussi sur ces deux rayons les ustensiles de cuisine.

FISCHER et RASSERS [*21*, p. 62] figurent un meuble rustique (notre fig. 53) qui paraît semblable ; il servirait aux indigènes de Florès.

Foyer birman (fig. 54). Il semble fait comme le foyer indonésien (fig. 53) et comme ceux de la haute région indochinoise. En bambou sans doute. Le feu en bas. Deux étagères servent à l'occasion à des cuissons lentes ; utilisées surtout pour déposer les ustensiles ménagers [MARSHALL, *45*, p. 54].

---

(1) D'après M. CŒDÈS, il existe aussi au Siam.
(2) Tribu qui vient de l'Ouest de Bornéo.

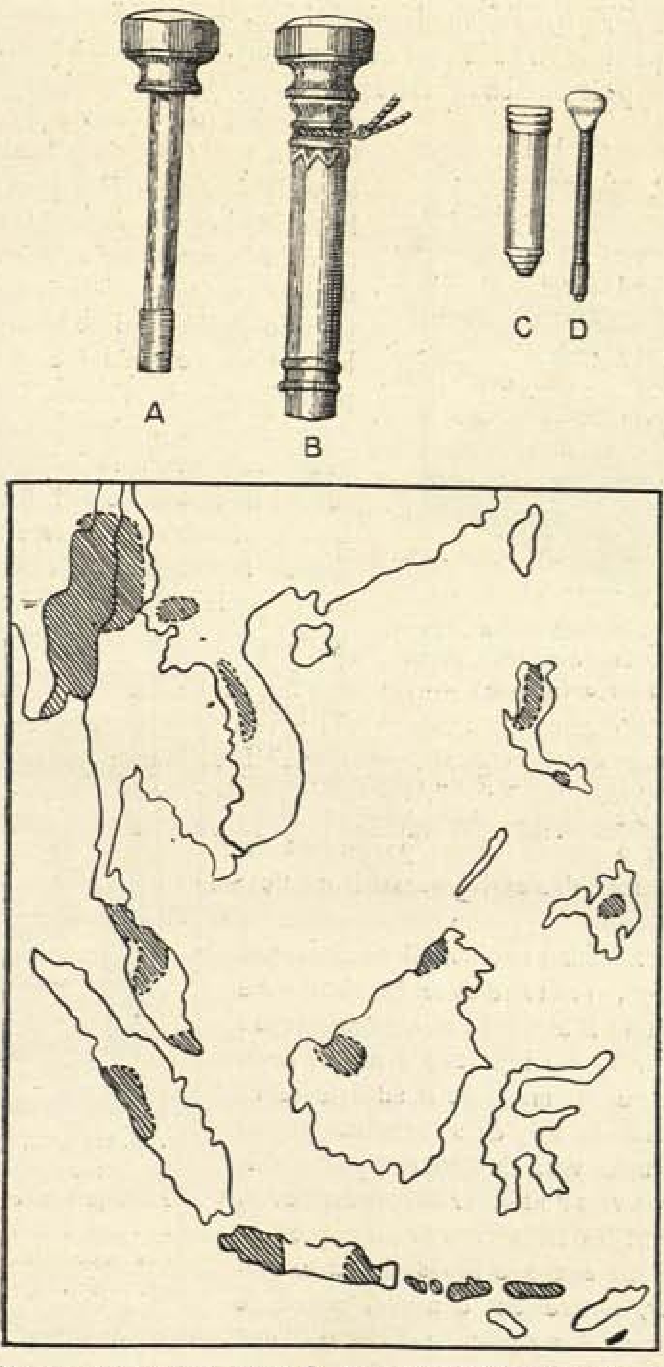


Fig. 52. — BRIQUET PNEUMATIQUE. *A* et *B*, NORD DE BORNÉO. Sarawak. *A*. Piston en bois. *B*. Cylindre, alliage de deux parties de plomb et d'une d'étain; longueur 81 mm. 25; diamètre 12 mm. 5 [LING ROTH, *54*, vol. I, p. 372, fig. B et A]. *C* et *D*, INDOCHINE. *C*. Cylindre. *D*. Piston [MONTANDON, *46*, fig. 50 (9), p. 263]. Carte : distribution du briquet pneumatique [MONTANDON, *46*, carte 10, p. 265].

Fourneaux portatifs et chaudrons (fig. 55). — Dans les Indes néerlandaises, la préparation du batik joue un grand rôle. MM. ROUFFAER et JUYNBOLL représentent un petit fourneau en terre portatif, sur lequel est posé un chaudron, soit en fer, soit en cuivre [*55*. Tafel 9, C[1]. Ser. 1001/37]. On y liquéfie la cire d'abeilles indispensable pour préparer la décoration des étoffes (*batik*). Le fourneau a une forme subtronconique ; diamètre de la base inférieure presque aussi long que celui de la supérieure ; hauteur un peu moindre que la plus petite largeur de la pièce. Une grande ouverture pour la sortie des cendres et peut-être pour l'aération. En haut, un rebord droit, semble-t-il. Un peu plus bas, un plancher (1) en terre sur lequel repose le combustible enflammé. La petite poêle a la forme d'une calotte sphérique évidée. Son diamètre le plus grand surpasse un peu le diamètre maximum du corps du fourneau. Hauteur très faible. Deux anses obliques dans lesquelles on passe un bâton, permettant de porter facilement l'ustensile quand il contient de la cire chaude.

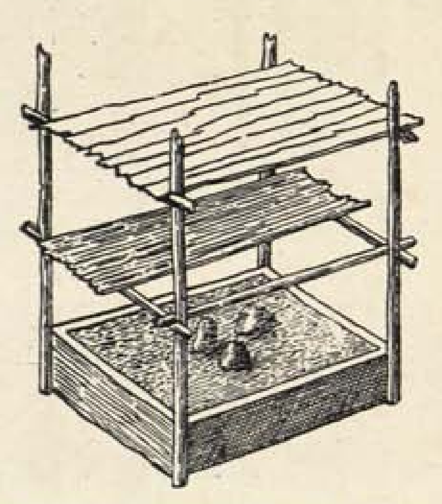


Fig. 53. — INDES NÉERLANDAISES, Florès. Foyer (*Feuerherd*) avec trois pierres, les planches servent à poser la vaisselle [*21*, p. 66].

Indochine : Tonkin et ailleurs. Un fourneau portatif (fig. 55, B) en terre cuite. Le nôtre a été acheté à Hanoi ; il est, lui aussi, tronconique : hauteur totale 17 centimètres ; diamètre de la base inférieure 13 cm. 5, de la supérieure 17 cm. 8. Le haut, au lieu de se terminer par un rebord recourbé vers l'extérieur, porte trois plans obliques vers l'intérieur, un peu surélevés. Ils remplacent les trois pierres classiques du foyer ; c'est sur eux que repose la casserole. Un plancher, légèrement concave, percé de sept larges trous. On y place le charbon allumé : les cendres tombent par ces orifices. En avant du fourneau, vers le bas, une ouverture rectangulaire, longue

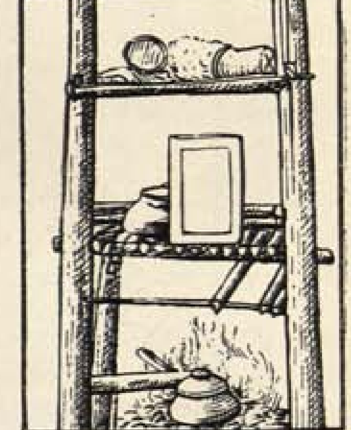


Fig. 54. BIRMANIE, TRIBU KAREN. Foyer : en bas le feu, deux étagères pour cuisson lente, séchage à la fumée, dépôt des ustensiles [MARSHALL, *45*, p. 69].

(1) Il est sans doute percé d'un ou de plusieurs trous, le contraire est impossible, mais rien ne nous les révèle.

à peu près de 7 cm. 5. Elle aide à la ventilation (1) du charbon enflammé et permet d'enlever les déchets de l'opération, les cendres. Sur ce fourneau on place une bouilloire pleine d'eau pour la préparation du thé, ou une casserole quelconque.

Nous l'avons figuré avec un chaudron en fonte, bien que cet ustensile n'existe presque plus en Indochine : c'était déjà le cas en 1913 (2) ; il remplaçait assez souvent notre poêle à frire. Le récipient en question, trouvé en Annam, province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh, est un peu différent de celui des Indes néerlandaises ; nous ne nous appesantirons pas sur les dissemblances. Par exemple, les anses sont subverticales, au lieu d'être obliques.

D'après nos descriptions et nos figures, une comparaison est facile.

Il ne faut pas oublier que pour le modèle indochinois, plus perfectionné, semble-t-il, que l'autre, nous avons la pièce elle-même entre les mains. Pour celui de l'Insulinde, nous ne possédons qu'un croquis assez peu détaillé. La rencontre de ces deux modèles est intéressante, bien que l'utilisation ne soit pas la même ; sur l'un des fourneaux on chauffe de la cire ; sur l'autre, on fait cuire des aliments. Il faudrait savoir si, dans quelque coin de la vaste Insulinde, la cuisine ne se fait, ou ne se faisait pas en partie sur cette pièce portative en terre.

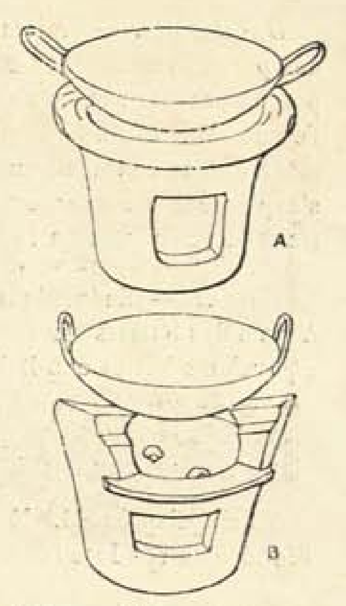


Fig. 55. — FOURNEAU PORTATIF EN TERRE ET CHAUDRON EN FONTE (3). *A.* JAVA. Pour la liquéfaction de la cire (préparation du batik) [ROUFFAER et JUYNBOLL, *55*, pl. 9, fig. c]. *B.* INDOCHINE, Hanoi : fourneau. Annam, huyện de Gio-linh : chaudron. Pour la cuisine.

---

(1) Les trois plans inclinés en surélevant la casserole facilitent aussi la ventilation.

(2) « A l'heure actuelle, si l'on jette un coup d'œil sur l'industrie et le commerce indigènes du fer, on ne voit plus que quelques forgerons ambulants façonnant en menus objets le fer venu de l'étranger. Dans certains quartiers commerçants des grandes villes, à Hanoi, on rencontre quelques étalages de marchands de ferrailles, où l'on trouve.... quelques pièces mal finies, clochettes, trépieds, marmites hémisphériques, etc., sorties des derniers ateliers, alimentés par la vieille ferraille, mais dont les vieux indigènes et les villageois garderont longtemps l'habitude. » [DUPOUY, *15*, 1913, p. 405.] L'orfèvrerie indigène commune emploie, pour les bijoux d'argent, nos pièces de monnaie (de 10 et de 20 cents) ; on les fait fondre ; la délicate question de l'alliage, du taux de l'alliage, est ainsi supprimée, ce travail étant déjà fait.

Ces deux exemples, fer et argent, montrent quelles sont les méthodes auxquelles ont recours les petits métallurgistes annamites, ignorants et mal outillés.

(3) Ou en cuivre.

Habitations. — Traitant une infime partie de la question très considérable des parentés culturelles entre l'Indochine et l'Indonésie, nous ne nous occuperons pas des rapports des habitations, nous bornant à citer un passage de l'étude M. NGUYỄN-VĂN-HUYÊN, sans le commenter [*49*] : « Nous avons montré dans ce travail que les *caractères communs* de la maison sur pilotis s'expliquent par une certaine influence venue d'une même civilisation. Ces traits se retrouvent en Indochine, en Indonésie et jusqu'au Japon. »

Bassins. — Enfin, dans une étude en préparation, nous signalerons en Annam des bassins d'irrigation anciens en pierres brutes ayant à peu près leurs équivalents à Nias et à Bali.

OBSERVATIONS DE M. MONTANDON.

Voici, d'après M. MONTANDON [*46*], encore d'autres rapports entre l'Indochine et l'Insulinde.

Métallurgie : soufflet vertical à pistons : « ..... l'air est chassé par un piston engagé dans un cylindre rigide..... On en distingue deux variantes..... Dans la première, le ou les cylindres sont verticaux (notre fig. 56). Ils sont alors faits d'un secteur de bambou [1]. C'est le soufflet de toute l'Insulinde et de la partie occidentale, Birmanie, de la presqu'île indochinoise. » [p. 281]. Nous (M. COLANI) l'avons rencontré au Laos chez les Thaï Neua, en Annam, dans les provinces de Quảng-bình et de Quảng-trị [2].

Notre fig. 57 représente en A un natif de Bornéo, accroupi sur une sorte d'estrade, à côté du soufflet de forge. Tenant une tige dans chaque main, il

(1) Nous avons entre les mains, un jouet d'enfant provenant d'Annam (province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh, village de An-nha), fait par les gamins eux-mêmes ; il reproduit exactement l'instrument, mais il ne peut pas fonctionner.

(2) D'après M. NGUYỄN-VĂN-TỐ, il est en usage à Hanoi, rue des Forgerons, et un peu partout dans le Delta.

Selon M. MONTANDON [*46*, p. 281] : « Dans la seconde variante le ou les cylindres sont horizontaux ; ils sont ou vraiment cylindriques ou en forme de boîte rectangulaire allongée. C'est le soufflet de la Chine, de la Corée, du Japon et de la partie orientale, plus directement soumise à l'influence chinoise, de la Presqu'île indochinoise. »

A Hanoi, rue des Changeurs, chez des bijoutiers, nous avons photographié des soufflets à cylindres horizontaux, position imposée par les conditions de travail : la main gauche tient un outil, la droite fait manœuvrer la tige du piston ; un seul corps de pompe, ces orfèvres sont soumis surtout à l'influence chinoise. Les soufflets des forgerons que nous avons rencontrés en Indochine sont verticaux.

fait fonctionner les deux pistons. La main droite est en haut, la main gauche en bas [*2*, fig. 538, p. 866]. La même figure montre en B un forgeron annamite (Annam, province de Quảng-binh, village de Cương-hà) assis sur un escabeau,

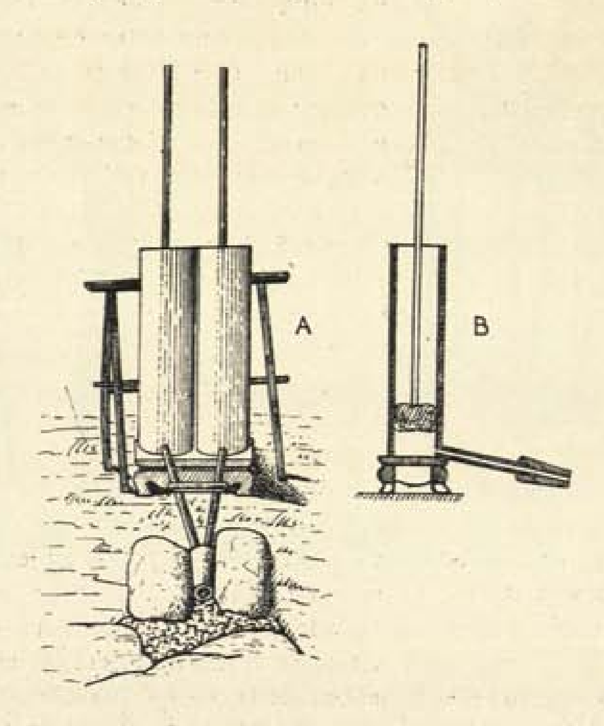


Fig. 56. — Annam, huyện de Gio-linh, village de Tân-gia. Soufflet à piston de forgeron : *A*, deux corps de pompe en bambou ; *B*, coupe longitudinale d'un des corps de pompe, piston en bois, garni de coton et de plumes. Ce modèle est très répandu en Annam, région côtière, et dans le Delta tonkinois ; nous l'avons vu au Laos, chez les Thaï Neua.

manœuvrant les pistons. La main gauche, tenant une tige, est en haut ; la droite, moins discernable, est en bas.

Si l'attitude du corps n'est pas la même, les gestes de l'indigène de Bornéo et de celui d'Annam sont semblables.

Procédés de traitement des étoffes après le tissage. « Ils ont acquis un grand développement dans la région indonésienne (Indochine et Insulinde) de la culture austronésoïde. » [*46*, p. 329.]

L'arc simple commun « se trouve en quelques points de la Péninsule indochinoise (populations indonésiennes). Il occupait primitivement toute l'Insulinde. » [*46*, p. 410.]

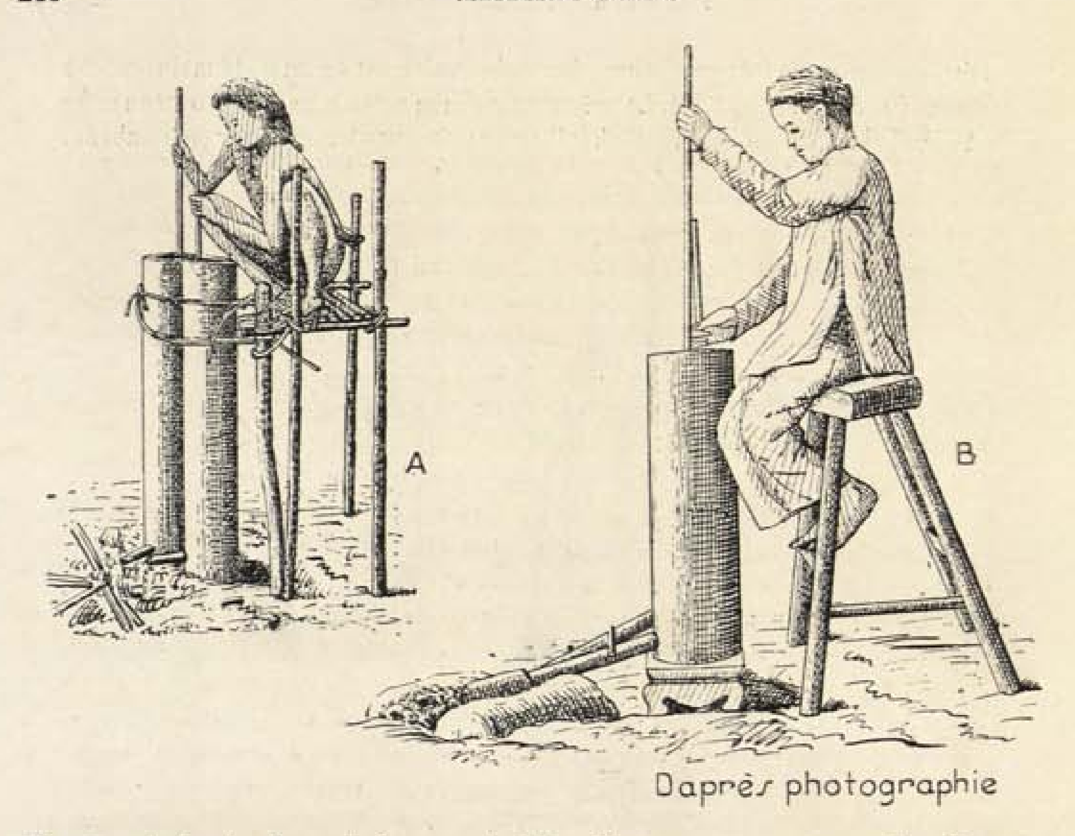


Fig. 57. — A, BORNÉO, Serawak. Forgeron indigène faisant manœuvrer son soufflet [BUSCHAN, 2, fig. 538, p. 866]. B. ANNAM, province de Quảng-bình, village de Cương-hà. Le forgeron annamite du marché exécutant le même travail.

Le bouclier à poignée transversale « se rencontre dans l'Indonésie insulaire, mais son principal domaine est l'Indonésie continentale, à savoir le centre et le Nord-Ouest de l'Indochine : certains Moï, Tchin Louchei, Naga, Katchin. » [*46*, p. 435.]

Le bouclier. « Au reste l'ancienne Indochine et l'Indonésie — cette dernière étant la contrée la plus riche en boucliers — ont une *forte prédominance des types non* asiatiques : le modèle asiatique y est un intrus. » [*46*, p. 437 et 438.]

La hache. « On voit encore la hache métallique plantée simplement dans le bois (1) (emmanchure directe), cela surtout à la périphérie de l'Insulinde et de l'Indochine, à savoir en Assam, en Birmanie occidentale, dans l'île Nias et dans les îles Kei proches de la Nouvelle Guinée..... » [*46*, p. 486.]

---

(1) Le cas le plus ordinaire (en Indochine) est celui d'un manche en bois double, les deux parties se croisant [M. C.].

La monnaie. « La principale monnaie actuelle de l'Indochine et de l'Insulinde...s'en (des haches, couteaux, clochettes de bronze) rapproche : c'est le gong métallique et bien des propriétaires de ces pays ne craignent pas de placer toute leur fortune en gongs. » (1) [*46*, p. 617.]

Le noircissement des dents se pratique, par endroits, en Inde, en Indochine et en Indonésie [*46*, p. 638].

Le décharnement. « Le traitement du cadavre en plusieurs temps s'observe, en *Insulinde* : aux *Moluques*, à Célèbes, à Bornéo, à Nias, aux Nicobar ; en Indochine : chez les Cham (extrême Sud de l'Annam, langue mixte austro-asiato-indonésienne), chez certains Moï (arrière-pays de l'Annam), chez quelques tribus *Koukitchin* (Tibéto-birmans de la Birmanie), chez les *Khasi* et les *Garo* de l'Assam. » [*46*, p. 685].

Paléolithique. « Il en (de ce qui précède) résulte qu'un Paléolithique caractérisé par de grossiers instruments, fréquemment taillés sur une seule face et ne s'accompagnant que de manifestations tout à fait rudimentaires d'art a régné dans l'Indochine et l'Insulinde..... » [*46*, p. 480.]

Note complémentaire. — Nous n'avons pas insisté sur la question des tambours de bronze. Leur aire d'extension actuelle est l'Indochine, la Birmanie, la Chine et la Mongolie, l'Insulinde, entre autres Sumatra et Java [GOLOUBEW, *22*, p. 2 ; VAN DER HOOP, *29*, p. 83]. « La date de la nécropole de Đông-sơn semble donc s'inscrire vers le milieu ou dans la seconde moitié du premier siècle. » [*22*, p. 11]. Les plus anciens tambours de bronze « ne peuvent être antérieurs aux premiers siècles de notre ère ». [GOLOUBEW, *23*, p. 149]. D'après HEGER [in GOLOUBEW, *23*, p. 148] : « Nous ne savons d'une façon précise ni à quelle époque, ni dans quelles circonstances ces tambours furent exportés vers l'Archipel malais. Il faut en tous cas admettre une date très reculée, voisine au moins du début de notre ère. Les tambours de la Malaisie ne sont certainement pas les plus anciens parmi ceux qui nous sont connus, car leur décor atteste une stylisation déjà très avancée. Quant aux rapports qui existent entre leurs ornements et ceux des tambours du Tonkin, personne ne peut en douter. »

M. VAN DER HOOP [*29*, p. 90] consacre une page à la question. D'après les auteurs cités (V. GOLOUBEW et d'autres), une culture du bronze s'étendait sur l'Indochine, Malacca et l'Insulinde. Durant un séjour à Pasemah (2), les indigènes présentèrent à M. VAN DER HOOP des armes en bronze et des anneaux de jambe provenant de fouilles. Plusieurs d'entre eux étaient décorés comme certaines

(1) Nous n'avons pas observé ces faits en Indochine [M. C.].

(2) Au Sud de Sumatra.

pièces de Đông-sơn [29, fig. 220, 221 et 222]. Page 93, l'auteur hollandais discute les rapports entre les échantillons de Đông-sơn et ceux de Pasemah. Un grand bracelet en bronze, cylindrique, déterré dans la province de Hà-đông (Tonkin), est semblable aux brassards que l'on rencontre souvent sur les figures de Pasemah.

On voit sur les images de Pasemah des colliers qui se voient encore de nos jours en Indochine et aussi, mais plus petits, sur les indigènes actuels du Sud de Sumatra [p. 74].

Le travail de M. GOLOUBEW et les observations de M. VAN DER HOOP corroborent nos conclusions : des rapports très anciens existaient entre l'Indochine, pays d'origine, et l'Insulinde.

La citation suivante, empruntée à M. GOLOUBEW, est ici à sa place : « Ainsi, le tambour de Hanoi avec sa riche décoration figurée serait le témoin d'une civilisation primitive dont il subsiste encore des traces chez les Dayak de Bornéo. Il en est de même quant aux bronzes sortis des fouilles de Đông-sơn. Le fait n'a rien qui puisse nous surprendre. Les travaux de H. KERN ont démontré depuis longtemps la proche parenté entre les Malayo-Polynésiens et certaines races d'Indochine. D'autre part, on a trouvé des crânes à affinités indonésiennes dans les provinces de Ninh-bình et de Hoà-bình, et même au Nord du Delta tonkinois. » (1) [23, p. 39.]

VUE D'ENSEMBLE.

Ces observations et d'autres qui pourraient être faites sans trop de difficultés, montrent des rapports incontestables entre l'Indochine et l'Indonésie, autrefois et actuellement (fig. 58).

Voici ce que dit le regretté Louis FINOT (2) [17, p. 215] : « On ne peut guère douter, après les travaux de KERN, que les îles n'aient été peuplées par des Indonésiens partis de la côte de l'Indochine, et plus spécialement de la côte orientale où le peuple cham serait resté comme le dernier témoin continental de la grande migration océanienne. » Plus loin, p. 216 : « Ne faudrait-il pas y reconnaître (dans les personnages des tambours de bronze) justement ces Indonésiens que la linguistique et l'ethnographie nous montrent établis d'abord sur les côtes d'Indochine, puis abandonnant ces rivages à de nouveaux

---

(1) Cf. Dr R. VERNEAU dans *L'Anthropologie*, t. XX, 1909, p. 545, et M. H. MANSUY et M. COLANI dans *Mémoires du Service Géologique de l'Indochine*, vol. XII, fasc. III, 1925.
(2) Voir aussi le remarquable article du Dr RIVET sur les Océaniens. [52, p. 35].

arrivants pour aller porter dans les îles de l'Archipel leur langue dont le continent n'a gardé que des débris — et leurs coutumes qu'il a bientôt oubliées. »

Ces idées sont conformes aux constatations que nous avons faites dans une autre étude [M. Colani, *10*, t. II, p. 292] : migrations de l'Ouest vers l'Est.

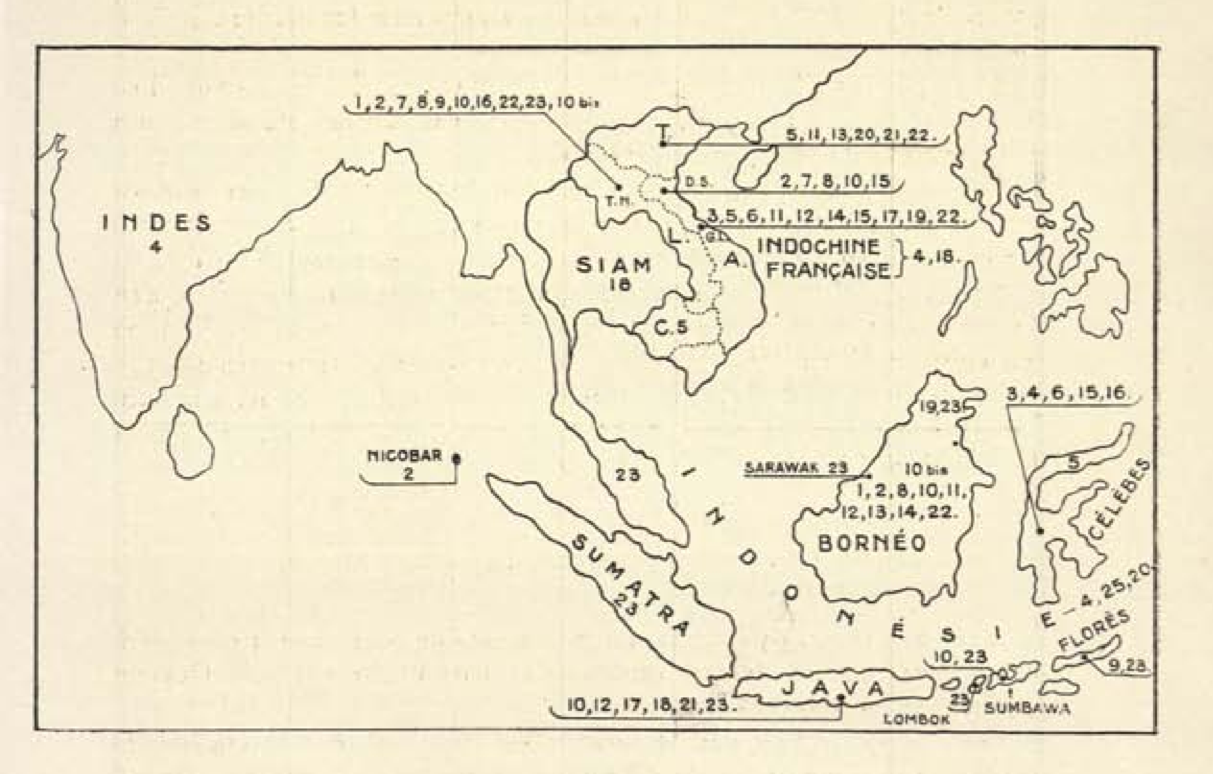


Fig. 58. — Schéma résumant les constatations de l'étude précédente ; régions où ont été trouvés les principaux objets (1). 1, Grelots ; 2, Statuettes humaines ; 3. Bechertrommel ; 4, Tambour à deux membranes ; 5, Grelottière ; 6. Idiophones mus par le vent ; 7, Guimbardes ; 8, Khènes ; 9, Bracelets ; 10, Couteaux de moissonneurs ; 10bis, Spatule de potier ; 11, Toupies ; 12, Kris ; 13. Boucliers allongés ; 14. Bouteilles en vannerie à goulots ; 15, Décortication avec longs pilons et récipient haut ; 16, Corbeilles à offrandes ; 17, Jouets en vannerie ; 18, Cisailles pour couper la noix d'arec ; 19, Gilet en écorce ; 20, Foyer à étages ; 21, Fourneau portatif ; 22, Soufflet de forgeron ; 23, Briquet pneumatique. T. = Tonkin. A. = Annam. L. = Laos. C. = Cambodge. T. N. = Tran Ninh. Đ. S. = Đông-sơn. GL = Gio-linh.

(1) Nous ne prétendons pas donner les aires d'extension ; nous nous bornons à indiquer quelques points où ils ont été signalés.

Une brève révision et quelques réflexions s'imposent.

Récapitulation.

CATÉGORIES	INDIGÈNES AU TRAVAIL ET OBJETS USUELS	DÉCORATION		CONTRÉES OÙ UNE OU PLUSIEURS DE CES PIÈCES ONT ÉTÉ RENCONTRÉES	
		INDOCHINE	INDONÉSIE	INDOCHINE	INDONÉSIE ET PAYS VOISINS
Objets domestiques, outils, etc.	Petit couteau de moissonneur (p. 216)	Simple	Compliqué	Laos, Annam (Muong). Tonkin	Bornéo, Java, Sumbava Bima
	Spatule de potier (p. 219)	»	»	Laos, Tran Ninh	Bornéo
	Arc à effilocher le coton (p. 220)			Tonkin, etc. Hanoi	Indes néerlandaises. Madura. Birmanie. Indes anglaises. Madras.
	Décortication ; longs pilons, récipients surélevés (p. 235)	»	»	Annam (Moï) *Dông-son*. Laos (Kha)	Célèbes
	Cisailles pour la noix d'arec (p. 235)	Simple (Birmanie)	Souvent compliquée	Laos ?	Java. Sumatra. Bali. Birmanie.
	Emmanchure de certaines haches (p. 248)	»	»	Indochine	Assam. Birmanie. Nias, etc.
Parures, etc.	Perles en verre (p. 198)	»	»	Laos. Tran Ninh. Annam, Sa-huynh, etc.	Bornéo, etc.
	Grelots en bronze (p. 199)	»	»	Laos, Tran Ninh. Annam, Sa-huynh, etc.	Bornéo
	Bracelets (p. 222)	»	»	Laos, Cammon.	Florès
	Trousses de toilette (p. 222)	Assez simple	Compliquée	Tonkin. Hanoi, etc.	Sumatra
	Gilet en écorce d'arbre (p. 238)	Très simple	»	Annam, Huyên de Huong-hoa (Kha-Lo).	Bornéo (Dayak, etc.)
	Chapeaux de soleil (p. 241)	Simple d'ordinaire	Assez compliquée	Indochine	Bornéo central
	Noircissement des dents (p. 249)	»	»	Indochine (Annamites surtout)	Inde. Indonésie (par endroits)
Instruments de musique	Bechertrommel (p. 203)	»	»	Annam, Gio-linh	Siam. Nias, Célèbes, Moluques, etc.
	Tambour à deux membranes (p. 204)	»	»	Tonkin, etc.	Célèbes, etc.
	Gongs en métal (p. 204)	»	»	Indochine, etc.	Insulinde. Sud de Sumatra, etc.
	Xylophone (p. 204)	»	»	Laos, Tran Ninh, etc.	Iles malaises, Sumatra, etc.
	Grelottière (p. 205)	»	»	Annam, Quang-tri, Gio-linh. Cambodge. Tonkin	Célèbes
	Idiophones mus par le vent (p. 207)	»	»	Annam, Quang-tri, Gio-linh	Célèbes, etc.
	Guimbardes (p. 209)	»	»	Annam. Laos. Tonkin, etc.	Sumatra. Java. Nias. Lombok, etc.

CATÉGORIES	INDIGÈNES AU TRAVAIL ET OBJETS USUELS	DÉCORATION		CONTRÉES OÙ UNE OU PLUSIEURS DE CES PIÈCES ONT ÉTÉ RENCONTRÉES	
		INDOCHINE	INDONÉSIE	INDOCHINE	INDONÉSIE ET PAYS VOISINS
	Instruments à corde (p. 212)	»	»	Annam, province de Kontoum, Pleiku. Cambodge	Iles occidentales de la Sonde. Sumba
	Khènes à calebasse (p. 214)	»	»	Laos. Haute Birmanie. Annam, *Dông-son*	Presqu'île de Malacca.
Amulettes et objets de culte ou funéraires	Statuettes au haut d'un manche (p. 201)	Très simple	Compliquée	Pays moï. Annam *Dong-son*.	Nikobar, Dayaks Bornéo
	Statuettes pithécoïdes (p. 202)	Simple	Simple	Laos, Tran Ninh. Annam, Kontoum, Pleiku	
	Autels portatifs en vannerie (p. 230)	»	»	Laos	Célèbes méridional
Armes	Kris (p. 225)	Simple	Très recherchée	Annam, Province de Quang-tri. Gio-linh (?). Royaume de Champa.	Assam. Birmanie, etc. Pérak, Java, etc.
	Boucliers longitudinaux (p. 229)	»	Compliquée	Toukin, etc.	Bornéo, etc.
Vannerie	Bouteilles à goulots (p. 231)	»	»	Annam, Gio-linh	Bornéo
	Jouets (p. 233)	»	»	Annam, Gio-linh	Java
	Nasse (p. 233)			Annam, Province de Binh-dinh, etc.	Nord-Ouest de Sumatra. Pays malais
Jouets en bois	Toupie, etc. (p. 238)	»	»	Annam-Tonkin	Bornéo
Production du feu, etc.	Briquet pneumatique (p. 241)	»	»	Laos, Tran Ninh, etc.	Indonésie, etc. Bornéo
	Foyer à étages (p. 244)	»	»	Indochine, Haute région,	Florès. Birmanie
	Fourneau portatif et chaudron (p. 245)	»	»	Tonkin, etc. (pour cuire les aliments)	Indonésie (pour liquéfier la cire),
	Soufflet de forge à pistons (p. 246)	»	»	Annam. Tonkin, etc.	Bornéo, etc.
Habitations	Elles offrent des rapports (p. 246)	»	»	Indochine	Indonésie
Hydrothérapie	Bassins en maçonnerie sèche (p. 246)	Primitifs	Moins simples	Annam, Gio-linh	Nias. Bali
Décharnement (p. 249)		»	»	Indochine (Cham, certains Moï)	Moluques, Célèbes. Bornéo. Nias. Nikobar. Kasi et Garo de l'Assam, etc.
Paléolithique (p. 254)		»	»	Indochine	Indonésie

Quels enseignements faut-il tirer du tableau précédent ? Examinons-le, division après division :

1° Catégories des objets, 2° Décoration, 3° Répartition.

Attributions des pièces : a) Choses domestiques principales : couteau de moissonneur, spatule de potier, décortication du paddy. Pour couper les tiges de riz, certaines peuplades d'Indochine, Laotiens et Mường du Thanh-hoá, Nhang du Haut-Tonkin ont mêmes instruments. En Indochine ce sont des gens des montagnes, des refoulés.

b) Décortication du paddy : analogue en Indochine, Moï, Kha et Annamite. Moï et Kha, gens des montagnes.

c) Spatule de potier : à peu près analogue, même industrie. Confins de la province de Samneua et de celle du Tran Ninh.

Parures, etc. a) Trousse de toilette. Ces objets, que nous avons vus dans des localités si différentes, se retrouvent à Sumatra ; probablement existent-ils aussi dans la Péninsule malaise.

b) Gilet en écorce d'arbre. En Indochine : Kha Lơ, population des montagnes, refoulés. A Bornéo, industrie florissante.

c) Noircissement des dents : en Indochine, chez les Annamites surtout.

d) Instruments de musique : ils ont une aire d'extension trop grande pour nous être bien utiles. Cependant, il n'est pas sans intérêt de constater qu'on fait même musique en Indochine et en Indonésie. Le seul qui se distingue par sa rareté est l'idiophone mû par le vent, objet de pauvres pêcheurs, objet d'enfants des bords de la mer. Annam, province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh et Célèbes.

Amulettes et objets de culte : a) Statuettes montées sur un manche. Annam, *Đông-sơn* ; Pays Moï ; Laos, Tran Ninh. Nikobar, chez les Dayak.

b) Autels portatifs en vannerie. Laos. Célèbes méridional.

Armes. Kris : Annam central : nombre restreint d'exemplaires ; Royaume de Champa. Assam, Birmanie. Pérak, Java en abondance, etc.

Jouets. a) En vannerie : Annam, Gio-linh. Java.

b) Toupie en bois : Indochine. Bornéo, et ailleurs.

Feu : Foyer à étages. Haute région de l'Indochine. Florès.

Décharnement. Cham, certains Moï (d'après MONTANDON). Indonésie. Assam. Kasi et Garo.

Paléolithique. Indochine. Indonésie (MONTANDON).

Décoration des pièces. Simple en Indochine. Compliquée, luxueuse, souvent surabondante, en Indonésie (petit couteau de moissonneur, gilet en écorce, kris, etc.).

Contrées où les observations ont été faites : Ici, les remarques doivent être formulées avec une grande circonspection. Un objet peut s'être trouvé par hasard dans un endroit ; ou encore certaines pièces existent dans une contrée, mais les circonstances empêchent de les découvrir ; telles autres ont une vaste aire d'extension, encore incomplètement connue, etc. Notre tableau ne peut

donc pas être sous ce rapport une reproduction intégrale et absolument fidèle de la réalité.

Conclusions. — De cet ensemble se dégagent cependant trois groupes de faits indéniables :

1° Nombre de métiers ou de pièces étudiés ici, appartiennent à la partie inférieure de la population, aux humbles, agriculteurs et artisans : petits couteaux de moissonneurs, spatule de potier, etc. Ils ont été trouvés en Indochine, surtout parmi les populations refoulées dans les montagnes, Mường et autres. Un navire n'a guère dans sa cargaison de pareilles choses ; il transporte des armes richement ornées des bijoux précieux, mais jamais de modestes foyers à étages. Il semblerait donc que des émigrants soient allés eux-mêmes répandant leurs objets personnels et quelques-unes de leurs coutumes dans l'archipel [1].

Pour la musique, constatation presque identique ; dans nos listes ne figurent pas les beaux instruments, orgueil de certains mandarins ; nous n'avons trouvé que ceux qui récréent le peuple ou qui l'aident à chasser le soir les mauvais génies. Au Laos, dans un hameau, le bel éphèbe donne avec son khène une sérénade langoureuse à une tendre et coquette jeune fille, parée de fleurs de frangipanier.

2° Les objets domestiques indigènes étudiés ici sont-ils des inventions récentes ou sont-ils en usage depuis longtemps ? Deux dessins de Đông-sơn attribuent à la décortication du paddy (?), selon la méthode en cours actuellement en Indochine et en Indonésie, et à la pratique du khène une ancienneté au moins deux fois millénaire [Goloubew, *22*, fig. 9, p. 21 et fig. 15, p. 26], semblerait-il. Donc les émigrations en question auraient pu commencer il y a environ deux mille ans. Elles doivent être anciennes : aucun homme n'en a gardé le souvenir ; les documents sont muets à ce sujet.

3° Décoration. Nous en avons déjà parlé : pauvre et primitive en Indochine chez les malheureux refoulés, riche à l'excès en Indonésie.

Ces observations confirment l'opinion de Louis Finot : des peuples partis de nos rivages sudasiatiques auraient été vivre dans les îles océaniennes.

Mais, d'après nous, quelques hommes seraient restés sur le continent : leurs rares descendants sont de nos jours rejetés dans les montagnes de l'Indochine.

---

(1) En France, à l'époque de la Renaissance, notre peinture, notre sculpture, notre littérature, ont subi à un haut point l'influence italienne. Dans les palais de ce temps on la constate à chaque pas. Mais dans les lointaines chaumières, pas le moindre emprunt à ce pays étranger. C'était une imprégnation du haut, tandis que nous, en Indochine et en Indonésie, nous voyons surtout une similitude inférieure, due, c'est évident, à d'autres causes.

BIBLIOGRAPHIE.

1. BALFOORT. *De indonesische Instrumenten in het muziekhistorisch Museum Scheurleer te 's-Gravenhage.* Nederlandsch-Indië Oud & Nieuw, 15e Jaargang. 1930, jun., p. 33-43, sept., p. 153-159, dec., p. 244-247 ; 1931, febr., p. 307-319.

2. BUSCHAN. *Illustrierte Völkerkunde,* t. II. Stuttgart, Strecker und Schröder, 1923.

3. CADIÈRE. *Croyances et pratiques religieuses des Annamites dans les environs de Hué.* I. *Le culte des Arbres,* BEFEO., t. XVIII, n° 7, 60 p.

4. CHILDE. *L'Orient préhistorique.* Traduction de *The most ancient East.* London, Kegan Paul, 1929.

5. COLANI. *Procédés de décoration d'un potier de village (Cammon, Laos).* BEFEO., t. XXXI, nos 3-4, p. 499-501.

6. ID. *Céramique. Procédés anciens de décoration.* BEFEO., t. XXXIII, fasc. 1, p. 349-354.

7. ID. *Trousses de toilette hallstattienne et actuelle.* BEFEO., t. XXXIII, fasc. 2, p. 988-992.

8. ID. *A propos de trousses de toilette.* BEFEO., t. XXXIV, fasc. 2, p. 567-571.

9. ID. *Haches et bijoux.* BEFEO., t. XXXV, fasc. 2, p. 313-362.

10. ID. *Mégalithes du Haut-Laos.* Paris, Les Editions d'Art et d'Histoire, 1935.

11. COOMARASWAMY. *Some ancient elements in Indian decorative art.* Ostasiatische Zeitschrift. Zweiter Jahrgang, Heft 4, Januar-Maerz 1914, p. 383-392.

12. DÉCHELETTE. *Manuel d'Archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine,* t. II, 2, t. II, 3. Paris, Picard, 1913-1914.

13. DENIKER. *Les races et les peuples de la terre.* 2e édition. Paris, Masson, 1926.

14. DUNN. *The Mengap Bungai Taun.* Anthropos, t. VII. p. 135-154, 634-648.

15. DUPOUY. *Etudes minéralogiques sur l'Indochine française.* Paris, E. Larose, 1913.

16. FETTICH. *Über die Erforschung der Völkerwanderungskunst in Ungarn.* IPEK., 1926, p. 265-272.

17. FINOT. *L'Indochine préhistorique.* Asie française, XIXe année, n° 175. février-juillet 1919. p. 215-216.

18. FISCHER. *Katalog des Ethnographischen Reichsmuseums.* Leiden, E. J. Brill. Band IV. *Die Inseln ringsum Sumatra.* 1909.

19. ID. *Katalog.* Band VI. *Atjèh, Gajō- und Alasländer (Sumatra I).* 1912.

20. ID. *Katalog.* Band VIII. *Malaiische Länder an der Nordost-Küste Sumatra's. (Sumatra II).* 1914.

20 bis. ID. *Katalog.* Band X. *Mittel Sumatra (Sumatra III).* 1916.

21. FISCHER et RASSERS. *Katalog.* Band. XVII. I. *Sumbawa.* II. *Flores.* III. *Sumba.* 1924.

22. GOLOUBEW. *L'âge du Bronze au Tonkin et dans le Nord-Annam.* BEFEO., t. XXIX, p. 1-46.

23. ID. *Sur l'origine et la diffusion des tambours métalliques.* Præhistorica Asiæ Orientalis, I, p. 137-150. Hanoi, Imp. d'Extrême-Orient, 1932.

24. GRONEMAN. *Der Kris der Javaner.* Internationales Archiv für Ethnographie, Band XIX, 1910, p. 123-161.

25. GROSLIER. *Recherches sur les Cambodgiens.* Paris, Aug. Challamel, 1921.

26. GRUNEVALD. *Une utilisation des coquilles perforées*. Bulletin de la Société préhistorique française, t. XXXIII.

27. HEINE-GELDERN. *Prehistoric Research in Indonsia*. Kern Institute, Leyden. Annual Bibliography of Indian Archæology. 1934. Vol. IX, p. 26-38.

28. ID. *Über Kris-Griffe und ihre mythischen Grundlagen*. Ostasiatische Zeitschrift. N. F. 8. Jahrg. 6e Heft, 1932, p. 256-292.

29. VAN DER HOOP. *Megalithic Remains in South-Sumatra*. Translated by William SHIRLAW. Zutphen, Thieme, [1932].

30. HOSE et MCDOUGALL. *The Pagan Tribes of Borneo*, vol. I, II. London, Macmillanand, 1912.

31. IZIKOWITZ. *Musical and other sound instruments of the South American Indians*.

32. JASPER en MAS PIRNGADIE. *De Inlandsche Kunstnijverheid in Nederlandsch-Indië*, vol. I, p. 191-92. La Haye, Mouton, 1912.

33. JUYNBOLL. *Katalog des Ethnographischen Reichsmuseums*. Leiden, Brill. Band I, *Borneo*. 1910.

34. ID. *Katalog*, Band II. *Borneo*. 1910.

35. ID. *Katalog*, Band V. *Javanische Altertümer*. 1909.

36. ID. *Katalog*, Band VII. *Bali und Lombok*. 1912.

37. ID. *Katalog*, Band IX. *Java*. 1914.

38. ID. *Katalog*, Band XI. *Java*. 1916.

39. ID. *Katalog*, Band XIII. *Java*. 1918.

40. ID. *Katalog*, Band XV. *Java*. 1920.

41. ID. *Katalog*, Band XVI. *Celebes*. 1922.

42. KAUDERN. *Musical Instrument in Celebes*. Results of Author's expedition to Celebes, 1917-1920. The Hague, M. Nijhoff, 1927.

43. KNOSP. *Rapport sur une mission officielle d'étude musicale en Indochine*. Internationales Archiv für Ethnographie, Band XX, p. 121-151, 165-188, 217-249, und XXI, p. 1-25, 49-77.

44. MAITRE (Henri). *Les jungles moï*. Paris, E. Larose, 1912.

45. MARSHALL. The Karen People of Burma. The Ohio State University Bulletin, vol. 26, n° 13, 1922.

46. MONTANDON. *L'ologénèse culturelle. Traité d'Ethnologie culturelle*. Paris, Payot, 1934.

47. MCNAIR. *Perak and the Malays : « Sārong » and « Krīs »*. London, Tinsley Brothers, 1878.

48. NER (Marcel). *Les Moï du Haut-Donnaï*. Extrême-Asie, n° 79, août 1933, p. 335-350.

49. NGUYỄN-VĂN-HUYÊN. *Introduction à l'étude de l'habitation sur pilotis dans l'Asie du Sud-Est*. Paris, P. Geuthner, 1934.

50. NIEUWENHUIS. *Kunstperlen und ihre kulturelle Bedeutung*. Internationales Archiv für Ethnographie. Band XVI, p. 136-153.

51. PARMENTIER et DURAND. *Le Trésor des rois chams*. BEFEO., t. V, p. 1-46.

52. RIVET, Dr. *Les Océaniens*. Præhistorica Asiæ Orientalis, I, p. 35-46.

53. ROCKHILL. *Notes on the Ethology of Tibet*. Washington, Government Printing Office, 1895.

54. ROTH. *The Natives of Sarawak and British North Borneo*. London, Truslove & Hanson, 1896.

55. ROUFFAER und JUYNBOLL. *Die indische Batikkunst und ihre geschichte*. Band I. Haarlem, H. Kleinmann, 1899.

56. SACHS. *Die Musikinstrumente Indiens und Indonesiens*. Berlin, G. Reimer, 1915.

57. SCHMELZ. *Über einige Gegenstände von Nord Neu-Guinea*. Internationales Archiv für Ethnographie. Band XVI, p. 242-244.

58. SVOBODA. *Die Bewohner des Nikobaren-Archipels*. Internationales Archiv für Ethnographie. Band VI, p. 1-40.

59. VERNEAU. *L'Anthropologie*, t. XX, 1909.

60. WEBER. *Ethnographische Notizen über Flores und Celebes*. Supplement zu Band III von Internationales Archiv für Ethnographie. 1890.

61. WIRZ. *Am See von Sentani (Holländisch Neuguinea)*. Nederlandsch-Indië Oud & Nieuw, 1933, january, p. 15-25, february, p. 71-79, march, p. 112-116, april, p. 153-156, june, p. 223-229, december, p. 461-464 ; 1934, march, p. 115-120.



INSTRUMENTS RUSTIQUES DE LA CÔTE D'ANNAM.

Trois instruments à anche.

I. Un instrument à anche (fig. 59, en C et D), assez curieux, sert aux petits pâtres (huyện de Gio-linh, province de Quảng-trị, Annam) qui le fabriquent eux-mêmes. Celui que nous décrivons provient du village de Tân-an. Un tube de bambou long de 17 centimètres ; diamètre maximum un peu plus de 4 (dimensions d'un exemplaire quelconque) ; à une extrémité un nœud ; l'autre est ouverte. Près du nœud, percé dans la paroi latérale, un trou rond (diamètre 8 millimètres) ; les bords sont soigneusement garnis de cire. On y colle une sorte de petit entonnoir (partie large en bas, contre la paroi) au haut duquel a été fixé un rectangle en bambou d'un centimètre sur 8 millimètres. Une ouverture y a été découpée ; elle est fermée par une minuscule lamelle de même matière, collée par un bout ; c'est une *anche en lame*.

Sur l'exemplaire que nous décrivons, ont été faits au couteau, par un enfant, de grossiers dessins peu distincts. Un seul mérite d'attirer l'attention : des faisceaux de traits convergents partent du pied de l'appareil musical (entonnoir de cire). Nous avons déjà signalé une disposition analogue (E), mais les lignes sont parallèles, dans une flûte de la région de Hội-xuân (Thanh-hoá) [M. COLANI, *10*, t. I, fig. 38, p. 107].

Au Gio-linh, à la tombée de la nuit, on entend de tous côtés les petits gardiens de Bovidés jouer de cet instrument ; plusieurs enfants font ensemble pas mal de tapage : ils cherchent à éloigner les fauves, le Tigre. Peut-être aussi ont-ils peur des génies. Ce concert rustique produit de loin un effet étrange, qui ne manque pas de charme.

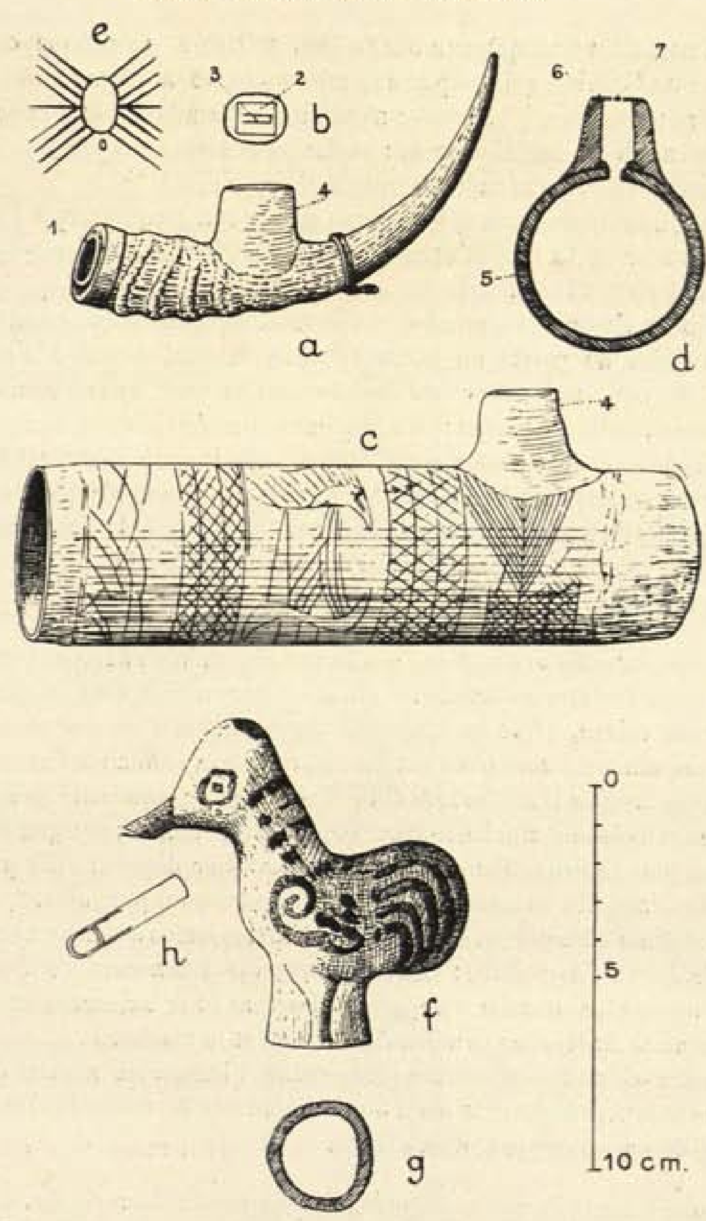


Fig. 59. — Instruments a anche. Annam, province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh. *a*, *b*, village de Tân-gia. *a*. corne de jeune chevreuil; en 1, ouverture; en 4, cylindre en cire au haut duquel se trouve l'anche; *b*, haut du cylindre vu de face; au milieu le petit cadre en bambou 2, avec l'anche 3. *c*. cylindre en bambou; à gauche ouverture, à droite le nœud; 4. cylindre en cire au haut duquel se trouve l'anche; *d*, coupe transversale: 5, bambou; 6, cadre; 7, anche.

e, Annam. Haut-Thanh-hoá, village de Mường-Pan. Décoration rayonnante entourant chaque ouverture d'une flûte actuelle en bambou; *o*, une des ouvertures agrandie [M. Colani, *10*, t. I, fig. 38, p. 107].

f, Annam, province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh. Oiseau instrument de musique; jouet d'enfant en terre cuite, grossièrement peint; *h*, chaume, petit tube, conducteur de l'air, constituant le bec et se prolongeant dans le cou. A gauche, l'anche; *g*, ouverture basale de la pièce

II. Un instrument presque semblable (fig. 59, en A, B) se compose d'une petite corne de Cervidé qui remplace le tube en bambou. Même tronc de cône creux en cire ; même petit cadre rectangulaire en bambou portant une anche. Décoration variable, parfois absente : bague ou ornement en argent ; chapelet de perles en verre se terminant par un gland en soie.

Il est très difficile de trouver une corne aussi petite ; cette rareté l'a rendue précieuse ; on en a fait un instrument rituel ; il servirait, affirme-t-on, aux bonzes pour appeler les génies.

III. Un jouet d'enfant (F), primitif et fort laid, représente un oiseau [1]. Il est creux ; en guise de pattes un large cylindre vertical ouvert à l'extrémité inférieure. Au bout de la queue ou dans le bec, un petit cylindre en chaume, creux lui aussi, taillé en biseau ; une languette, peu épaisse, en une substance végétale, fixée d'un côté seulement, l'obture ; elle joue le rôle d'anche. C'est cela que le gamin met dans la bouche. Même principe que le bambou des pâtres.

Cet objet est en terre, recouverte de chaux, agrémenté de dessins bizarres, rouges et verts, couleurs criardes, figurant plus ou moins des plumes. Dimensions d'un spécimen : en diagonale 9 centimètres ; hauteur 9 environ.

Idiophone par autopercussion. — En fait d'idiophone par autopercussion, citons un petit instrument annamite [2], bien connu (notre fig. 60) ; tout en métal, fer et cuivre, il se compose de deux supports en forme de portemanteaux (nous ne trouvons pas d'autre comparaison), solidaires l'un de l'autre. Au-dessus un crochet ; au-dessous cinq chaînettes. A l'extrémité inférieure de la médiane est fixée une clochette avec battant, assez lourde ; aux quatre autres, des plaques plus légères, décorées, aux contours compliqués ; elles pourraient être inscrites dans des segments de cercle. Ce sont cinq pendules.

Dans certaines cérémonies on fixe un de ces idiophones à chaque angle du toit du *dais de l'âme* (long-đình) ; cette construction à brancard contient soit la tablette d'un mort, soit celle d'un génie. Le vent et le balancement des porteurs mettent en branle les pendules qui frappent la clochette.

L'influence chinoise est visible ; cependant l'Indonésie a aussi des idiophones par autopercussion ; la page 89 de l'étude de KAUDERN [*42*] montre des modèles différents provenant de Célèbes.

Idiophone mû par la mer. — Bouée. Cet instrument bizarre (fig. 61, A et B) est constitué par deux bambous (longueur de chacun d'eux 33 centimètres ; diamètre 6) [3] ayant l'un et l'autre un nœud à chaque extrémité. Se touchant par un bout, ils forment un angle aigu ; ils sont solidement liés. Deux lamelles

(1) On fait aussi sur ce modèle d'autres animaux et des personnages.

(2) Nous le mentionnons ici, bien que nous l'ayons vu au Tonkin, à Hanoi, entre autres.

(3) Ces mesures, données pour fixer les idées, varient, cela va sans dire, d'un objet à l'autre.

de même matière traversent le système. Elles supportent un panier rustique, subtronconique (haut de 11 cm. 5 ; diamètre moyen 15 centimètres) en bambou, à mailles énormes ; une large ouverture à chaque base. A l'intérieur un bol grossier, bas et large. Une sorte de pendule, composé d'un tesson de porcelaine attaché à une ficelle fixée en haut, au milieu de l'ouverture, s'y meut librement, le tesson frappant le dedans du récipient. Les bambous sont des flotteurs ; le pendule et le bol jouent le rôle d'idiophone.

En Annam, province de Quảng-trị, huyện de Vĩnh-linh, au Nord du petit bain de mer de Cửa-tùng, les pêcheurs se servent de cet objet comme bouée

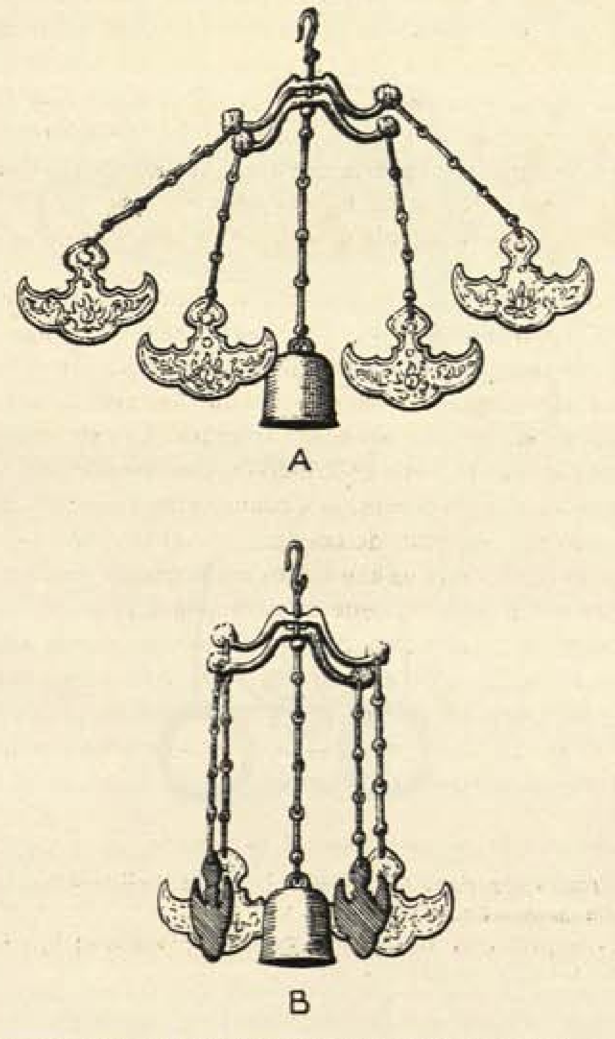


Fig. 60. — INDOCHINE, Hanoi A, *B.* Idiophone par percussion. On le fixe aux quatre angles du toit du dais de l'âme (*long-đình*) dans lequel se trouve la tablette d'un mort ou celle d'un génie. Clochette avec battant, frappée par les quatre pendules. Influence chinoise prépondérante.

primitive, sonore, pour retrouver la place de leurs lignes et filets ou la route à suivre pour rentrer au port. La mer agitant ([1]) l'idiophone, le pendule frappe la paroi de porcelaine ; même la nuit, les marins peuvent s'y reconnaître. Une solide ficelle qui pend au-dessous de l'appareil, semble devoir être fixée à une grosse pierre reposant sur le fond de la mer ou à un pieu ; de cette façon, la bouée ne peut être entraînée au loin.

Nous signalons cet appareil original, espérant que, s'il en existe d'autres dans quelque contrée d'Extrême-Orient, un lecteur voudra bien nous le faire connaître.

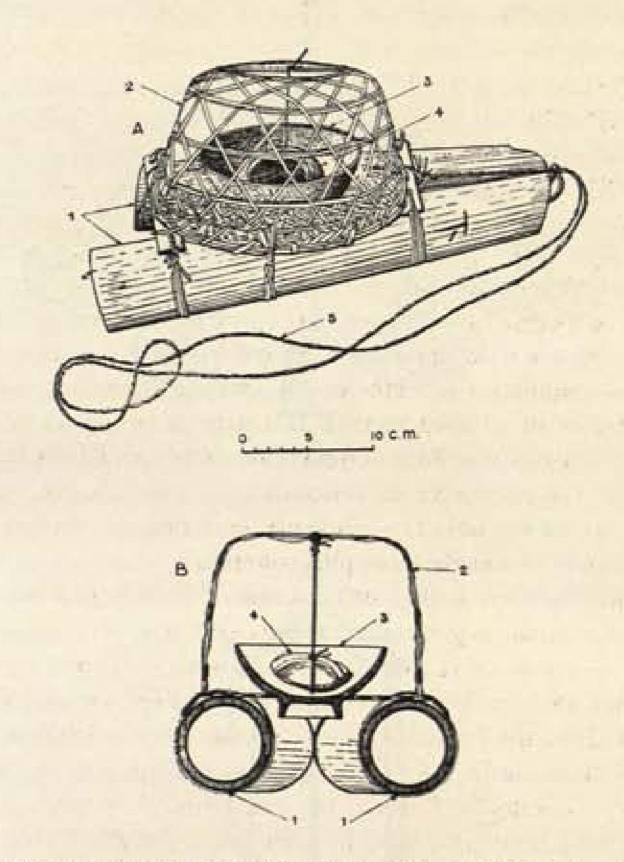


Fig. 61. — ANNAM, province de Quảng-trị, huyện de Vĩnh-linh, région de Cửa-tùng. Idiophone mû par la mer.
A, Vue de profil. *B*, Coupe transversale. 1, bambou ; 2, panier ; 3, bol ; 4, pendule ; 5, ficelle de fixation.

([1]) M. KAUDERN [*42*, p. 97] signale de Célèbes plusieurs sortes d'idiophones mus par le vent.

Guirlande en valves de Lamellibranches (fig. 62 et 63). — En Annam, province de Quảng-ngãi, près du village de Long-tri, une vaste lagune est séparée de la mer par une ligne orientale de dunes. Une indigène la traversait revenant d'une grande pêche de village ; elle portait sur une perche, une longue cordelette sur laquelle étaient enfilées, comme les perles d'un collier, des coquilles de mollusques bivalves, palourdes (genre *tapes*), perforées à dessein. A notre approche, cette femme s'est sauvée ; notre sœur, Mlle E. Colani, a juste eu le temps de la photographier. Par bonheur, le Rév. P. Cadière, qui connaît à fond l'Annam central, a bien voulu nous renseigner sur l'engin complet ; nous l'en remercions vivement.

Cet engin de pêche (fig. 62, en I, 63, en P) « est employé dans la région de Cửa-tùng, Quảng-trị, Huế ».

C'est le *vong ngao*, « la corde à palourdes ».

Les poissons qui cherchent leur nourriture dans les profondeurs de l'eau vivent de préférence dans les endroits coudés des fleuves, les baies.

Composition. L'engin (fig. 62 et 63) se compose d'une corde en rotin tressé (fig. 63, AB), plus ou moins forte, qui est la corde de manœuvre, longue de 10, 15, 20 brasses. Dans les torons de cette corde, on faufile largement une cordelette, CD, également en rotin tressé, qui forme avec la première des festons de 14 ou 15 cm. Dans chaque feston sont enfilées trois ou quatre coquilles de palourdes, de 4 à 6 cm. de diamètre, non lisses, mais striées de rainures, blanches. Ces coquilles sont l'élément essentiel de l'engin. Elles doivent être grandes, épaisses et creuses comme la louche à soupe ou la moitié d'une enveloppe de mangoustan. Sans coquilles de cette qualité, l'engin ne durerait pas longtemps. On les trouve en abondance près de Cồn-hầu (dune-huîtres), dans le port de Đồng-hới. Les pêcheurs en extraient souvent ; ce sont les plus prisées, les plus blanches, les plus sonores.

Utilisation. On dispose (fig. 62) à l'endroit favorable d'un arroyo, d'une rivière ou d'une lagune, jamais dans la mer, cet engin n'y est pas employé — on dispose une nasse avec ses ailes de rabattage en forme de V. C'est un ouvrage temporaire, fait de claies de bambou mobiles, retenues par des pieux ; la nasse, tubulaire, est en bambou. On attache au pieu extrême D^2 d'une des ailes, un des bouts de la corde à palourdes, qui est enroulée au fond d'une petite barque. On jette, en la déroulant peu à peu, la corde à palourdes dans l'eau, de façon à pouvoir encercler toute la largeur de l'arroyo, ou la plus grande partie possible de la pièce d'eau. Elle tombe au fond. Un pêcheur saisit l'extrémité libre et, la tirant, se dirige vers l'extrémité D^1 de la seconde aile de la nasse. Un deuxième pêcheur près de P suit le premier à quelques mètres de distance, et, avec les pieds secoue la corde à palourdes, qui, à cet endroit, est soulevée à quelques centimètres du fond par la traction du premier pêcheur. Les poissons, effrayés et par le tintement des palourdes entrechoquées, et par la couleur blanche, se sauvent devant la corde, à mesure qu'elle avance, et sont ainsi rabattus dans les ailes de la nasse, puis se précipitent

dans celle-ci à mesure que le pêcheur tirant la corde, se rapproche de l'extrémité de la seconde aile, D^1.

On pêche de cette façon les poissons qui vivent habituellement sur les fonds, remontant rarement à la surface. On ne pêche pas par grands fonds.

Dans d'autres régions, on emploie les palourdes pour d'autres usages, je crois ; notamment pour forcer certains poissons à sauter dans les filets tendus



Fig. 62. — I. ANNAM, province de Quảng-trị. Enfoncer les deux piquets D^1, D^2. Etendre les deux filets en bambou B^1, B^2. Un des bouts du filet doit être fixé au piquet, l'autre à la nasse *A*. Un des bouts de l'engin à coquilles attaché au piquet D^2, l'autre bout derrière la ceinture du pêcheur. Un des pêcheurs tape cet engin avec les pieds, tandis que l'autre pousse la barque jusqu'au piquet D^1. Cela fait, on étend le filet B^3 du piquet D^1 à l'autre piquet. Après cette opération, les pêcheurs pressent le filet B^3 pour faire entrer le poisson dans la nasse *A*. II. Dans la lagune, après la pêche, femme portant la corde à palourdes.

d'un côté de certaines barques, près de la surface de l'eau. Ce sont les *hũ trê*, les *nôc ngao*, « barques à palourdes ».

C'est une utilisation faite par des pêcheurs de la sonorité de certaines coquilles.

M. Grunevald [26, p. 77] mentionne un engin à peu près semblable, d'attribution assez différente, de Nouvelle-Calédonie (Mélanésie).

« Les coquilles dont je vais parler sont des coquilles d'*Arcascapha*, perforées non par l'usure, mais par percussion brutale. Il m'a semblé intéressant

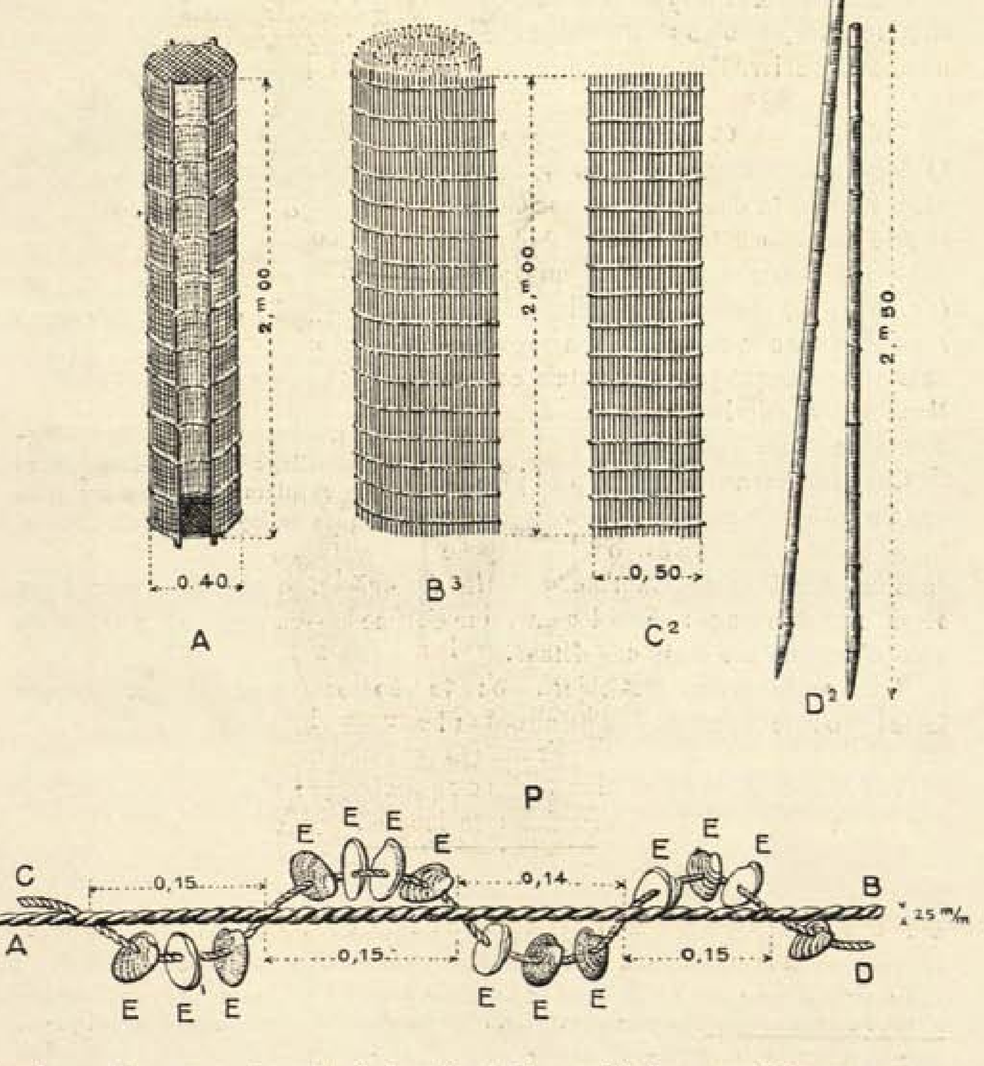


Fig. 63. — Annam, province de Quảng-trị. *A*, Nasse. *B*³, filets semblables en bambou : longueur 5 à 7 mètres. *C*², panneaux en bambou. *D*², piquets. *P*, Corde à palourdes, en lanière de rotin ou rotin de petite taille ; longueur 20 à 30 brasses, une quarantaine de mètres.

de les signaler à cause de leur usage imprévu, ce sont des poids de filet qui proviennent de Nouvelle-Calédonie.

« Le filet auquel ils se rapportent est une sorte de senne, à flotteurs faits de petits rouleaux d'écorce de niaouli. »

Coïncidence causée par un déterminisme de la matière ou relations culturelles ?

L'auteur ajoute que les hommes préhistoriques devaient travailler de même. Il donne comme preuve les amas de coquilles perforées qui gisent parfois à côté d'instruments lithiques. Observations très intéressantes ; n'ayant pas eu l'occasion de faire semblables trouvailles, nous ne pouvons suivre l'auteur sur ce chapitre.

Trépied. — Annam, province de Quảng-ngãi, village de Tang-long. En plein air, sur la dune côtière, une restauratrice ambulante fait cuire des aliments dans une marmite posée sur un trépied (fig. 64). La forme des trois briques, répandue dans la contrée, est assez originale et ne manque pas d'un certain cachet. Nous ne la décrivons pas, le dessin en donne une idée suffisante.



Fig. 64. — ANNAM, province de Quảng-ngãi, village de Tang-long. Marmite en plein air, posée sur trois briques de foyer.

Chez les Annamites, le trépied joue un certain rôle. Quand les éléments de la triple pièce sont cassés, on les dépose dans un endroit sacré [CADIÈRE, *3*, *Culte des Arbres*, p. 59]. En chacun d'eux serait un personnage : selon les uns, une femme et ses deux maris [1]. Mais nous n'entrons pas dans ces détails.

Nous représentons ces objets, nous le répétons, espérant que quelque lecteur nous fera part de comparaisons utiles.

---

[1] D'après une autre légende, plus répandue, ces trois briques personnifieraient le génie du foyer domestique, Ông Táo, Táo Thần, « Monsieur Táo, le génie Táo ». Quand on parle d'une brique, on dit Ông Núc, « Monsieur Brique du Foyer » [3, p. 59].

II

TABLETTES DIVINATOIRES DAYAK.

Bornéo (pl. XXXVII). — Les Dayaks sont des Indonésiens [H. MANSUY et M. COLANI, Mémoires du Service Géologique de l'Indochine, vol. XII, fasc. III, p. 42] (1). Dans une autre étude [M. COLANI, *Mégalithes du Haut-Laos*] nous avons décrit [t. Ier, p. 164] une calotte sphérique de granite surmontée d'un petit personnage en bas-relief [pl. LVI; fig. 65 du présent texte], trouvée à Nanong. Dans un appendice [t. II, p. 299], nous avons signalé de Bornéo des monolithes avec figurines, peu différentes (2). Le hasard mit dernièrement entre nos mains un article [WECKEL, *Erinnerungen aus den Ostund West-Dusun-Ländern (Bornéo)*, p. 127] des Archives internationales pour l'ethnographie [Band XVIII]; il y est question de tablettes divinatoires [pl. XVI du texte allemand = notre fig. C, pl. XXXVII); on y voit entre autres seize hommes schématisés, décapités ou normaux, ayant presque ou tout à fait l'attitude de notre bonhomme de Nanong. Rencontre montrant que cette représentation humaine jouait un rôle assez important chez ces animistes. Analyser le texte et reproduire les figures nous paraît intéressant; peut-être contribuerons-nous ainsi à des découvertes ultérieures.

Une planchette dayak divinatoire. — Avant de commencer un travail, les Dayak consultent une petite planche divinatoire (pl. XXXVII) ; elle leur indique le jour et l'heure favorables à l'entreprise ou l'ouvrage en quetion.

L'auteur trouva une de ces planchettes dans une demeure de Lawangan de *kampong* Rodok ; elle date visiblement d'un temps très ancien et prophétise pour trois cas particuliers, à savoir : chasse aux têtes (fig. C), chasse et pêche (fig. A), commerce et agriculture (fig. B).

Pour chaque cas, une partie de la planchette est divisée par quatre droites qui se coupent au même point en formant huit secteurs ; dans chaque secteur, ou à la fin de chaque ligne, le sujet est dessiné (incisé) ; il est en rapport avec la figurine du secteur vis-à-vis et indique la date à laquelle un travail doit être commencé. Pour le Dayak, à chaque nouvelle lune débute une période de vingt-huit jours. La nouvelle lune est figurée dans l'angle supérieur gauche

---

(1) Voir aussi VERNEAU, *L'Anthropologie*, t. XX, 1909, p. 559, note 1, p. 2.

(2) M. HUTTON [From the *Journal and Proceedings Asiatic Society of Bengal*. New Series, vol. XX, 1924, n° 5 issued 28th July, 1925, pl. 5 fig. 3] représente le haut d'un bloc de pierre carré, de Kasomari, Birmanie septentrionale, sur lequel est gravée une figure quasi humaine (quasi human); quoique très peu distincte, elle se rapproche de celle de Bornéo [M. COLANI, *Mégalithes du Haut-Laos*, t. II, p. 300; considérer surtout la fig. 232]. A comparer aussi avec notre figure du Tran ninh [M. COLANI, *loc. cit.*, p. LVI, t. I et t. II, p. 299].

de la planchette. Ainsi l'explication de ce système divinatoire est très simple.

Supposons qu'un Dayak veuille aller à la chasse le 13 ou le 21 d'un mois. Il commence à compter les lignes depuis l'angle de la lune ; il remarque que le 13e jour, le 21e et aussi le 5e, tombent sur une figure de poisson ; vis-à-vis est représenté un crocodile qui mange le poisson : ces jours sont défavorables. Par la même méthode, le 6, le 14 et le 22 sont favorables : ils correspondent à un chien de chasse faisant face à un cerf. D'autres combinaisons peuvent être faites : la souris opposée au chat, la poule à sa mangeoire.

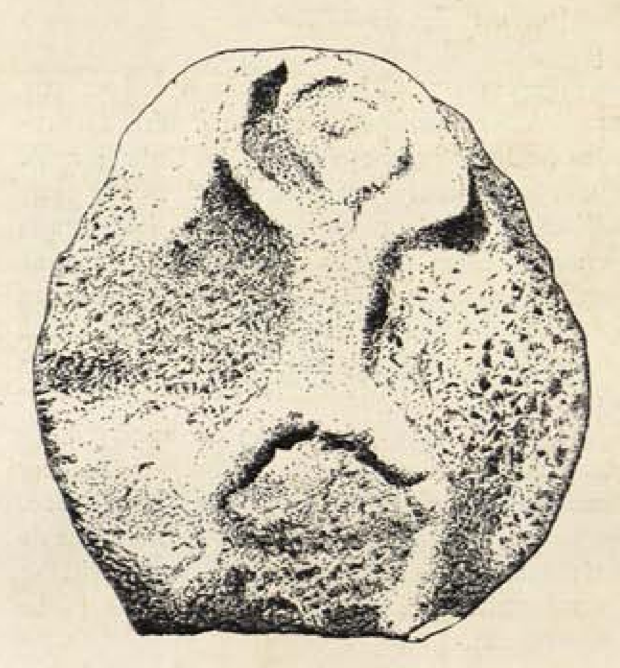


Fig. 65. — NANONG. Calotte subsphérique en granite avec personnage en bas-relief (long. 85 cm.). [M. COLONI, *Mégalithes du Haut-Laos*, t. I, pl. LVI, fig. 3.]

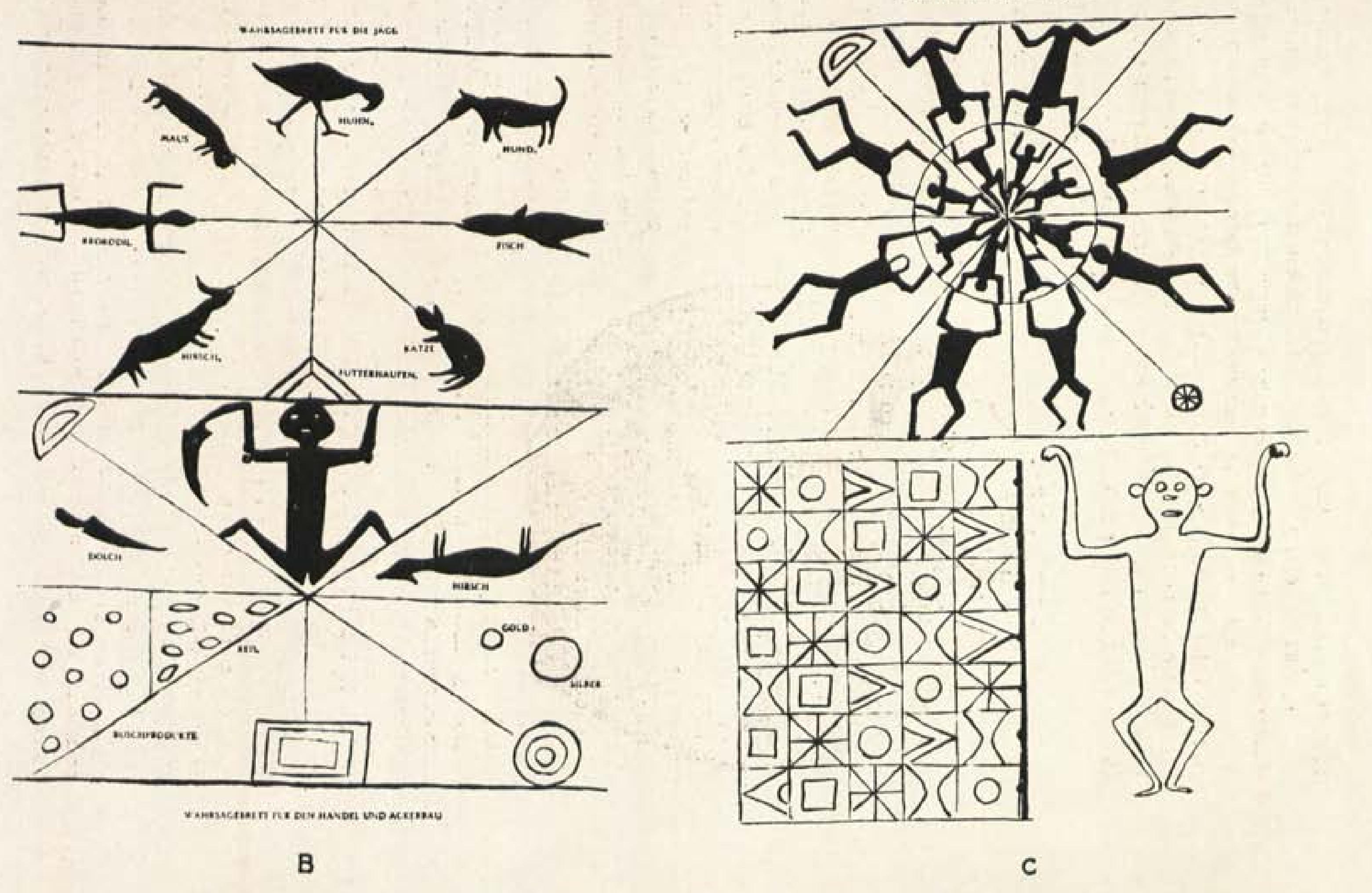
Dans la planchette pour le commerce et l'agriculture, nous voyons dans le premier secteur un *badek* ou poignard placé vis-à-vis de morceaux d'or et d'argent. Les jours 1, 9, etc., sont fastes car un brigand surgit avec son poignard et vole l'argent.

Le second secteur contient des grains de riz et d'autres produits végétaux en face d'un cerf qui mange tout. Les jours néfastes sont donc 2, 10, etc. ; les 6, etc., sont au contraire fastes.

Les secteurs 3 et 4 et aussi le 7 et le 8 s'amalgament et la signification des figures qu'ils contiennent n'est pas distincte. Il est à remarquer que la figure supérieure, tenant d'une main la faux, présente une grande similitude avec la mort. Ce symbole porte bonheur est vis-à-vis de l'angle de droite qui est confus et, comme les secteurs 3, 11, etc., porte malheur.

Pour la chasse aux têtes, dans le premier secteur nous remarquons un homme sans tête et en face (dans le même secteur) un homme encore pourvu de son chef. Les jours 1, 9, etc., sont néfastes car, au lieu de tuer, on sera tué. L'une des figures extérieures possède une tête indiquée par un simple trait ; face à un décapité ; on tuera l'adversaire mais on sera en mauvais état.

Quand on a fixé le jour, on cherche l'heure la plus favorable qui oscille entre 6, 9, 12, 15 et 18 heures. Pour cela on utilise la planchette divisée en 7 rangées de 5 petites figures qui dans chaque rang sont semblables, mais sont



Tablettes divinatoires. ig. A. Pour la chasse. Fig. *B*, Pour le commerce et l'agriculture. Fig. *C*, Pour la chasse aux têtes [Te Wechel, *Erinnerungen aus den Ost- und West-Dusun Ländern (Borneo)*, pl. xvi, in Internationales Archiv für Ethnographie, Band XXII]. (Cf. p. 267.)

dans des rangs différents. Voulons-nous savoir quelle est l'heure favorable du 13e jour, qui est faste ? En partant du haut, nous comptons les rangs et arrivons au chiffre 13, dans la sixième rangée ; dans celle-ci, comptons les carreaux ; 6 heures du matin est dans le carré de droite ; la figure montre deux dos opposés ; les combattants s'enfuiront ; peu favorable. On passe à un autre ([1]).

A la suite de cette analyse, ajoutons quelques considérations personnelles : nous ne tirons aucune conclusion de ces faits ; nous n'échafaudons pas non plus d'hypothèse. Rappelons seulement, constatation d'une extrême importance, que cette petite figure symbolique a été vue plusieurs fois à Bornéo ; une fois près des jarres monolithiques du Haut-Laos (province de Tran Ninh), à une distance d'environ 2.500 kilomètres ; peut-être encore ailleurs ([2]), sur une jarre de pierre du Cachar entre autres [MILLS et HUTTON, *Ancient monolithes of North Cachar*, pl. 17, fig. 3] (fig. 66 du présent travail) ([3]).

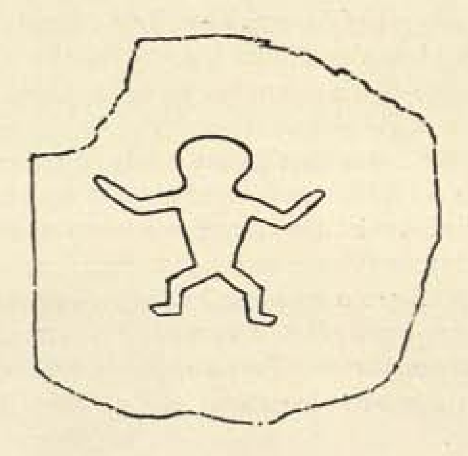


Fig. 66. — ASSAM, Entre Karton et Waichong. Monolithe en forme de « bat » portant une figure humaine gravée [MILLS et HUTTON, pl. 17, fig. 3].

([1]) Nous avons respecté les interprétations de l'auteur, même quand elles ne nous paraissent pas très claires et différeraient un peu des nôtres ; n'ayant jamais été à Bornéo, nous ne nous permettons pas de les produire.

([2]) H. W. FISCHER [*Mitteilungen über die Nias-Sammlung des ethnographischen Reichsmuseums zu Leiden*. Internationales Archiv für Ethnographie, Band XVIII, p. 89 et 87] parle d'un ornement indigène en étain représentant des humains dansant et des animaux (chiens ou cochons). Ceux-là ont les jambes écartées et les bras levés, attitude qui rappelle notre figurine de Nanong.

([3]) Nous traitons en partie la question dans notre Ve appendice [M. COLANI, *Mégalithes du Haut-Laos*, t. II, p. 299].

III

MÉLANGES

UR — INSULINDE

Nous tentons les rapprochements suivants avec beaucoup d'hésitations, avec appréhension. Nous les indiquons cependant, mais sous les plus grandes réserves.

Trouvé dans une tombe d'Ur, signalé par Gordon CHILDE. [*The most ancient East*, face p. 190], un bijou (U 8567) semble être plutôt un pendentif qu'une boucle d'oreille. Un petit cerceau en or entoure (fig. 67 du présent travail, en 3) treize motifs pétaloïdes, semblables et égaux, larges à la périphérie de l'échantillon, étroits dans la région correspondant à un pédoncule. Ils se terminent à un cœur médian, petit disque massif. Cette pièce témoigne, d'après Gordon CHILDE, de l'habileté extrême des orfèvres d'Ur.

LING ROTH [*The natives of Sarawak and British North Borneo*, vol. II, p. 69] représente un pendant d'oreille en argent doré ([1]), du Nord de Bornéo (Peek coll.). D'après le dessin (notre fig. 67, en 4), p. 69, la partie supérieure de l'objet se compose d'une plaque circulaire ; une seconde plaque concentrique, exiguë, y adhère ; des fils d'argent dessinent autour de ce milieu une rosace composée de dix petits motifs semblables et égaux, pétaloïdes, larges à la périphérie du bijou, étroits dans la région correspondant à leur pédoncule.

Observations. La ressemblance de ses deux pièces est-elle due à une sorte de hasard, ou de convergence artistique ? Est-ce simplement une copie de la nature ? Ou bien avons-nous affaire à un modèle qui, transporté de proche en proche dans le temps et à travers l'espace, est parvenu au Nord de Bornéo ? Ne possédant pas les éléments nécessaires pour trancher la question, nous nous bornons à l'exposer.

D'Ur encore, un autre pendentif (notre fig. 67, en 1). [Gordon CHILDE *loc. cit.*, pl. XXI, face p. 190], en rosace (U 8565), provenant également d'une tombe. Il est figuré à côté de celui qui porte la marque U 8567. Disque plein, rehaussé au bord extérieur, montre en son milieu un second disque très petit. Dix ornements en relief, égaux et presque semblables, pétaloïdes, sublosangiques, sont disposés régulièrement autour du centre ; entre chacun d'eux surgit une sorte de petit cône.

---

(1) Diamètre 1/2 in (1 cm. 2) ; poids 1/8 oz (3 à 4 grammes).

Le bijou de Java figuré par JUYNBOLL (notre fig. 67, en 2) [*Katalog.* Band IX, p. 52], inscrit sous le numéro 913/12, est dénommé bouton d'oreille en or, en forme de vase. Il est constitué par un disque sur lequel se voient huit motifs pétaloïdes, probablement bombés ; ils aboutissent dans la région centrale à un large disque, décoré lui aussi. Les pétales, pointus dans la partie périphérique, sont assez larges à leur extrémité centrale. Entre chaque pétale, un ornement en forme de perle. Le tout agrémenté de lignes assez compliquées. L'auteur dit : bouton d'oreille en or, avec des carreaux émaillés bleus, une étoile à beaucoup de rayons, décorée de petites pierres blanches.

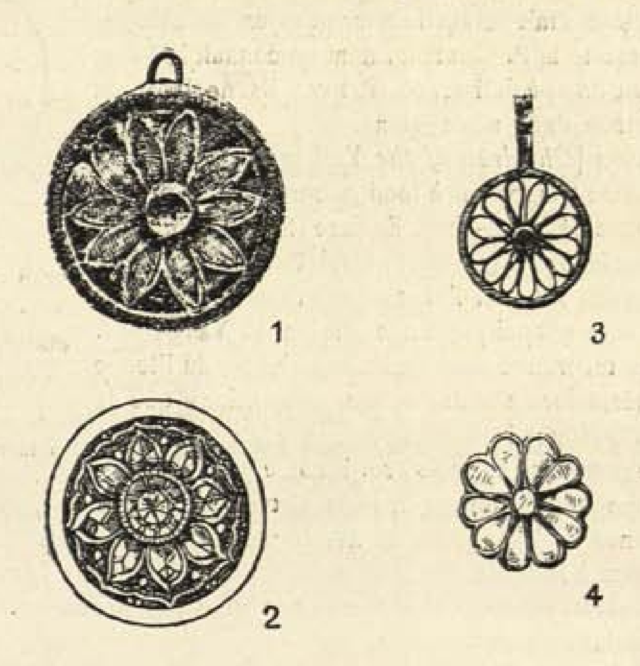


Fig. 67. — 1 et 3. TOMBES DE LA VILLE D'UR. Pendentifs en rosaces, bijoux d'or U 8567. U 8565. [Gordon CHILDE, *L'Orient préhistorique, The most ancient East,* pl. XXI, p. 190.] 4. Boucle d'oreille en rosace, argent doré [LING ROTH, *The natives of Sarawak and British North Borneo,* vol. II, p. 69]. 2. Boucle d'oreille en rosace, or ; très ornée [JUYNBOLL, *Katolog des ethnographischen Reichsmuseums.* Band IX, *Java.*]

Observations. — On le voit, cette pièce appartient à un art très évolué, compliqué, aux détails abondants, presque superflus. Le bijou d'or est d'un style plus sévère ; il a cependant été exécuté par un habile orfèvre.

L'idée principale étant la même dans les deux cas, nous maintenons notre rapprochement, sous les plus grandes réserves, en renvoyant aux observations faites à propos de notre pièce d'Ur.

ANNAM.

Urne céramique pointue (fig. 68). — Province de Quảng-trị, huyện de Cam-lộ, village de Mai-lộc, dans le jardin de la pagode consacrée au nom de clan Nguyễn, nous avons vu un vase céramique haut de 35 centimètres, circonférence maxima 65 centimètres, ouverture large, fond en pointe émoussée. Comme couvercle deux fragments de briques. Lui et son pendant étaient, m'a-t-on assuré, destinés à être plantés en haut des deux piliers qui encadrent la porte principale du jardin. Cette forme particulière était nouvelle pour nous en Indochine; nous avons consulté le P. CADIÈRE, dont on connaît la haute compétence, et un spécialiste, M. PAJOT; ils ne l'avaient jamais rencontrée dans nos régions.

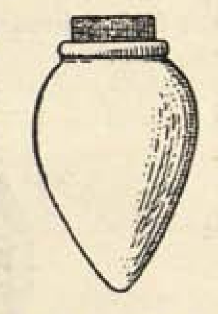


Fig. 68. — PROVINCE DE QUẢNG-TRỊ, HUYỆN DE CAM-LỘ, VILLAGE DE MAI-LỘC. Vase céramique actuel à fond pointu.

M. ANDERSSON [*Children of the Yellow Earth*, pp. 219 et 220] représente trois vases à fond pointu (pl. 20) provenant de la culture de Yang-shao. En face (fig. 105, p. 220), trois vases, dont le fond est terminé en pointe, sont figurés: de chaque côté, deux actuels, l'un en verre, l'autre en terre; au milieu un vase céramique d'une station de Yang-shao. Le vase de droite, trouvé dans un bateau chinois du Fleuve Jaune, a la même forme et les mêmes proportions que le nôtre, celui du Quảng-trị; rien ne renseigne sur ses dimensions. Poterie populaire et grossière, il contenait de l'huile.

Il nous est impossible de savoir si le nôtre descend des formes anciennes de Yang-shao ou des formes actuelles. Nous le signalons, nous conformant à la règle que nous nous sommes imposée : faire connaître tous les documents, même peu importants. L'un d'eux pourra peut-être plus tard aider à éclairer quelque point.

Les vases à fond pointu étaient en usage en Égypte au temps de l'industrie de la pierre polie [J. de MORGAN, *La préhistoire orientale*, t. II, fig. 121, 136, 148]. En Haute-Égypte, on en trouve dans les sépultures prédynastiques [fig. 352].

Dans certains pays, ces jarres étaient plantées dans le sol, de telle sorte que leur fond était dans le sable.

Au Congrès de Périgueux (1934), M. COULOUMA a fait une communication (Compte rendu, p. 518) relative à l'Oppidum de Montfo. L'exploration du silo 2, période ibéro-grecque, a amené la découverte d'amphores à fond terminé presque en pointe.

Survivance d'un culte astral (fig. 69). — Dans une étude précédente [M. COLANI, *Mégalithes du Haut-Laos*], nous avons signalé [t. I, p. 103] une survivance d'un culte astral (du Soleil sans doute) chez certains Kha

du Tran Ninh. Au mois de mai 1936, nous avons été dans les montagnes, chez les Kha Lơ (ou Kha Leu) de la province de Quảng-trị, huyện de Hương-hoá, village (1) de Khé Nu Lang. Ils habitent à 450 kilomètres environ de ceux du Tran Ninh. A l'Ouest de la case sur pilotis d'un notable, se dressait un mât cultuel en bois. La région inférieure, droite, a une section transversale polygonale ; au-dessus une partie façonnée au tour, dirait-on, comprend presque vers le milieu, un disque vertical sur lequel a été figurée, noir sur blanc, une étoile à six branches ; à l'intérieur un petit cercle blanc ; surmontant le tout, des feuilles de palmiers réduites au squelette. Dans la demeure, les bûches grossières des feux étaient disposées en étoiles à six ou à quatre branches (quatre dans la chambre des femmes). Impossible d'obtenir quelques explications à ce sujet. Ces faits montrent une fois encore que des restes d'un culte astral ont laissé des traces profondes chez quelques montagnards des hautes régions de l'Indochine.



Fig. 69. — 1, Fétiche Kha Lơ regardant vers l'Est. 2, Etoile noire et blanche placée peu au-dessus du milieu du fétiche.

Dans une autre habitation sur pilotis, celle du maire, un angle était réservé aux génies protecteurs (2) ; en face, au mur, bien rangés, quarante-deux crânes de singes d'une petite espèce, avec leurs mandibules. Pièces magiques sans aucun doute.

PIERRES SACRÉES DU PEUPLE KUI (INDES ANGLAISES) (3).

Le P. ROSSILLON signale des pierres sacrées [p. 656] plantées dans la forêt chez les Kui du pays Khoud (4), au Nord de l'Inde (notre fig. 70) : « Les seuls

(1) Les villages changent assez souvent de place.

(2) C'est le cas, je crois, dans toutes les maisons de Kha Lơ ; l'Européen y est bien accueilli, mais ne doit pas s'approcher de ce coin sacré.

(3) ROSSILLON S. F. S. *Mœurs et coutumes du peuple Kui, Indes anglaises.* Anthropos, t. VII, 1912, p. 649.

(4) Le pays thoud est une subdivision du district de Gaujam (p. 95).

monuments élevés à la divinité, s'il est permis de leur donner ce nom, sont des pierres longues et aiguës que l'on rencontre près des villages, sous les gros arbres et même en pleine forêt (notre fig. 70). Elles sont souvent par groupe, comme les menhirs et les cromlechs des pays celtiques. Qui les a disposés ainsi ? Ont-elles la même origine et la même signification que ces monuments mégalithiques ? » [p. 657] «. Quelques indigènes disent que ces monuments ont été élevés pour commémorer leurs ancêtres. D'autres que leurs divinités nationales restent dessus, mais aussi, très souvent sous la terre d'où elles sortent de temps en temps. Ces rudes blocs de pierre marqueraient d'où elles sont sorties et par où elles sont rentrées ! . . . . . il est fort probable qu'elles (les pierres) ont



Fig. 70. — PIERRES PHALLIQUES [ROSSILLON S.F.S., *Mœurs et coutumes du peuple Kui, Indes anglaises*. Anthropos, t. VII. p. 657].

eu originairement une signification phallique (fig. 5). La hideuse couleur rouge ([1]) donnerait à penser que ces blocs pointus sont les emblèmes des énergies de la nature, incarnées dans le dieu de la terre, aux appétits sanguinaires et auquel sont offerts les sacrifices sanglants. » [p. 658.]

Dans une étude [M. COLANI, *Mégalithes du Haut-Laos*], nous avons examiné des menhirs, parfois phalliques sans doute, des Hua Pan et du Tran Ninh. MM. MILLS et HUTTON ([2]) ont étudié ceux du Cachar septentrional (Nord-Est de l'Inde). Il paraît intéressant de signaler ici ces pierres élevées par les Kui.

([1]) Les figures, p. 656 et 657, reproductions de photographies peut-être, ne rendent pas cette couleur rouge. Les valeurs, si l'on prend ce mot au sens que lui donnent les peintres, c'est-à-dire la luminosité plus ou moins grande, les valeurs paraissent être celles d'un blanc atténué.

([2]) MILLS et HUTTON. *Ancient monoliths of North Cachar*. Journal and Proceedings of the Asiatic Society of Bengal. New series, vol. XXV, 1929, article 13, p. 285.

Indochine. — Amérique du Sud.

M. Izikowitz (1) représente (fig. 30, en d, p. 79) un grelot de Manizales (Colombie) contenant une petite sphère. Il se compose de trois parties : l'anneau de suspension ; le haut de forme subconique ; le bas, demi-sphère fendue. Les deux dernières régions sont constituées par des fils métalliques enroulés ; entre les deux, un ornement en forme de tresse.

Du Tran Ninh (Laos), nous avons rapporté (2) [t. II, fig. 190, p. 84 et pl. lxxiii, fig. 4 et 5] des grelots sphériques en bronze, anciens. Ils sont faits de trois parties : l'anneau de suspension ; le haut, assez court ; le bas, largement fendu. Les deux dernières régions sont constituées par des imitations de fils métalliques enroulés. Une tresse borde la fente (3).

Le coïncidence des ornementations de l'objet américain et du laotien (fig. 71) est peu compréhensible. Ni la forme, ni la destination des pièces ne les justifient. Ne seraient-ils pas des témoins de rapport de population à population ? Cela paraîtrait plus admissible.

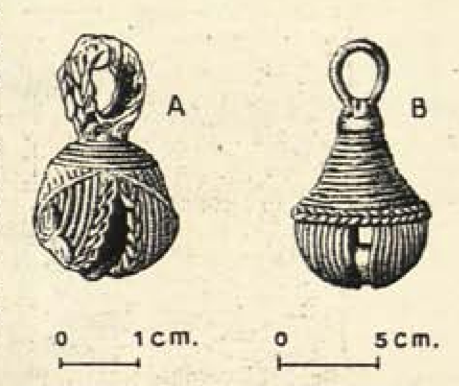


Fig. 71. — *A*, Laos, Tran-Ninh, Ban-Xot. Grelot en bronze décoré. Hauteur totale 32 millimètres [M Colani, *Mégalithes du Haut-Laos*, pl. xxiii]. [*B*, Colombie, Manizales. Grelot en métal décoré [Izikowitz, *Musical and other sound Instruments of the South American Indians*, fig. 30, p. 79].

Trompettes en terre cuite. — Au Musée Louis Finot se trouve une coquille dextre de Gastropode en terre cuite rouge (fig. 72, en 1 et 2), reproduction d'une coquille marine, provenant du Cambodge [D 342-84]. Elle rappelle les *Fasciolaria* Lamarck, genre qui doit se rencontrer, semble-t-il, au Cambodge. Le bord externe de l'ouverture, le labre, est en partie cassé. La spire est réduite, dans ce simulacre, à trois tours ; le sommet ou nucléus n'a pas été modelé. L'ouverture, très longue, se termine en haut par un canal antérieur, bien développé. Le bord gauche de ce canal, épais, porte trois côtes transverses, très saillantes. La surface externe de l'objet est lisse ; l'artiste n'a indiqué aucune strie d'accroissement. Tout au fond de la partie inférieure de la bouche, une ouverture qui correspond à une autre ménagée dans le plancher supérieur de la spire la moins développée. Nous sommes en présence

(1) Izikowitz, *Musical and other sound instruments of the South american Indians.*

(2) M. Colani, *Mégalithes du Haut-Laos.*

(3) Inutile de mentionner la décoratien accessoire : double spirale en fil métallique ajoutée.

évidemment d'un petit canal. En soufflant en bas un son devrait se produire, renforcé par la vaste cavité précédant l'ouverture. Ce canal est bouché à présent; peut-être avons-nous un exemplaire raté, une malfaçon.

M. IZIKOWITZ [*loc. cit.*, p. 230] décrit, comme appartenant à la culture de de Chimú (Amérique du Sud), des trompettes en terre cuite (notre fig. 72, en 3 et en 4) en forme de coquilles de Gastropode. Au Mexique, les Indiens en fabri-

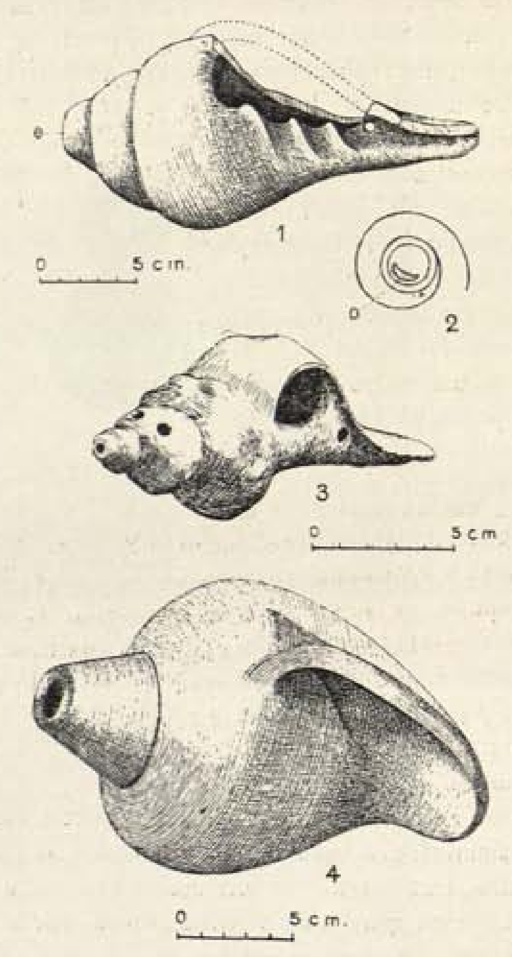


Fig. 72. — GASTROPODES MARINS : reproductions en argile de coquilles dextres.

1 et 2, CAMBODGE. [Musée Louis Finot, D. 342-84]. Trompette sans doute. 1, Coquille vue du côté de l'ouverture principale. 2, Plan de l'extrémité de ce simulacre ; o, orifice inférieur du canal interne.

3, AMÉRIQUE DU SUD, culture de Chimú. Coquille plus simple [Museum, Lima, n° 1/2624. IZIKOWITZ, *Musical and other sound Instruments of the South American Indiens*, fig. 109, p. 231]. Trompettes.

4. AMÉRQUE DU SUD, Chancay. Sifflet en terre, représentant une coquille de *Fasciolaria.* Les orifices ne sont pas disposés comme ceux de la fig. 1 [IZIKOWITZ, *loc. cit.*, fig. 152, p. 287].

quent aussi. Une trompette de Chicama, maintenant au Museum de Göteborg, « est une véritable œuvre d'art ! » Longueur 20 centimètres.

Les trompettes en coquilles de Gastropodes naturelles sont employées dans les cérémonies, dans les processions à Hanoi, et dans différentes régions de l'Indochine. Mêmes pratiques aux Indes néerlandaises. M. Izikowitz dit [p. 287] que l'utilisation des conques naturelles comme sifflet est très répandue dans l'Amérique du Sud.

Il en est de même dans l'Inde et dans beaucoup d'autres contrées du globe.

Sifflets en forme de fruits ou d'animaux. — De Sŭkhót'ăi, Siam, M. Cœdès a rapporté une tortue en terre cuite (fig. 73, en A et B), creuse, longue d'une vingtaine de centimètres, large à peu près de 17, haute de près de 9. Quatre petits pieds solides soudés dans des conditions normales, un plastron et une carapace ; un bourrelet le long de la colonne vertébrale ; celle-ci est décorée longitudinalement d'une façon bizarre : au milieu, une ligne de de fleurs stylisées à quatre pétales :

	A gauche :	A droite :
Fleurs à 4 pétales	4 lignes	2 lignes
— 5 —	2 —	2 —
Gros points	4 —	4 —

Trois perforations, une au bout de la queue ; une très grande sous la queue ; une dernière au milieu de la carapace, sur le bourrelet.

L'exécutant souffle à l'extrémité de la queue et, avec les doigts, peut fermer les autres ouvertures ou les laisser ouvertes et modifier ainsi le son.

Cet instrument, ou plutôt son homologue, a été signalé en Amérique du Sud.

En Annam, province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh, nous avons trouvé entre les mains de garçonnets des oiseaux creux et d'autres animaux en terre glaise cuite, sifflets construits d'après le même principe que la tortue sonore.

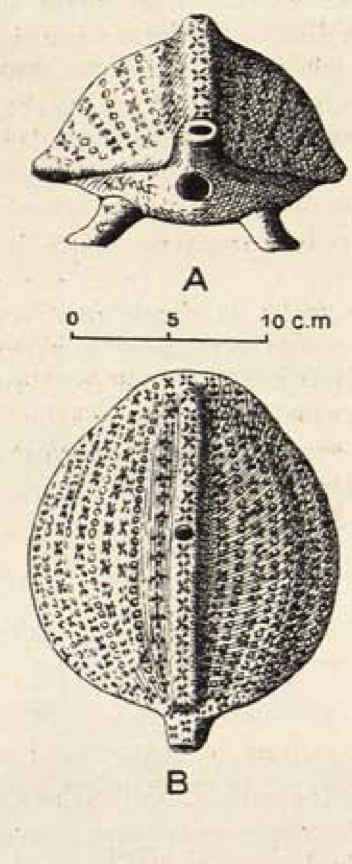
L'un (fig. 73, en C) long de 9 centimètres environ ; large de près de 4 ; hauteur jusqu'au sommet de la tête 6. Sous le bec, une crête rouge pendante.

Trois ouvertures se trouvent : au bout de la queue, une plus grande sous la queue, une presque au milieu du dos. Décoration fantaisiste irrégulière.

Un second oiseau, plus petit, plus plat, même disposition des trous. Enfin, chez un troisième, lui aussi de taille minime, le trou dorsal est remplacé par un trou pectoral, au-dessous du cou, à droite.

Ces objets d'Annam et la tortue siamoise sont des jouets. Les premiers fabriqués seulement au moment de la Fête du *tết* (Nouvel an sino-annamite) et donnés alors aux enfants.

M. Izikowitz [*Musical instruments of the South American Indians*, p. 369] fournit les renseignements suivants : dans les tombes de la côte du Pérou, on trouve souvent des jarres qui ont l'apparence de sifflets. Elles ont des formes



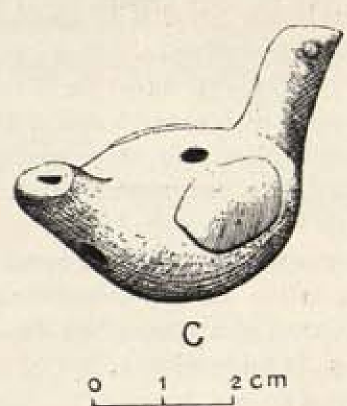


Fig. 73. — *Sifflets à trois orifices.*

A et *B*, SIAM. Sŭkhót'ăi (Collection de M. G. CŒDÈS). Tortue en terre cuite, jouet. *A*, région postérieure montrant les ouvertures dorsale, caudale et abdominale et deux des quatre pattes. *B*, carapace vue d'en haut ; ouvertures dorsale et caudale. *C*, ANNAM, province de Quảng-trị, huyện de Gio-linh. Oiseau en terre cuite, jouet ; pas de pattes, mais les deux ailes. Les trois orifices : dorsal, caudal et abdominal.

variées et portent toujours un tuyau à air ; elles appartiennent sans doute à des périodes et à des cultures différentes. Deux types ; dans le plus simple, la jarre elle-même sert de conduit à air au petit sifflet globulaire, caché de côté. L'ensemble a souvent la forme d'une cosse de pois, de poisson, de tortue. L'une de ces jarres-tortue est représentée (fig. 236 de M. Izikowitz) ; stylisée et décorée, elle est divisée en deux chambres (la tortue siamoise n'en a qu'une) ; deux tubes au moins, un supérieur et un latéral. Deux, et même trois, jarres du même modèle peuvent être reliées entre elles.

Pourquoi choisir, comme au Siam, la tortue pour un sifflet ? Un oiseau chante, siffle, mais un poisson ou une tortue ! N'y aurait-il pas là quelque vieille croyance qui, venue d'Extrême-Orient, aurait gagné la côte occidentale de l'Amérique du Sud ? Knosp [Internationales Archiv für Ethographie, Band XXI, p. 171] figure un « vieux bronze annamite » représentant huit génies musiciens supportés par une tortue. Existerait-il dans le folklore des rapports entre ce chélonien et l'art des sons harmonieux ?

Observations. — La question des rapports anciens entre l'Océanie et l'Amérique du Sud préoccupe un certain nombre de savants (1). Tout le monde connaît les beaux travaux de M. le Dr Rivet. Nous ne prétendons pas apporter une contribution, même peu importante ; nous attirons seulement l'attention sur le fait suivant : «.... il est prudent d'aborder avec la plus grande circonspection les dessins précolombiens, puisque l'on a déjà pu constater que certains d'entre eux reproduisent des races animales inconnues en Amérique, par exemple les Eléphants ; il en est de même pour les pierres gravées de l'Arizona. » (2)

Ces dessins très anciens ne seraient-ils pas l'œuvre d'Asiatiques sud-orientaux ?

---

(1) Damm, *Das Tika-Spiel des Polynesier*, Baessler-archiv, Band XIX, Heft 1-2. Dœring, *Alterperuanische Hauspfosten und eine melanesische Parallele*. Id., p. 22.

(2) Poncelet. Bulletin de la Société préhistorique française, t. XXXIII, n° 9, septembre 1936, p. 511.

INDEX DES PRINCIPALES MATIÈRES

NOTES D'ARCHÉOLOGIE INDOCHINOISE [1]

Par HENRI PARMENTIER

Chef honoraire du Service Archéologique,
Correspondant de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

IX. — AUTRES MODIFICATIONS SUBIES PAR LE BÀYON AU COURS DE SON EXÉCUTION.

J'ai publié dans le *BE.*, XXVII, pp. 149-168, une note VIII sur les modifications subies par le Bàyon au cours de son exécution. Il en est une encore que je n'avais pas remarquée et qui a été découverte par le Prince NARIT de Siam, dans une visite qu'il fit à Añkor en 1929, observation que M. CŒDÈS me rapporta et que M. GROSLIER mentionne *BE.*, XXXV, p. 189, n. 2. J'ai vérifié en détail avec feu Georges TROUVÉ cette remarque intéressante le 18 février 1935 et nous l'avons reconnue parfaitement exacte. Elle vient changer légèrement l'exposé de l'article précité. D'autre part, M. GROSLIER, à la suite d'une précieuse enquête auprès des sculpteurs modernes sur grès, est arrivé à déterminer approximativement le temps minimum qu'a pu demander l'exécution de ce genre de monuments, et il conclut avec raison que Jayavarman VII ne peut être responsable de tous les temples appartenant à la forme d'art qu'on disait un peu légèrement « du Bàyon ». Il est amené à conclure que le célèbre monument même ne lui appartient qu'en partie. Nous nous proposons : 1° d'exposer avec précision la découverte du Prince NARIT et de placer cette modification dans le cadre que nous avions cru pouvoir établir ; 2° de voir comment cette histoire schématique peut s'accorder avec l'hypothèse très importante de M. GROSLIER (*BE.*, XXXV, p. 188) qui fait transformer par Jayavarman VII le Bàyon, construit antérieurement à son règne et à plat, en un temple-montagne du Dieu royal pour en faire le centre de la ville forte qu'il construit.

I. Si l'on jette les yeux sur le schéma que j'ai donné dans la planche V de l'article cité (pl. XXXVIII du présent article), on voit que le groupe I, réuni sur une haute terrasse en croix, est enfermé de très près par un système de tours et de galeries dont le sol est à une hauteur unique, tandis que d'autres galeries à un niveau un peu inférieur ramènent cette disposition en croix au rectangle, enfermant quatre courettes en équerre. Le système de la croix

---

[1] Voir *BEFEO.*, XXIII, 267 ; XXIV, 325 ; XXVII, 149.

redentée et de ses 24 tours 22-23, 38-40, 25-27, 41-43, 29-31, 44-46, 33-35, 47-49, 37-22 est une disposition qui est antérieure aux quatre tours d'angle 24, 28, 32, 36.

En effet, les tours intermédiaires de chaque face de l'enceinte II, 25 et 27, par exemple pour la face S., ne sont pas telles qu'elles furent conçues. Elles appartiennent au plan en croix, à ce plan complexe des derniers sanctuaires, où l'édifice consiste en une croisée de nefs triples, sommée sur la croisée des nefs centrales qui sont enfermées entre des murs par des superstructures de *pràsàt* (ici à quadruple face d'Avalokiteçvara), tandis que les bas-côtés en angle creux forment portiques, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du système II. Un porche vient en façade au-dessus du haut soubassement à double étage.

C'est l'intérieur de la tour qui révèle la modification. Si on va vers l'Ouest, en suivant la nef centrale E.-O. de l'édifice et celle de la galerie à trois nefs qui la continue dans les parties rectangulaires, on descend brusquement par un escalier qui, dans la nef centrale, est complètement obscur ; en effet tout l'angle des galeries II, ici l'angle S.-O. tours 27, 28, 29, est sensiblement en contrebas, car il pose sur un soubassement qui ne comporte que le degré inférieur du soutien de la tour 27. Jusqu'ici la disposition paraissait normale et semblait être un arrangement voulu pour faire dans chaque face dominer le groupe central des trois tours. Mais si le jour est très clair, on voit que la construction des murs autour des durs escaliers est anormale : leurs assises horizontales noient de hauts monolithes chargés d'une architrave en travers, aux points où se fussent trouvés les piliers d'un porche semblable à celui du Sud et faisant face à l'Ouest. A l'extérieur, sous le portique de la galerie rectangulaire, on distingue nettement la masse longue du pilier dans le décor des bas-reliefs, face au Sud, et la corniche intérieure qui supporte la voûte de la véranda a été rajoutée dans un mince placage qui n'a pas tenu. Du côté N., sous la véranda intérieure, le pilier apparaît de même au milieu de la maçonnerie par assises et il fut entaillé par la rainure d'un plafond installé sous la voûte de la véranda. En outre ces piliers enfermés dans la maçonnerie s'opposent par leur aspect monolithe aux piliers de la galerie inférieure rectangulaire qui sont montés par assises.

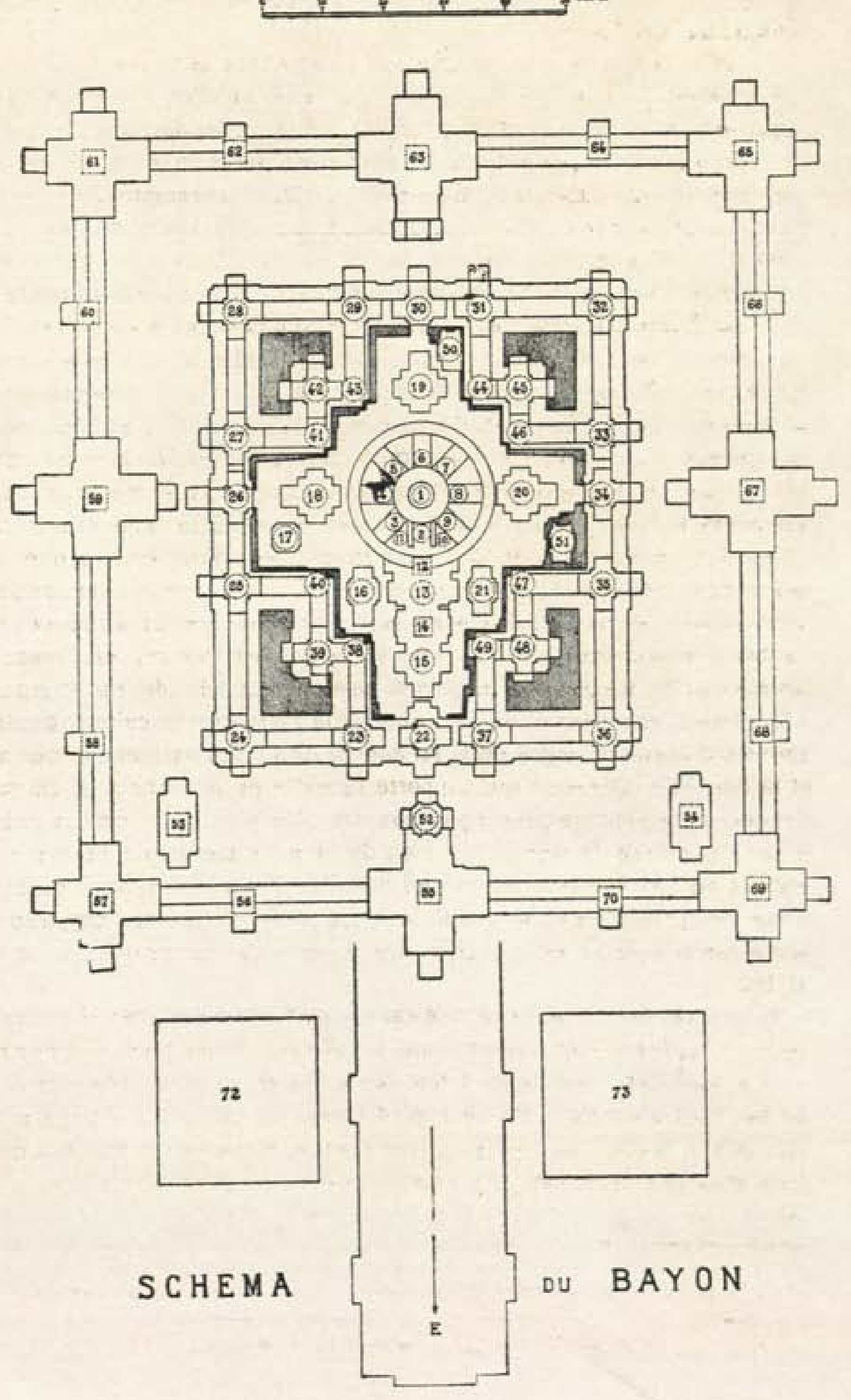
Si on examine de même le côté extérieur et caché des 7 autres tours d'angle de la croix, les mêmes observations, à quelques détails près, s'imposent [1].

Il appert donc que le système des galeries en croix remontées sur un double soubassement a été préparé d'abord, et que des galeries à un niveau plus bas y furent ajoutées pour ramener à un banal rectangle le plan qui présentait primitivement cette disposition originale en croix.

---

[1] Le pilastre est net en sept cas sur les clichés du grand ouvrage de la Mission DUFOUR-CARPEAUX : c'est, en partant du même point, les planches 47, 63, 76, 93 bis et 93, 111, 130, 7 ; le dernier devrait se trouver entre 28 et 29.

Pl. XXXVIII.



SCHEMA DU BAYON



BÀYON, tour II, vue du Sud-Ouest. Pilier du porche pris dans la reprise. (Cf. p. 281.)

Où, dans la série des états successifs du Bàyon que nous avons exposés p. 160 de l'article précité, peut se placer cette adjonction ? Notons tout d'abord qu'elle est antérieure à la ciselure des galeries II entières, donc qu'elle se fit en cours d'exécution. Nous savons par contre que le remaniement du groupe central I est postérieur à la ciselure des galeries II, puisque le dallage de la terrasse sur l'énorme soubassement commun vint à l'occasion former plafond entre cette terrasse et les façades intérieures sur la cour II après leur ciselure générale : on dut même détruire les porches des tours sur le dedans de la croix pour gagner de la place, et entailler les tympans abrités sous les porches (voir *EA.*, I, pl. 20, p. 240), de même qu'on était obligé de sacrifier l'escalier axial E., et de munir le bras oriental de ce soubassement de deux escaliers latéraux qui ne permettent plus qu'une entrée détournée dans les premiers édifices du groupe I.

Comme le fait très justement observer M. Groslier, le montage des premières parties centrales disparues ne peut être qu'antérieur à la construction des galeries II et à plus forte raison à leur ciselure, et il semble invraisemblable que la face intérieure des galeries ait été achevée quand la face extérieure était encore en épannelage. Il semble donc presque certain que le système qui ramena le plan primitif en croix au plan rectangulaire est antérieur au remplacement des parties centrales.

D'autre part, l'établissement des 16 salles a été effectué en même temps que les galeries II totales et avant leur ciselure (*BE.*, XXVII, p. 154 en haut). Par contre, la galerie III a été ciselée après l'exécution des salles et les murages de baies qu'elles exigèrent. D'ailleurs, dans le montage des galeries III, l'existence du rectangle II est impliquée par la présence des porches qui précèdent les portiques III dans l'alignement des faces du rectangle, porches où rien n'indique l'addition postérieure. La position des bibliothèques est fixée dans leurs étroites cours anciennes par les soubassements démesurés qui leur permettaient de dominer les 16 salles. Nous sommes donc amenés à modifier ainsi le premier paragraphe de notre historique :

1° Auprès du centre second de la ville, qui avant Jayavarman VII dut être le Bàphûon, un monument bouddhique est conçu et commencé suivant des dispositions nouvelles ou ordinaires, système intérieur de galeries en croix pour les premières, vastes cours pour les secondes, qui sont modifiées ensuite au cours de l'exécution par l'établissement d'un rectangle de galeries et de cours en gril. L'intérieur de l'enceinte II, le groupe I, nous est inconnu, mais il ne peut pas ne pas avoir été achevé complètement. — Les n°s 3 et 4 des p. 160 sqq. restent les mêmes, et nous n'y reviendrons pas.

II. La datation de ces constructions et modifications est maintenant le point à examiner. Nous n'avions pas eu à poser la question ; elle vient de l'être par M. Groslier avec des arguments qui, à première vue, semblent probants : le plus important est la difficulté d'attribuer à Jayavarman VII, fort occupé de la guerre chame et de la construction d'une ville forte, l'œuvre énorme que

représenteraient tous les temples qui rappellent plus ou moins l'art du Bàyon. Mais cette attribution générale est-elle impliquée par celle de la totalité du Bàyon ? Je ne le pense pas, et d'ailleurs le rejet des premières dispositions de ce monument à un règne antérieur présente d'énormes difficultés.

La première et la plus importante est que la position du Bàyon est liée à la construction de l'enceinte et spécialement à une erreur de son tracé (cf. *BE.*, VIII, en face p. 292). Et si dans l'hypothèse de M. GROSLIER, on voit sans peine les architectes de Jayavarman VII élever les murailles de la cité à des distances égales d'un monument existant pris arbitrairement comme nouveau centre, on ne peut plus les concevoir faisant sciemment une erreur de tracé pour que les diagonales du faux carré viennent passer par la tour centrale à construire.

Autre embarras : le temple supposé serait venu interrompre les communications principales de la ville en séparant la Grande Place de la route S. qui venait du Lac.

Une troisième difficulté est moins frappante, mais je ne la crois pas moins réelle. Le Bàyon se présente d'une manière anormale parmi les temples khmèrs, du fait qu'absolument seul parmi tous les autres il ne possède pas de clôture de protection : le fait ne peut s'expliquer que si, temple de la ville, on admet que la muraille de la cité forme son enceinte propre, les portes constituant ses *gopura*. Si le temple est antérieur, comment n'aurait-il pas les murs habituels ou comment ont-ils disparu sans laisser la moindre trace ? nous ne sommes plus au temps des palanques.

Nouvelle contradiction : les tours à visages II sont liées aux galeries II et ne peuvent y être un remaniement postérieur : la construction spéciale des mentons en porte-à-faux est de la première heure, ou toute la tour est à reconstruire. Mais alors ce système de tours à visages dont M. GROSLIER lui-même fait une caractéristique de l'art de Jayavarman VII lui est antérieur. Cela n'aurait à mon sens rien d'impossible ; je rappelle une fois de plus que c'est une vieille conception indienne qu'on trouve déjà au temple bouddhique de Nālandā (cf. *BE.*, X, p. 206, n. 1) [1] ; mais elle apparaît au Cambodge comme une mode momentanée et sans avenir, puisqu'elle n'influence en rien l'art suivant du pays, et que surtout elle n'aura aucune action sur l'architecture du Siam qui vient chercher son inspiration au Cambodge et dans ses motifs les plus brillants. Les seuls autres monuments khmèrs qui montrent ces têtes sont les enceintes jumelles de Bantāy Kdĕi et de Tà Prohm 535 et 534, ce dernier monument particulièrement choyé de Jayavarman VII, et le curieux sanctuaire

---

[1] On sait que cette étrange conception a laissé un souvenir constant dans les minuscules têtes qui viennent se placer au sommet de certains *četdĕi* cambodgiens et siamois sans qu'elles paraissent un souvenir de celles du Bàyon, et dans les yeux énormes qui occupent les faces carrées des *stūpa* tibétains et népalais.

du Pr. Práḥ Stuṅ 178 sur lequel on n'a aucun renseignement historique, mais qu'il semble difficile de vieillir ; enfin les additions de Bantāy Chmàr 816 qu'on s'accorde à attribuer à ce roi. Il est bien étrange alors de les voir paraître en un point unique peu de temps auparavant.

Nous ne discuterons pas l'hypothèse de M. Cœdès (1) dont M. Groslier tire parti, faisant du Bàyon un temple-montagne ; notons seulement qu'il présente alors bien mal l'esprit de la pyramide encore si franc au Bàphûon et à Aṅkor Vát et qu'on verrait alors dans ce monument honorer en même temps un *liṅga* qui fut considéré comme le dieu royal (2) — il est vrai qu'il est relégué dans une chapelle assez retirée —, et dans la tour centrale le buddha découvert par Trouvé qui serait un buddha-roi représentant Jayavarman VII considéré alors comme Buddha vivant. Il nous faudrait sortir du domaine purement architectural où nous nous sentons plus à l'aise.

Néanmoins, il me paraît impossible de suivre M. Groslier dans cette partie de son système, et j'estime qu'il n'y a à en retenir que la critique contre l'importance démesurée de l'œuvre attribuée à Jayavarman VII. Mais si on rapporte seulement à ce roi les constructions qui lui sont plus ou moins clairement attribuées, c'est-à-dire l'enceinte de la ville avec les portes et les Pr. Čruṅ, les murailles extérieures de Tà Prohṃ et de Bantāy Kdĕi, et les additions à Bantāy Chmàr (moins sûres) le Bàyon peut prendre place dans cette série sans aucune difficulté. L'extrême minimum de temps attribué à l'exécution du temple principal de Bantāy Chmàr par M. Groslier est de 34 ans (*BE.*, XXXV, 169) et le monument offre une surface de 250 × 200 m., soit 5.000 mq. ; le Bàyon, dans une densité analogue ne présente que 130 × 115 m., soit près de 1.500 mq., ou moins du tiers : nous arrivons à un minimum de 12 ans (3), nous laissant une marge de 8 ans pour la réfection complète du groupe I.

Qu'on ne s'étonne pas de nous voir réduire la part de Jayavarman VII dans ses monuments de Tà Prohm et de Bantāy Kdĕi à l'enceinte extérieure liée par les formes d'art aux portes d'Aṅkor Thoṃ et aux tours du Bàyon. Le temple de Bantāy Kdĕi que nous avons spécialement étudié montre au moins deux groupes de constructions successives ; l'examen des raccords et des sculptures cachées prouve clairement que l'ensemble a été élevé d'abord en édifices isolés, qui furent ensuite unis dans le même système de liaison à outrance correspondant à la conception du Bàyon avec ses seize salles. Dans l'état actuel de nos connaissances, il est impossible de garantir que cette liaison de plan

---

(1) *Jayavarman VII, un grand roi du Cambodge*. Conférence publiée par la Bibliothèque royale de Phnoṃ Péñ.

(2) Cf. *BCAI.*, 1913, p. 83 n. 1, et *BE.*, XXVIII, p. 105.

(3) Le minimum donné par M. Groslier est, comme il le fait remarquer, un idéal presque impossible et qui exigerait des conditions particulièrement favorables : on est en droit de les supposer quand il s'agit du monument principal du royaume.

est contemporaine de l'enceinte IV et de l'installation du préau en croix *A* (cf. *IK.*, III, fig. 64 et 65) aux dépens de l'ancienne ligne de bassins-fossés et elle pourrait être antérieure ; mais cela ne ferait que reculer encore la fondation du temple. Contentons-nous de savoir qu'il est au moins de deux époques. Nous n'avons pas pu encore faire la même étude sur Tà Prohm ; mais notre impression est que l'histoire des deux monuments est parallèle, et le second présente la même addition d'un préau en croix indépendant installé sur la place des fossés *V* (cf. fig. 63, p. 188, *IK.*, III). Il est difficile de ne pas attribuer à Jayavarman VII, que la stèle de Tà Prohm montre fort occupé de ce temple, l'addition de l'enceinte IV, liée à celle de Bantãy Kdĕi et qui offre de tels rapports avec les tours à visages de la ville et du Bàyon. M. GROSLIER indique de même deux périodes dans l'exécution du grand temple de Bantãy Čhmàr 816. Il faut donc admettre une période de constructions bouddhiques antérieure à ce roi. On serait tenté de la placer sous le règne aux dates incertaines de son père Dharaṇīndravarman II dont Jayavarman VII garantit la foi (cf. *BE.*, VI, p. 72, st. XVII), mais ce n'est alors qu'une hypothèse en l'air.

Dans ces divers cas, la première série de constructions est marquée par l'abandon des poutres en doublure, de l'assemblage d'onglet pour les baies, et paraît présenter en général les motifs et les dispositions qui triompheront dans le Bàyon, les Pr. Čruñ et les portes d'Añkor Thoṃ.